

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

=====

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE
LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

=====

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

Marché N°01/M/MINEPAT/CSPM/FC-PSFE/20 du 22 Avril 2020

ÉLABORATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

DE LA RÉGION DU NORD



CONTRACTUALISATION TERRITORIALE

Deuxième partie

OBJECTIFS STRATEGIQUES (OS) et PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (PAQ)

MAÎTRE D'OUVRAGE

MINEPAT

JANVIER 2024

CO-CONTRACTANT

GROUPEMENT



Grupo TYP5A

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones
Frontalières



ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU
TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD

Auteurs : Groupement AGRER/TEREA/DITA Conseil
Référence : Objectifs Stratégiques (OS) et Plan d'Action Quinquennal (PAQ)
SRADDT_Nord_DT_V5.docx
Date de dernière mise à jour : 25/01/2024
Indice de révision : 7.0

Le mandataire du Groupement :	M. NGANTCHOU Céleste	Date : 25/01/2024
Le chef de mission :	Pr MOULENDÈ FOUDA Thérèse	Date : 25/01/2024

Validation du client : MINEPAT

Le Chef de Service du Marché : Le Directeur de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières	M. DEBOK NGHEMNING Guy	Date
L'Ingénieur du Marché : Le Chargé d'Études Assistant N°1 à la Cellule des Études et des Schémas d'Aménagement	M. NOULIE Delisse Roméo	Date

Historique de diffusion

Objet	Version	Auteur(s)	Approbation du Cocontractant	Transmis à	Format	Date
Objectifs Stratégiques (OS) et Plan d'Action Quinquennale (PAQ)	7.0	Pr MOULENDÈ FOUDA Thérèse	Guiseppe DACONTO	DATZF	Copie papier	25/01/2024
			Céleste NGANTCHOU			

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES MATRICES DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL	1
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
PRÉAMBULE	6
RÉSUMÉ.....	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	9
CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD.....	10
CHAPITRE 2 : PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD.....	18
2.1 POURQUOI DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET UN PLAN D'ACTION QUINQUENNAL AFFERENTS AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DU NORD	18
2.2 L'HYPOTHESE D'UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE SOUTENUE DE LA REGION DU NORD	21
2.2.1. Analyse de l'évolution numérique de la population de la Région du Nord	21
2.2.2. Analyse de l'évolution de la répartition de la population par sexe et par âge	22
2.2.3. Dynamique de la répartition spatiale de la population	23
2.2.4. Analyse de quelques indicateurs démographiques.....	28
2.2.5. Dynamique des migrations de populations.....	30
2.3 CADRE D'ANCRAGE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DU NORD	31
2.3.1. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en adéquation avec le diagnostic territorial de la Région du Nord.....	31
2.3.2. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal compatibles avec la vision de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Nord.....	32
2.3.3. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en complète cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Nord.....	33
2.3.4. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en harmonie avec le SNADDT – Cameroun.....	37
2.3.5. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en symbiose avec la SND30	53
CHAPITRE 3 : CADRE STRATÉGIQUE DES OBJECTIFS ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD	58
3.1. BREVE JUSTIFICATION DES FONDEMENTS DES AXES D'INTERVENTION.....	58
3.1.1. Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique	60
3.1.2. Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie	63
3.1.3. Développement du tourisme et de l'artisanat.....	65
3.1.4. Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie	67
3.1.4.1. Maitrise de l'environnement physique.....	67
3.1.4.2. Gestion rationnelle des ressources naturelles.....	68
3.1.4.4. Amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir	71
3.1.4.5. Production des établissements humains viables.....	73
3.1.5. Bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile.....	74
3. 2. BREF RAPPEL DE QUELQUES PROJETS EN COURS D'EXECUTION	75
3. 3. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION QUINQUENNAL PAR AXE D'INTERVENTION	88
3. 3. 1. Axe d'intervention n°1: Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique.....	88

3. 3. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Renforcer substantiellement les réseaux d'infrastructures de transport	89
3. 3. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Assurer l'accès universel à l'énergie électrique dans la Région	95
3. 3. 1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Réduire à sa portion congrue la fracture numérique de la Région du Nord.....	101
3. 3. 2. Axe d'intervention n°2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie.....	109
3. 3. 2. 1. Stimulation de l'agriculture	109
3. 3. 2. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité des filières agricoles	109
3. 3. 2. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production.....	115
3. 3. 2. 1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Revitaliser les organisations des acteurs du secteur	116
3. 3. 2. 2. Stimulation de l'Élevage.....	125
3. 3. 2. 2. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité des filières animales	125
3. 3. 2. 2. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès aux intrants, aux équipements et infrastructures de production	127
3. 3. 2. 3. Stimulation de la pêche	133
3. 3. 2. 3. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement à ceux des pays voisins	133
3. 3. 2. 4. Stimulation de l'exploitation des ressources forestières.....	141
3. 3. 2. 4. 1. Objectif stratégique spécifique : Gérer durablement les forêts	141
3. 3. 2. 5. Stimulation de l'exploitation des aires protégées et des ressources fauniques	149
3. 3. 2. 5. 1. Objectif stratégique spécifique : Faire des aires protégées l'un des leviers importants du développement économique et de l'amélioration du bien-être des populations locales	149
3. 3. 2. 6. Stimulation de l'exploitation minière.....	156
3. 3. 2. 6. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Formaliser l'exploitation minière artisanale	156
3. 3. 2. 6. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Respecter les cahiers de charge	157
3. 3. 2. 7. Stimulation de l'industrie	162
3. 3. 2. 7. 1. Objectif stratégique spécifique : Optimiser la valorisation industrielle des productions agropastorales brutes, afin d'améliorer de manière durable le bien-être des populations	162
3. 3. 2. 8. Stimulation du service de transports	168
3. 3. 2. 8. 1. Objectif stratégique spécifique : Assurer la couverture optimale des besoins des populations et des entreprises économiques	168
3. 3. 2. 9. Stimulation du marché de l'immobilier	174
3. 3. 2. 9. 1. Objectif stratégique spécifique : Dynamiser le développement du marché immobilier et de l'industrie de la construction.....	174
3. 3. 2. 10. Stimulation des communications, télécommunications et TIC	179
3. 3. 2. 10. 1. Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement de l'industrie des TIC dans la Région du Nord	179
3. 3. 2. 11. Stimulation des services financiers et juridiques	182
3. 3. 2. 11. 1. Objectif stratégique spécifique : Faciliter l'implication et la contribution active de tous les acteurs locaux au bien-être collectif	183
3. 3. 2. 12. Stimulation du Commerce et des échanges	187
3. 3. 2. 12. 1. Objectif stratégique spécifique : Rendre fluide la circulation des personnes et des biens ...	187
3. 3. 3. Axe d'intervention n°3 : Développement du tourisme et de l'artisanat	196
3. 3. 3. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations	198
3. 3. 3. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter la productivité, la compétitivité et l'accessibilité des biens et services artisanaux aux marchés, dans la perspective de l'amélioration du bien-être des artisans	207
3. 3. 4. Axe d'intervention n°4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie	218
3. 3. 4. 1. Maîtrise de l'environnement physique.....	220

3. 3. 4. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Mobiliser les moyens de lutte contre les atteintes à l'environnement.....	221
3. 3. 4. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Accroître les capacités de résilience des populations et d'atténuation des effets des changements climatiques.....	225
3. 3. 4.1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Renforcer les capacités locales de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles	229
3. 3. 4. 2. Gestion rationnelle des ressources naturelles.....	246
3. 3. 4. 2. 1. Gestion des ressources en terres	246
3. 3. 4. 2. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques.....	247
3. 3. 4. 2. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Augmenter le taux d'accès à la propriété foncière dans la Région du Nord	252
3. 3. 4. 2. 2. Gestion de la ressource en eau	258
3. 3. 4. 2. 2. 1. Objectif stratégique spécifique : Définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource en eau dans la Région du Nord	258
3. 2. 4. 2. 3. Gestion des ressources halieutiques	273
3. 2. 4. 2. 3. 1. Objectif stratégique spécifique : Renforcer le capital des ressources halieutiques dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins	273
3. 2. 4. 2. 4. Gestion des ressources forestières	277
3. 2. 4. 2. 4. 1. Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement du couvert boisé	277
3. 2. 4. 2. 5. Gestion des aires protégées et des ressources fauniques	284
3. 2. 4. 2. 5. 1. Objectif stratégique spécifique : Améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée via la démarche de développement durable	285
3. 2. 4. 2. 6. Gestion des ressources minières.....	302
3. 2. 4. 2. 6. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Développer et améliorer l'information géologique et minière.....	302
3. 2. 4. 2. 6. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Doter les services en ressources nécessaires	307
3. 2. 4. 3. Densification du réseau d'équipements sociaux.....	313
3. 2. 4. 3. 1. Objectif stratégique spécifique : Faciliter l'accessibilité des équipements sociaux à la population	313
3. 2. 4. 4. Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir	329
3. 2. 4. 4. 1. Accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse	329
3. 2. 4. 4. 1. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et aux NTIC	330
3. 2. 4. 4. 2. Formation professionnelle et emplois.....	338
3. 2. 4. 4. 2. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspirer à une vie décente.....	338
3. 2. 4. 4. 3. Offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante	349
3. 2. 4. 4. 3. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Appuyer le secteur productif afin d'accélérer la croissance économique et la création d'emplois décents	349
3. 2. 4. 4. 4. Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés)	357
3. 2. 4. 4. 4. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social.....	358
3. 2. 4. 4. 5. Inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables.....	368
3. 2. 4. 4. 5. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire	369
3. 2. 4. 5. Production des établissements humains	373
3. 2. 4. 5. 1. Établissements ruraux.....	373
3. 2. 4. 5. 1. 1. Objectif Stratégique spécifique : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vies des populations rurales.....	374

3. 2. 4. 5. 2. Établissements urbains.....	381
3. 2. 4. 5. 2. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations	381
3. 2. 4. 5. 2. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Affermir les fonctions de production et de distribution	390
3. 3. 5. Axe d'intervention n°5 : Bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile.....	400
3. 3. 5. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Densifier les services administratifs dans la Région du Nord ...	401
3. 3. 5. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Renforcer la performance de l'administration publique dans la Région du Nord	404
3. 3. 5. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Mobiliser les ressources pour appuyer l'administration publique dans la Région du Nord.....	406
3. 3. 5. 4. Objectif stratégique spécifique 4 : Assurer la sécurité civile des citoyens dans la Région du Nord	408
3. 3. 5. 5. Objectif stratégique spécifique 5 : Renforcer les capacités locales de gestion des risques et catastrophes	412
3. 4. RESSOURCES NECESSAIRES, ACTEURS CLES ET MODE D'ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENVISAGÉES	422
3.4.1. Ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions	422
3.4.2. Déclinaison des acteurs clés de la mise en œuvre des actions envisagées et de leur rôle.....	422
3.4.3. Déclinaison du mode d'évaluation des coûts indicatifs de mise en œuvre des actions envisagées.....	422
3. 5. ZONES DE CONFLITS OU A FORT POTENTIEL DE CONFLITS D'USAGE	422
CHAPITRE 4 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE LA RÉGION DU NORD.....	427
4.1. CADRE CONCEPTUEL DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI/EVALUATION DU DE LA MISE EN ŒUVRE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE LA REGION DU NORD	427
4.1.1. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI/EVALUATION DU PAQ - NORD.....	427
4.1.2. CHANGEMENTS SOUHAITES PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX DE LA REGION DU NORD	429
4.1.3. Stratégie nationale de développement local durable	432
4.1.3.1. Cadre réglementaire de l'aménagement et du développement local durable	432
4.1.3.2. Quelques éléments des statuts des CTD.....	433
4.1.3.3. Ressource des CTD.....	434
4.1.3.4. Modalités d'intervention des CTD.....	434
4.1.3.5. Organisation de l'administration publique régionale.....	435
4.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ - NORD.....	436
4.2.1. PRINCIPES DIRECTEURS DU SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ - NORD.....	436
4.2.2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ- NORD ET LEURS ROLES.....	437
4.2.2.1. Catégories d'acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord.....	437
4.2.2.1.1. Exploitants des ressources et des territoires.....	438
4.2.2.1.2. Régulateurs des territoires/acteurs	440
4.2.2.1.3 Partenaires techniques et financiers.....	441
4.2.2.2. Dynamique d'interaction des catégories d'acteurs de développement.....	443
4.2.3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ - NORD.....	444
4.2.3.1. Vulgarisation du PAQ - Nord	444
4.2.3.2. Élaboration d'une stratégie de concertation	445
4.2.3.3. Recherche et mobilisation du financement de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord	445
4.2.3.4. Planification opérationnelle des actions	446
4.2.4 MECANISME INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAQ - NORD	447

4.2.5 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	449
4.2.5.1. Tableau de suivi décisionnel	449
4.2.5.2. Cadre de suivi des risques	450
4.2.5.3. Cadre de mesure du rendement ou du résultat	450
4.2.5.4. Rapports de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre	452
4.2.5.5. Monographies régionales	453
4.2.6. ACTIVITES DE SUIVI/EVALUATION.....	455
4.3. CONDITIONS DE SUCCES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI/EVALUATION EFFICACES DU PAQ - NORD	455
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	460
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	461
ANNEXES 1	469
ANNEXES 2	472

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photo de famille des acteurs locaux à l'atelier départemental de la Bénoué à Garoua	17
Figure 2 : Analyse de l'évolution numérique de la population totale de la région du Nord entre 2005 et 2035	21
Figure 3 : Analyse de l'évolution de la répartition de la population de la région du Nord selon le milieu de résidence (milieux urbain et rural) entre 2005 et 2035	23
Figure 4 : Analyse de l'évolution des densités de population dans la région du Nord par département entre 2005 et 2035	24
Figure 5 : Population et densité de population des différents arrondissements de la région du Nord en 2005	26
Figure 6 : Population et densité de population des différents arrondissements de la région du Nord en 2035 (Projection du Consultant)	27
Figure 7 : Analyse de l'évolution de la population active dans la région du Nord entre 2005 et 2035	28
Figure 8 : Réseau principal de communication	62
Figure 9 : Spatialisation de quelques projets en cours d'exécution dans la région du Nord	85
Figure 10 : Spatialisation de quelques projets sur la forêt, la faune et l'environnement en cours d'exécution dans la région du Nord	86
Figure 11 : Spatialisation de quelques projets sur l'agriculture et l'élevage en cours d'exécution dans la région du Nord	87
Figure 12 : Futures centrales hydrauliques et solaires + nouvelles lignes de transport électrique	98
Figure 13 : Principaux bassins de productions agricoles	113
Figure 14 : Aménagement des bassins aquacoles et piscicoles	137
Figure 15 : Aires protégées	152
Figure 16 : Gares routières	170
Figure 17 : Positionnement spatial des marchés frontaliers	191
Figure 18 : Services et bureaux de douanes	193
Figure 19 : Sites touristiques	204
Figure 20 : Maisons d'artisans projetées	206
Figure 21 : Localisation spatiale des terres dégradées à restaurer	249
Figure 22 : Localisation spatiale des stations pluviométriques dans la région du Nord	260
Figure 23 : Stations hydrométriques projetées dans la région du Nord	262
Figure 24 : Stations piézométriques projetées dans la région du Nord	263
Figure 25 : Situation des cahiers des charges et plans simples de gestion des aires protégées	294
Figure 26 : Zones de recherches géologiques et minières	304
Figure 27 : Équipements sportifs et culturels	320
Figure 28 : Centres d'animation des jeunes et de promotion de la femme projetés	321
Figure 29 : Réseau urbain	382
Figure 30 : Localités pouvant constituer des points de départ de nouveaux pôles de développement	385
Figure 31 : Cités municipales et logements sociaux	387
Figure 32 : Découpage administratif actuel	403
Figure 33 : Zones de conflits liés à l'agriculture	424
Figure 34 : Zones de conflits liés à l'élevage	425
Figure 35 : Zones de conflits liés aux activités minières	426
Figure 36 : Principales unité de l'administration publique régionale	435
Figure 37 : Catégories d'acteurs de mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ-NORD	438
Figure 38 : Plateformes de dialogue/concertation mises en place par l'initiative « Pacte vert et résilience dans le Septentrion au Cameroun »	443
Figure 39 : Mécanisme de mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ-Nord	448

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Planning des ateliers départementaux de concertation	10
Tableau 2 : Répartition des participants aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord selon leur structure ou administration de rattachement	11
Tableau 3 : Répartition des participants à l'atelier régional de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT Nord selon leur structure ou administration de rattachement	11
Tableau 4 : Nomenclature des administrations et/ou structures avec lesquelles le Chef de mission a eu des séances de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord	12
Tableau 5 : Analyse de l'évolution de la répartition de la population la région du Nord, selon l'âge et le sexe entre 2005 et 2035	22
Tableau 6 : Analyse de l'évolution numérique de la population totale de la région du Nord par département entre 2005 et 2035	24
Tableau 7 : Situation de la population de la région du Nord des arrondissements en 2035	25
Tableau 8 : Taux Brut de Natalité et Indice Synthétique de Fécondité nationaux et régionaux de 2011 à 2018	28
Tableau 9 : Taux brut de mortalité (%) dans la Région du Nord 2005	29
Tableau 10 : Espérance de vie à la naissance (ans) observée dans la région du Nord en 2005	29
Tableau 11 : Quotients de mortalité des enfants nationaux et régionaux (%) en 2018	30
Tableau 12 : Statut migratoire de la région du Nord selon le sexe en 2005	30
Tableau 13 : Projets du sous-secteur pêche du SNADDT-Cameroun	39
Tableau 14 : Projets du secteur de l'élevage	41
Tableau 15 : Projets du secteur Agriculture issus du SNADDT - Cameroun	41
Tableau 16 : Projets du secteur Foresterie et Bois issus du SNADDT Cameroun	43
Tableau 17 : Projets du secteur Alimentation en eau potable issus du SNADDT-Cameroun	44
Tableau 18 : Projets du secteur Assainissement issus du SNADDT - Cameroun	45
Tableau 19 : Projets du Secteur Éducation issus du SNADDT- Cameroun	46
Tableau 20 : Projets du Secteur Santé issus du SNADDT- Cameroun	47
Tableau 21 : Projets du Secteur Energie Electrique issus du SNADDT-Cameroun	48
Tableau 22 : Projets du Secteur Hydrocarbures issus du SNADDT-Cameroun	49
Tableau 23 : Projets du Secteur Transport issus du SNADDT-Cameroun	49
Tableau 24 : Projets du Secteur TIC issus du SNADDT- Cameroun	50
Tableau 25 : Projets du Secteur Tourisme issus du SNADDT	52
Tableau 26 : Piliers de la SND30 adossés aux OS et PAQ	55
Tableau 27 : Démarche illustrant le passage des vingt-quatre (24) variables motrices forces de changement aux axes d'intervention	59
Tableau 28 : Quelques projets et programmes en cours d'exécution	78
Tableau 29 : État des routes nationales et régionales de la Région du Nord	90
Tableau 30 : Cibles et types de formation	352
Tableau 31 : Axes d'intervention, objectifs et effets/impacts escomptés, et coût de mise en œuvre par axe	430
Tableau 32 : Modèle de fiche de planification opérationnelle des actions du SRADDT- Nord	447
Tableau 33 : Configuration du tableau de suivi décisionnel	450
Tableau 34 : Cadre de suivi des risques	450
Tableau 35 : Illustration du cadre de mesure du rendement	451

LISTE DES MATRICES DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Matrice 1 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique	103
Matrice 2 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec le secteur de l'agriculture	120
Matrice 3 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation de l'élevage	129
Matrice 4 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec le volet pêche	138
Matrice 5 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec le volet stimulation de l'exploitation des ressources forestières	144
Matrice 6 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec le volet stimulation de l'exploitation des aires protégées.....	154
Matrice 7 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation de l'exploitation des ressources minières.....	159
Matrice 8 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation de l'industrie	166
Matrice 9 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation du service des transports.....	172
Matrice 10 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation du marché de l'immobilier	177
Matrice 11 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation des Communications, télécommunications et TIC	181
Matrice 12 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation des services financiers et juridiques.....	185
Matrice 13 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation du commerce et des échanges.....	194
Matrice 14 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec le développement du tourisme et de l'artisanat	211
Matrice 15 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la maîtrise de l'environnement physique.....	232
Matrice 16 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec les ressources en terre.....	255
Matrice 17 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la ressource en eau.....	269
Matrice 18 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'exploitation des ressources halieutiques	276
Matrice 19 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la gestion des ressources forestières.....	282
Matrice 20 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la gestion des aires protégées et ressources fauniques.....	298
Matrice 21 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la gestion des ressources minières.....	309
Matrice 22 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la densification des équipements sociaux collectifs	325
Matrice 23 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec l'accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse.....	335
Matrice 24 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la formation professionnelle et emplois	344
Matrice 25 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'accès des ménages aux infrastructures socioéconomiques de base.....	354

Matrice 26 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité de genre (situation des délaissés)	363
Matrice 27 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec l'inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables	371
Matrice 28 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la production des établissements ruraux	378
Matrice 29 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la production des établissements urbains	394
Matrice 30 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile.....	414

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABC-PADER	:	Accompagnent des mutations du Bassin cotonnier du Cameroun-Programme d'Appui au Développement Rural
ACFCAM	:	Association des communes forestières du Cameroun
AEP	:	Adduction en Eau Potable
AER	:	Agence d'Électrification Rurale
AFD	:	Agence française de développement
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AFR100	:	African Forest Landscape Restoration Initiative
AMCCE	:	Autres Mesures de Conservation Efficace des Territoires
ANAFOR	:	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
AP	:	Aire Protégée
APD	:	Avant-Projet Définitif
API	:	Agence de Promotion des Investissements
APZE	:	Agence de Promotion des Zones Economiques
ARMP	:	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSEL	:	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ART	:	Agence de Régulation des Télécommunications
AWF	:	African Wildlife Foundation (ONG Internationale)
BAD	:	Banque africaine de développement
BEI	:	Banque Européenne d'investissement
BID	:	Banque islamique de développement
BM	:	Banque Mondiale
BMZ	:	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung ()
BSB YAMOUSA	:	Complexe Binational Sena Oura – Bouba Ndjida
BUCREP	:	Bureau Central des Recensement et des Études de la Population
CAMPOST	:	Cameroon Postal Services
CAMTEL	:	Cameroon Telecommunications
CDOU	:	Centres Directeurs des Opérations d'Urgence
CEEAC	:	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CITES	:	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNPCC	:	Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun
COVID-19	:	Maladie à coronavirus 2019/coronavirus disease 2019
CRPA	:	Centre régional d'appui à la professionnalisation agricole
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTFC	:	Centre Technique de la Forêt Communale Cameroun
FCFA	:	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
DFP	:	Domaine Forestier Permanent
DGSN	:	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
EcoNorCam	:	Écosystème du Nord Cameroun
EDSC-V	:	Cinquième Enquête Démographique de la Santé du Cameroun
EEPE	:	Établissements d'Encadrement de la Petite Enfance
EPE	:	Équivalent en Point d'Eau
EPPE	:	Éducation et la Prise en charge de la Petite Enfance
EIES	:	Études d'Impacts Environnemental et Social
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
GES	:	Gaz à Effets de Serre
GGCC	:	Groupement des guides de chasse du Cameroun
GIC	:	Groupement d'Initiative Commune
GIR	:	Groupement d'Interventions Rapides

GIRE	:	Gestion Intégrée de la Ressource en Eau
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GIZ – Coopération technique allemande
GPL	:	Gaz de Pétrole Liquéfié
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDE	:	Investissements Directs Étrangers
IEC	:	Information, Éducation et Communication
IFI	:	Institutions Financières Internationales
ISF	:	Indice Synthétique de Fécondité
INC	:	Institut National de Cartographie
INS	:	Institut National de la Statistique
IRGM	:	Institut de Recherches Géologiques et Minières
ITIE	:	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KfW	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Coopération financière allemande
MEADEN	:	Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la région du Nord
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINCOMMERCE	:	Ministère du Commerce
MINDCAF	:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEDUB	:	Ministère de l'Éducation de Base
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	:	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINHDU	:	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINMIDT	:	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINPOSTEL	:	Ministère des Postes et Télécommunications
MINTOUL	:	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	:	Ministère des Travaux Publics
MIPROMALO	:	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
MW	:	Mega Watt
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMM	:	Organisation Météorologique Mondiale
ONACC	:	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONEFOP	:	Observatoire National de l'Emploi et de la formation Professionnelle
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	:	Organisation des secours en cas de catastrophes
OS	:	Objectif Stratégique
OSC	:	Organisation de la Société Civile
OSS	:	Objectif Stratégique Spécifique
PAQ	:	Plan d'Action Quinquennal
PAN-LCD	:	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PAR-DEF	:	Plan d'Action Régional pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin
PCP-ACEFA	:	Programme de Consolidation et de Pérennisation du Conseil Agropastoral-

PDCVEP	:	Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture
PEMVEP	:	Projet d'Étude de Mobilisation et de Valorisation des Eaux Pluviales
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	:	Plan de Gestion Environnemental et Social
PLADDT	:	Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PLANUT	:	Plan d'Urgence Triennal
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	:	Partenariat Public-Privé
ProFE	:	Projet Forêt et Environnement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
R&D	:	Recherche et Développement
RCA	:	République centrafricaine
REDD+	:	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
3ème RGPH	:	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RIN	:	Réseau Interconnecté Nord
RPF	:	Restauration des Paysages Forestiers
SAGO	:	Salon de l'Action Gouvernementale
SAMU	:	Service d'aide médicale d'urgence
SCOOP	:	Sociétés Coopérative
SDE	:	Services Déconcentrés de l'État
SIF-GDT	:	Stratégie intégrée de financement de la gestion durable des terres
SIGM	:	système d'information géologique et minière
SIIREN	:	Système Intégré d'Information sur les Ressources en Eau de la région du Nord
SND30	:	Stratégie National de Développement – Horizon 2030
SNO	:	Services Nationaux d'Observation
SODECOTON	:	Société de Développement du Coton
SONATREL	:	Société Nationale de Transport de l'Électricité
SNADDT	:	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
R&D	:	Recherche et Développement
SRADDT-Nord	:	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la région du Nord
TPE	:	Très Petites Entreprises
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
TBN	:	Taux Brut de Natalité
UE	:	Union Européenne.
UGP	:	Unité de gestion de projets
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	:	Fonds Mondial pour la Nature
ZE	:	Zones Economiques
ZIC	:	Zones d'Intérêts Cynégétiques
ZICGC	:	Zones d'Intérêts Cynégétiques à Gestion Communautaire

PRÉAMBULE

Conformément aux termes de référence du processus d'élaboration du SRADDT-Nord, la deuxième partie du troisième livrable se rapporte aux Objectifs Stratégiques et au Plan d'Action Quinquennal (PAQ). Ce livrable a été précédé par la production et la validation :

- du Rapport du diagnostic territorial de la région du Nord ;
- du Rapport de prospective territoriale de cette Région ;
- du Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales du SRADDT-Nord.

Il vise à :

- définir les objectifs de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord ;
- traduire ces objectifs en actions et définir une programmation quinquennale de celles-ci.

RÉSUMÉ

Le présent Rapport sur les Objectifs Stratégiques (OS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) est le cinquième livrable du marché N°01/M/MINEPAT/CSPM/FC-PSFE/20 du 22 avril 2020, confié par le MINEPAT au Groupement des bureaux d'études AGRER/ TERA/ DITA Conseil en date du 19 mai 2020. Dans le cadre de la phase de la contractualisation du processus d'élaboration du SRADDT-Nord, il fait suite au Rapport sur les Principes de Base et les Orientations Fondamentales du SRADDT-Nord. Il précède le Rapport de synthèse du SRADDT de cette Région et est destiné à « définir les objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire, à traduire ces objectifs en actions, et à définir une programmation quinquennale de ces actions ».

Suivant une démarche méthodologique marquée par des mouvements itératifs de concertations, le rapport est le fruit d'une exploitation judicieuse des données rassemblées au cours de la production des livrables antérieurs (Rapport du diagnostic territorial ; Rapport sur la prospective territoriale ; Rapport sur les Principes de base et les orientations fondamentales) et des ateliers de concertation territoriaux avec des acteurs locaux aux niveaux départemental et régional. Sa validation a fait l'objet de trois ateliers : l'atelier de pré validation régionale tenu à Garoua en mai 2023 ; l'atelier de la Commission de Suivi et de Recette Technique tenu à Douala en août 2023, et le mini atelier de relecture tenu à Garoua en décembre 2023. Cette démarche méthodologie fait l'objet du premier chapitre de ce rapport.

Le second chapitre s'ouvre sur les concepts justifiant l'importance des objectifs stratégiques et des plans d'action dans la planification territoriale. Puis il indique l'articulation de ce PAQ avec les orientations stratégiques nationales afin d'assurer : i) l'harmonie avec le SNADDT – Cameroun ; et ii) la symbiose avec la SND30. La dernière partie du chapitre montre la prise en compte des livrables antérieurs du SRADDT de la région du Nord : i) l'adéquation avec le diagnostic territorial de la région du Nord ; ii) la compatibilité avec la vision de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord ; et III) la cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région.

Le chapitre trois décrit comment les axes stratégiques, toile de fond du plan d'action quinquennal, ont été déclinés de cette vision, et priorisés suivant la cadence de cette vision en cinq axes :

- la densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique ;
- la stimulation de l'agro-industrie et de l'économie ;
- le développement du tourisme et de l'artisanat ;
- la gestion de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- la bonne gouvernance territoriale et l'amélioration de la sécurité civile.

Puis le chapitre quatre présente la déclinaison de ces axes en cinq (05) objectifs globaux, quarante-six (46) objectifs stratégiques spécifiques, quatre-vingt-dix-neuf (99) programmes d'intervention et trois cent trente-trois (333) actions, pour un coût total de 10 895 060 000 000 FCFA, dont 10 % consacrés à la mise en œuvre et au suivi/évaluation de la mise en œuvre. Ceci porte donc le coût global du PAQ de la région du Nord à 11 984 566 000 000 FCFA.

Les ressources nécessaires seront mobilisées de sources diversifiées : nationales (BIP), partenariales (public-privé national ou international), ou locales (régie déléguée, fiscalité).

Pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ de la région du Nord, le présent rapport se termine par un chapitre qui :

- circonscrit le cadre conceptuel de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre ;
- décrit le dispositif de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre ;
- définit les conditions de succès de la mise en œuvre et du suivi/évaluation.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent rapport est la matérialisation de l'étape 2 de la phase 3 du processus d'élaboration du SRADDT-Nord, relative à la *contractualisation territoriale* de cette Région. Il traite des Objectifs Stratégiques (OS) et du Plan d'Action Quinquennal (PAQ), contenant les mesures ou interventions concrètes à mettre en œuvre, pour réaliser la vision du développement durable du territoire de la région du Nord, à l'horizon 2035.

Les *objectifs stratégiques* sont des buts fixés par les institutions en fonction de leur finalité, de leurs ressources et du contexte régional, national et international ; ils orientent la détermination des priorités, l'allocation des ressources, les exigences en matière de capacités et les activités de budgétisation. De son côté, le *plan d'action* est un ensemble de mesures, de tâches ou d'activités à entreprendre pour réaliser un projet. Ce plan est habituellement consigné dans un document qui décrit les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet, les échéanciers et qui désigne un responsable des tâches ou des activités. Le plan d'action fait habituellement suite à une prise de décision d'aller de l'avant sur un projet, normalement après l'établissement d'un diagnostic dans une situation donnée.

Le présent Rapport est structuré en quatre chapitres. Le premier chapitre expose la méthodologie de son élaboration. Le deuxième chapitre décline les pré-requis nécessaires à la compréhension des OS et du PAQ du SRADDT-Nord. Le troisième chapitre dresse le cadre stratégique des OS et du PAQ du SRADDT-Nord, avec en prime, les axes d'intervention, les objectifs stratégiques spécifiques, les programmes d'intervention, les actions et leurs indicateurs de résultats, les ressources (humaines, matérielles et financières), les acteurs de leur mise en œuvre, le coût de leur financement, ainsi que le calendrier de mise en œuvre du plan d'action considéré.

Le quatrième et dernier chapitre circonscrit le cadre conceptuel de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du SRADDT-Nord, spécifie le dispositif de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du SRADDT-Nord, et en indique les conditions de succès.

CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD

Depuis le début du processus d'élaboration du SRADDT-Nord, l'implication des parties prenantes est au cœur de sa démarche méthodologique. L'élaboration des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal, qui est la deuxième partie de la troisième phase de ce processus, n'a pas failli à la règle. En effet, elle s'est appuyée sur une approche méthodologique éminemment participative et itérative. À cet égard, outre l'équipe d'experts du groupement des bureaux d'étude AGRER/TEREA et DITA Conseil, les représentants des ministères ayant pour attribution majeure l'aménagement du territoire et ceux de leurs émanations locales, les mandataires de l'exécutif régional, ceux des missions et organismes de développement, les élus municipaux, les députés et les sénateurs, les chefs traditionnels de la région du Nord, ont contribué à son élaboration. Concrètement, l'équipe d'experts du Groupement des bureaux d'études AGRER/TEREA et DITA Conseil, se sont inspirés des résultats d'une série d'ateliers et de séances de concertation qu'elle a organisées avec les parties prenantes susvisées.

En effet, toute démarche d'élaboration des Objectifs Stratégiques (OS) et du Plan d'Action quinquennal (PAQ) de l'aménagement et du développement durable du territoire crédible, est susceptible d'intégrer les opinions et avis des divers acteurs et partenaires de ce territoire. C'est la raison pour laquelle, du 25 juillet au 02 août 2022, l'équipe d'experts du Groupement des bureaux d'études AGRER/TEREA et DITA Conseil, a organisé quatre ateliers départementaux de concertation (Niveau local) et un atelier régional de concertation (Niveau Central) dans la Région du Nord.

Tableau 1 : *Planning des ateliers départementaux de concertation*

Villes d'accueil des ateliers	Départements	Date du déroulement des ateliers
GAROUA	BÉNOUÉ	26 Juillet 2022
POLI	FARO	26 Juillet 2022
GUIDER	MAYO LOUTI	28 Juillet 2022
TCHOLLIRÉ	REY BOUBA	28 Juillet 2022
GAROUA	Atelier Régional	2 août 2022

Source : *Consultant, juillet - août 2022*

Ont pris part aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord (niveau local), les représentants des émanations départementales des ministères ayant pour attribution majeure l'aménagement du territoire, les conseillers municipaux et les chefs traditionnels.

Tableau 2 : Répartition des participants aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord selon leur structure ou administration de rattachement

Structures/Administration De rattachement	Départements			
	Bénoué	Guider	Poli	Tcholliré
MINEPAT	2	1	1	1
MINFOF	1	1	1	1
MINEPDED	1	1	1	1
MINADER	1	1	1	1
MINDCAF	1	1	1	1
MINHDU	1	1	1	1
MINCOMMERCE	1	1	1	1
MINTP	1	1	1	1
MINTOUL	1	1	1	1
Mairies	3	4	2	2
Chefferies traditionnelles	2	3	2	2
Total	15	16	13	13

Source : Consultant, juillet - août 2022

Pour avoir plus de précisions, se référer à la liste des participants aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et le PAQ annexée à ce Rapport.

En revanche, ont pris part à l'atelier régional de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord (Niveau central), les représentants des émanations régionales des ministères ayant pour attribution majeure l'aménagement du territoire tels que le MINEPAT, le MINFOF, le MINEPDED, le MINADER, le MINEPIA, le MINDCAF et le MINHDU, les mandataires du Conseil régional, ceux des missions et organismes de développement comme la Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la région du Nord (MEADEN), la SODECOTON, le PCP-ACEFA et le PNDP, ceux des partenaires techniques et financiers comme la GIZ, ABC PADER, GIZ AFR 100, ProFE et EcoNorCam opérant dans la région du Nord, les sénateurs, et le Maire de la ville de Garoua.

Tableau 3 : Répartition des participants à l'atelier régional de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT Nord selon leur structure ou administration de rattachement

Structure/administration de Rattachement	Effectif des participants
MINEPAT	2
MINADER	1
MEADEN	1
MINFOF	1
MINEPDED	1
MINDCAF	1
MINTP	1
MINHDU	1
MINEE	1
MINTP	1

Structure/administration de Rattachement	Effectif des participants
MINCOMMERCE	1
MINEPIA	1
MINTOUL	1
SODECOTON	1
ProFE	1
GIZ ABC PADER	1
RPF AFR100 du Fonds Commun PSFE	1
EcoNorCam	2
PCP ACEFA	1
MAIRIE DE GAROUA	3
Total	24

Source : Consultant, juillet - août 2022

Pour avoir plus de précisions, se référer à la liste des participants aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et la PAQ annexée à ce Rapport.

Pour ne rien oublier sur la question abordée, du 25 au 29 Juillet 2022, le Chef de mission de l'équipe d'experts du groupement des bureaux d'étude AGRER/TEREA et DITA Conseil a eu des séances de concertation avec le Président du Conseil Régional et les plus hauts mandataires des émanations régionales des ministères ayant pour attribution majeure l'aménagement du territoire, ceux des missions et organismes de développement et ceux des guichets des partenaires techniques et financiers opérant dans la région du Nord (Niveau central).

Tableau 4 : Nomenclature des administrations et/ou structures avec lesquelles le Chef de mission a eu des séances de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord

1	Conseil Régional
2	MINEPAT
3	MEADEN
4	MINADER
5	MINFOF
6	MINEPDED
7	MINCOMMERCE
8	MINTOUL
9	MINHDU
10	MINEPIA
11	MINEE
12	MINDMID
13	EcoNorCam
14	GIZ BSB YAMOUSSA
15	ProFE
16	GIZ ABC PADER
17	PCP ACEFA

Source : Consultant, juillet - août 2022

Pour avoir plus de précisions, se référer à la liste des participants aux ateliers départementaux de concertation sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord annexée à ce Rapport

En termes d'objectifs, ces ateliers et séances de concertation visaient à :

- informer les participants ;
- recueillir les opinions et avis des parties prenantes sur les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région d'étude ;
- faire remonter les informations du terrain ;
- asseoir la légitimité des décisions ;
- procéder à la détermination consensuelle des objectifs stratégiques de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord ;
- procéder à la détermination consensuelle du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Nord ;
- contribuer au renforcement de l'appropriation des objectifs stratégiques de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord par les participants ;
- contribuer au renforcement de l'appropriation du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Nord par les participants.

S'agissant des résultats attendus, au terme des ateliers et séances de concertation considérés :

- le répertoire des principes de base de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord est disponible ;
- le répertoire des objectifs stratégiques de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord est disponible ;
- le répertoire des subdivisions du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord est disponible ;
- l'appropriation des principes et des objectifs stratégiques de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord est renforcée ;
- l'appropriation des subdivisions du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord est renforcée.

Dans les quatre villes d'accueil des ateliers départementaux de concertation, en l'occurrence Tcholliré, Poli, Guider et Garoua, les différents ateliers se sont déroulés pendant un jour comme souligné plus haut, de 8h 00 mn à 17 h 00 mn, dans les services de la Délégation Départementale du MINEPAT. Partout ils ont été présidés par le délégué départemental du MINEPAT.

Pour que les ateliers de concertation envisagés produisent de bons résultats, il importait que tous ceux qui y participent aient accès à une base commune d'informations, qui leur permette de participer aux discussions sur un pied d'égalité. Ainsi, tous les participants ont été informés à l'avance des processus à venir et ont reçu à l'avance les documents essentiels de cadrage et d'orientation des ateliers. Dix jours avant l'ouverture des ateliers de concertation, tous ont reçu des documents de cadrage des échanges contenant :

- des définitions des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement durables du territoire assorties d'exemples ;
- des matrices/grilles destinées au recensement des propositions des parties prenantes afférentes aux objectifs stratégiques de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord ;
- des matrices/grilles destinées à l'inventaire des propositions des parties prenantes afférentes au Plan d'action du SRADDT-Nord ;
- des questions relatives aux propositions des parties prenantes sur la vision du développement durable de la région du Nord à l'horizon 2035 par thématique ;
- des questions relatives aux propositions des parties prenantes sur le scénario de l'émergence de la région du Nord à l'horizon 2035 par thématique ;
- des questions relatives aux changements que les parties prenantes souhaiteraient voir s'opérer sur le territoire de leur région dans les années à venir ;
- des questions relatives à la perception des acteurs sur la vision de développement du territoire de leur région par thématique ;

Ces documents ont été ainsi envoyés aux participants pour les préparer à participer et à contribuer efficacement le moment venu, aux ateliers et aux séances de concertation.

La veille de chaque atelier, l'équipe d'experts du groupement des bureaux d'études AGRER/TERREA et DITA Conseil, a eu une séance de travail avec le délégué départemental et/ou régional du MINEPAT, pour arrêter les modalités pratiques de l'organisation de la concertation et s'assurer de la disponibilité des parties prenantes invitées.

Déroulement des ateliers de concertation

Étant donné que les ateliers considérés ont trait à la concertation, il importait de s'accorder au départ sur le sens ou la définition du terme concertation. À cet égard, selon les travaux d'Arnstein (1969), la concertation fait intervenir un certain nombre de parties prenantes en vue d'élaborer collectivement des propositions sur un projet. La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle ne se limite pas à une simple demande d'avis. Un processus de concertation suppose un travail collaboratif

qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles, etc.

Chaque atelier a démarré par une session introductive structurée autour de trois brèves articulations : le mot de bienvenue du Délégué départemental et/ou régional du MINEPAT à l'endroit de tous les participants, le rappel des termes de référence et les modalités pratiques du déroulement de la concertation par le chef de l'équipe d'experts, puis la présentation individuelle des participants.

L'essentiel de chaque atelier a été consacré à la concertation proprement dite. Avant l'ouverture des échanges, l'équipe d'experts a entretenu les participants sur les définitions des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal de l'aménagement et du développement du territoire avec des exemples à l'appui et sur les attitudes à adopter pendant les échanges. Ainsi, il a été prescrit aux participants :

- de ne pas commencer le processus de concertation en ayant des préjugés en tête ;
- de ne pas tirer de conclusions hâtives des interventions des uns et des autres ;
- de se préparer à entendre des points de vue différents, avant d'en tirer des enseignements ;
- d'être ouverts à tous les points de vue ;
- tous les points de vue doivent être également recevables et pas seulement ceux des personnes considérées comme importantes ;
- la concertation doit être menée de telle manière à ce que chaque participant se sente libre d'exprimer son opinion.

Cela étant dit, persuadés que l'union fait la force, les participants aux ateliers de concertation ont unanimement opté pour des échanges en un seul groupe. Au cours des travaux, pilotés par un bureau composé d'un Président et de deux Rapporteurs et animés par l'équipe des experts, les participants ont pris la parole à tour de rôle pour donner leur avis sur les Objectifs Stratégiques et le Plan d'Action proposés dans les différents axes d'intervention du système territorial de la région du Nord, par les uns et les autres. Sur chaque objectif stratégique et sur chaque plan d'action correspondant proposés par un acteur du territoire ou par un expert, un débat s'est engagé. Au bout des échanges, l'objectif stratégique et le Plan d'Action correspondant ont été approuvés ou adoptés en l'état, reformulés ou rejetés à l'unanimité par les participants.

Sur les objectifs stratégiques, l'exercice a porté sur les sept axes d'intervention du système territorial de la Région du Nord, que sont la maîtrise de l'environnement physique, la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration du capital humain et de l'économie du savoir, la densification des infrastructures et des équipements socio-collectifs, la dynamisation de l'économie, la production des établissements humains viables et la promotion de la bonne gouvernance et la sécurité civile. Sur le PAQ, l'exercice a également porté sur les sept axes d'intervention susvisés.

Les résultats des ateliers de concertation ont été consolidés avec ceux des séances de concertation que le Chef de mission de l'équipe d'experts a eues avec le Président du Conseil régional, les hauts responsables des émanations régionales des ministères ayant pour attribution majeure l'aménagement du territoire (MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINTP, MINEPDED, MINTOUL, MINEPIA, MINH DU, ceux des missions et organismes de développement MEADEN, SODECOTON, le PNDP, le PCP ACEFA et ceux des guichets des partenaires techniques et financiers à l'instar de GIZ BSB YAMOOUSSA, GIZ ABC PADER, ProFE ou EcoNorCam opérant dans la région du Nord et le Maire de la ville de Garoua.

Il résulte des propos qui précèdent que l'adoption des Objectifs Stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire de la région du Nord, a été le fruit d'un travail collectif et consensuel auquel ont pris part de multiples acteurs publics et privés du territoire de cette région. En effet, les actions à mener dans la région du Nord, comme la construction d'une route, l'implantation d'un centre de santé, l'aménagement des points d'eau potable, la réfection d'un pont et bien d'autres encore, ont nécessité l'implication des parties prenantes. Cette implication a été d'ordre réglementaire, d'ordre instrumental, d'ordre social, et d'ordre tactique et stratégique. Il ne s'est pas agi d'adopter la meilleure solution d'un point de vue technique, décidée dans un huis clos, entre les décideurs habituels - politiques et experts - mais de construire un projet qui satisfasse au mieux toutes les parties prenantes.

Sur chaque rubrique en discussion, la proposition retenue a requis le consensus du panel. Cette manière de procéder a accru l'intérêt et l'implication des acteurs territoriaux ou parties prenantes et la portée, et par ricochet, augmenté les chances de réussite des ateliers de concertation. Étant donné que la détermination du coût de mise en œuvre des actions est une tâche trop technique et trop complexe, les participants ont confié à l'équipe des experts le soin, voire la charge de se pencher ultérieurement sur la question, en s'appuyant sur leur propre expérience, la mercuriale des prix et les textes en vigueur.

La finalité de cette démarche des ateliers de concertation participative est que la stratégie proposée et les objectifs y associés reflètent chez les populations la démarche consensuelle pour satisfaire leurs attentes et aspirations.

La troisième étape de la présente démarche méthodologique, a conduit l'équipe d'experts du Groupement des bureaux d'études AGRER/TEREA et DITA Conseil à procéder à une synthèse respective des Objectifs Stratégiques et des Plans d'Action du SRADDT-Nord, issus des ateliers de concertation. En effet, cette équipe étant rentrée du terrain avec cinq propositions de matrices des OS et du PAQ du SRADDT-Nord correspondant aux quatre ateliers départementaux et à l'atelier régional de concertation, qu'elle a organisé à Tcholliré, Poli, Guider et Garoua, il lui fallait absolument les rapprocher et les combiner pour en dégager une matrice unique des OS et du PAQ, représentatifs de l'ensemble du territoire de la région du Nord. Elle a

ainsi passé en revue les propositions des différentes rubriques des cinq matrices des OS et du PAQ, issues des ateliers de concertation, puis, entériné et intégré dans une matrice synthétique, les propositions communes ou identiques à leurs rubriques respectives. Pour les propositions non communes ou non identiques à leurs rubriques respectives, elle a privilégié et intégré dans la matrice synthétique, celles qu'elle a jugées aptes à répondre à l'objectif de l'émergence de la région du Nord à l'horizon 2035. C'est finalement au prix d'arbitrages basés sur une solide connaissance des réalités physiques, humaines, économiques et sociales de la région du Nord, que l'équipe d'experts du Groupement des bureaux d'étude AGRER/TEREA ET DITA Conseil, a établi la matrice consolidée des OS et du PAQ du SRADDT cette Région.

La dernière étape de la démarche méthodologique de l'élaboration du Rapport sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord, a été celle de la rédaction de ce rapport. Avant même d'amorcer la tâche de détermination du cadre logique du Plan d'action considéré, l'équipe des experts sous la houlette du chef de mission en avait déjà élaboré la structure, autrement dit, le plan de rédaction. La rédaction du Rapport elle-même a été effectuée à la faveur de nombreuses séances de travail individuelles par l'équipe d'experts et de réunions de parachèvement et d'amélioration du contenu de sa mouture finale, sous la coordination du Chef de mission.

Figure 1 : Photo de famille des acteurs locaux à l'atelier départemental de la Bénoué à Garoua



Source : Consultant

CHAPITRE 2 : PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD

Les Objectifs Stratégiques (OS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du SRADDT-Nord, qui forment l'ossature du présent rapport, s'inscrivent dans un cadre conceptuel multiple qui intègre le pourquoi des OS et du PAQ considérés, l'hypothèse de la croissance démographique régionale qui les sous-tendent, leurs corrélations avec le Diagnostic Territorial, la Vision du développement durable, les Principes de Base et les Orientations Fondamentales de l'Aménagement et du Développement Durable de la région du Nord, le Plan d'actions du SNADDT-Cameroun et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

2.1 Pourquoi des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal afférents au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la région du Nord

Les Objectifs Stratégiques sont les buts que les collectivités/institutions ou les initiatives de celles-ci visent à atteindre, au terme d'une échéance temporelle supérieure à **02 ans**. Ceux du SRADDT-Nord sont, pour ainsi dire, des buts que ce schéma poursuit dans le cadre de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région à laquelle il se rapporte, à l'horizon 2035. Chacun d'eux est en corrélation avec l'un des sept axes d'intervention de l'aménagement et du développement durable du système territorial de la région du Nord. Cela étant dit, les objectifs stratégiques sont consubstantiels, disons inséparables d'un plan d'action.

Un plan d'action quant à lui, est un document de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement axé sur les interventions en aménagement et en développement du territoire d'un pays, d'une Région ou d'une commune. Il fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement du territoire.

En effet, un schéma d'aménagement et de développement du territoire, est toujours accompagné d'un plan d'action, qui spécifie ou explicite notamment, les objectifs et programmes d'intervention, les actions assorties de leurs indicateurs de résultats, les ressources humaines, matérielles et financières, les responsables, et les étapes de sa mise en œuvre. Le plan d'action est obligatoire et, comme document d'accompagnement du

schéma d'aménagement et de développement du territoire, son contenu est normalement relié aux orientations et aux objectifs de celui-ci. Le plan d'action traduit le schéma d'aménagement et de développement durable du territoire en actions concrètes et réalistes. Moment fort du processus d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement du territoire, le plan d'action est l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions. Il transforme les idées et les réflexions en éléments concrets, opérationnels.

L'élaboration d'un plan d'action est un processus qui permet d'identifier les actions prioritaires et d'établir un échéancier stratégique pour les mettre en œuvre, en fonction des ressources humaines, financières et techniques disponibles. Une première étape de l'élaboration d'un plan d'action consiste à identifier plusieurs mesures ou politiques possibles qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable du territoire concerné. Ces mesures ou politiques sont généralement proposées par les acteurs dudit territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics ou privés, des élus, des chefs traditionnels et religieux, des ONG, des GIC ou des représentants des missions de développement, des guichets des partenaires techniques et financiers voire des mandataires des organisations de la société civile. Les concepteurs ou initiateurs d'un plan d'action doivent prioriser les actions et en évaluer la faisabilité en fonction des ressources disponibles, avant leur inscription au plan d'action. Ces actions peuvent être classées selon différents niveaux de priorité :

- essentielles, en ce qu'elles présentent un intérêt élevé, une urgence d'agir et un degré d'innovation important pour le territoire ;
- importantes, en ce qu'elles présentent un degré d'intérêt élevé, mais qui peuvent être mises en place à la suite des actions identifiées comme essentielles ;
- souhaitables, en ce qu'elles présentent un intérêt certain, mais qui pourront être réalisées si des possibilités de mise en œuvre se présentent. Le plan d'action doit être structuré en créant des groupes d'actions répartis selon les enjeux visés, les axes d'intervention ou les orientations (par exemple, une répartition par enjeu : gouvernance, économie locale, cohésion sociale, transport, désenclavement, etc.).

Il est ensuite pertinent d'identifier, pour chaque action, le plan de mise en œuvre prévu et de préciser les éléments suivants :

- la personne responsable ou la direction chargée de la coordination et de la réalisation de chaque action ;
- les gestes à poser pour mettre en œuvre l'action ;
- les coûts estimés ;
- les moyens mis à disposition pour y parvenir (ressources matérielles, financières, humaines, technologiques) ;
- les indicateurs de performance et les cibles à atteindre.

- un échéancier mentionnant les dates de début et de fin des activités, de même que les dates prévues pour l'évaluation et le suivi ;
- les différents organismes et partenaires qui collaborent à la réalisation de l'action.

Pour rédiger un plan d'action de qualité, il faut s'assurer de :

- la participation des parties prenantes jugées pertinentes dans l'élaboration du plan d'action ;
- la réalisation en simultané du plan d'action et du plan de mise en œuvre, ce qui permet de s'assurer de la cohérence entre les deux documents ;
- la validation du plan d'action à la fois par les parties prenantes et par les élus ;
- l'engagement des parties prenantes dans la démarche, ce qui permet d'inclure des interventions ou des actions qui ne relèvent pas uniquement de l'organisme municipal, mais de l'engagement des autres groupes et citoyens ;
- l'analyse rigoureuse des actions proposées pour en évaluer la faisabilité, afin de proposer un plan d'action réaliste, dans la mesure des moyens de l'organisation ;
- l'existence de mécanismes de suivi et d'évaluation et du choix d'indicateurs mesurables. Une telle démarche permet de véritablement contrôler ce qui est à faire et comment c'est fait. « Contrôler » est ici à prendre dans le sens « maîtriser ». Notamment de :
 - ne rien oublier en listant toutes les tâches à accomplir, donnant ainsi une vision globale et exhaustive sur la charge à venir ;
 - l'optimisation des moyens humains et financiers. Cela permet d'identifier comment les moyens sont utilisés et pour quel résultat ;
 - la maîtrise du temps de mise en œuvre. Grâce à une planification rigoureuse, il est possible d'anticiper les effets de retards éventuels ;
 - savoir à tout moment où l'on se trouve dans l'avancée. Ce qui évite de naviguer à vue ;
 - pouvoir trouver des solutions de repli en étant capable d'analyser les conséquences sur les autres actions ;
 - l'implication et la motivation des équipes en définissant des rôles précis pour chacun. On évitera ainsi des pertes de temps, d'énergie et une démotivation galopante dues à des recadrages fréquents sur les tâches et missions des acteurs. Autre bénéfique : une meilleure coordination lorsque des dépendances existent entre actions.

En résumé, le plan d'action favorise le passage de la planification à la gestion. Il traduit en interventions concrètes, les intentions des élus et permet de relier des projets apparemment isolés à un plan d'action d'ensemble ainsi qu'à des partenaires et à des budgets. On y indique comment on veut réaliser, dans un processus de planification, les orientations retenues ou les objectifs adoptés. Il contient les interventions prioritaires choisies et, précise les principales modalités de leur mise en œuvre.

2.2 L'hypothèse d'une croissance démographique soutenue de la région du Nord

La planification du développement et de l'aménagement du territoire de la région du Nord relève un défi de taille, celui de l'estimation de la population à l'horizon de la planification : 2035.

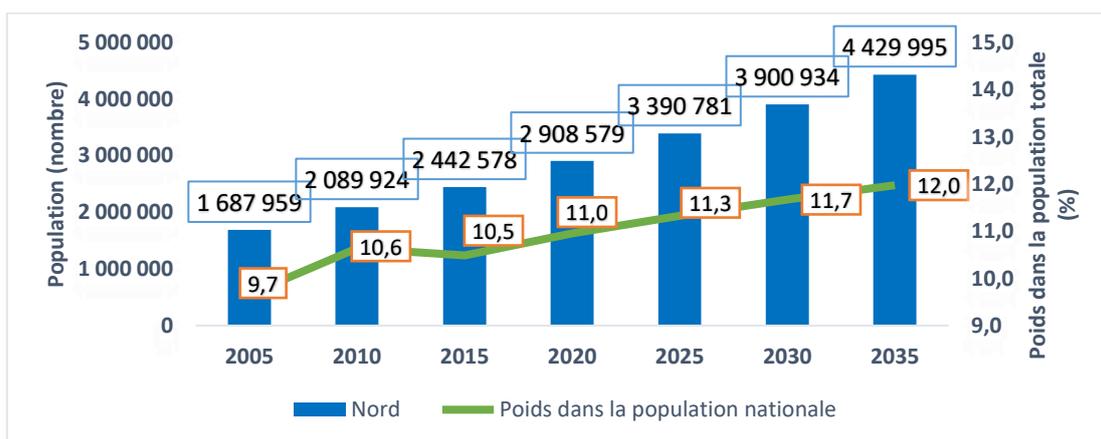
L'estimation des caractéristiques démographiques de la Région et de ses départements à cet horizon permettra d'évaluer les besoins des générations futures en équipements et en services socio-collectifs, mais aussi ceux nécessaires au développement et à la croissance économiques (transport, énergie, Eau potable, etc.). Ainsi, décider des stratégies d'intervention et des orientations futures reste tributaire de l'ensemble de ces besoins.

Cette partie présentera les projections démographiques de la région du Nord à l'horizon 2035.

2.2.1. Analyse de l'évolution numérique de la population de la région du Nord

L'analyse de l'évolution numérique de la population de la région du Nord montre que cette population croît à un rythme important. En effet, la projection démographique mise en exergue dans la figure ci-dessous montre que la population sera de plus de 4,4 millions d'habitants en 2035, soit plus du double de la population recensée au dernier recensement de 2005.

Figure 2 : Analyse de l'évolution numérique de la population totale de la région du Nord entre 2005 et 2035



Source : Projection du BUCREP & Projection du consultant

Cette forte croissance de la population s'accompagne d'une hausse progressive de son poids par rapport à la population nationale. En effet, le poids démographique de la région du Nord est estimé à près de 12,0% d'ici 2035, soit un gain de près de 3 points par rapport à celui de 2005.

2.2.2. Analyse de l'évolution de la répartition de la population par sexe et par âge

L'examen de la répartition de la population par sexe révèle une prédominance féminine au sein de la région du Nord sur toute la période de projection. En effet, les femmes représentent environ 50.5% de cette population.

La structuration de cette population par groupes d'âges met en évidence une tendance assez similaire au fil des années, marquée par une prépondérance des jeunes. Les enfants de moins de 15 ans représentent environ 49% de la population totale, les personnes de 15 – 59 ans environ 46%, et celles de plus de 60 ans 5% de cette population. C'est dire que cette Région nécessite de nombreux investissements dans le domaine du développement des services sociaux de base et de leur accessibilité, notamment l'éducation, la formation professionnelle et la protection sociale (santé, alimentation, logement, sécurité, emploi, etc.) pour pouvoir prendre en charge cette population en majorité jeunesse.

Un examen par sexe des différents sous-groupes d'âges de la population, laisse apparaître une proportion plus élevée de personnes de sexe masculin par rapport à celles de sexe féminin chez les moins de 15 ans et chez les plus de 60 ans.

Tableau 5 : Analyse de l'évolution de la répartition de la population la région du Nord, selon l'âge et le sexe entre 2005 et 2035

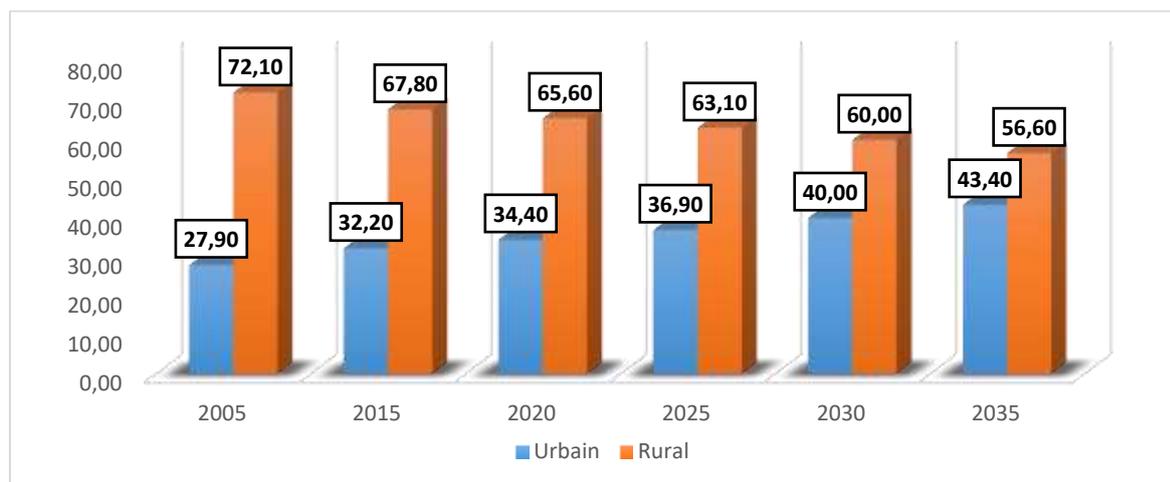
Année	Sexe	Groupes d'âges			
		0-14 ans	15 - 59 ans	60 ans et +	Total
2005	Masculin	421 990	378 103	37 135	837 228
	Féminin	406 798	413 550	30 383	850 731
	Ensemble	828 788	791 653	67 518	1 687 959
2020	Masculin	710 072	664 777	64 898	1 439 747
	Féminin	686 937	730 437	51 458	1 468 832
	Ensemble	1 397 009	1 395 214	116 356	2 908 579
2025	Masculin	827 792	774 988	75 657	1 678 437
	Féminin	800 822	851 534	59 989	1 712 344
	Ensemble	1 628 614	1 626 521	135 646	3 390 781
2030	Masculin	952 336	891 587	87 040	1 930 962
	Féminin	921 308	979 650	69 015	1 969 972
	Ensemble	1 873 643	1 871 236	156 054	3 900 934
2035	Masculin	1 081 496	1 012 507	98 844	2 192 848
	Féminin	1 046 259	1 112 514	78 375	2 237 147
	Ensemble	2 127 755	2 125 021	177 219	4 429 995

Source : Projection du BUCREP & Projection du Consultant

2.2.3. Dynamique de la répartition spatiale de la population

Une analyse de la dynamique de la répartition spatiale de la population de 2005 à 2035, illustrée par la figure ci-après, montre que la population urbaine de la région du Nord s'accroît à un rythme fulgurant, passant de 27,9 % en 2005 à 43,4% en 2035 et concourant ainsi au dépeuplement du monde rural. Toutefois, cette population restera essentiellement rurale jusqu'en 2035.

Figure 3 : Analyse de l'évolution de la répartition de la population de la région du Nord selon le milieu de résidence (milieux urbain et rural) entre 2005 et 2035



Source : Projection du BUCREP & Projection du Consultant

Pour des raisons de développement local, les données projetées de la population par département et par arrondissement s'avèrent nécessaires. Il est important de mentionner que cet exercice de projections démographiques est très délicat, compte tenu des mouvements constants de la population, de la méthodologie utilisée, mais aussi et surtout de l'indisponibilité de certaines données nécessaires au moment de faire lesdites projections. Ainsi, il faut rappeler que les projections démographiques effectuées n'ont pas pour prétention de déterminer « avec certitude » la population future, mais plutôt de prévoir l'effectif de la population si une hypothèse donnée venait à se réaliser. L'hypothèse retenue pour l'élaboration des tendances futures est celle qui avait été retenue par le BUCREP pour formuler les projections sur la période de 2015 à 2021. Il faut également insister sur le fait qu'en l'absence d'un certain nombre d'indicateurs (taux de survie pour chaque sexe, niveau et schéma par âge de la migration internationale nette, taux de fécondité par âge pour les femmes âgées de 15 à 49 ans à chaque niveau géographique), la méthode par composantes ne peut pas être utilisée. Un recours à la méthode d'extrapolation des tendances² a été fait pour contourner cette limite, mais aussi pour se

¹ Cette hypothèse peut être considérée comme l'hypothèse médiane, et se caractérise par la forte fécondité des femmes (elle restera élevée), la mortalité devrait continuer à baisser et les flux de migrations observées seront constants.

² Elle est basée sur la continuité des tendances historiques observées en appliquant les méthodes mathématiques.

conformer à la méthodologie utilisée par le Bureau Central des Recensement et des Études de la Population (BUCREP) pour les projections de 2015 à 2020.

Tableau 6 : Analyse de l'évolution numérique de la population totale de la région du Nord par département entre 2005 et 2035

Département	Année					
	2005	2015	2020	2025	2030	2035
Bénoué	851 955	1 247 497	1 478 325	1 722 982	1 979 715	2 243 411
Faro	69 477	85 347	93 113	100 232	106 688	112 305
Mayo- Louti	391 326	550 309	637 697	725 753	813 153	897 324
Mayo-Rey	375 201	573 523	699 444	841 815	1 001 379	1 176 956
Ensemble	1 687 959	2 456 676	2 908 579	3 390 781	3 900 934	4 429 995

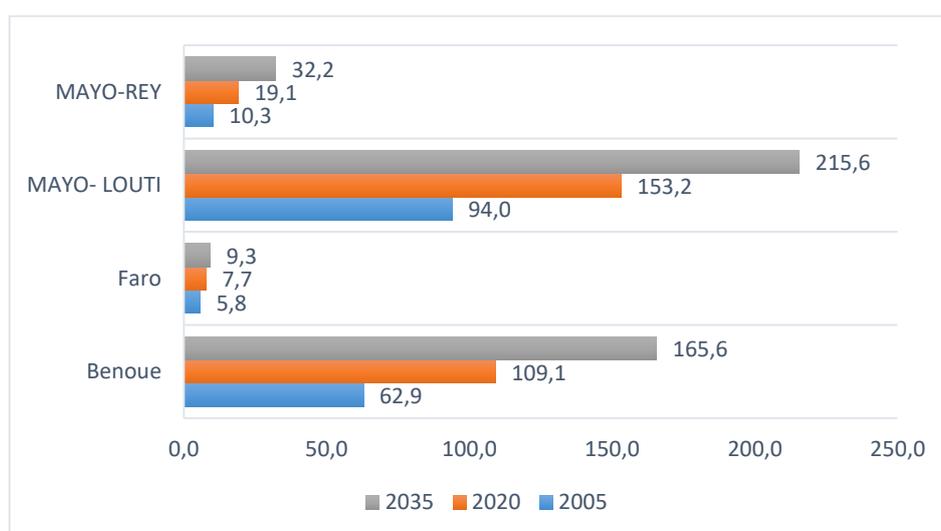
Source : Projection du BUCREP & Projection du Consultant

L'analyse de la dynamique de la population par département montre que la croissance de la population de la Région est beaucoup plus tributaire de celle du département de la Bénoué, (dont l'effectif de la population va pratiquement tripler en 2035 par rapport à celle de 2005), suivi du Mayo-Rey et du Mayo-Louti.

L'évolution de la population dans le département du Faro est par contre pratiquement stable sur toute la période. Ce département est par ailleurs le moins densément peuplé, avec une prévision de 9,3 habitants au km² en 2035.

Le Mayo-Louti restera le département le plus densément peuplé à l'horizon 2035, avec près de 216 habitants au km², suivi par la Bénoué, avec 166 habitants au km², dépassant ainsi le niveau régional qui est estimé à environ 67 habitants au km² en 2035.

Figure 4 : Analyse de l'évolution des densités de population dans la région du Nord par département entre 2005 et 2035



Source : Projection du BUCREP & Projection du consultant

Tableau 7 : Situation de la population de la région du Nord des arrondissements en 2035

Département	Arrondissement	Année					
		2005	2015	2020	2025	2030	2035
BÉNOUÉ	GAROUA	265 583	377 398	439 420	502 337	565 179	626 086
	BASCHEO	26 743	45 939	58 809	73 918	91 437	111 367
	BIBEMI	133 191	198 693	237 038	277 644	320 062	363 276
	DEMBO	15 816	22 071	25 467	28 851	32 167	35 312
	DEMSA	38 366	53 314	61 386	69 396	77 210	84 580
	LAGDO	142 129	233 843	292 973	360 383	436 292	520 052
	MAYO-OURNA	21 445	31 401	37 212	43 370	49 832	56 470
	PITOA	76 715	92 623	99 407	104 750	108 633	110 925
	TCHEBOA	112 738	167 870	200 081	234 139	269 660	305 786
	TOUROUA	40 674	55 745	63 744	71 565	79 074	86 026
	Ensemble	851 955	1 247 497	1 478 325	1 722 982	1 979 715	2 243 411
FARO	POLI	37 882	52 641	57 431	61 822	65 804	69 268
	BEKA	31 595	32 706	35 682	38 410	40 884	43 037
	Ensemble	69 477	85 347	93 113	100 232	106 688	112 305
MAYO-LOUTI	GUIDER	223 503	308 472	353 967	398 791	442 184	482 745
	FIGUIL	67 997	93 193	106 564	119 638	132 193	143 815
	MAYO-OULO	99 826	148 644	177 166	207 323	238 776	270 764
	Ensemble	391 326	550 309	637 697	725 753	813 153	897 324
MAYO-REY	TCHOLLIRÉ	47 296	48 099	48 015	50 281	56 125	72 688
	MADINGRING	57 347	78 596	89 873	100 900	111 488	121 290
	REY-BOUBA	116 192	192 851	243 359	299 222	359 910	418 150
	TOUBORO	154 366	253 977	318 197	391 411	473 855	564 827
	Ensemble	375 201	573 523	699 444	841 815	1 001 379	1 176 956
Ensemble		1 687 959	2 456 676	2 908 579	3 390 781	3 900 934	4 429 995

Source : Projection du BUCREP, 2020 & Projection du consultant, 2023

Le tableau 7 ci-dessus illustre un accroissement considérable de la population de la région du Nord. Cette augmentation significative de la population entraînera par conséquent une forte demande de services de base et de services aux entreprises dans les villes, mais aussi dans les centres ruraux dans plusieurs secteurs, notamment :

- les services sociaux : santé, éducation-formation, eau, assainissement, gestion des déchets, éclairage public, sécurité urbaine ;
- les services de mobilité urbaine : transport collectif, voirie ;
- les services aux entreprises et aux personnes : financiers (banque, assurance) ;
- les équipements marchands : marchés urbains, marchés de quartier, marchés de fruits et légumes, etc. ;
- les services d'information, de communication (y compris l'accès à Internet) et de loisir ;
- les services de l'habitat et le logement.

Figure 5 : Population et densité de population des différents arrondissements de la région du Nord en 2005

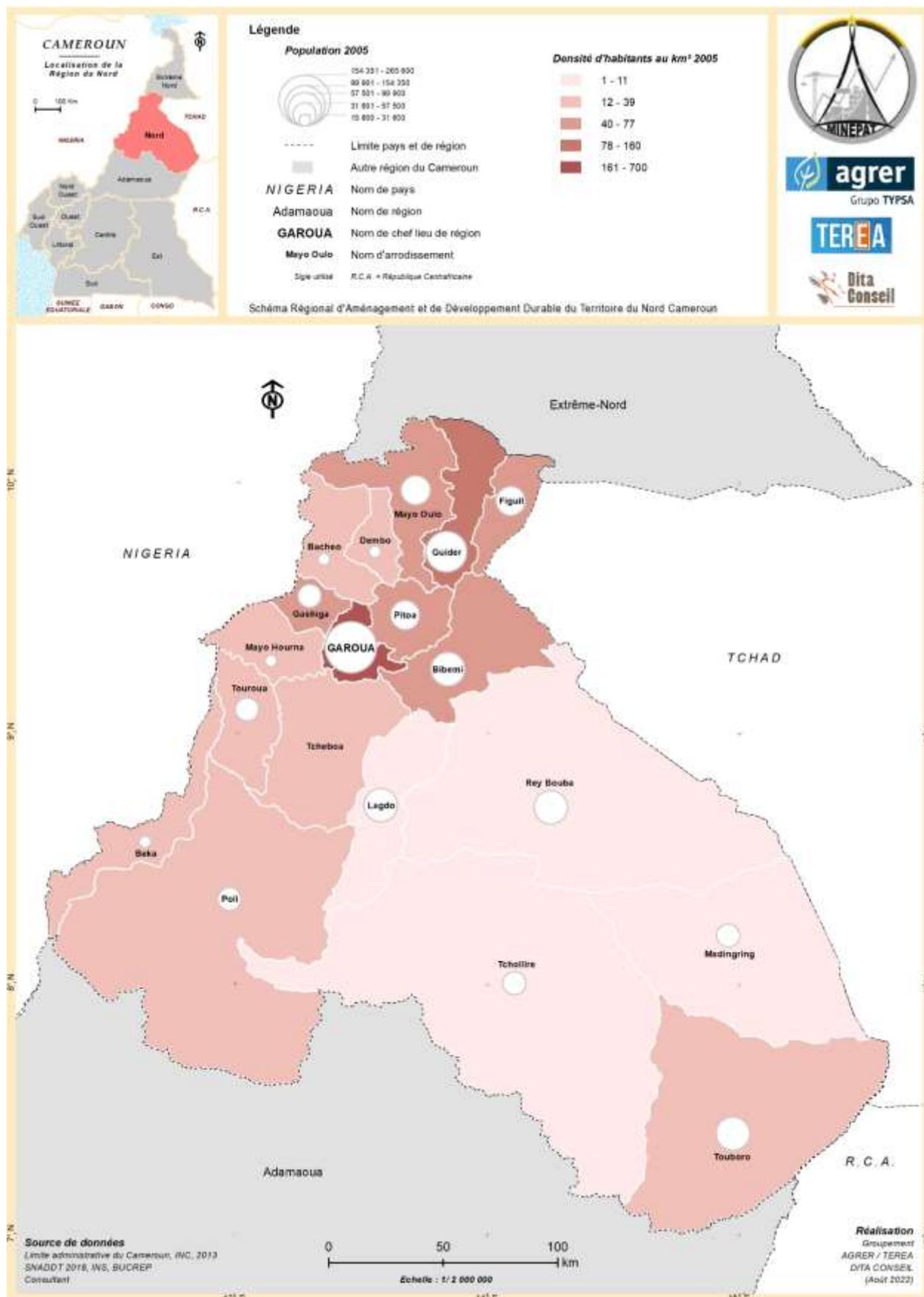
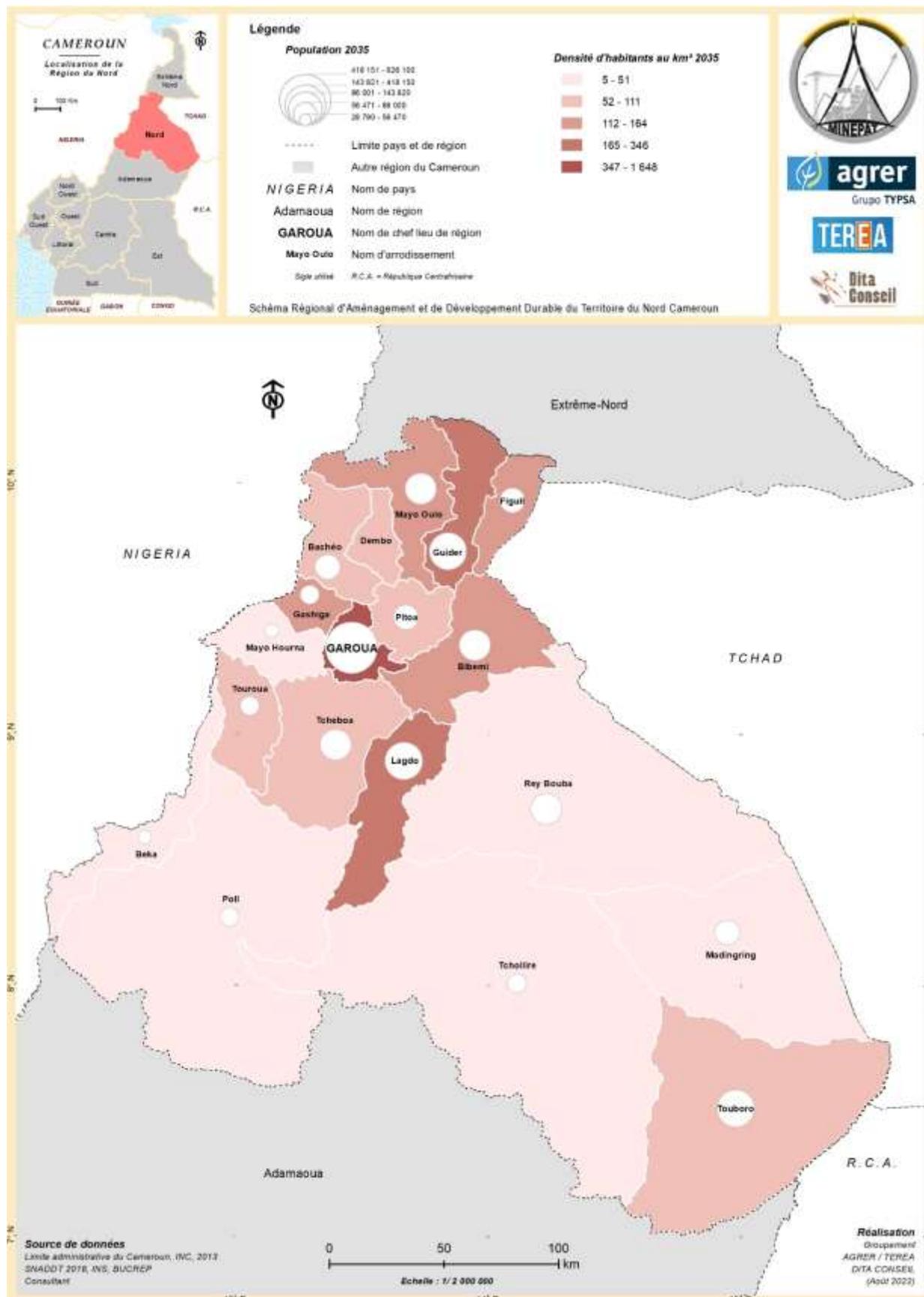
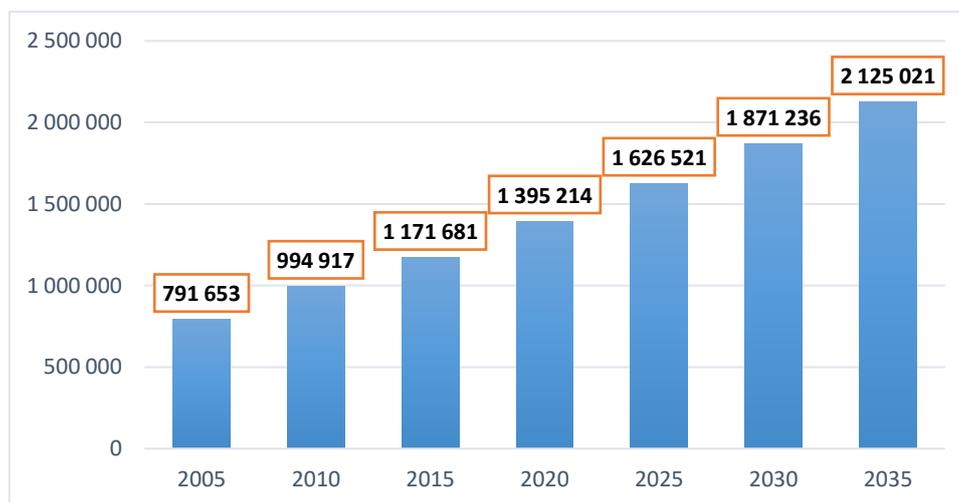


Figure 6 : Population et densité de population des différents arrondissements de la région du Nord en 2035 (Projection du Consultant)



La population en âge d'activité dans cette Région est croissante et va pratiquement tripler en 2035 comme l'indique la figure ci-après, elle passera de 791 653 habitants en 2005 à 2 125 021 habitants en 2035. Cette population représente environ 46% de la population de la Région en 2035. La Région possède donc une main-d'œuvre assez importante qui pourra bénéficier de son développement.

Figure 7 : Analyse de l'évolution de la population active dans la région du Nord entre 2005 et 2035



Source : Projection du BUCREP & Projection du Consultant

2.2.4. Analyse de quelques indicateurs démographiques

La situation de la natalité et de la fécondité est appréciée à travers deux indicateurs clés, le Taux Brut de Natalité (TBN) et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF).

Les résultats de la cinquième Enquête Démographique de la Santé du Cameroun (EDSC-V) de 2018 font état d'un indice synthétique de fécondité (ISF) de 6,2 enfants par femme dans la région du Nord. Cet indice est en hausse par rapport à 2005. En effet, en 2005, l'ISF dans la région du Nord est de 5,2 enfants, il a augmenté pour se trouver à 6,5 enfants en 2011, avant de baisser pour tomber à 6,2 enfants en 2018, tandis qu'on observe une baisse au niveau national depuis 2011 (on est quitté de 5,1 enfants par femme en 2011 à 4,8 enfants par femme en 2018).

Tableau 8 : Taux Brut de Natalité et Indice Synthétique de Fécondité nationaux et régionaux de 2011 à 2018

	2005		2011		2018	
	TBN (‰)	ISF	TBN (‰)	ISF	TBN (‰)	ISF
Région du Nord	29,2	5,2	29,6	6,5	30,0	6,2
Cameroun	10,8	5,1	36	5,1	36,8	4,8

Source : INS, EDSC-MICS 2011, 3^{ème} RGPH, BUCREP, EDS 2018

Le taux brut de natalité (TBN) est estimé à 36‰ dans la région du Nord en 2018 ; ce qui signifie qu'en moyenne, 30 naissances vivantes se produisent annuellement dans une

population totale de 1000 habitants tous âges confondus dans cette Région. Ce taux n'a pas connu une évolution assez significative depuis 2005, où il était de 29.2 ‰, et reste inférieur à celui du niveau national.

L'analyse de la mortalité fait état d'un taux brut de mortalité de 10,7‰ (BUCREP, Rapport sur la mortalité, 3^{ème} RGPH) dans la région du Nord en 2005, c'est-à-dire qu'en moyenne 11 habitants décèdent dans une population de 1000 habitants au cours d'une année. Ce taux est pratiquement identique à celui observé dans l'ensemble du pays qui est de 10,8‰. En 2005, la mortalité est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain dans la région du Nord. En effet, on enregistre 11,4 décès pour 1000 habitants en milieu rural, alors qu'en milieu urbain, ce taux est de 8,9 pour 1 000.

Tableau 9 : Taux brut de mortalité (%) dans la Région du Nord 2005

	Urbain	Rural	Ensemble
Région du Nord	8,9	11,4	10,7
CAMEROUN	9,9	11,6	10,8

Source : RGPH, 2005 Tome 8

L'espérance de vie des populations dans la région du Nord est de 64,5 ans, elle est supérieure à la moyenne nationale qui est de 57,3 ans. Autrement dit, un enfant né dans la région du Nord peut espérer vivre en moyenne 64,5 ans. L'on note par ailleurs une légère différence selon le sexe. L'espérance de vie des femmes (64,6 ans) est légèrement supérieure à celui des hommes (64,4 ans). La disparité selon le genre observé dans la Région corrobore avec la tendance nationale.

Tableau 10 : Espérance de vie à la naissance (ans) observée dans la région du Nord en 2005

Zone de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Région Nord	64,4	64,6	64,5
CAMEROUN	55,7	59,1	57,3

Source : RGPH, 2005 Tome 8

L'analyse de l'espérance de vie selon le milieu de résidence montre qu'elle est plus importante en milieu rural (65,1 ans) qu'en milieu urbain (64,5 ans).

Concernant la mortalité chez les enfants, la région du Nord est l'une des Régions les plus touchées au Cameroun (en 2018, elle est la plus touchée). Bien qu'elle connaisse une diminution, la mortalité infantile est au-dessus des 70‰, soit un écart de près de 28 points avec le niveau national (en 2018), c'est-à-dire qu'environ un enfant sur 14 décède avant d'atteindre son premier anniversaire.

Quant aux composantes de la mortalité infantile, elles se situent à 39‰ pour la mortalité néonatale (avant d'atteindre un mois exact) et à 37‰ pour la mortalité post-néonatale

(entre 1 mois exact et avant d'atteindre le premier anniversaire). Le risque de mortalité juvénile est de 61%, ce qui signifie qu'environ un enfant sur 16 décède entre le premier anniversaire et le cinquième anniversaire.

Tableau 11 : Quotients de mortalité des enfants nationaux et régionaux (%) en 2018

	Mortalité néonatale	Mortalité post néonatale	Mortalité infantile (1q0)	Mortalité juvénile (4q1)	Mortalité infanto-juvénile (5q0)
Région du Nord	39	37	76	61	133
Cameroun	28	20	48	34	80

Source : EDSC-V, 2018

Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de cinq ans, est de 133 %, soit un écart de plus de 53 points avec le niveau national autrement dit, environ 1 enfant sur 8 décède avant son 5ème anniversaire.

S'agissant de la situation migratoire, en 2005, la région du Nord se classait parmi les Régions intermédiaires en termes de mobilité résidentielle avec un indice de 30,75%. C'est-à-dire que 30,75% de la population de cette Région avait changé au moins une fois de lieu de résidence, l'indice étant légèrement supérieur chez les hommes (31,20%) que chez les femmes (30,31%). Parmi ces migrants, 98,18% sont des migrants internes et 1,81% des migrants internationaux.

Tableau 12: Statut migratoire de la région du Nord selon le sexe en 2005

Statut migratoire de la région du Nord selon le sexe en 2005			
Sexe	Masculin	Féminin	Total
Indice de mobilité résidentielle	31,20	30,31	30,75
Migrants intra départements	28,77	29,12	28,94
Migrants inter départements	14,54	14,89	14,71
Migrants inter régionaux	56,69	56,00	56,34
Ensemble migrants internes	100,00	100,00	100,00

Source : RGPH, 2005 Tome 9

2.2.5. Dynamique des migrations de populations

L'analyse de la mobilité chez les migrants internes fait ressortir que la région du Nord est attractive pour les originaires des autres Régions du pays. En effet, les migrants interrégionaux sont largement majoritaires et représentent 56,34% de l'ensemble des migrants (56,34% des migrants de cette Région proviennent des autres Régions du pays), tandis que les migrations qui s'opèrent à l'intérieur de la Région sont de 43,66% (14,71% de migrants interdépartementaux et 28,94% de migrants inter-arrondissements). Cette tendance est pareille quel que soit le sexe.

Par ailleurs, la région du Nord est la 3^{ème} sur les 4 Régions (par ordre décroissant: Littoral, Centre, Nord et Sud-Ouest) ayant un solde migratoire positif en 2005. Elle a connu un gain de 200 363 habitants, soit une augmentation de 114 833 habitants par rapport au solde migratoire de 1987 qui était de 85 530 habitants. Ces migrants provenaient essentiellement de la région de l'Extrême-Nord. En termes absolue, le nombre de migrants dans cette Région a augmenté d'environ 6 380 par an en 18 ans. Si cette tendance est maintenue, la région du Nord s'enrichirait d'environ 191 388 migrants en plus d'ici 2035, pour se situer au total à 391 751 migrants.

Au niveau départemental, la Bénoué est le plus attractif avec près de 66,59% de l'ensemble total des migrants de la région, suivi du Mayo Rey avec 21,03%, du Mayo Louti avec 10,35% et du Faro avec 2,02%.

S'agissant des migrants internationaux, la région du Nord était la 2^{ème} Région de destination prioritaire des immigrés au Cameroun en 2005, après l'Extrême-Nord, avec un poids de 17,46% de l'ensemble des immigrés. Ces migrants proviennent principalement du Tchad, de la RCA, du Niger, du Nigéria et même du Mali.

2.3 Cadre d'ancrage des Objectifs Stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire du Nord

2.3.1. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en adéquation avec le diagnostic territorial de la région du Nord

L'élaboration du SRADDT-Nord est un long processus méthodique en cinq (05) étapes majeures. Chaque étape a un lien étroit avec les étapes précédentes et sert de point d'appui pour celle qui la suit. Ceci permet in fine d'avoir un schéma cohérent. L'étape de l'élaboration du rapport des Objectifs Stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal (OS & PAQ) du SRADDT-Nord n'échappe pas à cette règle. La formulation des OS et l'établissement du PAQ doivent nécessairement s'appuyer sur les éléments clés qui ont été mis en exergue dans les livrables précédents, notamment le diagnostic territorial de la région du Nord.

Le diagnostic territorial de la région du Nord, après avoir fait l'état des lieux de celle-ci, a mené une analyse qui a permis de dégager ses forces, faiblesses, opportunités et menaces. Par la suite, les problématiques et les enjeux territoriaux de la région du Nord ont été mis en lumière. Cette deuxième phase de la contractualisation devra donc s'appuyer sur ces principaux éléments du diagnostic pour mettre sur pied les OS & PAQ devant permettre à la région du Nord d'atteindre son émergence à l'horizon 2035. La région du Nord devra donc s'accrocher sur ses forces et les opportunités qui s'offrent à elle tout en surmontant ses faiblesses et en jugulant les menaces qui pèsent sur elle.

Le diagnostic territorial de la région du Nord a posé les problématiques de cette dernière et a ressorti les enjeux qui vont servir de socle pour la formulation des OS et l'élaboration des PAQ. Les actions et les programmes de développement devront donc aller dans le sens des principaux enjeux qui ont été mis en avant dans le diagnostic territorial de la région du Nord.

2.3.2. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal compatibles avec la vision de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord

La prospective territoriale a assigné à la région du Nord à l'horizon 2035, la vision de développement durable suivante : « **Une Région bien desservie en infrastructures de transport et de communication et en énergie électrique, agro-industrielle, touristique, gouvernée au mieux des aspirations de sa population et dotée d'un cadre de vie sécurisée, sain et convivial** ».

Les Objectifs Stratégiques (OS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du SRADDT-Nord s'inscrivent effectivement dans une logique de concrétisation de cette vision. En effet, les OS et le PAQ élaborés pour traduire la vision dans les faits sont structurés autour de 7 axes d'intervention constituant l'ossature de l'aménagement et du développement durable de la région du Nord : la maîtrise de l'environnement physique, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux, l'amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir, la stimulation de l'économie, la production des établissements humains viables et la promotion de la bonne gouvernance territoriale et de la sécurité sociale. Chaque axe comprend un ou plusieurs objectifs et un PAQ dont la mise en œuvre concourt à la réalisation de la vision.

Le plan d'action considéré comporte de nombreuses actions dont la mise en œuvre garantira la fluidité des transports de personnes et de biens. En outre, elle améliorera le réseau de transport routier de la région du Nord en quantité et contribuera à la réhabilitation du port fluvial de Garoua sur la Bénoué.

En effet, le PAQ du SRADDT-Nord se préoccupe d'améliorer la desserte de la Région en énergie à travers l'optimisation de la production électrique du barrage de Lagdo et la construction de nouveaux barrages et des centrales solaires photovoltaïques dans les zones rurales. D'autre part, il envisage des actions de renforcement de l'offre quantitative et qualitative des services de télécommunications et celles de dynamisation du tourisme cynégétique. Dans le même ordre d'idées, il accorde une place de choix aux actions en rapport avec l'agro-industrialisation dans la région du Nord. Le développement de l'agro-industrie dans la Région implique celui des filières prioritaires telles que le coton, le maïs, le mil, le sorgho, le riz, et celui d'autres spéculations compatibles. Enfin, il intègre un nombre appréciable d'actions relatives à la promotion de la bonne gouvernance et à la

sécurité publique. Un accent tout particulier y est mis sur le rapprochement des administrations des administrés, la dotation des services publics de la Région en ressources humaines, financières et logistiques ainsi que la sécurité des personnes.

2.3.3. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en complète cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord

En tant que leur suite logique, les OS et le PAQ du SRADDT-Nord ont un lien étroit avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de cette Région. En effet, les OS et le PAQ du SRADDT-Nord sont tout d'abord en parfaite cohérence avec les principes de base de l'aménagement et du développement durable de la région du Nord. On peut en juger à travers les exemples suivants :

Premier exemple : Les OS et le PAQ du SRADDT-Nord intègrent le principe de participation comme un élément central de leurs actions voire de la stratégie de leur mise en œuvre. La participation est entendue ici comme le fait de « (a) contribuer à l'effort de développement, (b) partager équitablement les avantages qui en découlent et (c) prendre des décisions concernant la fixation des objectifs, la formulation des politiques et la planification et la mise en œuvre des programmes de développement économique et social » (Midgley, 1988).

L'accès au développement durable nécessite une implication à la fois individuelle et collective des acteurs du territoire. En effet, la notion de participation est inhérente à celle de développement durable, qui requiert des changements comportementaux majeurs, la sensibilisation des citoyens et leur participation au processus de décision, à travers la démocratie participative. Cette forme de démocratie, dont l'objectif est une « bonne gouvernance », transparente, responsable et participative, implique la participation des citoyens sur une question donnée, à travers différents dispositifs d'action plus ou moins formels. La participation citoyenne est caractérisée par la diversité de ses formes, de ses acteurs, de ses échelons territoriaux, ou encore de ses degrés d'implication. Il existe deux dynamiques principales qui caractérisent la participation selon son origine : soit celle-ci a pour origine une initiative citoyenne, on parle alors de forme « ascendante » ou de « bottom up », soit la participation a pour origine une initiative des autorités publiques, on parle alors de forme « descendante » ou de « top down ».

Ainsi, les OS et le PAQ du SRADDT-Nord sont le produit d'une démarche qui a mobilisé les principaux acteurs du territoire de cette région. En effet, à travers des ateliers de concertation, les représentants des émanations locales de l'État, les mandataires de l'exécutif régional, des missions de développement, des PTF, de grands groupes

économiques, des ONG et autres groupes communautaires, les élus municipaux, les sénateurs, les députés, les chefs traditionnels et les dignitaires religieux de la région du Nord ont été impliqués dans leur détermination.

Deuxième exemple : Les OS et le PAQ du SRADDT-Nord se conforment avec le principe d'intégration sous régionale solidaire et mutuellement avantageuse énoncé dans le Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales. À cet égard, les programmes d'intervention et les actions des OS et du PAQ du SRADDT-Nord en rapport avec la réhabilitation du port fluvial de Garoua, le rétablissement de la navigation sur la Bénoué et la construction des marchés frontaliers procèdent de la mise en application du principe de base d'intégration régionale et sous régionale préconisé par le Traité d'Abuja. En 1991, les chefs d'État et de gouvernement africains ont signé le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), qui définit les principes directeurs et les objectifs, ainsi que le cadre régional visant à renforcer le programme d'intégration. Les piliers de cette intégration sont les échanges commerciaux, l'intégration des marchés, la libre circulation des personnes, la convergence des politiques macroéconomiques, la paix, la sécurité, la stabilité et la gouvernance et l'harmonisation des politiques sectorielles. En faisant de la réhabilitation du port fluvial de Garoua, du rétablissement de la navigation sur la Bénoué et de la construction des marchés frontaliers certaines de leurs préconisations, les OS et PAQ du SRADDT-Nord deviennent « ipso facto », un facteur de renforcement de la coopération commerciale, monétaire, économique, et entre ses trois voisins du Nigeria, du Tchad et de la RCA dans la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Troisième exemple : Les OS et le PAQ du SRADDT-Nord relatifs à la maîtrise de l'environnement physique ou à la gestion rationnelle des ressources naturelles, sont en parfaite adéquation avec le principe de protection de l'environnement, qui figure en bonne place dans le Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord. La protection de l'environnement consiste à prendre des mesures pour limiter ou éliminer l'impact négatif des activités de l'Homme sur son environnement. Protéger l'environnement c'est donc agir pour limiter l'impact des activités humaines sur la planète, sur l'environnement, et pour le climat.

Le moins que l'on puisse dire ici, est que la réalisation effective des OS et du PAQ du SRADDT-Nord, nécessite que soient prises en compte dans cette région, des stratégies idoines de protection de l'environnement. Les OS et le PAQ considérés ici ne peuvent pas ne pas envisager des actions à mettre en œuvre pour assurer une maîtrise des excès tels que les inondations, l'érosion des sols voire la sécheresse auxquelles l'environnement physique de la région du Nord est exposé. De nos jours, il n'y a pas de politique d'aménagement et de développement durable du territoire qui vaille qui, n'intègre pas des stratégies de protection de son environnement et de gestion rationnelle de ses ressources

naturelles. Comme on le sait, la protection de l'environnement consiste à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités humaines sur son environnement. Depuis de nombreuses années, l'environnement physique et surtout les ressources naturelles de la région du Nord, font face à de multiples atteintes liées aux activités anthropiques. On pourrait multiplier des exemples semblables. Pour résumer, tous les programmes d'action du présent Rapport sur les OS et le PAQ du SRADDT-Nord, s'inscrivent dans la continuité et sont en cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de cette région.

Enfin les OS et le PAQ du SRADDT-Nord sont en phase voire en symbiose avec le principe de promotion d'un environnement socio-économique sécurisé inscrit dans le Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord. En effet, la réalisation des OS et du PAQ du SRADDT-Nord ne sera possible que dans un environnement socio-économique sain et sécurisé. C'est bien connu, toute vie dépend d'un environnement sain pour pouvoir se poursuivre. Il en résulte que la promotion d'un environnement socio-économique sécurisé constitue l'un des déterminants de base de l'aménagement et du développement durable de la région du Nord en vue de son émergence d'ici 2035. La prévention en matière de santé et de sécurité est l'une des préoccupations prioritaires des OS et du PAQ de cette région. Ainsi le PAQ du SRADDT-Nord propose une série de mesures concrètes pour produire dans cette région des établissements humains viables, qui favorisent la santé et le mieux-être, de manière à ce que chaque personne y ait la capacité de réaliser son plein potentiel et d'y participer au développement durable de la société. Il se préoccupe de, garantir l'intégrité physique et psychique des individus. Depuis le 1er juillet 2013, le Cameroun est signataire de la déclaration de Séoul au Bureau international du travail, reconnaissant le droit fondamental humain à un environnement de travail sûr et salubre. Au moins 155 États du monde dont le Cameroun, reconnaissent à leurs citoyens le droit de vivre dans un environnement sain, que ce soit par le biais de leur législation nationale ou d'accords internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La mise en œuvre des stratégies relatives à la promotion d'un environnement socio-économique sécurisé contribuera :

- à la sécurisation des personnes et des biens ;
- au développement de la production agricole et pastorale ;
- à une cohabitation paisible et harmonieuse des différents groupes humains dans l'ensemble du territoire régional ;
- à l'accroissement de l'arrivée des visiteurs avec un impact sur l'activité touristique ;
- à la transformation du modèle économique avec la promotion d'activités de meilleure valeur ajoutée ;

- à la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques.

D'autre part, les OS et le PAQ du SRADDT-Nord sont en symbiose avec un environnement socio-économique sécurisé. En effet, sans la paix, pas d'activité et de développement possibles. L'insécurité socio-économique se traduit dans la région du Nord par des enlèvements avec demande de rançons, des conflits agriculteurs-éleveurs, des attaques des coupeurs de route et des bandits armés, le braconnage à l'arme lourde, etc. Dans les zones rurales, les populations sont victimes des coups de vol non seulement de leur bétail par des individus armés, mais aussi des enlèvements ciblés des membres des familles qui disposent des cheptels bovins. C'est connu qu'un milieu de vie sécurisé a une influence considérable sur le développement en général. Un environnement de travail sain et sécurisé rendra les travailleurs de la région du Nord plus heureux et plus productifs. Toutes les personnes d'âge actif de la région souhaitent éviter les désagréments associés à des conditions de travail dangereuses et malsaines, à commencer par les blessures corporelles.

En tant que leur suite logique, les OS et le PAQ du SRADDT-Nord ont en deuxième lieu, un lien étroit avec les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable de cette région. En effet, les 7 axes d'intervention stratégiques du Rapport y afférent à savoir : 1) la maîtrise de l'environnement physique ; 2) la gestion rationnelle des ressources naturelles ; 3) la densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux ; 4) l'amélioration du capital humain et de l'économie du savoir ; 5) la dynamisation de l'économie ; 6) la production des établissements fiables et ; 7) la promotion de la bonne gouvernance et de la sécurité civile intègre ou articule chacun, plusieurs orientations fondamentales relevant du même contexte spatial ou du même champ thématique d'action que le rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales du SRADDT-Nord a énoncés.

À titre d'exemples l'axe d'orientation sur la densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux articule/intègre les orientations telles que le rattrapage des écarts actuels, la création de nouvelles infrastructures, l'achèvement des projets d'équipements sociaux en cours, et l'initiation de nouveaux projets sociaux, celui sur la stimulation de l'économie intègre, l'accroissement durable de la production agricole, la diversification des filières végétales, le renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs du secteur rural, la promotion de l'agro-industrie, l'organisation et la professionnalisation du secteur de l'artisanat. Enfin, celui sur la production des établissements humains ruraux viables, associe les orientations telles que l'amélioration des infrastructures routières et de transport, l'amélioration progressive de l'habitat, par l'utilisation des matériaux durables et qui tiennent compte des conditions climatiques de la région du Nord, l'augmentation des points d'eau potable dans les villages, l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations rurales, l'augmentation du nombre de centres de santé en milieu rural et

la réduction de la fracture numérique en permettant l'accès des établissements ruraux à l'internet.

2.3.4. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en harmonie avec le SNADDT – Cameroun

Outil de mise en œuvre du SRADDT-Nord, qui est lui-même une déclinaison du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du territoire du Cameroun (SNADDT-Cameroun), le plan d'action considéré est, ipso facto, harmonisé avec ce dernier.

En effet, dans un souci de cohérence avec ce Plan d'action, il intègre tous ses programmes d'intervention concrets et aussi, les autres documents de planification en faveur de la région du Nord.

Dans le détail, il prend en considération le développement rural qui est l'un des quatre piliers du plan d'action du SNADDT-Cameroun. Ce qui est logique puisque l'agriculture fournit 35 % du PIB du Cameroun et mobilise près de 55 % de sa population active occupée. Comme le plan d'action du SNADDT-Cameroun, celui de la région du Nord intègre la perspective de faire des villes (établissements humains urbains) l'un des moteurs du développement régional. Ce plan d'action mise sur le développement et la distribution de l'énergie que celui du SNADDT-Cameroun a placé en tête de ses préoccupations ; il en est de même de l'amélioration des voies de communication de toutes sortes et de la promotion de la bonne gouvernance.

Par ailleurs, le plan d'actions du SRADDT-Nord est harmonisé avec celui du SNADDT-Cameroun dans les domaines de la protection de l'environnement physique, de la gestion rationnelle des ressources naturelles, de la densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux, de l'amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir, de la stimulation de l'économie, de la production des établissements humains viables, de la promotion de la bonne gouvernance territoriale et de la sécurité sociale, de la maîtrise de l'environnement physique. Les deux plans d'action se retrouvent aussi dans les domaines de la valorisation du patrimoine touristique, de la protection des minorités, de l'amélioration de l'habitat.

En définitive, les finalités du Plan d'action du SRADDT-Nord et celles du SNADDT-Cameroun se rejoignent. En effet, le plan d'action du SRADDT-Nord vise à orienter l'aménagement du territoire en tirant au mieux profit des ressources et à accroître son attractivité, ce qui se traduit indéniablement par l'accroissement du dynamisme économique, une urbanisation harmonieuse, l'optimisation et la diversification des transports ainsi que le respect et la mise en valeur des composantes naturelles.

Les tableaux ci-dessous traitent des projets ou programmes d'actions à mettre en œuvre dans la Région du Nord proposé par le Rapport sur les OS et le PAQ du SNADDT-Cameroun

et dont celui du SRADDT-Nord prend en considération/compte ou intègre dans les OS et PAQ des des thématiques concernées.

Tableau 13 : Projets du sous-secteur pêche du SNADDT-Cameroun

Objectif Stratégique	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Développer l'industrie de la pêche par la valorisation et l'amélioration de la qualité des produits halieutiques afin de créer de la valeur ajoutée et générée de nouveaux débouchés et d'emplois	Construction d'une unité de fabrication de matériel de pêche/aquaculture	Garoua	x					
Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flotte industrielle et de la construction des plates-formes de transformation des produits de pêche	Unité de fabrication de matériel de pêche et de cages flottantes	Garoua Plan d'eau: Bassin de Terre						
Assurer un développement durable de la pêche artisanale grâce à une amélioration de la rentabilité économique des entreprises aux différents niveaux de la filière, une meilleure utilisation des ressources halieutiques, une amélioration de la qualité sanitaire et de la valorisation des produits, une amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels du secteur et une intégration des populations locales dans toutes les étapes du projet, par l'incitation à la création des coopératives locales chargées de la gestion a posteriori de l'activité desdites infrastructures	Projet de valorisation des ressources halieutiques à travers la construction des points de débarquement aménagés (PDA)		X					200
Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flotte industrielle et de la construction des plates-	Pisciculture intensive en cages flottante	Lagdo, Alfa Plan d'eau : Retenue de Lagdo						

Objectif Stratégique	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
formes de transformation des produits de pêche								
Étant un facteur important du développement dans la chaîne de commercialisation des produits de pêche, le but du projet est de généraliser les PDA aux principaux ports de pêche continentale	Points de Débarquement Aménagés (PDA)	Lagdo Plan d'eau: Retenue de Lagdo						
Dans une perspective de mise à niveau des différentes pêcheries, le projet s'inscrit dans un cadre de renouvellement de la flotte industrielle, la construction de plateformes de transformation, de conservation des produits de pêche	Aménagement d'étangs communautaire	Lagdo, Alfa Plan d'eau : Retenue de Lagdo						
Dans une perspective de mise à niveau des différentes pêcheries, le projet s'inscrit dans un cadre de renouvellement de la flotte industrielle, la construction de plateformes de transformation, de conservation des produits de pêche	Réaménagement du centre pilote d'aquaculture de la MEADEN	Lagdo Plan d'eau : Retenue de Lagdo						
Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement des infrastructures portuaires dans le domaine de la pêche industrielle	Unité pilote d'aquaculture industrielle	Guider, Garoua Plan d'eau : Bassin de Terre						
Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flotte industrielle et de la construction des plateformes de transformation des produits de pêche	Construction ferme de Tilapia (500t/an)	Figuil, Garoua Plan d'eau : Bassin de Terre						

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 14 : Projets du secteur de l'élevage

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
Les objectifs du projet consistent à i) augmenter le commerce intérieur et régional du bétail ; ii) améliorer la santé animale ; iii) augmenter la production animale ; iv) fournir une microfinance islamique aux agriculteurs et renforcer les organisations de marché de l'élevage	Développement de l'infrastructure d'élevage et des marchés							

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 15 : Projets du secteur Agriculture issus du SNADDT - Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
Faire progresser le taux de couverture actuel des besoins par la production qui est de 21,5% à 60% en 2044 Descriptif	Appui à la commercialisation et à la structuration des filières riz : appui à la réactivation ou à la création d'une centaine de coopératives de riz, SCOOP rizicoles, GIC		X					
Faire progresser le taux de couverture actuel des besoins par la production qui est de 21,5% à 60% en 2049	Équipement du territoire en mini rizeries industrielles		X					

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
Augmenter le taux de couverture actuel des besoins par la production de 21,5% à 60% en 2043	Appui à la compétitivité de la filière riz nationale par une révision de la fiscalité agricole concernant le riz et un abaissement du coût du crédit Localisation		X					
Atteindre l'efficacité des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles »	Agropole de production du maïs	Karewa	X					227 469
Atteindre l'efficacité des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles »	Agropole de production du maïs	Ouro-dolé	X					306 562
Atteindre l'efficacité des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles »	Agropole de production du maïs	Sirdjam	X					338 601
Atteindre l'efficacité des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles »	Agropole de production d'Anacarde		X					

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 16 : Projets du secteur Foresterie et Bois issus du SNADDT Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Assurer la gestion participative des ressources forestières	Accompagnement les Communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales	Toutes les communes	X	X		MINFOF MINEPDED, MINEPAT MINADER	58,95	
Couvrir une superficie équivalente à 19 % à celle du territoire régional en aires de protection qui reflètent l'ensemble de ses écosystèmes	Aménagement des zones de chasse		X			MINFOF MINEPDED, MINEPAT MINADER	2 365	
Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des AP majeures	Création, sécurisation et aménagement des Aires Protégées		X			MINFOF MINEPDED, MINEPAT MINADER	96 20,04	
Accroître l'offre de bois-énergie légal sur le marché	Développement des filières bois-énergie		X			MINFOF MINEPDED, MINEPAT MINADER	2 816	
Assurer le renouvellement des ressources forestières	Renforcer les capacités des acteurs de reboisement en matière de sylviculture de 2 ^e génération, itinéraires sylvicoles, et conduite des peuplements forestiers		X	x	x	MINFOF MINEPDED, MINEPAT MINADER	50	

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 17 : Projets du secteur Alimentation en eau potable issus du SNADDT-Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux de desserte à l'eau potable dans la zone du projet environ 60% en 2022 - Réduire les maladies d'origine hydrique - Diminuer les corvées d'eau - Promouvoir l'hygiène et la santé publique 	Amélioration de l'alimentation en eau potable dans la zone rurale de la région Nord	Localités rurales	X	X	x	MINEE, MINDHU, MINEPAT	76 370	104
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux d'accès à l'eau de boisson de 45 % en 2018 à 60% en 2022 - Réduire les maladies d'origine hydrique - Promouvoir l'hygiène et la santé publique 	Amélioration de l'alimentation en eau potable dans la zone urbaine de la région du Nord	Milieus urbains	X	X	x	MINEE, MINDHU, MINEPAT	76 924	250

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 18 : Projets du secteur Assainissement issus du SNADDT - Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux de l'accès à l'assainissement dans la région du Nord à environ 58% en 2022 - Mettre en place des structures sanitaires communautaires - Promotion de l'hygiène et de la santé publique 	Amélioration de l'accès à l'assainissement dans la zone rurale de la région du Nord	Milieus ruraux	X	X	x	MINEPAT, MINTP, MINCAF, MINADER, MINEPDED	95 327	807
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux de l'accès à l'assainissement dans la région du Nord de 43% en 2018 à 58% en 2022 - Mettre en place des structures sanitaires communautaires - Promouvoir l'hygiène et la santé publique 	Amélioration de l'accès à l'assainissement dans la zone urbaine de la région du Nord	Milieus urbains	X	x	x	MINEPAT, MINTP, MINCAF, MINDHU, MINEPDED	68 732	148

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 19 : Projets du Secteur Éducation issus du SNADDT- Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Maternelle	Tous les établissements humains de la Région du Nord	X	x	X	Ministres chargés de ce niveau d'éducation, Maires et PTF		
Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	DEFI (Développement des Enseignements fondamentaux Inclusifs) Primaire	Tous les établissements humains de la Région du Nord	X	x	X	Ministres chargés de ce niveau d'éducation, Maires et PTF		
Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Secondaire		X	x	X	Ministres en charge de l'Éducation et de la Formation du niveau secondaire, CTD et PTF		

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 20 : Projets du Secteur Santé issus du SNADDT- Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Centre Hospitalier et universitaire (CHU)	Garoua	X	x	X	MINEPAT, MINSANTE, MINTP	05 Mds	
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Rénovation des hôpitaux de Districts	21 chefs-lieux d'arrondissement	X	x	X	MINEPAT, MINSANTE, MINTP	486, 80	
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Transformation de 04 hôpitaux départementaux en hôpitaux régionaux	04 chefs-lieux de département	X	x	X	MINEPAT, MINSANTE, MINTP	2 500	

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 21 : Projets du Secteur Energie Electrique issus du SNADDT-Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
OSS production Descriptif Il s'agit de la construction d'un barrage hydroélectrique d'une puissance de 83MW ainsi que d'une ligne d'évacuation d'énergie	EL003-Mbinjal	Mbinjal	X			MINEE, MINEPAT, MINTP, ENEO	165 000	500
OSS production Descriptif Le projet d'aménagement hydroélectrique de consiste en la construction d'un barrage hydroélectrique sur le fleuve FARO d'une puissance de 70 MW, et la construction d'une ligne d'évacuation d'énergie	EL004-Mandourou	MANDOUROU	X			MINEE, MINEPAT, MINTP, ENEO	67 000	500
Le développement du réseau de transport/distribution est optimisé de manière à évacuer l'énergie produite et la transférer aux sites de consommation en occasionnant le minimum de pertes techniques	EL020-Renforcement et sécurisation du RIN (2018-2022)		X			MINEE, MINEPAT, MINTP, ENEO		

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 22 : Projets du Secteur Hydrocarbures issus du SNADDT-Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Mise à disposition des villes et villages du Cameroun du gaz naturel, du GPL et des produits raffinés dans le but de développement du Cameroun et l'amélioration de la qualité de la vie du Camerounais	Dépôt local de produits raffinés et de GPL							
	Mini unités de remplissage de GPL							
	Station-service en containers pour localités éloignées							

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 23 : Projets du Secteur Transport issus du SNADDT-Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long Terme			
Désenclaver les zones de production agricole et améliorer la desserte des populations rurales	Programme d'aménagement de 1000 km de pistes rurales Linéaire = 1 000 km	Milieu rural	X					300
Consolider l'intégration régionale	Réhabilitation du port fluvial de Garoua	Garoua	X					100

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 24 : Projets du Secteur TIC issus du SNADDT- Cameroun

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
Développement des infrastructures large bande	Connexion au haut débit des services déconcentrés des administrations publiques		X	x	x	MINPOSTEL, CAMTEL		1 822
Développement des infrastructures large bande	Connexion au très haut débit par fibre optique (FTTH) des ménages et des entreprises		X	x	x	MINPOSTEL, CAMTEL		
Développement des infrastructures large bande	Construction d'espaces publics numériques dans les villages		X	x	x	MINPOSTEL, CAMTEL		
Développement des infrastructures large bande	Construction des tronçons des liaisons transnationales entre le Cameroun et les pays frontaliers voisins (Nigeria, RCA, Tchad)		X	x	x			
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Équipement des laboratoires numériques dans les universités et grandes écoles		X	x	x	MINRESI, MINESUP, MINMIDT	1 000	
Développement des infrastructures large bande	Fourniture d'accès large bande aux universités, Unités techniques spécialisées, lycées et collèges, écoles, structures communautaires, points d'accès numériques, hôpitaux, bibliothèques, bureaux de poste		X	x	x	MINPOSTEL, MINEDUB, MINESEC, MINESUP		
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en ligne de l'ensemble des services postaux et		X	x	x	MINPOSTEL, CAMPOST		

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
	automatisation des procédures							
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	mise en place d'une plateforme de e-commerce à travers l'infrastructure e- post		X	x	x	MINPOSTEL, CAMPOST		
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	mise en place des centres multimédia dans les écoles, les lycées et les centres de formation		x	x	x	MINESEC, MINEDUB, MINPOSTEL		
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en place des plateformes de paiement automatique et/ou en ligne des services offerts par l'administration		X	x	x	MINFI		
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Promotion auprès des populations de l'accès au service universel		X	x	x	MINPOSTEL, ART		
Développement des infrastructures large bande	Réseau de vidéosurveillance e-Police		X	x	x	DGSN		
Développement des infrastructures large bande	Réseau national de télécommunications d'urgence (RNTU)		X	x	x	MINPOSTEL		

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 25 : Projets du Secteur Tourisme issus du SNADDT

Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Intitulé du projet	Localisation	Échéance			Acteurs clés	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
			Court terme	Moyen terme	Long terme			
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des produits touristiques concurrentiels spécifiques - Valorisation des sites par la réalisation des infrastructures de classe internationale - Promouvoir des pôles de développement économique 	Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale		X					50
Formation des guides nationaux et du personnel touristiques	Formation des guides bilingues (anglais et français)		X					2
Promouvoir la culture Camerounaise et les spécificités touristiques des régions	Programme Mont Cameroun		X					139

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

2.3.5. Des Objectifs Stratégiques et un Plan d'Action Quinquennal en symbiose avec la SND30

Les objectifs stratégiques (OS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) du SRADDT-Nord ne constituent pas une excroissance de la SND30. Ils en sont plutôt une déclinaison des quatre piliers, à savoir : i) la transformation structurelle de l'économie nationale et le développement inclusif ; ii) le développement du capital humain ; iii) la promotion de l'emploi ; et iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

Le premier pilier, transformation structurelle de l'économie nationale inclusive se focalise sur problèmes économiques et propose des stratégies : i) de développement des industries et des services ; ii) développement de la productivité et de la production agricole ; iii) de développement des infrastructures productives sur lesquelles les priorités doivent être clairement définies ; iv) d'intégration régionale et facilitation des échanges ; v) de dynamisation du secteur privé ; vi) de protection de l'environnement et de la nature ; et vii) de transformation du système financier. Il se décline pour la région du Nord en axes d'intervention portant sur : i) la stimulation de l'économie régionale ; ii) la densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux ; iii) la maîtrise du milieu physique ; et iv) la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le deuxième pilier est consacré au développement du capital humain. À travers des stratégies à vocation sociale (éducation, formation et employabilité, santé et nutrition, accès aux facilités sociales, protection sociale, recherche, développement et innovation), est concentré sur la constitution d'une main-d'œuvre plus productive. Ces stratégies s'appuient sur ce postulat que la plus grande partie de la croissance viendrait des ressources humaines bien préparées à l'innovation technologique. Le SRADDT-Nord puise dans ce pilier les éléments de ses axes d'intervention relatifs à l'amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir, ainsi que ceux de la production des établissements humains viables.

Le troisième pilier traite de la promotion de l'emploi et insertion économique notamment des jeunes, en s'appuyant sur des stratégies : i) de promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; ii) de productivité agricole, de l'emploi et de revenu en milieu rural ; iii) de développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune en zones urbaines ; iv) de création et de préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; v) de mise en adéquation formation-emploi et insertion socio-professionnelle ; et vi) de la régulation du marché du travail. Les stratégies prévues dans ce pilier par la SND30 nourrissent en enrichissant l'axe d'intervention relatif à la stimulation de l'économie de la région du Nord.

Le quatrième pilier concerne la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Il aborde des stratégies liées : i) à la décentralisation et au développement local ; ii) au renforcement de l'État de droit et de la sécurité des

personnes et des biens ; iii) à l'amélioration du service public de l'État ; iv) à la gouvernance économique et financière ; v) à l'aménagement du territoire ; vi) à la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté. Ce pilier est dans une dynamique harmonisée avec l'axe du SRADDT-Nord portant sur la promotion de la bonne gouvernance territoriale et de la sécurité des personnes et des biens.

Le tableau 26 ci-dessous montre, dans une articulation intelligente, le maillage entre les piliers de la SND30 et les axes d'intervention, orientations, objectifs stratégiques et plan d'action du SRADDT-Nord.

Tableau 26 : Piliers de la SND30 adossés aux OS et PAQ

Piliers de la SND30	Composantes centrales	Axes d'intervention SRADDT-Nord	Orientations du SRADDT-Nord	Objectifs stratégiques du SRADDT-Nord
Transformation structurelle de l'économie nationale inclusive	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des industries et des services - Développement de la productivité et de la production agricole - Développement des infrastructures productives - Intégration régionale et facilitation des échanges - Dynamisation du secteur privé - Protection de l'environnement et de la nature - Transformation du système financier 	Stimulation de l'économie régionale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accroissement durable de la production agricole et diversification des filières végétales 2. Renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs du secteur rural 3. Amélioration de la productivité animale 4. Amélioration de la Compétitivité 5. Développement de l'agro-industrie 6. Organisation et professionnalisation du secteur de l'artisanat 7. Couverture des besoins des populations et des entreprises économiques en matière de transport 8. Facilitation des échanges à l'intérieur et avec l'extérieur de la région du Nord 9. Promotion de tourisme cynégétique 10. Satisfaction des besoins des ménages et des entreprises économiques en services des NTIC 11. Accroissement de l'inclusion financière et densification du système financier et bancaire 	Accroître la compétitivité économique, à travers un soutien optimal à la productivité et à la consommation
		Densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rattrapage des écarts actuels 2. Création des infrastructures 3. Achèvement des projets d'équipements sociaux 4. Initiation des nouveaux projets d'équipements sociaux 	Densifier les réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux
		Gestion rationnelle des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du taux de terres arables propices aux activités économiques 2. Augmentation du taux d'accès à la propriété foncière et à la sécurité foncière 3. Mise en place d'un cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres 4. Maintien de la disponibilité permanente des ressources en eau 5. Extension du couvert boisé 	Rationaliser la gestion des

Piliers de la SND30	Composantes centrales	Axes d'intervention SRADDT-Nord	Orientations du SRADDT-Nord	Objectifs stratégiques du SRADDT-Nord
			6. Renforcement du capital des ressources halieutiques 7. Amélioration de la performance de la gestion des aires protégées 8. Amélioration de l'information géologique et minière 9. Rationalisation de la gestion des ressources 10. Production et distribution de l'énergie électrique 11. Promotion et vulgarisation de la production du biogaz pour les ménages	ressources naturelles
		Maîtrise de l'environnement physique	Maîtrise du milieu physique	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations actuelles et futures
Développement du Capital Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation, formation et employabilité - Santé et nutrition - Accès aux facilités sociales base - Protection sociale - Recherche, développement et innovation 	– Amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir	1. Relèvement du niveau de l'éducation et de la formation professionnelle 2. Promotion de l'accès aux soins de santé de qualité et à la saine nutrition 3. Relèvement du niveau de protection sociale	<i>Faire de tous les acteurs locaux le principal facteur de la croissance et de la prospérité, par le truchement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être</i>
Promotion de l'emploi et de l'insertion socioéconomique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public - Productivité agricole, de l'emploi et de revenu en milieu rural 	– <i>Production des établissements humains viables</i>	1. Amélioration des infrastructures routières et de transport 2. Augmentation du nombre de points d'eau potable dans les villages 3. Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations rurales 4. Augmentation du nombre des centres de santé en milieu rural 5. Réduction de la fracture numérique en permettant l'accès à l'internet aux établissements ruraux 6. Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations urbaines	Rendre les établissements humains de la Région du Nord

Piliers de la SND30	Composantes centrales	Axes d'intervention SRADDT-Nord	Orientations du SRADDT-Nord	Objectifs stratégiques du SRADDT-Nord
	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune en zones urbaines - Création et de préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises - Mise en adéquation formation-emploi et insertion socioprofessionnelle - Régulation du marché du travail 		<ol style="list-style-type: none"> 7. Augmentation du nombre de points d'eau potable dans les villes et surtout le développement des réseaux d'adduction d'eau dans les villes 8. Promotion des activités sportives à toutes les populations urbaines de plus en plus sédentaires 	viables c'est-à-dire ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation et au développement local - Renforcement de l'État de droit et de la sécurité des personnes et des biens - Amélioration du service public de l'État - Gouvernance économique et financière - Aménagement du territoire - Promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté 	Promotion de la bonne gouvernance territoriale et de la sécurité des personnes et des biens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un nouveau découpage administratif de la région du Nord 2. Dotation des services publics administratifs et des CTD en ressources adéquates et suffisantes pour l'accomplissement de leurs missions et renforcement de leur capacité de mobilisation des ressources financières 3. Promotion de la solidarité territoriale et de l'intercommunalité 4. Amélioration de la gouvernance administrative, sécuritaire, économique et financière de la région 	Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la région du Nord

Source : SND30, 2020 & Consultant

Chapitre 3 : CADRE STRATÉGIQUE DES OBJECTIFS ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DU NORD

3.1. Brève justification des fondements des axes d'intervention

Le rapport de la prospective territoriale de la région du Nord a dégagé comme l'un des principaux résultats, sa vision de développement à l'horizon 2035 en ces termes : « **Une Région bien desservie en infrastructures de transport et de communication et en énergie électrique, agro-industrielle, touristique, gouvernée au mieux des aspirations de sa population et dotée d'un cadre de vie sécurisé, sain et convivial** ». La réalisation de cette vision devra passer par l'exécution d'au moins deux (02) plans d'actions quinquennaux de développement.

Dans le but de concevoir un premier plan d'action du SRADDT-Nord, concret et efficace, les participants aux cinq ateliers de concertation, soit quatre ateliers départementaux et 1 atelier régional organisés dans cette région du 25 Juillet au 2 Août 2022, ont, à partir des problématiques et enjeux du territoire mis en évidence par le diagnostic d'une part, et de la vision du développement durable de la région du Nord d'autre part, et dans une approche constructive et participative, identifié cinq (05) axes d'intervention stratégiques majeurs :

- densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique ;
- stimulation de l'agro-industrie et de l'économie ;
- développement du tourisme et de l'artisanat ;
- gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie ;
- bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile.

Pour aboutir aux cinq (05) axes d'intervention stratégiques ci-dessus, une démarche en deux étapes a été utilisée.

Première étape : tout est parti de l'identification des variables élémentaires du système territorial de la région du Nord. Le rapport de la prospective territoriale de la région du Nord présente les cent trente et une (131) variables élémentaires de son système territorial. À partir de ces 131 variables élémentaires, un travail d'agrégation et de consolidation suivant les contenus convergents des 131 variables simples a permis d'obtenir trente (30) variables clés, puis vingt-quatre (24) variables motrices forces de changement. Ces dernières ont été transformées en dix (10) leviers d'actions de développement et qui finalement ont permis de dégager les sept (07) axes

d'intervention stratégiques majeurs. Cette démarche est illustrée dans le tableau ci-dessus à partir des vingt-quatre (24) variables motrices forces de changement.

Tableau 27 : Démarche illustrant le passage des vingt-quatre (24) variables motrices forces de changement aux axes d'intervention

Variables clés du système territorial de la région du Nord	Variables motrices (forces de changement)	Leviers d'actions de développement	Axes d'intervention	
Maîtrise de l'environnement physique	Maîtrise de l'environnement physique	Maîtrise de l'environnement biophysique	Maîtrise de l'environnement physique	
Accès au foncier	Accès au foncier	Instauration de la sécurité foncière	Gestion rationnelle des ressources naturelles	
Gestion des ressources en eau	Gestion des ressources en eau			
Coût des matières premières	Coût des matières premières			
Desserte en infrastructures de transport et de communication	Desserte en infrastructures de transport et de communication	Renforcement du réseau des infrastructures de transport et de communication	Densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux	
Desserte en énergie électrique	Desserte en énergie électrique	Accroissement de la desserte en énergie électrique		
Capacité de transformation industrielle des ressources agricoles et animales brutes	Capacité de transformation industrielle des ressources agricoles et animales brutes	Promotion de l'agro-industrie	Stimulation de l'économie	
Production des biens économiques	Production des biens économiques			
Performance du tourisme cynégétique	Performance du tourisme cynégétique	Instauration d'un système global de gestion durable des aires protégées		
Consommation des biens et services	Consommation des biens et services			
Distribution/commercialisation des biens et services	Distribution/commercialisation des biens et services			
Importation de produits				
Exportation des produits				
Prestations des services	Prestations des services			
Ouverture sur l'extérieur	Ouverture sur l'extérieur			
Orientation du développement économique local,	Orientation du développement économique local			
État de la pauvreté	État de la pauvreté	Amélioration du capital humain		Amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir
Données démographiques	Données démographiques			
Accès à l'économie du savoir	Accès à l'économie du savoir			
Accès à l'emploi décent	Accès à l'emploi décent			
Accès aux services sociaux de base	Accès aux services sociaux de base			
Niveau de vie	Niveau de vie			
Protection sociale				
Conditions de vie	Conditions de vie			
Exposition aux fléaux sociaux				
Donnée urbaine	Cadre de vie			

Cadre de vie		Amélioration du cadre de vie	Production des établissements humains viables
Gouvernance territoriale	Gouvernance territoriale	Mise en œuvre effective de la bonne gouvernance territoriale	Promotion de la gouvernance territoriale et de la sécurité civile
Capacité de mobilisation des ressources financières			
État de l'insécurité	État de l'insécurité	Renforcement de la sécurité	

Source : Consultant

Deuxième étape : pour réaliser la vision de développement de la région du Nord, il a été nécessaire de prioriser et même d'agrèger les sept (07) axes d'intervention ci-dessus. C'est donc cette double opération d'agrégation et de priorisation qui va permettre d'aboutir finalement à cinq (05) axes d'intervention stratégiques majeurs. Destinés à orienter les objectifs, programmes d'intervention et actions stratégiques du SRADDT-Nord, ces axes d'intervention précisent les domaines sectoriels sur lesquels il importe d'agir ou d'intervenir prioritairement, pour réaliser la vision du développement durable de cette Région à l'horizon 2035. Les lignes qui suivent sont consacrées à une brève justification de chacun d'eux.

3.1.1. Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique

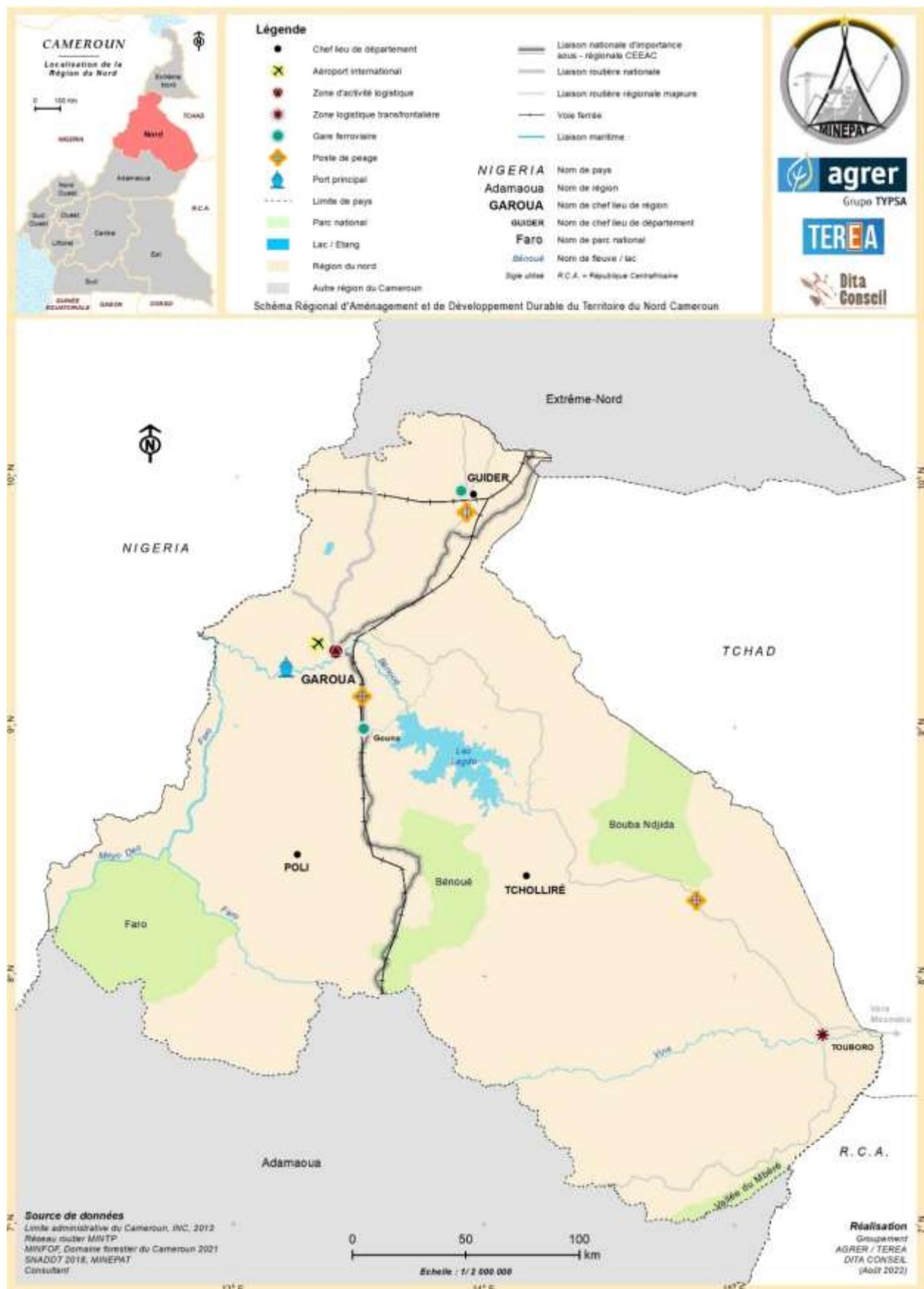
Le terme pluriel « infrastructures » désigne l'ensemble des voies, réseaux, constructions et ouvrages qui fondent les sociétés contemporaines et entrent dans le cadre des politiques d'aménagement et développement du territoire et de service public. Ces infrastructures dont la construction et l'entretien incombent généralement aux pouvoirs publics, permettent de faciliter la vie des citoyens et surtout d'entretenir le transport, la communication, l'approvisionnement en électricité, l'enseignement, les soins de santé, les échanges ou encore le tourisme. De son côté, le terme pluriel « équipements sociaux » désigne l'ensemble des installations, réseaux, établissements et ouvrages, qui fournissent aux populations et aux entreprises d'un territoire donné, les services collectifs dont elles ont besoin. En général, les équipements sociaux sont mis en place et gérés par les pouvoirs publics ou par le secteur privé. Ils assurent gratuitement ou à titre onéreux, une fonction dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'action sociale, des sports, de la culture, du commerce, du tourisme et des loisirs.

Les infrastructures et les équipements sociaux ainsi définis constituent le socle essentiel du développement et de la compétitivité de l'économie des territoires, et de la promotion du bien-être de leurs habitants. Le développement économique, social et culturel des territoires, et son inscription dans l'espace de ceux-ci, suppose la présence d'un réseau suffisant et coordonné d'infrastructures et d'équipements de tous ordres.

La présence de ces ouvrages y nécessite toutefois la mise en place, entre autres, d'une forme de développement favorable à leur accueil et à leur entretien.

Le diagnostic territorial a révélé un sous-équipement notoire, pour ne pas dire flagrant, de la région du Nord en infrastructures routières et ferroviaires, électriques, hydrauliques, de télécommunications et d'assainissement pour ne prendre que ces quelques exemples. L'enclavement, l'inefficacité des moyens de transport et le sous-équipement scolaire, sanitaire, sportif et culturel y sont des réalités palpables, qui mettent les citadins et ruraux dans une situation de précarité et de vulnérabilité embarrassantes. La combinaison de ces handicaps, dans un contexte de massification de la pauvreté aggravée par plusieurs années de crise économique, y a jusqu'ici considérablement limité l'accès des citadins et ruraux aux bonnes conditions de vie.

Figure 8 : Réseau principal de communication



D'une manière générale, la région du Nord accuse un grand retard par rapport au reste du Cameroun en matière de couverture territoriale en infrastructures et en équipements sociaux de base. La réduction des écarts pour la satisfaction des besoins des populations locales, passe par l'implémentation d'une politique de densification des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux, à travers des actions fortes :

- de construction et d'entretien des infrastructures (routières, ferroviaires, aériennes ou fluviales) de transport qui relie toutes les agglomérations de la Région, en assurant leur ouverture au plan interne et externe, aux fins de faciliter : i) la circulation urbaine et interurbaine des personnes et des biens ; ii) l'accès facile aux zones de production, et l'évacuation, dans des délais raisonnables et à des coûts attractifs et compétitifs, de toute production vers les lieux de transformation ou de consommation finale ;
- de renforcement des moyens de communications téléphoniques et électroniques, qui incitent et orientent l'installation de toute activité économique, notamment les industries manufacturières éco-compatibles et contribuent à l'amélioration des services offerts aux populations, à la formation et à l'épanouissement du capital humain ;
- de densification des réseaux d'infrastructures d'approvisionnement en énergie électrique (de sources fossile, éolienne, hydraulique et biomasse), qui rendent l'énergie disponible et accessible à des prix compétitifs aux ménages et aux divers opérateurs économiques de la Région du Nord. L'impact majeur attendu est l'avènement à l'horizon 2035 d'un territoire suffisamment pourvu en infrastructures de transports, de télécommunications et en énergie électrique et où il fait bon vivre.

3.1.2. Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie

Quel que soit l'endroit où on trouve sur la planète, l'économie est de plus en plus soumise à un changement rapide et fulgurant. Les forces que représentent la technologie et la mondialisation transforment le marché du travail, créant d'immenses défis et occasions. Ces défis imposent aux acteurs de stimuler la croissance, c'est-à-dire de faire constamment preuve d'ingéniosité et d'innovation, afin de faciliter l'amélioration de la quantité et de la qualité des biens et services économiques existants, la création de nouveaux produits/services qui en sont directement inspirés, réduire les coûts des transactions et générer des gains en termes d'efficacité, pour le bien-être des populations.

S'agissant de l'économie de la région du Nord, le diagnostic territorial révèle que celle-ci connaît un certain niveau de diversification, bien que vulnérable face aux chocs extérieurs. En effet, ses domaines d'activités sont très variés et sont regroupés notamment dans les secteurs agricole (cultures de rente et vivrières) et pastoral

(élevage des bovins, des ovins, des caprins, des volailles, etc.), minier (sable, calcaire), industriel (coton, marbre), commercial et de services.

L'activité halieutique a connu une relative augmentation avec le barrage hydroélectrique de Lagdo, activité qui reste cependant artisanale et concentrée autour de ce barrage et le long de certains cours d'eau.

Il faut relever, entre autres atouts, la grande ouverture à deux régions du Cameroun (Adamaoua et Extrême-Nord) et à trois pays voisins (Nigéria, Centrafrique et Tchad).

Toutefois, les avantages comparatifs de cette diversification et des atouts indiqués ne contribuent pas à la réduction significative de la pauvreté et des inégalités de revenus aggravée depuis 2014 par des inégalités de consommation et par ricochet une exacerbation de l'insécurité alimentaire.

Le développement économique de la région du Nord souffre en effet de nombreuses difficultés ou limites dont les principales sont :

- un système de production agricole rudimentaire ;
- une gestion peu rationnelle des terres ;
- l'extrême dépendance des paysans de la culture du coton ;
- l'impact négatif des feux de brousse tardifs sur les terres agricoles ;
- une faible capacité d'organisation des paysans pour l'agriculture ;
- des conflits intempestifs entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- l'indisponibilité saisonnière de l'eau et de pâturage nécessaire à l'élevage dont la principale conséquence est la transhumance souvent transfrontalière et les fuites d'activités ;
- le braconnage souvent à grande échelle des espèces protégées notamment dans les aires protégées ;
- la difficulté à concilier l'exploitation minière régionale avec les intérêts des communes et des populations riveraines d'une part et avec les principes de la conservation de la biodiversité, d'autre part ; la possibilité de tirer le meilleur parti de l'exploitation minière artisanale dans la région du Nord ;
- le moyen idoine pour tirer le meilleur parti du potentiel industriel de la région du Nord ;
- une intégration approximative au réseau des télécommunications et de NTIC ;
- l'insuffisance numérique et l'inégale répartition spatiale de l'offre des services financiers modernes ;
- le manque d'organisation des promoteurs des PME de l'artisanat de production et de services ; l'absence d'une stratégie régionale de diffusion et de commercialisation des produits des PME ;
- le commerce illégal et les échanges de contrebande sur les zones aux frontières.

Il est important de rappeler par ailleurs, comme autres contraintes majeures, la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles limitant l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités et facteurs de production des biens économiques ; les multiples chocs/tensions liées à l'utilisation des ressources naturelles (eau et foncier) pour les activités agropastorales, ainsi que la crise sécuritaire due à la secte Boko Haram ; une économie déconnectée des exigences de productivité et de compétitivité.

Dans ces conditions, la perspective de l'émergence à l'horizon 2035, impose aux acteurs d'agir en faveur du développement économique de cette Région. Cette option consistera à :

- moderniser l'appareil de production à travers : i) des bases solides et adaptées d'une agro-industrie couplée à la recherche-développement agropastorale visant ultimement une forte employabilité, l'équilibre et l'autosuffisance alimentaire au plan local ; ii) la relance des produits de base et les productions de niches ; iii) le développement de l'industrie minière ;
- mobiliser les financements et mettre le système financier au service du développement à travers les stratégies : i) de partenariat public/privé au triple plan Régional, national et international ; ii) de promotion des Investissements Directs Étrangers (IDE) ; iii) de mise en place d'une fiscalité locale modérée, juste et équitable ; iv) et de création des conditions de développement des banques de proximité et des institutions financières spécialisées pour mobiliser plus efficacement l'épargne et financer le secteur rural et les PME.

La production agro-industrielle et minière consistera, d'une manière générale, à assurer la compétitivité de l'économie de la région du Nord.

3.1.3. Développement du tourisme et de l'artisanat

Le diagnostic territorial de la région du Nord a mis en exergue le grand potentiel touristique que regorge cette Région. L'on peut citer entre autres :

- les quatre (04) Parcs Nationaux (PN), les trente-quatre (34) zones de chasse ou Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et le jardin zoologique de Garoua qui peuvent être le socle du développement du tourisme cynégétique /safari ;
- les Lamidats de Rey Bouba, de Garoua, de Demsa et leurs Fantasias ; la danse Gouma ; la cuisine ; un habitat varié et très authentique ; un style vestimentaire unique ; les Gorges de Kola et autres sites culturels, peuvent être la rampe de lancement du tourisme culturel ;
- l'Hôpital Général de Garoua et le Centre Hospitalier Régional de Garoua permettent à la région du Nord de développer le tourisme hospitalier ou le tourisme de santé/médical ;

- l'Université de Garoua et ses grandes écoles, le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) sont à mesure de faire éclore le développement du tourisme de formation ou le tourisme scientifique ;
- le site d'empreintes et de pistes de dinosaures de Mayo Rey devraient permettre le développement le tourisme historique ;
- l'amélioration de la navigabilité des cours d'eau Bénoué, Faro et Vina peut permettre de mettre en place le tourisme fluvial ou croisière fluviale.

L'exploitation judicieuse de ce potentiel touristique se heurte à une série de difficultés dont :

- les infrastructures de transports ;
- les infrastructures touristiques ;
- l'absence d'aménagement sur les sites susceptibles de recevoir des touristes ;
- le déficit de promotion de la destination ;
- l'insécurité ;
- les tracasseries policières et douanières.

Pour ce qui est de l'artisanat, le diagnostic territorial a révélé que la région du Nord dispose d'un très grand savoir-faire artisanal reconnu à travers la fabrication des bonnets artisanaux (chéchia), la poterie Guidar, le tissage traditionnel, la vannerie, la forge, le travail du cuir, etc.

Par ailleurs, le diagnostic territorial a permis de comprendre que les artisans éprouvent des difficultés à imposer leur savoir-faire sur le marché régional ou national. Les contraintes sont nombreuses et circonscrites en termes de faiblesses et de menaces.

S'agissant des faiblesses, la précarité du secteur s'explique notamment par des acteurs non organisés, pour la plupart analphabètes et peu confiants vis-à-vis du climat ambiant des affaires, d'une part, et un outillage obsolète et des moyens de production limités, d'autre part.

S'agissant des menaces, il convient de noter la prolifération des produits concurrents et bon marché venus de l'étranger, couplée aux exactions de groupes armés (« Boko Haram », « coupeurs de route »).

Il est incontestablement vrai que l'artisanat et le tourisme sont intimement liés entre eux, et il existe une influence réciproque jusqu'à dire que chaque partie est dépendante vis-à-vis de l'autre. D'une part, l'artisanat revitalise et accroît l'attractivité touristique, d'autre part, le tourisme incarne une réelle opportunité pour les artisans permettant d'accueillir un potentiel d'acheteurs. De manière générale, à leur arrivée dans une destination touristique, les visiteurs souhaitent découvrir des coutumes et goûter à la gastronomie, prendre part aux fêtes et activités locales ; ainsi ils dépensent des sommes appréciables pour l'achat d'objets

de l'artisanat qu'ils emportent avec eux comme souvenirs de leur passage dans la localité.

Le développement du tourisme et de l'artisanat devra alors passer par le solutionnement des problèmes auxquels ces deux secteurs d'activité font face. Ceci va permettre au tourisme et de l'artisanat de contribuer efficacement à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région du Nord.

3.1.4. Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie

3.1.4.1. Maîtrise de l'environnement physique

Le diagnostic territorial a révélé que l'environnement physique de la région du Nord Cameroun est marqué par de sévères dégradations (du couvert végétal et des sols) résultant des activités anthropiques (élevage, agricultures, surexploitation des ressources naturelles accompagnées de pollutions diverses) et de la péjoration climatique (sécheresse, érosion hydrique et des sols, inondations, ensablement des cours d'eau) qui sévit depuis les années 1970. Ces dégradations génèrent des effets au triple plan de : i) la hausse des températures ; ii) la gravité des tempêtes ; iii) l'amplification de la sécheresse.

S'agissant de la hausse des températures, elle provoque une augmentation des maladies liées à la chaleur et rend souvent le travail et les déplacements des hommes plus difficiles. En outre, les incendies naissent plus facilement et se propagent plus vite lorsque les températures sont plus élevées.

Quant à la gravité des tempêtes, il y a lieu de relever que les changements de température occasionnent à leur tour des changements dans les précipitations. Cela se traduit par des tempêtes plus violentes, qui provoquent des inondations, détruisent des maisons et autres biens des communautés, et engendrent ainsi des coûts énormes pour l'économie locale.

En ce qui concerne l'accroissement des sécheresses, il faut remarquer que l'ensoleillement expose de plus en plus la Région à la pénurie d'eau. En effet, la sécheresse provoque des tempêtes de sable et de poussière destructrices, capables de déplacer des tonnes de sable qui contribuent à accélérer la désertification, en réduisant les superficies des terres cultivables et à l'amenuisement de la ressource en eau.

La maîtrise de l'environnement physique ainsi décrit devient un impératif de survie. Elle nécessite la mise en œuvre des stratégies de sa gestion qui garantissent le bien-être des générations actuelles et futures. Il s'agira, dans le cadre de l'aménagement et du développement durable de la région du Nord d'implémenter des mesures idoines visant, d'une part, la conservation/préservation/protection des écosystèmes et des

biotopes encore en état ou menacés, et d'autre part, la restauration du patrimoine et des espaces dégradés. Ces mesures auront pour finalité de parvenir à un environnement physique de qualité qui stimule la participation sociale en assurant un cadre de vie sain, confortable, sûr et stimulant pour les occupants, compatible avec différentes technologies construites sur la durée et en harmonie avec la nature.

Dans l'objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et ressources naturelles, à la lutte contre le changement climatique, à la cohésion sociale et à la solidarité intergénérationnelle, les défis consisteront à :

- parvenir à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique (agriculture itinérante sur brulis, déforestation/déboisement, changement d'affectation des terres) ;
- développer des stratégies de baisse des températures dues au réchauffement climatique ;
- résorber les inondations ;
- atténuer la sédimentation des cours d'eau / plans d'eau ;
- mettre en œuvre des opérations de reboisement et des pratiques agricoles innovantes pour lutter contre la dégradation de l'environnement physique.

3.1.4.2. Gestion rationnelle des ressources naturelles

L'une des très grandes difficultés auxquelles l'humanité fait face au XXI^{ème} siècle est la diminution des ressources naturelles disponibles par rapport aux besoins des êtres humains. C'est la raison pour laquelle on parle de plus en plus de développement durable qui fait directement appel à la gestion rationnelle des ressources naturelles, dont certaines sont non renouvelables.

Le diagnostic territorial de la région du Nord a surtout mis l'accent sur sept (07) principales ressources naturelles à savoir :

- les ressources en terre ;
- les ressources en eau ;
- les ressources halieutiques ;
- les ressources forestières ;
- les ressources fauniques ;
- les ressources minières ;
- les ressources énergétiques.

Par ailleurs le diagnostic territorial de la région du Nord a révélé un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de toutes ces ressources naturelles qu'il faut absolument corriger dans la perspective d'un développement durable. Pour une gestion rationnelle des ressources naturelles dans la région du Nord, il faut prendre en compte un certain nombre de principes notamment le principe d'affectation non

conflictuelle des ressources naturelles ; de rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles ; d'accès équitable aux ressources ; etc. À l'horizon 2035, la région du Nord devra atteindre une utilisation plus durable et plus rationnelle de ses ressources naturelles de manière à diminuer la production de déchets, les émissions des gaz à effet de serre, de la dégradation de l'environnement et la pauvreté.

➤ **Ressources en terre**

Les ressources en terre sont constituées :

- des sols qui constituent le support naturel de la vie animale et végétale sur Terre. Les sols sont le support de presque toutes les activités humaines (agriculture, élevage, habitat, infrastructures, etc.). Les sols sont le support de fixation ainsi qu'une réserve d'eau et d'ions minéraux essentiels au développement du règne végétal ;
- le sous-sol qui constitue le réservoir de toutes les substances minérales.

La terre étant le support naturel de la vie du règne animal et végétal, sa gestion rationnelle est un facteur de développement durable de la région du Nord. Ceci passe par :

- la coexistence harmonieuse entre les aires protégées qui occupent environ 45% du territoire de la région du Nord et les autres activités anthropiques ;

un accès facile, équitable et non-conflictuel aux ressources en terre pour tous les acteurs de développement de la région du Nord.

➤ **Ressources en eau**

La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à protéger, planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau et des milieux aquatiques, des points de vue qualitatif et quantitatif.

Le diagnostic territorial a permis de comprendre que la région du Nord a un véritable problème de la gestion des ressources en eau. C'est une Région qui dispose d'importantes ressources en eau, mais il est très difficile d'avoir cette ressource en permanence sur tout le territoire de la Région tout au long de l'année. Il se pose donc le problème de gestion rationnelle des ressources en eau qu'il convient de résoudre afin de permettre à la région du Nord d'atteindre son émergence à l'horizon 2035.

➤ **Ressources halieutiques**

Le diagnostic territorial de la région du Nord révèle que les ressources halieutiques (poissons, crustacés et mollusques) sont en quantité limitée et font l'objet d'une exploitation illégale et irrationnelle. Il faut donc non seulement rationaliser la gestion de cette petite quantité des ressources halieutiques de la Région, mais aussi et surtout

envisager les voies et moyens pour que les ressources halieutiques constituent la principale source des protéines animales et l'une des matières premières pour le développement économique de la région du Nord.

➤ **Ressources forestières**

Le diagnostic territorial de la région du Nord a montré que cette Région dispose d'un domaine forestier permanent (DFP) de chasse occupant 34,78% du territoire de la Région (le plus élevé du pays) et constitué des Zones d'Intérêts Cynégétiques / Zones d'Intérêts Cynégétiques à Gestion Communautaire (ZIC/ZICGC). Il a également démontré que la région du Nord connaît une perte effrénée du couvert végétal arboré due en grande partie à la dépendance de près de 90% de la population vis-à-vis du bois de chauffe. Les ressources forestières sont aussi menacées par des coupes non contrôlées (l'exploitation illégale), l'agriculture itinérante sur brûlis, et les feux de brousse. La gestion rationnelle des ressources forestières est donc nécessaire, car elle doit permettre de réduire la dégradation des ressources ligneuses, mais également devra permettre d'augmenter et d'améliorer le couvert forestier. La gestion rationnelle des ressources forestières contribuera à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2035.

➤ **Ressources fauniques**

Si la faune sauvage peut être considérée à juste titre comme étant une ressource naturelle renouvelable, il n'en demeure pas moins qu'au vu des menaces qui pèsent sur elle, elle peut devenir très rapidement une ressource épuisable. La faune sauvage joue un important rôle dans la mesure où elle a une contribution alimentaire ; joue un rôle économique et environnemental et a des valeurs socioculturelles. Le diagnostic territorial de la région du Nord souligne que les ressources fauniques subissent une énorme pression de l'homme, laquelle entraîne une dégradation considérable des habitats et de la richesse faunique. Face à cette situation, seules l'utilisation rationnelle des ressources fauniques et leur conservation peuvent inverser la tendance et assurer un développement durable de la région du Nord.

➤ **Ressources minières**

D'après le diagnostic territorial de la région du Nord, l'exploitation minière qui s'y déroule n'est pas durable, car l'aspect social et l'aspect écologique sont négligés. Les populations se plaignent du fait que les exploitations industrielles de calcaire et marbre polluent l'environnement et du fait que les quoteparts qui leur sont destinées ne leur parviennent pas. L'exploitation artisanale des ressources minières se passe dans l'illégalité avec d'énormes dégâts sur l'environnement. Pour une gestion rationnelle et durable des ressources minières, il faudrait que l'exploitation des ressources minières se fasse dans la légalité, qu'elle prenne en compte les préoccupations environnementales et qu'elle respecte les droits de populations riveraines.

➤ Ressources énergétiques

Le diagnostic territorial de la région du Nord a ressorti un important déficit énergétique de la Région en énergie électrique, notamment l'énergie électriques. Le taux de couverture en énergie électrique de la Région est estimé à 46%, malgré le grand potentiel dont dispose la Région. La gestion rationnelle des ressources énergétiques vise par conséquent la résorption de ce déficit de la région du Nord en énergie électrique en valorisant son potentiel énergétique. La gestion rationnelle des ressources énergétique dans la région du Nord est aussi synonyme de la réduction considérable de la consommation du bois-énergie ce qui va réduire significativement la destruction du couvert végétal.

3.1.4.4. Amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir

Le capital humain se réfère au « stock de capacités humaines économiquement productives ». Il englobe le savoir, la santé, les compétences, l'esprit d'entreprise, la détermination et d'autres caractéristiques qui permettent à un individu ou à un groupe de réussir dans la création des richesses et l'amélioration de son bien-être. Il n'est pas inné. Il s'obtient par l'éducation et la formation, et est transférable d'une génération à une autre, d'une entreprise/activité à l'autre.

Ingrédient du capital humain, l'économie du savoir, de la connaissance, de l'immatériel ou encore le capitalisme cognitif repose sur le postulat qu'une croissance infinie est impossible avec des ressources finies, tandis qu'une croissance infinie avec la connaissance est non seulement possible, mais facile. Elle permet de capturer, de manière intelligente et continue le sens et l'essence du développement, pour assurer l'accroissement de la proportion des ressources humaines hautement qualifiées. Elle s'appuie sur trois principaux piliers, à savoir : i) la recherche-développement et l'innovation ; l'éducation ; et les technologies de l'information et de la communication.

S'agissant de la région du Nord, sa population en 2019 était de 2 666 718 habitants (Projection BUCREP 2016 – 2020), composée de 50,4% de femmes et 49,6% d'hommes, soit un taux de masculinité de 98. L'âge moyen était de 20 ans, soit 19,88 ans chez les femmes et 20,33 ans chez les hommes.

Cette population majoritairement jeune a augmenté significativement le niveau d'activités de la Région, et un net progrès a été observé dans le développement humain. Cependant, le niveau du capital humain de qualité et inclusif pour la vision 2035 n'est pas encore atteint, à cause d'un ensemble de contraintes qui perdurent, liées aux infrastructures, à l'encadrement, à la sécurité, à la santé, d'éducation, au genre, à l'emploi, au chômage des jeunes, etc. Le diagnostic territorial révèle en effet que la région du Nord se caractérise par :

- les ravages des maladies et une forte mortalité infantile, due principalement à l'analphabétisme, à l'insuffisance des infrastructures et du personnel sanitaire, et à certaines pesanteurs socioculturelles, et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire ;
- un faible accès à l'eau potable, à l'énergie et aux formations sanitaires ;
- la faible implication des femmes dans les tâches de développement, du fait de la répartition sexuée des rôles ravalant la femme à la procréation, aux tâches de ménages et à la nutrition de la famille entre autres ;
- la sous-scolarisation et la déperdition scolaire des jeunes liées au désintérêt des parents pour l'éducation scolaire des enfants ;
- l'absence de formation professionnelle des jeunes ;
- l'étroitesse du marché de l'emploi formel ;
- la faillite citoyenne des jeunes, marquée par la tendance au gain « à tout prix » en corolaire avec la montée du « feymania ».

L'amélioration du capital humain par des stratégies idoines de développement de l'économie du savoir consistera dans la Région du Nord à :

- adapter davantage les profils des diplômés aux besoins du système productif ;
- optimiser le rendement des investissements publics en matière de R&D ;
- stimuler davantage l'investissement privé dans la R&D (développer le partenariat entre les entreprises, les centres techniques sectoriels et les centres et laboratoires de recherche) ;
- veiller à ce que la dynamique du système productif favorise le développement des activités de R&D et d'innovation (culture d'entreprise, etc.) ;
- développer l'information statistique pour répondre aux besoins des analyses de l'économie du savoir (en particulier au niveau de l'identification du secteur TIC), ce qui permet de réaliser des études d'impact (croissance, productivité, emploi) ;
- augmenter le niveau d'intégration entre le secteur offshore et le secteur orienté vers le marché local ;
- créer des filières de production qui valorisent et exploitent les ressources spécifiques de la Région ;
- remédier aux problèmes de précarité et de vulnérabilité de l'emploi ;
- accompagner la tertiarisation de l'économie par l'intensification de la création des postes d'emploi pour les cadres ;
- accélérer la transformation du système productif comme opportunité pour résorber le chômage des diplômés, et ce en passant d'une économie de sous-traitance à une économie d'innovation et de compétences.

Il importe donc de concevoir et de mettre en œuvre dans la région du Nord des actions visant à y stimuler non seulement l'éducation de la jeunesse et la préservation de la

santé des populations, mais aussi l'accès des ménages à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à l'hygiène et à d'autres facteurs qui améliorent les conditions de vie, pour bâtir « **un capital humain bien formé, en bonne santé, ayant accès aux commodités (emploi, santé,...) de bien-être et impliqué activement dans le développement économique et social** ».

3.1.4.5. Production des établissements humains viables

Un établissement humain, une installation humaine, une localité, un peuplement humain ou une zone peuplée est une entité territoriale, incluant au moins un site d'habitation permanent ou temporaire d'une communauté. Les établissements humains sont de toutes les dimensions : ils vont de la maison isolée aux villes tentaculaires, en passant par les hameaux, les bourgs et les bourgades. Les établissements humains dont on parle le plus souvent, ont pour dénominations villes et villages. En tant que milieux de vie ou espaces habités, ceux-ci doivent disposer d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements pour assurer à leurs habitants un cadre de vie agréable et une existence saine, harmonieuse et équilibrée : voies de communication, moyens de transport, services d'éducation, centres de santé, espaces de travail, d'échanges commerciaux, de sports, de loisirs et de détente, etc. Ils doivent abriter des infrastructures et des services sociaux de base qui permettent à leurs habitants et visiteurs de s'épanouir socialement, économiquement et moralement. Pris sous leur meilleur angle, les établissements humains sont un cadre de vie idéal pour leurs habitants.

Ce n'est malheureusement pas le cas des établissements humains de la Région du Nord. En effet, d'après le diagnostic territorial de la région du Nord, les établissements humains de cette Région comportent de nombreuses lacunes. Ces lacunes incluent la médiocrité de la voirie urbaine, la prolifération des quartiers anarchiques, le délabrement des logements, l'insuffisance ou le manque de ses services d'adduction d'eau et d'électricité, la marée de déchets, la pénurie d'emplois formels, celle d'espaces de sports et de loisirs et d'assainissement. Celles des établissements ruraux (villages) de la Région du Nord ont trait à l'insuffisance chronique des moyens de transport, des points d'eau potable, d'adduction électrique et de télécommunications, le déficit des équipements marchands, la rareté des écoles et des centres de santé, etc.

Les établissements humains de la Région du Nord, ne conserveront pas indéfiniment cette image négative. Il est temps de les transformer en établissements commodes, viables et agréables à vivre. L'avenir que l'on souhaite pour les établissements urbains de la Région du Nord est que ces établissements soient dotés de logements décents et abordables, disposent des services de transport efficaces et offrent à tous de grandes possibilités, grâce à un accès facile aux services de base, à l'énergie, aux transports, aux espaces publics verts, et bien plus encore. D'autre part, l'avenir que l'on souhaite

pour les établissements ruraux de cette région est que ces établissements soient dotés de toutes les commodités indispensables à leurs habitants : moyens de transports et de communications : marchés, logements décents, points d'eau potable, adduction électrique. Il importe d'équiper les établissements ruraux de la Région du Nord pour en faire des cadres de vie confortables, propres et durables à l'horizon 2035, bref des établissements disposent de tout ce qui fait le charme et la beauté de la vie en communauté.

Le moins qu'on puisse dire est qu'il importe d'accroître dans la région du Nord, d'ici 2035, l'effectif des établissements urbains et ruraux qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, qui assurent à tous l'accès à un logement, à des opportunités d'emploi décent, à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et à un cadre de vie propre et assaini.

3.1.5. Bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile

Pour le Bureau de consultance associatif « **Cooperation Concept** », « la gouvernance territoriale ou locale fait référence à un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local ». La bonne gouvernance locale permet de mettre en évidence l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte, l'éthique et l'équité dans la gestion de l'ensemble des ressources publiques.

La sécurité publique quant à elle garantit l'ordre public et la sécurité des citoyens. Elle couvre les domaines tels que la réalisation des opérations d'assistance à personnes, de lutte contre les troubles à la tranquillité et à l'ordre public, la protection des biens et des institutions, selon la politique de l'État et la législation.

Du point de vue du développement, la bonne gouvernance apporte plus d'équilibre et de transparence dans la répartition du pouvoir, dans le contrôle du pouvoir et dans l'implication de tous les acteurs concernés, des décideurs, des financiers et des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des actions d'aménagement et de développement du territoire alors que la sécurité publique assure la sécurité des biens et des personnes dans le territoire.

La bonne gouvernance a trois déclinaisons :

- la Bonne Gouvernance Politique qui concerne la conduite des affaires de l'État par une application effective de la démocratie et l'État de droit. Elle suppose un fonctionnement effectif et efficace des institutions démocratiques dans le

- respect notamment de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice ;
- la région du Nord accuse, dans le domaine de la Gouvernance Territoriale ou Locale et de la Sécurité Publique de nombreuses insuffisances. En effet, le diagnostic territorial de la région du Nord a relevé que l'efficacité des services publics dans la Région est réduite du fait du faible maillage administratif du territoire, la médiocrité de la coordination de l'action des services déconcentrés de l'État, de la vétusté de la plupart des infrastructures et des équipements, de l'insuffisance des ressources humaines, financières, logistiques et de la persistance de l'insécurité notamment en zone frontalière, avec comme principales conséquences le relâchement de l'encadrement des populations et un faible contrôle administratif du territoire ;
 - pour asseoir la bonne gouvernance dans la région du Nord, le processus d'aménagement et de développement durable du Nord devra s'approprier les principes clés de bonne gouvernance territoriale et locale.

Après la justification des objectifs stratégiques spécifiques et l'énoncé des programmes d'intervention, des actions, des ressources, des acteurs-clés et de leurs rôles, mais aussi du coût de mise en œuvre du plan d'action considéré ici, le présent chapitre en dresse un tableau de synthèse.

De manière plus détaillée, il :

- procède à la justification des objectifs stratégiques du SRADDT-Nord ;
- énonce les programmes d'intervention reliés à ceux-ci ;
- identifie les actions rattachées à chaque programme d'intervention ;
- identifie et quantifie par action les indicateurs, objectivement vérifiables, permettant le suivi-évaluation de sa mise en œuvre ;
- détermine par action, les ressources humaines matérielles et financières nécessaires à sa mise en œuvre ;
- précise pour chaque action, les principaux acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités ;
- fixe l'échéance de mise en œuvre des actions ;
- dresse une matrice ou un tableau de synthèse du cadre logique du plan d'action.

3. 2. Bref rappel de quelques projets en cours d'exécution

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable de la région du Nord (SRADDT-Nord) n'est pas isolé des projets étatiques dans les sectoriels dans la Région. Il intègre tous les projets en cours de réalisation et ceux qui sont programmés pour les cinq prochaines années. Divers projets sont en cours de réalisation et sous financement divers. Il s'agit par exemple de la Banque mondiale qui met en œuvre de projets

colossaux dans la Région à l'instar du projet VIVA Bénoué à hauteur de 124 milliards pour une durée de 4 années renouvelable ; d'autres projets dans le domaine des Forêts et de la Faune sous divers financements soit avec l'Union Européenne, soit la coopération allemande. Les projets sous financement du Budget d'Investissement Public de l'État (BIP) ne sont pas assez représentatifs dans la Région après la coupe d'Afrique des Nations de Football dont la région du Nord a abrité une des poules. Ces projets concernent les routes communales, les ouvrages d'art et rarement les routes bitumées à l'instar de la route Sorawel-Guider-Mayo Oulo sous la tutelle du ministère des travaux publics. Toutefois, le secteur tel que celui des mines et le développement technologique qui est un secteur d'avenir pour toute la république ne dispose presque pas de projets. Quelques permis d'exploration attribués à des sociétés et des particuliers ont fait l'objet de polémiques avec d'autres sectoriels notamment les Forêts et Faune parce que la quasi-totalité de ces permis sont assis sur les aires protégées. Au niveau du ministère de l'agriculture, nombre de projets en cours souvent avec des financements assez modestes. Par ailleurs, il convient de noter que le Cameroun avec les autres pays de la sous-région impliqués dans la problématique de la transhumance dont le Nigéria, le Niger, le Tchad, la RCA, le Soudan sous le lead de la coopération allemande ont pris part à la conférence de Ndjamena II qui s'est tenue en juillet 2023 à Yaoundé. Au cours de cette rencontre internationale de haut niveau, tous les pays présenteront des projets d'investissement structurant à présenter aux bailleurs de fonds pour la circonstance. Le document du Cameroun est en cours d'élaboration et sera validé dans les prochaines semaines. Une fois de plus c'est dans la région du Nord que se pratique la transhumance et c'est dans cette Région que les projets seront implémentés. L'objectif étant d'atténuer les conflits agro-sylvo-pastoraux qui annihilent les efforts de conservation et de développement des activités rurales. Sans présager de l'enveloppe de ce projet, le budget sera très probablement au vu des documents des autres pays compris entre 200 et 300 milliards de francs CFA.

L'ensemble des projets en cours de réalisation pour les cinq prochaines années aux niveaux des sectorielles de la région du Nord constituent des financements assurés. Ils permettent au conseil régional d'avoir une vision assez claire de la stratégie à développer pour les financements de la mise en œuvre du SRADDT-Nord. Bien qu'ils soient modestes, l'ensemble des projets représentent pratiquement le tiers ou la moitié du budget global actuel sollicité par le schéma de manière globale. Les données obtenues ne sont pas encore assez affinées pour des raisons diverses, notamment leur sensibilité, d'autres projets sont en cours de négociation, d'autres encore en fin de phase et les prochaines sont conditionnées par des évaluations du niveau de performance qui parfois constituent des préalables à la suite. L'important n'est pas d'obtenir des chiffres exacts, mais de donner une idée des projets en cours que le schéma devra capitaliser et considérer comme des acquis certains de financement. En définitive, il est important que le SRADDT-Nord ait pris en compte les projets et

programme en cours dans la région du Nord et cette considération constitue en soi l'originalité de ce schéma.

Il est important de noter que tous ces projets se développent grâce aux efforts de conservations que les pouvoirs publics et les populations riveraines concentrent à l'effet de garantir un septentrion vert à l'instar du projet CASEVE (Cameroun Septentrion Vert). Les projets en cours sur la vente de carbone consacrés aux aires protégées constituent également une autre source de financement et un capital certain pour la mise en œuvre efficace du SRADDT-Nord que le conseil régional devra prospecter dans le cadre de la décentralisation et le transfert de compétence.

Le tableau 28 ci-dessous liste quelques projets en cours d'exécution dans la région du Nord. Il est suivi de trois cartes de spatialisation desdits projets (figure 9, 10 et 11).

Tableau 28 : Quelques projets et programmes en cours d'exécution

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
SECTEUR FORETS ET FAUNE						
1	GIZ BSB Yamoussa	Parcs Nationaux de Bouba Ndjida au Cameroun et de Sena Oura au Tchad.		KFW	4 500 000 000	
2	WCS	Parcs Nationaux de Bouba Ndjida au Cameroun et de Sena Oura au Tchad.		KFW	6 500 000 000	
3	CONORD Cam (WCS, FODER, CED)	Zone d'intervention : Parc de la Bénoué et ZICs (Zone d'Intérêt Cynégétique) riveraines – région du Nord Cameroun	Janvier 2021- Décembre 2024	UE	3 250 000 000	
4	PIDDAC	les Communes de Pitoa, Lagdo, Gashiga, Ngong, Bibemi, Bascheo, Barndaké, GAROUA 1,2,3	2022 -2024	Banque Africaine de Développement		projet sous tutelle MINEPAT, mise en œuvre par plusieurs sectoriels
5	ACREGIR	Parc National de la Bénoué	2019-2024	Fonds d'adaptation aux changements climatiques/FIDA	6 500 000 000	le projet s'étend dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord par conséquent les 10 M Euro concernent les deux Régions.

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
6	GIZ PROFEC	Commune de Pitoa ; Commune de Lagdo ; Commune de Ngong ; Commune de Bibemi et Commune de Mayo-Oulo		KFW		
7	BRISTOL ZOO	Parc National de la Bénoué	2022-2024	UICN/SOS espèces		ONG en cours de négociation
8	AFR100			Fonds Commun	6 500 000 000	
9	ABIOGET	les Communes de Pitoa, Lagdo, Ngong, Bibemi, Garoua 3				
10	CERAF	Périphérique du Parc National de la Bénoué		Agence Française de Développement (AFD)	67 000 000	
11	AWF	Parc National du Faro			3 500 000 000	
12	CASEVE (NOE, AWF, Global conserve)	Parc National du Faro			5 200 000 000	
13	ReSI-NOC	Les zones d'intervention du projet sont la bande au Sud de Garoua, le corridor entre les 3 PN (Faro, Bénoué et Bouba Ndjida).	Durée 4 ans. Début Octobre 2020	Union Européenne	1 600 000 000	projet pilote par l'IRAD
Sous Total 1					37 617 000 000	
SECTEUR ENVIRONNEMENT						

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
14	PIDDAC	les Communes de Pitoa, Lagdo, Gashiga, Ngong, Bibemi, Bascheo, Barndaké, Garoua 1,2,3	2022 -2024	Banque Africaine de Développement		
15	GIZ-ProFEC	Commune de Pitoa, Commune de Lagdo, Commune de Ngong, Commune de Bibemi et Commune de Mayo-Oulo	2022 - 2024	KFW		
16	ARF100	Commune de Pitoa, Commune de Lagdo, Commune de Ngong, Commune de Bibemi et Commune de Mayo-Oulo	2021 - 2025	KFW		
17	ACREGIR	Parc de la Bénoué et ses environs	2019-2024	Fonds d'adaptation aux changements climatiques/FIDA		
18	GEF NDT	Commune de Pitoa, Commune de Lagdo, Mayo-Oulo		Fonds Mondial pour l'Environnement		
19	ABIOGeT					
SECTEUR MINMITD						
20	PROCOTON/GIZ					Projet piloté par le MINADER
SECTEUR TRAVAUX PUBLICS						

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
21	Ouvrage d'art	Département du Faro : Pont de Pinchumba	2020-2023	BIP	2 000 000 000	
22	Entretien dalot annuel	Tous les départements (200 millions par an environ)	2023-2025	BIP	2 000 000 000	
23	Route communale (Délégué à la SODECOTON)	Tous les départements de la Région 500 millions par an	2023-2027	MINTP	2 000 000 000	
24	Routes principales (goudronnées)	Mayo Louti (Sorawel-Guider-Mayo Oulo-Bidzar)	2020-2024	MINTP	4 000 000 000	
25	Étude de faisabilité de la construction de la voie ferroviaire	Ngaoundé – Ndjamena en passant par Garoua	2018-2023	Fonds Africain de Développement (FAD)		
Sous Total 2					10 000 000 000	
SECTEUR AGRICULTURE						
25	PCP ACEFA			AFD		
26	PCP AFOP					
27	VIVA BÉNOUÉ	LAGDO	2021-2028	BANQUE MONDIALE	124 000 000 000	
28	Projet fruitiers					
29	PDR NA			KFW		
30	PNADCC-LG			BIP		
31	PROSAPVA					
32	ABC PADER			BMZ	12 725 000 000	
33	EFDC DE GUIDER					
Sous Total 3					136 725 000 000	

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
SECTEUR ELEVAGE						
34	projet de développement de la commercialisation du bétail et d'infrastructure d'élevage (PDCOBIE)	Basé à Garoua pour les trois Régions septentrionales	2017-2022	Banque Islamique de développement (BID)	28 000 000 000	
35	Projet AFOP			AFD		
36	Projet de développement des chaines de valeur de l'élevage et de la pisciculture (PDCVEP)			Banque Africaine de développement (BAD)	65 000 000	
37	Projet ACEFA	Appui conseil t financement avec un plafond de 6 000 000 f CFA par projet et par organisation des producteurs	2021-2028	AFD		
Sous Total 4					28 065 000 000	
SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT						
38	Projet de construction de cinq (5) barrages collinaires dans la Région du Nord-Cameroun	Localités de Ndam-Badi, Bassira, Poli, Mousgoy et Barkéhi	2023		35 000 000 000	
Sous Total 5					35 000 000 000	
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES						

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
39	Construction des salles de classe clés en main	BEKA ; FIGUIL ; REY-BOUBA	2023	BIP	110 250 000	Taux moyen d'exécution physique = 10 % ; Taux moyen d'exécution financière = 0 % ; 09 projets à gestion déconcentré ; 04 projets à gestion centrale
40	Alimentation des établissements d'enseignement secondaire en énergie solaire/électrique et en eau potable	GAROUA III	2023	BIP	9 550 000	
41	Renforcement des ateliers et salles spécialisés en matériels didactiques	GUIDER ; GAROUA II	2023	BIP	12 000 000	
42	Mise en place de nouvelles filières professionnelles		2023	BIP	30 000 000	
43	Construction et équipement des lycées professionnels	LAGDO ; GUIDER	2023	BIP	330 000 000	
44	Mise en place des incubateurs des microentreprises dans les établissements secondaires techniques		2023	BIP	30 000 000	
45	Construction d'un forage à énergie solaire avec château	MAYO-HOURNA ; LAGDO ; POLI ; FIGUIL ; REY-BOUBA ;	2023	BIP	100 000 000	
46	Construction des blocs	BIBEMI ; DEMBO ; DEMSA ; GAROUA 2 ; GAROUA 3 ; MAYO-HOURNA ; PITO ; TCHEBOA ; POLI ; BEKA ; FIGUIL ; GUIDER ; MAYO-OULO ; REY-BOUBA ; TCHOLLIRE ; TOUBORO	2023	BIP	135 000 000	
47	Équipement des salles de classe en tables-bancs	À choisir entre BÉNOUÉ ET MAYO-LOUTI	2023	BIP	55 000 000	

N° d'ordre	Titre du projet	Zone d'intervention	Échéance de réalisation	Sources de financement	Montant (en FCFA)	Remarques
48	Équipement des salles de classe en tables-bancs	À choisir entre FARO ET MAYO-REY	2023	BIP	39 000 000	
49	Acquisition des équipements lourds pour laboratoire de Génie Civil	GAROUA II	2023	BIP	30 000 000	
50	Acquisition des équipements lourds pour atelier d'Electrotechnique	POLI	2023	BIP	30 000 000	
Sous Total 6					910 800 000	
ÉDUCATION DE BASE						
51	Construction des blocs de salles de classe	Rural	2023	BIP	256 000 000	
52	Équipement en tables-bancs	Rural	2023	BIP	66 130 000	
53	Réhabilitation des salles de classe	Rural	2023	BIP	39 624 340	
54	Construction des latrines à 06 compartiments	Rural	2023	BIP	12 000 000	
55	Construction d'un logement d'astreinte à l'EP BERENG	Rural	2023	BIP	40 000 000	
56	Poursuite des travaux de construction de l'école témoin de Touboro	Rural	2023	BIP	150 000 000	
57	Règlement des prestations à l'Éts ERTAT BUILDINGBTP pour les travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe	Rural			16 486 312	
Sous Total 7					580 240 652	
TOTAL					248 898 040 652	

Figure 9 : Spatialisation de quelques projets en cours d'exécution dans la région du Nord

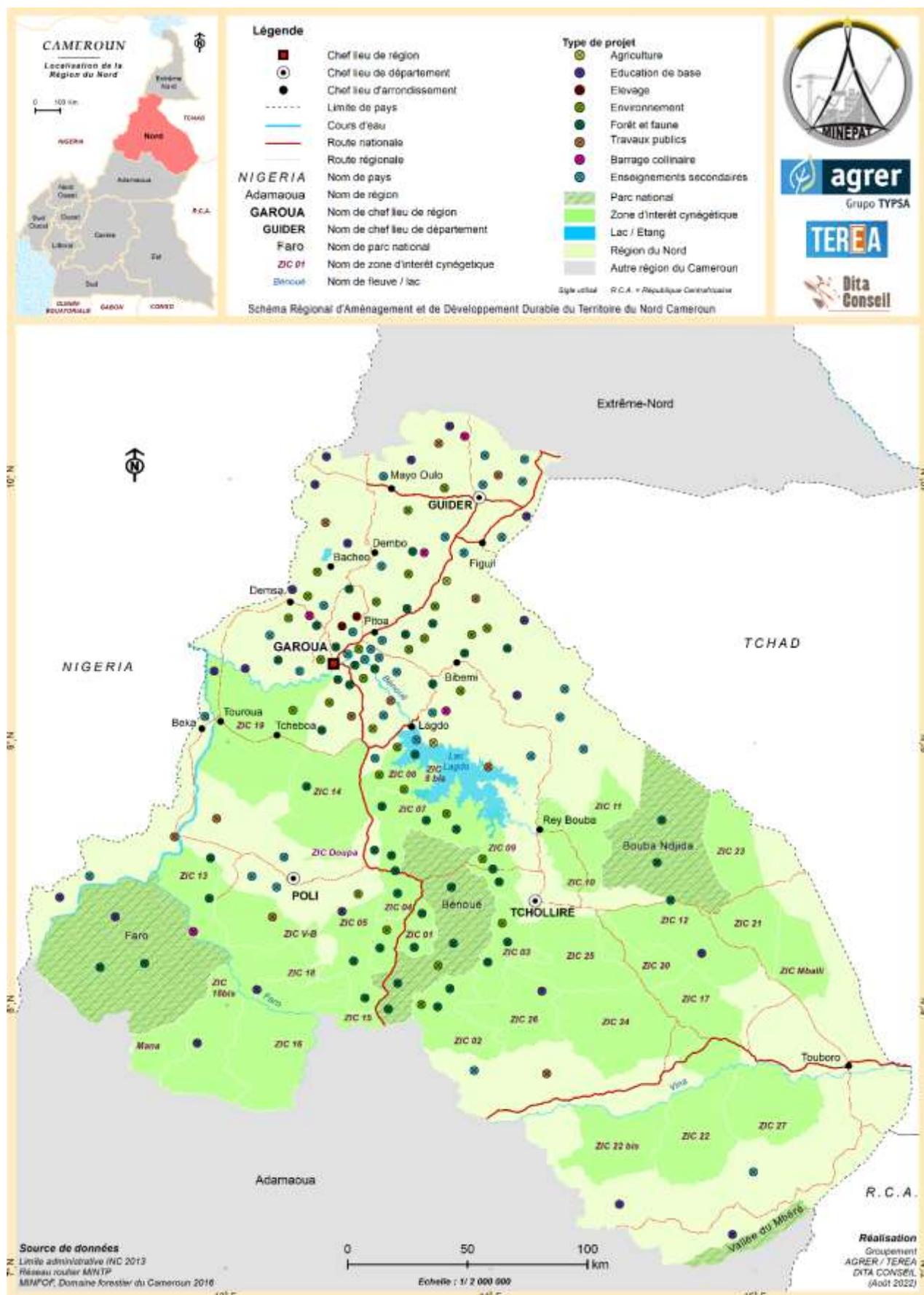


Figure 10 : Spatialisation de quelques projets sur la forêt, la faune et l'environnement en cours d'exécution dans la région du Nord

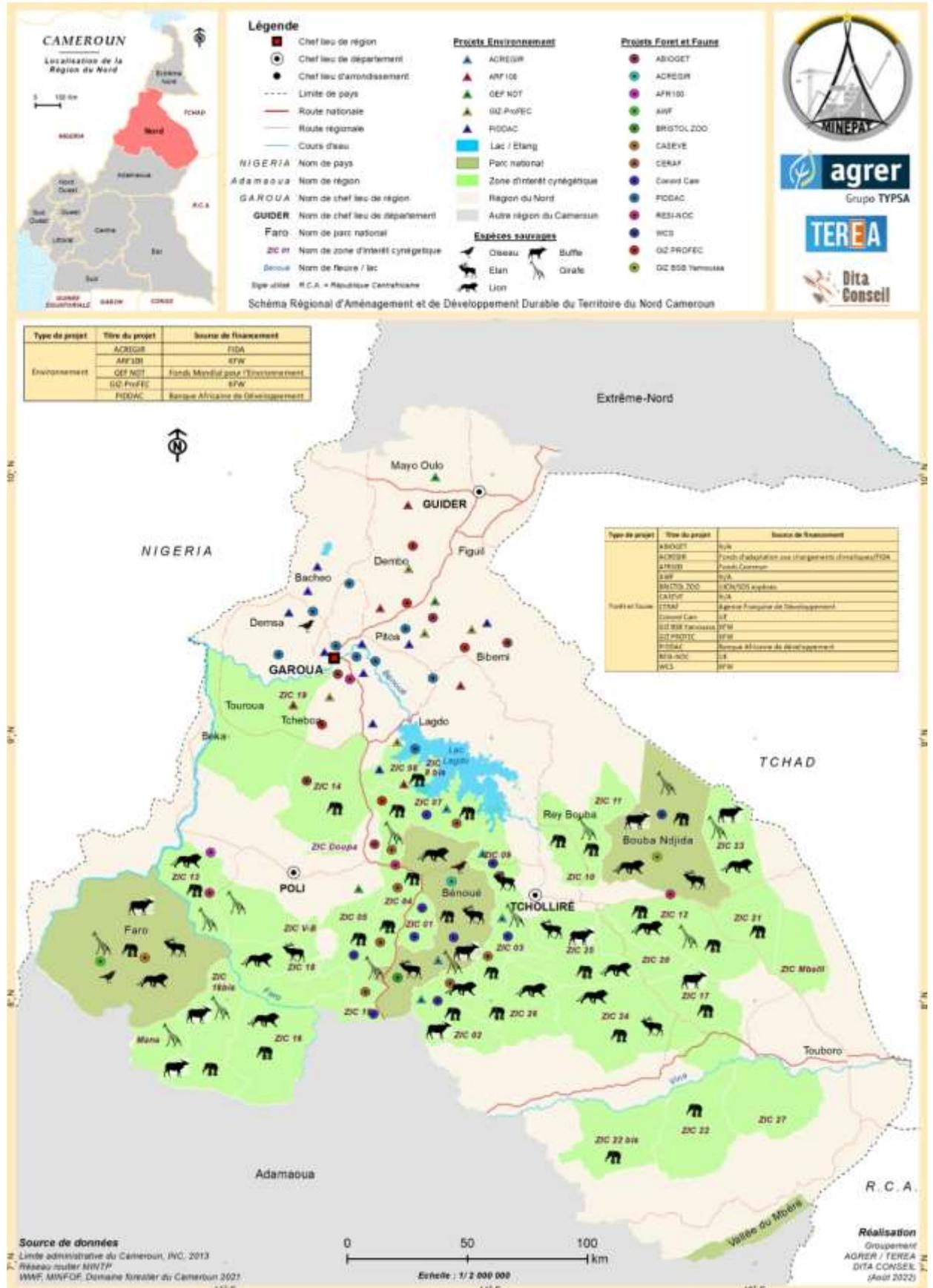
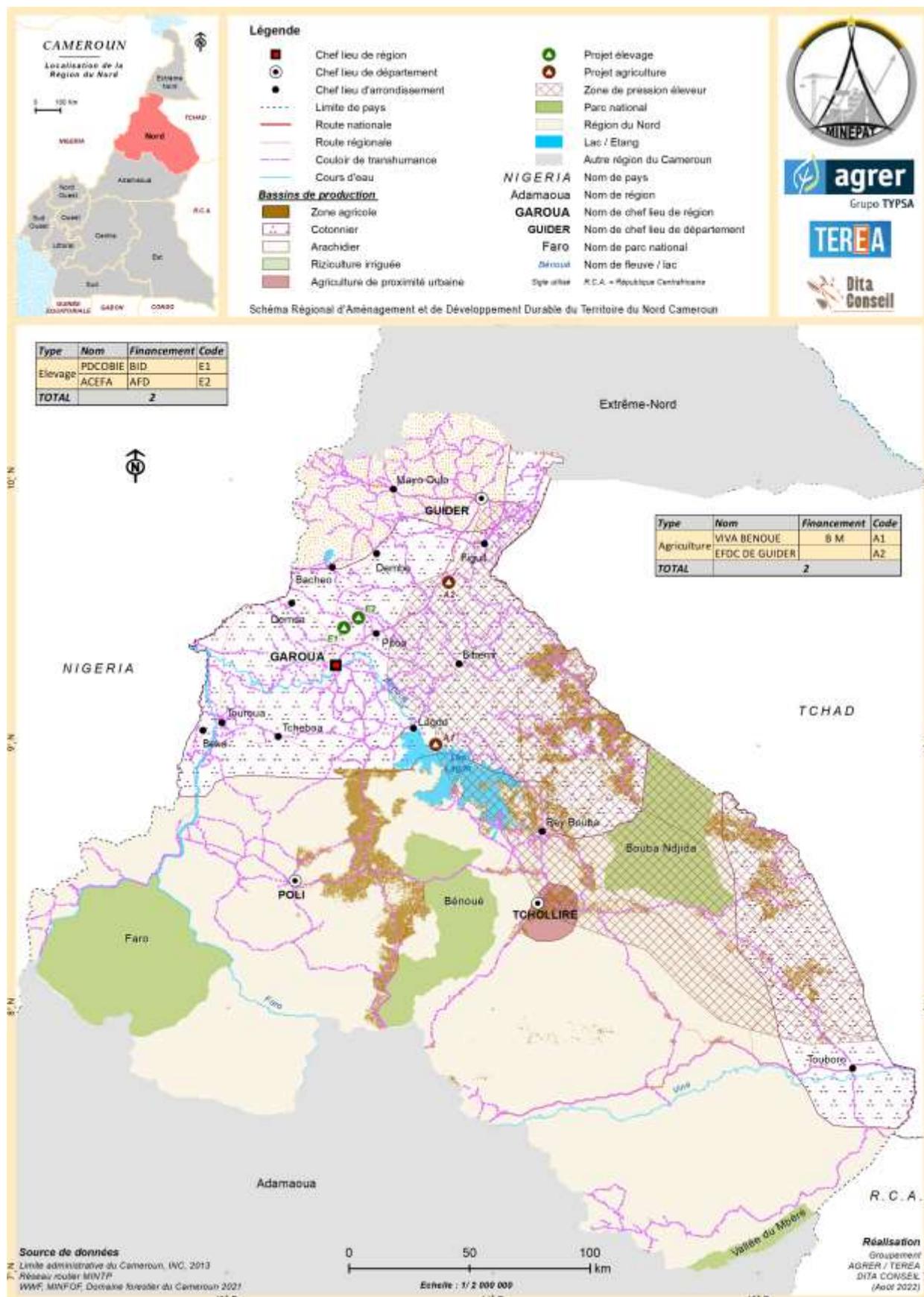


Figure 11 : Spatialisation de quelques projets sur l'agriculture et l'élevage en cours d'exécution dans la région du Nord



3. 3. Objectifs stratégiques et Plan d'Action Quinquennal par axe d'intervention

3. 3. 1. Axe d'intervention n°1: Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique

Les infrastructures constituent le patrimoine physique, matériel et immatériel dont un pays ou un territoire a besoin pour le développement de ses activités productives, de son économie. Les infrastructures de transport, d'énergie électrique et des techniques de l'information et des communication (TIC) en sont, dans le contexte de la globalisation, les principaux supports du désenclavement matériel et immatériel, de la production, de la transformation, de la distribution, de la promotion du bien-être des populations, et par conséquent de la compétitivité.

D'après le diagnostic du territoire de la région du Nord, il existe un important gap entre les attentes de la population et l'offre en infrastructures de transport, d'énergie électrique et des NTIC. Le réseau de ces infrastructures se caractérise par :

- une offre de transport multimodal insuffisante ;
- une offre en énergie électrique insuffisante et onéreuse pour les ménages face un potentiel énergétique faiblement exploité ;
- une quasi-fracture numérique en NTIC, due à l'accès limité au spectre des radiofréquences à large bande, la médiocrité des réseaux intérieurs d'interconnexion, et au coût élevé des services.

Pour corriger cette situation, la région du Nord s'est donnée comme ambition de devenir « *un territoire suffisamment pourvu en infrastructures de transport, d'électricité et des TIC, pour le bien-être économique et social de ses populations* ».

La vision ainsi formulée véhicule la volonté des acteurs de mettre en place un réseau étendu sur l'ensemble de la Région, qui servira de tremplin à la croissance et à la compétitivité. Cette volonté est soutenue par l'objectif d'optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations. Il s'agit de manière spécifique :

- de renforcer substantiellement les réseaux d'infrastructures de transport ;
- d'assurer l'accès universel à l'énergie électrique dans la Région ;
- de réduire à sa portion congrue la fracture numérique de la région du Nord.

3. 3. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1: Renforcer substantiellement les réseaux d'infrastructures de transport

Le renforcement des réseaux d'infrastructures de transport vise la mise en œuvre des stratégies idoines devant permettre d'accroître de façon durable la mobilité aisée des personnes et des biens. Il se propose de densifier l'offre multimodale de transport intégré. En effet, le développement de la Région reposera en grande partie sur la vocation de production, mais davantage de transports régionaux et d'échanges commerciaux. La desserte par plusieurs modes de transport (routier, ferroviaire, aérien et fluvial) offrira à la Région une bonne base pour développer ces activités.

Le renforcement des infrastructures de transport est porteur d'avantages directs et indirects.

Les avantages directs concernent les gains notamment la réduction du temps de trajets pour les usagers ; l'amélioration de la qualité du service (confort, expérience, etc.) ; la réduction des dépenses d'utilisation et d'entretien des véhicules automobiles ; la réalisation des économies sur les autres modes (mototaxis, cheval, ânes) de transport dont ils peuvent réduire l'utilisation.

S'agissant des avantages indirects, les gains se manifesteront en termes de réduction de la congestion sur les routes (gains de temps pour les automobilistes et le transport de marchandise), l'amélioration de la sécurité routière, et la réduction de la pollution (associée à la réduction de l'utilisation de l'automobile).

Le renforcement des réseaux d'infrastructures de transport se fera à travers la réalisation trois programmes d'intervention inter reliés à savoir :

- la densification des infrastructures de transport routier ;
- l'extension de la ligne ferroviaire de N'Gaoundéré à Ndjamenia via Garoua ;
- la redynamisation des transports fluvial et aérien.

Programme d'intervention 1 : Densification des infrastructures de transport routier

Ce programme vise à accroître en améliorant l'offre qualitative et quantitative en équipements de transport routier, de manière à fluidifier pendant le quinquennat, la mobilité entre le chef-lieu de la Région et chaque chef-lieu de département, entre chaque chef-lieu de département et les chefs-lieux d'arrondissement, ceci dans un patrimoine de 11 161 km répartis en routes nationales (1 058,19 km), régionales (1 349,91 km), et communales (8 752, 9 km) (INS, 2017).

Le tableau ci-dessous ressort de manière globale l'état des routes nationales et régionales de la Région du Nord.

Le réseau des routes nationales comporte vingt sections codifiées de N 1 à N 20. Le réseau des routes régionales compte 15 sections codifiées de R0401 à R0415.

Tableau 29 : État des routes nationales et régionales de la Région du Nord

Classe Route	Codes	Bitumé		En terre		Total (km)
		Km	%	Km	%	
Nationales	N1 à N20	540,74	51,10	517,45	48,90	1 058,19
Régionales	R0401 à R0415	130,80	9,69	1 219,11	90	1 349,91
Total		671,54	27,89	136,56	72	2 408,10

Source : Délégation Régionale du Ministère des Travaux Publics du Nord

Il est à remarquer à la lumière de ce tableau que près de 28 % seulement de routes nationales et régionales sont bitumés. Le programme de densification concernera, outre l'entretien régulier du réseau, plus spécifiquement:

- le bitumage de quelques routes nationales et régionales ;
- le redimensionnement de la Nationale N° 1 reliant Ngaoundéré à Garoua ;
- la construction d'un second pont sur la Bénoué ;
- l'ouverture et de l'entretien de nouvelles routes (pistes rurales) communales.

Action 1 : Bitumage de quelques routes nationales et régionales

Cette action permettra de porter le patrimoine de routes bitumées de de 671,54 à 1 306,95 km, soit plus de 50 % de l'ensemble des routes nationales et régionales. Elle concerne deux ensembles de linéaires, le premier sous financement partenarial, et le second à besoin de financement.

Les linéaires à financement partenarial regroupent les tronçons Sorawel-Guider-Mayo Oulo-Dourbeye et vise à i) sécuriser les investissements routiers régionaux existants ; ii) relier le Cameroun et la région du Nord à la Frontière avec le Nigéria ; et iii) assurer la connectivité avec la route Ngaoundéré-Garoua. Long de 77,5 km (voiries connexes prises en compte), ce linéaire bénéficiera du financement du Fonds saoudien d'un montant de 53 ,262 milliards TTC (Boungna, 2023) dont :

- 37,144 milliards pour la route principale ;
- 500 millions pour l'aménagement de 20 km de pistes rurales ;
- 644,356 millions pour les infrastructures sociales connexes (salles de classe, centres de santé, forages, etc ;
- 2 milliards pour l'aménagement des voiries ;
- et 2,226 milliards pour le contrôle.

Les études APD ont été bouclées en 2017, et le rapport d'étude d'impact environnement et social est disponible depuis 2020.

Les linéaires à besoin de financement sont les suivants :

- linéaire N 13 (CAMNOO1301) Guidjiba (intersection N1) –Tamparé - Tcholliré (70,01km) ;
- linéaire RO407 (NORR040702) Laende Bani (limite Mayo Rey) - Rey Bouba (88,12 km)

- linéaire N 13 (CAMNOO1302) Tcholliré – Kali – Gari – Koum - Mayo Darendji (70,81 km)
- linéaire N 13 A (CAMNOO13A1) Mayo Darendji (intersection N13) -Madingring – Djemadjou (frontière Tchad) (53,27 km ;
- Linéaire N 13 (CAMNOO1303) Mayo Darendji – Sorombeo - Touboro (intersection N20, 99,51 km) ;
- linéaire N 20 (CAMNOO2004) Touboro - Bogdibo (frontière Tchad, 27,25 km) ;
- linéaire RO407 (NORRO4071) Pitoa (intersection N1) – Adoumri - Bibémi - Laende Bani (limite Mayo Rey) (37,24 km) ;
- linéaire RO404 (NORRO40401) Pana (intersection N 1) – Boumba - Poli (38 km)
- linéaire RO404 (NORRO40402) Poli – Fignolé – Voko - Tchamba (57, 67km) ;
- linéaire RO404 (NORRO40403) Tchamba - Béka (par Wangai) - Foufouré (frontière Nigéria, 93,44km).

Le bitumage de ces linéaires fluidifiera la mobilité intrarégionale, et constituera le support de l'animation optimale des fronts de développement (Wangai-Béka à l'Ouest et Madingring et Touboro à l'Est). Le besoin de financement pour ces linéaires s'élève à 381 246 000 000 FCFA, au taux estimé de 600 000 000 FCFA le km. Le coût total de l'action s'élève à 434 508 000 000 FCFA.

Action 2 : Redimensionnement de la Nationale N° 1 reliant Ngaoundéré à Garoua

Cette action vise à améliorer et intensifier la fluidification des échanges non seulement avec les régions d'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, mais aussi avec la République du Tchad. Elle consistera à formater l'axe Ngaoundéré-Garoua long de 280 km pour une circulation plus aisée et arrimée aux normes internationales.

Les études et les travaux de réhabilitation concernent le renforcement ou la reconstruction après élargissement de la chaussée.

Le coût total de cette action est évalué à un peu plus de 269, 125 milliards de FCFA

Le redimensionnement qui fait partie intégrante du corridor Douala-Ndjamenja contribuera à la facilitation des échanges, l'amélioration de la circulation des personnes, des marchandises et des services, et concentrera au moins 35% du PIB de du Cameroun et du Tchad.

Action 3 : Construction d'un second pont sur la Bénoué

Cette action vise la facilitation du transport des personnes et des biens et la fluidité du trafic entre les villes arrosées par le fleuve Bénoué. Estimé à 14,4 milliards de FCFA sur une période de 28 mois, cet ouvrage d'art aura comme principales caractéristiques : 400 m de longueur ; 02 voies ayant chacune une chaussée d'une largeur de 7 m ; 01 terre-plein centrale de 03 m ; 01 trottoir d'une largeur de 1,5 m par voie ; 01 tirant d'air et des semelles à déterminer (MINEPAT, 2019).

Les études préliminaires en cours permettront de déterminer le tirant d'air à déterminer ainsi que les semelles.

Action 4 : Ouverture et entretien de nouvelles pistes rurales

Cette action vise le désenclavement des bassins de production agropastorale et de développement du tourisme, notamment dans les départements du Faro et du Mayo-Louti. La réalisation efficace de cette action permettra de densifier et d'animer les échanges avec la République Fédérale du Nigéria. À cet effet, le SNADDT a préconisé l'ouverture de 1 000 km de nouvelles pistes rurales (SNADDT) pour desservir les bassins de production agropastorales (bassin du riz ; bassin du maïs à Karewa, à Ouro-dolé, et à Sirdjam ; bassin de l'anacarde ; bassin de la mangue et d'autres cultures maraîchères dans le bassin versant de la Bénoué, entre la Région de l'Adamaoua et celle du Nord). La mise en œuvre de cette action bénéficiera du financement multi acteur (municipal, régional, BIP, et coopération bi ou multilatérale) d'un montant de 30 000 000 000 FCFA au taux de 30 000 000 FCFA le km.

Programme d'intervention 2 : Extension de la ligne ferroviaire de Ngaoundéré à Ndjamenia via Garoua

La voie ferrée reste le mode de transport qui a l'avantage d'offrir un service de grande capacité aux coûts les plus faibles en termes d'émissions de CO₂, de pollution de l'air, ou encore d'accidents, et au regard du revenu des usagers. Il est par conséquent approprié comme solution de transport durable face au défi du réchauffement climatique. Les autres retombées attendues de la connexion de Ngaoundéré à Ndjamenia via Garoua sont la réduction des coûts de transport pour les voyageurs, la réduction du coût de transport des marchandises, la réduction du temps d'immobilisation, ainsi que la protection des infrastructures routières de l'agressivité de la surcharge des poids lourds.

L'extension de la ligne de la voie ferrée entre Ngaoundéré et Ndjamenia s'inscrit dans le cadre d'un projet communautaire de transport ferroviaire efficace et économique, en vue de favoriser l'intégration économique régionale et le développement des zones à fortes potentialités minières, industrielles et agricoles au Cameroun et au Tchad. L'accord du 03 juin 2014 signé à cet effet entre le Cameroun et le Tchad faisait Bolloré Africa Logistics le partenaire technique (Eboa, 2016).

Cette action contribuera dans la région du Nord à faciliter les échanges entre villes, optimiser la localisation des activités de production, et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de travail.

La réalisation effective de cette extension fera l'objet de la mise en œuvre de deux principales activités : la recherche et la mobilisation du financement ; et la construction de la ligne dans le Nord.

Action 1 : Recherche et mobilisation du financement

Cette action consistera, après la validation des résultats de l'étude d'opportunité en décembre 2023, à :

- identifier, outre la BAD, les potentiels partenaires susceptibles de financer les besoins en aménagements et équipements dans la Région du Nord ;
- analyser les mécanismes de financement de ces partenaires ;
- élaborer un plan d'action de plaidoyer et de lobbying auprès de ces partenaires ;
- et mener des tractations en vue des conventions de financement.

Action 2 : Construction de la ligne dans le Nord

Cette action consistera à faire le tracé de la ligne et identifier les sites procéder aux aménagements connexes (gares, armature logistique pour écouler les produits vers les zones de consommation, etc.) dans la Région du Nord. Le tracé partira du terminus du chemin de fer à Ngaoundéré pour Ndjamena sur une longueur de 1 400 km dont 683,7 km entre Ngaoundéré et Kousseri, pour un investissement de plus de 3 145 milliards de FCFA.

Programme d'intervention 3 : Redynamisation des transports fluvial et aérien

Ce programme vise à optimiser la desserte de Garoua et d'autres localités de la Région. Sa réalisation effective fera l'objet de la mise en œuvre efficace de trois actions principales : i) amélioration de l'attractivité de la Région du Nord ; ii) réhabilitation du port fluvial de Garoua, et iii) la construction d'un nouveau port sur le Faro.

Action 1 : Réhabilitation de l'aéroport international de Garoua et des aérodromes de la Région du Nord

Cette action consistera à moderniser l'aéroport international de Garoua, et à remettre en service les aérodromes notamment desservant les parcs nationaux.

La modernisation de l'aéroport international de Garoua vise à garantir les conditions de sûreté et de sécurité des aires de demi-tours et des entrées des voies de circulation A et B, suivant les normes et les règles de l'art en la matière, pour l'exploitation optimale de cette infrastructure. Selon ARMP (2019), elle comportera les opérations de :

- pose des feux du balisage lumineux sur les zones des travaux ;

- démolition des enrobés existants avec nettoyage des surfaces après démolition et mise en dépôt des agrégats et toutes sujétions de réutilisation selon les indications du Maître d'Ouvrage ;
- terrassements (déblais, remblais et compactage en matériaux appropriés en GNT 0/150 et 0/31,5 après nivellement de l'arase des surfaces déblayées et purgées avec une portance minimale attendue sur la couche de forme 100MPa en s'assurant que $1,3$ inférieur à EV_2/EV_{12}) ;
- rabotage/fraisage du béton d'enrobé de l'accotement du seuil 09 ; la fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage à base d'émulsion cationique à raison de 300 gr/m^2 de bitume résiduel garantissant une étanchéification et un accrochage du support en GNT 0/31,5 et GB y compris toutes sujétions ;
- fourniture et la mise en œuvre de la Grave bitume GB-EME -GB-EME (EB20 classe 3 type C), mise en œuvre selon les normes y compris toutes sujétions ;
- fourniture et la mise en œuvre d'un béton bitumineux BBA 0/14 continue classe 2 ;
- remontage et mise en fonctionnement du système complet du balisage lumineux démonté ;
- construction des dalles en caniveaux en BA dosée à 400 kg/m^3 avec double nappe HA 14 et cornière métallique ;
- travaux de marquage au sol et de signalisation y compris toutes sujétions de mise en œuvre ;
- l'acquisition et installation des équipements de communication des Centres Directeurs des Opérations d'Urgence (CDOU).

La remise en service des aéroports notamment ceux desservant les parcs nationaux vise à rendre davantage agréable le tourisme cynégétique pour une clientèle de luxe. Selon SAGO (2023), la mise en œuvre efficace de cette action engendrera comme impacts :

- l'attrait des compagnies aériennes internationales, ce qui implique une augmentation de la desserte Cameroun et une contribution à la croissance économique ;
- le désenclavement des bassins de production à travers le fret aérien ;
- des emplois directs qualifiés et mieux rémunérés, et indirects dans le secteur du transport aérien ;
- la croissance des activités économiques, notamment dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme.

Action 2 : Réhabilitation du port fluvial de Garoua

Le transport fluvial ou maritime est le moyen le plus économique et le plus utilisé par les particuliers et entreprises pour expédier les marchandises, sans grande urgence. Son avantage principal est sa capacité à transporter plusieurs classes de charges de différents types, sans préoccupation sur le volume ou encore le poids. Il offre en plus

une grande possibilité de stockage, avec une capacité presque illimitée en comparaison avec le transport aérien et terrestre. Il est en fin plus stable en cas de conditions climatiques défavorables.

La réhabilitation comprend les ouvrages existants et les nouveaux aménagements. Les ouvrages existants concernent la plupart les bâtiments, les terre-pleins, les quais, la voie de navigation, et les réseaux divers.

Les nouveaux aménagements comprennent :

- de nouveaux quais qui serviront pour le développement des activités de commerce, de pêche, de transport régulier et de croisière. Les postes de quai prévus sont les suivants :
 - o un poste pour le commerce multi vrac d'un linéaire de 60 m ;
 - o un poste pour la pêche d'un linéaire de 50 m ;
 - o un poste pour passagers de 50 m.
- de nouveaux terre-pleins et d'une voie d'accès au port ;
- de nouvelles superstructures (capitainerie, bureaux pour les loueurs, bureau et salle d'attente, locaux frigorifiques, garage et magasins).

Action 3 : Construction d'un nouveau port sur le Faro

Cette action vise le désenclavement de toute la zone autour du Faro. La création de ce port après le confluent entre le Mayo Déo et le Faro facilitera l'exploitation optimale des ressources naturelles (agriculture, élevage, tourisme cynégétique dans le parc du Faro, pêche, commerce transfrontalier avec le Nigéria, etc.).

L'action consistera, pour le premier quinquennat, à mener l'étude d'opportunité de ce port.

3. 3. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Assurer l'accès universel à l'énergie électrique dans la Région

Assurer l'accès universel à l'énergie électrique est une ambition visant la lutte contre la précarité énergétique. Sa réalisation effective passera par la mise en œuvre efficace de trois programmes inter reliés. Il s'agit i) de la mise à niveau des infrastructures existantes, ii) de la construction de nouvelles infrastructures, et iii) du développement des énergies renouvelables.

Programme d'intervention 1 : Mise à niveau des infrastructures existantes

La mise à niveau vise à moderniser, en vue de mettre le patrimoine infrastructurel en conformité avec les développements et les innovations technologiques actuelles. Elle concerne : i) la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lagdo ; et ii) la réhabilitation du réseau de transport existant.

Action 1 : Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lagdo

L'une des solutions de résorption du déficit énergétique de la région du Nord est l'optimisation de la production du barrage hydroélectrique de Lagdo. Localisé dans la région du Nord, sur le fleuve Bénoué, à 65 km au sud-est de la ville de Garoua, le Barrage hydroélectrique de Lagdo constitue la principale source d'approvisionnement en énergie électrique de la partie septentrionale du pays. Mis en service dans les années 70, il ne produit actuellement que 20 à 30 MW sur les 72 MW qui constituaient sa capacité installée.

Cette action consistera à (i) réaliser un diagnostic détaillé de l'infrastructure en vue de sa réhabilitation ; ii) préparer un dossier d'appel d'offres restreint ; iii) recruter un entrepreneur chargé de réaliser ces travaux sous la maîtrise d'ouvrage de Electricity Development Corporation (EDC). Les travaux de réhabilitation s'étendront sur une durée de 24 mois et porteront substantiellement sur :

- la rénovation de la turbine avec un remplacement de la roue et de certains équipements tournants permettant l'accroissement de la turbine de 19 MW jusqu'à 24 MW grâce au changement technologique et l'optimisation du point de fonctionnement de la turbine ;
- la rénovation de l'alternateur notamment sa partie fixe (stator) et remplacer certains éléments de sa partie tournante (rotor) ;
- le remplacement des principaux équipements de protection (disjoncteur 110 kV, sectionneurs, parafoudres, etc.), les transformateurs de puissance, les câbles de puissance, les régulateurs de vitesse et de tension, les systèmes d'excitation ;
- la rénovation des installations hydromécaniques et de manutention ;
- la rénovation des installations mécaniques et électriques générales ;
- le remplacement en grande partie de l'instrumentation de la centrale (système de mesure) et du pupitre de commande ;
- la rénovation des certains ouvrages de génie civil.

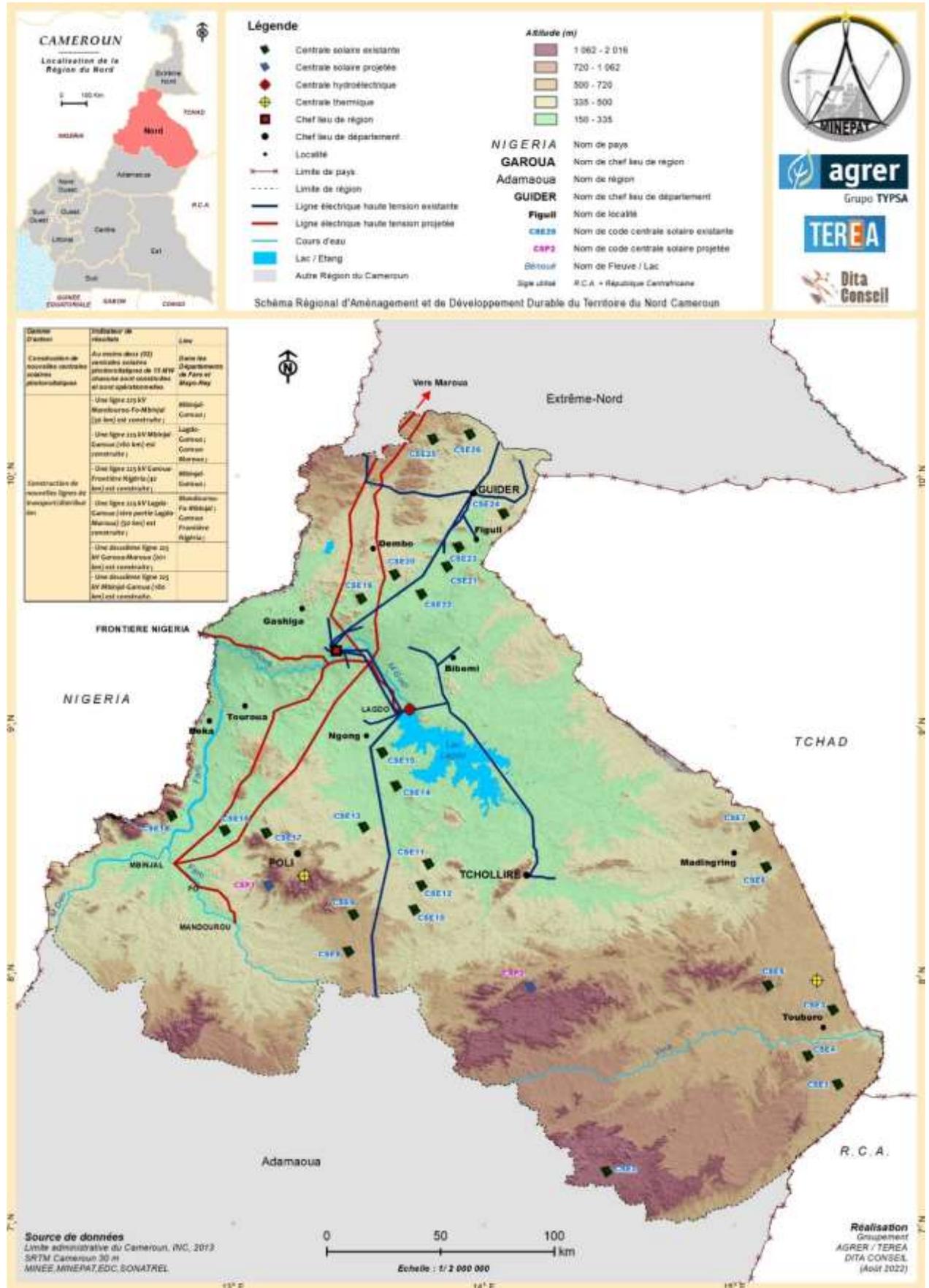
Action 2 : Réhabilitation du réseau de transport existant

L'un des problèmes qui aggravent le déficit énergétique de la région du Nord est la défaillance du réseau du transport électrique. Cette action vise à assurer partout et à tous les niveaux de consommation une fourniture énergétique suffisante et garantir l'accès individuel et collectif des populations aux services énergétiques modernes. Sa mise en œuvre consistera à assurer i) la modernisation des capacités de production des infrastructures d'énergie ; ii) le renforcement des lignes moyenne-tension.

Programme d'intervention 2 : Construction et maintenance de nouvelles infrastructures

Ce programme vise à renforcer le dispositif existant, dans la perspective d'un meilleur accès des ménages à l'énergie électrique. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de quatre actions principales. Il s'agit de : i) la construction de nouvelles centrales hydroélectriques ; ii) la construction des lignes de transport électrique ; iii) l'approvisionnement du sud de la Région en énergie électrique ; et iv) la maintenance des infrastructures et équipements.

Figure 12 : Futures centrales hydrauliques et solaires + nouvelles lignes de transport électrique



Action 1 : Construction et mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques

Au vu de son grand potentiel hydroélectrique, la région du Nord devrait construire d'ici 2035 :

- une nouvelle centrale hydroélectrique sur le cours d'eau Faro d'un productible garanti d'au moins 240 GWh/an, et une ligne de transport de l'énergie à Mandourou ;
- un barrage hydroélectrique d'une puissance 83MW ainsi qu'une ligne de transport de l'énergie à Mbinjal.

Action 2 : Construction de nouvelles lignes de transport/distribution

La construction et la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques vont nécessiter la construction de nouvelles infrastructures de transport électrique. Il faudra donc développer un nouveau réseau de transport/distribution optimisé de manière à évacuer l'énergie produite dans la nouvelle centrale et la transférer aux sites de consommation.

Cette action consistera, pendant la période quinquennale, à diligenter les opérations du projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT : 2017-2027), et du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous-desservies au Cameroun (PERACE).

Le PIRECT consistera, pour ce qui concerne la Région du Nord, en la construction i) d'une ligne principale de Ht 225 KV entre Ngaoundéré , Maroua (Cameroun et Ndjama (Tchad), ii) des postes de de transformation associés, iii) ainsi que des réseaux de distribution pour l'électrification rurale le long des couloirs de ligne. Le PIRECT cible 409 localités rurales riveraines pour une population de 6,5 millions bénéficiaires au Cameroun.

Le Projet PERACE vise l'accroissement de l'accès à l'énergie électrique dans six régions du pays (Extrême-Nord, Adamaoua, Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest). Au total 687 localités rurales sont concernées, représentant près de 1,7 millions d'habitants et quelque 370 000 ménages. Le 25 mai 2021, ENEO a réceptionné provisoirement à Kong-Kong (Région du Nord) les travaux de construction du réseau électrique de ce projet dans 105 villages des régions du Nord et de l'Extrême-Nord (Investir au Cameroun : 2021).

Action 3 : Approvisionnement du sud de la Région en énergie électrique

Cette action vise la desserte en énergie électrique du sud de la région du Nord. Elle consistera à construire une ligne de transport de l'énergie de Mini Bini à Warak à Tcholliré, sur près de 300 km.

L'achèvement des travaux de construction et la mise en service du barrage de Bini à Warak sont des conditions essentielles à la mise en œuvre de cette action, étant donné que Bini à Warak est situé dans la région de l'Adamaoua.

Action 4 : Maintenance des infrastructures et équipements

La maintenance des installations de production et de distribution de l'énergie électrique vise l'optimisation du gain de productivité, pour assurer de manière pérenne la couverture des besoins essentiels des consommateurs. À cet effet, les enjeux de la continuité de l'exploitation d'une installation sont tellement importants qu'il est évident que leur maintien en condition opérationnelle permanent doit faire l'objet d'une plus grande attention.

La technologie innovante dans le domaine est actuellement le système de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), qui répond à l'ensemble des besoins de services de maintenance et permet une rapide appropriation par l'ensemble des acteurs de la chaîne, des techniciens aux ingénieurs en passant par les sous-traitants, les cadres supérieurs de direction, le management.

Programme d'intervention 3 : Développement des énergies renouvelables

Ce programme vise à améliorer l'accès universel des ménages et des entreprises à l'énergie, notamment des zones difficiles d'accès au RIN. Il est centré sur le développement du mix-énergétique.

Le développement du mix énergétique se réfère à la mise à contribution de tout le potentiel énergétique (notamment photovoltaïque ou éolienne) dont la région du Nord dispose. La réalisation effective de ce programme se fera à travers la mise en œuvre efficace de deux actions principales, à savoir la construction des centrales photovoltaïques, et l'appui aux acteurs du secteur.

Action 1 : Construction de centrales solaires photovoltaïques

Cette action vise la couverture durable, à plus de 95 %, des besoins des populations rurales en énergie électrique. Elle consistera, pour l'horizon 2035, à i) identifier dans chaque unité administrative au moins 01 établissement humain n'ayant pas accès au RIN; ii) mener des études de faisabilité pour l'alimentation en énergies renouvelables (solaire et éolien) des zones difficilement accessibles au réseau ENEO ; iii) réaliser et mettre en service les infrastructures requises ; iv) définir les conditions de participation des populations à la gestion durable de ces infrastructures ; v) pour suivre la mise en œuvre du projet Huawei dans la Région du Nord vi) créer au sein de l'Université de Garoua un département chargé de la formation et professionnelle en développement des énergies renouvelables.

S'agissant spécifiquement de l'opération portant Projet Huawei, l'accord signé le 26 septembre 2012 entre le gouvernement Camerounais et l'équipementier chinois

Huawei. Il avait pour objectif d'éclairer 1 000 localités rurales à l'échelle du pays à travers la production de 32 kW d'électricité. Au stade actuel, 350 bénéficient déjà de petites centrales solaires par système solaire photovoltaïque. Dans la région du Nord, la ville de Guider fait partie des premières localités bénéficiaires. Elle dispose d'une mini centrale de 10 MWc mise en service le 22 septembre 2023 pour un coût de 7 milliards de FCFA.

La finalité de l'opération est l'animation des fronts de développement (Ouest : Poli, Béka et Wangai ; et Est : Touboro et Madingring). Elle consistera à :

- obtenir prioritairement la non-objection de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) ;
- solliciter l'accompagnement de ENEO et de AER dans la recherche de financement et le choix des prestataires de services.

Action 2 : Appui aux acteurs locaux du secteur

Cette action vise à promouvoir le partenariat public-privé dans la production et la gestion du matériel, notamment des énergies renouvelables gestion du secteur de l'électricité. Elle consistera à : i) identifier par département au moins dix opérateurs privés du secteur de l'électricité ; iii) assurer leur formation technique et managériale en équipements d'énergie solaire ; leur fournir un appui logistique et financier nécessaire à leur installation.

3. 3. 1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Réduire à sa portion congrue la fracture numérique de la région du Nord

Cet objectif est porteur d'un enjeu majeur de développement économique et social. En effet, « l'accès au numérique est devenu un préalable absolu au développement des territoires reculés et au bien-être de leurs habitants », et de plus en plus l'internet, notamment « le haut et le très haut débit sont, au même titre que les réseaux de transport, d'électricité et d'eau, des infrastructures essentielles à l'inclusion sociale et à la compétitivité » et mesure que ses usages se développent, les populations privées d'accès performant au Web peuvent éprouver un sentiment d'isolement.

Eu égard à cet enjeu, il importe pour la région du Nord, de procéder à l'installation des équipements y relatifs dans l'espace public, et de susciter son appropriation par le plus grand nombre.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation du programme de jugulation de la fracture numérique dans la région du Nord.

Programme d'intervention : Jugulation de la fracture numérique

Ce programme vise à améliorer la connectivité et l'accès des ménages aux TIC, pour contribuer à réduire les inégalités d'accès au savoir, entre les pauvres et les plus nantis. En effet, la fracture numérique est devenue un enjeu actuel fondamental en raison

surtout de la diffusion inégale d'Internet. Beaucoup de variables, comme le revenu, l'instruction, l'âge et la situation géographique, jouent un rôle important dans la pénétration des TIC et des produits autres que les TIC dans les ménages. Le taux de pénétration des TIC augmente avec le revenu. Habituellement, l'effet du revenu est davantage marqué pour les nouvelles TIC (Internet, ordinateurs, téléphones cellulaires) que pour les plus anciennes et les mieux établies (télévision, téléphone) (Sciadas, 2002).

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales. Il s'agit du développement des infrastructures large bande, et la stimulation de la recherche et de l'innovation.

Action 1 : Développement des infrastructures large bande

Cette action vise à améliorer la sécurité des réseaux et des systèmes d'information et migrer des réseaux du protocole Internet Version 4 vers Version 6 (IPv4/IPv6). Sa mise en œuvre consistera, de manière concrète à assurer : i) le développement des infrastructures de TIC (infrastructure satellitaire, fibre optique) ; iii) le développement du e-gouvernement (définition du périmètre numérique de sécurité pour l'État) ; iii) le développement d'un écosystème numérique de dernière génération ; iv) l'amélioration de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Action 2 : Stimulation de la recherche et de l'innovation

Cette action vise à créer et moderniser des laboratoires du numérique, stimuler l'innovation au sein des administrations publiques et dans le secteur privé, renforcer la connexion haut débit des universités, encourager et faciliter les PME et startups, mettre en place des zones franches industrielles de production. Il s'agira concrètement i) de la mise en place d'un mécanisme de R&D dans le domaine du numérique ; iii) de l'appui à la mise en place d'une industrie locale de développement des applications et du label «Nord Cameroon » ; iii) de la création des incubateurs et d'un laboratoire à l'Université de Garoua ; iv) de la création dans la région du Nord de la première zone franche industrielle de production des équipements du numérique du Cameroun ; v) de la création des cadres/plateformes d'échanges entre le gouvernement et les groupements d'entreprises pour le développement de l'économie numérique ; vi) de la mise en place des centres de recherche-développement en sécurité électronique.

Matrice 1 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Renforcer substantiellement les réseaux d'infrastructures de transport								
Programme d'intervention 1 : Densification des infrastructures de transport routier								
Action 1 : Bitumage de quelques routes régionales et nationales	Patrimoine régional de routes bitumés	671,54 Km	1 306,95 km	Tronçons Sorawel-Guider-Mayo Oulo-Dourbeye	MINTP, MINT, MINADER, MINEPIA, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	434 508	A 1 à A 5
Action 2 : Redimensionnement de la Nationale N°1 reliant Ngaoundéré à Garoua	Route arrimés aux standards internationaux	280 km	280 km	Entre Ngaoundéré et Garoua	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	269 125	A 1 à A 5
Action 3 : Construction d'un second pont sur la Bénoué	Nouveau pont	1 ouvrage de : - 400 m de long ; - 7,5m de large ; - 02 voies de circulation de 3m de large chacune ;	01 ouvrage ayant : - 02 voies sur 400 m de long ; - 01 chaussée de 7 m de large ; - 02 trottoirs de 1,5m de large ; - 03 de Terreplein central.	Sur la Bénoué à Garoua	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	14 400	A3 à A 4

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance clés
		- Et 01 trottoir de 0,80m sur chaque côté.						
Action 4 : Ouverture et entretien de nouvelles routes rurales	Nombre de Km des pistes	NC	1 000 km	Villages et bassins de production agropastorales	MINTP, MINT, MINADER, MINEPIA, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	30 000	A 1 à A 5
Programme d'intervention 2 : Extension de la ligne ferroviaire de Ngaoundéré à Ndjamena via Garoua								
Action 1 : Recherche et mobilisation du financement	Conventions de financements signées	NC	NC	Yaoundé, Garoua	MINTP, MINT, CTD, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1
Action 2 : Aménagement et construction de la ligne dans le Nord	Nombre km de voie ferrée aménagés	0	683,7 km pour les 3 Régions	Entre Ngaoundéré et Kousséri via Garoua	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, SODECOTON	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	3 145 000	A 2 à A 5
Programme d'intervention 3 : Redynamisation des transports fluvial et aérien								
Action 1 : Réhabilitation de l'aéroport international de Garoua et des aérodromes des parcs de la Région du Nord	Aéroport de Garoua mis aux normes internationales de sûreté et de sécurité, et certifié	- Aéroport international de Garoua non renové et non certifié - Aedromes de parcs	- Sécurité et sureté de l'aéroport mis aux normes de l'OACI et IATA - Qualité des services pour les usagers aux IATA »C »	Garoua, Boubandjidda, Faro,	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, CCAA, ADC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	5 400 000	A 2 à A 3

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance
		nationaux non renouvés	- Rentabilité de l'exploitation de l'aéroport améliorée					
Action 2 : Réhabilitation du port fluvial de Garoua	- Ouvrages existants réhabilités - Nouveaux aménagements effectués	- Infrastructures tombées en désuétude - Ensablement poussé - Echanges avec le Nigéria basé sur une activité de cabotage informelle	- Réhabilitation: Batiments, terre-pleins, quais, voie de navigation et réseaux divers - Nouveaux aménagements (postes pour le commerce multivrac d'un linéaire de 60m ; 01 poste pour la pêche d'un linéaire de 50 m ; 01 poste pour passager de 50m , de nouveaux terre-pleins et 1 voie d'accès au port; 01 nouvelle superstructure (capitainerie, bureaux pour les loueurs, bureau et salle d'attente, local frigorifique, garage et magasins)	Garoua	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN,, APN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	16 000	A2 à A 3

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance
Action 3 : Construction d'un nouveau port sur le Faro	Recommandations de l'étude d'opportunité	Pont non existant	Pont construit et fonctionnel	Après le confluent Faro et Mayo Déo	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, APN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 600	A 3
Objectif stratégique spécifique 2 Assurer l'accès universel à l'énergie électrique dans la Région								
Programme d'intervention 1 : Mise à niveau des infrastructures existantes								
Action 1 : Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lagdo	Temps de de réhabilitation de la centrale l'infrastructure réalisé	- Ensablement poussé ; - Vétusté des installations ; - Baisse cruelle de la capacité de la centrale	- Turbines rénovées avec remplacement des roues et de certains équipements ; - Installations hydromécaniques et de manutention des installations mécaniques et électriques et ouvrages de génie civil	Lagdo	MINEE, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100 000	A 2 à A 3
Action 2 : Réhabilitation du réseau de transport existant	Nbre des localités alimentées par le RIN connectées	NC	Toutes les localités sont connectées par le RIN	Tout le territoire de la Région	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	50 000	A 1 à A 5
Programme d'intervention 2 : Construction et maintenance de nouvelles infrastructures								
Action 1 : Construction et mise en service de nouvelles	Nbre des nouvelles centrales hydroélectriques construites et	0	2	Mandourou Mbinjal	MINTP, MINT, CTD SDE, OSC, PTF,	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	400 000	A 2 à A 4

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance
centrales hydroélectriques	régulièrement maintenues en état de fonctionnement				MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO			
Action 2 : Construction de nouvelles lignes de transport/distribution	- Nbre des nouvelles lignes de transport d'énergies construites - Au moins 1,5 millions de nouveaux abonnés	NC NC	- Au moins 500 lignes construites ; - Au moins 1,5 millions de nouveaux abonnés grâce aux projets PIRECT et PERACE.	À travers toute la Région	MINTP, MINT, CTD, SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL, AER	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 2 à A 4
Action 3 : Approvisionnement du sud de la Région en énergie électrique	Nombre des lignes de transport construites	NC	Au moins 300 km de ligne de transport construites	Bini à Warak, Touboro, Tcholliré, Mandingring	MINTP, MINT, CTD, SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL, AER	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100 000	A 3 à A 4
Action 4 : Maintenance des infrastructures et équipements	% d'infrastructures et équipements fonctionnant à l'optimum	5%	90%	Dans la Région	MINTP, MINT, CTD, SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL, AER	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200 000	A 2 à A 4
Programme d'intervention 3 : Développement des énergies renouvelables								
Action 1 : Construction de centrales solaires photovoltaïques	Nombre de nouvelles centrales solaires opérationnelles		Au moins 05 nouvelles centrales solaires opérationnelles	Poli, Béka, Wangai, Touboro, Mandingring	MINTP, MINT, CTD, SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL, AER	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	35 000	A 2 à A 4
Action 2 : Appui aux acteurs locaux du secteur	Nombre d'opérateurs privés sont formés par département pour le développement des	Presque nul	Au moins 10 opérateurs privés sont formés par département pour le développement des	Chaque département	MINTP, MINT, CTD, SDE, OSC, PTF, MEADEN, EDC, ARSEL, ENEO, SONATREL, AER	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2 à A 3

Axe d'intervention N° 1 : Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique								
Objectif stratégique général : Optimiser la production des biens et services, les échanges et l'amélioration du bien-être des populations								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts indicatifs en Millions de FCFA	Échéance
	énergies électriques renouvelables		énergies électriques renouvelables					
Objectif stratégique spécifique 3 : Réduire à sa portion congrue la fracture numérique de la région du Nord								
Programme d'intervention : Jugulation de la fracture numérique								
Action 1 : Développement des infrastructures large bande	- Sécurité des réseaux et des systèmes d'information améliorée - Migration des réseaux du protocole Internet Version 4 vers Version 6 (IPv4/IPv6) assurée	Aucun	- Infrastructures ; - satellitaires, fibres optiques ; - e-gouvernement développé ; - Sécurité des réseaux et des systèmes d'information assurée.	Toute la région du Nord	MITP, MINPOSTEL, CAMTEL, ART, ANTIC, CTD SDE, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Action 2 : Stimulation de la recherche et de l'innovation	- Nombre de système R&D - Nombre des zones franches industrielles de production des équipements numériques créés ; - Nombre d'incubateurs créés à Garoua ; - Nombre des plateformes d'échanges créés.	Aucun	- 01 système R&D mis en place ; - 01 zone franche industrielle de production des équipements numériques créée ; - 02 incubateurs créés à Garoua ; - au moins 02 plateformes d'échanges créés.	Garoua	MITP, MINPOSTEL, CAMTEL, ART, ANTIC, CTD SDE, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A 3
Total							10 209 833	

3. 3. 2. Axe d'intervention n°2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie

L'économie de production (marchande et non marchande) regroupe des domaines d'activités économiques qui combinent les facteurs de production (capital, travail, ressources naturelles) pour créer des biens et des services afin de satisfaire les besoins individuels et collectifs. Dans la région du Nord, l'évolution de l'économie du secteur rural s'accompagne d'un agrégat plus diversifié intégrant à côté de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, des activités secondaires et tertiaires, plus précisément dans les domaines de l'exploitation minière et forestière, de l'industrie, et des services (transport, commerce et échanges, immobilier, services financiers et juridiques, NTIC, etc.).

Pour faire de ces différents secteurs un tout qui contribue de façon harmonique à son émergence, la région du Nord s'est donnée comme objectif stratégique général en matière de stimulation de l'agro-industrie et de l'économie, d'**accroître la compétitivité du secteur économique**.

3. 3. 2. 1. Stimulation de l'agriculture

La finalité poursuivie dans le domaine de l'agriculture est le développement du secteur, dans le sens d'en faire un système « bien structuré en filières autour des chaînes de valeurs, créant des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable ». Cette finalité sera atteinte à travers trois objectifs stratégiques spécifiques :

- accroître la productivité des filières agricoles ;
- faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ;
- organiser et renforcer les capacités des acteurs du secteur.

3. 3. 2. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité des filières agricoles

L'atteinte de l'objectif assurera la couverture des besoins essentiels des populations de la Région en produits alimentaires de base. Il faudra donc mener des actions qui devront contribuer à assurer entièrement les besoins en produits vivriers en même temps que la production des productions destinées à la transformation et à l'exportation. Pour y parvenir, les actions à mener seront regroupées autour de deux programmes de développement des filières végétales.

Programme d'intervention 1 : Développement des filières végétales

L'objectif principal de ce programme est d'accompagner les initiatives individuelles, familiales ou de groupes par des actions de nature à accroître la productivité et la production de toutes les cultures organisées en filières. La réalisation de ce programme

se fera à travers la mise en œuvre de trois actions : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agricoles ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces.

Action 1 : Promotion des filières structurées autour des chaînes de valeurs agricoles

La principale caractéristique de l'agriculture dans la région du Nord est la polyculture (mil, sorgho, maïs, riz irrigué, légumineuses, oignon, coton, etc.). Dans le cadre de l'aménagement et du développement durable de la Région, un accent particulier sera mis sur la densification des filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois dont le coton, le maïs, le mil/sorgho, l'oignon et l'anacarde, ainsi que les autres filières émergentes (cultures maraîchères, arboriculture fruitière) (SNADDT, 2019).

Le coton est cultivé actuellement dans toute la Région sous l'impulsion de la SODECOTON depuis des décennies. Cette filière est d'une importance primordiale dans le développement rural de la région du Nord et la production concerne plusieurs producteurs rassemblés dans la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPCC) avec plus de 250 000 membres. La finalité dans cette filière à fort potentiel d'exportation est d'accroître le rendement et de diversifier les activités dérivées. Plus particulièrement, il s'agit :

- d'augmenter les rendements des cultures de coton (178 850 tonnes en 2035 ce qui équivaut à 72% de la production nationale) ;
- d'améliorer la qualité avec la production du coton durable (coton bio prisé par les marchés internationaux) ;
- d'apporter une plus-value en introduisant de nouvelles activités pour le finissage et la confection ;
- de développer de nouvelles activités à partir des sous-produits du coton : huile de coton à partir des graines de coton, tourteau de coton, coproduit de l'extraction de l'huile à partir des graines de coton ;
- Il faut signaler que les unités d'égrenage existent actuellement et sont localisées à Garoua, Guider, Touboro et Tcholliré alors que les unités de finissage et confection sont localisées à Garoua et Tcholliré ;
- renforcer l'agriculture vivrière (maïs, arachide, mil, sorgho, oignon, mangue, etc.).

Enfin il faut signaler que la SODECOTON et ABC-PADER se sont engagées dans la promotion de la filière anacarde de planter 20 millions des plants d'anacardes sur une période de 5 à 6 ans. Une usine de transformation doit être construite pour valoriser la production. Un plan stratégique pour le développement de l'anacarde a été adopté en 2022.

Action 2 : Soutien de l'accès aux intrants

Pour améliorer les rendements agricoles, le MINADER a lancé un programme de subvention de 30% pour les engrais. En complément. En complément de ceci, cette action de soutien aux intrants consistera à :

- intensifier et valoriser les partenariats publics-privés pour développer des systèmes industriels de pépinières à haut rendement ;
- encourager les grandes et moyennes exploitations à développer leurs propres pépinières auxquelles auront accès les petits producteurs périphériques ;
- réhabiliter le réseau de fermes de multiplication, de promotion et de diffusion du matériel végétal et aménager de nouveaux espaces de production de semences de grande consommation ;
- construire des usines de fabrication d'engrais chimiques et autres produits de traitement ;
- intensifier en finançant de manière adéquate la recherche agricole menée par l'IRAD.

Action 3 : Promotion des technologies efficaces et vulgarisation des résultats de la recherche

Cette action consistera à :

- mettre en place un système d'information ayant notamment pour mission de promouvoir les technologies les plus efficaces ;
- favoriser l'entrée en relation contractuelle des instituts de recherche et des acteurs de la production à grande échelle des intrants agricoles ;
- orienter prioritairement la recherche agricole sur les filières prioritaires ;
- assurer le financement public adéquat de la recherche dans le secteur agricole.

Programme d'intervention 2 : Appui au développement de l'agro-industrie

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre effective de quatre actions principales. Il s'agit : i) organisation des très petites et moyennes entreprises existantes ; ii) de la création des bassins de production agricole ; iii) de l'intensification de la recherche développement ; iv) du renforcement des capacités des structures d'encadrement et d'appui-conseil ; v) de l'appui à l'enseignement agricole.

Action 1 : Création des bassins de production agricole

Cette action vise à susciter la migration vers un système agricole durable en encourageant l'investissement dans les petites exploitations et en permettant aux concessions à grande échelle sur des terres dégradées de réduire les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agira concrètement de promouvoir l'agriculture intensive, l'agroforesterie ; de valoriser les technologies endogènes sobres en carbone. Elle consiste à :

- encourager la constitution des moyennes et grandes exploitations agricoles autour desquelles seront structurés les autres acteurs de la filière, en amont et en aval ;
- promouvoir le compostage des résidus agricoles ;
- prendre des mesures idoines pour gérer durablement les feux de brousse ;
- encourager la structuration des acteurs en vue de la mise en place en cours des interprofessions des filières stratégiques : maïs, riz, coton, pomme de terre, sorgho ;
- renforcer le cadre de concertation impliquant tous les acteurs du secteur (Gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, ONG et instituts de recherche) ;
- mettre en place un système d'information sur le marché intérieur et à l'exportation (prix, normes à l'exportation, critères de qualité, etc.).

Le SNADDT identifie dans le cadre de cette action, cinq (05) agropoles, à savoir :

- production et transformation du riz ;
- production et transformation du maïs à Karewa ;
- production et transformation du maïs à Ouro-dolé ;
- production et transformation du maïs Sirdjam ;
- production et transformation de l'anacarde.

Il convient d'ajouter à ces cinq agropoles la production et la transformation de la mangue et d'autres cultures maraîchères dans le bassin versant de la Bénoué.

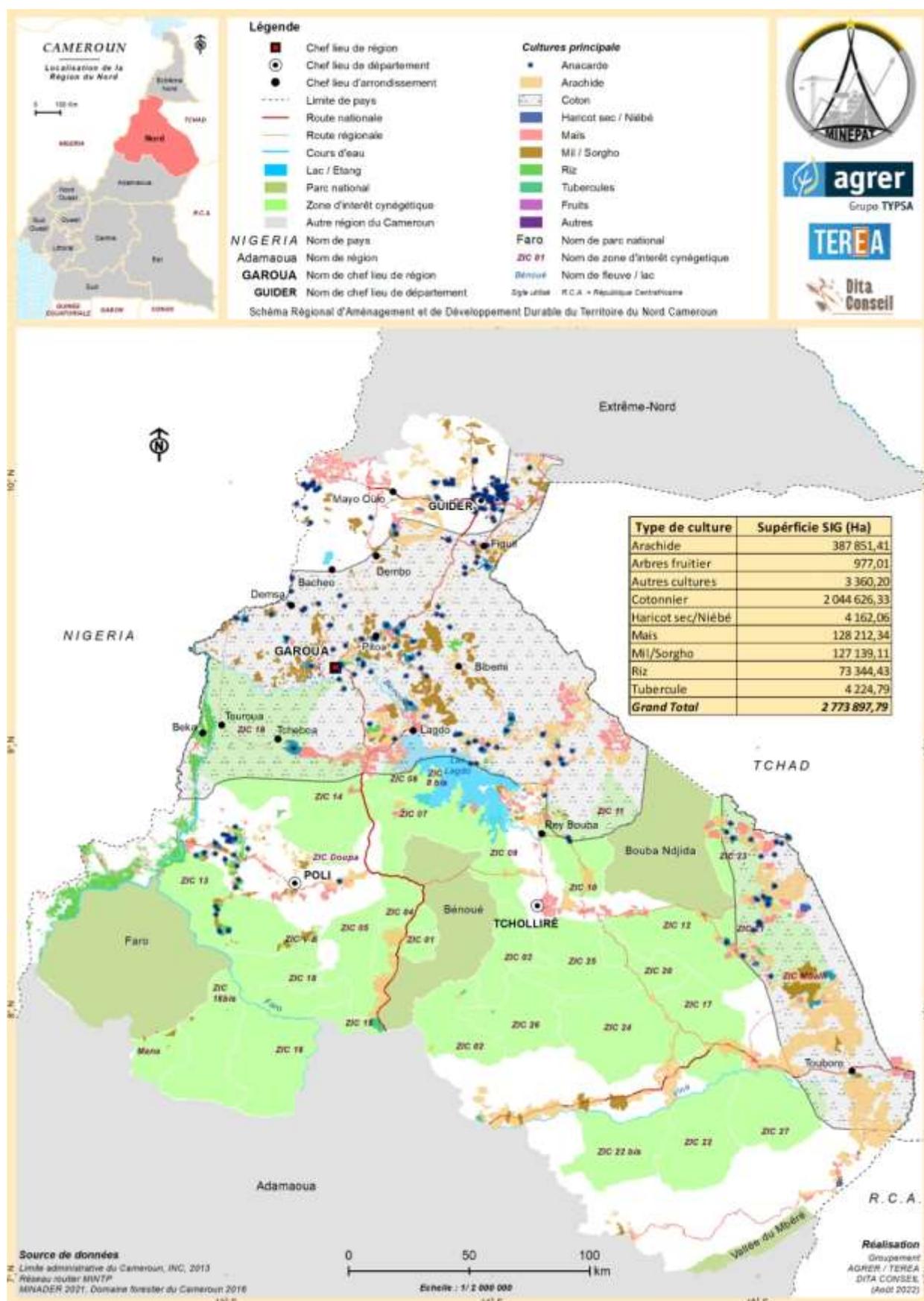
Pour améliorer cette filière, les principaux besoins portent sur l'appui à l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes.

Les autres filières les plus visées sont celles du mil, du sorgho, du niébé, de l'oignon et des divers maraîchers. Le défi est d'assurer l'approvisionnement régulier des villes en produits frais pour :

- préserver les ceintures agricoles (tel le projet maraîcher le long de la Bénoué) de l'urbanisation expansive des villes (mesure de planification urbaine) ;
- renforcer les structures d'appui : les marchés, les installations de stockage pour une meilleure maîtrise de la commercialisation des produits agricoles, réseaux de desserte, etc. ;
- mieux encadrer l'agriculture urbaine et périurbaine, qui fait partie intégrante des traditions locales sans perdre de vue que cette activité représente pour bon nombre de ménages, une source de revenus et de subsistance non négligeable.

Pour la filière anacarde, les objectifs du gouvernement sont centrés sur 10 000 hectares de plantation, une usine de production de jus d'anacarde et la commercialisation de la noix de cajou.

Figure 13 : Principaux bassins de productions agricoles



Action 2 : Intensification de la recherche-développement

Cette action a pour objectif de redynamiser les activités de recherche agricole spécifique à la Région, en vue de générer et de diffuser des technologies améliorées et adaptées. Sa mise en œuvre ciblera le dispositif actuel de recherche agricole constitué dans la région du Nord de la Station Polyvalente de Garoua qui comprend les Antennes de Sanguéré/Karéwa, de Poli/Fignolé, de Touboro et de Mbéré. Elle consistera à promouvoir l'amélioration quantitative et qualitative de la production scientifique, technique et technologique, pour le développement durable de l'agriculture dans la région du Nord. Ceci se fera à travers :

- le renforcement des structures de recherche : formation et recyclage périodique des cadres supérieurs et techniciens de la recherche ; construction et réhabilitation des bâtiments des structures de recherche au niveau régional et local ; facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement ; construction des laboratoires dotés d'équipements et réactifs appropriés d'analyse ;
- la capitalisation des connaissances acquises : mise en place d'un système d'information géographique régional ;
- le développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- le développement des technologies de transformation des produits agricoles.

Action 3 : Renforcement des capacités des structures d'encadrement et d'appui-conseil

Cette action consiste à améliorer la performance des structures d'encadrement. Il s'agira de :

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories de parties prenantes (structures publiques de coordination, Organisations Paysannes, société civile et secteur privé) pour le suivi et le contrôle du secteur agricole et rural, la prise en compte du genre et l'autonomisation des femmes rurales ;
- diffuser et vulgariser les innovations technologiques.

Action 4 : Appui à l'enseignement agricole

Cette action consiste à mettre en place les facteurs devant contribuer à la formation et à la professionnalisation des futurs producteurs agricoles par la mise en adéquation de l'offre de formation professionnelle avec les besoins d'un secteur appelé à se moderniser. Il s'agira de créer un département de formation et de recherche agricole à l'université de Garoua et de l'équiper en infrastructures de recherche agrovétérinaire et de développement rural.

3. 3. 2. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production

L'atteinte de cet objectif résultera de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions articulées autour d'un programme intitulé appui à l'accès aux facteurs de production.

Programme d'intervention 1 : Appui à l'accès aux facteurs de production

Les facteurs de production regroupent les principaux moyens de production durable à savoir le capital, le travail et la terre. Dans la région du Nord, l'accessibilité difficile à ces facteurs limitent pour la productivité des filières. Ce programme qui vise à lever ces limites se réalisera à travers trois principales actions, à savoir : (i) la facilitation aux semences améliorées et aux engrais ; (ii) la mise à disposition des équipements de production ; et (iii) l'amélioration des infrastructures de production en milieu rural.

Action 1 : Facilitation de l'accès à la terre

Cette action consistera pour le Gouvernement central et les CTD à : i) parachever les réformes foncières, ii) élaborer le code rural, le code pastoral et la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique. La mise en œuvre de ces opérations aura comme effets la facilitation des investissements agricoles qui apportent aux promoteurs des projets, la sécurité juridique nécessaire à un retour sur investissement, et un meilleur encadrement des activités dans le secteur.

Action 2 : Mise à disposition des équipements de production

La mise en œuvre de cette action consistera à :

- veiller à la fonctionnalité des pools d'engins régionaux ;
- faciliter aux organisations des producteurs, la mise à la disposition des tracteurs, du matériel de battage et de décorticage et de tout autre matériel susceptible d'aider à accroître la production ;
- réhabiliter et doter les fermes semencières en chaînes de conditionnement des semences et plants ; et
- mettre en place des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Action 3 : Amélioration des infrastructures de production en milieu rural

Cette action consistera à accompagner les CTD dans l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement des routes/pistes communales, l'aménagement des réseaux d'irrigation, la construction des infrastructures de commercialisation et de stockage, etc. Il y aura également l'aménagement de grands espaces hydroagricoles qui seront attribués prioritairement aux grandes et moyennes exploitations, pour les filières agricoles prioritaires comme le maïs, le coton et l'anacarde. À cet effet, les autorités

locales veilleront à la cohérence entre les interventions d'aménagement, d'attribution et de mise en valeur des terres.

3. 3. 2. 1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Revitaliser les organisations des acteurs du secteur

Cet objectif se propose de donner un nouveau souffle aux organisations ou coopératives paysannes, conformément aux exigences du traité OHADA. En effet, l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives est le neuvième instrument juridique adopté par l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Il vise à favoriser le développement économique des coopératives dans l'espace OHADA, grâce à l'uniformisation et à l'adaptation de leur statut juridique. Pour les organisations agricoles à vocation économique, qu'elles soient coopératives ou non, la mise en œuvre de ce texte communautaire revêt un double enjeu. Dans cet acte uniforme, les gouvernements africains ont convenu en 2003 par résolution que :

- chaque État devait procéder à la restructuration des organisations paysannes notamment en coopérative, afin de mieux faciliter leur migration vers le secteur formel de l'économie ;
- consacrer chaque année au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture pour répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, et anticiper la forte croissance de la demande en produits agricoles (NEPAD, 2003).

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation de deux programmes. Il s'agit de (i) la structuration des organisations paysannes, et (ii) du renforcement des capacités des acteurs.

Programme d'intervention 1 : Structuration des organisations des acteurs

L'intérêt de ce programme tient au fait qu'il vise à assurer la pérennité des organisations paysannes qui doivent constamment réussir à résoudre les nombreux problèmes de fonctionnement et de mobilisation de ressources. Il est certain que les organisations paysannes seules ne parviendront pas à relever tous ces défis. Il est par conséquent de l'intérêt et du devoir de l'État et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de contribuer à l'émergence d'organisations paysannes dynamique et viables, car elles doivent devenir de véritables relais pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de quatre actions, à savoir : i) l'arrimage de la législation nationale sur les coopératives à l'acte uniforme OHADA ; ii) la sensibilisation pour la création des coopératives ; iii) la mise en réseau des interprofessions des filières stratégiques, et iv) la mise en place d'un système d'information sur l'agriculture.

Action 1 : Arrimage de la loi nationale régissant le secteur coopératif à l'acte uniforme OHADA

Cette action consistera pour le gouvernement central et les CTD plus d'une décennie ans après l'entrée en vigueur de l'acte uniforme OHADA, i) d'établir le bilan de l'application de ce texte au Cameroun et ii) de prendre les mesures qui s'imposent pour y arrimer notre cadre juridique.

Action 2 : Sensibilisation pour la création des coopératives de développement

Cette action consistera à impulser la création et le développement des sociétés coopératives de développement regroupant des organisations des producteurs (GIC, UGIC, Fédérations et autres organisations) dans les principaux bassins de production. Ceci aura pour effets de faciliter l'accès des producteurs aux intrants et d'améliorer la productivité agricole et le cadre de vie des producteurs.

Action 3 : Mise en réseau des interprofessions des filières stratégiques

L'inter-professionnalisation des filières est une stratégie de maîtrise de la production et de la commercialisation. Elle permet d'adapter l'offre agricole à la demande en assurant une meilleure connaissance des marchés par un partage de l'information et une utilisation optimale du potentiel commercial. Elle prend la forme d'une démarche collective de définition du produit qui en valorise les spécificités qualitatives (label, nom de terroir, appellation d'origine contrôlée, etc.). En améliorant le dispositif de l'offre, sa cohésion et la qualité des produits offerts, l'interprofession assure une capacité rapide d'adaptation à la demande.

L'objectif de cette action est de promouvoir l'organisation des producteurs en interprofessions en vue de constituer un dispositif de coordination verticale des échanges entre acteurs au sein d'une filière et avec le reste de l'économie.

Les principales activités sont les suivantes :

- a) analyser de l'existant c'est-à-dire faire un état des lieux : (i) Faire le diagnostic des interprofessions ; (ii) Analyser les ressources existantes et leurs modes de gestion dans les interprofessions ; (iii) Décrire l'évolution du cadre institutionnel ; (iv) Analyser les politiques et les programmes de développement sur les interprofessions ;
- b) cadrer le contexte : (i) Proposer une vision prospective des interprofessions ; (ii) Analyser les défis et enjeux à moyen terme ;
- c) Proposer un cadre juridique adapté.

Les résultats attendus sont les suivants : (i) Le fonctionnement des interprofessions est analysé ; (ii) Le cadre juridique adapté est proposé ; (iii) Les actions visant la promotion et la mise en réseau des interprofessions sont identifiées et mises en œuvre.

Action 4 : Mise en place d'un système d'information sur l'agriculture

Cette action consistera à : i) mettre en place un système d'information sur l'agriculture et notamment les opportunités de marché, de partenariat et de financement, ii) mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et iii) promouvoir de nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage -visant à réduire les problèmes ponctuels des producteurs en mettant à leur disposition, pour une petite partie de leur production, des ressources financières et en stockant tout ou une partie de cette production.

Programme d'intervention 2 : Renforcement des capacités des acteurs

Ce programme concerne l'amélioration des compétences humaines et des autres ressources organisationnelles dont les coopératives auront besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en évolution permanente. Il s'agit ici d'un paramètre de la gestion indispensable pour permettre d'élaborer des programmes et des stratégies adaptées à la nature des enjeux actuels.

La réalisation de ce programme résultera de la mise en œuvre de trois actions principales à savoir : i) la formation et le perfectionnement des acteurs notamment en management, en itinéraire technique et utilisation des pesticides ; la maintenance des équipements ; ii) la réorganisation des centres de perfectionnement ; et iii) la recherche et la mobilisation du financement.

Action 1 : Formation et perfectionnement des acteurs

Cette action consistera à mettre sur pied des programmes de formations spécialisées pour chaque filière, dans les différents ordres d'enseignement. Ces programmes devront comporter des cursus diplômants de longue durée, et ceux de sessions continues pour le recyclage et l'appropriation des connaissances, habiletés et attitudes nécessaires pour résoudre des problèmes concrets.

Action 2 : Réorganisation des centres de perfectionnement

Cette action consistera à améliorer le fonctionnement des centres de vulgarisation chargés d'encadrer les producteurs tels que les postes agricoles, les centres de professionnalisation agropastorale sont indispensables.

Action 3 : Recherche et mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à répertorier les programmes ou projets en cours et à évaluer le financement disponible dans ces projets, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

S'agissant des projets en cours, il convient d'indiquer un ensemble de programmes et projets portés par la coopération allemande, à savoir :

- le Projet de Financement de l'Agriculture (ProFinA) Pour la période 2018 – 2024, financé à hauteur de 6 Millions d'euros ;
- le Projet d'Appui au Développement du Bassin Cotonier du Programme d'Appui au Développement Rural (ABC-PADER), pour la période 2020 – 2024, financé à hauteur de 19,4 Millions d'euros ;
- et le Rural Financing (Fonds AATIF) en préparation pour un financement d'un montant de 9,5 Millions d'euros.

Il s'agira d'aller chercher dans ces programmes et projets l'enveloppe réservée à la région du Nord et plus spécifiquement à la stimulation de l'agriculture.

Pour la recherche de financement complémentaire, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir des relations durables avec ces partenaires, et mener des tractations en vue des conventions de financement.

Matrice 2 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec le secteur de l'agriculture

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Agriculture)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Echéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité des filières agricoles								
Programme d'intervention 1 : Développement des filières agricoles								
Action 1 : Promotion des filières structurées autour des chaînes de valeurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Rendements en coton ; - Capacités de traitement des usines SODECOTON pour l'égrenage et la trituration ; - Existence des filières maïs, cultures vivrières, anacarde et mangue. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1600 kg/ha à en 2021-2022 - Filières inexistantes 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000 kg/ha en 2027 ; - Augmentation de 15% au moins après 5 ans ; - Les filières maïs, cultures vivrières, anacarde et mangue sont effectives. 	Toute la Région	MINADER SODECOTON CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2 – A5
Action 2 : Soutien de l'accès aux intrants	Proportion des intrants agricoles produits par les industries locales sur le marché.	Intrants non existants	Au moins 2% des intrants sont produits sur le marché local	Toute la Région	MINADER SODECOTON CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A 2
Action 3 : Promotion des technologies efficaces et vulgarisation des résultats de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une agence d'information technologique ; - Existence d'un système régional de vulgarisation des résultats de la recherche agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'agence d'information technologique ; - Pas de système régional de vulgarisation des résultats de la recherche agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 agence d'information technologique opérationnelle ; - 01 système régional de vulgarisation des résultats de la recherche agricole est mis en place. 	Région du Nord (à déterminer)	MINADER MINEPAT MINRESI MINEPDED OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	600	A 2
Programme d'intervention 2 : Appui au développement de l'agro-industrie								

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Agriculture)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Echéance
Action 1 : Création des bassins de production	Création des bassins de production	Pas des bassins de production créés	Au moins 04 bassins créés: - Bassin de Riz - Bassin de production de maïs - Bassin de production d'anacarde - Bassin de production des cultures vivrières - Bassin de production de la mangue	- Riz (zones propices du territoire) - Maïs à Karewa, Ouro-dolé, Sirdjam. - Anacarde (zones propices) - Cultures vivrières (périphérie des villes) - Mangue (entre Ngaoundéré et Garoua)	MINADER SODECOTON CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A2 à A5
Action 2 : Intensification de la recherche-développement	- Formation et recyclage des chercheurs ; - Développement des technologies de transformation des produits agricoles.	Pas de système de formation des chercheurs et de développement des technologies pratiqués	- Au moins 50% des chercheurs formés suivant un processus terrain approprié ; - Au moins 03 nouvelles technologies de transformation des produits agricoles sont développées et appliquées.	Garoua, Sanguéré/Karéwa, Poli/Fignolé, Touboro et Mbéré	MINADER SODECOTON CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A 1 à A 5
Action 3 : Renforcement des capacités des structures d'encadrement et d'appui-conseil	- Renforcement des capacités techniques d'au moins 04 des structures d'encadrement ; - Vulgarisation des innovations.	- Manque des capacités techniques pour les structures d'encadrement ; - Innovations techniques et technologiques non vulgarisées.	- Capacités techniques d'au moins 04 des structures d'encadrement renforcées ; - au moins 02 Innovations techniques et technologiques vulgarisées chaque année.	Chefs-lieux de départements et d'arrondissements	MINADER SODECOTON CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2 à A 5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Agriculture)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Echéance
	techniques et technologiques							
Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production								
Programme d'intervention : Appui à l'accès aux facteurs de production								
Action 1 : Facilitation de l'accès à la terre	- Réalisation de la réforme foncière ; - Vulgarisation de la Loi agropastorale.	- La réforme foncière n'est pas faite ; - la loi agropastorale n'est pas vulgarisée.	- Réforme foncière effective ; - Loi agropastorale vulgarisée.	Toute la Région	MINADER, MINDCAF, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1
Action 2 : mise à disposition des équipements de production	Taux de mécanisation agricole	<3 tracteurs/100 km ² de terres arables (2012)	7 tracteurs/100 km ² de terres arables en 2027	Toute la Région	MINADER, MINDCAF, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 5
Action 3 : Amélioration des infrastructures de production en milieu rural.	- Proportion des bassins de production désenclavés ; - Linéaire de routes communales construites/réhabilitées (hors zones urbaines).	- Linéaire de routes communales construites/réhabilitées (non connues)	- Au moins 50% des bassins de production sont désenclavés ; - Au moins X Km des routes rurales sont construites ; - Au moins X km des routes sont réhabilitées chaque année.	Toute la Région	MINADER, MINDCAF, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A2
Objectif stratégique spécifique 3 : Revitaliser les organisations des acteurs du secteur								
Programme d'intervention 1 : Structuration des organisations des acteurs								
Action 1 : Arrimage de la loi nationale	Cadre juridique arrimé à l'Acte OHADA	Cadre juridique existant, mais non arrimé à l'acte OHADA	Cadre juridique arrimé à l'Acte OHADA	Toute la Région	MINADER MINPMEESA	Conception/ Exécution/ Financement/	50	A1

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Agriculture)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Echéance
régissant les coopératives à l'acte uniforme OHADA						Accompagnement du processus		
Action 2 : Sensibilisation pour la création des coopératives de développement	Existence des sociétés coopératives de développement (SCD) dans les bassins de production des filières maïs, cultures vivrières, anacarde et mangue	Pas des sociétés coopératives de développement (SCD) créées et opérationnelles dans les bassins de production des filières maïs, cultures vivrières, anacarde et mangue	Au moins 04 Sociétés de développement (SCD) créées et opérationnelles	Dans les bassins de production des filières maïs, cultures vivrières, anacarde et mangue	MINADER MINDCAF CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A2
Action 3 : Mise en réseau des interprofessions des filières stratégiques	- analyse de l'existant ; - cadrage du contexte ; - proposition d'un cadre juridique adapté.	- Interprofessions peu nombreuses et beaucoup des filières n'en comptent pas encore ; - celles qui existent fonctionnent difficilement dans un environnement juridique inadapté.	- Nombre d'interprofessions fonctionnel ; - cadre juridique adapté proposé ; - nombre d'interprofessions mis en réseau interprofessions mises en œuvre	Dans les bassins de production des filières	MINADER MINDCAF CTD PTF OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A2
Action 4 : Mise en place d'un système d'information sur l'agriculture	- Disponibilité d'un système d'information sur les prix et les produits	- Un système d'information sur les prix et les produits non disponible ;	- 01 Système d'information sur les prix et les produits agropastoraux disponible en 1 ^{ère} année ;	Garoua	MINADER MINDCAF CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 – A2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Agriculture)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Echéance
	agropastoraux disponible ; - Effectivité du mode de financement par warrantage	- Mode de financement par warrantage non effectif	- Mode de financement par warrantage effectif dès la 2 ^{ème} année .					
Programme d'intervention 2 : Renforcement des capacités des acteurs								
Action 1 : Formation et perfectionnement des acteurs	- Sessions de formations continues dans les centres ; - Session de formation diplômante dans les centres.	Pas de formations permanentes dans les centres	- 04 sessions de formation au moins par an et par centre ; - Au moins 01 session de formation diplômante par an.	Garoua et autres centres de formation	MINADER MINDCAF CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 – A5
Action 2 : Réorganisation des centres de perfectionnement	Fonctionnement des postes agricoles et centres de professionnalisation agricoles	Les postes agricoles et centres de perfectionnement sont presque inopératoires	Au moins 15 postes agricoles et centres de professionnalisation agricoles fonctionnels	Chefs-lieux d'arrondissement	MINADER MINDCAF CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1
Action 3 : Recherche et mobilisation du financement	Recherche du financement des programmes et des projets	Financement non disponible	Financement disponible pour les programmes et projet	Garoua, MINEPAT, CTD	MINADER MINDCAF CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	10	A1
Total							8 860	

3. 3. 2. 2. Stimulation de l'Élevage

Le diagnostic territorial a relevé un certain nombre de contraintes limitant le développement du secteur de l'élevage dans la région du Nord. Il s'agit : (i) de la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs, (ii) de la cohabitation conflictuelle entre l'élevage et les aires protégées, (iii) de la faible productivité des systèmes d'élevage, (iv) de l'inadaptation des infrastructures de production et de transformation, (v) des moyens d'accès et de mise en marché, (vi) de l'indisponibilité saisonnière de l'eau nécessaire à l'élevage.

Pour que l'élevage contribue à l'émergence de la Région à l'horizon 2035, il faudra procéder à : (i) la délimitation des zones d'élevage, d'agriculture et des aires protégées ; (ii) l'activation des mécanismes de gestion des conflits ; (iii) l'aménagement des forages pastoraux ; (iv) l'amélioration de l'accès des éleveurs aux intrants de l'élevage ; (v) l'alimentation en eau des services de santé animale ; (vi) l'accès aux équipements et au matériel génétique performants ; (vii) la sécurisation du mouvement du bétail ; et (viii) la veille pour le respect de la réglementation en vigueur.

Les stratégies idoines devant permettre d'y parvenir seront déclinées de deux objectifs, à savoir :

- accroître la productivité des filières animales ;
- faciliter l'accès aux intrants, aux équipements et aux infrastructures de production.

3. 3. 2. 2. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité des filières animales

Cet objectif cible à la fois les rendements des productions et la productivité des sous-produits des filières de l'élevage (viande, lait, oeuf, peaux et cuirs). Son atteinte se fera à travers la réalisation de deux programmes, à savoir (i) le développement des chaînes de valeur de l'élevage et (ii) la fourniture des services de l'élevage.

Programme 1 : Développement des chaînes de valeurs de l'élevage

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales à savoir i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs ; et ii) la structuration et le renforcement des capacités des acteurs.

Action 1 : Promotion d'une approche filière autour de chaînes de valeurs de l'élevage

Cette action vise i) la création de partenariats productifs entre les organisations de producteurs et les acheteurs (commerçants, sociétés agro-industrielles, etc.) ; ii) le cofinancement des plans d'affaires développés par les Organisations de producteurs (et les particuliers) dans le cadre des mécanismes de financement existants ; et iii) le

soutien aux marchés du bétail et au développement de la filière lait. Elle consistera à cibler des zones où des appuis seront fournis pour le développement des chaînes de valeurs (porcine, bovine, poisson, volaille, laitière, etc.).

Les principaux sites de mise en œuvre de cette action sont les suivants :

- Garoua pour le renforcement et la modernisation du marché à bétail et l'agropole du porcin.
- Tcholliré pour le renforcement et la modernisation du marché à bétail ;
- Poli pour la collecte du lait.

Action 2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités des acteurs.

L'appui institutionnel portera sur le renforcement des capacités du personnel régional du MINEPIA et des CTD à procéder à une analyse sectorielle, à la préparation et l'implémentation de la politique, au suivi-évaluation du secteur, à l'amélioration du système d'information, à l'élaboration d'une stratégie de communication et un plan de mise en œuvre, au développement des normes de sécurité alimentaire et de qualité des produits d'élevage, à l'appui aux centres d'information départementaux.

Le renforcement des capacités des acteurs se réfèrera à : (i) la poursuite de la formation spécialisée dans les filières pastorales prioritaires ; et (ii) l'amélioration de la fonctionnalité des centres de vulgarisation chargés d'encadrer les producteurs. Il faudra distinguer parmi ces centres, ceux zootechniques et vétérinaires, et les centres régionaux de professionnalisation agropastorale.

Programme d'intervention 2 : Fourniture des services de l'élevage

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales qui sont : (i) l'accès aux services de santé animale ; et (ii) l'accès aux intrants de haute qualité.

Action 1 : Accès aux services de santé animale

Cette action s'inscrit dans le prolongement du "Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP) (Projet National)". Elle consistera à : (i) améliorer la capacité des services vétérinaires publics et privés, grâce à l'appui apporté à la surveillance et à la lutte contre les maladies animales, aux campagnes de vaccination contre la PPCB (pneumonie contagieuse bovine) ; (ii) élaborer et tester sur le terrain des plans d'urgence pour la santé animale ; (iii) créer par commune un parc vaccino-gène et au moins trois (03) sites d'insémination artificielle. Cette action doit aussi prendre en compte le renforcement des capacités des acteurs de l'insémination artificielle.

Action 2 : Accès aux intrants de haute qualité

Cette action portera sur l'amélioration du matériel génétique, la promotion de l'alimentation animale améliorée, notamment la production du fourrage, et l'appui aux capacités des acteurs sectoriels du MINEPIA à assurer la qualité des races, des aliments et des semences fourragères disponibles sur le marché.

3. 3. 2. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès aux intrants, aux équipements et infrastructures de production

L'intérêt sera porté sur la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits de l'élevage en vue de contribuer à la sécurité et l'autosuffisance alimentaires de la population, ainsi que de l'accroissement de la plus-value de l'élevage. L'atteinte de cet objectif fera l'objet de la réalisation d'un programme d'intervention à savoir le renforcement des systèmes d'approvisionnement et de production animale.

Programme d'intervention 1 : Renforcement des systèmes d'approvisionnement et de production animale

La réalisation de ce programme fera l'objet de la mise en œuvre de trois principales actions portant respectivement sur : i) l'amélioration des espaces de production ; ii) l'amélioration de l'accès aux équipements de production ; et iii) facilitation de l'accessibilité aux marchés.

Action 1 : Amélioration des espaces de production

Cette action a trait à l'aménagement des grands espaces pour les grandes et moyennes exploitations des filières pastorales prioritaires retenues (laitière, viande bovine). Cet aménagement devra mettre un accent particulier sur le recensement et l'aménagement des pâturages dégradés, l'appui à la création des champs fourragers et l'aménagement des couloirs de transhumance, la construction de forages pastoraux à énergie solaire dans chaque commune et dans les pâturages et piste à bétail.

Action 2 : Amélioration de l'accès aux équipements de production

Cette action consistera à (i) poursuivre la construction des Stations d'Impulsion pour la Modernisation des Élevages (SIMEL) et les rendre opérationnelles, (ii) construire des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage, (iii) développer des réseaux de laboratoires d'analyse et de fabrication des médicaments vétérinaires, (iv) poursuivre la construction des abattoirs, des aires d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des parcs de vaccination, (v) aménager des aires d'hydraulique pastorale, des centres de collecte et de traitement de lait

La consolidation des activités du Laboratoire National Vétérinaire (LAVANET) à Garoua est aussi programmée.

Action 3 : Facilitation de l'accessibilité aux marchés

L'accessibilité aux marchés portera sur les opérations liées à la commercialisation des produits d'élevage et l'équipement des marchés à bétail et de volaille, de la mise en place des infrastructures à leur gestion, en passant par la création des marchés, le convoyage du bétail et l'organisation des acteurs.

Matrice 3 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation de l'élevage

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Élevage)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Accroître la productivité et la production des produits pastoraux								
Programme d'intervention 1 : Développement des chaînes de valeur de l'élevage								
Action 1 : Promotion d'une approche filière autour de chaînes de valeurs de l'élevage	- Fonctionnement des coopératives ou fédérations de GIC	- aucune coopérative ou fédération de GIC fonctionne	Au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC sont fonctionnelles	Chaque Département	MINEPIA MINEPAT MINFOF CTD OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	600	A 1
	- Operationnalité des chaînes de valeur dans les principaux bassins de production de la viande, du lait, du poisson et de la volaille	- Les CV n'existent pas ou ne sont pas opérationnelles dans les principaux bassins de production de la viande, du lait, du poisson et de la volaille	4 CV sont opérationnelles dans les principaux bassins de production de la viande, du lait, du poisson et de la volaille	Garoua, Poli et Tcholliré				A 2
Action 2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités des acteurs	Réalisation des sessions de formation continue dans les centres de professionnalisation agropastorale	Aucune sessions de formation continue réalisée dans les centres de professionnalisation agropastorale	4 sessions de formation continue réalisées dans les centres de professionnalisation agropastorale	Centres de professionnalisation agropastorale	MINEPIA MINEPAT MINFOF MINEPDED OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	600	A 2
Programme d'intervention 2 : Fourniture des services de l'élevage								
	- Nombre des campagnes de vaccination/an contre la maladie bovine réputée légalement contagieuse ;	- Aucune Campagne de vaccination/an contre la maladie bovine réputée légalement contagieuse ;	- Au moins 02 Campagnes de vaccination/an contre la maladie bovine réputée légalement contagieuse ;	Toute la Région	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	200	A 1, 2, 3, 4, 5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Élevage)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Accès aux services de santé animale	- Nombre des parcs vaccino-gènes et artificiels créés par CTD et sites d'insémination ; - Existence des cryogénérateurs.	- Pas de parc vaccino-gène et sites d'insémination artificielle créés ; - Pas des cryogénérateurs.	- Par CTD, 01 parc vaccino-gène et 03 sites d'insémination artificielle créés ; - Mise en place des cryogénérateurs.					
Action 2 : Accès aux intrants de haute qualité	Assurance sur la qualité des races, des aliments et des semences fourragères disponibles sur le marché	Qualité des races, des aliments et des semences fourragères disponibles sur le marché ne sont pas assurée	Qualité des races, des aliments et des semences fourragères disponibles sur le marché sont assurée	Chaque arrondissement	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter l'accès aux intrants, aux équipements et infrastructures de production								
Programme d'intervention 1 : Programme 1 : Renforcement des systèmes d'approvisionnement et de production animale								
Action 1 : Amélioration des espaces de production	- Nombre d'hectares aménagés en champs fourragers dans les aires de pâturage ; - nombre d'aires de pâturages matérialisées et juridiquement sécurisées. - Linéaire de couloirs de transhumances balisés et aménagés	- 0 hectare - 0 aire - 0 km	- Au moins 50% d'hectares aménagés en champs fourragers dans les aires de pâturage ; - Au moins 50% d'aires de pâturages matérialisées et juridiquement sécurisées. - X km de couloirs de transhumances balisés et aménagés	Toute la Région	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	1 000	A 1

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Élevage)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 2 : Amélioration de l'accès aux équipements de production	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de station d'Impulsions pour la Modernisation des Élevages (SIMEL) opérationnelle - Nombre de laboratoire national vétérinaire construit 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de SIMEL créée et opérationnelle ; - Pas de laboratoire vétérinaire construit. 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 station d'Impulsions pour la Modernisation des Élevages (SIMEL) créée et opérationnelle - 01 laboratoire national vétérinaire construit 	<ul style="list-style-type: none"> - Lougguere ; - Dogba ; - Faro ; - Garoua. 	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	1 000	A 1
	Nombre d'abattoirs industriels fonctionnels, d'entrepôts, des camions frigorifiques et parcs aménagés par chef-lieu de département	Pas d'abattoir industriel fonctionnel, d'entrepôts, des camions frigorifiques et parcs aménagés par chef-lieu de département	Au moins 01 abattoir industriel fonctionnel, 02 entrepôts et camions frigorifiques et parcs aménagés par chef-lieu de département	Chaque chef-lieu de département	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus		A 2
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des centres de collecte et de traitement de lait fonctionnel ; - Nombre des centres non fonctionnels réhabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas des centres de collecte et de traitement de lait fonctionnels ; - Pas des centres non fonctionnels réhabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 centres de collecte et de traitement de lait fonctionnel ; - Les 5 centres non fonctionnels réhabilités. 	Tcholliré, Poli Bibémi, Gaschiga, Guider, Garoua, Djefabi	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus		A 2
Action 3 : Facilitation de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Type des produits d'élevage commercialisés suivant les règles du marketing ; - Fonctionnement d'une mini-laiterie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas des produits d'élevage commercialisés suivant les règles du marketing - mini-laiterie non fonctionnelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits d'élevage commercialisés suivant les règles du marketing ; - mini-laiterie fonctionnelle ; - marchés à bétails frontaliers construits ; 	Toute la Région	MINEPIA MINEPAT OSC et PTF	Conception, Exécution, Financement et Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'Élevage)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des marchés à bétails frontaliers ; - Mettre en place un système d'information sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés à bétails frontaliers non construits ; - Système d'information sur les marchés non mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - système d'information sur les marchés mis en place. 					
Total							5 400	

3. 3. 2. 3. Stimulation de la pêche

La pêche, bien qu'artisanale dans la région du Nord, est une spéculation d'appoint pratiquée essentiellement le long des cours d'eau (Bénoué, Mayo-Rey, Faro et barrage de retenue d'eau de Lagdo). Elle englobe les activités de prise, de transformation par fumage et par séchage, ainsi que la pisciculture. La faune aquatique concernée est constituée de poissons, de crustacés et de mollusques. Il s'agit plus spécifiquement du *Tilapia nilotica* (le poisson le plus capturé); des silures; des Lûtes niloticus ou « capitaine »; du *Monnyrus ruine* (Moukadji); du *Cytharinus cytharus* ou « falia »; et du *Vheterotis niloticus* ou « kanga ».

D'après les résultats du diagnostic territorial de la région du Nord, la pêche est surtout pratiquée dans deux des quatre départements de la Région à savoir le Mayo-Rey avec 8 036,43 tonnes, soit environ 83,53 % de la production annuelle de la Région, loin devant la Bénoué avec seulement 16,03%.

Au cours de ces dernières années, la production a connu une chute drastique, passant de 9 700 tonnes annuelles à moins de 5 000 tonnes par rapport à l'année 2012. Cette chute s'explique par une exploitation abusive des ressources halieutiques. L'exploitation abusive est elle-même la conséquence d'une forte pression démographique qui accroît la demande locale, et la forte demande notamment du Nigéria (70 à 80 % de la production (Mbodiam, 2018).

Pour limiter les abus et assurer une exploitation pérenne des ressources, la Région s'est donné comme objectif de développer et renforcer le capital des ressources halieutiques, afin de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins.

3. 3. 2. 3. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement à ceux des pays voisins

L'atteinte de cet objectif fera l'objet de la réalisation efficace d'un programme. Il s'agit du programme d'appui à la production, à la transformation et à la commercialisation.

Programme d'intervention : Appui à la production, à la transformation et à la commercialisation

Ce programme a pour objectif d'inciter les opérateurs de la filière à utiliser rationnellement l'énorme potentiel en eau de la Région pour mieux couvrir les besoins des populations locales, et régionales en produits halieutiques. Sa réalisation efficace se fera à travers la mise en œuvre effective de dix principales actions. Il s'agit : i) de la création d'une unité pilote d'aquaculture industrielle ; ii) de la construction d'unités de production de poisson de table (500t/an) ; iii) de l'amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques ; iv) de la construction d'une unité de fabrication de matériel

de pêche/aquaculture et de cages flottantes ; v) de la création d'une unité de fabrication de produits de pêche/aquaculture ; vi) de la construction des points de débarquement pour la valorisation des ressources halieutiques ; vii) de la promotion de la pisciculture intensive en cage flottante ; viii) de l'aménagement d'étangs communautaires ; ix) du réaménagement du centre pilote d'aquaculture de la MEADEN ; x) du renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique (pêche et pisciculture) ; xi) création d'une unité de fabrication de glace à Alfa ; et xii) création d'une unité de fabrication de l'aliment pour poissons.

Action 1 : Création d'unités pilotes d'aquaculture industrielle

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme de développement des infrastructures portuaires dans le domaine de la pêche industrielle. Elle sera mise en œuvre en bassin de terre, sur le plan d'eau, à Garoua et à Guider.

Action 2 : Construction d'unités de production de poisson de table (500 t/an)

Cette action vise à instaurer un cadre favorable au renouvellement de la flotte industrielle et à construire et rendre fonctionnelles des unités de production du poisson de table à Figuil et à Garoua.

Action 3 : Amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques

Cette action consistera soit à prendre et suivre les mesures d'accès aux eaux (autorisations de pêche spécifique à certaines zones de pêche), soit procéder à un encadrement de l'effort de pêche, à travers notamment une limitation de la présence des producteurs dans certaines zones ; le suivi du respect rigoureux de la période du repos biologique.

Action 4 : Construction d'une unité de fabrication de matériel de pêche/aquaculture et de cages flottantes

Cette action vise à mettre en place une unité industrielle de production du matériel de pêche. Elle consistera à acquérir/renouveler le matériel de pêche/aquaculture et d'une flotte à Garoua.

Action 5 : Création d'une unité de transformation des produits de pêche

Cette action vise à améliorer la valorisation et l'approvisionnement en produit de pêche de qualité en réduisant les pertes après prise. Elle consistera à mettre en place des séchoirs et des fumoirs pour l'étuvage, le fumage et le saumurage. Les produits de pêche qui seront obtenus à partir de ces techniques seront plus hygiéniques, ce qui entraînera un meilleur rendement environnemental, de meilleurs revenus pour les producteurs et les meilleurs résultats nutritionnels pour les consommateurs

Action 6 : Construction des points de débarquement aménagés (PDA) pour valorisation des ressources halieutiques

Le point de débarquement étant un facteur important du développement dans la chaîne de commercialisation des produits de pêche, il s'agira de généraliser sa création sur les principaux cours d'eau et aux principaux ports de pêche, à Lagdo et à Garoua. L'objectif est d'assurer un développement durable de la pêche artisanale grâce à une amélioration de la rentabilité économique des entreprises aux différents niveaux de la filière, une meilleure utilisation des ressources halieutiques, une amélioration de la qualité sanitaire et de la valorisation des produits.

Action 7 : Promotion de la pisciculture intensive en cages flottantes

Cette action vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flotte et de la construction des plates-formes de transformation des produits de pêche. Elle sera mise en œuvre à Lagdo et Alfa.

Action 8 : Aménagement d'étangs piscicoles communautaires

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels du secteur et l'intégration des populations locales dans toutes les étapes du projet, par l'incitation à la création des coopératives locales chargées de la gestion a posteriori de l'activité desdites infrastructures.

Action 9 : Réaménagement du Centre piscicole de Gounougou/ MEADEN

Cette action s'inscrit également dans le cadre de renouvellement de la flotte industrielle. Elle consistera à construire à Lagdo et Alfa (sur les plans d'eau), des plateformes de transformation et de conservation des produits de pêche, ceci dans la perspective de mise à niveau des différentes pêcheries.

Action 10 : Renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique (pêche et pisciculture)

Cette action consistera à : i) renforcer les capacités individuelles ou de groupes des opérateurs de la filière pêche sur des thématiques de production, de transformation et de commercialisation ; et ii) fournir à ces acteurs des appuis financiers (groupes ou coopératives sur la chaîne de valeur) et logistiques (wagons frigorifiques, utilitaires de stockage et de conservation, etc.) conséquents. Il sera aussi question de renforcer les capacités managériales, commerciales et de gestion des revenus des opérateurs de la filière.

Action 11 : Création d'une usine de fabrication de glace

Cette entreprise standard créée dans le but non seulement de rechercher des bénéfices, mais aussi de combler le déficit créé par le manque d'électricité constaté

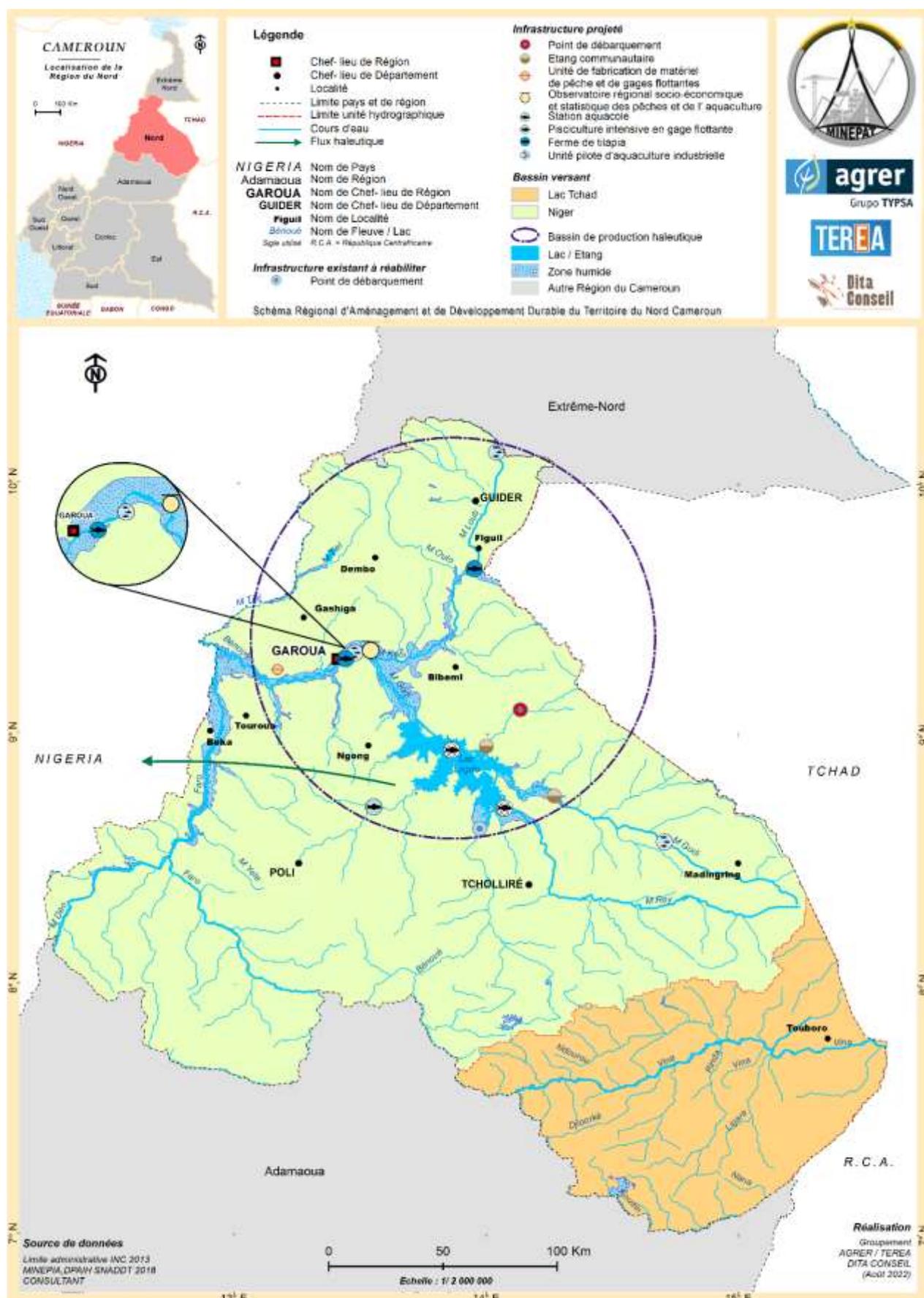
dans la plupart des régions du Cameroun. Les principaux produits et services pourront être : (i) le commerce de gros et de détail des glaces de toutes tailles ; (ii) les services de réfrigération ; (iii) la vente du matériel de fabrication de glace ; (iv) l'entretien des machines à glace et système de réfrigération ; (v) les services de consultation.

Action 12 : Création d'une unité de fabrication de l'aliment pour poisson

Cette action consiste en la construction d'une unité de production d'aliments de poissons. Son objectif de production sera déterminé en besoins des besoins réels. Les bâtiments seront constitués de magasin de stockage d'intrants et de matériels, d'un magasin de stockage des aliments (produits finis), d'une salle de réunion et de bureaux, une guérite pour gardien et un abri pour le groupe électrogène. L'équipement de l'unité constituée d'un broyeur, d'un mélangeur, d'un élévateur à palette haute, d'un boisseau de stockage intérieur, d'un séchoir, d'une unité de conditionnement, d'une unité de refroidissement, d'une extrudeuse, d'une unité d'emballage.

Il faut signaler qu'en aquaculture, l'alimentation représente plus de 50% du coût total de la production. L'apport d'aliment constitue ainsi un maillon essentiel de l'activité aquacole. Une bonne alimentation permet d'optimiser la croissance des poissons et de minimiser les rejets qui des sources de pollution du milieu d'élevage. En élevage intensif, l'aliment est quasi exclusivement apporté sous forme d'aliments composés dans lesquels doit être incorporé l'ensemble des nutriments indispensables à la bonne croissance des poissons.

Figure 14 : Aménagement des bassins aquacoles et piscicoles



Matrice 4 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec le volet pêche

Axe d'intervention N°2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de la pêche)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins								
Programme d'intervention : Appui à la production, à la transformation et à la commercialisation								
Action 1 : Création d'unités pilotes d'aquaculture industrielle	Nombre d'unités pilotes d'aquaculture industrielle	Pas d'unités pilotes d'aquaculture industrielle	02 unités créées	Garoua et Guider	MINEPIA, MINADER CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 2 : Construction d'unités de production de poisson de table	Nombre d'unités construites et fonctionnelles	Pas d'unité de production de poisson de table	02 unités construites et fonctionnelles (500t/an)	Garoua et Figuil	MINEPIA, MINADER CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 3 : Amélioration de la gouvernance des ressources halieutiques	Application des normes environnementales de pêche	Non-respect des normes en matière de pêche	Normes environnementales de pêche respectées	Toute la Région	MINEPIA, MINADER, CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	150	A1 à A 5
Action 4 : Construction d'une unité de fabrication de matériel de pêche/aquaculture et de cages flottantes	Matériels de pêche/aquaculture et cages flottantes disponibles	Pas d'unités de fabrication du matériel de pêche/aquaculture	01 unité de fabrication de matériel de pêche et de cages flottantes créée et opérationnelle	Garoua	MINEPIA, MINADER, CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 - A 2

Axe d'intervention N°2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de la pêche)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 5 : Création d'une unité de fabrication de matériel de pêche et de cages flottantes	Produits de pêche transformés et disponibles	unités de transformation des produits de pêche non disponible	01 unité de transformation des produits de pêche créée et opérationnelle	Garoua	MINEPIA MINADER CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 - A 2
Action 6 : Construction des points de débarquement aménagés (PDA) pour valorisation des ressources halieutiques	Nombre de PDA construits sur les principaux ports de pêche continentale	Pas de PDA construits sur les principaux ports de pêche continentale	02 PDA construits sur les principaux ports de pêche continentale	Garoua et Guider	MINEPIA MINADER CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2 à A 3
Action 7 : Promotion de la pisciculture intensive en cages flottantes	Nombre des flottilles industrielles et des plateformes de transformation et de conservation des produits de pêche construites	Pas des flottilles industrielles et des plateformes de transformation et de conservation des produits de pêche construites	01 flottille industrielle et au moins 02 plateformes de transformation et de conservation des produits de pêche construites	Lagdo	MINEPIA MINADER CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 8 : Aménagement d'étangs piscicoles communautaires	Nombre d'étangs communautaires aménagés	Pas d'étangs communautaires aménagés	Au moins 03 étangs communautaires aménagés	Autour de Lagdo Alfa (Mayo Rey)	MINEPIA MINADER CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	600	A1
Action 9 : Réaménagement du Centre piscicole de	Réaménagement du Centre piscicole	Centre piscicole de Gounougou non réaménagé	Le centre pilote piscicole réaménagé	Garoua	MINEPIA, MINADER CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement	200	

Axe d'intervention N°2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de la pêche)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Gounougou/ MEADEN						du processus		A1
Action 10 : Renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique (pêche et pisciculture)	Nombre des personnes ou groupes de personnes formés, appuyés et suivis	Pas des personnes ou groupes de personnes formés, appuyés et suivies	Au moins 05 personnes ou groupes de personnes formés, appuyés et suivies	Chaque chef-lieu d'arrondissement	MINEPIA, MINADER CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 à A 2
Action 11 : Création d'une unité de fabrique de glace	Nombre d'unité de fabrique de glace créée	Pas d'unité de fabrique de glace créée	Création d'une unité de fabrique de glace	Alfa	MINEPIA CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement Accompagnement du processus	500	A1 à A 2
Action 12 : Création d'une unité de fabrication de l'aliment des poissons	Nombre d'unité de fabrique de glace créée	Pas d'unité de fabrique de glace	Création d'une unité de fabrique de l'aliment de poissons	Alfa	MINEPIA CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement Accompagnement du processus	500	A1 à A 2
Total							5 150	

3. 3. 2. 4. Stimulation de l'exploitation des ressources forestières

3. 3. 2. 4. 1. Objectif stratégique spécifique : Gérer durablement les forêts

Le diagnostic territorial a révélé que la région du Nord n'est pas une zone à vocation forestière. Le peu de galeries, réserves et périmètres boisés est soumis à une forte pression anthropique et vulnérable aux effets des changements climatiques. Il apparaît impérieux d'aménager le peu de ressources forestières existant, d'en créer de nouveaux espaces forestiers, d'impliquer toutes les parties prenantes et formaliser l'exploitation des ressources forestières. Ceci contribuera également à la lutte contre la sécheresse et le changement climatique. L'atteinte de cet objectif fera l'objet de la réalisation efficace de deux programmes. Il s'agit du programme d'aménagement des forêts et renouvellement de la ressource et de celui de la valorisation des ressources forestières.

Programme d'intervention 1 : Aménagement des forêts et renouvellement de la ressource

L'aménagement durable des forêts a pour but de préserver ou d'améliorer à long terme des écosystèmes forestiers au bénéfice de tous, tout en assurant aux générations futures et actuelles de bonnes perspectives environnementales, économiques et sociales. Il est au cœur de toutes les politiques, les réglementations et les actions gouvernementales en la matière. La réalisation de ce programme se fera autour de quatre actions.

Action 1 : Aménagement des forêts

L'aménagement des forêts va consister à :

- identifier, sécuriser et suivre rigoureusement le couvert forestier existant ;
- mettre en œuvre le mécanisme REDD+ ;
- actualiser le plan d'utilisation des ressources forestières ;
- Faire un inventaire multiressources dans le domaine national ;
- Elaborer/suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement des réserves forestières et des forêts communales, et les plans simple de gestion des forêts communautaires.

Action 2 : Reboisement et régénération des ressources forestières

La nature n'ayant pas gâté la région du Nord en ressources forestières, pour y remédier, il faut faire recours aux solutions humaines à travers l'action de reboisement et de régénération des ressources forestières. Le projet AFR100 en est une parfaite illustration. Il faut assurer un suivi efficace de ce projet qui ambitionne de restaurer les paysages dégradés à travers des actions de reboisement, de mise en défens, de

régénération naturelle assistée, de mise en place des cordons pierreux sur les flancs des collines. Le programme de développement des plantations forestière en cours au MINFOF boostera les tares observés en matières de restauration. Ce programme sera soutenu par la banque de semences forestière, qui constitue un véritable manquement dans la politique forestière au Cameroun et donc la récente mission du MINFOF en Allemagne sur la question constitue la réponse véritable.

Action 3 : Gestion participative des ressources forestières

La gestion des ressources forestières doit prendre en compte les intérêts des populations riveraines et des Communes concernées. Cette implication passe par :

- une bonne sensibilisation des parties prenantes à la gestion des ressources forestières ;
- l'attribution des forêts communautaires ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion ;
- l'élaboration et la mise en application des outils de suivi environnemental de l'exploitation forestière (NIE, EIES) ;
- le renforcement des capacités des communes et des communautés dans la gestion des forêts communales et communautaires ;
- la mise en place d'une base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires.

Action 4 : Élaboration et mise en œuvre de la stratégie régionale de modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie

L'exploitation des ressources forestières est une activité économique qui nécessite d'être formalisée. Cette formalisation devra être concrétisée par :

- la mise sur pied d'une plate-forme régionale de concertation et d'orientation en matière de bois-énergie qu'on pourrait appeler Cellule Régionale Bois-Energie (CRBE) ;
- la mise en place l'observatoire/plate forme de suivi de toutes les activités liées au bois-énergie et tous les produits forestiers autres que le bois ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Régionale de Modernisation de la Chaîne de Valeur Bois-Energie (SRMCV/BE) ;
- le suivi des recettes forestières.

Programme d'intervention 2 : Valorisation des ressources forestières

Les ressources forestières doivent contribuer au développement économique et à l'atteinte de l'émergence de la région du Nord à l'horizon 2035. Ces ressources, qu'elles soient naturelles ou tout simplement développées par l'action de l'homme, devront être valorisées en y apportant de la valeur ajoutée.

Action 1 : Promotion de l'intensification de la transformation du bois

Le bois, qu'il soit un produit naturel ou issu du reboisement et de la régénération des ressources forestières, devra contribuer à booster l'économie de la Région notamment

à travers la transformation locale. L'action de promotion de l'intensification de la transformation du bois passera par :

- l'appui aux établissements de formation technique aux métiers du bois en équipements appropriés ;
- et le renforcement de capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois.

Action 2 : Développement des filières bois-énergie

Le diagnostic territorial de la région du Nord a révélé que 90 à 95% des ménages de la Région utilise le bois-énergie avec de graves conséquences sur le couvert végétal et le changement climatique. Pour sortir de cette situation inconfortable, il faut entre autres :

- évaluer le potentiel en bois-énergie et développer les outils de planification et de gestion des ressources existantes ;
- développer une gestion durable de la ressource bois-énergie ;
- organiser, structurer et apporter les appuis à la filière bois-énergie ;
- professionnaliser les acteurs de la filière bois-énergie ;
- mettre sur pied un système de contrôle efficace au sens strict du terme ;
- élaborer et mettre en œuvre d'un plan de communication sur le bois-énergie.

Action 3 : Développement de la filière PFNL

L'exploitation des PFNL, comme celle des autres ressources forestières reste encore en grande partie dans l'informel. (À titre de rappel : 07 Unités de transformation des PFNL gérées par les coopératives de femmes ont été mises sur pied entre 2018 et 2020 par les PTF : Mayo-Oulo, Figuil, Pitoa, Gaschiga, Garoua, Ngong, Lagdo et Touroua). Le développement de la filière PFNL devra permettre d'accroître la production des PFNL et surtout la rendre formelle. Pour y parvenir il faudra :

- évaluer le potentiel des PFNL et développer les outils de planification et de gestion des ressources existantes ;
- développer une gestion durable des PFNL ;
- maîtriser la gestion des ressources en PFNL et augmenter la production ;
- organiser et structurer les acteurs de la filière ;
- promouvoir et appuyer la transformation et la commercialisation.

Matrice 5 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec le volet stimulation de l'exploitation des ressources forestières

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des ressources forestières)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif Stratégique Spécifique : Gérer durablement les forêts								
Projet/Programme 1 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière								
Action 1 : Aménagement des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire, sécurisation et suivi du Couvert forestier - Mise en œuvre du mécanisme REDD+ par certaines communes ; - Actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières ; - Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des réserves forestières/forêts communales et des plans simples des forêts communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Couvert forestier non connu et sécurisé - Mécanisme REDD+ non mis en œuvre ni connu - Plan d'utilisation des ressources forestières non actualisé ; - Plans d'aménagement des réserves forestières, des/forêts communales et plans simples des forêts communautaires non élaborés, ni mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Couvert forestier actuel répertorié, sécurisé et suivi par satellites ; - Au moins 50% des Communes ont mis en œuvre le mécanisme REDD+ ; - Plan d'utilisation des ressources forestières est actualisé ; - Plans d'aménagement des réserves forestières et forêts communales, les plans simples des forêts communautaires sont élaborés et mise en œuvre. 	Départements de la Bénoué, du Faro, du Mayo Louti et du Mayo Rey	MINFOF, MINADER, MINEPDED, MINRESI, PTF, ONGs, gestionnaires des AP, CTD	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	250	A1
Action 2 : Reboisement et régénération des ressources forestières	Superficies des zones des terres fortement dégradées reboisées	Très peu des zones dégradées sont reboisées	Au moins 50% des zones des terres fortement dégradées sont reboisées	Départements de la Bénoué, du Mayo Louti	MINFOF, ANAFOR, populations, PTF, ONG, CTD	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique,	500	A1 – A5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des ressources forestières)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
						exécution, financement, etc.		
Action 3 : Gestion participative des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation sur la gestion des ressources forestières organisés dans chaque commune - Attribution des forêts communautaires aux communes ; - Participation des prenantes qui participent au suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion est mis en place ; - Atelier de renforcement de capacités des communes et des communautés en gestion des forêts communales et communautaires organisée par commune ; - Rendre opérationnelle la base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-organisation des ateliers de sensibilisation sur la gestion des ressources forestières organisés dans les communes - Peu des forêts communautaires attribuées aux communes ; - Non-participation des prenantes au suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion ; - Atelier de renforcement de capacités des communes et des communautés en gestion des forêts communales et communautaires non organisés par commune ; - La base de données dynamique et interactive sur les forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 02 ateliers de sensibilisation sur la gestion des ressources forestières organisés dans chaque commune - Au moins 05 forêts communautaires attribuées par communes ; - 01 mécanisme de participation des prenantes qui participent au suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion est mis en place ; - 01 atelier de renforcement de capacités des communes et des communautés en gestion des forêts communales et communautaires organisés par commune ; - 01 base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires opérationnelle. 	Toutes les Communes	MINFI, MINATD, MINFOF, MINEPDED, MINEPDED, CTD, Société civile, observateurs indépendants, PTF, populations, gestionnaires des AP et forêts communales	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	840	A1 – A5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des ressources forestières)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
		communautaires n'est pas opérationnelle.						
Action 4 : Élaboration et mise en œuvre de la stratégie régionale de modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants disposant de documents adaptés, sécurisés aux normes des forêts sèches des savanes ; - Mettre en place un observatoire de la filière bois et autres produit ; - Faire augmenter les recettes forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants ne disposent pas des documents adaptés, sécurisés aux normes des forêts sèches des savanes ; - Non-existence d'un observatoire de la filière bois et autres produits ; - les recettes forestières non importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 75% des exploitants disposent de documents adaptés, sécurisés aux normes des forêts sèches des savanes ; - 01 observatoire de la filière bois et autres produits mis en place ; - Les recettes forestières ont augmenté d'au moins 50%. 	Toute la Région	MINFOF, MINFI, MINADER, MINEPDED, PTF, ONGs, gestionnaires des AP, gestionnaires Forêts Communales/Communautaires, Populations, exploitants.	Élaboration des documents administratifs, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	500	A1 – A5
Programme d'intervention 2 : Valorisation des ressources forestières								
Action 1 : Promotion de l'intensification de la transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis multiformes donnés aux établissements de formation technique aux métiers du bois ; - Renforcement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois . 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'appuis multiformes donnés aux établissements de formation technique aux métiers du bois ; - Manque des capacités techniques et matérielles aux industriels et des artisans de bois . 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des établissements de formation technique aux métiers du bois ayant reçu des appuis multiformes ; - Capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois renforcées. 	Toute la Région	MINFOF, MINPROFF, MINESEC, MINPMEESA, MIMIDT, MINEPAT, MINEE, Partenaires du secteur, Institut de formation	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, formation, etc.	1 283	A1 – A2
Action 2 : Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation ds besoins en bois d'énergie et de son potentiel ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en bois d'énergie ne sont pas connus ni évalués ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en bois énergie sont évalués et connus 	Toute la Région	MINFOF, MINADER,	Élaboration des documents administratifs,	281	A1 – A2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des ressources forestières)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
des filières bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et opérationnalisation des outils de planification et de gestion des ressources en bois-énergie; - Organisation et structuration des acteurs de la filière bois-énergie en sociétés coopératives ; - Sociétés coopératives de la filière bois-énergie reçoivent des appuis divers ; - 01 plan de communication sur le bois-énergie élaboré et mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils de planification et de gestion des ressources en bois-énergie ne sont pas développés ni opérationnels ; - Les acteurs de la filière bois-énergie organisés ne sont pas structurés en sociétés coopératives et ne reçoivent des appuis divers ; - Le plan de communication sur le bois-énergie n'est ni élaboré ni mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel en bois-énergie, évalué ; - Au moins 02 outils de planification et de gestion des ressources en bois-énergie développés et opérationnels ; - Au moins 75% des acteurs de la filière bois-énergie organisés et structurés en sociétés coopératives ; - Sociétés coopératives de la filière bois-énergie reçoivent des appuis divers ; - 01 plan de communication sur le bois-énergie élaboré et mis en œuvre. 		MINPMEESA, CTD, PTF, acteurs de la filière PFNL	programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.		
Action 3 : Développement des filières PFNL	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et connaissance du potentiel en PFNL; - Développement et opérationnalisation des outils de planification et de gestion des PFNL - Organisation et structuration des acteurs de la filière des PFNL en sociétés coopératives ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel en PFNL n'est pas connu; - Les outils de planification et de gestion des PFNL ne sont ni développés ni opérationnalisés - Les acteurs de la filière des PFNL ne sont pas organisés et structurés en sociétés coopératives ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel en PFNL est évalué et connu; - Au moins 02 outils de planification et de gestion des PFNL développés et opérationnalisés - Au moins 75% des acteurs de la filière des PFNL organisés et structurés en sociétés coopératives ; 	Toute la Région	MINFOF, MINADER, MINPMEESA, CTD, PTF, acteurs de la filière PFNL	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	688	A1 – A2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agroindustrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des ressources forestières)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	<ul style="list-style-type: none"> - Appui donné aux sociétés coopératives de la filière PFNL ; - Augmentation de la production des PFNL ; - Taux de transformation locale des PFNL ; - appuis réglementaires donnés aux coopératives par les PTF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés coopératives de la filière PFNL ne reçoivent pas des appuis divers par arrondissement ; - La production et la transformation des PFNL augmentent très peu ; - réglementation des appuis des coopératives par les PTF. 	<ul style="list-style-type: none"> - 04 sociétés coopératives de la filière PFNL reçoivent des appuis divers par arrondissement ; - Production des PFNL augmente d'au moins 50% ; - Transformation locale des PFNL augmente d'au moins de 50% ; - les 07 coopératives appuyées par les PTF sont réglementaires. 					
Total							4 342	

3. 3. 2. 5. Stimulation de l'exploitation des aires protégées et des ressources fauniques

Les aires protégées de la région du Nord constituent un capital extrêmement important pour le développement économique et social. En effet, malgré leurs dégradations disproportionnées selon que ces zones soient amodiées et actives ou non actives, elles sont de véritables leviers de développement de tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, la production de l'énergie, l'écotourisme, et la cohésion sociale. Dans le cadre de l'aménagement et du développement durable du territoire de la région du Nord, le défi est de faire des aires protégées l'un des leviers importants du développement économique et de l'amélioration du bien-être des populations locales.

3. 3. 2. 5. 1. Objectif stratégique spécifique : Faire des aires protégées l'un des leviers importants du développement économique et de l'amélioration du bien-être des populations locales

L'objectif ainsi formulé vise à stimuler la cohésion entre les activités de conservation et celles relevant des besoins économiques et financiers des populations locales. En effet, De Boissieu et al. (2007) relèvent qu'au-delà de leur fonction de préservation de ressources naturelles utilisables ou fourniture des services environnementaux, les aires protégées sont censées procurer des revenus (chasse, éco-tourisme, loisirs...) et créer des emplois (gestionnaires, guides, opérateurs, etc.). Ces impacts financiers et économiques ont rarement été quantifiés pour l'ensemble des réseaux, ce qui rend difficile de juger de leur réelle contribution au Produit Intérieur Brut des économies nationales et de leur rôle dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Dans les aires protégées, la pratique des activités agro-sylvo-pastorales permet aux populations locales d'augmenter leurs revenus.

La réalisation de cet objectif sera soutenue par un programme d'action portant sur l'appui à la rentabilité financière et socioéconomique des aires protégées.

Programme d'intervention : Appui à la rentabilité financière et socioéconomique des aires protégées

Ce programme vise à promouvoir dans et autour des aires protégées de la région du Nord, l'équilibre dans les modes d'exploitation des ressources naturelles et les besoins de conservation de la biodiversité. La réalisation efficace de ce programme résultera de la mise en œuvre effective de six actions, à savoir :

- la diversification des économies locales ;
- la valorisation du travail des acteurs cynégétiques ;
- la valorisation économique et financière de chaque aire protégée ;

- l'actualisation de l'Arrêté conjoint n° 076 MINATD/ MINFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines ;
- la valorisation des ressources fauniques ;
- la mobilisation et la recherche du financement.

Action 1 : Diversification des économies locales et régionales,

Cette action vise à stimuler au sein des communautés riveraines, la pratique d'une variété de spéculations à coloration verte, en vue d'augmenter la productivité, de créer des emplois et de jeter les bases d'une croissance soutenue permettant de réduire la pauvreté. Elle consistera à :

- répertorier les activités économiques écocompatibles susceptibles d'être menées autour de chaque aire protégée ;
- susciter la création ,pour chaque activité, d'au moins un groupe d'initiatives communes dans chaque communauté riveraine ;
- former, appuyer financièrement et assurer un suivi de proximité de chaque groupe ;
- intéresser et former les nationaux à l'amodiation.

Action 2 : Valorisation et visibilité de la rentabilité financière des acteurs cynégétiques :

Il a été relevé plus haut que les diverses taxes liées aux activités cynégétiques sont les plus basses du monde. Aussi, au-delà du cahier de charge des amodiataires, l'état ne contrôle aucune transaction financière entre le chasseur et le guide de chasse amodiataire. La valorisation ici consiste à revoir toutes es taxes liées à l'activité cynégétique (taxe d'affermage, permis de port d'arme, les états d'arrhes, permis de chasse, etc.). De même, pour question de visibilité, les amodiataires devront communiquer leur cotation de safari à l'institution de tutelle afin d'équilibrer à juste titre le gain de l'état et le gain du guide de chasse.

Action 3 : Valorisation économique et financière de chaque aire protégée

Cette action consistera à :

- revoir à la hausse les taxes d'abattage et d'affermage ;
- regarnir les aires protégées dégradées, par reboisement, aux fins de la séquestration, et la quantification du carbone. De ce fait, les communes concernées pourront se positionner sur le marché carbone, avec l'appui du mécanisme national REDD+ ;

- réviser les cahiers de charge des ZIC en vue de les adapter aux problématiques de changement climatique et à l'urgence de mettre en place des mécanismes de gestion et de capitalisation des bénéfices de séquestration de carbone.

Action 4 : Actualisation de l'Arrêté conjoint n° 076 MINATD/ MINFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines

Cette action consistera à :

- revoir à la hausse, à plus de 40 % les quote-part de la redevance forestière annuelle destinée aux communes et aux communautés riveraines, ceci au détriment des parts de l'État central et du FEICOM ;
- définir de façon précise les contenus des cahiers de charges pour les contributions destinées à la réalisation des œuvres sociales et économiques, au lieu de laisser cette tâche à l'administration en charge des forêts ;
- Revoir à la hausse la taxe d'affermage sur les zones de chasse, et ainsi que la clé de répartition de ce produit au profit des communes et des communautés riveraines ;
- intégrer des mesures de veille sur l'application stricte du nouveau texte.

Action 5 : Valorisation des ressources fauniques

La valorisation des ressources fauniques sera accomplie à travers la parfaite réalisation des activités ci-après :

- l'organisation du commerce du gibier ;
- la collecte des recettes fiscales ;
- l'appui à la gestion des redevances fauniques ;
- le suivi et la mise en œuvre des activités de la CITES (Convention sur le commerce internationale des espèces de faunes et de flores menacées d'extinction) ;
- l'appui aux initiatives de valorisation de la faune.

Action 6 : Mobilisation et recherche du financement

Cette action consistera dans un premier temps à répertorier les programmes ou projets en cours et à évaluer le financement disponible dans ces projets, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

En ce qui concerne les projets en cours, on note :

- le programme national de développement des plantations forestières (PNDPF) pour la période 2020-2045. Il est estimé à 12 893 milliards de CFA sur 25 ans, soit une moyenne de 115,72 milliards par an ;
- les programmes et projets ci-après portés par la coopération allemande: le Sustainable forest management in the congo basin, financé conjointement par le FTNS, et la COMIFAC, respectivement à hauteur de 45 et 10 Millions d'euros jusqu'en 2024 ; le Large-scale Forest Landscape Restoration (FLR) in Africa: Tree-rich landscapes to foster biodiversity, climate change resilience and better livelihoods Period: 2020 – 2024, financé à hauteur de 3 Millions d'euros ; le Support of Forest and Environment Programme (Fonds Commun/AFR 100) Phase IV: pour la période 2021-2025, bénéficiant d'un financement de 10 millions d'euros ; le Green Innovation centers (Pro-CISA) couvrant la période 2014 – 2024, pour un financement de 28 Millions d'euros.

Il s'agira d'aller chercher dans ces programmes et projets l'enveloppe réservée à la région du Nord et plus spécifiquement à la valorisation économique des aires protégées.

Pour la recherche de financement complémentaire, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir des relations durables avec ces partenaires, et mener des tractations en vue des conventions de financement.

Matrice 6 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec le volet stimulation de l'exploitation des aires protégées

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des aires protégées)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif Stratégique Spécifique : Gérer durablement et valoriser la faune et les Aires Protégées								
Projet/Programme : Appui à la rentabilisation financière et économique des aires protégées								
Action 1 : Diversification des économies locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement de répertoire des activités économiques écocompatibles par aire protégée ; - Appui et aide aux groupes d'initiative commune par activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de répertoire des activités économiques écocompatibles établi par aire protégée ; - Pas de groupe d'initiative commune par activité créé, formé et appuyé financièrement 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 répertoire des activités économiques écocompatibles établi par aire protégée ; - Au moins 01 groupe d'initiative commune par activité créé, formé et appuyé financièrement 	Garoua et villages riverains	MINFOF, MINEPIA, MINADER, MINEPDED, Autorités administratives et traditionnelles, MEADEN, CTD, PTF, ONG, OSC	Programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	1 000	A 1 - A 5
Action 2 : Valorisation et visibilité de la rentabilité financière des acteurs cynégétiques	Élaboration de business plan pour chaque aire protégée et pour chaque acteur cynégétique	Pas de business plan élaboré pour chaque aire protégée et pour chaque acteur cynégétique	01 business plan élaboré pour chaque aire protégée et pour chaque acteur cynégétique et déposé aux autorités régionales	Garoua et villages riverains	MINFOF, MEADEM, PTF, ONG, CTD	Programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	15	A 1 - A 5
Action 3 : Valorisation économique et financière de chaque aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> - Rehaussement des taxes d'abattage et d'affermage ; - Développement des aires protégées ; - Revision des cahiers de charges des ZIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Taxes d'abattage et d'affermage très bas ; - Aires protégées dégradées ; - Cahiers de charges des ZIC non révisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Taxes d'abattage et d'affermage revu à la hausse ; - Aires protégées dégradées regarnies ; - Cahiers de charges des ZIC révisés 	Garoua et CTD	MINFOF, MEADEM, PTF, ONG, CTD	Contrôle, répression et de collecte de recettes	1 000	A1 – A5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation des aires protégées)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 4 : Actualisation de l'Arrêté conjoint n° 076 MINATD/ MINFI/ M INFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines	Gestion efficace et efficiente des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines	Arrêté non actualisé et non appliqué	-Arrêté actualisé, vulgarisé et appliqué	Garoua et CTD	MINFOF, CTD, MEADEM, PTF, ONG, Consultants, communautés villageoises riveraines	Élaboration des documents administratifs, programmation, attribution, contrôle, suivi, recette technique, exécution, financement, etc.	200	A1 – A5
Action 5 : Valorisation des ressources fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du commerce du gibier ; - Perception efficace et efficiente des recettes ; - Mise en œuvre des activités de CITES 	Commerce de gibier non organisé, recettes fiscales perçues de manière peu efficace et activités de CITES non mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce du gibier organisé ; - Recettes fiscales efficace et efficiente ; - Activités de CITES mises en œuvre 	CTD	MINFOF, MINTOULL, CTD, MEADEN, PTF	Recherche des partenaires, investissement, recouvrement des recettes fiscales	400	A 2
Action 6 : Recherche et mobilisation du financement	<ul style="list-style-type: none"> - Financement, disponibilité du financement des programmes et projets en cours ; - Détermination du financement à rechercher 		<ul style="list-style-type: none"> - Financement des programmes et projets en cours disponible ; - Financement à rechercher déterminé 	Région du Nord, Cameroun et étranger	Comité de pilotage, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participe à la production du PG de l'aire protégée	10	A 1
Total							2 625	

3. 3. 2. 6. Stimulation de l'exploitation minière

3. 3. 2. 6. 1. Objectif stratégique spécifique 1: Formaliser l'exploitation minière artisanale

Programme d'intervention 1 : Sensibilisation des acteurs

La sensibilisation sur l'exploitation minière artisanale concerne aussi bientôt les artisans miniers que les autorités administratives, communales, les forces de maintien, les responsables de l'administration fiscale et les populations riveraines. Il faudra expliquer aux uns et autres que l'exploitation minière artisanale n'est pas interdite, mais qu'elle est régie par des lois et règlements.

Action 1 : Conception et confection des supports de communication pour la sensibilisation

Il faut imaginer et confectionner tous les types de supports de communication possible permettant d'atteindre toutes les cibles visées. Les supports pourront être sur papier et en version numérique à distribuer aux cibles, sans oublier les supports média.

Action 2 : Organisation et tenue des réunions de sensibilisation

Cette action se focalisera sur l'organisation matérielle et tenue effective des réunions de sensibilisation. Au cours des réunions, on expliquera oralement aux participants les dispositions réglementaires en matière d'exploitation minière et on leur distribuera les documents y afférents.

Programme d'intervention 2 : Accompagnement des artisans miniers

Pour mieux aider, soutenir et contrôler l'exploitation minière artisanale, il faut organiser et structurer les artisans miniers en société coopérative. Il faudra donc sensibiliser les artisans miniers sur la nécessité de se mettre ensemble et comment le faire concrètement. Une fois que les artisans miniers sont regroupés il faudra leur apporter les appuis nécessaires donc ils ont besoin.

Action 1 : Assistance à la création des sociétés coopératives des artisans miniers

Il est plus facile d'apporter de l'aide et du soutien à des groupements qu'aux individus. C'est pour cette raison qu'il est judicieux d'amener les artisans miniers à se mettre ensemble non seulement pour mutualiser leurs forces, mais aussi pour solliciter de l'assistance et de l'aide.

Action 2 : Accompagnement pour l'obtention des autorisations et/ou agréments

Une fois que les artisans miniers sont organisés en société coopérative, il faudra les accompagner dans le processus d'obtention des autorisations d'exploitation artisanale et des agréments de commissionnaire pour l'achat des produits miniers.

Action 3 : Appui matériel et financier et formation des artisans miniers

Une fois que les sociétés coopératives des artisans miniers ont obtenu les autorisations d'exploitation, il faudra leur apporter des appuis en matériel, en finance et même des formations dans plusieurs domaines.

3. 3. 2. 6. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Respecter les cahiers de charge

Le diagnostic territorial de la région du Nord a révélé que les exploitants miniers de la Région s'acquittent de leurs taxes conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les quotes-parts destinées aux communes et populations riveraines ne leur parviennent pas encore. Par ailleurs les populations se plaignent de la destruction du couvert végétal et de plusieurs formes de pollution. Pour corriger tous ces manquements, un programme d'intervention en trois actions est proposé.

Programme d'intervention : Conciliation de l'exploitation minière industrielle avec les populations riveraines et l'environnement

Ce programme d'intervention vise à faire respecter les prescriptions en matière de reversement des quotes-parts environnementales dans les activités minières.

Action 1 : Reversement effectif des quotes-parts des communes et populations riveraines

Afin de faire régner la paix, l'harmonie et une cordiale entente entre les exploitations minières industrielles, les populations riveraines et la commune Figuil, il faut que les quotes-parts qui sont destinées à ces dernières leur soient reversées, ceci conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 118 de la Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier. Il est donc nécessaire que le ministère chargé des mines et celui en charge des finances signent l'arrêté conjoint qui autorise le déblocage des fonds destinés aux populations riveraines et la commune Figuil dans le cadre de l'exploitation des gisements de marbre et de calcaire de Figuil.

Action 2 : Suivi du respect des prescriptions des cahiers de charge en protection de l'environnement

Toutes les activités d'exploitation minière ont le devoir de veiller à la protection de l'environnement. Elles sont obligées de respecter les prescriptions de leurs cahiers de charge en matière de protection de l'environnement. Mais il se trouve que les

populations se plaignent de la pollution et de la dégradation de l'environnement dues aux activités d'exploitation minière. Il faut donc que l'administration chargée des mines et celle chargée de l'environnement veillent strictement au respect et à la prospection de l'environnement par les exploitants miniers.

Matrice 7 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation de l'exploitation des ressources minières

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation minière)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Formaliser l'exploitation minière artisanale								
Programme 1 : Sensibilisation								
Action 1 : Conception et confection des supports de communication pour la sensibilisation	Nombre des supports de communication pour la sensibilisation sont conçus, confectionnés et disponibles auprès des acteurs ciblés.	Pas des supports de communication existants	Au moins 1 000 supports (par commune) de communication pour la sensibilisation sont conçus, confectionnés et disponibles auprès des communes ciblées.	Les 21 Communes de la Région	MINMIDT, MINEPDED, SONAMINES, CTD, autorités administratives et traditionnelles, artisans miniers, ONG, OSC, PTF, FMO	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	105	A1 – A2
Action 2 : Organisation et tenue des réunions de sensibilisation	Nombre des réunions de sensibilisation tenues par commune avec fiche de présence, photos, vidéos et rapports	Pas de réunions de sensibilisation tenues par commune avec fiche de présence, photos, vidéos et rapports	Au moins trois (03) réunions de sensibilisation tenues par commune avec fiche de présence, photos, vidéos et rapports	Les 21 Communes de la Région	MINMIDT, MINEPDED, SONAMINES, CTD, autorités administratives et traditionnelles, artisans miniers, ONG, OSC, PTF, FMO	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	210	A1 – A2
Programme d'intervention 2 : Accompagnement des artisans miniers								
Action 1 : Assistance à la création des sociétés	Création des sociétés coopératives des artisans miniers dans chaque commune	Pas de société cooperative des artisans miniers existants	Au moins 01 société coopérative des artisans miniers est	Les 21 Communes de la Région	MINMIDT, MINADER, SONAMINES, CTD, autorités administratives et	Conception, exécution, financement, accompagnement,	105	A1 – A2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation minière)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
coopératives des artisans miniers			créé dans chaque commune		traditionnelles, artisans miniers, ONG, OSC, PTF	présentation, évaluation, etc.		
Action 2 : Accompagnement pour l'obtention des autorisations et/ou agréments	Nombre d'autorisations d'exploitation artisanale par société coopérative des artisans miniers	Moins d'une dizaine d'artisans miniers dispose des autorisations d'exploitations minières artisanales	Chaque société coopérative des artisans miniers dispose d'au moins quatre (04) autorisations d'exploitation artisanale	21 Communes de la Région	MINMIDT, MINEPDED, SONAMINES, CTD, les artisans miniers, ONG, OSC, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	100	A1 – A2
Action 3 : Appuis matériels et financiers et formation des artisans miniers	Divers appuis et subventions reçus par les sociétés coopératives des artisans miniers	Aucun appui n'est offert aux artisans miniers	Au moins une société coopérative des artisans miniers reçoit le matériel de travail (camion benne, motopompes, pelles, pioches, etc.) et subventions financières.	21 Communes de la Région	MINMIDT, MINFI, SONAMINES, CTD, artisans miniers, ONG, OSC, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	2 500	A1 – A5
Objectif stratégique spécifique 2 : Respecter les cahiers de charge								
Programme d'intervention : Conciliation de l'exploitation minière industrielle avec les populations riveraines et l'environnement								
Action 1 : Reversement effectif des quotes-parts des	- Quotes-parts reçues par les communes ; - Nombre des projets d'intérêt commun réalisés avec les revenus	- Pas des quotes-parts reçues par les communes ; - Aucun projet d'intérêt commun	- la lettre de déblocage des fonds au profil des communes signée	Communes de Figuil et de Guider	MINMIDT, MINFI, SONAMINES, CTD, autorités administratives et traditionnelles, CIMENCAM,	Conception, exécution, financement, accompagnement,		A1 – A5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'exploitation minière)								
Objectif Stratégique Général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
communes et populations riveraines	des quotes-parts au profit des populations riveraines.	réalisé avec les revenus des quotes-parts au profit des populations riveraines.	conjointement par le MINMIDT et le MINFI est signée ; - les comptes des communes concernées sont crédités au titre des quotes-parts ; - Au moins 01 projet d'intérêt commun est réalisé avec les revenus des quotes-parts au profit des populations riveraines.		ROCAGLIA, ITIE, ONG, OSC, PTF, populations	présentation, évaluation, etc.		
Action 2 : Suivi du respect des prescriptions des cahiers de charge en protection de l'environnement	Tenue des différentes missions de contrôle	Inefficacité des différentes missions de contrôle de suivi administratif et de contrôle technique	- PV de conformité des différentes missions de contrôle sont disponibles ; - Application sans complaisance des sanctions aux contrevenants	Sites de titres miniers de la Région	MINEPDED, MINFOF, MINFI, MINMIDT, SONAMINES, CTD, autorités administratives et traditionnelles, FMO, ONG, OSC, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	80	A1 – A5
Total							3 100	

3. 3. 2. 7. Stimulation de l'industrie

L'industrie peut être globalement définie comme l'ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières d'origine végétale, animale ou minière. La région du Nord dispose d'un potentiel industriel et surtout agro-industriel immense. Toutefois l'agro-alimentaire y est encore réduite, limitée au stade de l'artisanat.

Pour tirer le meilleur parti de son potentiel en la matière, la région du Nord ambitionne de promouvoir « **une agro-industrie éco compatible contribuant à assurer quantitativement et qualitativement les besoins alimentaires nationaux, régionaux ainsi que ceux des pays voisins** ».

La promotion de l'agro-industrie consistera en termes d'objectif de développement, à optimiser la valorisation industrielle des productions agropastorales brutes, afin d'améliorer de manière durable le bien-être des populations.

3. 3. 2. 7. 1. Objectif stratégique spécifique : Optimiser la valorisation industrielle des productions agropastorales brutes, afin d'améliorer de manière durable le bien-être des populations

Cet objectif cible les spéculations dominantes de l'agriculture vivrière (maïs, arachide, sorgho, mil, etc), cultures maraîchères (oignon, gingembre), cultures fruitières (mangue et de l'élevage (bovins, ovins, caprins, volaille et autres).

L'atteinte de cet objectif permettra à la région du Nord de devenir la mamelle nourricière du septentrion camerounais, avec des débouchés au Nigéria, en RCA, et éventuellement, au Tchad. Deux programmes complémentaires sont préconisés : i) le soutien aux initiatives de transformation des produits locaux, et ; ii) le renforcement du système de formation et de recherche/ développement.

Programme d'intervention 1 : Soutien aux initiatives de transformation des produits locaux

Ce programme vise à renforcer la productivité de l'industrie agroalimentaire ainsi que celle du cuir, en subordonnant les interventions publiques à la réalisation par chaque bénéficiaire des objectifs d'investissement, d'accroissement de la production, de distribution locale et de l'exportation.

Sa réalisation est subordonnée à la mise en œuvre de trois actions. Il s'agit :

- du soutien à la transformation industrielle des produits vivriers ;
- du soutien à la transformation industrielle des produits d'élevage ;
- de la relance de l'industrie du cuir et de la fabrication de chaussures.

Action 1 : Soutien à la transformation industrielle des produits vivriers

Cette action consistera principalement à conduire des opérations :

- d'identification des filières, acteurs et entreprises existants, et du potentiel non transformé ;
- d'appui au renforcement des capacités techniques (production de la farine, semoule, confiture, jus de fruits, conserve et concentré ...) et managériales (organisation d'une entreprise, gestions des ressources humaines, financières et matérielles, etc.) des GIC, PME et associations/coopératives existantes ;
- d'appui à l'organisation des acteurs en GIC, unions de GIC, associations ou coopératives) par filière ;
- d'appui à l'organisation par filière du potentiel non transformé ;
- d'appui à l'acquisition des équipements de transformation, de conditionnement ;
- de mise en place des équipements de conservation et de commercialisation.

Action 2 : Soutien à la transformation industrielle des produits d'élevage

Cette action consistera principalement à conduire des opérations :

- d'identification des filières, acteurs et entreprises existants, et du potentiel non transformé ;
- d'appui au renforcement des capacités techniques (produits carnés, concentrés lactés, beure, conserves et concentrés ...) et managériales (organisation d'une entreprise, gestions des ressources humaines, financières et matérielles, etc. des GIC, PME et associations/coopératives existantes ;
- d'appui à l'organisation des acteurs en GIC, unions de GIC, associations ou coopératives) par filière ;
- d'appui à l'organisation par filière du potentiel non transformé ;
- d'appui à l'acquisition des équipements de transformation, de conditionnement ;
- de mise en place des équipements de conservation et de commercialisation ;
- création d'une unité de fabrication de matériel de pêche/aquaculture prévue (Garoua), de l'unité de fabrication de matériel de pêche et de cages flottantes (Garoua), de l'unité de Pisciculture intensive en cages flottantes de Lagdo (Alfa), du Centre pilote d'aquaculture de la MEADEN (Lagdo), de l'Unité pilote d'aquaculture industrielle (Garoua, Guider), de la Ferme de Tilapia (prévue à Garoua) (SNADDT, 2019).

Action 3 : Relance de l'industrie du cuir et du tannage

L'industrie du cuir et du tannage couvre le traitement de matières premières, c'est-à-dire la transformation de la peau brute, un matériau périssable, en cuir, un matériau stable, et sa finition, de manière à l'utiliser pour fabriquer un large éventail de produits de consommation.

Cette action consistera à valoriser et transformer le cuir à travers les opérations liées à l'organisation des acteurs de la filière cuir (organisation des acteurs en GIC, association/union de GIC, coopérative, renforcement des capacités techniques et managériales); la création d'un centre régional de tri des cuirs ; le renforcement des capacités techniques industrielles des tanneries existences; le redéploiement de la TANICAM et NOTACAM ; et le renforcement de la recherche sur le passage du cuir brut au cuir fini.

Programme d'intervention 2: Renforcement du système de formation et de recherche/développement

Ce programme s'appuie sur ce principe que le développement de l'industrie est un processus social d'apprentissage et de recherche permettant une interaction entre les pouvoirs publics et le secteur privé, ceci afin d'identifier les principales difficultés auxquelles se heurtent les entreprises et la manière de les surmonter. Son objectif est de booster la recherche et l'expérimentation tant par les pouvoirs publics que par le secteur privé. Sa réalisation résultera de la mise en œuvre de deux actions, à savoir : i) le renforcement des capacités techniques et technologiques des structures de recherche basées dans la Région ; ii) la mise en place du processus de labellisation et de contrôle qualité ; et iii) la conduite des études sur le sable dans la perspective de mettre sur pied une industrie de la verrerie.

Action 1 : Renforcement des capacités techniques et technologiques des structures de recherche basées dans la Région

Cette action a pour finalité l'amélioration quantitative et qualitative de la productivité de l'industrie agroalimentaire dans la région du Nord. Elle ciblera principalement la Station Polyvalente (IRAD) de Garoua et ses Antennes de Sanguéré/Karéwa, de Poli/Fignolé, de Touboro et de Mbéré. L'action consistera à :

- renforcer les capacités des structures de recherche (formation et recyclage périodique des cadres supérieurs et techniciens de la recherche ; construction et réhabilitation des bâtiments des structures de recherche au niveau régional et local ; facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement ; construction des laboratoires ainsi que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse) ;
- assurer la gestion des connaissances acquises et leur capitalisation (mise en place d'un système d'information géographique régional (SIG) ;
- le développement des technologies de transformation des produits agropastoraux.

Action 2 : Mise en place du processus de labellisation et de contrôle de qualité

Cette action a pour finalité d'assurer la qualité continuellement soutenue de la productivité agroindustrielle dans la région du Nord. Elle consistera à :

- fournir aux acteurs industriels l'appui à la définition des labels (appellation d'origine contrôlée, label agricole, certificat de conformité, label agriculture biologique), un cahier de charges propres à chaque produit ;
- sensibiliser les acteurs et les populations sur les enjeux de la normalisation ;
- mettre en place un dispositif de contrôle de qualité des produits, à en assurer l'équipement des services de contrôle en moyens adéquats (laboratoire de contrôle, etc.), et des commissions locales de qualité et de labellisation des produits ;
- créer un cadre de concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour l'identification des nouveaux secteurs et de nouvelles activités, afin de cibler et d'apporter les incitatifs et ressources en adéquation avec les objectifs nationaux de développement agroindustriel.

Action 3 : Études sur les sables dans la perspective de la mise en place de l'industrie de verre

La première partie de cette étude sera focalisée sur l'étude des aspects physiques, notamment les études géologiques. Cette première phase de l'étude devra permettre la certification de l'existence en qualité et en quantité du sable siliceux (quartzeux), principale matière première de l'industrie du verre. Une fois que l'existence du ou des gisements de sable siliceux sera confirmée, il faudra passer aux autres études à savoir : les études de marché, techniques, financières et économiques.

Matrice 8 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation de l'industrie

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'industrie)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Optimiser la valorisation industrielle des productions agropastorales brutes, afin d'améliorer de manière durable le bien-être des populations								
Programme d'intervention 1 : Stimulation et soutien aux initiatives de transformation des produits locaux								
Action 1 : Soutien à la transformation industrielle des produits vivriers	Nombre d'entreprises de filières différentes appuyées par département, dont un nombre tenu par les femmes/jeunes	Pas entreprises de filières différentes appuyées par département, et peu tenues par les femmes/jeunes	Au moins 10 entreprises de filières différentes appuyées par département, dont au moins 30 % tenues par les femmes/jeunes	Toute la Région	MINEPIA MINADER IRAD MINSANTE MINRESI	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Action 2 : Soutien à la transformation industrielle des produits d'élevage	Nombre d'entreprises de filières différentes appuyées par département, dont un nombre tenu par les femmes/jeunes	Pas entreprises de filières différentes appuyées par département, et peu tenues par les femmes/jeunes	Au moins 10 entreprises de filières différentes appuyées par département, dont au moins 30 % tenues par les femmes/jeunes	Toute la Région	MINEPIA MINADER IRAD MINSANTE MINRESI	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Action 3 : Relance de l'industrie du cuir et du tannage	- Nombre des centres nationaux de tri des cuirs ; - Nombre d'unités industrielles de fabrication des produits du cuir (chaussures... etc.) ; - Redéploiement de TANICAM et NOTACAM	- Pas de centre national de tri des cuirs ; - Peu d'unités industrielles de fabrication des produits du cuir (chaussures... etc.) ; - TANICAM et NOTACAM fermées ; - pas de recherche sur le passage du cuir brut au cuir fini.	- 01 Centre national de tri des cuirs ; - Au moins 05 unités industrielles de fabrication des produits du cuir (chaussures... etc.) ; - TANICAM et NOTACAM redéployés ;	Garoua	MINEPIA MINADER IRAD MINSANTE MINRESI	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20 000	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation de l'industrie)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	- Recherches sur le passage du cuir brut au cuir fini.		- Résultats de recherches sur le passage du cuir brut au cuir fin positifs.					
Programme d'intervention 2 : Renforcement du système de formation et de recherche/ développement								
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et technologiques des structures de recherche basées dans la Région	- Équipement de la station polyvalente et antenne IRAD ; - Création des technopoles du vivrier, de l'élevage et de la pêche	- Station polyvalente et antennes IRAD pas équipées ; - Pas des technopoles du vivrier, de l'élevage et de la pêche	- Station polyvalente et antennes IRAD équipées ; - Au moins 05 technopoles du vivrier, 05 de l'élevage et 03 de la pêche	Garoua, Sanguéré/Karéwa, de Poli/Fignolé, Touboro et Mbéré	MINEPIA MINADER IRAD MINSANTE MINRESI	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20 000	A 1 à A 5
Action 2 : Mise en place du processus de labellisation et de contrôle de qualité	Existence d'un dispositif de labellisation	Manque d'un dispositif de labellisation	01 dispositif de labellisation est mis en place	Garoua	MINEPIA MINADER IRAD MINSANTE MINRESI	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20 000	A 1 à A 5
Action 3 : Études sur les sables dans la perspective de la mise en place de l'industrie de verre	- Recherche de la teneur en silice des sables de la Région ; - Recherche sur le tonnage du sable ; - Recherche des cartes ou des gisements	- Teneur en silice des sables de la Région et du tonnage du sable non connu ; - Cartes du ou des gisements non trouvés	- le teneur en silice des sables de la Région connue ; - le tonnage du sable connu ; - Cartes du ou gisements trouvés	Toute la Région	MINMIDT ; MINRESI ; SONAMINES ; Opérateurs privés.	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Total							63 000	

3. 3. 2. 8. Stimulation du service de transports

Le transport se définit comme le déplacement d'un bien ou d'une personne d'un point à un autre. Il constitue un auxiliaire de l'activité professionnelle, des loisirs ou de la production de biens économiques, et joue un rôle majeur dans la structuration de l'espace qui fait de son système une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Les infrastructures qui le supportent ont une longue durée de vie (la période de construction des infrastructures est également très longue).

En dépit de l'existence dans la Région du Nord d'un noyau de transport articulé autour d'un réseau routier, de l'aéroport international et du port fluvial de Garoua, l'infrastructure et l'offre de transport restent nettement en deçà des besoins de mobilité de la population et de la demande des activités économiques. En effet, le réseau routier dans un état de dégradation avancée est à la fois peu sûr et peu sécurisé parce que théâtre de nombreux accidents, des exactions des coupeurs de route et de la secte Boko Haram ; un parc automobile vétuste dominé par des véhicules importés de seconde main, et des engins de deux roues (motos taxis) ; la faible intégration des populations rurales à l'économie régionale, due aux conditions difficiles de transport des personnes et des biens et d'accessibilité des populations à une série de services de base telles que l'éducation, la santé, la nourriture, l'eau, l'énergie, l'évacuation des produits agricoles périssables, etc. ; un mode transport urbain et interurbain rudimentaire, peu confiant et risqué (taxi, motos taxis, cargos et Bus) ; l'aéroport international de Garoua qui a besoin d'un coup de neuf ; le port fluvial de Garoua souffrant de l'ensablement du fleuve Niger est en arrêt et abandonné dans un état avancé de décrépitude .

Pour corriger ces problèmes, la région du Nord s'est donnée comme vision dans le domaine une **offre des services assurant l'intégration territoriale au plan local, national et régional, la fluidité des relations villes-campagnes et de la libre circulation des personnes et des biens, dans des conditions optimales de sûreté et de sécurité.**

L'objectif devant orienter la réalisation de cette vision est d'assurer la couverture optimale des besoins des populations et des entreprises économiques.

3. 3. 2. 8. 1. Objectif stratégique spécifique : Assurer la couverture optimale des besoins des populations et des entreprises économiques

L'atteinte de cet objectif sera le résultat de la mise en œuvre de deux programmes complémentaires à savoir i) la modernisation du service de transport routier, et ii) la redynamisation du transport fluvial et du transport aérien.

Programme d'intervention 1 : Modernisation du transport routier

La réalisation effective de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de trois actions à savoir : i) l'appui à la gouvernance de la mobilité, ii) la restauration et la modernisation du transport public, et iii) la promotion de l'utilisation optimale des technologies de transport.

Action 1 : Appui à la gouvernance de la mobilité

Cette action consistera à mener des opérations i) de renforcement des capacités techniques et technologiques des exécutifs des CTD en matière de gouvernance de la mobilité ; ii) de création de comités (local, départemental et régional) de gestion et de décision impliquant tous les acteurs de la mobilité ; iii) de renforcement des capacités des ressources humaines des institutions publiques de la mobilité.

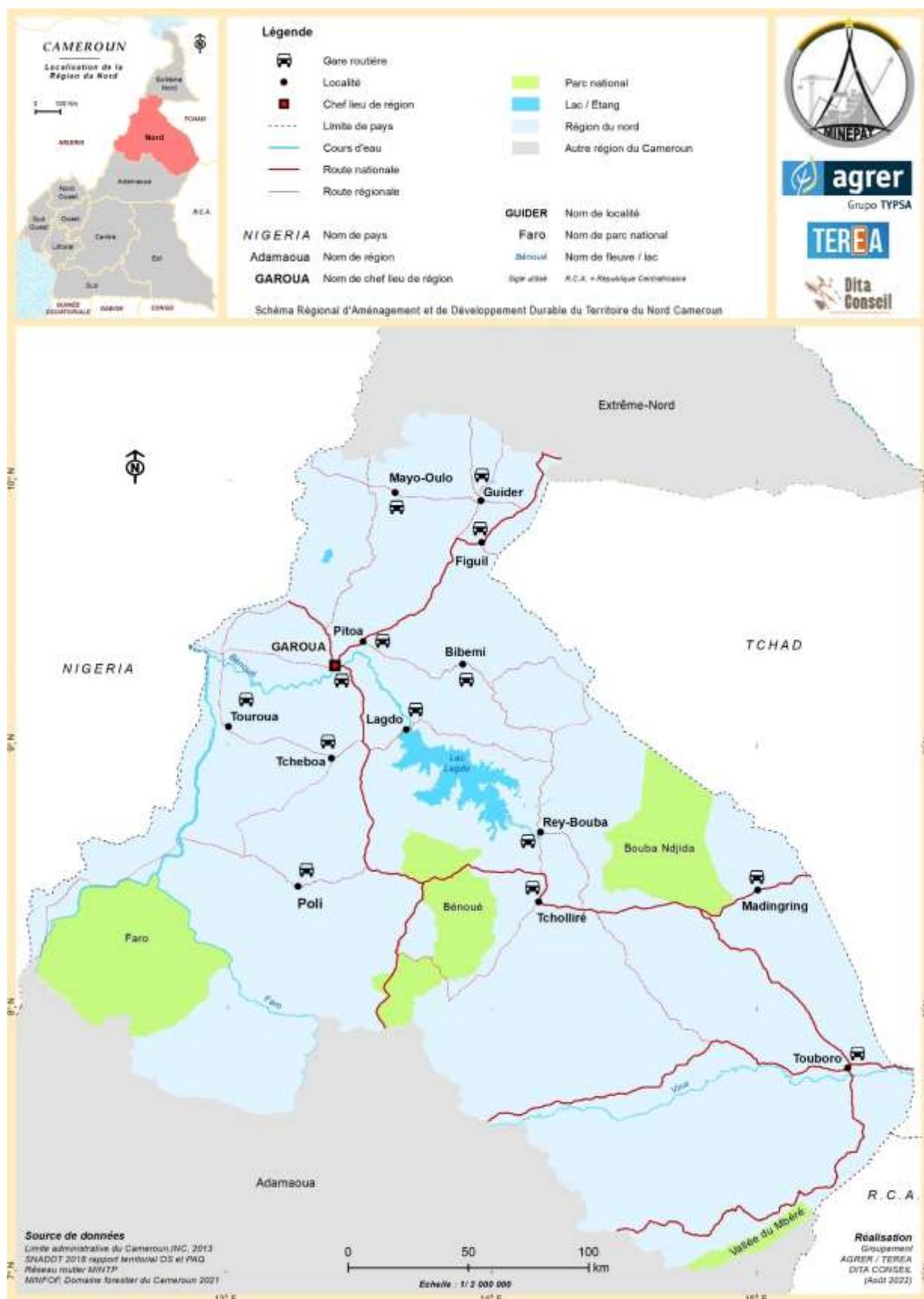
Action 2 : Restructuration et modernisation du transport

Il s'agit dans le cadre de cette action de la structuration du secteur des transports. Elle consistera à mettre en œuvre des opérations liées à i) l'accompagnement financier et technique des opérateurs (agences de voyage etc.) dans l'amélioration qualitative du parc automobile ; ii) la création des systèmes de transport (lignes de bus de transit rapide (BRT), pistes piétonnes, réseau de pistes cyclables, pistes de transport non motorisé) urbain et interurbain ; iii) l'organisation et la professionnalisation de différents modes de transport.

Action 3 : Promotion de l'utilisation optimale des technologies de transport

Cette action vise une transformation dans le sens de l'amélioration de la sécurité et de la sûreté dans l'offre de services de transport. Elle consistera à prendre des mesures i) d'amélioration des technologies d'entretien de la voirie ; ii) d'introduction des NTIC (caméra de sécurité à bord, système de comptage automatique des passagers, services Wifi fiables pour les passagers, communication fiable, signalisation numérique, service de géolocalisation, etc.) ; iii) d'appui au développement de la connaissance des enjeux et des capacités institutionnelles dans le domaine du numérique.

Figure 16 : Gares routières



Programme d'intervention 2 : Redynamisation du transport fluvial et du transport aérien

La réalisation effective de ce programme résultera de la mise en œuvre efficace de deux actions portant respectivement sur : la revitalisation du port fluvial de Garoua et la réhabilitation de l'aéroport international de Garoua.

Action 1 : Revitalisation du port fluvial de Garoua

Il s'agit, de redonner vie au port fluvial de Garoua pour, selon le Gouvernement camerounais et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), assurer la navigation entre Garoua et Niamey au Niger, en passant par Lagos au Nigeria, via le fleuve Niger et son affluent la Bénoué. L'action de relance consistera à i) réhabiliter la plupart des ouvrages existants (bâtiments, terre-pleins, quais, voie de navigation, réseaux divers), ii) créer de nouveaux aménagements (un poste pour le commerce multi vrac d'un linéaire de 60 m, un poste pour la pêche d'un linéaire de 60 m, un poste pour passagers de 50 m, un nouveau terre-plein et la voie d'accès au port, nouvelles superstructures (capitainerie, bureaux pour les loueurs, bureau et salle d'attente, locaux frigorifiques, garage et magasins)) pour la diversification de l'activité et la modernisation du port, la négociation du financement avec l'ABN et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

Action 2 : Réhabilitation de l'aéroport international de Garoua

Cette action consiste à réfectionner et assurer l'entretien régulier de la piste d'atterrissage d'une part, et prendre des mesures managériales de nature à porter le trafic de cet aéroport au moins à 3 % du trafic international à destination du Cameroun.

Matrice 9 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation du service des transports

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation du service des transports)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Assurer la couverture optimale des besoins des populations et des entreprises économiques								
Programme d'intervention 1 : Modernisation du service de transport routier								
Action 1 : Appui à la gouvernance de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des exécutifs du Conseil régional et des communes ; - Création des comités d'arrondissement, départemental, et régional ; - Renforcement des capacités des ressources humaines des institutions publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités des exécutifs du Conseil régional et des communes non renforcées ; - comités d'arrondissement, départemental, et régional non existant - Capacités des ressources humaines des institutions publiques faibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités des exécutifs du Conseil régional et des 21 communes renforcées ; - 01 comité d'arrondissement, 01 comité départemental, et 01 comité régional créés ; - Capacités des ressources humaines des institutions publiques renforcées 	Toute la Région	MINT/CCAA MINFI MINEPAT MINDUH MINTP PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A1 à A3
Action 2 : Restructuration et modernisation du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des promoteurs ou groupes de promoteurs - Organisation des modes de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Promoteurs ou groupes de promoteurs non accompagnés - Inorganisation du transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 03 promoteurs ou groupes de promoteurs accompagnés - Modes de transport organisés 	Toute la Région	MINT/CCAA MINFI MINEPAT MINDUH MINTP PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A3
Action 3 : Promotion de l'utilisation optimale des	Utilisation des différentes technologies de services de transport (mesures prises, wifi pour passagers, NTIC de	Non-utilisations des différentes technologies de services de transport (mesures prises, wifi pour	Différentes technologies de services de transport (mesures prises, wifi pour passagers, NTIC	Toute la Région	MINT/CCAA MINFI MINEPAT MINDUH	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation du service des transports)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
technologies de transport	sécurité, ...) chez chaque promoteur	passagers, NTIC de sécurité, ...) chez chaque promoteur	de sécurité, ...) chez chaque promoteur		MINTP PTF, OSC			
Programme d'intervention 2 : Redynamisation du transport fluvial et du transport aérien								
Action 1 : Revitalisation du port fluvial de Garoua	- Signature d'une convention de financement ; - Réhabilitation des ouvrages existants ; - Création des nouveaux ouvrages.	- Conventions de financement non existant ; - Ouvrages existants non réhabilités ; - Nouveaux ouvrages non créés.	- Conventions de financement signée ; - Ouvrages existants réhabilités ; - Nouveaux ouvrages créés.	Garoua	MINT/CCAA MINFI MINEPAT MINDUH MINTP PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	140 000	A3 à A5
Action 2 : Réhabilitation de l'aéroport international de Garoua	Gestion du trafic international porté à au moins 3 %	Trafic international très faible	Trafic international porté à au moins 3 %	Garoua	MINT/CCAA MINFI MINEPAT MINDUH MINTP PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A3
Total							145 000	

3. 3. 2. 9. Stimulation du marché de l'immobilier

L'immobilier peut être considéré comme l'ensemble constitué du bâti, mais aussi du foncier, socle du bâti destiné à l'habitat ou à l'activité des hommes. Il s'agit en effet d'un domaine essentiel à la croissance économique, puisque sont en jeu des investissements pour le développement des infrastructures liées aux autres secteurs de bien-être (santé, énergie, transport, éducation, etc.) dont le territoire a besoin pour son émergence.

Le marché immobilier concerne à ce titre l'accès au foncier, sa sécurisation ou les transactions y relatives, et la production du logement (mode et coût de production, disponibilité, transactions) en termes de demande et d'offre. Mais il est intéressant de constater qu'en dépit de la présence dans la Région du Nord de quatre grands acteurs publics (SIC, MAETUR, CFC et MIPROMALO) et de quelques agences et promoteurs privés, le marché de l'immobilier reste marqué par :

- une demande largement supérieure à l'offre (un déficit poussant l'État soit à louer, soit à différer l'installation des services dans certaines localités, ou occuper à Garoua des logements SIC de Roumdé Adjia, pour abriter les services publics) ;
- l'absence d'un agent ou promoteur agréé, laissant le champ d'action aux particuliers évoluant dans l'informel (absence de règlement, domination du gré à gré, fluctuation des prix).

Pour résoudre ces problèmes, la région du Nord s'est donnée comme objectif de dynamiser le développement de son marché immobilier et de son industrie de la construction.

3. 3. 2. 9. 1. Objectif stratégique spécifique : Dynamiser le développement du marché immobilier et de l'industrie de la construction

Il s'agit d'accompagner les mutations dans le secteur de l'immobilier, de manière à permettre à ce dernier de contribuer significativement à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être des populations. Il importera de procéder à des ajustements notamment des conditions d'accès au foncier et aux financements, à travers des mesures ciblées d'assouplissement. Les stratégies de cet accompagnement s'inscriront dans le cadre de deux programmes d'intervention à savoir :

- l'assainissement du secteur immobilier et de la construction ;
- l'appui aux acteurs du secteur.

Programme d'intervention 1 : Assainissement du secteur immobilier

Ce programme vise, aussi bien au niveau de l'offre que de la demande, à maintenir l'équilibre sur le marché immobilier, en freinant les surenchères et la hausse des prix préjudiciables pour les groupes vulnérables.

La réalisation effective de ce programme résultera de la mise en œuvre de deux actions essentielles, à savoir, i) la modération des mouvements des prix sur le marché, et ii) l'arrimage du secteur de l'immobilier et de la construction aux meilleures normes et pratiques internationales des métiers d'ingénierie et de construction.

Action 1 : Modération des mouvements des prix sur le marché

Cette action consistera à mettre en œuvre un ensemble d'opérations relatives à i) l'affectation des zones aménagées ; ii) la mise à disposition des terrains à bâtir ; iii) la simplification des mesures réglementaires en matière d'accès au foncier et de la construction.

Action 2 : Arrimage du secteur de l'immobilier et de la construction aux meilleures normes et pratiques internationale des métiers d'ingénierie et de construction

Cette action consistera à mettre en œuvre l'ensemble des opérations portant sur i) la transposition au niveau local des principales normes internationales en vigueur dans le domaine du management des projets, programmes et portefeuilles de l'immobilier et de la construction ; ii) l'adaptation de la réglementation et des normes sur la préparation ou la maturation des projets d'investissement.

Programme d'intervention 2 : Appui aux acteurs du secteur

Ce programme a pour objectif d'accompagner, à travers un soutien multiforme, les PME locales impliquées dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment. Sa réalisation effective sera consécutive à la mise en œuvre de deux principales actions, à savoir l'organisation des acteurs de la filière, et le renforcement de leurs capacités.

Action 1 : Organisation des acteurs de la filière

L'objectif ici est de susciter le regroupement des acteurs non étatiques en GIC ou coopératives, et de stimuler leur restructuration et leur migration de l'informel vers le formel. Cela se fera à travers le développement des rapports collectifs au sein des métiers du secteur, de manière à avoir au moins deux GIC, associations de GIC ou coopératives spécialisées par département fonctionnant suivant les principes et valeurs de l'économie sociale solidaire. Il s'agira concrètement de i) identifier les acteurs et les filières actuelles et potentielles, ii) identifier les métiers propres à chaque filière, iii) appuyer leur regroupement (GIC, Associations de GIC, coopératives), et

définir les conditions et les stratégies de leur accompagnement, et iv) appuyer l'amélioration du cadre organisationnel des GIC/association/ coopératives.

Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs

L'objectif est de fournir un accompagnement technique, financier, et éventuellement logistique aux PME locales, afin de susciter leur décollage et leur contribution optimale au développement économique et social. Cela se fera à travers un ensemble d'opérations liées i) à la constitution d'un fichier actualisé de meilleures firmes d'ingénierie par sous-secteur moteur de l'industrialisation du Cameroun ; ii) à la promotion des partenariats/parrainages (groupements) entre les firmes locales d'ingénierie et de construction et les grandes firmes de réputation nationale et internationale ; iii) à la capacitation en management de projets et programmes infrastructurels et en alignement opérationnel sur les normes et bonnes pratiques internationales ; iv) à la mise en œuvre d'un programme de développement des compétences spécialisées ou des capacités techniques en management de projets, programmes et portefeuilles ; v) à la facilitation de l'accès aux financements ; vi) aux aides ou autres subventions, suivant des critères définis.

Matrice 10 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation du marché de l'immobilier

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation du marché de l'immobilier)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Dynamiser le développement du marché immobilier et de l'industrie de la construction								
Programme d'intervention 1 : Assainissement du secteur immobilier								
Action 1 : Modération des mouvements des prix sur le marché	- Mise à disposition d'une zone aménagée mise à disposition dans chaque département - Simplification des mesures d'accès au foncier	- Pas de zone aménagée mise à disposition dans chaque département - Mesures d'accès au foncier non simplifiées	- Au moins 01 zone aménagée mise à disposition dans chaque département - Mesures d'accès au foncier simplifiées	Toute la Région	MINTP CTD MINEPAT SDE, PTF OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 3
Action 2 : Arrimage du secteur de l'immobilier et de la construction aux meilleures normes et pratiques internationales des métiers d'ingénierie et de construction	Usage des bonnes pratiques internationales	Non usage des bonnes pratiques internationales	Bonnes pratiques internationales en usage	Toute la Région	MINTP CTD MINEPAT SDE, PTF OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 1
Programme d'intervention 2 : Appui aux acteurs du secteur								

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation du marché de l'immobilier)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Organisation des acteurs de la filière	Organisation des groupes par département	Inorganisation des acteurs de la filière	Au moins 02 groupes organisés par département	Chaque département	MINTP, CTD MINEPAT SDE, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1-A2
Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs	- Appui aux groupes appuyés par département	Pas d'appui aux groupes	Au moins 02 groupes appuyés par département	Chaque département	MINTP CTD MINEPAT SDE, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A2-A3
Total							1 250	

3. 3. 2. 10. Stimulation des communications, télécommunications et TIC

Les NTIC jouent un rôle majeur dans la compétitivité des entreprises et des territoires, et dans l'efficacité des administrations et des services publics (santé, éducation, sécurité). Elles permettent en effet de transformer l'information en connaissance et la connaissance en action de développement. Leur appropriation devient par conséquent l'un des facteurs de l'attractivité et de la compétitivité d'un territoire.

La couverture de la région du Nord en NTIC est faible. En matière de communication audiovisuelle, la Région reste encore à plus de 90 % dépendante des grandes métropoles du sud que sont Yaoundé et Douala. Dans le domaine de la téléphonie, la proportion des ménages disposant d'un téléphone (fixe et/ou mobile) se situait autour de 82,9% en 2017. En matière de communications électroniques, la proportion des ménages disposant d'un accès à l'internet à domicile est passée de 0,3% en 2007 à 10,9% en 2017.

Pour inverser cette tendance, la région du Nord ambitionne de mettre en place « **une offre en NTIC pourvoyeuse d'emplois et de revenus décents dans les champs de la communication, de l'information, de la formation, des échanges et des transferts, pour la coopération, l'innovation, la création et la valorisation des savoirs ainsi que des biens et services** ».

Cette ambition met un accent particulier sur la satisfaction des besoins des ménages et des économiques en services des NTIC. Elle vise comme objectif de promouvoir le développement de l'industrie des TIC dans la région du Nord.

3. 3. 2. 10. 1. Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement de l'industrie des TIC dans la région du Nord

Cet objectif constituera le cœur de la modernisation institutionnelle et, partant, économique et sociale du développement local. Il est centré sur la promotion de l'entrepreneuriat et des PME innovantes dans la région du Nord. Il consistera à mettre en œuvre des stratégies d'investissement articulées autour d'un programme d'intervention, à savoir le développement du service marchand.

Programme d'intervention : Développement du service marchand

La réalisation effective de ce programme résultera de la mise en œuvre efficace de trois actions principales. Il s'agit de i) la création d'un parc numérique, et de ii) la vulgarisation de l'utilisation du numérique dans les entreprises et dans les administrations, iii) la transformation numérique des entreprises et des administrations.

Action 1 : Création d'un parc numérique

L'objectif de cette action est d'assurer, dans le cadre de la transition numérique l'accompagnement, l'apprentissage et l'éducation aux nouvelles technologies au travers de formations et d'ateliers pédagogiques et ludiques (jeunes, seniors, actifs, chômeurs, personnes en situation de handicap physique et social, etc.), et d'appuyer les porteurs de projets ou les jeunes entreprises de l'écosystème numérique. Ce centre sera chargé de : i) développer la production des contenus numériques ; (ii) accroître et de diversifier les usages et services numériques ; (iii) développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

Action 2 : Vulgarisation de l'utilisation du numérique dans les entreprises et dans les administrations

Cette action porte sur un ensemble d'opérations d'appui et de développement des compétences, à savoir : i) l'introduction du numérique dans les curricula de formation scolaire de base ; ii) la formation et le perfectionnement professionnel des acteurs institutionnels ; iii) des subventions pour les GIC de promotion de cybercafés ; iv) la sensibilisation des entreprises au commerce électronique et à l'innovation ; v) la sensibilisation et développement des compétences des consommateurs ; vi) la mise en réseau du système bancaire .

Action 3 : Transformation numérique de l'administration et des entreprises

Cette action consistera à mettre en œuvre les principales opérations de : i) mise en ligne de l'ensemble des services postaux et automatisation des procédures ; ii) mise en place d'une plateforme de e-commerce ; et iii) mise en place des plateformes de paiement automatique et/ou en ligne des services offerts par l'administration.

Matrice 11 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation des Communications, télécommunications et TIC

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (Stimulation des Communications, télécommunications et TIC)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement de l'industrie des TIC dans la région du Nord								
Programme d'intervention : Développement du service marchand								
Action 1 : Création d'un parc numérique	Existence d'un parc numérique	Parc numérique inexistant	01 parc numérique créé	Garoua	MINRESI, MINESUP, MINMIDT CAMTEL, ART, CTD PTF, OSC, ANTIC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	10 000	A4 à A5
Action 2 : Vulgarisation de l'utilisation du numérique dans les entreprises et dans les administrations	Transition numérique des PME et des administrations	Non utilisation du numérique dans les PME et les administrations	Plus de 60 % des PME et des administrations ont fait leur transition numérique	Toute la région	CAMTEL, ART, ANTIC, CTD PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 à A5
Action 3 : Transformation numérique de l'administration et des entreprises	- Mise en ligne des services postaux de la région - Mise en place Plateforme e-commerce - Créaction des plateformes de paiement en ligne des services offerts par l'administration	Inexistence dans la région des services postaux mis en ligne, des plateformes e-commerce et des paiement en ligne desservices offerts par l'administration	- Services postaux de la région mis en ligne - Plateforme e-commerce mise en place - Plateformes de paiement en ligne des services offerts par l'administration créée	Toute la Région	MINPOSTEL, CAMTEL, ART, ANTIC, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 à A5
Total							12 000	

3. 3. 2. 11. Stimulation des services financiers et juridiques

Les services financiers et les services juridiques constituent deux composantes importantes de l'aménagement et du développement durable d'un territoire.

Les services financiers représentent l'ensemble des produits liés aux moyens de paiement ou à la gestion de l'argent, proposés par une banque de détail, une institution financière spécialisée, un assureur, une société d'investissement ou de placement et autres intermédiaires financiers.

Les services juridiques constituent « l'ensemble des méthodes, des moyens et des techniques permettant à un acteur – public ou privé – de comprendre l'environnement juridique dont il est tributaire, d'en identifier et d'en anticiper les risques et les opportunités potentielles, d'agir sur son évolution et de disposer des informations et des droits nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les instruments juridiques aptes à réaliser ses objectifs stratégiques » (Lexis Nexis, 2015).

Dans la région du Nord, les services financiers et juridiques évoluent timidement dans un contexte marqué par :

- une économie essentiellement informelle ;
- une offre limitée de services et caractérisée par des taux de transactions et d'intérêt élevés, une sensibilisation et une communication insuffisante de la part des institutions existantes ;
- des procédures de demande d'octrois de crédit et de service juridique long et non adapté aux réalités locales ;
- des barrières culturelles et religieuses couplées à l'ignorance d'une bonne partie de la population des avantages offerts par les services financiers et juridiques ;
- l'insécurité dans la région, animée par les bandes armées (coupeurs de route et secte Boko Haram).

L'enjeu de la mitigation de ces contraintes sera l'inclusion financière et juridique, c'est-à-dire l'offre de services de base à faible coût, de préférence pour des personnes pauvres, exclues des services traditionnels, pour leur permettre de réaliser leur insertion socioéconomique. Cette mitigation sera encadrée par la vision « **d'une offre de services financiers mobilisatrice des forces et énergies locales, pour la co-construction d'un meilleur futur commun** ».

L'inclusion contenue dans cette vision sera le facteur de l'atténuation des inégalités de revenus, en permettant aux populations pauvres d'améliorer leurs conditions de vie à travers l'opportunité d'accéder au capital et à l'investissement. L'objectif devant permettre d'y parvenir est de faciliter l'implication et la contribution active de tous les acteurs locaux au bien-être collectif.

3. 3. 2. 11. 1. Objectif stratégique spécifique : Faciliter l'implication et la contribution active de tous les acteurs locaux au bien-être collectif

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la mise en œuvre de deux programmes complémentaires, à savoir : i) l'accroissement de l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire ; et ii) le renforcement du système et des services juridiques.

Programme d'intervention 1 : Accroissement de l'inclusion financière et densification du système financier et bancaire

La réalisation de ce programme bénéficiera de l'appui de l'État central, à travers la mise en œuvre de certaines opérations prévues par la SND30. Il s'agit du :

- développement de l'inclusion financière et de la densification du système financier et bancaire ;
- développement du financement local des investissements et des exportations ;
- développement du crédit fournisseur ;
- développement des talents et compétences financières.

Action 1 : Développement de l'inclusion financière et densification du système financier et bancaire

Cette action consistera à stimuler dans la Région la densification et l'approfondissement de l'intermédiation financière et bancaire par des mesures visant l'accroissement de l'offre de services par quatre (4) principaux leviers, à savoir : (i) les services de la Banque Centrale ; (ii) les banques commerciales ou de détails ; (iii) les établissements de microfinance (EMF) ; et (iv) les banques islamiques.

Action 2 : Développement du financement local des investissements et des exportations

Cette action consistera à faciliter la mise en place et le développement des mécanismes de financement tels que :

- les institutions de capital-investissement pour renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises y compris les services de conseil et d'accompagnement ;
- les banques de financement et d'investissement (BFI) pour offrir des solutions de financement des projets (projet finance) et de financement structuré (structure finance) aux entreprises, à l'État et aux CTD ;
- les institutions de crédit-bail, pour accroître l'offre de ce type de financement à moyen et long terme ;
- les institutions de financement du développement (IFD), pour accroître substantiellement l'offre de financement des investissements et du développement. Ceci se fera à travers : (i) la mise en place effective de la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC) créée par décret n° 2011-105 du 15 avril 2011 ;

(ii) la promotion du développement des assurances et leur apport dans le financement de l'économie.

Action 3 : Développement du crédit fournisseur

Cette action consistera, pour l'État central, à combler l'absence d'un cadre légal et réglementaire favorisant le développement du crédit inter entreprise. Ceci peut se faire par une loi sur le crédit fournisseur régulant en particulier les délais de paiement.

Action 4 : Développement des talents et compétences financières

Cette action consistera, pour l'État central et les CTD, à prendre diverses initiatives notamment pour le développement des capacités techniques des ressources humaines dans les divers métiers spécialisés de la banque et de la finance.

Programme d'intervention 2 : Renforcement du système et des services juridiques

La réalisation efficace de ce programme résultera de la mise en œuvre de deux actions importantes. Il s'agit du renforcement de l'offre du service juridique et du développement de la veille juridique.

Action 1 : Renforcement de l'offre du service juridique

Cette action consiste à i) fournir un accompagnement technique, managérial et éventuellement financier aux PME locales (cabinets d'avocats et autres conseils juridiques), pour susciter leur décollage et leur contribution optimale au développement économique et social ; ii) réactiver en améliorant les mesures relatives à l'assistance judiciaire, notamment pour les populations vulnérables.

Action 2 : Développement de la veille juridique

Le développement de la veille juridique consistera à intégrer l'intelligence juridique aux enjeux du territoire, par la création des circuits et réseaux de collecte, d'analyse, de protection et de diffusion d'informations menées permettant aux PME de s'ajuster en temps réel et de se positionner en fonction des réalités du marché.

Matrice 12 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la stimulation des services financiers et juridiques

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (stimulation des services financiers et juridiques)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Faciliter l'implication et la contribution active de tous les acteurs locaux au bien-être collectif								
Programme d'intervention 1 : Croissance de l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire								
Action 1 : Développement de l'inclusion financière et de la densification du système financier et bancaire	- Mesures visant l'accroissement de l'offre locale de financement	Mesures visant l'accroissement de l'offre locale de financement non développées	- Mesures visant l'accroissement de l'offre locale de financement développées	Toute la Région	MINFI MINEPAT CTD OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 2 : Développement du financement local des investissements et des exportations	Nombre des institutions locales de capital-investissement, de crédit-bail, de financement et banques de financement et d'investissement	Non-existence des institutions de financement local des investissements et d'investissement	Au moins 04 institutions locales de capital-investissement, de crédit-bail, de financement et banques de financement et d'investissement	Chefs-lieux des Départements	MINFI MINEPAT CTD OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 3 : Développement du crédit fournisseur	Cadre légal sur le crédit fournisseur	Inexistence d'un cadre de crédit local	Cadre légal sur le crédit fournisseur développé	Toute la Région	MINFI MINEPAT CTD, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (stimulation des services financiers et juridiques)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 4 : Développement des talents et compétences financières	Existence d'un programme de développement des capacités techniques des ressources humaines dans les divers métiers spécialisés de la banque et de la finance.	Non-existence du programme de développement des talents et capacités financières	01 programme de développement des capacités techniques des ressources humaines dans les divers métiers spécialisés de la banque et de la finance.	Chefs-lieux de départements	MINFI MINEPAT CTD OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Programme d'intervention 2 : Accroissement de l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire								
Action 1 : Renforcement de l'offre du service juridique	- Nombre des structures accompagnées par département - Renforcement des mesures d'assistance judiciaire en vigueur	-Pas des structures accompagnées ni des mesures d'assistance juridique en vigueur	- Au moins 02 PME accompagnées par département - Mesures d'assistance judiciaire en vigueur renforcées	Chefs-lieux de départements	MINFI MINEPAT CTD OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 2 Développement de la veille juridique	Mise en place d'un circuit et réseau de collecte, d'analyse, de protection et de diffusion d'information	Inexistence d'un système de veille juridique	01 circuit et réseau de collecte, d'analyse, de protection et de diffusion d'information mis en place	Chefs-lieux de départements	MINFI MINEPAT CTD, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 3
Total							600	

3. 3. 2. 12. Stimulation du Commerce et des échanges

Le commerce est le domaine d'activités qui permet de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. En effet, l'ouverture du marché notamment par le commerce extérieur permet de créer des emplois, d'améliorer le revenu des acteurs, de réduire la pauvreté et d'ouvrir de plus grandes perspectives économiques.

Dans la région du Nord, le commerce et les échanges regroupent les occasions de toutes sortes de transactions, qui donnent lieu à des mouvements locaux, régionaux, ou se prolongeant vers les États voisins (Tchad et Nigeria). Les transactions portent sur les produits agricoles, artisanaux, d'élevage et pêche et divers articles manufacturés.

Le domaine du commerce et les échanges sont surtout marqués depuis de longues années par la contrebande transfrontalière de divers produits avec le Nigéria. Pour inverser la tendance, la région du Nord se veut être une « **plateforme d'échanges sécurisés, pourvoyeurs d'emplois et de revenus décents, qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations et du PIB du Cameroun** ». Il s'agit de : i) maîtriser les circuits de commercialisation afin que les acteurs régionaux puissent véritablement bénéficier des justes prix ; ii) développer les infrastructures de qualité, notamment en ce qui concerne les règlements techniques spécifiques au commerce et à la métrologie ; iii) mettre en place une stratégie des exportations ; iv) renforcer le cadre juridique de la concurrence et du fonctionnement des autorités de régulation. L'objectif visé est de **rendre fluide la circulation des personnes et des biens**.

3. 3. 2. 12. 1. Objectif stratégique spécifique : Rendre fluide la circulation des personnes et des biens

Le développement économique inclusif repose sur le principe du respect des droits humains et met un accent particulier sur l'égalité des chances et la participation non discriminatoire. Il fait ainsi de la cohésion sociale et territoriale une priorité absolue.

La promotion du développement économique inclusif en matière de commerce et des échanges dans la région du Nord se fera à travers deux programmes d'intervention. Il s'agit : i) du rattrapage technologique ; et ii) de la protection de l'espace économique régional.

Programme d'intervention 1 : Rattrapage technologique

Le programme de rattrapage technologique répond à des préoccupations de souveraineté (indépendance, autonomie technologique, contributions à l'emploi, au commerce extérieur, à l'aménagement du territoire...). Sa réalisation effective résultera de la mise en œuvre efficace de deux actions principales, à savoir : i) l'attrait des investissements directs étrangers (IDE) ; et ii) la formation du capital humain.

Action 1 : Attrait des investissements directs étrangers (IDE)

Cette action vise l'importation et le transfert des technologies étrangères. Ces dernières constitueront un instrument important de rattrapage économique dans les chaînes de valeur du textile, des produits électriques, électroniques, manufacturés. En effet, le recours aux technologies étrangères permet d'économiser les ressources internes (tant que le coût des importations est inférieur au coût de la R&D interne) et permet de « sauter » des étapes de développement en acquérant les technologies avancées qui améliorent la productivité. Le recours à la technologie permettra à la Région de faire un saut qualitatif.

Les IDE, pour être viables, seront le fruit de la conjugaison d'un certain nombre de facteurs caractéristiques de l'économie nationale et locale. Il s'agit de la taille du marché et du niveau du revenu réel, du coût et du niveau de qualification de la main-d'œuvre, de la stabilité politique et économique, de la libéralisation des politiques commerciales, des mouvements de taux ...

La mobilisation des IDE consistera, avec l'appui de l'État central, à identifier les entreprises ou manufactures internationales de renom et à mener avec elles des négociations pour leur implantation dans la région du Nord. Ces négociations devront s'appesantir sur les enjeux ci-après :

- Commerce et investissement : le principal intérêt de l'IDE tiendra à sa contribution à long terme à l'intégration de l'économie de la région dans l'économie mondiale et au fait que les échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières ;
- Transferts de technologies : les transferts de technologies sont le principal mécanisme par lequel la présence de sociétés étrangères aura des externalités positives dans l'économie de la Région. En effet, les entreprises multinationales sont la principale source d'activités de recherche et de développement (R-D) devant être absorbées par les entreprises locales, dans le cadre du transfert ;
- Amélioration du capital humain : l'incidence majeure de l'IDE sur le capital humain résultera principalement d'une formation et d'un apprentissage sur le tas des personnes travaillant dans les entreprises étrangères ;
- Concurrence : la présence des entreprises étrangères peut favoriser largement le développement économique en stimulant la concurrence au niveau local, ce qui peut se traduire au bout du compte par une amélioration de la productivité, une baisse des prix, et une affectation plus efficiente des ressources.

Action 2 : Formation du capital humain

La mise en œuvre de cette action requiert trois opérations fondamentales, à savoir :

- i) la construction des économies numériques pour une croissance inclusive, par la mise en place des infrastructures, notamment de télécommunication et de communication électronique de haut débit pour tous. Il s'agit ici d'une condition essentielle pour amorcer le virage technologique et le rattrapage du retard ;
- ii) la promotion d'une société résiliente, au moyen de la protection sociale de l'ensemble des travailleurs exerçant un emploi informel. La technologie peut effectivement élargir la portée des programmes de protection sociale et accroître les transferts d'argent - une stratégie qui marche et s'emploie à accroître la productivité et la résilience des travailleurs des secteurs structurés et non structurés ;
- iii) l'investissement pour la postérité, qui consistera à sortir de la recherche intramuros des ministères vers les institutions universitaires et de recherche scientifique et technique. Les unités de l'IRAD installées dans la Région, l'École de Faunes et l'Université de Garoua seront concernées. En effet, la recherche à l'université et dans les institutions de recherche scientifique et technique :
 - permet de former des étudiants qui emmèneront par la suite la connaissance et l'expertise sur le marché de travail ;
 - favorise la présence de chercheurs qui peuvent par la suite effectuer des recherches en collaboration avec les acteurs du marché du travail ;
 - permet de créer une masse de connaissances utilisables par les différents acteurs sociaux (entreprises, gouvernement).

Programme d'intervention 2 : Protection de l'espace économique régional

Ce programme a pour objectif de réduire substantiellement la fuite des ressources financières vers l'extérieur, par la stimulation de la participation optimale des acteurs. Sa mise en œuvre efficace consistera en six actions inter reliées, à savoir : i) l'amélioration du climat des affaires ; ii) la facilitation de l'accès au financement ; iii) la réduction des coûts d'intermédiation en reliant les agriculteurs aux marchés ; iv) l'amélioration de l'efficacité des marchés ; v) l'amélioration des opérations transfrontalières de gestion des flux ; vi) l'amélioration des liaisons locales et régionales de transports.

Action 1 : Amélioration du climat des affaires

Cette action consistera à mettre en œuvre, sous la diligence de l'État central, des mesures visant à améliorer substantiellement le climat des affaires, en particulier celles ayant un impact positif direct sur l'investissement et l'entrepreneuriat. Il s'agira plus précisément des mesures : (i) de lutte contre toutes les entraves administratives, fiscal-douanières et judiciaires au développement des activités économiques ; (ii) de

l'amélioration du dispositif des incitations à l'investissement privé pour renforcer l'attractivité économique ; et (iii) d'allègement des coûts et des procédures liés à la disponibilité foncière.

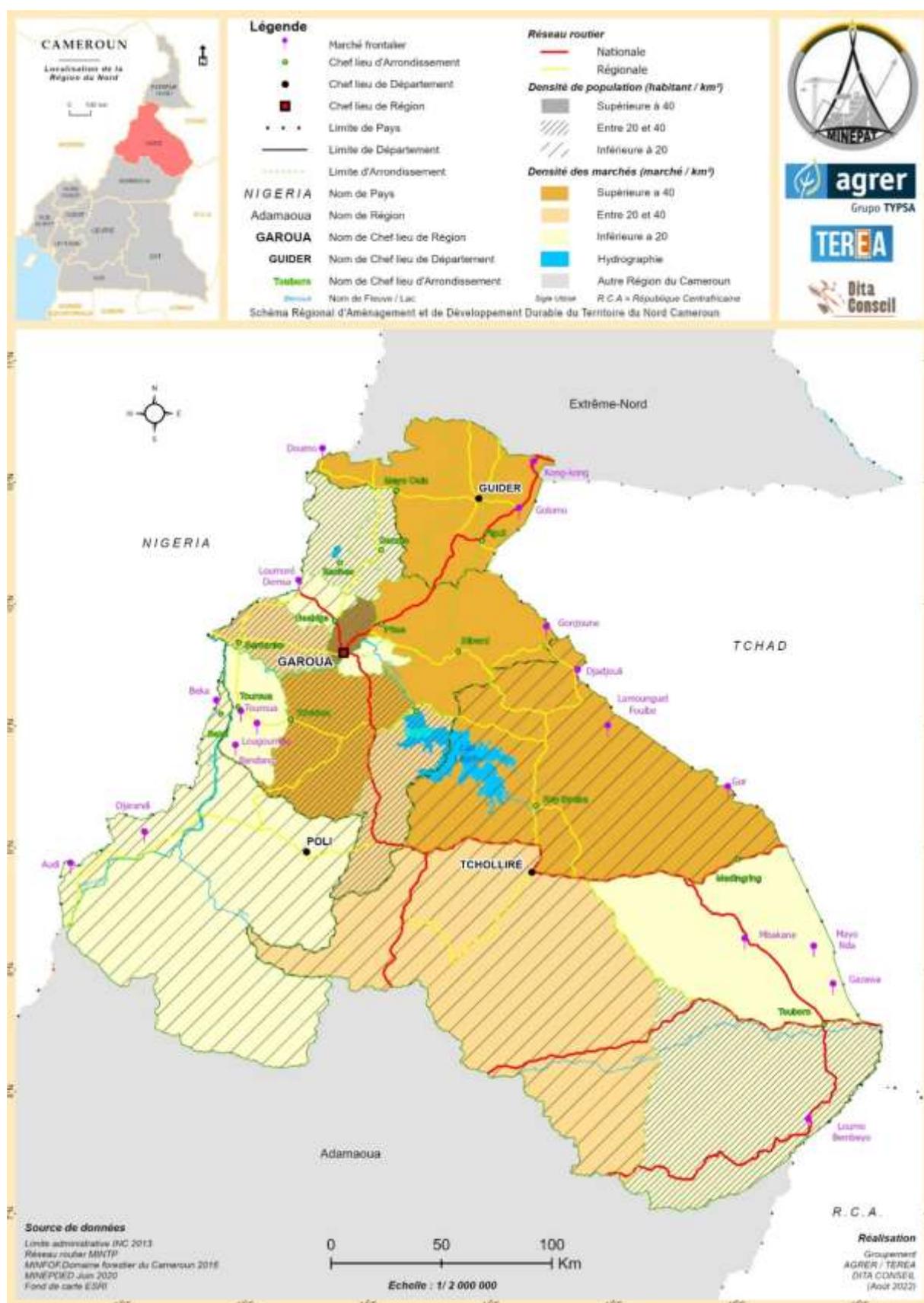
Action 2 : Facilitation de l'accès au financement

Il s'agira également : (i) d'améliorer la mobilisation de l'épargne locale pour le financement du secteur privé ; (ii) de lever les principaux obstacles qui pèsent sur l'éclosion des partenariats public-privé ; (iii) de promouvoir l'utilisation des produits locaux, notamment par le biais de la commande publique et le label « Made in North Cameroon » au niveau de la production et de la distribution des biens et services, en accordant des facilités spécifiques aux producteurs locaux ; (iv) de faciliter l'obtention des crédits ; et (v) d'accompagner les champions régionaux. Il s'agira enfin de procéder : (i) au renforcement de l'accès à l'information ; (ii) à l'amélioration de l'accès au financement notamment à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement des filières prioritaires des exportations et des PME ; (iii) à l'amélioration de la compétitivité de l'économie locale.

Action 3 : Réduction des coûts d'intermédiation en reliant les producteurs aux marchés

Cette action consistera à susciter le renforcement des liens commerciaux entre les producteurs et les consommateurs (travaillant avec les organisations de producteurs pour agréger la production et organiser des ventes groupées ; soutien aux alliances productives transfrontalières ou d'autres liens commerciaux directs entre les négociants des pays voisins et les organisations de producteurs locaux) et l'accroissement de l'accès au transport motorisé (accords de crédit-bail et d'autres nouveaux mécanismes de financement pour les prestataires de services de transport).

Figure 17 : Positionnement spatial des marchés frontaliers



Action 4 : Amélioration de l'efficacité des marchés

Il s'agira : i) de l'investissement massif dans les infrastructures (étals de marché, stockage sécurisé, entrepôts frigorifiques, quais de chargement, éclairage, assainissement, aires de repos aux points stratégiques des corridors de commerce) ; ii) de la promotion de la compétitivité à travers la gestion inclusive et l'encadrement du marché en (implication des associations de commerçants et d'autres utilisateurs privés dans le développement et la gestion des espaces de marché publics, dialogue sur une charte de service pour la gestion du marché et la promotion d'une telle charte) ; iii) de l'accroissement de l'accès à l'information sur les marchés et le commerce pour promouvoir la compétitivité en : formation et sensibilisation des vendeurs sur la dynamique des marchés et des prix pour améliorer les capacités d'interprétation et de décision ; introduction des systèmes d'information sur le marché qui réduisent la dépendance à l'égard des réseaux informels pour la détermination des prix ; développement d'un système régional d'information sur les marchés, en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la mesure du possible.

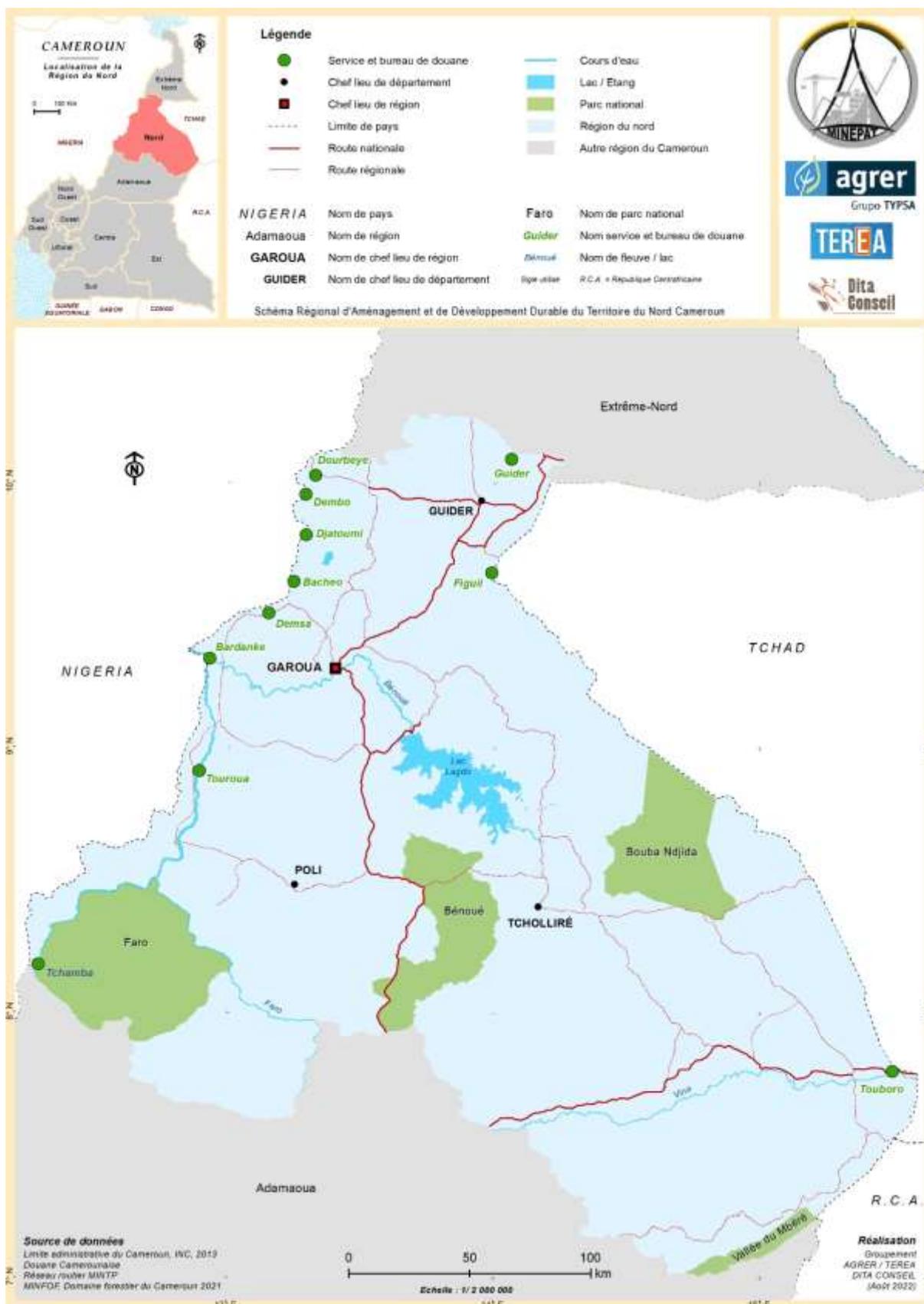
Action 5 : Amélioration des opérations transfrontalières de gestion des flux

Il s'agira ici : i) de l'investissement physique dans les infrastructures frontalières (éclairage, revêtement des routes, amélioration des bâtiments, et numérisation des systèmes de dossiers) ; ii) du développement des zones logistiques (ports secs) à Béka, Touboro et Madingring, et des marchés frontaliers (Bachéo, Mayo Houna, Béka, Touboro et Mandingring) pour capter les opportunités du Nigéria et de l'Afrique de l'ouest, du Tchad, de la RCA et de l'Afrique orientale ; iii) de l'étude et de l'aménagement des zones franches industrielles autour des zones logistiques, avec l'appui de la MAGDZI à travers la mise sur pied des contrats plan entre la Commune et l'État ; iv) du financement des investissements au besoin à l'aide de contrats plans entre l'État central et les CTD ; v) du désenclavement des zones frontalières (routes bitumées, désertes électriques, des NTIC) ; vi) de l'établissement des commissions frontalières mixtes comprenant des comités nationaux avec une agence-chef de file, telle que les douanes, pour améliorer la coordination à chaque poste frontalier, des commissions internationales pour coordonner les fonctions et régulariser les procédures entre les pays aux postes frontaliers partagés) ; et vii) de la sensibilisation des usagers des frontières sur les règlements officiels, les structures de frais officiels et les exigences officielles au passage aux frontières.

Action 6 : Amélioration des liaisons locales et régionales de transport

Il s'agira de procéder à l'entretien régulier des routes et autres infrastructures et à l'amélioration de l'accès des commerçants au port de Garoua (dragage du quai et enlèvement des épaves bloquant les jetées).

Figure 18 : Services et bureaux de douanes



Matrice 13 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la stimulation du commerce et des échanges

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (stimulation du commerce et des échanges)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Rendre fluide la circulation des personnes et des biens								
Programme d'intervention 1 : Rattrapage technologique								
Action 1 : Attrait des investissements directs étrangers (IDE)	- Installation des quantités d'entreprises étrangères ; - Promotion des types de technologies.	Inexistence d'entreprises étrangères et de la promotion des types de technologies	- Quantités d'entreprises étrangères installées ; - Types de technologies promues.	Toute la Région	MINREX, CTD PTF MINCOMMRECE MINMIDT MINEPAT	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A1
Action 2 : Formation du capital humain	- Formation en protection sociale ; - Promotion des recherches et technologies.	- Programmes de protection sociale ; - Résultats des recherches et technologies promues.	- Programmes de protection sociale développé ; - Résultats des recherches et technologies promus.	Organismes chargés de recherche et développement des technologies	MINREX, CTD MINCOMMRECE MINMIDT MINEPAT MINRESI, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A2 à A5
Programme d'intervention 2 : Protection de l'espace économique régional								
Action 1 : amélioration du climat des affaires	Prise et mise en œuvre des mesures contraignantes	Manque des mesures contraignantes	Mesures contraignantes prises et mises en œuvre	Toute la Région	MINCOMMRECE MINEPAT, CTD PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 à A5
Action 2 : Facilitation de l'accès au financement	Prise et mise en œuvre des mesures contraignantes	Manque des mesures contraignantes	Mesures prises et mises en œuvre	Toute la Région	MINCOMMRECE MINEPAT, CTD PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A5

Axe d'intervention N° 2 : Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie (stimulation du commerce et des échanges)								
Objectif stratégique général : Accroître la compétitivité du secteur économique								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Réduction des coûts d'intermédiation en reliant les producteurs aux marchés	- Signature des conventions de collaboration ; - Définition des types de soutiens aux organisations.	Prise et mise en œuvre des mesures contraignantes	- Conventions de collaboration signées ; - Types de soutiens aux organisations connus.	Toute la Région	MINCOMMRECE MINEPAT, CTD PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A5
Action 4 : Amélioration de l'efficacité des marchés	Analyse des différents types d'investissements et des marchés	Types d'investissements non connus	Différents types d'investissements analysés	Toute la Région	CTD MINCOMMRECE MITP, MINEPAT	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A1 à A5
Action 5 : Amélioration des opérations transfrontalières de gestion des flux	- Localisation des bénéficiaires des investissements ; - Comités et leur composition réelle ; - Amélioration des règlements et structure des frais.	Opérations transfrontalières de gestion des flux non améliorées	- Bénéficiaires des investissements localisés ; - Comités organisés ; - Règlements et structure des frais améliorés.	Toute la Région	MINTP, CTD MINCOMMRECE DGD, DGSN MINDEF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A3
Action 6 : Amélioration des liaisons locales et régionales de transport	- Calendrier annuel de l'entretien ; - Statistiques en hausse sur le trafic du port de Garoua.	Liaisons locales et régionales de transport non améliorées	- Calendrier annuel de l'entretien existant ; - Statistiques en hausse sur le trafic du port de Garoua réelles.	Toute la Région	MINTP, CTD MINCOMMRECE DGD, MINDEF DGSN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A4 à A5
Total							4 900	

3.3.3. Axe d'intervention n°3 : Développement du tourisme et de l'artisanat

Pour atteindre son émergence à l'horizon 2035, la région du Nord mise entre autres sur son potentiel touristique et artisanal. Il importe donc de développer ces deux secteurs afin qu'ils puissent contribuer durablement au développement de la Région, et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations et à garder l'identité et la spécificité de la Région.

Le diagnostic territorial de la région du Nord a révélé que malgré son riche potentiel touristique et artisanal, la Région n'en tire pas grand profits à cause d'un certain nombre de pesanteurs :

- l'absence d'aménagement sur les sites susceptibles de recevoir des touristes ;
- le déficit de promotion de la destination ;
- les problèmes de sécurité ;
- la mauvaise qualité des voies d'accès aux sites touristiques ;
- l'insuffisance dans l'accueil et l'accompagnement des touristes ;
- le déficit de capacités hôtelières ;
- la difficulté d'obtenir des visas ;
- les tracasseries policières et douanières ;
- le faible soutien et d'accompagnement des artisans ;
- etc.

Le développement du tourisme et de l'artisanat passe absolument par la résolution des problèmes ci-dessus énumérés. Pour y parvenir, la région du Nord se donne comme objectif stratégique général : « améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur ». Il est décliné en deux objectifs stratégiques spécifiques : un dans le domaine du tourisme : « faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations » ; et l'autre dans le domaine de l'artisanat : « faciliter la productivité, la compétitivité et l'accessibilité des biens et services artisanaux aux marchés, dans la perspective de l'amélioration du bien-être des artisans ».

La commission des statistiques des Nations Unies (1993) considère le tourisme comme un ensemble « d'activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou pour d'autres motifs ». Ses principaux impacts sur le développement économique et social se manifestent en termes de création d'emplois, de redistribution des revenus et de réduction de la pauvreté.

Le diagnostic territorial de la région du Nord-Cameroun a mis en exergue le grand potentiel touristique que regorge cette Région, et qui peut lui permettre de développer plusieurs formes de tourisme et contribuer ainsi à sa croissance

économique et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations. L'on peut citer entre autres :

- les quatre (04) Parcs Nationaux (PN), les trente-quatre (34) zones de chasse ou Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et le jardin zoologique de Garoua qui peuvent être le socle du développement du tourisme cynégétique /safari ;
- les Lamidats de Rey Bouba, de Garaoua, de Demsa et leurs Fantasias ; la danse Gouma ; la cuisine ; un habitat varié et très authentique ; un style vestimentaire unique ; les Gorges de Kola et autres sites culturels peuvent être la rampe de lancement du tourisme culturel ;
- l'Hôpital Général de Garoua et le Centre Hospitalier Régional de Garoua permettent à la région du Nord de développer le tourisme hospitalier ou le tourisme de santé/médical ;
- l'Université de Garoua et ses grandes écoles, le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) sont à mesure de faire éclore le développement du tourisme de formation ou le tourisme scientifique ;
- le site d'empreintes et de pistes de dinosaures de Mayo Rey devraient permettre le développement le tourisme historique ;
- l'amélioration de la navigabilité des cours d'eau Bénoué, Faro et Vina peut permettre de mettre en place le tourisme fluvial ou croisière fluviale.

L'exploitation judicieuse de ce potentiel se heurte à une série de difficultés dont :

- les infrastructures de transports ;
- les infrastructures touristiques ;
- l'absence d'aménagement sur les sites susceptibles de recevoir des touristes ;
- le déficit de promotion de la destination ;
- l'insécurité ;
- les tracasseries policières et douanières.

Pour y faire face, la région du Nord s'est donnée comme vision d'émergence dans le secteur du tourisme : « **un tourisme s'affirmant comme le troisième pôle de développement économique et social** ».

La vision ambitionne de faire de la région du Nord une des étoiles montantes du tourisme international dont la spécificité est fondée sur son authenticité (préservation, conservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels) ; sa diversité (paysages, richesses naturelles et écosystèmes, peuples, cultures et influences transsahariennes, islam, et christianisme) ; sa qualité (chaîne de valeur touristique, culture du service pour une offre convaincante d'animation) ; et sa durabilité (accent particulier sur le développement durable).

De cette vision a été déclinée en une orientation pour assurer le développement de l'industrie touristique dans la Région. Il s'agit de la **promotion du tourisme**. En termes d'objectif stratégique de développement, cela revient à **faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations**.

3.3.3.1. Objectif stratégique spécifique 1 : Faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations

L'atteinte de cet objectif devra se passer par la réaction des actions regroupées autour de cinq (05) programmes d'intervention à savoir : (i) la valorisation des sites touristiques ; (ii) l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures touristiques ; (iii) la mise en place des structures d'accompagnement de l'offre touristique ; (iv) la promotion du patrimoine touristique ; et (v) l'amélioration du dispositif d'accueil.

Programme d'intervention 1 : Valorisation des sites touristiques

Les différents sites touristiques de la région du Nord méritent d'être clairement identifiés en mettant un accent particulier sur les atouts de chacun et surtout en mettant en lumière ce qui rend chaque site touristique unique en son genre. Il faudra par ailleurs aménager, sécuriser et rendre accessibles tous les sites touristiques en toute saison. La réalisation de ce programme se fera à travers deux actions.

Action 1 : Études de viabilisation des sites touristiques

Cette action consiste à :

- faire une mise à jour exhaustive de tous les sites d'intérêt touristique de la Région ;
- ressortir les atouts et les spécificités de chaque site touristique ;
- ressortir les besoins d'aménagement, d'équipement, d'accessibilité et autres de chaque site ;
- faire une évaluation des coûts et de la durée des travaux de valorisation de chaque site ;
- faire une priorisation dans la programmation de la valorisation des différents sites touristiques.

Action 2 : Aménagement/viabilisation des sites

L'aménagement consistera à viabiliser les sites touristiques, conformément aux résultats de la mise en œuvre de l'action 1 ci-dessus. Les travaux d'aménagement ou de viabilisation comporteront les voies d'accès, la construction des hangars et/ou des boukarous, les bancs, des toilettes, des cases de passage, des installations d'eau et d'électricité, la connexion internet ainsi que d'autres commodités. Ils devront nécessiter l'intervention de plusieurs sectoriels.

Programme d'intervention 2 : Amélioration qualitative et quantitative des infrastructures touristiques

Action 1 : Soutien aux promoteurs privés des établissements de tourisme

L'amélioration des infrastructures touristiques, notamment celles d'hébergement et de restauration, devra se faire avec le concours des CTD et les opérateurs économiques privés. Ici le partenariat public/privé vaudra tout son pesant d'or. Il faudra leur apporter des soutiens, des incitations financières en termes de subventions directes ou non financières, en termes d'exonération et autres incitations administratives. Ces soutiens et incitations devront permettre la rénovation et/ou la construction des infrastructures touristiques (hébergement, installations gastronomiques, transport, services de location de produits, excursions, loisir, etc). Cette action consiste à inciter les professionnels du tourisme à investir dans la mise en place des infrastructures et équipements touristiques modernes et adaptés aux besoins des touristes. Il s'agit spécifiquement de mener des opérations de : (i) choix des mesures propres à stimuler le partenariat public/privé et l'investissement dans le développement de l'entrepreneuriat et de la croissance, en rendant la réglementation actuelle moins répressive et plus persuasive ; (ii) appui à la modernisation de l'offre d'hébergement touristique ; et (iii) accompagnement des entrepreneurs dans l'innovation.

Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs du tourisme

Pour que le tourisme puisse réellement contribuer durablement au développement économique de la région du Nord, il faut que les acteurs du secteur soient de véritables professionnels. Il faut donc renforcer les capacités des promoteurs et leurs collaborateurs dans l'entretien des établissements d'hébergement et de restauration, dans l'accueil et le service aux touristes et dans leur accompagnement.

Programme d'intervention 3 : Mise en place des structures d'accompagnement de l'offre touristique

Action 1 : Création et fonctionnement de l'Office régional du tourisme

Afin de permettre au secteur touristique de jouer pleinement son rôle de troisième pôle de développement économique de la région du Nord, il convient de mettre sur pied un office régional de tourisme. Le Conseil Régional devra prendre toutes les dispositions juridiques et administratives pour la création et l'entrée en activité de l'Office Régional de Tourisme (ORT). Cette structure sera l'acteur majeur de la commercialisation de l'offre touristique de la Région ; devra être la cheville ouvrière de la mise en place et de l'implémentation du plan marketing régional du tourisme ; devra développer des partenaires auprès des marchés potentiels ; devra encourager les acteurs du secteur du tourisme à se mettre en catégorie socio-professionnelles ; et sera chargé de la conception et de l'organisation des événements culturels et touristiques.

Action 2 : Création et fonctionnement des Offices communaux de tourisme

En fonction du potentiel touristique de certaines communes (présence de PN, ZIC et/ou sites culturels, etc), il faudra créer et rendre opérationnel un certain nombre d'offices communaux de tourisme. Leur principale mission est l'accueil, l'information et la promotion du tourisme auprès des visiteurs. Ils devront participer à la définition de la politique locale du tourisme et, sous certaines conditions, commercialiser des produits touristiques.

Action 3 : Soutien à la création des organisations socioprofessionnelles du secteur du tourisme et leur accompagnement

Afin de mieux soutenir et accompagner les promoteurs et les professionnels du secteur touristique, il faut qu'ils soient regroupés en organisations socioprofessionnelles. Le Conseil Régional, les Communes et les sectoriels devront sensibiliser et accompagner les acteurs du secteur touristique à la création et au bon fonctionnement des organisations socioprofessionnelles du tourisme. Ces organisations seront le creuset de réflexion pour la professionnalisation du secteur et de renforcement de leurs capacités managériales et de recherche de financement.

Action 4 : Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale à Garoua

Ce complexe aura comme principales missions : le développement des produits touristiques concurrentiels spécifiques ; la valorisation des sites touristiques par la réalisation des infrastructures de classe internationale ; et la promotion des pôles de développement économique.

Programme d'intervention 4 : Valorisation du patrimoine touristique

L'industrie touristique de la région du Nord peut se reposer sur au moins cinq (05) formes de tourisme à savoir : le tourisme cynégétique ; le tourisme culturel ; le tourisme hospitalier ou le tourisme de santé/médical ; le tourisme de formation ou le tourisme scientifique ; et le tourisme historique. Il importe donc de développer toutes ces formes de tourisme et d'en faire un large écho à travers le territoire national et à l'international.

Action 1 : Promotion du tourisme cynégétique / safari et le tourisme de vision

La région du Nord dispose de trente-quatre (34) Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) affermées et quatre (04) parcs nationaux. Dans ces aires protégées, les guides de chasse et les touristes (occidentaux pour la plupart) s'en donnent à cœur joie à la chasse sportive. La réalisation de cette action consistera à améliorer les conditions d'accueil et de séjour des amateurs et des professionnels de cette activité de la chasse sportive et à prendre des dispositions nécessaires pour attirer de plus en plus les férus de cette activité de loisir qu'est l'art de la chasse et le tourisme de vision. Pour y parvenir, il faut mettre sur pied un site internet présentant tous les atouts du tourisme

cynégétique de la Région ; faire des campagnes d'affiche nationale et internationales (représentations diplomatiques du Cameroun, aéroports du Cameroun, grande ville, axes routiers, etc.) ; faire des campagnes de promotion médiatique (radio, télévisions, presse écrite, réseaux sociaux) ; créer les visuels et les bannières publicitaires ; participer aux forums sur le tourisme. La promotion du tourisme dans son sens pluriel concerne l'élaboration d'une stratégie de développement de l'écotourisme pour les aires protégées. Il s'agira notamment de développer des outils de promotion (public et repérage) ; de renforcer les capacités des guides locaux sur les notions d'écotourisme ; de soutenir les micro projets écotouristiques, de développer des partenariats avec les promoteurs privés du tourisme.

Action 2 : Promotion du tourisme culturel

La diversité culturelle des populations de la région Nord s'observe à travers la Fantasia ; la cuisine, un habitat varié et très authentique, un style vestimentaire unique représenté par la Djellabah portée par les hommes et les femmes ornant le bassin et les pagnes colorés en coton. La région du Nord abrite une multitude de chefferies traditionnelles (lamidat), la plus prestigieuse étant le lamidat de Rey Bouba, construite au début du XIX^{ème} siècle. Ce lamidat est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 18 avril 2006. D'autres lamidats importants sont ceux de Garoua et Demsa, réputés pour leur richesse culturelle. La culture fait partie du patrimoine touristique de la région du Nord. Pour qu'elle puisse contribuer efficacement au développement de cette Région, il faut d'abord qu'elle soit bien connue et bien maîtrisée par les acteurs et décideurs territoriaux et par la suite, l'utiliser pour l'attractivité de la Région pour qu'enfin les touristes de par le monde entiers puissent décider de prendre la destination de la région du Nord. Cette action consistera à mener des opérations visant à : proposer une offre culturelle à l'échelle de la Région ; mobiliser les acteurs et travailleurs culturels à se mettre en association ; organiser et soutenir les manifestations culturelles intercommunales ; institutionnaliser l'organisation des événementiels à une périodicité bien déterminée ; faire des campagnes de promotion médiatique (radio, télévisions, presse écrite, réseaux sociaux) ; créer et animer un site internet présentant les différentes cultures de la Région ; participer aux forums sur la culture ; etc.

Action 3 : Promotion du tourisme de santé/médical et du tourisme de formation ou le tourisme scientifique

La promotion du tourisme de santé/médical et du tourisme de formation ou le tourisme scientifique devra être assurée par le Conseil Régional et les trois Communes de Garoua, en étroite collaboration avec les Ministères chargés de la Santé Publique, de l'Enseignement Supérieur et de l'Élevage. Concrètement il faudra :

- veiller à l'amélioration et du maintien des plateaux techniques des hôpitaux de référence de Garoua ainsi que l'ouverture de plusieurs spécialités ;

- construire des logements d'astreinte pour les médecins et les enseignants du supérieur ;
- construire des structures d'hébergement et de restauration pour les gardes-malades à des coûts raisonnables ;
- augmenter les capacités d'accueil du LANAVET avec la construction de nouveaux bâtiments, l'acquisition des nouveaux équipements ainsi que la construction des dortoirs et réfectoires pour les étudiants-chercheurs.

Action 4 : Promotion du tourisme historique

Les traces de dinosaures sont présentes dans la ville de Manaya dans le Lamidat de Rey Bouba. Ici, on retrouve une cinquantaine d'empreintes laissées par les dinosaures il y a plus de 120 millions d'années. Ces empreintes ont une valeur touristique et scientifique très élevée. Il faudra aménager et entretenir les pistes d'accès au site d'empreintes des dinosaures, aménager et équiper les campements pour les visiteurs et organiser des campagnes de promotion médiatique (radio, télévisions, presse écrite, réseaux sociaux).

Programme d'intervention 5 : Amélioration du dispositif d'accueil

Ce programme met l'accent sur l'importance et la nécessité de rehausser la qualité de l'offre d'accueil à tous les endroits par où les touristes peuvent passer (les ambassades du Cameroun, les entrées de la région du Nord, les structures d'hébergement et de restauration, les sites touristiques, les galeries d'art, les commerces, etc.), ceci dans la perspective de contribuer à fidéliser la clientèle existante et capter de nouvelles.

Action 1 : Modernisation de l'accueil et amélioration de l'accès à la destination touristique

Cette action se mettra en œuvre à travers : (i) l'appui à l'amélioration de la qualité d'accueil (promotion des meilleures pratiques et sensibilisation des agences de voyages et des établissements touristiques sur leurs rôles d'ambassadeurs auprès des touristes) ; (ii) le plaidoyer pour l'amélioration des conditions et procédures des visas touristiques pour la destination de la région du Nord ; (iii) l'engagement du virage technologique par la création des sites Web conviviaux et fiables, présentant les entreprises, les produits attractifs, les activités et itinéraires, de même que les prix intéressants, avec la possibilité de réservation en ligne de façon simple, rapide et sécuritaire ; (iv) l'implantation des villages-relais et des aires de services ; (v) une signalisation touristique et routière qui répond aux besoins des consommateurs ; (vi) la revue des critères et normes de classification des établissements d'hébergement touristique ; (vii) la mise en place des mesures d'éradication de l'insécurité frontalière (coupeurs de route, Boko Haram et autres formes de grand banditisme).

Action 2 : Renforcement des capacités du personnel d'accueil

La réalisation de cette action consistera à sensibiliser, à encourager et à soutenir d'une part la formation du personnel d'accueil dans les structures d'hébergement et de restauration et d'autre part la formation des guides touristiques. Cette formation devra être élargie aux amodiataires des ZICs et au personnel des agences de voyage et de tourisme. Un point d'honneur devra être mis sur le bilinguisme (anglais / français) de ce personnel d'accueil.

Figure 19 : Sites touristiques



L'artisanat est la transformation de produits ou la mise en œuvre de services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel de masse. Les savoir-faire présents dans l'artisanat possèdent un potentiel touristique fortement lié à la mémoire et à la perpétuation des traditions, qui correspondent à une forme de patrimoine. Il est incontestablement vrai que l'artisanat et le tourisme sont intimement liés entre eux, il existe une influence réciproque jusqu'à dire que chaque partie est dépendante vis-à-vis de l'autre. D'une part, l'artisanat revitalise et accroît l'attractivité touristique, d'autre part, le tourisme incarne une réelle opportunité pour les artisans permettant d'accueillir un potentiel d'acheteurs. De manière générale, à leur arrivée dans une destination touristique, les visiteurs souhaitent découvrir des coutumes et goûter à la gastronomie, prendre part aux fêtes et activités locales ainsi ils dépensent des sommes appréciables pour l'achat d'objets de l'artisanat qu'ils emportent avec eux comme souvenirs de leur passage dans la localité.

Il ressort du diagnostic territorial que les artisans éprouvent des difficultés à imposer leur savoir-faire sur le marché national. Les contraintes sont nombreuses et circonscrites en termes de faiblesses et de menaces.

S'agissant des faiblesses, la précarité du secteur s'explique notamment par des acteurs non organisés, pour la plupart analphabètes et peu confiants vis-à-vis du climat ambiant des affaires, d'une part, et un outillage obsolète et des moyens de production limités, d'autre part.

S'agissant des menaces, il convient de noter la prolifération des produits concurrents et bon marché venus de l'étranger, couplée aux exactions de groupes armés (Boko Haram, coupeurs de route).

Pour atténuer ces contraintes, la région du Nord s'est donnée comme vision d'émergence « **des PME artisanales structurées, créatrices de valeurs et promotrices d'emplois et de revenus décents pour le bien-être des populations et de leurs acteurs** ».

La réalisation de cette vision impose à la région du Nord de **faciliter la productivité, la compétitivité et l'accessibilité des biens et services artisanaux aux marchés, dans la perspective de l'amélioration du bien-être des artisans.**

Figure 20 : Maisons d'artisans projetées



3. 3. 3. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter la productivité, la compétitivité et l'accessibilité des biens et services artisanaux aux marchés, dans la perspective de l'amélioration du bien-être des artisans

Il s'agit, concrètement, de créer les conditions de naissance et de développement optimal des PME et TPE artisanale. L'atteinte de l'objectif se fera à travers deux programmes d'intervention, à savoir i) l'amélioration du cadre de création et de développement des PME artisanales ; et ii) la stimulation de la croissance des PME artisanales.

Programme d'intervention 1 : Amélioration du cadre de création et de développement des PME artisanales

Ce programme a pour finalité la mise en place du dispositif de valorisation de l'artisanat en tant qu'élément essentiel du patrimoine de la Région. Il s'agit de protéger le patrimoine, d'encourager et de valoriser la créativité artisanale. Sa réalisation résultera de la mise en œuvre de cinq actions, à savoir : i) l'organisation du secteur ; ii) la promotion des regroupements de femmes/jeunes artisans ; iii) l'accompagnement de la transformation numérique des artisans et groupes d'artisans ; iv) la facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et aux financements ; et v) la promotion de la recherche-développement.

Action 1 : Organisation du secteur

L'objectif ici est de susciter les regroupements des artisans en coopératives, et de stimuler leur restructuration et leur migration de l'informel vers le formel. Cela se fera à travers le développement des rapports collectifs au sein des métiers du secteur, de manière à avoir au moins cinq GIC, associations de GIC ou coopératives spécialisées par département fonctionnant suivant les principes et valeurs de l'économie sociale solidaire. Il s'agira concrètement : i) de faire la cartographie des filières actuelles et potentielles, ii) d'identifier les métiers propres à chaque filière, iii) d'appuyer la clustérisation des filières (GIC, Associations de GIC, coopératives, et définir les conditions et les stratégies de leur accompagnement par la CCIMA et autres PTF du secteur, et iv) d'appuyer l'amélioration du cadre organisationnel des GIC/association/coopératives.

Action 2 : Promotion des regroupements de femmes/jeunes artisans

Cette action vise, pour les femmes et les jeunes qui constituent une force économique, mais vulnérable, de mettre sur pied une stratégie de discrimination positive pour leur autonomisation économique et sociale. Il s'agira, dans le cadre de cette action : i) de susciter la naissance et le développement des GIC, PME et coopératives (pour femmes et jeunes) dans lesquelles les acteurs éprouvent chacun le sentiment d'appartenance ;

ii) de regrouper ces organisations de préférence plutôt par quartier que par profession, afin que leur rôle dans la promotion du développement local et vis à vis de l'environnement social soit suffisamment proéminent ; iii) de développer des services d'incubation pour jeunes entrepreneurs et porteurs de projet ; v) de créer un réseau de hub design et/ou de centres de développement des compétences ; vi) d'assurer leur plus grand rayonnement, à travers un programme spécifique d'encadrement conduit par la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA).

Action 3 : Accompagnement de la transformation numérique des artisans et groupes d'artisans

L'objectif visé est d'aider les promoteurs et chefs des entreprises artisanales à être présents sur l'internet (création d'une plateforme), notamment aux fins de promouvoir, vendre leurs produits et services, ou saisir les opportunités. Il s'agira concrètement : i) d'aménager des plateformes et de réguler leur utilisation, ii) de sensibiliser les acteurs sur l'importance de la numérisation de leurs TPE, afin de mieux mutualiser leurs compétences en matière de formation pratique des TPE/PME au numérique, iii) d'assurer le financement de la transition numérique des TPE.

Action 4 : Facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et aux financements

Il s'agira de : i) simplifier (ramener à leur plus simple expression) les démarches administratives des entreprises artisanales par des mesures opérationnelles et directement utiles aux acteurs du secteur, ii) produire et mettre à disposition pour les artisans les annuaires locaux de marchés publics, afin de faciliter les recherches des offres de marchés publics pour les entreprises artisanales, iii) développer de partenariats et mécanismes pour le financement de startups et microentreprises dans les secteurs de l'artisanat.

Action 5 : Promotion de la recherche-développement

Il s'agira d'assurer la veille sur les capacités techniques, technologiques et managériales par la création d'un centre de recherches et d'Innovations artisanales ayant comme mandat : i) l'appui à l'amélioration des produits artisanaux et les technologies de production ; ii) l'identification des besoins en ressources humaines, matérielles et technologiques ; iii) le recensement et l'établissement des partenariats avec des structures menant des actions similaires ; iv) l'organisation des formations sur les technologies innovantes ; v) la vulgarisation de nouvelles techniques de production ; vi) la vulgarisation des bonnes pratiques, leur adaptation et la reproduction des modèles importés, à partir de la transformation des matières premières locales ; vii) l'organisation des concours au niveau local pour la promotion de l'innovation et de la créativité.

Action 6 : Création de la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat

C'est une instance publique qui assure les missions de service public. Elle travaillera à ce que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie. Elle aura pour principales tâches :

- tenir un registre des métiers artisanaux ou assimilables aux métiers artisanaux ;
- accompagner les professionnels dans leur métier et les soutenir en cas de problème, notamment dans des démarches administratives ;
- dicter des règlements sur la formation professionnelle artisanale ;
- contribuer à ce que la formation aux métiers d'art conserve son haut niveau ;
- représenter les intérêts de l'artisanat en public, vis-à-vis de l'administration et des politiques, c'est-à-dire intervenir pour convaincre d'agir en soutien du monde artisanal ou pour résoudre des problèmes rencontrés par les professionnels du secteur ;
- offrir des services en matière de conseil et de formation ;
- former des apprentis, des employés aussi bien que des chefs d'entreprise ;
- réaliser des études économiques à propos du domaine de l'artisanat : mieux connaître les évolutions sociologiques et professionnelles du secteur.

Programme d'intervention 2 : Stimulation de la croissance des PME artisanales

Ce programme vise à conforter la modernisation du secteur, à travers l'accompagnement du secteur qui valorise et tire le meilleur parti de chaque chaîne de valeur. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de quatre actions, à savoir : le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et de la société civile, l'appui à l'acquisition des intrants de production, l'appui à la production des biens et services artisanaux, et l'appui à la commercialisation.

Action 1 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et de la société civile

Cette action consistera à améliorer la performance des organisations des acteurs regroupés en GIC, associations ou coopératives. Il s'agira de : i) renforcer leurs capacités organisationnelles et managériales ; ii) renforcer leurs capacités techniques de production ; iii) renforcer les capacités en stratégies marketing, et iv) renforcer les capacités économiques des organisations des jeunes et des femmes.

Action 2 : Appui à l'acquisition des intrants de production

Cette action consistera à fournir du soutien aux coopératives/fédérations de GIC, à travers la facilitation pour les groupes de l'accès à la propriété foncière et la mise à disposition des intrants requis par filière.

En ce qui concerne particulièrement l'accès à la propriété foncière, il s'agira d'attribuer les terres et les droits d'utilisation des ressources, après consultation libre, informée et préalable des communautés affectées, en conformité avec les plans d'aménagement du territoire approuvés.

Action 3 : Appui à la production des biens et services artisanaux

Cette action consiste à doter les groupes d'acteurs des équipements de pointe nécessaires pour l'amélioration quantitative et qualitative de leurs produits.

Action 4 : Appui à la Commercialisation et à la promotion des produits artisanaux

Cette action consiste à assurer la modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché, notamment la construction des centres artisanaux dans les chefs-lieux de départements et autres grandes agglomérations urbaines ; l'étude pour l'équipement de ces centres publics en matériels techniques de production et didactiques de formation ; création d'un site internet de promotion des produits artisanaux ; organisation et participation aux manifestations promotionnelles et aux salons et foires de l'artisanat.

Matrice 14 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec le développement du tourisme et de l'artisanat

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Faire du tourisme un véritable levier de relance économique, de réduction de la pauvreté, de progrès social et un facteur d'intégration nationale et de brassage des populations								
Programme d'intervention 1 : Valorisation des sites touristiques								
Action 1 : Études de viabilisation des sites touristiques	Études à faire dans le domaine de la valorisation ;	Études non disponible	- 01 plan de valorisation ; - 01 programme de valorisation ; - 01 budget de valorisation.	Tous les sites touristique	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 1
Action 2 : Aménagement/viabilisation des sites	Viabilisation ds sites	Sites peu viabilisés	au moins 05 sites désenclavés, équipés et viabilisés	Tous les sites prioritaires sélectionnés	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	5 000	A 1 – A5
Programme d'intervention 2 : Amélioration qualitative et quantitative des infrastructures touristiques								
Action 1 : Soutien aux promoteurs privés des établissements de tourisme	- Nombre des promoteurs ayant reçu le soutien ; - Nombre des partenariats public/privé opérationnels.	Pas de soutien aux promoteurs privés des établissements touristiques	- au moins 10 promoteurs ont reçu le soutien ; - au moins 04 partenariats public/privé sont opérationnels.	Toute la Région	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	9 000	A 1 – A5
Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs du tourisme	Taux d'acteurs du tourisme ayant des	Les capacités des acteurs du tourisme sont renforcées	Au moins 90% de tous les acteurs du tourisme ont	Chaque département	MINTOUL MINCAF MINEPAT,	Conception/ Financement/ Accompagnement	400	A 1 – A5

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	capacités et les compétences à jour		des capacités et les compétences à jour		MINFI, CTD, PTF, OSC	du processus		
Programme d'intervention 3 : Mise en place des structures d'accompagnement de l'offre touristique								
Action 1 : Création et fonctionnement de l'Office régional du tourisme	Opérationnalisation de l' Office régional du tourisme ;	L'Office régional du tourisme n'est pas fonctionnel	01 Office régional du tourisme est opérationnel	Garoua	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	3 000	A 1 - A2
Action 2 : Création et fonctionnement des Offices communaux de tourisme	Création des offices Communaux du tourisme	Les offices communaux de tourisme n'existent pas	au moins 03 Offices Communaux du tourisme sont opérationnels	Chef-lieu de Commune	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	6 000	A 1 - A2
Action 3 : Soutien à la création des organisations socioprofessionnelles du secteur du tourisme et leur accompagnement	Création et soutien des organisations socioprofessionnelles du tourisme sont opérationnels dans chaque département	Les organisations socioprofessionnelles du tourisme n'existent pas dans les départements	03 organisations socioprofessionnelles du tourisme sont opérationnelles dans chaque département	Chef-lieu du département	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	60	A2
Action 4 : Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale à Garoua	Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale	Un complexe d'animation de classe internationale n'existe pas dans la Région	01 complexe d'animation touristique de classe internationale est opérationnel	Garoua	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A3
Programme d'intervention 4 : Valorisation du patrimoine touristique								

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Promotion du tourisme cynégétique / safari et le tourisme de vision	Existence d'un plan média	Plan média inexistant	01 plan média opérant	- toute la Région ; - tout le territoire national ; - International ; - Internet	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	120	A1 – A5
Action 2 : Promotion du tourisme culturel	Existence d'un plan média	Plan média inexistant	01 plan média opérant	- toute la Région ; - tout le territoire national ; - International - Internet	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	120	A1 – A5
Action 3 : Promotion du tourisme de santé/médical et du tourisme de formation ou le tourisme scientifique	Existence d'un plan média	Plan média inexistant	01 plan média opérant	- toute la Région ; - tout le territoire national ; - International ; - Internet	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	120	A1 – A5
Action 4 : Promotion du tourisme historique	Existence d'un plan média	Plan média inexistant	01 plan média opérant	- toute la Région ; - tout le territoire national ; - International ; - Internet	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	120	A1 – A5

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Programme d'intervention 5 : Amélioration du dispositif d'accueil								
Action 1 : Modernisation de l'accueil et amélioration de l'accès à la destination touristique	- Modernisation d'établissements d'hébergement, de restauration et les sites touristiques ; - Réduction des délais d'obtention des visa ; - Diminution du taux d'insécurité.	- Les Etablissements d'hébergement, de restauration et les sites touristiques sont vétustes ; - Les délais d'obtention des visa sont très longs - L'insécurité est galopante dans les régions.	- Au moins 90% des établissements d'hébergement, de restauration et les sites touristiques ont modernisé leurs services d'accueil et d'accompagnement des touristes ; - délais d'obtention de visa réduit à 75% ; - taux d'insécurité diminue de plus de 90%.	- Tous les sites touristiques ; - tous les établissements d'hébergement et restauration ; - services publics ; - commerces	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A1 – A5
Action 2 : Renforcement des capacités du personnel d'accueil	Renforcement des capacités du personnel d'accueil, d'hébergement, de restauration et des guides touristiques	Les capacités du personnel d'accueil sont faibles	au moins 90% de tout le personnel d'accueil, d'hébergement, de restauration et les guides touristiques ont des capacités et des compétences de standard international	Chef-lieu des 04 départements	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A1 – A5
Objectif stratégique spécifique 2 : Faciliter la productivité, la compétitivité et l'accessibilité des biens et services artisanaux aux marchés, afin d'améliorer le bien-être des artisans								
Programme d'intervention 1 : Amélioration du cadre de création et du développement des PME artisanales								
Action 1 : Organisation du secteur	Création des GIC/associations/coo	Le secteur est inorganisé	Au moins 05 GIC/association/coopératives par département	Chefs-lieux de départements	MINPMEESA MINEPAT,	Conception/ Financement/ Accompagnement	200	A 1 - A2

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	pératives par département				MINFI, CTD, PTF, OSC	du processus		
Action 2 : Promotion des regroupements de femmes/jeunes artisans	Promotion des associations des femmes et jeunes artisans	Les femmes et jeunes artisans ne sont pas regroupés	Au moins 02 GIC/ association/coopératives par département	Chefs-lieux de départements	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 - A2
Action 3 : Accompagnement de la transformation numérique des artisans et groupes d'artisans	- Création des plateformes par département ; - Financement de la transition numérique des groupes.	Les artisans et groupes d'artisans ne sont pas accompagnés dans la transformation numérique	- Au moins 01 plateforme par département ; - Transition numérique d'au moins 05 groupes dont 02 de femmes/jeunes financés.	Toute la Région	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 - A2
Action 4 : Facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et aux financements	Facilitation du processus par : les procédures simplifiées, les annuaires locaux des marchés publics, les mécanismes de financement et les conventions de partenariat	L'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et aux financements n'est pas facilité	- Procédures simplifiées ; - Annuaires locaux des marchés publics ; - Mécanismes de financement et conventions de partenariat.	Toute la Région	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1 - A2
Action 5 : Promotion de la recherche-développement	- Appuis divers	La recherche-développement n'est pas boostée	- Formes d'appui octroyées ;	Toute la Région	MINPMEESA MINEPAT,	Conception/ Financement/ Accompagnement	100	A 1 - A2

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des conventions de partenariats ; - Promotion des nouvelles technologies et techniques de production. 		<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partenariats données ; - Nouvelles technologies et techniques de production promues. 		MINFI, CTD, PTF, OSC	du processus		
Action 6 : Création de la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat	Création d'une chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat	Inexistence d'une chambre régionale des métiers et de l'artisanat fonctionnelle	01 Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat est opérationnelle	Garoua	MINTOUL MINCAF MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A3
Programme d'intervention 2 : Stimulation de la croissance des PME artisanales								
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et de la société civile	Renforcement des capacités des organisations par département, dont Les femmes/jeunes	Capacités techniques et organisationnelles des acteurs et de la société civile non renforcées	Au moins 05 organisations par département, dont 02 pour femmes/jeunes formés	Toute la Région	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A 1 - A2
Action 2 : Appui à l'acquisition des intrants de production	Appuis aux organisations par département, dont les femmes et jeunes		Au moins 05 organisations par département, dont 02 pour femmes/jeunes appuyées	Chaque chef-lieu de département	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 - A2

Axe d'intervention N° 3 : Développement du tourisme et de l'artisanat								
Objectif stratégique général : Améliorer l'offre touristique, artisanale et des structures intervenantes dans le secteur								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Appui à la production des biens et services artisanaux	Appui des organisations par département, dont les femmes et les jeunes	L'appui aux groupes pour la production des biens artisanaux n'est pas optimal	Au moins 05 organisations par département, dont 02 pour femmes/ jeunes appuyées	Chaque chef-lieu de département	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 - A2
Action 4 : Appui à la Commercialisation et à la promotion des produits artisanaux	Nombre des centres artisanaux construits par département	Inexistence des centres artisanaux par département	01 centre artisanal construit par département	Chaque chef-lieu de département	MINPMEESA MINEPAT, MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 500	A 1 - A2
Total							29 690	

3.3.4 . Axe d'intervention n°4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie

L'environnement désigne l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines. Sa protection et l'amélioration des ressources qu'il offre à la vie humaine sont d'intérêt général et résultent d'une politique dont la définition et l'application incombent à l'État, aux collectivités locales et aux citoyens.

Le diagnostic territorial a révélé que l'environnement dans la région du Nord ploie sous les effets d'une double menace : les menaces naturelles et anthropiques.

Pour les menaces naturelles, on distingue :

- l'érosion hydrique et des sols, l'excavation que créent les eaux de ruissellement pendant les fortes pluies. Ses conséquences sont multiples dont : la sédimentation des plans d'eau, les inondations, la destruction des espèces végétales et animales, la destruction des cultures et des habitats, la déformation du milieu, et la faible infiltration de l'eau pluviale ;
- le réchauffement climatique désignant de lentes variations des caractéristiques climatiques au cours du temps. Ce changement climatique peut entraîner des dommages importants : accentuation des événements climatiques extrêmes (vents violents et sécheresses, inondations, cyclones, ...), déstabilisation des forêts, menaces sur le régime pluviométrique et la disponibilité des ressources d'eau douce (cours d'eau et plans d'eau, mayos et eaux souterraines), difficultés agricoles, désertification, réduction de la biodiversité, extension des maladies tropicales.

Pour les menaces anthropiques, on distingue :

- la construction et la densification des réseaux d'infrastructures et des équipements socio-collectifs, une croissance spatiale anarchique des établissements humains dans les villes et les villages, une démographie galopante, la médiocrité de la voirie urbaine et des routes rurales, un habitat insalubre en villes et aux villages, le manque flagrant d'assainissement en milieu urbain, les rejets des déchets solides et liquides sans traitement préalable, les feux de brousse sont les principales causes de la détérioration de l'environnement physique et de la dégradation quantitative et qualitative de ressources naturelles. Ces activités anthropiques réduisent la fonction de séquestration de carbone que doit jouer la végétation dans l'équilibre thermique. La conséquence est sans équivoque l'augmentation de la température année après année, amplifiant le réchauffement climatique ;
- l'exploitation abusive et anarchique des ressources naturelles (terres, eau, halieutiques, forêts, mines, etc.) prend des proportions de plus en plus inquiétantes. L'utilisation du bois énergie non seulement réduit drastiquement le couvert végétal, mais

également produit du dioxyde de carbone (CO₂) qui est l'un des gaz à effet de serre et l'un des éléments responsables du réchauffement climatique ;

- le braconnage est un fléau de plus en plus menaçant. Il est accentué surtout autour des aires protégées de la Région qui constitue l'un des réservoirs fauniques.

Pour répondre de façon efficace aux défis que suggèrent ces menaces, la région du Nord s'est donnée comme ambition de « **rendre le milieu physique et humain actif et convivial** ». Cette ambition suppose le développement des stratégies efficaces de développement local. Ce dernier est le processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des activités en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il n'est pas de la croissance, c'est plutôt un mouvement culturel, économique, social, environnemental qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Cela consistera, à : assurer la maîtrise de l'environnement physique ; c'est à dire de préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations actuelles et futures ; rationaliser la gestion des ressources naturelles ; densifier les réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux ; faire de tous les acteurs locaux le principal facteur de la croissance et de la prospérité, par le truchement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être ; rendre les établissements humains de la Région du Nord viable.

Vingt un (21) objectifs stratégiques spécifiques (OSS) ont été retenus pour contribuer à la réalisation de la vision de développement de la région du Nord à l'horizon 2035 dans cet axe. Il s'agit dans les domaines de :

- 1) la **maîtrise de l'environnement physique** (03 OSS): mobiliser les moyens de lutte contre les atteintes à l'environnement ; accroître les capacités de résilience des populations et d'atténuation des effets des changements climatiques ; renforcer les capacités locales de prévention des risques et de gestion des risques et catastrophes naturelles ;
- 2) la **gestion rationnelle des ressources naturelles** (08 OSS) : augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques ; augmenter le taux d'accès à la propriété et à la sécurité foncières ; définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource eau; renforcer le capital des ressources halieutiques, dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins ; promouvoir le développement du couvert boisé ; améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée via la démarche de développement durable ; développer et améliorer l'information géologique et minière ; doter les services publics en ressources nécessaires ;
- 3) la **densification des réseaux d'équipements sociaux** (01 OSS): faciliter l'accessibilité des équipements sociaux à la population ;
- 4) **l'amélioration du capital humain et de l'accès à l'économie du savoir** (05 OSS): rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et aux NTIC ;

doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspirer à une vie décente ; appuyer les acteurs locaux dans la mise à disposition d'infrastructures adaptées aux besoins sans cesse croissants d'infrastructures socioéconomiques ; améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social ; améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire ;

- 5) la **production des établissements humains viables** (04 OSS) : améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations rurales ; renforcer les facilités de transport de communications et de télécommunications ; améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations urbaines ; affermir les fonctions de production et de distribution.

3.3.4.1. Maitrise de l'environnement physique

Il ressort du diagnostic territorial que le milieu physique de la région du Nord est affecté par de nombreux problèmes dont la sécheresse et les effets négatifs des changements climatiques, les inondations, l'érosion hydrique et des sols, la sédimentation des lits des cours d'eau, des mayos et des plans d'eau, et la dégradation du couvert végétal.

Ces problèmes engendrent et amplifient la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles, la désertification, les pénuries d'eau, la propagation des maladies, l'altération de la dynamique écologique et l'équilibre des écosystèmes locaux, ainsi que les conflits quant à l'accès aux ressources, notamment terre et eau.

Pour limiter ces phénomènes et leurs impacts négatifs sur l'environnement physique et le milieu social ambiant, la région du Nord s'est donnée comme principal défi d'assurer la maîtrise de l'environnement physique, c'est-à-dire de préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Il s'agit de manière plus spécifique de :

- mobiliser les moyens de lutte contre les atteintes à l'environnement ;
- accroître les capacités résilience des populations et d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- renforcer les capacités locales de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles.

3. 3. 4. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Mobiliser les moyens de lutte contre les atteintes à l'environnement

Les moyens concernés dans cet objectif sont notamment les ressources humaines (acteurs locaux) et financières.

L'atteinte de cet objectif fera l'objet de la réalisation de trois programmes principaux. Il s'agit : i) de la mobilisation des acteurs sur l'importance de la protection de l'environnement ; ii) l'accès aux mécanismes de l'APA, et iii) de la mobilisation des ressources financières requises.

Programme d'intervention 1 : Mobilisation des acteurs locaux sur l'importance de la protection de l'environnement

La mise en œuvre effective et efficace de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de quatre actions principales. Il s'agira : i) du renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs institutionnels ; ii) du renforcement de la coordination intersectorielle ; iii) de l'acquisition par les CTD des ressources quantitativement et qualitativement suffisantes ; et iv) de sensibilisation du public sur la protection de l'environnement.

Action 1 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs

Cette action vise le renforcement des capacités des acteurs sectoriels et transversaux en gestion efficace du milieu physique. Il consistera à procéder à une évaluation complète des besoins de renforcement des capacités des différents acteurs et institutions (SDE, OSC, PTF, ...) ; développer les modules et un programme de renforcement des capacités avec des formations à court, moyen et long terme ; et organiser les formations des formateurs sur le changement climatique.

Les modules de formation intégreront les modalités pratiques de la mise en œuvre et du suivi des normes de conformité environnementale en vigueur au Cameroun

Action 2 : Renforcement de la coordination intersectorielle

Cette action consistera à mettre en place un mécanisme de coordination intersectorielle entre les différents acteurs locaux et institutions régionales, nationales et internationales, et nouer des partenariats avec des entités au niveau infranational y compris avec les villes pour mettre en œuvre les actions de protection de l'environnement et d'adaptation.

Action 3 : Acquisition par les CTD des ressources quantitativement et qualitativement suffisantes

Cette action vise à amener les CTD à prendre leur pleine responsabilité, ceci conformément à la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette loi transfère aux CTD des compétences sur les initiatives

d'aménagement et de développement durable ainsi que sur la mobilisation des ressources requises.

L'acquisition par les CTD des ressources notamment humaines, matérielles et financières se fera sur la base d'une vision de développement et de leurs besoins en rapport avec la réalisation de cette vision.

L'acquisition des ressources financières et matérielles quant à elle se fera à travers les taxes communales ; les centimes additionnels et autres impôts communaux soumis à péréquation, conformément à la réglementation en vigueur ; la mise à disposition des quotes-parts relevant de la Dotation générale de la décentralisation qui devra nécessairement être revue à la hausse par l'État central.

Action 4 : Sensibilisation du public sur la protection de l'environnement et élaboration du Plan Régional de l'Environnement (PRE) de la région du Nord

Cette action consistera à : i) élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et d'information, éducation et communication (IEC) grand public sur les enjeux de la protection de l'environnement ; ii) organiser des plaidoyers auprès des pouvoirs publics, des acteurs économiques et sociaux ; iii) traduire et diffuser les mesures de protection de l'environnement dans les langues locales ; iv) développer un guide de communication sur l'environnement pour les décideurs politiques, économiques, sociaux et les communautés à la base ; v) intégrer l'IEC sur l'environnement dans les curricula scolaires, professionnels et universitaires pour mieux armer les générations futures.

Programme d'intervention 2 : Accès aux mécanismes de l'APA

La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) et particulièrement son Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), offrent des possibilités peu connues et non exploitées dans la région du Nord. Ce programme a pour objectif d'amener la région du Nord à tirer profit des dispositions de la Loi N° 2021/014 du 9 juillet 2021 régissant l'APA au Cameroun. Ceci se fera à travers quatre actions principales : i) Sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes ; ii) Mise en place et strict respect de la réglementation en matière d'APA ; iii) Création d'une plateforme de concertation et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs du processus et leur implication et prise en compte de leurs intérêts dans un partenariat gagnant-gagnant ; iv) Inventaire des ressources génétiques (RG) à fort potentiel de la région du Nord, et développement de leur chaîne de valeur et la traçabilité de leur utilisation.

Action 1 : Sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes

Cette action consistera à : i) sensibiliser toutes les parties prenantes de la région du Nord sur l'existence de la loi n° 2021/014 du 09/07 2021 régissant l'Accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation (APA); ii) élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et d'information, éducation et communication (IEC) grand public sur la préservation et l'exploitation raisonnable de l'environnement, la Diversité Biologique, l'Accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés et aux connaissances traditionnelles associées; iii) organiser des plaidoyers auprès des pouvoirs publics, des acteurs économiques et sociaux, des communautés locales et des populations autochtones ; iv) traduire et diffuser les mécanismes et les avantages de l'APA dans les langues locales.

Action 2 : Mise en place et strict respect de la réglementation en matière d'APA

Cette action va consister à la mise en place du Comité d'Accès et Partage juste et équitable des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la région du Nord (Comité Régional APA). Il faut préciser, que la loi n° 2021/014 régissant l'APA dispose en ses articles 33 à 37 des organes en charge de la gestion des questions relatives aux ressources génétiques, à leurs dérivés et aux connaissances traditionnelles associées. Il s'agit du Ministère de l'Environnement (Autorité Nationale Compétente) représenté dans la Région par la DR du Ministère de l'Environnement et du Comité Régional APA. Ceux-ci auront pour rôle de s'assurer du strict respect de loi suscitée qui vise : i) à réglementer l'accès aux diverses ressources génétiques de la région du Nord quelques soient leurs origines (animales, végétales etc.) et leurs dérivés, en dehors des ressources biologiques dont l'utilisation n'a pas pour finalité l'exploitation des ressources génétiques, des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles associées utilisées ou échangées au sein des populations autochtones et communautés locales, dans le cadre traditionnel, culturel, spirituel ou coutumier ; ii) à réglementer l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ainsi que l'obtention des droits de propriété intellectuelle pouvant y découler; iii) à s'assurer le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, dérivés et connaissances traditionnelles entre les différents acteurs de la chaîne d'intervention (Etat, communautés locales, autochtones etc.).

Action 3 : Création d'une plateforme de concertation et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs du processus et leur implication et prise en compte de leurs intérêts dans un partenariat gagnant-gagnant

Soucieux des communautés locales et des autochtones détentrices ou gardiennes de ressources naturelles, qui ont très souvent été marginalisées lors du partage des

avantages issus de leur exploitation, cette action consistera à mettre en place une plateforme de concertation intersectorielle et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs locaux, les institutions régionales, nationales et internationales, les PTF bi et multilatéraux pour mettre en œuvre les actions sur les mécanismes et les avantages d'APA. Cette plateforme contribuera à: i) mettre en valeur notamment par leur implication dans la gestion, les communautés locales et les autochtones et aidera ces derniers à bénéficier des avantages monétaires et non monétaires issus de l'exploitation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées; ii) à une meilleure gestion des ressources génétiques et à une répartition équitable des revenus entre les différents acteurs.

Action 4 : Inventaire des ressources génétiques (RG) à fort potentiel de la région du Nord, et développement de leur chaîne de valeur et la traçabilité de leur utilisation

Dans l'optique de faire de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, un facteur important de développement et de partage juste et équitable des retombées financières, la loi APA fixe le cadre dédié à la protection et à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Pour répondre à cette perspective, les dispositions 14 et 20, de la loi APA prescrivent un inventaire des ressources génétiques et l'élaboration de Protocoles Bioculturels Communautaires. Cette action va consister à mettre à la disposition de la communauté scientifique et des communautés une base de données ou un registre sur les ressources génétiques de la région du Nord et les connaissances traditionnelles associées.

Cet inventaire va permettre de disposer de toutes les informations et des données géoréférencées sur le potentiel des ressources génétiques (RG) à fort potentiel de la région du Nord, leurs vertus et propriétés ou chaînes de valeur et la traçabilité de leurs utilisations.

Programme d'intervention 3 : Mobilisation des ressources financières requises

Ce programme vise l'objectif d'acquérir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre toutes les actions. Sa réalisation efficace sera le résultat de la mise en œuvre effective de deux actions principales : i) l'évaluation du financement disponible dans le cadre des projets en cours ; ii) la recherche de financements complémentaires.

Action 1 : Évaluation du financement disponible dans les projets en cours

Les projets en cours concernent un ensemble de programmes et projets portés par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, dans le cadre de la coopération bi ou multilatérale. S'agissant spécifiquement de la coopération allemande, on peut citer notamment :

- le Projet d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée Bénoué (VIVA Bénoué). Certaines de ses composantes portent sur les

- infrastructures d'irrigation et de drainage, et la gestion de l'irrigation et du drainage, pour un montant de plus de 130 millions d'Euros ;
- le Support of Forest and Environment Programme (Fonds Commun/AFR 100) Phase IV pour l'horizon 2021-2025, finance à hauteur de 10 Millions d'euros.

Action 2 : Recherche de financements complémentaires

Cette action consistera à identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir des relations durables avec les partenaires, et mener des tractations en vue des conventions de financement.

3. 3. 4. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Accroître les capacités de résilience des populations et d'atténuation des effets des changements climatiques

Cet objectif porte le défi de créer les conditions idoines devant permettre aux acteurs régionaux de « résister, absorber, accueillir et corriger les effets d'un aléa, en temps opportun et de manière efficace, en préservant ou restaurant ses structures de base, ses fonctions et son identité essentielles » (MINEPDED, 2015). Il sera atteint au terme de la réalisation de deux programmes interreliés. Il s'agit de : i) l'adaptation aux changements climatiques ; et de ii) l'atténuation des causes des changements climatiques.

Programme d'intervention 1 : Adaptation aux changements climatiques

Ce programme vise à réduire la vulnérabilité de la Région, à travers cinq actions devant permettre aux acteurs d'anticiper ou de limiter les impacts éventuels provoqués par les changements climatiques. Il s'agit : i) de la réduction de la vulnérabilité des systèmes agricoles aux risques climatiques ; ii) de la gestion durable du couvert forestier ; iii) de la garantie de l'accessibilité au service énergétique ; iv) de l'adaptation de l'urbanisme et de l'habitat au climat ; v) de l'intégration des principes d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur minier.

Action 1 : Réduction de la vulnérabilité des systèmes agrosylvopastoraux aux risques climatiques

La mise en œuvre effective de cette action se fera à travers les opérations : i) d'accompagnement des efforts des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales durables ; de promotion de l'agriculture climato-intelligente ; de promotion de l'agroforesterie ; de promotion des techniques novatrices de conservation des eaux et des sols ; de promotion des technologies vertes par l'introduction des variétés améliorées des espèces végétales ; de promotion des cultures résistantes et de diversification des cultures agricoles ; de promotion des

activités génératrices de revenus (AGR) ; de valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ; d'appui à la conservation et à la transformation des produits agricoles ; de renforcement des capacités des acteurs et des institutions publics, parapublics et privés; de promotion des cultures fourragères ; de promotion du rizi-pisciculture ; de promotion des variétés à faible apport d'intrants et des techniques culturales adaptées ; de promotion de l'irrigation contrôlée.

Action 2 : Gestion durable du couvert forestier

Cette action consistera à : i) protéger et restaurer les écosystèmes fragiles ; ii) promouvoir la création de jardins botaniques, la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL), les activités génératrices des revenus, la gestion des gènes (banque de semences adaptées et résistantes), le reboisement et la régénération naturelle assistée, l'étude des valeurs économiques des aires protégées et les services écosystémiques ; iii) conserver la biodiversité et maintenir la connectivité des habitats.

Action 3 : Garantie de l'accessibilité au service énergétique

L'action vise à s'assurer que les populations ont accès à un service énergétique moderne, abordable, durable et respectueux de l'environnement. Elle consistera à promouvoir le développement de technologies énergétiques renouvelables (biomasse, éoliennes et photovoltaïques), tout en soutenant la prépondérance de l'hydro-électricité du barrage de Lagdo.

Action 4 : Adaptation de l'urbanisme et de l'habitat au climat

Cette action vise la production des logements résilients au climat et assurer leur durabilité. Elle consistera à promouvoir les constructions climato-intelligentes (drainage, etc.) ainsi que l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique.

La Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) devra à ce titre piloter les différentes innovations pour la conception spéciale de la maison intelligente qui améliorera la résilience de ses occupants aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Action 5 : Intégration des principes d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur minier

Cette action vise à s'assurer que les principes d'adaptation aux changements climatiques sont intégrés dans le secteur minier. Elle consistera à promouvoir un développement minier responsable intégrant le développement communautaire.

Programme d'intervention 2 : Atténuation des causes des changements climatiques

Ce programme vise à réduire les sources des émissions de gaz à effet de serre, à travers des mesures de séquestration sectorielle du carbone et de réduction des émissions, ceci en vue de soutenir le développement durable. Sa réalisation efficace se fera à

travers la mise en œuvre de cinq actions principales. Il s'agit : i) de la réduction significative de la déforestation et de la dégradation du couvert végétal ; ii) de la promotion de l'utilisation des technologies à faible émission de gaz ; iii) de la promotion des technologies à faible émission de gaz dans l'exploitation minière ; iv) du développement de l'excellence universitaire en matière de changement climatique et ; v) de la mise en place d'un système de suivi de la sécheresse et d'alerte précoce.

Action 1 : Réduction significative de la déforestation et de la dégradation du couvert forestier

Cette action vise à réduire les émissions (dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) et accroître la séquestration du carbone de la forêt, en promouvant la conservation, le reboisement et la gestion durable du couvert forestier existant. Elle consistera à développer les programmes d'aménagement et de gestion des aires protégées ; à restaurer et à gérer durablement les bassins versants et les écosystèmes dégradés à travers le renforcement des capacités de reboisement en matière de sylviculture de 2^e génération, d'itinéraires sylvicoles, et de conduite des peuplements forestiers, le développement de la filière bois-énergie et l'accroissement de l'offre de bois-énergie légal sur le marché, l'accompagnement des communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales, et la mise en place d'un système de gestion participative des ressources forestières.

Une plus grande attention sera accordée au reboisement des espaces dégradés du bassin versant de la Bénoué, et à l'amélioration du taux de boisement en milieu urbain ; promouvoir les forêts communautaires pour la production de bois de chauffe ; promouvoir les plantations villageoises, communautaires et privées ainsi que la mise en œuvre du REDD+, en s'inspirant des projets pilotes de Lagdo et de Pitoa.

Action 2 : Promotion de l'utilisation des technologies à faible émission de gaz à effet de serre

Cette action se fonde sur le fait que l'environnement ou le milieu physique sain de la région du Nord aura des impacts positifs (air pur, eau potable, flore et autres plantes à vertus médicinales) sur la santé et le bien-être des populations locales. Ainsi, la protection de l'environnement permettra de garantir une bonne alimentation humaine, parce qu'un sol sain et exempt de pollution fournit des produits agricoles d'excellente qualité pour la santé. Par contre, si la terre, l'eau souterraine et de surface est polluée, les produits agricoles peuvent devenir un danger pour la santé humaine.

La mise œuvre de cette action consistera, pour le service de transport, l'adoption de mesures favorables à un système de fonctionnement à faible émission de gaz à effet de serre, l'amélioration du système de transport public ; la promotion d'une meilleure régulation routière et d'une bonne gestion du trafic ; l'intégration de la planification du transport à l'aménagement du territoire ; la réglementation sur les importations des véhicules d'occasion. En ce qui concerne les industries, il s'agira de susciter l'utilisation

des combustibles à faible contenu de carbone pour les chaudières industrielles, des technologies propres plus efficaces ; de prescrire les audits énergétiques réguliers ; de mettre en œuvre le plan de gestion de l'énergie dans les entreprises ; et d'édicter les normes d'émissions par type d'industrie.

Action 3 : Promotion des technologies à faible émission de gaz à effet de serre dans l'exploitation minière

Cette action vise à veiller à ce que l'exploitation des ressources minières soit climato-compatible et se développe d'une manière respectueuse de l'environnement en combinant progressivement l'utilisation de sources d'énergie et de technologies à faibles émissions. Elle consistera concrètement à prendre des mesures pour faire réhabiliter les sites miniers et les carrières dégradées ; compenser les impacts sur l'environnement ; renforcer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre de plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; et promouvoir l'exploitation minière climato-compatible.

Action 4 : Développement de l'excellence universitaire en matière de changement climatique

Cette action consistera à créer au sein de l'Université, ou de l'École des faunes de Garoua un centre de promotion de l'excellence sur la protection de l'environnement et les changements climatiques, chargé :

- du développement des cursus et des curricula de formation spécialisée, de production et de la valorisation des connaissances et pratiques sur l'environnement et les changements climatiques ;
- de la promotion des partenariats, des ressources humaines et des investissements dans le développement et le transfert des technologies vertes ;
- de l'organisation des formations sur différentes thématiques du changement climatique (vulnérabilité, adaptation, REDD+, finance climat, préparation des projets, etc.) ;
- de la promotion et du rôle d'interface pour les partenariats public-privé sur les diverses thématiques de recherches sur l'environnement et le climat ;
- de la recherche pour les besoins des sectoriels ;
- de l'identification et de l'amélioration des technologies, et mécanismes endogènes d'adaptation et d'atténuation.

Cette action consistera également à animer une plate-forme d'informations sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles ; renforcer la collecte de données et d'informations, l'analyse des liens entre le climat, la santé humaine et animale ; créer et opérationnaliser un système d'information, de communication et de sensibilisation sur les maladies climato sensibles.

Action 5 : Mise en place d'un système de suivi de la sécheresse et d'alerte précoce

Le Cameroun ne dispose pas d'un système d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse proprement dite. Il dispose toutefois d'une multiplicité d'institutions étatiques, de programmes et de textes législatifs et réglementaires qui traitent des questions de suivi de la sécheresse, mais l'absence de coordination entre ces différentes entités est un handicap pour ledit suivi. Il est donc judicieux que la région du Nord puisse disposer son système d'Alerte Précoce pour lutter contre la sécheresse. Ce système devra être basé sur l'utilisation de l'indicateur de sécheresse « l'Indice de satisfaction des Besoins en Eau » ou « Water Requirement Satisfaction Index (WRSI) ». Cet indice permet de déterminer le degré de la sécheresse afin d'évaluer son état avec les années et de faire un suivi régulier décadaire du bilan hydrique au cours d'une saison agricole.

3. 3. 4..1. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Renforcer les capacités locales de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles

Cet objectif fait siens deux défis : réduire les risques et catastrophes pour renforcer la capacité d'adaptation au climat d'une part, et préserver la vie et les moyens de subsistance des populations grâce à l'atténuation de la sédimentation des cours d'eau et à la prévention des inondations et d'autres risques et catastrophes d'autre part. Il sera atteint au terme de la réalisation de deux programmes, savoir : i) la prévention des risques et catastrophes naturelles ; et ii) la réponse aux urgences et catastrophes naturelles.

Programme d'intervention 1 : Prévention des risques et catastrophes naturelles

Ce programme vise la mise en place d'un dispositif de protection civile ou de prévention face aux risques et catastrophes d'origines naturels. Il développe les initiatives devant s'appuyer sur l'approche participative de prévention des risques et catastrophes. Sa réalisation effective sera consécutive à la mise en œuvre d'une série de 3 actions à savoir : i) l'assainissement des espaces ; ii) l'extension et la modernisation du réseau climatologique ; iii) la modernisation du réseau hydrométrique.

Action 1 : Assainissement des espaces

Cette action consistera à prévoir :

- la construction des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- l'aménagement des digues et des lits initiaux des mayos ;
- le reboisement des berges des cours d'eau notamment celles de la Bénoué ;

- l'accentuation des mesures d'assainissement (par les CTD), à travers des activités :
 - o de collecte régulière des ordures ménagères dans les centres urbains ;
 - o d'aménagement des sites de décharge contrôlée communaux ou intercommunaux ;
 - o de construction des stations d'épuration au moins dans chaque chef-lieu de département.
- la matérialisation des limites des zones inondables dans les secteurs courtisés par les promoteurs (périphérie des agglomérations urbaines, zones à potentialités touristiques...) avec des panneaux indiquant clairement qu'il s'agit d'une zone exposée aux inondations ;
- la destruction mécanique de la jacinthe d'eau dans la retenue de Lagdo et sur le lit du cours d'eau Bénoué ;
- la sensibilisation des investisseurs et promoteurs sur la nécessité de tenir compte des risques liés aux inondations dans tout projet d'investissement et la promotion de techniques dites douces de prévention et d'atténuation de ces risques.

Action 2 : Extension et modernisation du réseau climatologique

La mise en œuvre efficace de cette action consistera à mener des opérations de :

- modernisation des stations météorologiques existantes, et d'implantation de 04 nouvelles stations, en plus de celle de Garoua dans certaines villes que sont les autres chefs-lieux de départements (Tcholliré, Touboro, Poli et Guider), qui faciliteront les prévisions, la collecte, le traitement et la diffusion des données météorologiques en temps réel, pour une meilleure planification des activités économiques, la prévention et la gestion des catastrophes ;
- l'acquisition d'une station radar pour une meilleure couverture du territoire de la région du Nord et des autres régions voisines ;
- la mise en place d'un système d'information climatologique afin de consolider les acquis, les maintenir et les améliorer constamment.

Action 3 : Modernisation du réseau hydrométrique

Cette action consistera à mener des opérations :

- d'aménagement des sections au niveau des stations hydrométriques pour les rendre stables et faciliter les jaugeages ;
- d'aménagement de nouvelles stations hydrométriques au niveau des sous-bassins non contrôlés ;
- d'équipement des stations hydrométriques en matériel moderne de mesure et de transmission ;

- d'équipement du barrage de Lagdo en moyens de mesure des niveaux d'eau (limnimétrie), de l'évaporation, de la pluviométrie et en moyens modernes de transmission des données.

Programme d'intervention 2 : Réponse aux urgences, aux risques et catastrophes naturelles

Ce programme préconise les mesures idoines pour une intervention d'urgence face aux menaces ou aux risques et catastrophes naturelles. Sa réalisation efficace fera l'objet de la mise en œuvre de deux actions principales. Il s'agit de : i) l'établissement de la cartographie des risques et catastrophes naturelles de la région du Nord et ; ii) le renforcement de la prévision et de la gestion des situations de crises.

Action 1 : Établissement de la cartographie des risques et catastrophes naturelles de la Région du Nord

Cette action consistera à : i) identifier et caractériser les risques et catastrophes et de dangers potentiels ; ii) établir la typologie des risques et/ou catastrophes et dangers potentiels et leurs effets néfastes sur l'environnement biophysique et les communautés locales ; et iii) cartographier les risques / catastrophes et dangers.

Action 2 : Renforcement de la prévision et de la gestion des situations de crises

La mise en œuvre effective de cette action consistera à :

- mettre en place des dispositifs de détection, de surveillance et d'alerte (stations de télémessures de contrôle de niveau d'eau...) ;
- disposer d'un système d'annonce de crue et d'un plan de secours indiquant les caractéristiques ainsi que les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, les cas et modalités d'alerte, les autorités qu'il y a lieu de prévenir ; les consignes relatives aux seuils d'alerte pluviométriques et/ou hydrométriques de différents niveaux (préalerte, alerte). Ces consignes doivent être établies par l'agence de bassin hydraulique, les services de la météorologie nationale et les autorités locales, l'organisation des secours, les modalités et les entités responsables de l'évacuation des populations, les moyens d'évacuation, le rôle et les moyens d'intervention de la protection civile, les sites prédéterminés pour l'accueil des populations sinistrées, les modalités d'évaluation des dégâts, les actions d'information et de sensibilisation de la population sur les systèmes d'alertes et d'urgence en cas d'inondation et la définition des actions à suivre dans ces cas-là ;
- instaurer, après chaque événement de crue, une procédure permettant un retour d'expérience en restituant toutes les données sur une crue enregistrée pour s'en servir, pour caler et valider les méthodes d'évaluation du risque inondation.

Matrice 15 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la maîtrise de l'environnement physique

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Mobiliser les moyens de lutte contre les atteintes à l'environnement								
Programme d'intervention 1 : Mobilisation des acteurs locaux sur l'importance de la protection de l'environnement								
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs	Capacités techniques et managériales des acteurs institutionnels (sectoriels et transversaux) renforcées en gestion efficace du milieu physique	Peu ou pas d'acteurs formés	Au moins 50 acteurs outillés aux plans technique et managérial	Chefs-lieux de départements et d'arrondissements	MINEPDED MINFOF MINT, MINEE; MINTP, CTD, PTF, OSC SDE,	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A3
Action 2 : Renforcement de la coordination intersectorielle	Mise en place d'un mécanisme de coordination et de conventions de partenariat	Pas de mécanisme de coordination et de conventions de partenariats	- 01 mécanisme de coordination mis en place ; - Conventions de partenariats noués.	Garoua	MINEPDED MINFOF, MINEE MINT MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	100	A2 à A3
Action 3 : Acquisition par les CTD des ressources	- Effectif du personnel suffisant avec de compétences avérées	- Effectif du personnel insuffisant en	- Effectif du personnel de différentes catégories aux compétences avérées	Région, départements, arrondissements	MINDDEVEL MINFI, CTD, PTF, OSC		1 000	A1 à A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
quantitativement et qualitativement suffisantes	conformément à la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des CTD ; - Ressources matérielles adéquates et suffisantes	quantité et en qualité ; - Ressources matérielles adéquates insuffisantes.	recruté en nombre suffisant ; - Ressources matérielles adéquates en quantité et en qualité ; - Ressources financières suffisantes.			Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus		
Action 4 : Sensibilisation du public sur la protection de l'Environnement et Élaboration du Plan Régional pour l'environnement	Existence du Plan Régional pour l'Environnement avec des programmes de formation et d'information, d'éducation et de communication (IEC) grand public sur les enjeux de la protection de l'environnement.	Inexistence du Plan Régional pour l'environnement et des programmes de formation et d'information, d'éducation et de communication (IEC) ;	- Des programmes de formation et d'information, éducation et communication (IEC) grand public sur les enjeux de la protection de l'environnement élaborés et mises en œuvre ; - Un Plan Régional pour l'environnement élaboré avec : - 01 répertoire de mesures de protection de l'environnement édités et diffusés en langues locales ;	Toute la Région	MINEPDED MINFOF, MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	A1

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
			<ul style="list-style-type: none"> - 01 Guide de communication sur les changements climatiques en usage ; - 01 Plateforme d'information sur les changements climatiques créée ; - 01 Système d'information, de communication et sensibilisation sur les maladies climato sensibles. 					
Programme d'intervention 2 : Accès aux mécanismes de l'APA								
Action 1 : Sensibilisation et renforcement des capacités des parties prenantes	Tous les acteurs sont informés de la loi n° 2021/014 du 09/07 2021 régissant l'APA Leurs capacités managériales sont renforcées	loi n° 2021/014 du 09/07 2021 non connue par tous	<ul style="list-style-type: none"> - La loi n° 2021/014 régissant l'APA est appliquée dans la Région ; - les capacités techniques et managériales des acteurs sont renforcées et ils tirent profit des avantages des mécanismes de l'APA. 	Le Cameroun et la région du Nord	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINADER, MINIMIDT, MINSANTE, MINEPIA, Tradipraticiens CTD, PTF, OSC Communautés locales et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	500	A1

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
					populations autochtones			
Action 2 : Mise en place et strict respect de la réglementation en matière d'APA	Le comité régional APA est mis en place	Inexistence d'un comité APA dans la région du Nord	- 01 comité régional APA est fonctionnel dans la région du Nord ; - la réglementation en matière d'APA est respectée.	Toute la Région	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINADER, MINIMIDT, MINSANTE, MINEPIA, Tradipraticiens CTD, PTF, OSC Communautés locales et populations autochtones	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	400	A1
Action 3 : Création d'une plateforme de concertation et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs du processus et leur implication et prise	- Une plateforme de concertation et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs du processus et leur implication avec prise en compte de leurs intérêts dans	Pas de plateforme de concertation sur le mécanisme d'APA	- 01 plateforme de concertation et de mobilisation des fonds entre les différents acteurs du processus et leur implication avec prise en compte de leurs intérêts dans un partenariat gagnant-	Le Cameroun, Toute la Région et dans le monde	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINADER, MINIMIDT, MINSANTE, MINEPIA, Tradipraticiens CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	A1

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
en compte de leurs intérêts dans un partenariat gagnant-gagnant	un partenariat gagnant-gagnant est créé ; - Conventions de partenariat et de financements signées avec les partenaires potentiels.		gagnant est fonctionnelle ; - les financements sont mobilisés ; - les intérêts des acteurs sont pris en compte dans un partenariat gagnant - gagnant		Communautés locales et populations autochtones			
Action 4 : Inventaire des ressources génétiques (RG) à fort potentiel de la Région du Nord, et développement de leur chaîne de valeur et la traçabilité de leur utilisation	Etat de lieux /Potentiel des ressources génétiques (RG) à fort potentiel de la Région du Nord connu ; Leurs vertus et propriétés bien identifiées; Traçabilité de leurs utilisations connue	Non connue	01 base de données ou 01 registre sur les ressources génétiques à fort potentiel et les connaissances traditionnelles associées de la Région du Nord mis en place	Toute la Région	MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINADER, MINIMIDT, MINSANTE, MINEPIA, Tradipraticiens CTD, PTF, OSC Communautés locales et populations autochtones	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	700	A1
Programme d'intervention 3: Mobilisation des ressources financières requises								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Évaluation du financement disponible dans les projets en cours	Coût des financements des programmes et projets en cours portés par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, dans le cadre de la coopération bi ou multilatérale	Non connue	Coût des activités liées : - à la lutte contre la sédimentation et les inondations intégrées dans le SRADDT-Nord ; - Projet d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée Bénoué (VIVA Bénoué) (infrastructures d'irrigation et de drainage, pour un montant de plus de 130 millions d'Euros) ; - Support of Forest and Environment Programme (Fonds Commun/AFR 100) Phase IV pour l'horizon 2021-2025, (10 Millions d'euros)	Toute la Région	MINEPDED MINFOF, MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	20	A1
Action 2 : Recherche de financements complémentaires	Conventions de financements signées avec les partenaires Potentiels	Non connue	Conventions de financements et financements mobilisés	Dans la Région, au Cameroun et dans le monde	MINEPDED MINFOF, MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	20	A1

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 2 : Accroître les capacités de résilience des populations et d'atténuation des effets des changements climatiques								
Programme d'intervention 1 : Adaptation aux changements climatiques								
Action 1 : Réduction de la vulnérabilité des systèmes agrosylvopastoraux aux risques climatiques	Productivité agro-sylvo-pastorale résiliente aux risques climatiques	Non connue	Techniques agro-sylvo-pastorales écocompatibles promues	Toute la Région, notamment dans les bassins agricoles	MINEPDED MINFI, CTD, PTF, OSC	Contrôle, Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Action 2 : Gestion durable du couvert forestier	Taux de couverture végétale/forestière dégradée ou disparue quantitativement et qualitativement par rapport aux risques climatiques		- 01 banque de semences résistantes ; - Au moins un jardin botanique créé par arrondissement.	Toute la Région	MINEPDED MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1 à A 5
Action 3 : Garantie de l'accessibilité au service énergétique	Taux d'accessibilité de la population à une source d'énergie moderne, abordable, durable, respectueuse de l'environnement et résiliente aux risques climatiques		Au moins 90 % de la population ont accès à une source d'énergie propre (biomasse, éolienne et photovoltaïque),	Toute la Région	MINEPDED MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 4 : Adaptation de l'urbanisme et de l'habitat au climat	Production des logements aux Normes de constructions intelligentes et de l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique	Non connue	Conception et élaboration des Normes de constructions intelligentes et de l'urbanisation résiliente aux phénomènes météorologiques extrêmes	Toute la Région	MINEPDED MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 5 : Intégration des principes d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur minier	Principes d'adaptation aux changements climatiques et de développement communautaire intégrés dans le secteur minier	Pas connue	Principes d'adaptation aux changements climatiques et de développement communautaire appliqués dans le secteur minier	Toute la Région	MINEPDED et des CTD MINEPDED MINFI, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Programme d'intervention 2 : Atténuation des causes des changements climatiques								
Action 1 : Réduction significative de la déforestation et de la dégradation du couvert forestier	Nombre de forêts communales et d'agroforesteries créées/reboisées et/ou aménagées par département pour réduire les émissions de GES (dues à la	Pas connue	- Au moins 01 forêt communale créée et aménagée par département ; - Au moins 05 agroforesteries ; individuelles créées par département.	Toute la Région	MINEPDED et des CTD MINEPDED MINEE, MINADER, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1-A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	déforestation et à la dégradation des forêts)							
Action 2 : Promotion de l'utilisation des technologies à faible émission de GES (gaz à effet de serre)	Normes d'émissions de GES par types d'activités édictés; Règlementations des émissions de GES par types d'activités et d'industries promulguées	Non connue	- Normes de régulation dans les activités de transport, agrosylve pastorale et les industries - Règlementation sur les activités de transport (véhicules d'occasion), la déforestation et les industries énergétiques	Toute la Région	MINEPDED MINEE, MINADER, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2 à A 5
Action 3 : Promotion des technologies à faible émission de GES dans l'exploitation minière	- Normes et réglementation promulguées dans l'exploitation minière ; - plan de gestion environnemental et social (PGES) mis en place ; - sites miniers et carrières dégradées réhabilités.		- Réglementation et normes appliquées en audit et dans les industries ; - Types de combustibles à faible contenu de carbone promu et utilisé.	Toute la Région	MINEPDED MINEE, MINADER, CTD, PTF, OSC ONACC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 4 : Développement de l'excellence universitaire en matière de changement climatique	Centre de promotion de l'excellence sur la protection de l'environnement et les changements climatiques développés		01 Centre d'excellence créé au sein de l'Université ou de l'École des Faunes de Garoua	Université ou École des Faunes de Garoua	MINEPDED, MINFOF, MINEE, MINT, MINADER, MINESUP, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 5 : Mise en place d'un système de suivi de la sécheresse et d'alerte précoce	l'indicateur de sécheresse « l'Indice de satisfaction des Besoins en Eau » ou « Water Requirement Satisfaction Index (WRSI) » est mis en place	Inexistant ou pas connue	- « l'Indice de satisfaction des Besoins en Eau » ou « Water Requirement Satisfaction Index (WRSI) » est utilisé; - le degré de la sécheresse est déterminé afin d'évaluer son état avec les années et de faire un suivi régulier décadaire du bilan hydrique au cours d'une saison agricole.	Toute la Région	MINEPDED, MINEE, MINADER, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A1
Objectif stratégique spécifique 3 : Renforcer les capacités locales de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles								
Programme d'intervention 1 : Prévention des risques et catastrophes naturelles								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Assainissement des espaces	Espaces assainis et mesures d'assainissement mises en place par les CTD pour réduire les risques et catastrophes (inondations, sédimentation des cours d'eau, jacinthe d'eau, etc) et renforcer la capacité d'adaptation au climat d'une part, et préserver la vie et les moyens de subsistance des populations	Non connue	<ul style="list-style-type: none"> - Dignes et lits de chaque mayo aménagés ; - Berges de la Bénoué et d'autres cours d'eau reboisée ; - Lit de la retenue de Lagdo et du fleuve Bénoué débarrassé de la jacinthe d'eau ; - Cartographie des Zones d'inondation et de leurs limites matérialisées ; - Techniques douces de prévention et d'atténuation des risques promues auprès des investisseurs. 	Toute la Région	MINEPDED MINFOF, MINEE MINT MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1 500	A 1 à A 5
Action 2 : Extension et modernisation du réseau climatologique	<ul style="list-style-type: none"> - Stations météorologiques/pluviométriques créées et/ou modernisées ; - 01 Système d'information météorologique, 	- 01 station météorologique synoptique a Garoua;	<ul style="list-style-type: none"> - Station synoptique de Garoua modernisée ; - 04 nouvelles stations météorologiques modernes créées (Tcholliré, Touboro, Poli et Guider); 	Toute la région avec les départements et les arrondissements	MINEPDED MINFOF, MINEE MINT MINADER CTD, PTF, ONACC	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
	climatologique sur la gestion et la prévention des catastrophes mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de station Radar ; - inexistence d'un Système d'information météorologique 	<ul style="list-style-type: none"> - 12 stations pluviométriques créées dans les arrondissements ; - 01 Système d'information météorologique, climatologique sur la gestion et la prévention des catastrophes mise en place. 		OSC		400	A1 à A3
Action 3 : Modernisation du réseau hydrométrique	Stations hydrométriques créées, réhabilitées et/ou modernisés	<ul style="list-style-type: none"> - 02 stations hydrométriques fonctionnelles (Benoue à Lagdo et Mayo Kebi à Cossi); - 07 stations hydrométriques non fonctionnelles Benoue à Buffle Noir (arrêt en 1975), Benoue à Gounougou (2014); 	<ul style="list-style-type: none"> - 07 stations réhabilitées ; - 01 Nouvelle station hydrométrique aménagée au niveau de chaque sous-bassin non contrôlé ; - Chaque station hydrométrique équipée en matériel moderne de mesure et de transmission ; - Barrage de Lagdo équipé en moyens de mesure des niveaux d'eau, de l'évaporation, de la pluviométrie et en moyens de transmission des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la région ; - Stations hydrologiques des Sous bassins non contrôlés de la Bénoué et de la Vina – Nord ; - Stations hydrologiques équipées en matériel moderne de mesure et de transmission ; - Lagdo. 	MINEPDED MINFOF, MINEE MINT MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 à A3

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
		- Benoue à Grand Capitaine (2015); - Faro à Djelepo (1990); Faro à Safae (1971); - Mayo Rey à Rey Bouba (2014); - Vina - Nord à Touboro.						
Programme d'intervention 2 : Réponse aux urgences, aux risques et catastrophes naturelles								
Action 1 : Établissement de la cartographie des risques et catastrophes naturelles de la Région du Nord	Carte des risques et catastrophes naturelles de la Région du Nord établie pour répondre aux urgences et aux risques et catastrophes naturelles de la région	inexistant	- -01 typologie de risques et catastrophes naturelles ; - -01 cartographie de risques et catastrophes naturels.	Toute la Région	MINEDPDED, MINFOF, MINEE MINT MINADER MINAT ONACC CTD, PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A1 à A 2
Action 2 : Renforcement de la prévision et de	- Dispositifs de détection, de surveillance et d'alerte mis en place	Non connue	- 01 Dispositif de détection, de surveillance et d'alerte mis en place dans chaque arrondissement ;	- Chefs-lieux d'unités administratives	- MINEPDED - MINFOF, - MINEE - MINT	- Conception/ Exécution/Financement/	- - - 200	A 1 à A 2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Maîtrise de l'environnement physique								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
la gestion des situations de crises	dans chaque arrondissement ; - un système d'annonce de crue et un plan de secours existent dans chaque arrondissement.		- 01 système d'annonce de crue et d'un plan de secours mis en place ; - Procédure de retour d'expérience.		- MINADER, ONACC, - CTD, PTF, OSC	- Accompagnement du processus		
Total							11 790	

3. 3. 4. 2. Gestion rationnelle des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles dans la Région du Nord concerne : i) les ressources en terres ; ii) les ressources en eau ; iii) les ressources halieutiques ; iv) les ressources forestières ; v) les aires protégées et les ressources fauniques et ; vi) les ressources minières.

Pour contribuer à réaliser sa vision de développement pour l'horizon 2035, la Région du Nord s'est donnée comme objectif dans le domaine des ressources naturelles d'en rationaliser la gestion. Pour assurer l'efficacité dans son opérationnalisation, il a été décliné en huit (08) objectifs stratégiques repartis dans six domaines que sont :

- i) Gestion de ressources en terres (02)
 - 1. augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques ;
 - 2. augmenter le taux d'accès à la propriété et à la sécurité foncière dans la Région du Nord ;
- ii) Gestion de ressources en eau (01)
 - 3. définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource eau dans la Région du Nord ;
- iii) Gestion de ressources halieutiques (01)
 - 4. renforcer le capital des ressources halieutiques, dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins ;
- iv) Gestion de ressources forestières (01)
 - 5. promouvoir le développement du couvert boisé
- v) Gestion des aires protégées et de ressources fauniques (01)
 - 6. améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée via la démarche de développement durable ;
- vi) Gestion de ressources minières (02)
 - 8. développer et améliorer l'information géologique et minière ;
 - 9. doter les services publics en ressources nécessaires.

3. 3. 4. 2. 1. Gestion des ressources en terres

Le diagnostic territorial de la Région du Nord a montré que l'insécurité foncière est prégnante dans la région. Cette insécurité foncière est aggravée par les conflits qui opposent le droit foncier coutumier au droit foncier moderne, la prééminence du pouvoir des autorités traditionnelles et des élites dans la gestion des terres, les chevauchements des droits et des usages des terres (agriculture-élevage, transhumance-agriculture, transhumance-élevage, transhumance-aires protégées, mines-aires protégées, etc.), les conflits liés au bornage et à l'immatriculation des terrains et les conflits d'occupation et d'utilisation de l'espace.

Pour que les ressources en terres puissent contribuer à l'atteinte de l'émergence de la Région du Nord à l'horizon 2035, il faut assurer la sécurité foncière des utilisateurs des terres et des potentiels investisseurs, augmenter le taux d'accès à la propriété foncière, accroître les superficies de terres arables et fertiles et mettre un cadre institutionnel inclusif de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres dans la Région.

Pour y parvenir, la Région du Nord s'est donnée trois (03) objectifs de développement que sont :

- augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques ;
- augmenter le taux d'accès à la propriété et à la sécurité foncière dans la Région du Nord ;
- mettre en place un cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres.

3. 3. 4. 2. 1. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques

La Région du Nord enregistre de vastes étendues de terres dégradées. Pour que les ressources en terres puissent constituer un facteur de développement de la Région, il faut accroître les superficies de terres arables propices à la réalisation des activités économiques. La Région va mettre en œuvre trois (03) principaux programmes, à savoir :

- le programme d'inventaire des terres de la Région du Nord ;
- le programme de restauration des terres dégradées de la Région du Nord ;
- le programme de facilitation de l'accès aux terres pour les activités économiques et les investissements dans la Région du Nord.

Programme d'intervention 1 : Inventaire des terres de la Région du Nord

La Région du Nord ne dispose pas encore d'un inventaire général de ses ressources en terres. Ce Programme va contribuer à résoudre ce problème. Les deux principales actions envisagées sont les suivantes :

- l'inventaire et la cartographie des terres du domaine public ; du domaine privé de l'État et des autres personnes morales de droit public ;
- l'inventaire et la cartographie des terres immatriculées des particuliers.

Action 1 : Inventaire et cartographie des terres du domaine public ; du domaine privé de l'État et des autres personnes morales de droit public

Font partie des terres du domaine public, les terres affectées, par nature ou par destination, soit à l'usage direct de l'État, soit aux services publics. Elles font l'objet de titres fonciers au profit des services administratifs dans la Région.

Les terres du domaine privé de l'État, quant à elles, sont constituées des biens meubles et immeubles acquis par l'État à titre gratuit ou onéreux selon les règles du droit commun ; des terrains qui supportent les édifices, constructions, ouvrages et aménagements réalisés et entretenus par l'État ; des concessions rurales ou urbaines frappées de déchéances ou du droit de reprise ainsi que les biens des associations dissoutes pour fait de subversion, atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'État ; des prélèvements décidés par l'État sur le domaine national par application des dispositions de l'article 18 de l'ordonnance fixant le régime foncier. Les terres du domaine privé de l'État dans la Région du Nord sont en majeure partie constituées des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique.

Les terres du domaine privé des autres personnes de droit public, quant à elles, comprennent les terres provenant du domaine privé de l'État et transférées au domaine privé de ces personnes conformément à l'article 18 de l'ordonnance n° 74-1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier.

L'inventaire va permettre de disposer de toutes les informations et des données géoréférencées sur toutes les terres du domaine public, du domaine privé de l'État et des autres personnes morales de droit public.

Action 2 : Inventaire et cartographie des terres immatriculées dans la Région

Cet inventaire va porter sur les terrains disposant de titres fonciers, qu'ils soient immatriculés au profit de l'État et des autres personnes morales de droit public ou des particuliers. Ce travail sera fait sur tout le territoire de la Région.

Au terme de ce travail, les terres du domaine national seront mises en exergue. Il s'agit des terres qui ne sont pas classées dans le domaine public, ni dans le domaine privé de l'État ou des autres personnes morales de droit public, ni dans le domaine privé des particuliers. Elles sont classées en deux catégories : le domaine national de première catégorie et le domaine national de deuxième catégorie.

Les terres du domaine national de première catégorie comprennent les terrains d'habitation, les terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante ; alors que les terres du domaine national de deuxième catégorie sont constituées des terres libres de toute occupation effective.

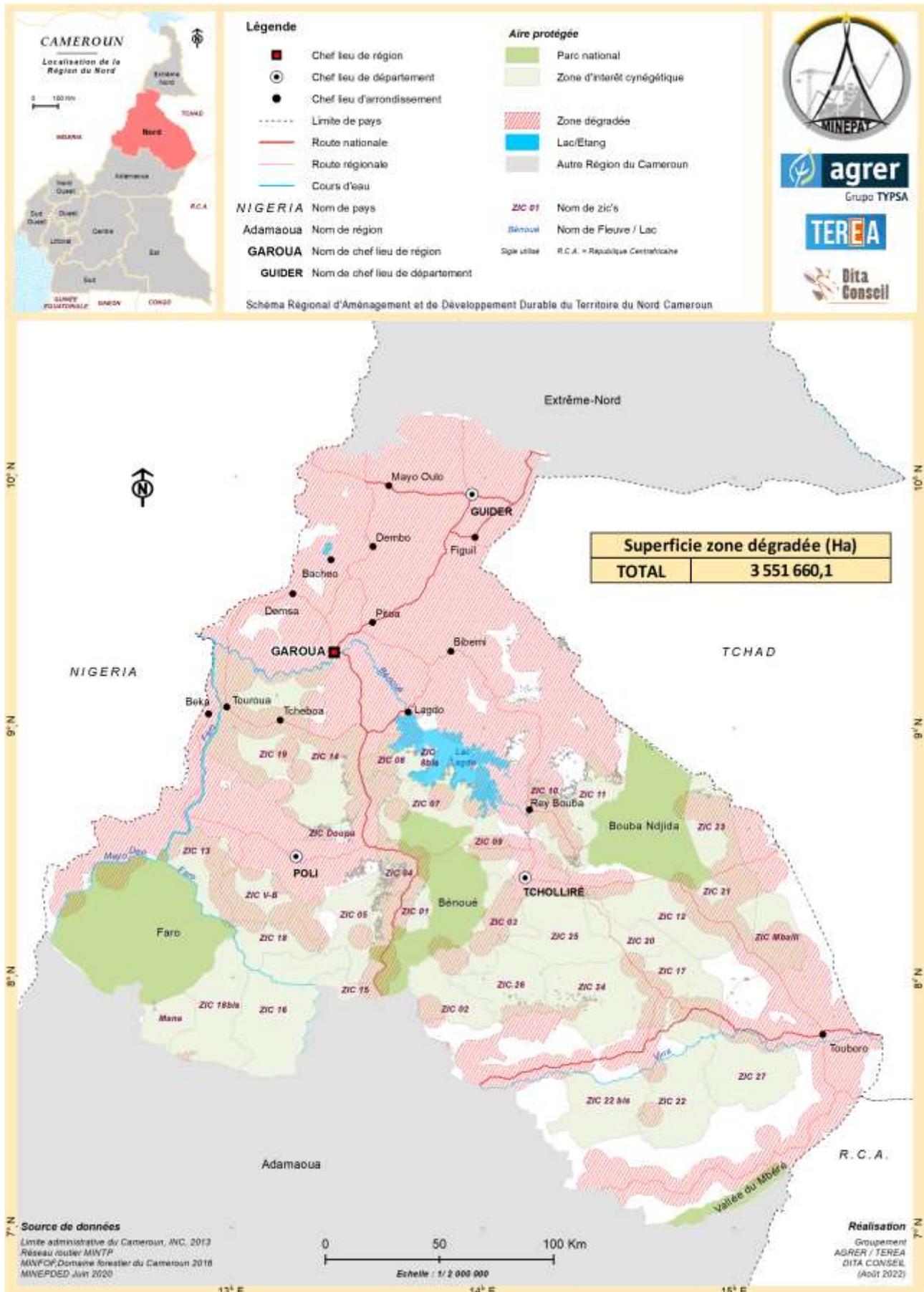
Cet inventaire va mettre un accent particulier sur les terres libres de toute occupation effective et susceptibles d'être affectées aux activités économiques et aux investissements dans la Région du Nord.

Programme d'intervention 2 : Restauration des terres dégradées de la Région

La carte de la Figure 21 ci-après ressort la localisation spatiale des terres dégradées de la Région du Nord. Il en résulte que les terres dégradées de la Région du Nord occupent une superficie d'environ 3 551 660,1 ha. L'objectif général de ce programme est de procéder à la restauration de toutes ces terres dégradées. Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- la mise à jour de la cartographie des terres dégradées ;
- l'élaboration des projets de restauration des terres dégradées dans la Région du Nord ;
- la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets de restauration des terres dégradées de la Région du Nord ;
- la restauration des terres proprement dite ;
- la constitution des réserves des terres restaurées dans la Région du Nord.

Figure 21 : Localisation spatiale des terres dégradées à restaurer



Action 1 : Mise à jour de la cartographie des terres dégradées

Cette action va permettre d'actualiser la superficie des terres dégradées de la région du Nord en prenant en compte l'état d'évolution du couvert végétal et des usages des sols selon l'initiative AFR 100. Elle consistera à mettre à jour et de se rapprocher des superficies actuelles de terres dégradées de la Région, mais aussi de leur taux d'évolution dans le temps et l'espace. Cette action se fera à partir :

- d'une cartographie des terres dégradées plus fine découlant du traitement et de l'interprétation des images satellitaires à haute résolution et multidates ;
- des descentes et des enquêtes sur le terrain afin de prendre en compte la perception des populations riveraines et des différents acteurs ;
- d'une synthèse d'études bibliographiques (recherche documentaire et cartographique) sur les terres dégradées de la Région du Nord selon l'initiative AFR100.

Action 2 : Élaboration des projets de restauration des terres dégradées dans la Région du Nord

De vastes étendues de terres sont aujourd'hui dégradées dans la région du fait des activités humaines et du changement climatique. Cette dégradation résulte notamment de la coupe abusive des arbres, de l'utilisation abusive des engrais chimiques dans les activités de production et de l'érosion. La Région doit procéder, avec l'appui des partenaires au développement, à la mobilisation des financements et à l'élaboration des documents de projets d'appui à la restauration des terres dégradées dans la Région du Nord.

Action 3 : Mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets de restauration des terres dégradées

La Région du Nord va procéder à la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets de restauration des terres dégradées, auprès des bailleurs bilatéraux (Allemagne, France et autres) et multilatéraux, notamment auprès de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (RPF AFR100 du Fonds Commun PSFE) parrainée par l'Union Africaine. L'objectif de cette initiative est de restaurer environ 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030. Le Cameroun a pris l'engagement de promouvoir une gestion intégrée des paysages et des forêts à travers un vaste programme de reboisement, de gestion des sols et des ressources en eau. La Région du Nord est l'une des principales zones d'intervention de cette initiative au Cameroun.

Action 4 : Restauration des terres proprement dite

Cette action consistera à reconstruire l'intégrité écologique des terres dégradées, et à améliorer également la vie des populations avec des opportunités d'emploi, et un renforcement des capacités dans les domaines liés à la gestion des ressources naturelles. L'approche de cette action sera basée sur le nexus entre la dégradation des ressources naturelles, les impacts du changement climatique et les conflits sociaux et cherchera à restaurer de manière simultanée le capital social, naturel et

culturel. Des investissements durables dans les zones dégradées seront également prévus pour restaurer leurs fonctions physiques et sociales et accroître la résilience climatique.

Action 5 : Constitution des réserves des terres restaurées dans la Région du Nord

Cette action consistera à établir des réserves foncières constituées de toutes les terres restaurées sur tout le territoire de la Région et les affecter et/ou les réserver pour les activités économiques et les investissements dans la Région. Il s'agira aussi d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits forestiers non ligneux, les ressources animales et halieutiques par le biais d'alliances productives.

Programme d'intervention 3 : Facilitation de l'accès aux terres pour les activités économiques et les investissements dans la Région du Nord

Les résultats des activités des deux précédents programmes vont permettre à la Région de disposer des réserves foncières pouvant être affectées aux activités économiques et aux investissements. Ce programme va permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes de facilitation de l'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région. Les actions envisagées dans ce cadre sont les suivantes :

- l'élaboration d'un guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord ;
- la diffusion du guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord aux potentiels investisseurs.

Action 1 : Élaboration d'un guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord

Le développement des activités économiques et des investissements dans la Région du Nord n'est pas envisageable sans un accès aux terres arables et fertiles. La facilitation de l'accès au foncier est une incitation au développement des activités économiques et à la promotion des investissements dans la Région. Pour y arriver, la Région va élaborer un guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour les opérateurs économiques et les potentiels investisseurs dans la Région du Nord.

Action 2 : Diffusion du guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord auprès des opérateurs économiques et les potentiels investisseurs dans la Région du Nord.

En collaboration avec les administrations sectorielles concernées et les partenaires au développement, la Région va mener des campagnes d'information, de sensibilisation et de diffusion du guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord auprès des opérateurs économiques et des potentiels investisseurs dans la Région du Nord, au Cameroun et à l'étranger.

Le deuxième objectif stratégique de la gestion des ressources en terres dans la Région du Nord a trait à l'augmentation d'accès à la propriété et à la sécurité foncière.

3. 3. 4. 2. 1. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Augmenter le taux d'accès à la propriété foncière dans la Région du Nord

En l'état actuel de la législation et de la réglementation foncière du Cameroun, l'immatriculation foncière est la base de la sécurisation foncière. Le titre foncier certifie la propriété foncière et il garantit la jouissance des droits que confère la propriété foncière. La sécurité repose sur la confiance dans le fait que les droits que l'on détient sur des terres immatriculées ne seront pas contestés par un tiers et que, si cela advient, ils seront confirmés par les structures compétentes en matière foncière. L'immatriculation et la sécurisation foncière restent encore très difficiles dans la Région. Ce qui ne facilite pas le développement des activités économiques et les investissements dans la Région. Pour y remédier, la Région doit œuvrer pour l'augmentation du taux d'accès à la propriété et à la sécurité foncière. Elle va mettre en œuvre deux (02) principaux programmes, à savoir :

- le Programme d'information et de sensibilisation à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord ;
- le Programme d'appui-accompagnement technique et financier à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord.

Programme d'intervention 1 : Information et sensibilisation à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord

L'immatriculation foncière est une procédure longue, coûteuse et complexe. Elle prend beaucoup de temps et de l'argent. Les acteurs de la gestion foncière ne sont pas souvent bien édifiés sur la procédure et les moyens exigés. Pour accroître le taux d'immatriculation des terres, la Région va mettre en place, avec l'appui du Ministère en charge des domaines, du cadastre et des affaires foncières, un dispositif d'information et de sensibilisation à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord.

Les principales actions envisagées dans ce cadre sont les suivantes :

- l'élaboration d'un guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun ;
- l'organisation d'un atelier de présentation, de discussion et de validation du guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun ;
- la publication du guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun ;
- l'organisation des ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun.

Action 1 : Élaboration d'un guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun

Cette action va constituer à rassembler toute la documentation relative à l'immatriculation foncière au Cameroun et collaborer avec les Experts de l'Administration en charge des domaines, du cadastre et des affaires foncières et des Consultants pour élaborer un guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun.

Action 2 : Organisation d'un atelier de présentation, de discussion et de validation du guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun

Le guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun élaboré en collaboration avec les Experts de de l'Administration en charge des domaines, du cadastre et des affaires foncières et des Consultants sera présenté, discuté et validé à un atelier régional regroupant les représentants des autres Administrations sectorielles et les parties prenantes concernées.

Action 3 : Publication du guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun

Le guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun validé à l'atelier sera édité et publié, en plusieurs exemplaires, avec l'appui financier des partenaires au développement.

Action 4 : Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun

Des ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun vont être organisés aux chefs-lieux de départements et d'arrondissement de la Région du Nord. Ils permettront d'informer et de sensibiliser tous les acteurs concernés et procéder à une large diffusion du guide produit par la Région.

Programme d'intervention 2 : Appui-accompagnement technique et financier à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord

Afin de garantir la réalisation des opérations d'immatriculation et de sécurisation foncière, la Région va mettre en place un programme d'appui-accompagnement technique et financier à l'immatriculation et la sécurisation foncière. Les actions envisagées dans ce cadre sont les suivantes :

- la mise en place d'une clinique juridique spécialisée en immatriculation et sécurisation foncière dans les quatre (04) départements de la Région ;
- la mise en place d'un fonds régional d'appui à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord.

Action 1 : Mise en place d'une clinique juridique spécialisée en immatriculation et sécurisation foncière dans chacun des quatre (04) départements de la Région

Une clinique juridique sera mise en place dans chacun des quatre (04) départements de la Région. Elle fournira une assistance technique aux acteurs de la gestion foncière intéressés dans les démarches entreprises pour l'immatriculation et la sécurisation foncière. Chaque clinique tiendra un registre des procédures d'immatriculation et de sécurisation foncière menées dans l'année. La Région établira un rapport annuel des procédures d'immatriculation et de sécurisation foncière menées sur tout le territoire de la Région.

Action 2 : Mise en place d'un fonds régional d'appui à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord

Les coûts des opérations d'immatriculation et de sécurisation foncière sont parfois élevés. Pour soutenir et accompagner les acteurs intéressés, la Région va mettre en place un fonds régional d'appui à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord. Ce fonds va accorder de petites subventions aux acteurs intéressés pour la réalisation de leurs opérations et procédures d'immatriculation foncière. La liste des acteurs bénéficiaires de ces petites subventions et des montants reçus sera publiée à la fin de chaque exercice et affichée au siège du Conseil Régional.

Matrice 16 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec les ressources en terre

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie ressources naturelles								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en terres)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Augmenter le taux de terres arables propices aux activités économiques								
Programme d'intervention 1 : Inventaire des terres de la Région du Nord								
Action 1 : Inventaire et cartographie des terres du domaine public et du domaine privé de l'État et des autres personnes morales de droit public	Superficies des terres (domaine public, domaine privé de l'Etat et autres personnes morales du droit public) connues	Non connue	01 Carte d'affectation et de gestion des terres de la Région du Nord	Région du Nord	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	700	A1 à A2
Action 2 : Inventaire et cartographie des terres immatriculées dans la Région	Superficies des terres immatriculées de la Région	Non connue	01 Carte d'affectation et de gestion des terres de la Région du Nord	Région du Nord	CTD, INC, SDE, MINDCAF, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A2
Programme d'intervention 2 : Restauration des terres dégradées de la Région du Nord								
Action 1 : Mise à jour de la cartographie des terres dégradées	Superficies des terres dégradées connues	Non connue	01 carte détaillée de toutes les terres dégradées de la Région est établie	Toute la région	CTD, SDE, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 500	A1 à A2
Action 2 : Élaboration des projets de restauration des terres dégradées dans la Région du Nord	Terres dégradées de la Région du Nord restaurées	Non connue	Au moins 01 projet de restauration des terres dégradées est élaboré	Toute la Région	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 à A2
Action 3 : Mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets de restauration des terres dégradées	Au moins 01 financement mobilisé pour la restauration des terres dégradées	Non connue	- 01 liste des PTF intéressés ; - Conventions de financements signées.	Toute la Région	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, INC, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 à A2
Action 4 : Restauration des terres proprement dites	Volume de terres restaurées	Non connue	Au moins 80% des terres dégradées sont restaurées	Toute la Région	CTD, SDE, MINDCAF, INC, MEADEN, OSC, SODECOTON, ANAFOR,	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	3 500	A2 à A3

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie ressources naturelles								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en terres)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 5 : Constitution des réserves des terres restaurées dans la Région du Nord	Réserves des terres dégradées constituées	Non connue	Au moins une (01) réserve des terres restaurées est disponible	Toute la Région	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A2 à A3
Programme d'intervention 3 : Facilitation de l'accès aux terres pour les activités économiques et les investissements dans la Région du Nord								
Action 1 : Élaboration d'un guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements dans la Région du Nord	Guide simplifié d'accès aux terres pour le développement des activités économiques élaboré	Non existant	01 guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres dans la Région du Nord élaboré et appliqué	Ville de Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A2
Action 2 : Diffusion du guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres pour le développement des activités économiques et les investissements	Guide simplifié diffusé auprès des investisseurs	Non connue	Au moins 1000 exemplaires du guide régional simplifié bilingue d'accès aux terres distribués aux investisseurs	Ville de Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A3
Objectif stratégique spécifique 2 : Augmenter le taux d'accès à la propriété et à la sécurité foncière dans la Région du Nord								
Programme d'intervention 1 : Information et sensibilisation à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord								
Action 1 : Élaboration d'un guide simplifié bilingue de présentation de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun	Guide bilingue simplifié des procédures d'immatriculation élaboré	Non existant	01 Guide simplifié bilingue cours d'utilisation	Garoua	CTD, INC, SDE, MINDCAF, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A3
Action 2 : Organisation d'un atelier de présentation, de discussion et de validation du guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun	01 atelier de validation du guide simplifié de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun organisé	Non connue	Guide simplifié validé et en cours d'utilisation	Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	20	A2 à A3

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie ressources naturelles								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en terres)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Publication du guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun	Guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière publié	Non connue	01 Guide simplifié bilingue de la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun publié	Chefs-Lieux d'Arrondissements	CTD, INC, SDE, MINDCAF, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 2 à A 3
Action 4 : Organisation des ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'immatriculation foncière au Cameroun	Ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'immatriculation foncière organisés	Non connue	Procédures d'immatriculation foncière connues par les participants	Chefs-Lieux d'arrondissements	CTD, INC, SDE, MINDCAF, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A 2 à A 3
Programme d'intervention 2 : Appui technique et financier à l'immatriculation et à la sécurisation foncière dans la Région du Nord								
Action 1 : Mise en place d'une clinique juridique spécialisée en immatriculation et sécurisation foncière dans chacun des quatre (04) départements de la Région	Clinique juridique spécialisée en immatriculation et sécurisation foncière mise en place dans chacun des quatre (04) départements	Non connu	- 01 clinique juridique régionale est mise en place ; - 04 antennes départementales créées.	Départements de la Région	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 3 à A 4
Action 2 : Mise en place d'un fonds régional d'appui à l'immatriculation et à la sécurisation foncière	Immatriculation foncière financièrement facilitée dans la Région du Nord	Non connue	01 fonds régional d'appui à l'immatriculation et à la sécurisation foncière fonctionnel	Ville de Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 4 à A 5
Total							8 020	

3. 3. 4. 2. 2. Gestion de la ressource en eau

Les ressources en eau constituent l'ensemble des eaux disponibles que l'on peut mobiliser, pour satisfaire en quantité et en qualité une demande donnée en un lieu donné, pendant une période appropriée (Roche, 1986 ; OMM., 2006).

Il ressort du diagnostic territorial que la ressource en eau dont la Région du Nord dispose est abondante et variée. Elle est constituée des eaux de pluie, des eaux de surface (Bénoué, Faro et Vina Nord ; mayos ; retenue de Lagdo et lac de Chidifi...), et des eaux souterraines (nappes logées dans les interstices des aquifères sédimentaires et dans les fractures et fissures des aquifères du socle plutono-métamorphique).

Mais en dépit de ces potentialités, la Région fait face à une irrégularité saisonnière de la disponibilité de la ressource en eau, surtout en saison sèche, de novembre à avril. L'irrégularité de la disponibilité de cette eau engendre des conséquences au double plan environnemental et socioéconomique.

Au plan environnemental, les impacts sont définis en termes de : i) d'accentuation du phénomène de désertification résultant des actions conjuguées de la baisse des précipitations (changements climatiques) ; ii) de la surexploitation des terres et de la coupe des végétaux ; et iii) de vulnérabilité des écosystèmes biophysiques.

Au plan socioéconomique, les principales répercussions sur les populations et leurs activités concernent : i) la baisse de la productivité du travail paysan fortement dépendante de la pluviosité et le raccourcissement de la durée de submersion des zones marécageuses ; ii) la difficulté à s'alimenter en eau, la sécurité alimentaire, la santé ; iii) d'importants bouleversements sociaux, allant souvent du changement d'activité au déplacement des populations humaines et des animaux vers des régions plus hospitalières.

Pour corriger ce problème, la Région s'est donnée comme objectif de définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource en eau dans la Région du Nord.

3. 3. 4. 2. 2. 1. Objectif stratégique spécifique : Définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource en eau dans la Région du Nord

Cet objectif vise ultimement à garantir l'accès permanent et équitable à la ressource eau, afin de répondre aux différentes demandes (eau potable et assainissement, agriculture, sylviculture, élevage, pêche, transport, tourisme, industrie ...). Son atteinte fera l'objet de la réalisation de trois principaux programmes. Il s'agit i) du renforcement de la connaissance de l'état de la ressource en eau ; ii) de l'évaluation

des infrastructures et équipements requis ; iii) et du mode de gouvernance pour la disponibilité permanente de la ressource.

Programme d'intervention 1 : Renforcement de la connaissance de l'état de la ressource en eau

Le renforcement de la connaissance porte comme enjeu majeur une meilleure gestion de la ressource en eau dans la Région du Nord. Il s'agit de l'évaluer, c'est-à-dire de connaître, pour chacune des différentes ressources en eau, l'emplacement, l'étendue, la disponibilité et la qualité de la ressource, ainsi que les activités humaines qui influencent cette ressource (OMM, 2006 ; Batchelor et al. 2005).

Il permettra en effet d'adopter et d'adapter les modes de gestion du service d'eau et des activités socioéconomiques en cours et/ou futures dans la région au contexte de changement climatique.

La réalisation efficace de ce programme fera l'objet de la mise en œuvre de quatre actions majeures. Il s'agit : i) de l'évaluation du potentiel en eau : ii) de l'analyse des équipements de suivi quantitatif de la ressource ; iii) de l'analyse de la qualité de la ressource et, iv) de la mise en place d'un système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région du Nord (SIIREN).

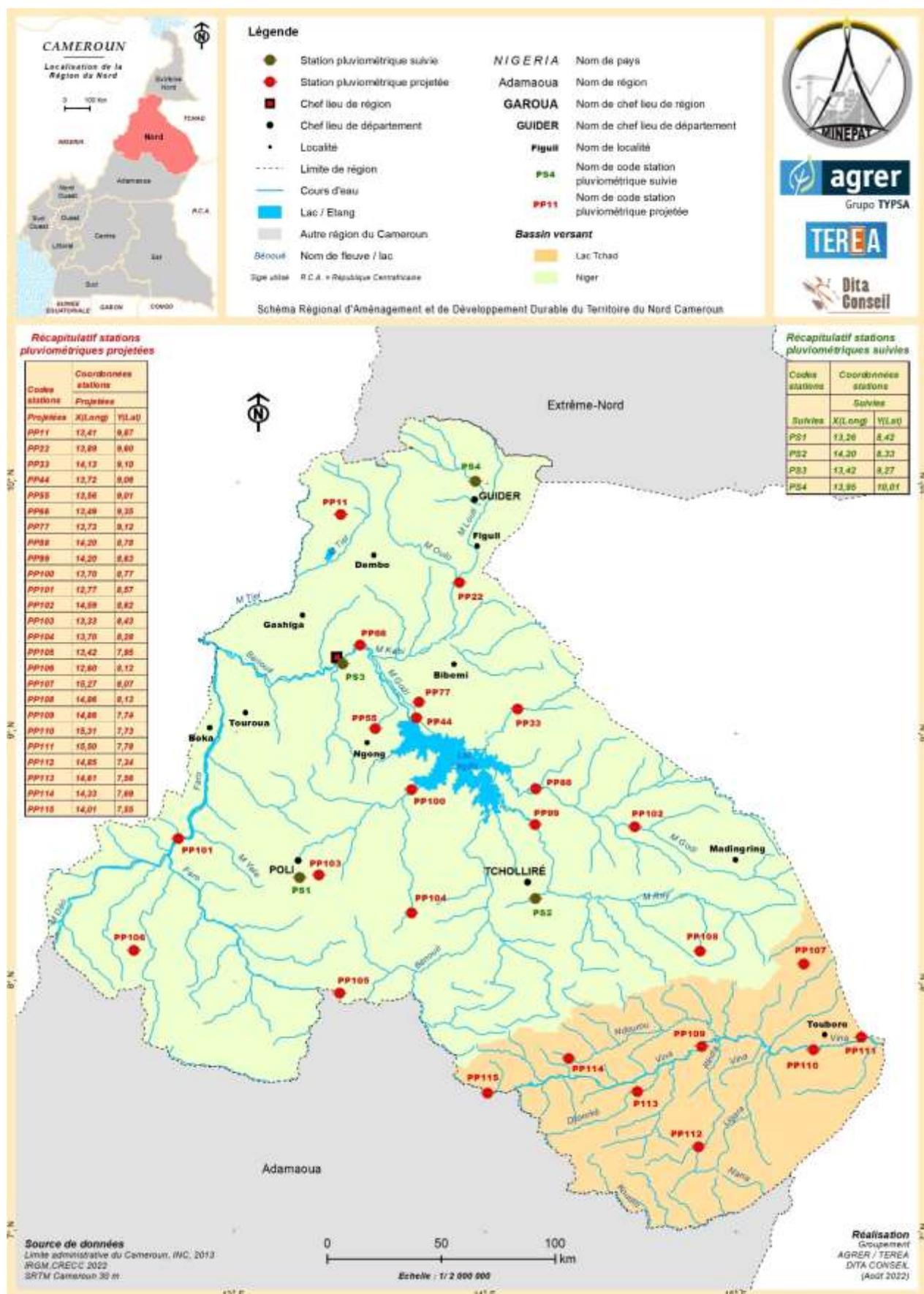
Action 1 : Évaluation du potentiel en eau de la Région du Nord

Cette action vise à faire l'inventaire de la ressource, afin de mieux asseoir la connaissance sur sa disponibilité quantitative et les perspectives de sa mobilisation. Elle consistera à : i) identifier les différentes ressources disponibles (eaux de pluies, de surface, souterraines, etc.) et ii) estimer leurs volumes mobilisables. Il est ainsi nécessaire de localiser précisément la ressource et d'évaluer sa quantité. L'objectif est de cibler des zones à des fins de connaissances, de protection et à terme d'exploitation locale ou à plus grande échelle pour l'eau potable. Les nappes souterraines seront les plus recherchées, car moins dépendantes des précipitations avec une alimentation assurée par l'intermédiaire des infiltrations des cours d'eau, des mayos et des pluies dans le sous-sol.

Cette action permettra également d'établir les quatre monographies des ressources en eau pour chaque bassin hydrographique, y compris les aquifères sous-jacents de la Région. Il s'agira d'un recueil de données et/ou de paramètres climatiques, hydrométriques, hydrogéologiques et hydro-biogéochimiques.

Ces monographies seront périodiquement actualisées, pour les besoins de planification des grands projets de développement.

Figure 22 : Localisation spatiale des stations pluviométriques dans la Région du Nord



Action 2 : Analyse des équipements de suivi quantitatif de la ressource

Cette action consistera à examiner la possibilité de :

- densifier et améliorer les infrastructures de suivi des eaux météoriques, pour les arrimer aux normes admises par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et de la banque mondiale (BM) (Figure 19 ci-dessus) ;
- optimiser le suivi quantitatif des eaux de surface, en faisant passer le nombre de stations hydrométriques de huit (08) à quatorze (14) dans les sous bassins hydrographiques de la Bénoué (12) et de la Vina Nord (02) (Figure 20 ci-dessus) ;
- renforcer le système d'évaluation quantitative des eaux souterraines qui sont actuellement abondamment sollicitées pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation, l'élevage et la sylviculture (Figure 21 ci-dessous).

Action 3 : Analyse de la qualité de la ressource

La qualité de la ressource fera partie des préoccupations centrales. En effet, même l'eau souterraine peut être contaminée. La contamination peut être d'origine géologique (sel, arsenic, etc.) ou liée à l'activité humaine (coliformes et streptocoques fécaux, etc.). Cette action consistera à effectuer des analyses de la ressource, quelle que soit son origine, juger de l'opportunité de sa consommation et de son utilisation, éventuellement la potabiliser et la traiter à l'aide d'un dispositif spécifique de traitement.

Cette action permettra de mettre en place un réseau d'évaluation et de surveillance permanente de la qualité des eaux de surface et souterraines de la Région du Nord. Ce réseau de surveillance sera constitué d'un système d'échantillonnage automatique :

- de pluies dans les 04 pluviomètres des quatre chefs-lieux des départements de la Région ;
- des eaux de surface dans sept (07) stations hydrométriques équipées des thalimèdes de la Région ;
- des eaux souterraines dans les piézomètres installés dans les 21 communes de la Région.

Elle permettra aussi de mettre en place un mécanisme /de suivi de l'ensablement des plans d'eau de la Région du Nord, pour caractériser la dynamique hydro sédimentaire au niveau de trois sites stratégiques identifiés dans la région que sont la Bénoué et le Faro (sous bassin du Niger) et la Vina -Nord (sous bassin du Lac Tchad) afin d'identifier les zones de transports et de dépôts pour proposer des solutions idoines pouvant limiter ces phénomènes.

Figure 23 : Stations hydrométriques projetées dans la Région du Nord

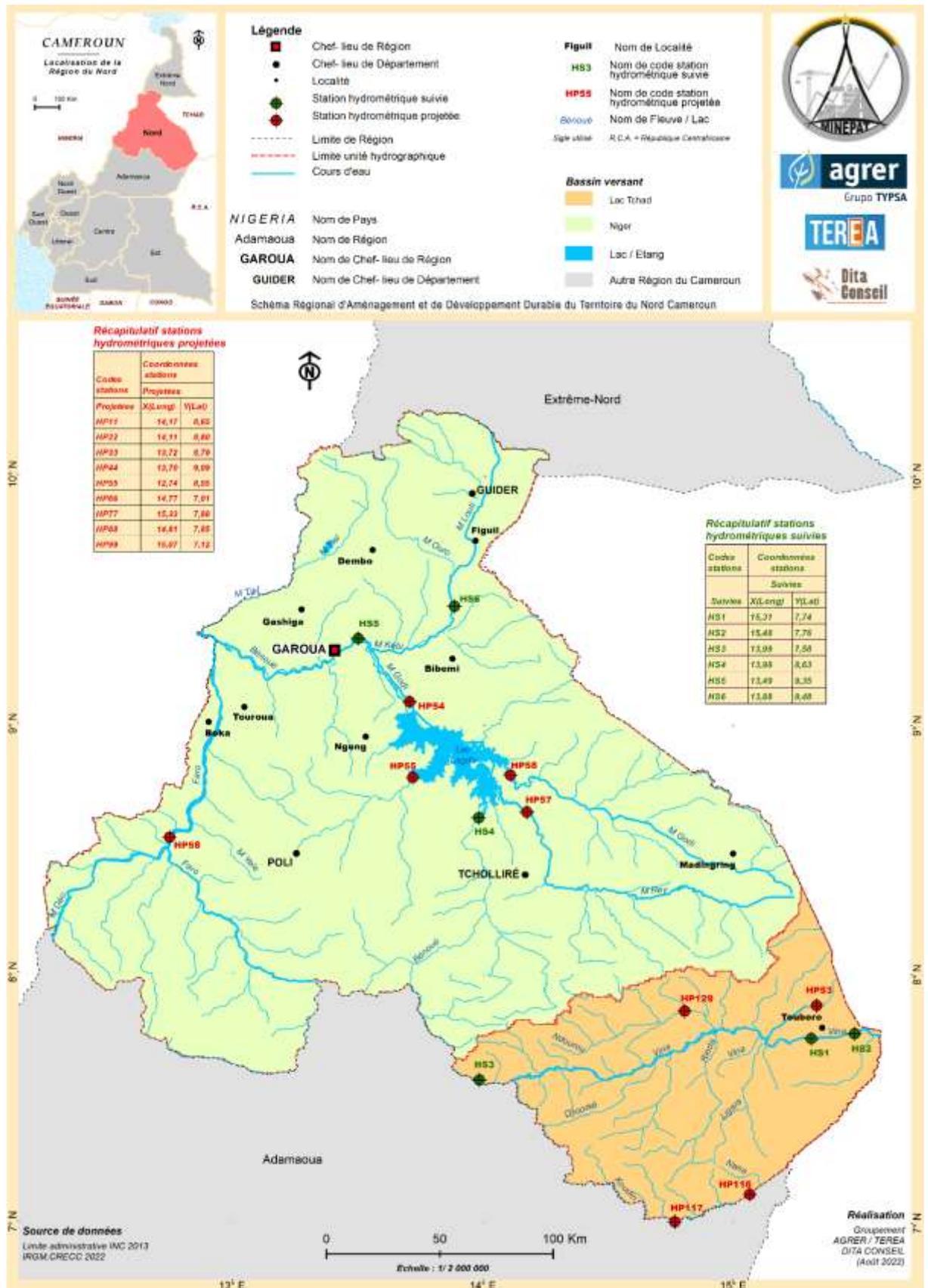
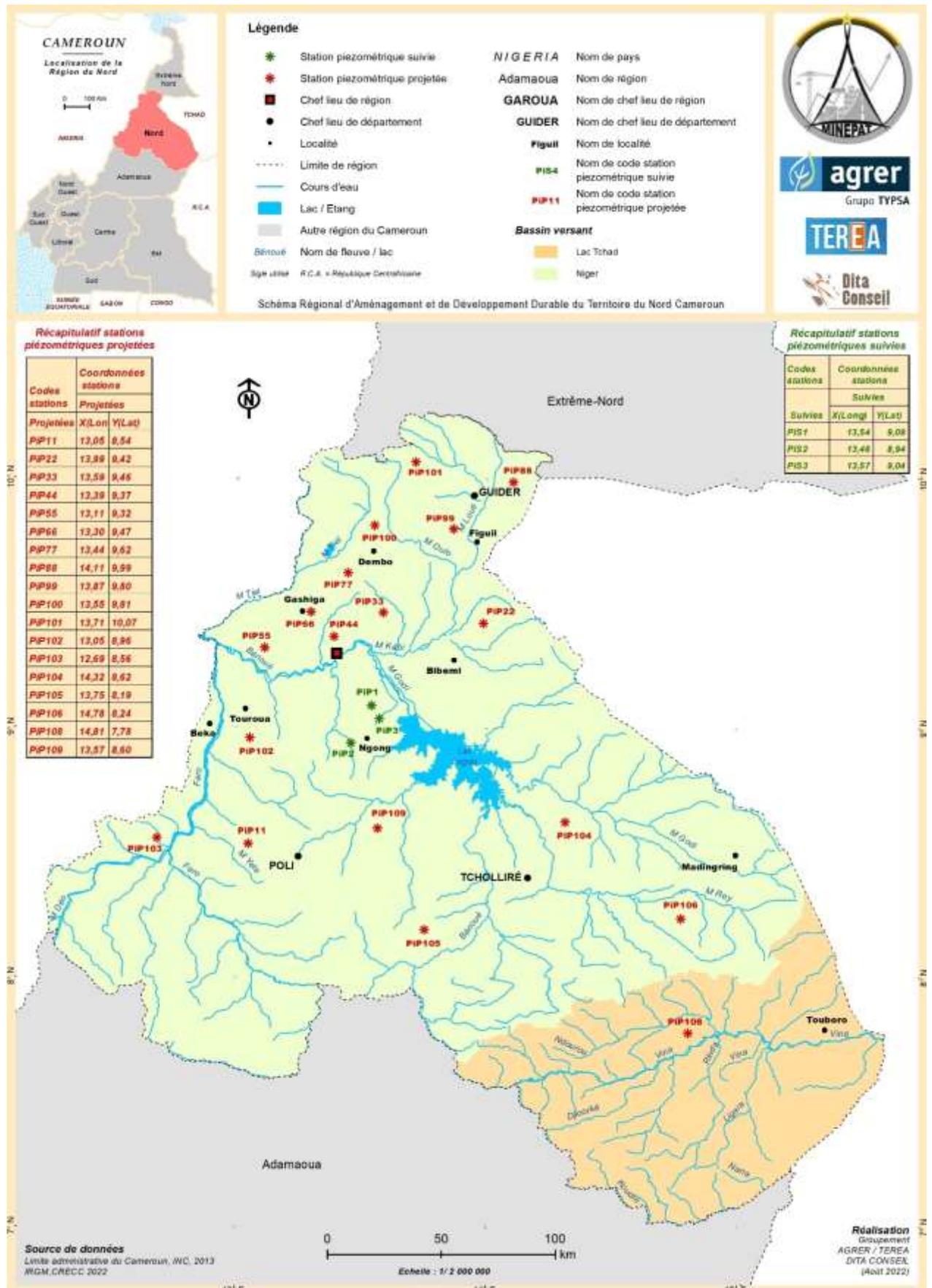


Figure 24 : Stations piézométriques projetées dans la Région du Nord



Action 4 : Mise en place d'un système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région du Nord (SIIREN)

Il s'agira dans cette action de mettre en place un système Intégré d'Information sur l'Eau de la Région du Nord (SIIREN) qui doit être complété par les données démographiques et socio-économiques, sur les usages et les demandes en vue de leur exploitation dans les études prospectives.

Le SIIREN permettra de numériser et de créer des bases de données sur les ressources en eau facilement accessibles et exploitables par tous les usagers de ressources en eau de la Région. Cette base de données devra être mise à jour de manière régulière avec un personnel bien formé pour la cause, des outils informatiques et des logiciels adéquats. Le SIIREN constitue donc un support pour une meilleure connaissance de la ressource eau et de ses utilisations dans la Région du Nord.

Programme d'intervention 2 : Évaluation des infrastructures et équipements requis

Ce programme se concentrera sur la définition d'une solution qui répondra aux objectifs d'amélioration quantitative et qualitative du service de l'eau dans la Région du Nord. Cette solution sera technique et portera sur les ouvrages et les équipements à réaliser.

L'évaluation sera cruciale puisqu'elle se traduira par la conduite d'études de faisabilité de différentes solutions ciblant principalement le niveau de service adéquat, le dimensionnement des ouvrages et des équipements, la qualité et la disponibilité des équipements, et les coûts d'exploitation du futur service qui seront assumés localement.

En guise d'exemple, pour des besoins de quantification des infrastructures et des équipements d'adduction en eau potable (AEP), le concept d'équivalent en point d'eau (EPE) sera pris en compte. Il « représente tout ouvrage de mobilisation en eau potable, conçu pour ravitailler la population suivant les normes adoptées par le Cameroun, à savoir 250 à 300 personnes environ, avec une dotation journalière fixée à 25 litres par habitant, l'ouvrage devant fournir par jour environ 7,5 à 8 m³ d'eau pendant 12 heures par jour » (Global Water Partnership Central Africa, 2010). Ainsi :

- une borne-fontaine est 01 EPE ;
- un puits avec pompe manuelle est 01 EPE ;
- un forage avec pompe manuelle est 01 EPE.

L'évaluation des infrastructures et équipements se fera à travers la mise en œuvre de cinq principales actions. Il s'agit : i) de l'analyse des ouvrages et équipements non motorisés pour les zones rurales et semi-rurales ; ii) de l'analyse des ouvrages et équipements des réseaux de distribution pour les centres urbains ; iii) de l'analyse des systèmes de retenues d'eau ; iv) des aménagements connexes ; et v) de l'évaluation des coûts de service pour les populations bénéficiaires.

Action 1 : Analyse des ouvrages et équipements non motorisés pour les zones rurales et semi-rurales

Cette action portera sur les ouvrages et équipements de quatre types de points d'approvisionnement. Il s'agit :

- du puits qui est l'ouvrage le plus rustique et (s'il est correctement réalisé) le plus robuste qui soit, s'il est bien aménagé : les questions d'entretien sont presque négligeables ; il est particulièrement adapté aux localités enclavées. Sa réalisation relève de technologies relativement simples et maîtrisées localement. L'exhaure peut être assurée par puisage manuel (seau et corde), par pompe à corde (lorsque la nappe est peu profonde) ou par pompe à motricité humaine (nappe d'eau supérieure à 10 mètres de profondeur) ;
- du forage équipé d'une pompe : c'est un ouvrage qui permet d'aller chercher l'eau jusque dans les aquifères profonds. D'exécution rapide, le forage présente souvent un coût d'investissement abordable. D'un diamètre plus étroit qu'un puits, le forage est systématiquement équipé d'une pompe ;
- de la source aménagée qui est intéressante, car ne nécessitant aucun système d'exhaure. L'aménagement consiste à réaliser un ouvrage de génie civil permettant de collecter et de rassembler différents filets d'eau, éventuellement à l'aide de drains. L'aire de captage d'une source doit être soigneusement protégée ;
- de la mare d'eau : une mare est une étendue d'eau stagnante peu profonde (pérenne ou non, naturelle ou artificielle), ayant une superficie inférieure à celle d'un étang. Elle est aménagée au niveau des bas-fonds marécageux ou des lits des mayos durant la saison sèche.

Action 2 : Analyse des ouvrages et équipements des réseaux de distribution pour les centres urbains

Cette action consistera à mener des analyses sur quatre types d'ouvrages et d'équipements. Il s'agit des ouvrages et équipements de :

- de production et de stockage : l'enjeu porte sur le choix du matériau (réservoir en béton ou métallique) et sur le dimensionnement. Les réservoirs peuvent être surélevés ou non, voire enterrés si le relief le permet ;
- de traitement : il est toujours recommandé de faire de la chloration pour réduire le risque de contamination bactériologique. Les traitements physico-chimiques sont en général mis en œuvre sur les eaux de surface, contrairement aux eaux souterraines ;
- de transport du réservoir de stockage jusqu'aux points de distribution : le transport se fait par gravité et est assuré par des canalisations. L'enjeu ici consiste à calculer les longueurs et diamètres de canalisations qui n'induiront pas de pertes de pression aux extrémités du réseau ;

- des points de distribution : ce sont les équipements « finaux » du service. Il s'agit des robinets publics (bornes-fontaines) et des robinets domiciliaires (branchements privés à financer par les ménages).

Les équipements liés à l'énergie de pompage seront également pris en compte. L'énergie pour le pompage peut être d'origine thermique, solaire, éolienne ou directement fournie par le réseau électrique.

Action 3 : Analyse des systèmes de retenue d'eau

Cette action consistera à mener des analyses pour la mise en place de deux types d'ouvrages et d'infrastructures. Il s'agit :

- des systèmes de retenue d'eau de surface sur les cours d'eau à écoulement permanent comme la Bénoué et le Faro. Dans ce cas, on peut citer : i) la réhabilitation du barrage de Lagdo en cours qui va permettre l'augmentation de sa capacité de stockage, indispensable pour la gestion des débits d'étiage ; ii) l'étude de faisabilité pour la construction d'un barrage de retenue sur le cours d'eau Faro qui peut permettre de régulariser le débit de la Bénoué en aval du Barrage de Lagdo jusqu'à la frontière du Cameroun avec le Nigéria pendant les périodes de basses eaux ;
- des systèmes de retenues d'eaux de pluie collinaires. Le Projet d'étude de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales (PEMVEP) à travers des retenues collinaires dans la Région du Nord a : élaboré les études d'APD de cinq retenues collinaires avec périmètres irrigués et les études d'Impacts Environnementales et Sociales (EIES) y afférents ; établi selon le modèle de la BAD/Banque Mondiale, le DAO d'une part pour les retenues collinaires ayant fait l'objet d'APD et d'autre part pour les périmètres irrigués jouxtant lesdites retenues collinaires ; propose des options alternatives d'aménagement et de valorisation des sites non retenus suite aux ETP et APS et enfin, propose toutes les recommandations pertinentes pour la réalisation des études.

Action 4 : Analyse des aménagements connexes

Cette action vise à assurer la protection de la disponibilité en service de l'eau. En effet, les environs des points d'eau publics devront être assainis (dalles en béton, évacuation des eaux usées, ...), pour ne pas devenir des bourbiers. Les ouvrages de captage et de stockage devront systématiquement être aussi protégés par des clôtures pour éviter les pollutions, le vandalisme ou le vol.

Action 5 : Évaluation des coûts de service pour les populations bénéficiaires

La Conférence Internationale de Dublin sur l'Eau et l'Environnement (janvier 1992) a considéré l'eau comme un bien économique. Celle de Rio sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre, juin 1992) a estimé qu'il s'agissait d'un bien

social. C'est ainsi que les Nations-Unies ont fini par conclure que l'accès à l'eau était à mettre au nombre des droits de l'homme. Mais la complexité du problème impose que dans l'évaluation du prix de l'eau, il faille toujours rechercher des solutions qui apporteront effectivement des améliorations au mode de vie des populations les plus défavorisées.

Le prix de l'eau sera par conséquent défini comme la contrepartie des services rendus par la structure chargée du service de l'eau (eau potable et assainissement) (Office International de l'Eau 2000). Ce prix sera fonction du mode de gestion du service de l'eau. Mais le mode de facturation basé sur la consommation devra et prendre en compte pour les populations rurales, une taxe fixe, symbolique. Ce type de facturation peut encourager d'une façon plus directe la diminution de la consommation s'il est suivi d'une prise en compte de la population (ex. campagnes de sensibilisation).

Programme d'intervention 3 : Mode de gouvernance pour la disponibilité permanente de la ressource en eau

Ce programme est centré sur la nécessité et l'urgence de concevoir un mode de gestion à mettre en place pour assurer l'efficacité et l'efficience du service de l'eau. En effet, exploiter la ressource en eau consiste à bâtir i) les ouvrages hydrauliques et les infrastructures de collecte de paramètres climatiques, hydrométriques et piézométriques (éventuellement à en assurer le renouvellement voire l'extension) ; ii) assurer la gestion financière (recherche des financements, collecte des redevances, comptabilité, etc.) ; iii) respecter la qualité du service et l'égalité de traitement des usagers ; iv) rendre compte aux différentes parties prenantes.

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre efficace d'un ensemble de trois actions principales. Il s'agit du choix de mode de gestion adapté ; de l'élaboration d'une stratégie de maintenance ; et du renforcement des capacités des acteurs.

Action 1 : Choix de mode de gestion adapté

Il est important de mettre en place un système de gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) ainsi que des structures prévues par la charte de l'eau (bassin du Niger et bassin du Lac Tchad) à l'échelle régionale et la loi-cadre portant régime de l'eau au niveau national.

Parmi les principes de gestion opérationnelle prévus par la charte de l'eau, existent deux modes : la régie et la régie déléguée.

Au Cameroun, la gestion du service de l'approvisionnement en eau potable, notamment dans les agglomérations urbaines, se fait en régie déléguée par l'État à CAMWATER. Mais dans le contexte du milieu rural, la loi du 24 décembre 2019 portant code de la décentralisation confie la maîtrise d'ouvrage de l'eau aux communes qui peuvent l'exercer en régie ou en régie déléguée. Quel que soit le mode retenu dans

chaque commune, il sera important de prévoir la participation des représentants des populations dans la composition des organes (membres des comités de gestion des points d'eau), avec une présence prépondérante des femmes. Les études montrent en effet que l'adhésion de la population est toujours plus élevée, que lorsque celles-ci participent à la désignation des membres des organes de gestion.

Il faut signaler que les Services Nationaux d'Observation (SNO) de ressources en eau au Cameroun sont représentés par la DMN du MINT et l'ONACC du MINEPDED pour l'évaluation et le suivi des eaux météorites ; le CRECC ex CRH de l'IRGM pour les eaux de surface.

Action 2 : Élaboration d'une stratégie de maintenance

Il faudra distinguer deux niveaux de maintenance : 1) un suivi/entretien régulier des équipements hydrauliques (graissage de la chaîne d'une pompe manuelle, remplacement d'un robinet sur une borne-fontaine ...) et des infrastructures de collecte hydro climatologiques ; et 2) une maintenance pour les réparations en cas de panne. À cet effet, la mise en œuvre de cette action consistera à : i) s'assurer de la disponibilité des compétences (ressources humaines engagées) et des pièces de rechange (source d'approvisionnement, stock, filière d'approvisionnement) ; ii) organiser la maintenance, c'est-à-dire désigner et responsabiliser les structures spécialisées (DMN du MINT, CRECC de l'IRGM, etc.) pour les infrastructures, un artisan ou groupes d'artisans pour maintenir les équipements hydrauliques dans un état permanent de fonctionnement optimal ; iii) professionnaliser le service de maintenance, car cette activité est souvent considérée comme un complément de revenu. Pour favoriser la viabilité financière du métier, il sera nécessaire que les artisans réparateurs disposent d'un volume d'activités suffisant pour en faire leur activité principale.

Action 3 : Renforcement des capacités des différents acteurs et parties prenantes

Le renforcement des capacités devra intéresser tous les acteurs impliqués dans la chaîne de la GIRE, qu'il s'agisse du maître d'ouvrage, du délégataire/opérateur privé, d'une structure de l'État, d'une structure associative, ou d'un artisan réparateur. Il portera sur les enjeux de la GIRE, la maintenance permanente des ouvrages et équipements, l'importance et le rôle de l'information hydro climatologique, hydro biogéochimique et environnemental, et l'importance du suivi permanent du réseau d'observation hydro pluviométrique, hydro biogéochimique, environnemental et de la GIRE.

Matrice 17 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la ressource en eau

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en eau)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Définir les conditions idoines de la disponibilité pérenne de la ressource eau dans la Région								
Programme d'intervention 1 : Renforcement de la connaissance de l'état de la ressource en eau								
Action 1 : Évaluation du potentiel en eau de la Région du Nord	Potentiel de la ressource en eau de la Région connue	Potentiel non connu	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité mobilisable de chaque origine (de surface, souterraine et pluviale) estimée ; - Données et/ou paramètres climatiques, hydrométriques, hydrogéologiques et hydrobiogéochimiques régulièrement actualisées ; - 01 recueil /monographie de la ressource en eau par bassin hydrographique régulièrement actualisé. 	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1
Action 2 : Analyse des équipements de suivi de la ressource	Types d'équipements de suivi de la ressource en eau connus	<ul style="list-style-type: none"> - 04 stations météorologiques fonctionnelles ; - 09 stations hydrométriques dont 07 non fonctionnelles ; - 03 stations piézométriques suivies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements appropriés pour le suivi de la ressource en eau dans la Région du Nord répertoriés ; - 16 stations climatologiques dans les chefs lieux d'arrondissement ; - 12 stations hydrométriques créées et/ou réhabilitées ; - 27 stations piézométriques projetées dans les départements et arrondissements. 	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1500	A 2 à A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en eau)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Analyse de la qualité de la ressource	Qualité de l'eau consommée dans la Région connue	Non connue	- Parametres physico -chimiques et bacteriologiques de l'eau de chaque origine connues ; - 01 monographie de parametres hydrobiogeochimiques par types d'eau et par bassin hydrographique connue.	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1 à A 5
Action 4 : Mise en place d'un système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région du Nord (SIIREN)	Informations sur la qualité de l'eau et de leurs utilisations régulièrement rendues publiques	Non connue	Système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région du Nord (SIIREN) mis en place	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2 à A5
Programme d'intervention 2 : Évaluation des infrastructures et équipements requis								
Action 1 : Analyse des ouvrages et équipements non motorisés pour les zones rurales et semi-rurales	Ouvrages et équipements non motorisés pour les zones rurales et semi-rurales déterminés	Non connue	Caractéristiques des ouvrages et équipements non motorisés (puits, forage équipé d'une pompe, source aménagée, mare d'eau) pour les zones semi-rurales connues	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 2 à A5
Action 2 : Analyse des ouvrages et équipements des réseaux de distributions pour les centres urbains	Ouvrages et équipements appropriés pour les réseaux urbains	Non connue	Caractéristiques et coûts des ouvrages et équipements des réseaux de distribution pour les centres urbains connus	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 à A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en eau)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Analyse des systèmes de retenue d'eau	Systèmes de retenue d'eau de la région évalués	Barrage de Lagdo	Caractéristiques et coûts des ouvrages / infrastructures de retenues d'eau de surface et d'eau de pluies collinaires	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CRECC MINEPIA, NACC, ENEO, MINADER, MEADEN, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	5 000	A1 à A5
Action 4 : Analyse des aménagements connexes	Aménagements connexes aux systèmes d'approvisionnement évalués	Non connue	Spécificités techniques et technologies des aménagements pour chaque type d'ouvrage connues	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	400	A2 à A5
Action 5 : Évaluation des coûts de service pour les populations bénéficiaires	Coûts de services aux populations bénéficiaires évalués	Base tarifaire non connue	Tarif du service de l'eau pour les populations déterminé	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1
Programme d'intervention 3 : Mode de gouvernance pour la disponibilité permanente de la ressource en eau								
Action 1 : Choix de mode de gestion adapté	01 stratégie de gestion participative mise en place	Monopole de Camwater	01 mode intégrant les représentants des populations bénéficiaires mis en place	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A1
Action 2 : Élaboration d'une stratégie de maintenance	01 stratégie participative de maintenance est mise en place	Non connue	01 stratégie prenant en compte les capacités locales retenue	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1
Action 3 : Renforcement des capacités des différents	Compétences avérées des acteurs et autres parties	Non connue	Capacités des acteurs de la chaîne de gestion renforcées	Toute la Région	MINEE, MINEPAT, CTD, OSC et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement	500	A1

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources en eau)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
acteurs et parties prenantes	prenantes de la chaîne de gestion					du processus		
Total							12 000	

3. 2. 4. 2. 3. Gestion des ressources halieutiques

Il ressort du diagnostic territorial que le potentiel de la faune aquatique de la Région du Nord est composé des espèces telles que le Tilapia nilotica (*Oréochromis niloticus*), les silures sont *Clirias gciriepinus*, le *Synodontis schall* vulgairement appelé « kouroungou » et le *Chrysichtys nigrodigitatus* ou « mâchoiron » et d'autres espèces comme le Lûtes niloticus ou « capitaine », le *Monnyrus ruine* (Moukadji), le *Cytharinus cytharus* ou « falia » et l'*Heterotis niloticus* ou « Kanga. Ce potentiel, bien que mal connu, s'avère insuffisant pour les besoins locaux. En effet, l'accroissement démographique et la faiblesse du revenu des populations entraînant l'augmentation de l'effort de pêche, ainsi que les exportations frauduleuses des produits de pêche ont eu comme conséquence une constante diminution des ressources halieutiques.

La diminution des ressources a été si forte qu'au cours de ces trois dernières années, la production régionale de la pêche a chuté de 9 700 annuelles à moins de 5 000 tonnes par rapport à l'année 2012, face à une demande en poisson qui prend une allure exponentielle. De nombreux pêcheurs ont déjà pris conscience de la nécessité de gérer autrement les ressources, puisqu'il s'agit pour eux d'un enjeu de survie.

Les ressources halieutiques étant des ressources qui se reconstituent par reproduction, leur utilisation durable est possible si elles sont gérées de manière appropriée. Cependant, dans la mesure où, la liberté des activités de pêche est garantie et l'accès aux ressources de pêche est libre, une compétition prend place pour la capture des poissons démersaux à forte valeur marchande, qui entraîne une destruction progressive des ressources.

Pour mettre un terme à l'épuisement des ressources, la Région s'est donnée comme objectif de développement de renforcer le capital des ressources halieutiques, dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins.

3. 2. 4. 2. 3. 1. Objectif stratégique spécifique : Renforcer le capital des ressources halieutiques dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins

Cet objectif vise à créer les conditions de développement et de pérennité des ressources halieutiques. Sa mise en œuvre fera l'objet de la réalisation efficace de deux programmes principaux. Il s'agit de : i) l'amélioration de la connaissance sur le potentiel en ressources halieutiques ; et ii) la régénération/renouvellement des espèces.

Programme d'intervention 1 : Amélioration de la connaissance sur le développement du potentiel en ressources halieutiques

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales. Il s'agit i) de l'évaluation des stocks halieutiques ; et de la recherche-développement en matière de ressources halieutiques.

Action 1 : Évaluation des stocks halieutiques

Cette action consistera à faire un inventaire du potentiel en ressources halieutiques. Il s'agira plus concrètement de collecter et d'analyser les données sur les espèces disponibles (taille et poids des espèces, volume de captures et leurs tendances sur chaque espèce).

Action 2 : Recherche développement en matière de ressources halieutiques

Cette action consistera à i) collecter et analyser des données sur les nouvelles espèces ainsi que sur les conditions de leur domestication, ii) faire des essais liés au développement d'espèces adaptées à l'aquaculture, iii) renforcer les moyens de recherche halieutique et mettre en place un système d'information sur les espèces, iv) élaborer les mesures concrètes de gestion participative des ressources.

Programme d'intervention 2 : Régénération/renouvellement des espèces

Ce programme a pour objectif d'assurer la disponibilité permanente et l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les actions d'aménagement et de développement ne sont pas entachées de considérations à court terme. Elles reposent sur des données scientifiques plus actuelles et plus fiables, qui favorisent la poursuite de l'objectif d'une utilisation optimale et du maintien de la disponibilité de la ressource pour les générations présentes et futures.

La réalisation efficace de ce programme fera l'objet de la mise en œuvre de deux actions proposées par le SNADDT. Il s'agit i) du renforcement/régénérations du capital des ressources halieutiques ; ii) et de la promotion de l'aquaculture et de la rizi-pisciculture.

Action 1 : Renforcement du capital des ressources halieutiques

La mise en œuvre efficace de cette action fera l'objet de plusieurs opérations. Il s'agira notamment de i) l'évaluation des espèces disponibles, pour identifier notamment les espèces en voie de disparition ; ii) la mise sur pied des unités de production locale des alevins ; iii) l'empoissonnement, c'est-à-dire l'ajout de poissons dans les cours d'eau, pour augmenter l'offre et encourager la croissance d'espèces appréciées ou introduire de nouvelles espèces ; iv) l'élevage : les alevins ou les petits poissons adultes seront extraits des unités de production pour être élevés dans des étangs dans lesquels on ajoute des nutriments et des aliments pour poisson. Il sera dans ce cas procédé à des

modifications génétiques (en choisissant la meilleure espèce à élever ou en manipulant ses chromosomes) afin d'obtenir une meilleure croissance ou une plus grande résistance aux maladies.

Action 2 : Promotion de l'aquaculture et de la rizi-pisciculture

Cette action vise, d'une manière générale, à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à diversifier les moyens d'existence des populations rurales par le développement intégré d'une pisciculture agroécologique. Sa mise en œuvre efficace consistera à i) sensibiliser les populations rurales sur les opportunités de la rizi-pisciculture ; ii) répertorier les candidats (individus et groupes) disposant des parcelles de terre dans le bassin versant de cours d'eau ; iii) former les candidats ; et les suivre et leur fournir de l'appui/conseil.

Matrice 18 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'exploitation des ressources halieutiques

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources halieutiques)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Renforcer le capital des ressources halieutiques, dans la perspective de répondre aux besoins alimentaires locaux et éventuellement des pays voisins								
Programme d'intervention 1 : Amélioration de la connaissance sur le développement du potentiel en ressources halieutiques								
Action 1 : Évaluation des stocks halieutiques	État des stocks halieutiques connu	Non connue	01 répertoire par espèce des stocks halieutiques disponible	Toute la Région	MINEPIA MINADER CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A 1
Action 2 : Recherche développement en matière de ressources halieutiques	Stratégies et plan de génération et/ou de renouvellement des espèces élaborés et mis en œuvre	Non connue	- Espèces domesticables ; - Moyens de recherche scientifique renforcés ; - Système d'information sur les espèces ; - Mesures de gestion participative en vigueur.	Toute la Région	MINEPIA, MINADER, CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Programme d'intervention 2 : Régénération/renouvellement des espèces								
Action 1 : Renforcement du capital des ressources halieutiques	Espèces halieutiques régulièrement régénérées, en quantité et en qualité	Non connue	- Espèces menacées ; - Cours d'eau empoisonnés ; - Types d'alevins élevés.	Toute la Région	MINEPIA MINADER, CTD, OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	600	A1 à A 5
Action 2 : Promotion de l'aquaculture et de la rizi-pisciculture	Acteurs locaux engagés dans le développement de l'aquaculture et de la rizi-pisciculture	Non connue	Au moins 05 personnes ou groupes de personnes formés, appuyés et suivis par Commune	Chefs-lieux de départements	MINEPIA, MINADER, CTD OSC et PTF	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	600	A 1 à A 5
Total							2 000	

3. 2. 4. 2. 4. Gestion des ressources forestières

Le diagnostic territorial a relevé que la Région du Nord n'est pas une zone à vocation forestière. Le couvert forestier y est pauvre, et les rares ressources ligneuses existantes sont principalement réparties dans quatre domaines de végétation d'inégales superficies qui se partagent le territoire de la Région à savoir : les galeries forestières, les savanes arborées, les savanes arbustives et les savanes herbeuses. À ces domaines de végétation s'ajoutent les périmètres boisés mis en place dans le cadre de diverses opérations dont l'opération sahel vert donc l'un des principaux objectifs depuis environ cinq décennies est de lutter contre la sécheresse et le réchauffement climatique.

Il importe de relever que ces ressources font l'objet d'une exploitation abusive et d'une forte dégradation liée à la recherche du bois-énergie, du bois de construction, la pratique récurrente des feux de brousse, l'extension des surfaces cultivées, l'élagage des arbres pour l'alimentation du bétail en période de soudure.

Pour inverser la tendance et couvrir les besoins locaux, la Région s'est fixée comme vision de développement dans le secteur forestier d'assurer « une présence optimale de l'arbre dans le système de production agropastoral, écologique et le cadre de vie de la Région du Nord ».

Cette vision, tout en reconnaissant d'importants services sociaux et environnementaux qu'apportent les arbres, porte la volonté et l'engagement des acteurs locaux à promouvoir les pratiques agropastorales qui favorisent la préservation, la plantation ou la valorisation des arbres. Il s'agit en d'autres termes, de promouvoir le développement du couvert boisé pour contribuer à la lutte contre la sécheresse et le réchauffement climatique.

3. 2. 4. 2. 4. 1. Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement du couvert boisé

Cet objectif vise ultimement à appuyer une utilisation optimisée et durable des galeries existantes, de manière à réduire la pression exercée sur le couvert végétal et la biodiversité. Il s'agit concrètement d'encourager dans cette région soudano-sahélienne du pays une approche locale de la gestion des ressources forestières par la promotion des pratiques agro-sylvo-pastorales qui favorisent la préservation et la plantation des arbres.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation deux programmes : i) la création des conditions de développement du couvert boisé, et de ii) l'organisation du développement du couvert boisé.

Programme d'intervention 1 : Création des conditions de développement du couvert boisé

Ce programme s'intéresse à l'identification des conditions nécessaires à la restauration des écosystèmes végétaux et l'extension effective du couvert végétal. Ceci va permettre de lutter contre la sécheresse et de réduire les risques de pertes économiques dues au climat. En effet, les arbres jouent un rôle capital dans la consommation du dioxyde de carbone (CO₂) qui est l'un des gaz à effet de serre et l'un des éléments responsables du réchauffement climatique. Les arbres sont également indispensables dans le cycle de l'eau qui est à l'origine des précipitations. Les arbres contribuent ainsi à la réduction des canicules et à la survenue des précipitations et participent par conséquent à combattre la sécheresse. Par ailleurs il est reconnu que l'introduction raisonnée des arbres au sein des systèmes agropastoraux concoure à une meilleure adaptation des exploitations au changement climatique. Parce que l'introduction de l'arbre contribue à la fertilisation des sols et améliore la production vivrière ; contribue à l'allongement des périodes de pâturage, permettant de diversifier la production fourragère pour l'alimentation animale ; génère une plus-value économique directe par le bois.

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de quatre principales actions à savoir : i) mise à jour de l'évaluation du niveau réel de dégradation du couvert végétal ; ii) l'identification des essences climato compatibles ; iii) la création de pépinières pour approvisionner les acteurs ; et iv) la promotion des solutions alternatives à l'utilisation du bois énergie.

Action 1 : Mise à jour de l'évaluation du niveau réel de la dégradation du couvert boisé

Cette action consistera à actualiser la cartographie du couvert végétal de la Région et en faire, avec l'appui des acteurs locaux, une analyse exhaustive : (i) des tendances de l'évolution depuis au moins 30 ans ; (ii) du potentiel de produits essentiels issus de la forêt et de l'arbre (tels que le karité, la gomme arabique, etc.) ; (iii) des caractéristiques socio-économiques des populations qui dépendent des produits de la forêt pour leur subsistance, (v) du type de soutien requis ; (vi) des conditions d'implication des communautés locales (individus, groupes d'individus, CTD) et du secteur privé.

Action 2 : Identification et production des essences arboricoles climato compatibles

Cette action consistera à : i) répertorier sur la base des connaissances endogènes sur le rapport arbre/agriculture/élevage, les essences locales faisant l'objet d'une forte demande, les usages qui en sont faits et les conditions à réunir pour les obtenir et les rentabiliser ; ii) inventorier, à travers la littérature les scientifiques, les espèces étrangères, ainsi que les conditions de leur domestication.

Action 3 : Création de pépinières communales pour approvisionner les acteurs

Cette action consistera à créer par commune (en commun accord avec les communautés), au moins une pépinière pour les espèces identifiées à l'action 2 ci-dessus. Des initiatives d'agroforesterie à petites échelles ont d'ailleurs montré des résultats satisfaisants dans la Région avec l'utilisation des espèces arbustives telles que le *Leucena leucocephala*, le *Caliandra*, *Moringa*, le *Cajanus cajan*, et certaines espèces d'*Acacia*.

Action 4 : Promotion des solutions alternatives à l'utilisation du bois énergie

L'utilisation du bois énergie non seulement réduit drastiquement le couvert végétal, mais également produit du dioxyde de carbone (CO₂) qui est l'un des gaz à effet de serre et l'un des éléments responsables du réchauffement climatique. Au vu de ce qui précède, la réduction de la consommation du bois énergie va contribuer à la réduction du réchauffement climatique et à la lutte contre la sécheresse. Pour y parvenir, il faut amener les 90 à 95 % des populations qui utilisent le bois ou le charbon comme source d'énergie dans les ménages à changer de source d'énergie. Pour y parvenir il faudra :

- i) sensibiliser les populations sur les dangers de l'utilisation du bois énergie ;
- ii) promouvoir l'utilisation des foyers améliorés ;
- iii) assurer la formation des acteurs locaux pour vulgariser les techniques de production du charbon écologique et du gaz domestique à partir de la bouse des bovins et d'autres déchets d'élevage et de l'agriculture.

Programme d'intervention 2 : Organisation du développement du couvert boisé

Ce programme vise à intéresser les individus, les familles, les groupes communautaires, les opérateurs économiques et les exécutifs municipaux à l'agroforesterie et à ses enjeux sur la protection de l'environnement, le développement économique et social de la Région du Nord.

La réalisation de ce programme d'intervention se fera à travers la mise en œuvre de quatre principales actions à savoir :

- i) mesures de restauration et de préservation participatives du couvert boisé ;
- ii) renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- iii) accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions et ;
- iv) recherche et mobilisation du financement.

Action 1 : Mesures de restauration et de préservation participatives du couvert boisé

Cette action consistera à élaborer un plan de gestion et d'utilisation des terres. Ce plan devra comprendre le dispositif réglementaire relatif à :

- i) l'attribution, la démarcation et la gestion durable des forêts individuelles, familiales, communautaires et communales, ainsi que la mise en œuvre de projets forestiers communautaires ;
- ii) la planification d'autres utilisations des terres dans certaines zones, y compris la démarcation des zones résidentielles et des zones réservées à la conservation et à la

production (zones de chasse); iii) la mise en œuvre d'initiatives privées visant à promouvoir et à diffuser des pratiques de gestion durable des ressources forestières (y compris l'arboriculture, la foresterie et l'élevage, la prévention de l'érosion du sol, la préservation du sol et de l'eau, la combinaison de technologies d'ingénierie et de biologie simples au niveau communautaire, etc.); iv) le type d'appui à fournir aux CTD en matière de planification environnementale en général et de gestion forestière en particulier; et v) le type d'appui à fournir au secteur privé en matière de gestion forestière.

Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs locaux

Cette action consistera à :

1. définir par commune les zones d'aménagement de la forêt communale, des forêts individuelles, communautaires ou privées ;
2. identifier, sur la base des critères objectifs les individus et les groupes désireux de s'investir dans l'agroforesterie ;
3. attribuer les espaces nécessaires à ces individus et groupes ;
4. fournir à ces individus et groupes, y compris les groupes de femmes et de jeunes, aux autorités administratives et traditionnelles, aux CTD, aux organisations de la société civile, à toutes les parties prenantes locales intéressées tous les appuis nécessaires à l'agroforesterie. Les appuis prendront la forme de renforcement des capacités institutionnelles, financières, techniques et managériales. Les appuis liés à la formation seront centrés, outre les capacités managériales, sur les questions liées à la gestion durable des forêts, la réplique des meilleures expériences de « cogestion » des ressources forestières (avec la participation des élus locaux, des groupes d'utilisateurs et des SDE), et la mise en place d'une stratégie de communication concertée.

Action 3 : Accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions

Cette action consistera, sur la base des fiches techniques développées, à fournir une aide et un suivi de proximité aux acteurs dans la conduite des activités d'agroforesterie. L'accompagnement devra porter une attention particulière sur les essences adaptées, en fonction des objectifs de reboisement. Il s'agit notamment des espèces :

- utiles à l'alimentation : manguier (*Mangifera indica*), goyavier (*Psidium guayava*) agrumes (*oranger - Citrus sinensis* ; citronnier - *Citrus lemon* ; pamplemoussier - *Citrus maxima* et mandarinier - *Citrus reticulata*) ;
- utilisées pour la pharmacopée traditionnelle ;
- utiles pour le fourrage animal ;
- utilisées pour la fertilisation des sols ;
- utiles pour la lutte contre l'érosion (haies vives et brise vents) ;
- utiles pour le bois d'œuvre et bois énergie ;
- fournissant de l'ombrage et de l'abri.

Action 4 : Recherche et mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à prendre en compte les programmes ou projets en cours et à évaluer le financement disponible dans les projets en cours, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

En ce qui concerne les projets en cours, il y a :

- le programme national de développement des plantations forestières (PNDPF) pour la période 2020-2045. Il est estimé à 12 893 milliards de CFA sur 25 ans, soit une moyenne de 115,72 milliards par an. Il s'agira d'aller chercher l'enveloppe réservée du couvert végétal la Région du Nord notamment dans la régénération, pour cette période de 25 ans ;
- des programmes et projets portés par la coopération allemande dont le Green Innovation centers (Pro-CISA), pour l'horizon 2014 – 2024, financé à hauteur de 28 Millions d'euros ; le Sustainable Forest management in the congo basin – financial contribution foundation (FTNS, COMIFAC), pour l'horizon 2024, financé respectivement à hauteur de 45 et 10 Millions d'euros ;
- le Large-scale Forest Landscape Restoration (FLR) in Africa: Tree-rich landscapes to foster biodiversity, climate change resilience and better livelihoods, pour la période 2020 – 2024, finance à hauteur de 3 Millions d'euros.

Pour la recherche de financement complémentaire, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir des relations durables avec ces partenaires, et mener des tractations en vue des conventions de financement.

Matrice 19 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la gestion des ressources forestières

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources forestières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Promouvoir le développement du couvert boisé								
Programme d'intervention 1 : Création des conditions de développement du couvert boisé								
Action 1 : Mise à jour de l'évaluation du niveau réel de la dégradation du couvert boisé	Niveau de dégradation du couvert boisé connu	Non connue	- Taux de dégradation ; - Liste des moteurs de dégradation.	Toute la Région	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1
Action 2 : Identification et production des essences arboricoles climato compatibles	Typologie des essences climato compatibles pour la Région du Nord connue	Non connue	- Répertoire des essences locales à forte demande ; - Espèces étrangères et conditions de leur domestication.	Toute la Région	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1
Action 3 : Création de pépinières communales pour approvisionner les acteurs	Acteurs approvisionnés en temps réel	Non connue	Au moins 01 pépinière créée dans chaque arrondissement	Chaque commune	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	21 000	A 2
Action 4 : Promotion des solutions alternatives à l'utilisation du bois énergie	Solutions alternatives au bois énergie promues	Foyers améliorés utilisés timidement	- Au moins 90% de la population sensibilisés ; - Au moins 60 % de la population utilisent le biogaz.	Toute la Région	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5
Programme d'intervention 2 : Organisation du développement du couvert boisé								
Action 1 : Mesures de restauration et de préservation participatives du couvert boisé	01 démarche participative de restauration mise en œuvre	Non connue	- Mesures participatives édictées ; - Mécanisme de participation des parties prenantes mis en œuvre.	Garoua	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 2 : Renforcement des capacités des acteurs locaux	Appuis fournis aux acteurs locaux	Non connue	- Zones d'aménagement définies ;	Chaque commune	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED,	Conception/ Financement/ Accompagnement	2 100	A 3 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources forestières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
			- Acteurs et groupes identifiés, formés, appuyés.		MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	du processus		
Action 3 : Accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions	Couvert forestier restauré selon les règles de l'art	Non connue	Proportion des acteurs par espèce	Chaque commune	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 100	A 3 à A 5
Action 4 : Recherche et mobilisation du financement	Financement disponible et accessible	Non connue	- Répertoire des PTF ; - Conventions de financement signées.	Auprès des PTF	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, SDE, OSC, PTF, MEADEN	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 3 à A 5
Total							26 000	

3. 2. 4. 2. 5. Gestion des aires protégées et des ressources fauniques

Eu égard au rôle que jouent les aires protégées dans la préservation du climat, leur protection et leur gestion rationnelle deviennent un enjeu de la communauté internationale, et devraient constituer une priorité dans le contexte des « solutions basées sur la nature ».

D'après le diagnostic territorial, les aires protégées de la Région du Nord-Cameroun représentent incontestablement une source importante de biodiversité et de séquestration de carbone de toute la zone soudano-sahélienne de la zone Ouest et Centre africaine.

Selon le Decret N° 95/466/PM du 20 juillet 1995 portant application de la Loi N°94/01 du 20 janvier 1994, les aires protégées sont destinées à la protection de la nature ou de la biodiversité. Aucun prélèvement n'y est autorisé, ni sur la faune ni sur la flore. Les seules activités qui peuvent y être menées sont le tourisme de vision et la chasse sportive. Mais depuis trois décennies, les populations riveraines ou venues de loin investissent les aires protégées de la Région du Nord et y aménagent des parcelles de cultures vivrières ou y créent des zones de pâturages réduisant considérablement leur périmètre initial. De plus, elles subissent d'autres formes de pression humaine telles que la coupe illégale des arbres pour obtenir le bois-énergie ou de construction, l'orpaillage et le braconnage opérés par des acteurs intrépides dont certains viennent des pays voisins (Nigeria, Tchad, RCA). Cette situation y alimente les conflits entre les différents groupes d'utilisateurs du territoire des aires protégées, en l'occurrence les éleveurs, les agriculteurs, les gérants des zones de chasse et les services de conservation. Les éleveurs y voient leurs déplacements réglementés de façon telle qu'ils ne peuvent plus vivre suivant leur expérience ancestrale de la terre et de l'eau. Certains comme les Mbororo ont pendant longtemps géré de manière très écologique leurs déplacements, ayant leurs itinéraires, leurs zones de pâturage qui se renouvelaient avec les déjections d'animaux (Ndamé, 2007). Quant aux agriculteurs, surtout ceux qui sont les moins bien enracinés et particulièrement les migrants, ils sont régulièrement réprimés ou menacés d'expulsion par les gérants des zones de chasse et les agents de la faune. Certains éleveurs qui s'aventurent dans les aires protégées ont vu une partie de leurs troupeaux ou cheptels abattue manu militari par les amodiataires.

Autre inconvénient de taille à relever est que, les aires protégées de la Région du Nord, à leur création à l'époque coloniale, étaient soit les réserves forestières et de chasse ou alors les réserves de faune. Leurs modalités de gestion n'ont pas été revues en fonction de l'évolution de leurs missions et du contexte national et international. La plupart du temps, les modalités de gestion ne sont plus adaptées et surtout, elles ont tendance à maintenir la situation originelle. À l'expérience, les plans de gestion des aires protégées considérées sont dans leur immense majorité peu opérationnel, car non actualisés. Par ailleurs, les moyens mis à la disposition des organismes ou structures de gestion de ces aires protégées, sont souvent défailants : insuffisance des ressources humaines, financières et

matérielles. Le défi est donc de proposer une nouvelle feuille de route pragmatique, qui permettent d'enrayer la dégradation des aires protégées de la Région du Nord.

L'opérationnalisation de ce défi exige d'améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée de la Région du Nord via la démarche de développement durable, laquelle vise à concilier les impératifs de la conservation de la biodiversité et ceux de l'économie régionale et nationale.

3. 2. 4. 2. 5. 1. Objectif stratégique spécifique : Améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée via la démarche de développement durable

Cet objectif fait sien le principe de Pareto selon lequel 20 % de stratégies bien identifiées résolvent au moins 80 % de problèmes diagnostiqués et potentiels. Autrement dit, les programmes et actions déclinés ci-après apporteront sûrement des solutions idoines aux problèmes de déboisement, de braconnage, de réchauffement climatique, de conflits agropastoraux, de transhumance transfrontalière, d'orpillage de dégradation des sols et de rétrécissement des superficies des aires protégées.

Dans le cadre de la gestion rationnelle des ressources naturelles, cet objectif fera l'objet de **deux programmes** d'actions aux plans juridique, et écologique et environnemental. Au plan juridique, il s'agira de l'arrimage du système de gestion des aires protégées du Cameroun en général et particulièrement de la Région du Nord à la normalisation internationale et au dispositif réglementaire national. Au plan écologique et environnemental, il s'agira de la sauvegarde des écosystèmes des aires protégées.

Programme d'intervention 1 : Arrimage du système de gestion des aires protégées de la Région du Nord à la normalisation internationale et au dispositif réglementaire national

Les aires protégées (Parc Nationaux et zones d'intérêt cynégétiques) de la Région du Nord sont les espaces classés du domaine de l'État, depuis la période coloniale pour ce qui est des parcs nationaux. Ce classement a été opéré de manière unilatérale, c'est-à-dire sans consultation des populations riveraines pour la prise en compte de leurs intérêts. Il s'est poursuivi jusqu'à nos jours en dépit des facteurs exogènes et endogènes qui entravent son processus. Et selon Ndamè (2007) « les zones protégées souffriront d'une détérioration progressive en l'absence de participation et de concertation de tous les acteurs : les populations locales, les Organisations Non Gouvernementales, l'État et le secteur privé. Des mécanismes de financement bien conçus et équitablement pensés et gérés peuvent fournir aux paysans des opportunités de prendre part aux décisions de financement qui affectent leur communauté. Il revient aux autorités de créer des conditions qui ne remettent pas en cause le fondement même de ces sociétés à travers leurs activités essentielles ».

Aujourd'hui, le Cameroun ambitionne de classer 30 % de son territoire en aires protégées pour corroborer la vision de la communauté internationale et s'arrimer aux conventions internationales ratifiées. Dans le sillage de cette ambition, ce programme vise à :

- actualiser et à adapter les actions d'aménagement et de développement durable des aires protégées de la Région du Nord aux normes et pratiques internationales en la matière ;
- faire des populations et communautés riveraines des acteurs majeurs des aires protégées, au même titre que l'État, les CTD, les autorités traditionnelles et les amodiataires.

Les actions qui permettront d'y parvenir sont :

- la consolidation des acquis en matière de classement des aires protégées;
- la consolidation des acquis en matière d'intégration des populations riveraines dans la gestion des aires protégées ;
- la promotion et le lobbying de l'approche « Autres Mesures de Conservation Efficace des Territoires en abrégé (AMCCE) » ;
- l'examen des modalités du transfert de la compétence de certaines aires protégées aux CTD ;
- la sécurisation optimale des aires protégées.

Action 1 : Consolidation des acquis en matière de classement des aires protégées

Les aires protégées du Cameroun occupent une superficie d'environ 23 % de la surface du pays sur une ambition de 30 %. Il convient de relever que cette classification obéit au terme de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régimes des Forêts, de la Faune et de la Pêche au Cameroun. Cependant, les aires protégées en général (parcs nationaux, ZIC, ZICGC, réserves forestières) dans la Région du Nord représentent environ 3 100 000 ha soit 44 % de la superficie de la Région du Nord. Ce chiffre ne tient pas compte des superficies empiété par les populations à travers les activités anthropiques, encore moins les superficies concédées de manière tacite par les amodiataires aux populations locales pour les mêmes activités. En tout état de cause les parcs nationaux et les réserves forestières de la Région du Nord occupent une superficie d'environ 800 000 ha soit environ 13 % de la superficie de la Région en supposant que les ZIC ne soient pas considérées selon la classification de l'UICN comme aires protégées. À l'évidence, il sera question dans la suite du raisonnement de faire aboutir les ZIC au titre d'aires protégées selon les normes de l'UICN et leur attribuer une catégorie bien définie. Auquel cas, le cap atteint par la Région du Nord au vu de nombreuses sollicitations de l'espace par les autres utilisateurs, soit 13 % selon la nomenclature internationale contre 9 % pour le Cameroun et 44 % selon la nomenclature en vigueur au Cameroun, il est important de souligner qu'il y a lieu de consolider les acquis à ce niveau. Le niveau de classement atteint aujourd'hui classe la Région du Nord parmi les grands pays de conservation de biodiversité comme le Botswana, la Namibie, le Costa Rica etc... il serait utopique de penser à un nouveau classement d'aires protégées. La vision du MINFOF dans cette Région est plutôt de procéder au classement

des forêts communautaires à l'effet d'atténuer les pressions des populations sur les aires protégées et résoudre définitivement la problématique du bois de chauffe à travers les appuis en cours du projet GIZ PROFEC, ECOCONSULT.

Action 2 : Consolidation des acquis en matière d'intégration des populations riveraines dans la gestion des aires protégées

L'intégration des populations dans la gestion des aires protégées au Cameroun en général et celles de la Région du Nord en particulier s'est opérée de manière progressive. Après le sommet de Rio en 1992 consacré au développement durable abandonnant ainsi le classement unilatéral des aires protégées par l'État et la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992 suivi dans la foulée de la promulgation de la loi 94/01 du 20 janvier et par corolaire la reconnaissance aux populations riveraines du droit d'usage pour une grande première, le concept de la participation a pris corps très rapidement dans les aires protégées de la Région du Nord comme pionnier en la matière qui ont représenté les premiers tests de cogestion des aires protégées au Cameroun. C'est ainsi que dès 2004, le MINFOF a signé une convention de cogestion des ZIC 1 et 4 avec les populations riveraines du Parc National de la Bénoué, concédé les ZIC de Mana et Voko Bantagé d'une superficie totale de plus de 293 683 ha aux populations riveraines. Ces aires de conservation ont permis aux populations bénéficiaires de réaliser une gamme variée d'activités et d'améliorer significativement leur niveau de vie. À ce jour, ces populations continuent de bénéficier des avantages y afférents. Il est question de consolider ces acquis et revaloriser les taxes liées aux activités qui s'y déroulent notamment la taxe d'abattage. Celle-ci permettra aux populations de comprendre l'importance de la conservation des espèces de chasse sportive parce que leur avantage est directement lié à la survie de l'espèce. L'Elan de Derby qui est l'espèce emblématique phare de la Région du Nord s'y retrouve et constitue l'essentiel de la motivation des chasseurs professionnels. La revalorisation de sa taxe d'abattage à 5 millions au lieu de 1 million n'émoussera pas la motivation des chasseurs. Les quotas dans ces zones variant entre 3 et 4 têtes par ans, les populations pourront voir leurs recettes revues à la hausse de manière substantielle et par conséquent une amélioration significative de leurs conditions de vie. De même, certaines zones à l'abandon pourront faire l'objet de convention soit avec les communes ou avec les populations riveraines.

La cogestion ou gestion participative suppose un système de gestion adaptative, c'est-à-dire prend en compte et met en avant les pratiques et savoirs locaux en matière de conservation des écosystèmes.

La prise en compte effective des droits humains et la gestion participative des aires protégées se matérialiseront à travers l'application judicieuse des dispositions pertinentes de l'Arrêté conjoint n° 076 MINATD/ MINFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises

riveraines. Cet arrêté institue dans chaque communauté villageoise riveraine un comité riverain, et au niveau de la municipalité un comité communal.

Action 3 : Promotion et lobbying de l'approche « Autres Mesures de Conservation Efficace des Territoires en abrégé (AMCCE) »

L'approche AMCCE mise au point par l'UICN et en vigueur depuis 2018, préconise que les zones de chasse soient classées dans cette catégorie comme classification intermédiaire. Cette action consistera pour le MINFOF et les CTD à faire le plaidoyer et le lobbying auprès des instances nationales compétentes, pour que les ZIC de la Région du Nord soient classées dans un nouveau concept de conservation. Cette classification ne se fera pas sans obstacle. Il va falloir intégrer cette approche dans la révision de la loi forestière en cours. Les ZIC au niveau du Cameroun constituent une forme de partenariat public / privé. C'est également une manière efficace de gérer les AP dans un contexte où l'État ne dispose pas toujours suffisamment de moyens pour gérer efficacement les espaces classés. Du moment où ces AMCCE sont reconnues au niveau international comme classification intermédiaire, elles pourront dans l'avenir voir leur statut élevé au rang supérieur et contribuer ainsi à la vision de classement de 30 % du territoire national en aires protégées.

Action 4 : Examen des modalités du transfert de la compétence de conservation de certaines aires protégées aux CTD

Le transfert de la compétence de conservation des aires protégées est édicté par la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette Loi qui fait de la décentralisation l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local (art. 5.2) :

- fait des Collectivités Territoriales Décentralisées (communes et régions) des personnes morales de droit public jouissant de l'autonomie administrative et judiciaire pour la gestion des intérêts régionaux et locaux et règlent, par délibérations, les affaires de leur compétence (art. 8) ;
- dispose que les Collectivités Territoriales Décentralisées « reçoivent tout ou partie du produit de l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires, dans les conditions fixées par la loi » et « produisent des ressources propres nécessaires à la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leur territoire. (Art. 11 al. 1) ;
- transfère à celles-ci (art. 17 et 156 à 163) des compétences nécessaires à leur développement économique (action économique ; gestion de l'environnement et des ressources naturelles, dont les aires protégées ; planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat), sanitaire et social (santé, population et action sociale), éducatif, sportif et culturel (éducation, alphabétisation et formation professionnelle ; jeunesse, sports et loisirs ; culture et promotion des langues nationales).

Cette loi est venue renforcer les dispositions pertinentes de l'Arrêté conjoint n° 076 MINATD/ MINFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines, qui prévoit instituer un comité communal.

Il ne s'agit pas de concéder toutes les aires protégées aux CTD. L'expérience de la cession de certaines réserves forestières à certaines communes n'est guère reluisante. Pratiquement toutes les réserves forestières concédées au CTD connaissent de sérieux problèmes d'aménagement. Certaines ont bénéficié des aménagements avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Déjà le MINFOF a signé des conventions de gestion avec certaines communes dans la Région du Nord et de l'Extrême-Nord. Il s'agit notamment de la commune de Tcholliré pour la gestion du Parc National de la Bénoué et la commune de Waza pour la gestion du Parc du même nom. Ces conventions jusqu'ici ne se sont pas traduites par des résultats palpables sur le terrain, du fait principalement des moyens limités des CTD. En effet, la gestion d'une aire protégée requiert un investissement colossal pour la conservation, la protection et la promotion. À ce jour, seules les aires protégées bénéficiant de l'accompagnement des PTF sortent du lot, avec un niveau de conservation acceptable. C'est le cas du Parc National de Bouba Ndjidda. Certaines sont malgré les appuis des PTF soumises à des pressions anthropiques incommensurables. C'est le cas des parcs nationaux du Faro et de la Bénoué. La concession de certaines aires protégées aux CTD devra se faire de manière progressive et avec l'appui des PTF qui garantissent un financement sur le long terme.

Action 5 : Sécurisation optimale des aires protégées

Les aires protégées de la Région sont toutes vulnérables tant sur le plan législatif que sur le plan de la protection physique. Elles ne disposent que des Arrêtés de classement produits pendant la période coloniale. Régulièrement, la paternité des aires protégées est mise à mal par les magistrats lors des audiences dans le cadre des conflits d'usage de ces espaces. En principe, ces aires protégées bien qu'elles soient des domaines privés de l'État et leur accès réglementé devraient avoir des titres fonciers au nom de l'État. Ce manquement grave constitue la première vulnérabilité. Aussi, leurs limites ne sont matérialisées pour certaines que par des cours d'eau naturels, des pistes, etc.. Aucune barrière physique ne les distingue des autres espaces non classés. Le niveau de protection est largement en deçà des normes internationales de l'UICN. Nombre d'entre elles ne disposent pas d'équipements adéquats de protection. Seul le parc national de Bouba Ndjidda est à un niveau acceptable de protection. Tous ces facteurs constituent le deuxième niveau de vulnérabilité. Il est question de mettre place une stratégie de protection et de surveillance de chaque aire protégée et sa zone périphérique en respectant le nombre requis d'éco-garde, les équipements de pointe, comprenant les

infrastructures routières, de franchissement, de communication de logement et de recherche.

Programme 2 : Sauvegarde des écosystèmes des aires protégées

Ce programme vise des objectifs au double plan écologique/environnemental et scientifique. Au plan écologique/environnemental, la sauvegarde des écosystèmes des aires protégées contribuera au maintien de la diversité biologique et des processus écologiques essentiels à la vie. Elle favorisera l'évolution dynamique des espèces sauvages par le processus de la sélection naturelle, et ce, à l'abri des pressions et des perturbations anthropiques. Elle procurera des bénéfices écologiques de première importance, comme la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau.

Elle permettra enfin de garantir la pérennité biophysique à travers un écosystème stable et équilibré, pour des utilisations essentielles actuelles et futures.

Au plan scientifique, les aires protégées constituent des laboratoires en milieu naturel. Leur sauvegarde permettra d'avoir accès à des informations de première main sur les écosystèmes et les espèces. Elles aident à comprendre le fonctionnement de ces éléments naturels et à découvrir de quelle façon ils peuvent s'adapter aux changements. Elles sont les lieux de référence écologique et favorisent une vision plus large de la conservation, en permettant de suivre les changements et d'évaluer les impacts environnementaux des diverses décisions de gestion sur le territoire et sur les ressources situées à l'extérieur de celui-ci. C'est donc une police d'assurance que se donne une société, puisqu'il est difficile de comprendre et de contrôler toutes les incidences de l'exploitation des ressources sur le milieu naturel. Cette assurance est d'autant plus importante si, sur un territoire donné, les pressions d'aménagement et de développement se font de plus en plus intenses.

La réalisation effective de ce programme se fera au terme de la mise en œuvre efficace des **six actions** ci-après :

- sensibilisation, formation et éducation des populations à la conservation ;
- développement d'une véritable stratégie de gestion efficace de la transhumance ;
- production du plan d'aménagement de chaque aire protégée ;
- veille sanitaire des hommes et des animaux ;
- réduction des dégâts agricoles et des conflits y afférents ;
- recherche et mobilisation du financement.

Action 1 : Sensibilisation, formation et éducation des populations à la conservation

Les connaissances acquises sur les aires protégées permettent de remonter dans le temps et de découvrir comment naissent, se développent et se transforment les écosystèmes. Ces connaissances peuvent être utilisées non seulement à des fins scientifiques, mais aussi à des fins éducatives, de manière à aider à la compréhension des relations entre les

humains et la nature. Les aires protégées procurent ainsi des occasions de contacts directs avec la nature. Elles exercent une attraction indéniable sur la population en éveillant sur la conservation des espèces et de leurs milieux de vie. Elles contribuent également à façonner l'appui volontaire du public en faveur de la conservation et du développement durable. L'action consistera à utiliser plusieurs outils de communication pour partager ces enjeux avec les communautés, notamment riveraines. De façon concrète, les plans d'aménagement des parcs nationaux de la Bénoué, de Bouba Ndjidda et du Faro disposent en leur sein des programmes connus depuis plus de 20 ans. Ces programmes changent au fil des temps et en fonction des réalités et des nouveaux concepts. Ce sont ces programmes qu'il va falloir adapter et développer en stratégies efficaces. Il s'agira d'élaborer des stratégies d'information, d'éducation et de sensibilisation prenant en compte les aspects genre et minorités, en lien avec la stratégie de communication transfrontalière développée dans le cadre du projet BSB Yamoussa pour ce qui est du Parc National de Bouba Ndjidda ; de sensibiliser les communautés riveraines (y compris transfrontalières) sur la sauvegarde des trois parcs ; d'appuyer le fonctionnement des clubs environnementaux dans les établissements scolaires et associations de jeunesse extrascolaire autour du parc ; d'organiser les activités de sensibilisation et renforcement des capacités des autorités administratives, judiciaires, traditionnelles, forces de maintien de l'ordre et autres parties prenantes ; d'organiser des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la législation faunique et forestière (FMO, Justice, etc.) ; de produire des supports de communication et sensibiliser les différents acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées (ONG locales, populations locales et peuples autochtones, opérateurs économiques, et autorités religieuses) ; et de sensibiliser les populations sur la nécessité de protéger les corridors de migration des espèces.

Action 2 : Développement d'une véritable stratégie de gestion efficace de la transhumance

La transhumance transfrontalière est devenue au fil du temps une problématique qui met en branle l'appareil étatique et particulièrement les autorités de la Région du Nord. À l'origine, la transhumance était un simple mouvement des éleveurs d'un point à un autre. Mais aujourd'hui elle est devenue pour les pays concernés, une véritable source de problèmes, notamment l'insécurité, le banditisme, le braconnage, les prises d'otage avec demande de rançon, l'empiètement des aires protégées, la propagation des maladies zoonotiques, etc. Il est important que les pays impliqués dans la transhumance mettent en place un processus d'aménagement et de régulation de ce mouvement depuis les pays de départ jusqu'aux pays d'accueil. Il faudra donc :

- accélérer le processus de concertation sur le dispositif de sécurité et de sûreté à mettre en place ;
- développer des mécanismes innovants de dialogue multi-acteurs autour de la restructuration et de la modernisation des modes d'élevage ;

- mettre en place des codes pastoraux cohérents et harmonisés susceptibles de garantir la prévention et la gestion des conflits ;
- mettre en place des mécanismes fiables de recensement et d'actualisation du fichier des propriétaires de bétails transhumants par pays ;
- réaliser des études détaillées des zones de pâturage par pays et de leur capacité de charge ;
- revaloriser et harmoniser le système de taxation de la transhumance dans les différents pays en vue de restaurer les pâturages ;
- définir de manière précise les points d'entrée et de sortie du bétail transhumant ;
- instaurer un système de vaccination systématique du bétail à l'entrée de chaque pays ;
- renforcer le dispositif de contrôle des armes à feu ;
- développer des mécanismes innovants de gestion efficace des aires protégées transfrontalières ;
- impliquer davantage les populations riveraines dans le classement, la gestion et le partage des bénéfices des aires protégées ;
- renforcer la sécurité des aires protégées et des éco-gardes dans l'exercice de leurs fonctions et des synergies de symbiose respectueuses des aires protégées, des zones de pâturage et des couloirs de transhumance.

Cette stratégie épousera le pan d'investissement pays en cours et permettra de mettre en place une transhumance apaisée, dénudée de toute brutalité et respectueuse de la réglementation en vigueur des pays d'accueil.

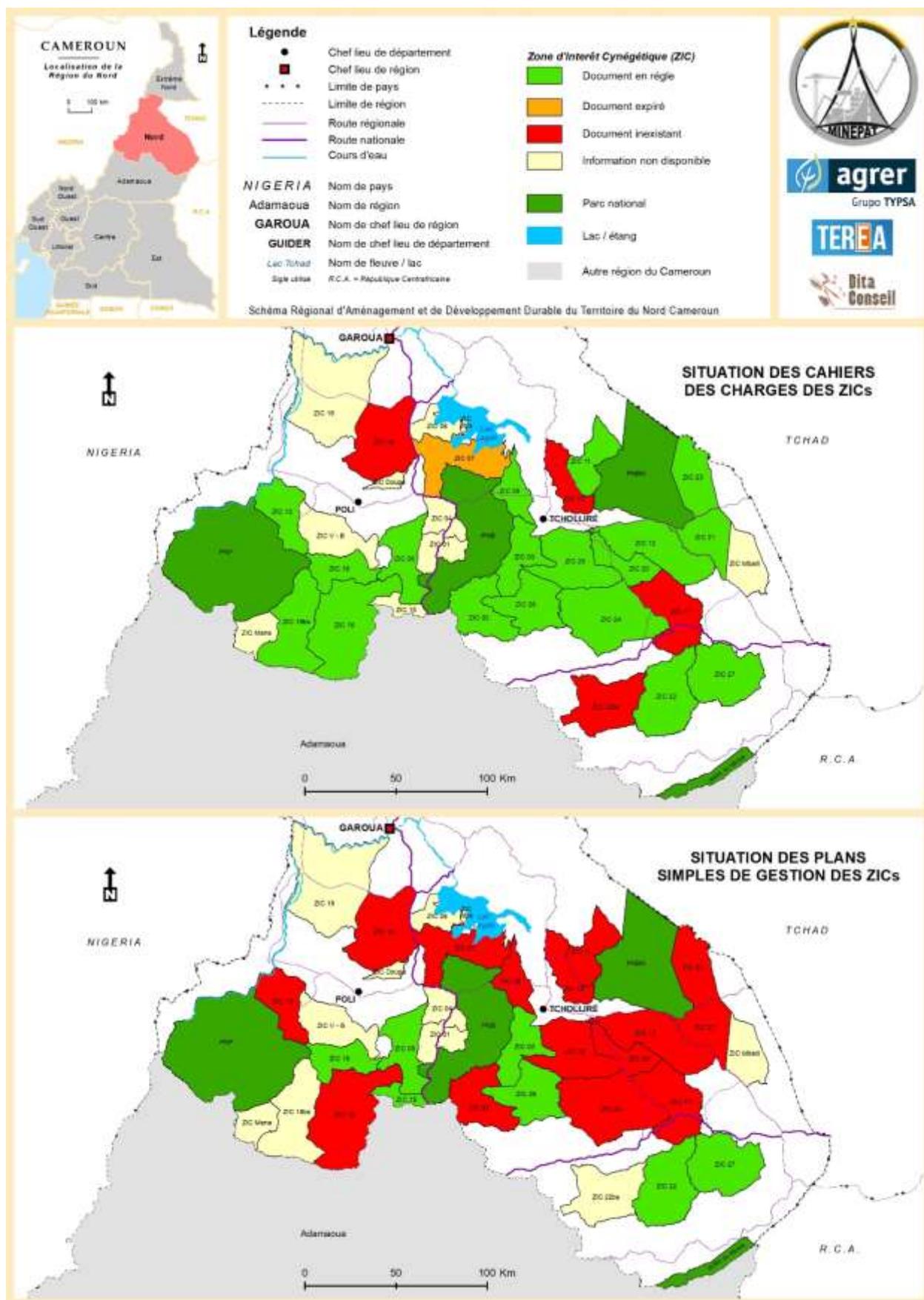
Action 3 : Production/révision du plan d'aménagement de chaque aire protégée

Un plan d'aménagement est l'outil de gestion efficace d'une aire protégée. On parle de plan d'aménagement pour les PN, plan de gestion pour les ZIC, et plan simple de gestion pour les forêts communales et les forêts communautaires. Des canevas d'élaboration de ces outils d'aménagement existent au niveau du MINFOF et connu de toutes les parties prenantes. Pour ce qui est des trois parcs nationaux de la Région du Nord, il s'agira concrètement d'implémenter ceux des parcs nationaux de Bouba Ndjidda et de la Bénoué validés en 2021 et dont la période de validité va jusqu'en 2025 avec l'appui des partenaires techniques et financiers tels le projet BSB Yamoussa, WCS, Ecnord Cam, BRISTOL Zoo. Pour le parc National du Faro, il est important que le processus de validation en cours s'achève en tenant compte des problématiques de la pêche dans le Faro et la chasse sportive au crocodile qui viendra booster l'enthousiasme des chasseurs sportifs et l'économie locale. En ce qui concerne les ZIC, il est important que celles qui disposent des plans de gestion notamment les ZIC 10, 20, 23, 25, 16, 18, 18 BIS, les implémentent efficacement avec l'appui des projets qui travaillent sur l'approche paysage. Le projet BSB et le bureau d'étude DFS qui ont appuyé la production des plans de gestion des ZIC 10, 20, 25 et 23, le projet Econord Cam pour l'élaboration des plans de gestion des ZIC 1, 2, 4, 7 et 9, le projet AWF, Noe, Global Conserve dans le consortium CASEVE (Camroun, Septentrion Vert). Les ZIC à cogestion (1

et 4) et à gestion communautaire (Mana et Voko Bantadjé) se doivent aussi de disposer des plans de gestion.

Il est évident que ces plans de gestion prendront en compte les études socio-économiques, la cartographie, les inventaires, le zonage conformément aux directives d'aménagement adoptés par le MINFOF.

Figure 25 : Situation des cahiers des charges et plans simples de gestion des aires protégées



Action 4 : Veille sanitaire des hommes et des animaux

Après la survenue de la pandémie de la Covid19 en 2019, il y a eu un regain de conscience sur l'importance de veiller aux maladies zoonotiques. C'est fort de cela que le projet BSB Yamoussa a organisé une série d'ateliers qui a abouti à la mise en place dans le complexe BSB, d'un comité zoonose chargé de travailler avec le comité interministériel One Health piloté par la primature. Les actions de ce comité consisteront à assurer une veille sanitaire permanente sur les espèces à travers de bonnes pratiques d'hygiène, notamment : i) la formation « examen initial du gibier » ; ii) la sensibilisation des chasseurs aux risques et maladies liées au gibier ; iii) l'établissement de partenariats avec les laboratoires de renom, notamment sur les analyses trichines ; et iv) l'élimination des déchets de chasse par enfouissement.

Action 5 : Réduction des dégâts agricoles et des conflits y afférents

Il s'agira de tenir le pari de la cohabitation entre les zones reconnues d'intérêt cynégétique et les activités anthropiques telles que l'agriculture, l'élevage et autres faits d'établissements humains. Les opérations concernent : i) le renforcement des mesures de prévention afin de limiter les dégâts, notamment par l'agrainage pour assurer la protection des cultures sensibles ; ii) la définition des zones et des périodes de chasse coordonnée ; iii) la mise en place d'un groupement d'interventions rapides (GIR) afin de répondre par des mesures de prélèvements à des problématiques de dégâts ; iv) l'accompagnement technique dans toutes initiatives d'aménagement du milieu ; v) les conseils à la gestion des milieux naturels et agricoles, la promotion des aménagements favorables à la petite faune sauvage , ce qui est le seul véritable moyen de favoriser leur population ; vi) l'implication des acteurs agropastoraux dans tous programmes de préservation de la biodiversité (agrifaune, écocontribution...).

Toutes ces actions devront impérativement figurer dans les plans d'aménagement des parcs nationaux et les plans de gestion des ZIC afin de renseigner le comité zoonose adossé aux organes des protocoles spécifiques du BSB tels le Comité Bitanional de planification et d'Exécution (CBPE).

Action 6 : Recherche et mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à répertorier les programmes ou projets en cours et à évaluer le financement disponible, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

S'agissant des projets en cours, il convient d'indiquer un ensemble de programmes et projets portés par la coopération allemande, à savoir :

- le programme national de développement des plantations forestières (PNDPF) pour la période 2020-2045. Il est estimé à 12 893 milliards de CFA sur 25 ans, soit une moyenne de 1,1572 milliards par an ;

- le Sustainable forest management in the congo basin, financé conjointement par le FTNS, et la COMIFAC, respectivement à hauteur de 45 et 10 Millions d'euros jusqu'en 2024 ;
- le Large-scale Forest Landscape Restoration (FLR) in Africa: Tree-rich landscapes to foster biodiversity, climate change resilience and better livelihoods Period: 2020 – 2024, financé à hauteur de 3 Millions de euros ;
- le Support of Forest and Environment Programme (Fonds Commun/AFR 100) Phase IV: pour la période 2021-2025, bénéficiant d'un financement de 10 millions d'euros ;
- le Green Innovation centers (Pro-CISA) couvrant la période 2014 – 2024, pour un financement de 28 Millions d'euros ;

Il s'agira d'aller chercher dans ces programmes et projets l'enveloppe réservée à la Région du Nord et plus spécifiquement à la valorisation économique des aires protégées.

Pour la recherche de financements complémentaires, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, d'élaborer un plan de mobilisation, d'établir des relations durables avec ces partenaires, et de mener des tractations en vue des conventions de financement.

4.2.5.2. Acteurs de la gestion de chaque aire protégée

La gestion des aires protégées incombe à divers segments de la société. En tout premier lieu, les groupes concernés sont les communautés qui vivent sur les territoires d'accueil des aires protégées ou à proximité de ceux-ci et qui utilisent les ressources naturelles de ces territoires ou en tirent un revenu. Les autres acteurs comprennent notamment les organismes publics responsables de l'administration (par exemple le Conseil Régional, les conseils municipaux) et du contrôle des différentes ressources naturelles des aires protégées (par exemple : les forêts, l'eau douce, la pêche, la chasse, le tourisme, l'agriculture. On trouve également parmi les acteurs de la gestion des aires protégées le milieu des affaires et les industries (par exemple les opérateurs économiques, les usagers de l'eau); il y a également les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales. Enfin, les acteurs concernés incluent le personnel local de l'organisme public chargé de la gestion, ainsi que celui des projets relatifs à l'environnement et au développement en place pour appuyer la gestion de l'aire protégée.

En gros, les acteurs de la gestion de l'aire protégée se réfèrent aux institutions, groupes sociaux et individus pour lesquels l'aire protégée représente un enjeu direct, important et spécifique. En effet tous les acteurs ne sont pas concernés de la même façon dans la gestion de l'aire protégée tout comme ils ne sont d'ailleurs pas tous habilités pour jouer un rôle dans la gestion des ressources. À cet égard, il convient de distinguer deux grands groupes d'acteurs. Dans le premier groupe sont inclus les acteurs sociaux qui ont le dessus sur les autres concernant plusieurs aspects. Ces acteurs que l'on peut qualifier de primaires ont un rôle actif dans le processus de gestion participative de l'aire protégée ; ils sont

automatiquement impliqués dans la prise de décision alors les acteurs secondaires sont associés dans une moindre mesure (par exemple en faisant partie d'un organe consultatif). De manière spécifique et conformément à la réglementation en vigueur, les acteurs de gestion des parcs nationaux sont composés des Comités de gestion pilotés par le Gouverneur de la région, le comité consultatif Local qui est un forum de concertation et de gestion entre les populations riveraines et le service de la conservation de l'aire protégée dotée des missions spécifiques, le comité scientifique et technique, le comité communal, le comité riverain et le service de la conservation proprement dit.

Matrice 20 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la gestion des aires protégées et ressources fauniques

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Aires protégées et ressources fauniques)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme des actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Améliorer significativement la performance de la gestion de chaque aire protégée via la démarche de développement durable								
Programme d'intervention 1 : Arrimage du système de gestion des aires protégées de la Région du Nord à la normalisation internationale et au dispositif réglementaire national.								
Action 1 : Consolidation des acquis en matière de classement des aires protégées	Prévisions anthropiques sur les aires protégées réduites à leur plus simple expression	Environ 18 % sous pression (bois énergie, agriculture, élevage, etc.).	Moins de 05 %, les aires protégées étant classées et mises en valeur à travers des plans efficaces d'aménagement et de gestion.	Tout le territoire de la Région du Nord	Comité de pilotage, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Élaboration, mise en œuvre et suivi du processus	400	A 3- A 4
Action 2 : Consolidation des acquis en matière d'intégration des populations riveraines dans la gestion des aires protégées	Gestion participative des aires protégées consacrées	Comités riverains pris en compte à titre consultatifs et non comme parties prenantes à part entière	Proportion des représentants dans les instances de décision (comités communaux et comités riverains)	Chaque aire protégée	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Élaboration, mise en œuvre et suivi du processus	40	A 1
Action 3 : Promotion et lobbying de l'approche « Autres Mesures »	ZIC classées et promues selon l'approche AMCE	Non connue	Nombre de ZIC de la Région promues et classées suivant l'approche AMCE	Toutes les ZIC de la Région	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Élaboration, mise en œuvre et suivi du processus	400	A2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Aires protégées et ressources fauniques)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme des actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
de Conservation Efficace des Territoires en abrégé (AMCCE) »								
Action 4 : Examen des modalités de transfert de la compétence de conservation de certaines aires protégées aux CTD	Compétence de conservation des aires protégées de la Région transférées aux CTD, conformément à la réglementation en vigueur	Compétence de conservation tenue par le MINFOF	- Modalités et aires protégées à transférer définies et diffusées aux CTD ; - Au moins 80 % des aires protégées gérées sous l'instigation des CTD.	Chaque aire protégée	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participent à la définition des modalités de transfert et aux cahiers de charge à la production du PG de l'aire protégée	100	A 2
Action 5 : sécurisation optimale des aires protégées	Populations végétales et fauniques et leurs écosystèmes préservés des atteintes anthropiques	Non connue	Nombres d'actions (titre foncier, écogardes en nombre suffisants, équipement de pointe, etc.) développées et mises en œuvre dans les aires protégées	Chaque aire protégée	Acteurs étatiques, CTD, PTF	Participent à toutes les mesures de sécurisation	2 000	
Programme d'intervention 2 : Sauvegarde des écosystèmes des aires protégées								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Aires protégées et ressources fauniques)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme des actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Action 1 : Sensibilisation, formation et éducation des populations à la conservation	Importance et enjeux de la conservation connexe populations	Non connue	Nombre des comités riverains et comités communaux sensibilisés, formés et éduqués à la conservation	Chaque aire protégée	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participent à l'aménagement de l'aire protégée et au suivi des rétrocessions des quotes-parts des taxes d'affermage de l'aire protégée	400	A 1- A 2
Action 2 : Développement d'une véritable stratégie de gestion efficace de la transhumance	Stratégie efficace de gestion de la transhumance autour des aires protégées déterminée	Non connue	Aux moins quatre actions développées et mises en œuvre	Garoua	COMIFAC, comité de gestion, comité riverain, comité communal	Veiller à l'application des actions développées	12 000	
Action 3 : Production/révision du plan d'aménagement de chaque aire protégée	Plans d'aménagement des aires protégées produits ou révisés	Non connue	Au moins 02 plans d'aménagement de parcs nationaux mis en œuvre et aux moins ¼ des ZIC et ZICGC dotés de plan d'aménagement et de plan d'affaires produit	Garoua/Thollirey/Poli et CTD	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participent à la mise en œuvre des plans d'aménagement et à l'élaboration des plans de gestion	400	A 1
Action 4 : Veille sanitaire des	Santé humaine et animale assurée dans les aires protégées	Non connue	Plan d'action du comité zoonose mis en œuvre.	Toutes les aires protégées de la région	Comité interministériel, comité zoonose,	Participent à la mise en œuvre du plan opérationnel du	1 000	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Aires protégées et ressources fauniques)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme des actions	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
hommes et des animaux					acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	comité zoonose autour de toutes les aires protégées		
Action 5 : Réduction des dégâts agricoles et des conflits y afférents	Dégâts agricoles et conflits y afférents réduits	Non connue	- Mesures d'atténuation mises en œuvre ; - Nombre de conflits agricultures/parc enregistrés.	Chaque aire protégée	Comité de gestion, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participent à la gestion des conflits et à la résolution des conflits agro-sylvopastoraux	1 000	A 1 à A 5
Action 6 : Recherche et mobilisation du financement	Financements des activités de développement durable des aires protégées mobilisées et disponibles	Non connue	- Montant du financement déterminé dans programmes et projets en cours ; - Montant du financement à rechercher déterminé.	CTD	Comité de pilotage, acteurs étatiques, CTD, PTF, OSC	Participe à la production du PG de l'aire protégée	60	A 1
Total							17 800	

3. 2. 4. 2. 6. Gestion des ressources minières

Le diagnostic territorial de la Région du Nord a révélé que, cette dernière dispose d'un potentiel minier considérable et très diversifié. Il s'agit notamment :

- des substances précieuses (diamant, or et platine) ;
- des minéraux industriels et les terres rares (graphite ; disthène ; arsenic ; calcaire ; talc et terres rares) ;
- des métaux de base (rutil, nickel, plomb, zinc, cuivre, étain, tungstène (wolfram), molybdène, manganèse et fer) ;
- des substances énergétiques (uranium, sources thermales et les schistes bitumineux) ;
- des matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation (marbre, pierre, sable et gravier).

Cependant, l'écrasante majorité de toutes ces substances minérales ne sont connues qu'à l'état d'indices. Il n'existe pas pour l'instant de gisements miniers connus susceptibles d'attirer les grands investisseurs miniers industriels pour booster le développement durable de la Région du Nord. Pour que les ressources minières de la Région du Nord puissent contribuer à l'atteinte de l'émergence de celle-ci à l'horizon 2035, il y a la nécessité de passer du stade de la prospection minière stratégique au stade de pré-évaluation (avec au moins une indication des ressources minérales). Autrement dit les ressources minières de la Région du Nord méritent d'être mieux connues.

Pour y parvenir, la Région du Nord s'est donné comme vision en matière des ressources minières : « **mener une gestion durable des ressources minières afin de contribuer au développement économique et social de la Région du Nord** ».

L'opérationnalisation de cette vision sera réalisée à travers 02 objectifs stratégiques spécifiques à savoir : développer et améliorer l'information géologique et minière et doter les services en ressources nécessaires. Ceci viendra en appui à la trentaine des projets de recherche minière en cours dans la Région tel que cela est illustré sur la carte de la figure ci-dessous.

3. 2. 4. 2. 6. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Développer et améliorer l'information géologique et minière

La gestion durable des ressources minières de la Région du Nord vise un seul objectif stratégique spécifique énoncé ci-dessus. Pour atteindre cet objectif, Il faudra engager les travaux de recherche pour confirmer, actualiser, fiabiliser et rendre disponibles les données géologiques et minières de la Région du Nord. Les informations géologiques et minières disponibles sur la Région du Nord ont été acquises sur petite échelle (1/500 000^e) et sur la base des techniques obsolètes. Il est donc question de consolider et de

mettre à jour toutes ces informations à travers des cartes à grande échelle (minimum 1/200 000^e).

Par ailleurs, il faut s'assurer que toute la Région est couverte par la prospection stratégique qui est en réalité la recherche des anomalies et des indices. Pour atteindre cet objectif stratégique spécifique, il faudra exécuter **deux programmes d'actions** ci-après :

- la consolidation et l'actualisation des données géologiques minières ;
- la vulgarisation du domaine minier de la Région du Nord.

Programme d'intervention 1 : Consolidation et actualisation des données géologiques minières

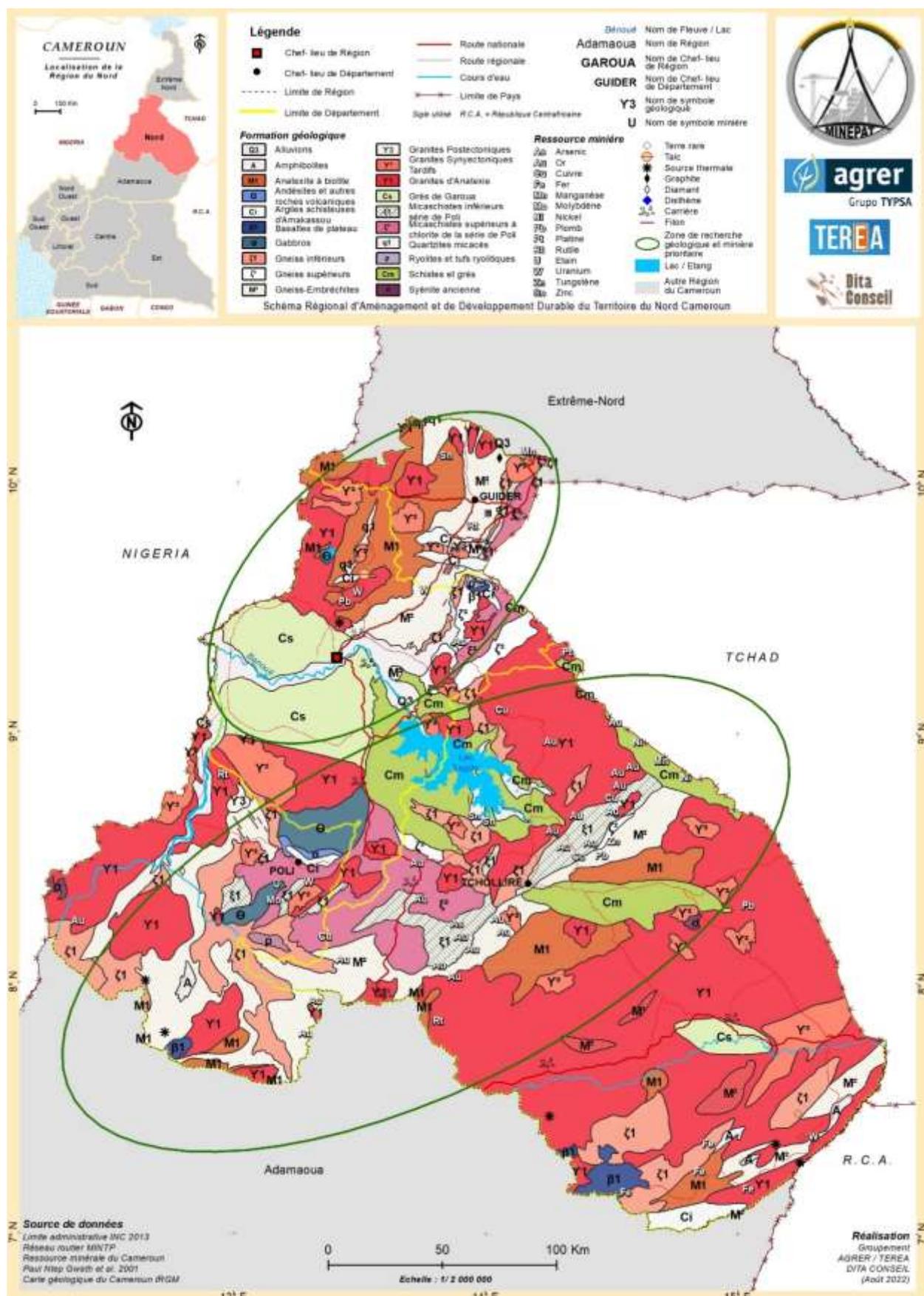
La mise en œuvre de ce programme d'intervention s'articulera autour de cinq actions :

- confirmation et mise à jour des données géologiques et minières existantes ;
- définition des zones d'intérêt et élaboration des claims miniers.
- acquisition de nouvelles données géologiques et minières ;
- mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM) ;
- mise sur pied d'une plateforme de plaidoyer et de lobbying visant à admettre la recherche minière dans les aires protégées.

Action 1 : Confirmation et mise à jour des données géologiques et minières existantes

Cette action devra consister à mener une prospection géologique, géochimique et géophysique autour des indices de substances minérales déjà connues en vue d'améliorer les connaissances sur ces indices. Les levées devront être faites sur des cartes mieux renseignées (échelles supérieures ou égales à 1/200 000). Un travail similaire vient d'être réalisé dans le cadre du Projet PRECASEM sur financement de la Banque Mondiale. Il portait sur la feuille topographique au 1/200 000^e de Tchamba qui couvre les Arrondissements Poli et de Beka. À terme, de nouvelles cartes géologiques et minières, fiables au 1/200 000^e au moins, seront dressées. L'idéal sera de réaliser les cartes géologiques et minières à grande échelle (1/50 000 au moins). Au vu des connaissances actuelles sur le potentiel minier, tout porte à croire que les travaux de confirmation et de mise à jour des données géologique et minières se focaliseront dans les zones illustrées sur la figure ci-dessous.

Figure 26 : Zones de recherches géologiques et minières



Action 2 : Définition des zones d'intérêt et élaboration des claims miniers

Une fois que les informations sur les indices des substances minières sont confirmées et améliorées, certains de ces indices et zones favorables vont faire l'objet des études plus poussées allant jusqu'au stade de sondages carottés d'exploration à la maille relativement lâche (environ 500 mètres) et de pré-évaluation des ressources. Ce travail vise à définir les zones d'intérêt qui pourront plus tard être érigées au rang de gisements miniers. Par ailleurs la définition des zones d'intérêt permettra de minimiser le risque d'investissement au privé.

Un claim minier peut être défini comme un terrain, un espace délimité et renfermant du minerai. Sur la base des nouvelles cartes géologiques et minières, il faut délimiter les concessions minières par substance ou groupe de substances minérales prêtes à être proposées aux éventuels acquéreurs. Cette action devrait être menée en collaboration avec le Ministère chargé des Mines, celui chargé des Forêts, de la faune et de la flore, celui chargé du cadastre et des affaires foncières, celui chargé de l'élevage, celui chargé du tourisme ainsi que les communes concernées. Ceci permettra d'éviter les conflits et les chevauchements des titres.

Action 3 : Acquisition de nouvelles données géologiques et minières

L'acquisition de nouvelles données géologiques et minière sera focalisée sur les parties de la Région qui n'ont pas été couvertes par les travaux antérieurs ou les zones où on n'observe aucun indice de substances minérales pour le moment. Ce travail aura pour but la découverte des anomalies minières et/ou les indices de substances minières et compléter ainsi les études sur le potentiel minier de la Région du Nord.

Action 4 : Mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM)

La bonne visibilité et la gestion du secteur minier de la Région du Nord nécessite la mise en place d'une application informatique. Celle-ci devra contenir des bases de données facilement accessibles et exploitables par les investisseurs et tout ce qui sont intéressés par le domaine minier de la Région. Cette base de données devrait être mise à jour de manière régulière. Il faudra donc mettre en place un personnel bien formé pour la cause, des outils informatiques et des logiciels adéquats.

Action 5 : Mise sur pied d'une plateforme de plaidoyer et de lobbying visant à admettre la recherche minière dans les aires protégées

Les indices des substances minérales notamment l'or sont présents autour et à l'intérieur de certaines Aires Protégées (AP). Ces substances minières sont illégalement exploitées par des artisans miniers clandestins qui mettent ainsi à mal la biodiversité de ces AP. Pour résoudre ce problème, il faudra convaincre les décideurs dans un premier temps à autoriser dans certaines conditions, l'exploration minière légale dans les AP. Pour y parvenir, il faudra mettre sur pied une plateforme de plaidoyer et de

lobbying chargée de préparer et de présenter auprès des décideurs, les arguments en faveur de l'autorisation de mener les recherches minières dans certaines parties des AP. Cette plateforme sera placée auprès de Conseil Régional et comprendra entre autre : les sectoriels chargés des mines, des forêts et de la faune, de l'environnement, de la recherche scientifique ; les CTD ; les autorités traditionnelles ; les ONGs ; les PTF ; etc.

Programme d'intervention 2 : Vulgarisation du domaine minier de la Région du Nord

Les données géologiques et minières ayant été consolidées, améliorées, densifiées et actualisées, il faudra les rendre visibles et les mettre à la disposition des investisseurs. Ce travail se fera dans le cadre du programme de la vulgarisation ou diffusion du domaine minier de la Région du Nord donc les trois actions sont :

- la conception et la réalisation des supports de diffusion ;
- l'organisation, la tenue et/ou la participation aux forums/conférences ;
- la sélection des partenaires technico-financiers.

Action 1 : Conception et réalisation des supports de diffusion

La promotion des ressources minières doit être bien pensée et bien conçue pour atteindre les cibles et produire les effets escomptés. Il faudra bien choisir les informations à divulguer et le message à faire passer. Cette action devra également apporter les réponses appropriées sur le choix des supports de communication, et même devra conduire à la création d'un site internet de promotion des ressources minières de la Région du Nord.

Action 2 : Organisation, tenue et/ou participation des forums/conférences

Promotion des ressources minières de la Région du Nord sur le plan national et international devra se faire à travers l'organisation, la tenue et/ou la participation aux foires, forums et/ou conférences du genre PROMOTE (un salon multisectoriel organisé au Cameroun) ; Investing in African Mining Indaba (une conférence internationale de l'investissement minier en Afrique se tient annuellement à Cape Town en Afrique du Sud), etc. Une vaste campagne promotionnelle doit être mise en branle pour vendre les informations géologiques et minières auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Ceci devra être fait à travers les supports numériques et papiers, sur internet, à travers les forums et autres plates-formes d'échanges. Même les représentations diplomatiques du Cameroun à l'extérieur doivent être mises à contribution.

Action 3 : Sélection des partenaires technico-financiers

L'un des résultats attendus des campagnes promotionnelles est l'afflux des investisseurs qui viendront solliciter les contrats minières. À ce niveau, il faudra être très

futé afin de choisir les partenaires qui garantissent au mieux les intérêts de la Région du Nord. Il faudra mettre sur pied une commission de sélection des investisseurs les plus expérimentés et disposant des capacités techniques et financières avérées et éviter les hommes d'affaires véreux et adeptes de la spéculation.

3. 2. 4. 2. 6. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Doter les services en ressources nécessaires

L'analyse des comportements des acteurs a laissé transparaître qu'ils sont disposés à apporter leur contribution à l'atteinte de l'émergence de la Région du Nord à l'horizon 2035. Cependant ils ont souligné qu'ils étaient limités à cause du manque criard des ressources tant humaines, financières et matérielles.

Programme d'intervention : Renforcement des capacités

Les services déconcentrés et ceux des CTD ont besoin d'être renforcés en ressources humaines, financières et matérielles. Il s'agit d'un renforcement en qualité et en quantité.

La mise en œuvre de ce programme d'intervention s'articulera autour des trois actions :

- le recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les CTD ;
- le recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les services déconcentrés ;
- la dotation financière et matérielle au service de la géologie et des mines des CTD et des Délégations.

Action 1 : Recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les CTD

Les CTD devront recruter et renforcer les capacités des cadres et des ingénieurs du domaine des mines, de la géologie et de l'environnement. Ils devront être bien outillés pour mieux défendre les intérêts des CTD et des populations dans les opérations minières.

Action 2 : Recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les services déconcentrés

Les services déconcentrés des mines et de la géologie doivent être dotés d'un personnel adéquat des domaines des mines et de la géologie. Ce personnel doit être bien formé et en nombre suffisant et capable de bien mener les missions de contrôle technique et surveillance administrative des opérateurs miniers sur le terrain.

Action 3 : Dotation financière et matérielle au service de la géologie et des mines des CTD et des Délégations

Si les Délégations départementales et régionales peuvent attendre les ressources financières et matérielles uniquement de l'État central, les CTD quant à elles devront compter sur la dotation de la décentralisation, sur les contributions de partenaires et sur les recettes propres. Quoi qu'il en soit, il faudra doter les services des mines et de la géologie des CTD et des Délégation des ressources financières et matérielles nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions. Il s'agit d'un matériel divers et varié allant du matériel roulant aux équipements spécifiques en passant par le matériel et équipement de bureau.

Matrice 21 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la gestion des ressources minières

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources minières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Développer et améliorer l'information géologique et minière								
Programme d'intervention 1 : Consolidation et actualisation des données géologique et minières								
Action 1 : Confirmation et mise à jour des données géologiques et minières existantes	Données géologiques et minières existantes mises à jour	Existence de quelques indices miniers découverts avant l'indépendance	100% d'indices connus sont réétudiés et mis en valeur	Les points des indices déjà répertoriés de la Région	MINMIDT, MINRESI, SONAMINES, Opérateurs miniers privés, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, évaluation, etc.	75	A1 – A5
Action 2 : Définition des zones d'intérêt et élaboration des claims miniers	- Zones d'intérêt minier définies ; - Claims miniers élaborés délimités.	- Zones d'intérêt minier existant sur la base des indices découverts avant l'indépendance et l'artisanat minier ; - Claims miniers non existants.	- Au moins 01 zone d'intérêt minier identifiée ; - 01 cartographiée au 1/50000 ^{ème} de la zone d'intérêt est élaborée.	Les points des indices confirmés et mis à jour	MINMIDT, MINRESI, SONAMINES, Opérateurs miniers privés, les PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, évaluation, etc.	50	A1 – A5
Action 3 : Acquisition de nouvelles données géologiques et minières	Données géologiques et minières nouvelles sont acquises	- 16 permis de recherche en cours ; - Plus d'une quarantaine de demandes de permis de recherche en attente.	40% du territoire de la Région est couvert par la prospection géologique et minière	En dehors des AP et les agglomérations urbaines	MINMIDT, MINRESI, SONAMINES, Opérateurs miniers privés, les PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, évaluation, etc.	40 000	A1 – A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources minières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 4 : Mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM)	Informations géologiques et minières disponibles et accessibles en temps voulu	Le SIGM non existant	<ul style="list-style-type: none"> - % des investisseurs ayant démarré leurs activités minières dans la Région à partir du SIGM un an après sa mise en service ; - Nombre d'utilisateurs du SIGM accru d'au moins 20 % par an. 	Cadastre minier central et régional	MINMIDT, MINRESI, SONAMINES, Opérateurs minières privés, les PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, évaluation, etc.	100	A4 – A5
Action 5 : Mise sur pied d'une plateforme de plaidoyer et de lobbying visant à admettre la recherche minière dans les aires protégées	Recherche géologique et minière menée dans les aires protégées sans causer de préjudices à ces dernières	<ul style="list-style-type: none"> - explorations interdite dans les aires protégées ; - exploitation minière illégale dans les aires protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actes autorisant les prospections dans les aires protégées ; - Au moins un permis de recherche minière est octroyé dans une AP de la Région du Nord. 	Garoua / CR	MINMIDT, MINFOF, MINEPDED, MINRESI, SONAMINES, Opérateurs minières privés, les PTF, Chefs Traditionnels	Conception, exécution, financement, accompagnement, évaluation, etc.	50	A1 – A5
Programme d'intervention 2 : Vulgarisation du domaine minier de la Région du Nord								
Action 1 : Conception et réalisation des supports de diffusion	Domaine minier de la Région du Nord vulgarisé	Non-existence des supports de promotion du secteur minier de la Région du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - 01 dispositif de promotion mis en place ; - Supports de diffusion disponibles 	Garoua & Yaoundé	MINMIDT, SONAMINES, CTD	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	20	A4 – A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources minières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 2 : Organisation, tenue et/ou participation des forums/conférences	Plusieurs actions de médiatisations menées	Pas organisation ou de participation aux forums/conférences	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à au moins 02 forums miniers par an ; - organisation d'au moins 01 plateforme d'échanges par an ; - participation à au moins 01 mission de promotion à l'étranger ; - au moins 03 médias diffusent de spots publicitaires sur le secteur minier de la Région (radio/télévision /internet). 	Cameroun & à l'extérieur	MINMIDT, SONAMINES, CTD	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	230	A4 – A5
Action 3 : Sélection des partenaires technico-financiers	Partenaires technico-financiers sélectionnés	La Région du Nord ne choisit pas les opérateurs ou partenaires pour son secteur minier	Au moins 3 PTF accompagnent les projets miniers dans la Région du Nord	Cameroun & à l'extérieur	MINMIDT, SONAMINES, CTD	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	10	A4 – A5
Objectif stratégique spécifique 2 : Doter les services en ressources nécessaires								
Programme d'intervention : Renforcement des capacités								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Gestion de ressources naturelles (Ressources minières)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les CTD	Effectif des CTD en personnel des domaines géologique et minier renforcé	Les CTD ne disposent pas du personnel du domaine de la géologie et des mines	Chaque Commune et le CRN disposent d'au moins un cadre du domaine de la géologie et des mines	21 Communes de la Région du Nord et Conseil régional du Nord à Garoua	CTD, PTF, Cabinets de Recrutement	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	350	A1 – A5
Action 2 : Recrutement du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les services déconcentrés	Effectif des SDE en personnel des domaines géologique et minier renforcé	Nombre insuffisant du personnel du domaine de la géologie et des mines dans les services déconcentrés	La DRMINMIDT-Nord et les 04 DDMINMIDT disposent chacune d'au moins 02 cadres du domaine de la géologie et des mines	DRMINMIDT-Nord et les 04 DDMINMIDT	MINMIDT, MINFOPRA, MINFI, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	75	A1 – A5
Action 3 : Dotation financière et matérielle au service de la géologie et des mines des CTD et des Délégations	Ressources matérielles financières et des CTD et des SDE revues à la hausse	Insuffisance des ressources matérielles et financières	Provisions budgétaires allouées couvrant au moins 80% des besoins financiers et matériels annuels	DRMINMIDT-Nord, DDMINMIDT, Communes de la Région, Conseil régional	MINMIDT, MINFI, CTD, PTF	Conception, exécution, financement, accompagnement, présentation, évaluation, etc.	250	A1 – A5
Total							41 210	

3. 2. 4. 3. *Densification du réseau d'équipements sociaux*

Les **équipements socio collectifs** sont des aménagements abritant des activités qui répondent à différents besoins de la population en matière d'éducation, de santé, de culture, de sport et de tourisme, etc. Sur le plan de sa dotation en ce type d'équipements, la Région du Nord est loin de satisfaire comme il se doit, les attentes de sa population résidente et de ses visiteurs. En effet, d'après son diagnostic territorial cette région se caractérise par :

- une offre en équipements d'éducation et de santé insuffisante et concentrée dans les chefs-lieux de département ;
- une offre en équipements marchands réduite ;
- un niveau d'équipements sportifs extrêmement faible à l'exception de Garoua, le chef-lieu de la Région du Nord ;
- une couverture moindre en équipements de loisirs et sans aménagement de grande ampleur ;
- une couverture en équipements culturels quasi inexistante ;
- une absence d'offre en centres sociaux ;
- une offre en établissements d'encadrement de la petite enfance inexistante.

Il importe d'adopter et de mettre en œuvre des mesures adéquates pour inverser la tendance aux fins de faciliter l'accessibilité des équipements sociaux à la population.

3. 2. 4. 3. 1. **Objectif stratégique spécifique : Faciliter l'accessibilité des équipements sociaux à la population**

Les conditions déterminantes de la réalisation de cet objectif sont l'amélioration des conditions d'accès et de séjour dans les établissements d'éducation et de santé ; la fourniture à la clientèle d'une offre diversifiée et suffisante en équipements marchands ; la mise à disposition des populations de la Région d'une gamme variée d'équipements sportifs et d'espaces récréatifs et de loisirs ; et la prise en charge efficace de la petite enfance. Faciliter l'accessibilité des équipements à la population passe non seulement par l'allocation du nombre de ces équipements, mais aussi par leur rapprochement géographique de leurs usagers.

Pour traduire cet objectif stratégique dans les faits, huit (8) programmes d'actions seront mis en œuvre :

- l'augmentation des capacités d'accueil des équipements d'éducation ;
- l'extension des équipements de santé ;
- la densification des équipements marchands ;
- le renforcement du patrimoine/parc sportif ;
- le développement des équipements culturels ;
- l'installation des équipements de loisirs ;

- la création des centres sociaux et des lieux de rencontre pour les jeunes : construire un projet autour de la jeunesse ;
- la mise en place des équipements de garde pour la petite enfance notamment dans les villes.

Programme d'intervention 1 : Augmentation des capacités d'accueil des équipements d'éducation

En 2021, l'offre de la Région du Nord en équipements d'éducation, était très insuffisante dans les trois ordres d'enseignement maternel, primaire et secondaire. En effet, pour un objectif national de 45 élèves par classe, cette Région en était à 63 élèves par classe ; d'autre part pour un objectif national et d'une salle de classe pour 370 habitants, la Région du Nord affiche une salle de classe pour 1370 habitants. Au chapitre de la moyenne d'élèves par table, le déficit était encore plus important. En effet, la Région du Nord affichait alors une moyenne de 3,5 élèves par table banc laquelle est normalement dévolue à deux élèves.

Cette situation suggérait d'importants efforts à faire en matière de disponibilité des capacités d'accueil des élèves. D'autre part, la grande majorité des édifices scolaires de la Région du Nord nécessitait une intervention radicale, afin de mieux garantir la sécurité des élèves, d'améliorer le confort et de favoriser un enseignement de qualité par l'adaptation des locaux. De là, la nécessité d'y mettre en œuvre un programme de trois actions pour inverser la tendance. Il s'agit de :

- construction des écoles ;
- maintenance et entretien des équipements d'éducation ;
- amélioration du cadre de vie en milieu scolaire.

Action 1 : Construction des écoles

Cette action s'attachera à : construire de nouveaux bâtiments scolaires et universitaires (maternelles, primaires, secondaires et supérieurs) pour désengorger les salles de classe surchargées et pallier les effectifs pléthoriques là où le besoin se fait sentir, à procéder à la création de nouvelles écoles là où cela est nécessaire pour réduire les distances à parcourir par les écoliers pour atteindre le lieu d'éducation, voire rénover les salles de classe vétustes. Elle consistera aussi à rechercher et à mobiliser les ressources financières nécessaires et à lancer des appels d'offres pour mener à bien les travaux requis. Les efforts de construction, de réfection des « équipements scolaires privilégieront surtout les départements du Mayo Rey et du Faro.

Au total c'est au moins 50 écoles maternelles et 100 écoles primaires nouvelles qu'il faudra construire dans la Région d'ici 2035 sans oublier certaines nouvelles institutions (grandes écoles et facultés) de l'Université de Garoua.

Action 2 : Maintenance et entretien des équipements d'éducation

Cette action est une procédure anticipée à effectuer par des équipes d'entretien des installations pour s'occuper régulièrement de la toiture, de l'étanchéité des murs de l'installation électrique, de la peinture des murs, de la réfection des sanitaires, du nettoyage des cours et de l'intérieur des salles de classe et de la plomberie des bâtiments. Les équipements scolaires et leur aménagement intérieur, qui prennent en compte l'environnement culturel local, favorisent l'apprentissage. Les performances des élèves sont tributaires de la qualité des équipements d'éducation et des conditions de vie. Il existe de fortes preuves qu'une infrastructure de haute qualité facilite un meilleur enseignement, renforce les acquis scolaires et réduit l'abandon.

Action 3 : Amélioration du cadre de vie en milieu scolaire

Cette action consistera à poser les sanitaires et des points de ravitaillement en eau potable dans les écoles voire à doter celles-ci des cantines destinées au ravitaillement alimentaire des élèves et d'aires de sport où les élèves pourront se livrer à des activités sportives.

Programme d'intervention 2 : L'extension des équipements de santé

Les équipements de santé sont indissociables de la vie quotidienne. Particulièrement importants, ils offrent la possibilité de diagnostiquer, de soigner et d'entretenir santé et bien-être. Pour un médecin professionnel, il est capital de posséder un équipement médical de *bonne qualité afin de prodiguer des soins de qualité à ses patients. Du bon matériel permet de guérir plus facilement une maladie tout en étant d'une grande aide pour le diagnostic.* En fait, il n'est pas faux de dire que de bons outils font de bons docteurs.

Il ressort de son diagnostic territorial qu'en 2021, la Région du Nord était passablement dotée de formations sanitaires des catégories CSI jusqu'aux hôpitaux de district (moyenne supérieure de 1 formation pour 10 000 habitants). Les autres catégories de formations sanitaires y sont numériquement très insuffisantes. À titre d'exemple, le Département du Faro ne disposait d'aucune pharmacie et ne possédait qu'un seul centre de dépistage de VIH/SIDA. D'un autre côté, le nombre de lits était très en deçà de l'objectif national (1 lit pour 250 habitants). En effet, il faudrait au moins 5 fois plus de lits pour approcher cet objectif national. Pour ce qui est des cabinets dentaires, les données disponibles révèlent une carence criante. Les structures médicales existantes de la Région pour l'accueil des malades n'étaient pas bonnes ; et l'offre de certains types de prises en charge était encore faible.

Il y a de gros efforts à faire pour combler le déficit actuel de la couverture de la Région du Nord en formations sanitaires dans toutes catégories en accroissant l'effectif de ces formations sanitaires pour satisfaire les besoins d'une population régionale en croissance rapide d'ici 2035 en répondant aux besoins présents et futurs des acteurs

de santé : faire émerger l'offre de la Région du Nord en répondant aux besoins présents et futurs des acteurs de santé.

La mise en œuvre de ce programme d'intervention se réalisera autour de deux actions : l'accroissement des formations sanitaires et pharmaceutiques et la modernisation des plateaux techniques.

Action 1 : Croissance des formations sanitaires et pharmaceutiques

Cette action se préoccupera d'accroître le nombre de formations sanitaires de niveau centre de santé dans la Région du Nord, d'installer des officines de pharmacies dans les chefs-lieux, de doter chaque commune d'au moins une officine de pharmacie.

Action 2 : Modernisation des plateaux techniques

Cette action portera sur l'augmentation du nombre des formations sanitaires en privilégiant les départements défavorisés comme le Mayo Rey et le Faro. La modernisation des équipements de santé se traduira par des reconstructions totales ou partielles, l'installation du plateau technique de santé, le découpage du département du Mayo Louti en deux districts de santé. On sait que la qualité des équipements est indispensable à un système éducatif performant.

Programme d'intervention 3 : Densification des équipements marchands

Par équipements publics marchands, nous entendons ici les infrastructures dont les services ont un caractère marchand et pouvant améliorer les recettes des bénéficiaires. Il y a une multiplicité des équipements publics marchands. Parmi ces équipements nous avons choisi les marchés physiques ou ponctuels « lieu de rencontre, réel ou idéal, de l'offre et de la demande. Le marché a pu être considéré principalement en tant qu'équipement public au sens physique du terme : un espace idéalement clos, en tous cas délimité, à l'intérieur duquel les commerçants peuvent exercer leur activité, sous contrôle et dans un cadre réglementaire. Dans cette acception, le marché, c'est donc un terrain, un bâtiment, des équipements périphériques, des clôtures, des réseaux de fluides, quelques services ou équipements, et, last but not least, un gestionnaire. Cet équipement peut se décliner selon plusieurs modèles : la typologie de base considère le « marché central », le « marché de quartier », le « marché de proximité. Le marché a pu être considéré principalement en tant qu'équipement public au sens physique du terme : un espace idéalement clos, en tous cas délimité, à l'intérieur duquel les commerçants peuvent exercer leur activité, sous contrôle et dans un cadre réglementaire.

Les marchés implantés dans les villes sont quotidiens ; ils fonctionnent tous les jours ; en revanche ceux situés dans les zones rurales sont périodiques et à ce titre ils ouvrent une ou deux fois par semaine.

Une fois cette clarification faite, l'offre de la Région du Nord en équipements publics marchands dignes de ce nom était au regard du diagnostic territorial de cette région très restreinte. De nombreuses communes de cette région étaient dépourvues de marchés physiques construits et abrités. Les rares marchés disponibles implantés dans les chefs-lieux de département et dans les gros villages étaient des marchés de plein air conçus par les populations locales.

La mise en œuvre de ce programme d'intervention s'articulera autour de deux actions : la construction des marchés et l'entretien régulier des équipements marchands.

Action 1 : Construction des marchés

L'action s'emploiera à construire un nombre suffisant de marchés physiques ou ponctuels dans la Région, en dotant toutes les communes des marchés construits et couverts, de marchés spécialisés des fruits et légumes, de marchés de produits agricoles et des marchés polyvalents dédiés à la vente des produits du sol et des biens manufacturés/ polyvalents.

Action 2 : Entretien régulier des équipements marchands

Cette action consistera à effectuer un nettoyage quotidien des équipements publics marchands à la fin de la journée. Elle consistera aussi à prévoir, par exemple, la construction d'entrepôts fermés pour les marchands de denrées non alimentaires hors du marché lui-même afin de gagner de l'espace, ou bien à modifier le plan de masse général afin de doter le marché d'entrées plus larges, d'un éclairage naturel ou d'une meilleure ventilation par l'élargissement des fenêtres et des portes de service sur l'arrière. On peut également revoir la disposition des stands et élargir les allées pour permettre aux clients de marcher plus librement et aux produits d'être mieux et plus hygiéniquement présentés. Il est fréquent que les marchés de viande et de poisson souffrent de conditions d'hygiène lamentables. Il est bon de prévoir la réfection des revêtements de sols et de murs pour les rendre bien propres et en profiter pour y ajouter une arrivée d'eau et d'électricité. Enfin doter les marchés des lieux d'aisance. Il est important de se souvenir que tout lieu d'aisances doit être accompagné d'un lavabo incorporé dans le lieu même, ou situé dans ses abords immédiats. Par ailleurs, quand il n'y a pas d'égout de secteur, il faut absolument prévoir un traitement des effluents sur place, une fosse septique par exemple.

Programme d'intervention 4 : Renforcement du patrimoine/parc sportif collectif

Les équipements sportifs peuvent favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale si, d'une part, ils permettent un accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) à chacun, quelles que soient sa condition sociale comme physique, son âge, son sexe et si, d'autre part, ils favorisent la rencontre entre les différents pratiquants. L'orientation des politiques publiques d'équipements sportifs représente un enjeu central pour les collectivités territoriales. Si l'installation d'un terrain

multisports intéresse aujourd'hui tous les territoires, c'est parce qu'elle est devenue une exigence de notre société contemporaine. Meilleure qualité de vie ou tremplin de socialisation, font le point sur les enjeux soulevés par l'équipement sportif de proximité. Pour un village, un canton ou une commune pour une commune, l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants ou d'un terrain de football, participe à la préservation de la santé des habitants.

À l'exception de la ville de Garoua, la Région du Nord est dépourvue d'équipements sportifs collectifs dignes de ce nom (stades de football, de basket-ball, de hand-ball, de volley ball, de pistes d'athlétisme, etc). Il faut en construire des équipements de ce genre confortables dans les villes et les gros villages de la Région. En outre, il faut veiller à entretenir ces équipements et y assurer la sécurité.

Deux actions seront développées dans le cadre de ce programme d'intervention à savoir : la construction des équipements sportifs et l'entretien des équipements sportifs.

Action 1 : Construction des équipements sportifs

Cette action veiller à optimiser les infrastructures sportives collectives (stades de football, de basket ball, de hand-ball de pistes d'athlétisme dans la région du Nord, construire un stade de football dans toutes les communes de la Région et des stades de basket-ball, de volley basket-ball, de basket-ball et de pistes d'athlétisme dans les chefs-lieux de départements.

Action 2 : Entretien des équipements sportifs

La vérification des équipements sportifs et surtout des aires de jeux consistera à examiner visuellement et manuellement les équipements de jeu, sur site, afin de détecter toute usure ou modification pouvant générer un risque pour les utilisateurs. Cette vérification devra être effectuée au moins une fois par an. Dans le même esprit, la vérification des équipements sportifs intérieurs et extérieurs doit être effectuée au moins une fois tous les 24 mois.

Il est recommandé de mettre en œuvre une action d'inspection et d'entretien des équipements sportifs incluant un inventaire et une liste des caractéristiques à vérifier.

Programme d'intervention 5 : Développement des équipements culturels d'intérêt communautaire

Les équipements culturels d'intérêt communautaire sont des lieux d'expression par excellence de la culture d'un peuple. Ils proposent une offre territoriale pour faciliter l'accès à la culture et jouent le rôle d'incubateurs d'initiatives et de passeurs de savoir, par le biais d'ateliers, de rencontres et d'accompagnement à la création. Ils concernent les lieux de spectacle vivant, les salles de lectures publiques, les bibliothèques, les cinémas, les médiathèques, les salles de cinémas indépendants de proximité, les

musées, les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, les centres d'art et lieux de diffusion de l'art contemporain, les lieux de création et de production et l'équipement en matériel des lieux. Les lieux sont ouverts au public à des moments bien précis dans l'année (fin de résidence, Journées du Patrimoine, présentation publique lors de festivals...).

En matière de couverture en équipements culturels, la Région du Nord en était complètement dépourvue.

Action 1 : Amélioration des équipements culturels

Cette action va consister à aménager et à améliorer la qualité des équipements culturels dans la Région du Nord. Celle-ci se fera à travers la mise en place des places assises confortables et des salles dotées d'un bon système d'aération et de climatisation remis à niveau notamment en regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux.

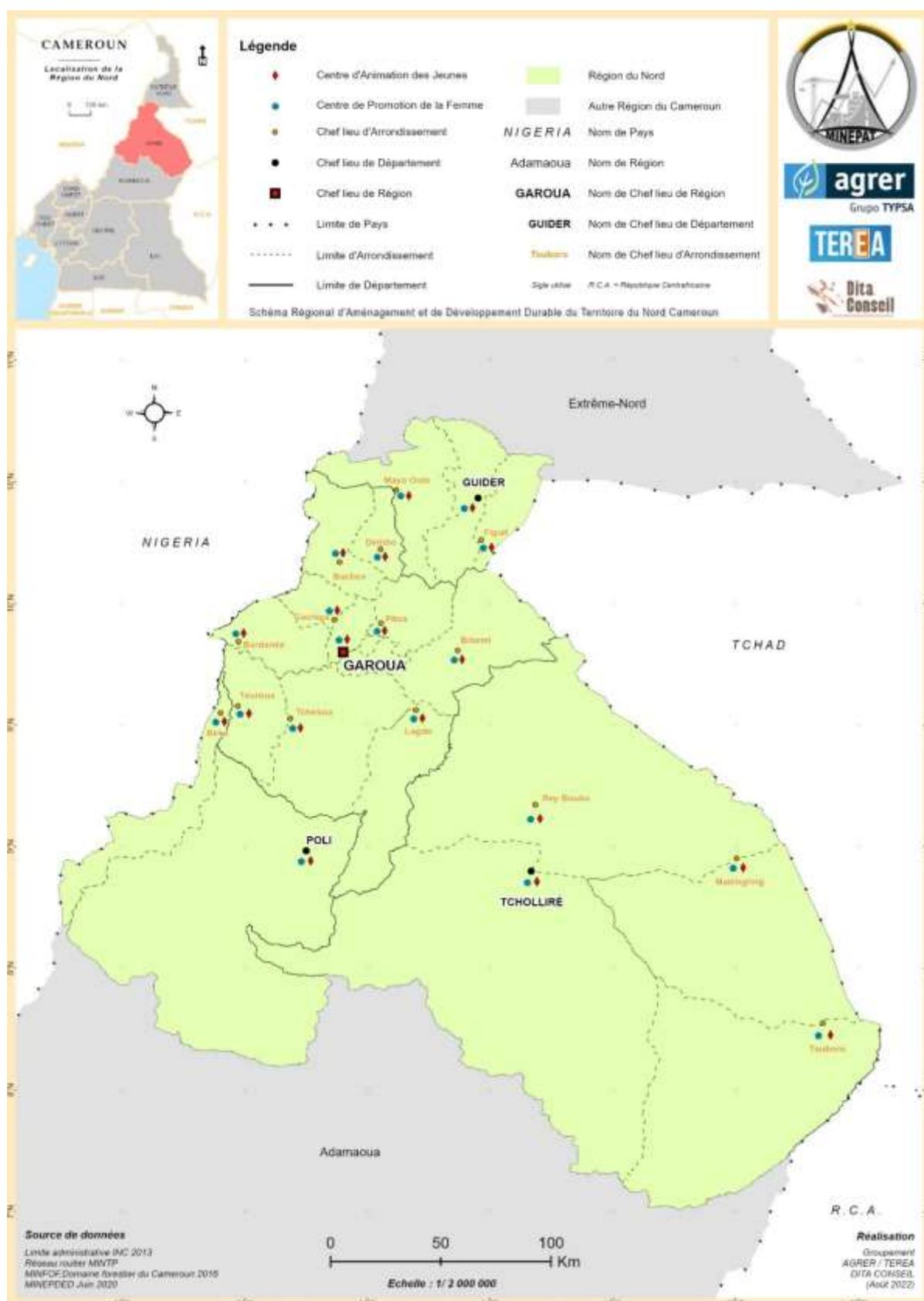
Action 2 : Construction des équipements culturels

Cette action consistera à combler le déficit de la Région du Nord en équipements culturels à travers la construction des équipements y afférents surtout dans les villes (Figure 15). Ces équipements concernent les lieux de spectacle vivant, les salles de lectures publiques, les bibliothèques, les cinémas, les médiathèques, les salles de cinémas indépendants de proximité, les musées, les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, les centres d'art et lieux de diffusion de l'art contemporain, etc.

Figure 27 : Équipements sportifs et culturels



Figure 28 : Centres d'animation des jeunes et de promotion de la femme projetés



Programme d'intervention 6 : Installation des équipements de loisirs publics

Places, parcs, jardins publics ou semi-publics, salles de jeux ou de détente, centres de loisirs, piscines, manèges, balançoires. Ce sont là autant d'équipements de loisirs incontournables pour les collectivités. Les équipements de loisirs sont des facteurs d'intégration sociale des individus.

Le diagnostic territorial de la Région du Nord a révélé qu'en 2021, elle accusait un grand déficit d'équipements de loisirs publics comme les parcs, les jardins, les bois, les piscines. Les rares piscines existantes et les rares espaces publics étaient circonscrits ou implantés dans la ville de Garoua. Il devient donc important d'en installer et d'entretenir ces équipements dans les villes de la Région du Nord.

Deux actions seront développées dans le cadre de ce programme d'intervention : l'installation des équipements de loisirs publics et l'inspection/vérification des équipements de loisirs.

Action 1 : Installation des équipements de loisirs publics

Cette action va consister à installer des équipements de loisirs dans les chefs-lieux de départements de la Région du Nord. Il s'agira de mettre en place au moins une piscine publique, deux à trois jardins publics, plusieurs places dans chaque chef-lieu des départements de la Région du Nord.

Action 2 : Inspection/vérification des équipements de loisirs

Les bâtiments, équipements de loisirs devront faire l'objet de contrôles, l'inspection et de vérification réglementaire ou non, basés sur des normes et des standards. Les missions de vérification d'installations et d'équipements porteront sur des matériels, équipements ou installations « en service », c'est-à-dire en phase d'exploitation qui s'étend sur toute la durée d'utilisation : de leur installation ou mise en service jusqu'à la mise au rebut, la destruction ou la requalification. Ces missions seront constituées d'une ou de plusieurs prestations permettant d'évaluer la conformité ou le maintien en conformité et de réaliser des diagnostics ou des mesures.

Programme d'intervention 7 : Aménagement des centres sociaux

Les centres sociaux sont des vecteurs de lien social. Agissant dans la proximité auprès des familles, les centres sociaux contribuent à développer le lien social et intergénérationnel et la participation des habitants. Ils concernent les centres de rencontres des jeunes, les maisons dédiées aux femmes, les télécentres communautaires. Ils proposent des services et des activités aux habitants, des informations, des réponses sur la vie quotidienne et qui peut orienter vers d'autres professionnels. Ces sont des **lieux d'ouverture et d'écoute**.

Cela dit, en 2021, la Région du Nord en était totalement dépourvue. Il est donc nécessaire d'en aménager dans cette Région.

Trois actions vont être développées dans le cadre de ce programme d'intervention :

- création des centres sociaux ;
- entretien /Nettoyage régulier des centres sociaux ;
- inspection des centres sociaux

Action 1 : Création des centres sociaux

Cette action visera à créer un nombre conséquent de centres sociaux dans la Région du Nord à raison d'au moins deux centres sociaux dans les chefs-lieux de département et d'un centre social dans chaque gros village de cette Région pour lutter contre la délinquance juvénile.

Action 2 : Entretien /Nettoyage régulier des centres sociaux

Cette action consistera à assurer un entretien ou un nettoyage régulier des centres sociaux aux fins de les maintenir dans un état de salubrité convenable.

Action 3 : Inspection des centres sociaux

L'action se préoccupera de procéder à une inspection des centres sociaux pour vérifier qu'ils sont en bon état de propreté et de sécurité.

Programme d'intervention 8 : Mise en place des établissements d'encadrement de la petite enfance

Les établissements d'encadrement de la petite enfance (EPPE) ont pour rôle de garantir un environnement d'apprentissage sain et propice à l'éveil du jeune enfant. Il s'agit d'une composante essentielle du bien-être de l'enfant qui participe à la qualité de vie de l'enfant dans la lignée d'une démarche globale et holistique où l'ensemble des besoins de l'enfant est inclus. L'éducation et la prise en charge de la petite enfance (EPPE) font partie intégrante du mandat de Dubai Cares, qui consiste à garantir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés un accès équitable à une éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité.

L'établissement d'encadrement de la petite enfance dans une démarche holistique et globale doit promouvoir un cadre harmonieux pour garantir l'épanouissement des enfants. Le développement des enfants comprend de nombreux facteurs dont la santé, la nutrition, le sommeil, l'environnement familial. De ce fait, les questions liées à la protection et la santé des enfants relèvent d'un intérêt majeur relevant du pouvoir de différents institutions ou acteurs. Une cohérence doit exister entre les divers services. Une unité d'accueil est un espace aménagé pour offrir, de façon autonome, aux enfants qui y sont accueillis l'ensemble des prestations et des services prévus par le projet d'établissement. Un même établissement peut comprendre plusieurs unités

d'accueil distinctes. L'aménagement intérieur des établissements doit favoriser l'accueil des parents et l'organisation de réunions pour la personne. D'après son diagnostic territorial, la Région du Nord est très pauvre en Établissements d'encadrement pour la petite enfance. En 2021, les rares structures existantes de faible capacité d'accueil, notamment les crèches, étaient seulement implantées dans la ville de Garoua.

L'implémentation de ce programme d'intervention dans la Région du Nord passera par le développement de deux actions : la Construction des EEPE et la maintenance des EEPE.

Action 1 : Construction des EEPE

L'action consistera à construire des EEPE notamment des crèches municipales dans les chefs-lieux des quatre départements de la Région du Nord que sont Garoua, Poli, Guider, Tcholliré et dans les villes de Ngong, Lagdo, Pitoa, Figuil.

Action 2 : Maintenance des EEPE

L'action s'attachera à assurer une maintenance régulière de ces EEPE pour y rendre le séjour des encadreurs et des enfants agréables.

Matrice 22 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal en rapport avec la densification des équipements sociaux collectifs

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Densification du réseau d'équipements sociaux								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif Stratégique spécifique : Faciliter l'accessibilité des équipements socio-collectifs à la population								
Programme d'intervention 1 : Augmentation des capacités d'accueil des équipements d'éducation								
Action 1 : Construction des écoles	Ratio classes/élèves amélioré	Surpopulation d'écoles par-ci, absence de salles de classe ou d'écoles par là	- 50 nouvelles écoles maternelles et 100 nouvelles écoles primaires construites ; - Ratio élève/classe est de 45, et 03/table banc.	Tous les établissements scolaires de la région	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Action 2 : Maintenance et entretien des équipements d'éducation	Équipements d'éducation fonctionnel à l'optimum	Non connue	Les équipements sont permanemment en phase avec les normes requises	Tous les établissements scolaires de la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A1 – A5
Action 3 : Amélioration du cadre de vie en milieu scolaire	Cadre de vie en milieu scolaire sain et copnvivial	Non connue	Communauté éducative satisfaite à près de 70 %	Tous les établissements scolaires de la région	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 – A5
Programme d'intervention 2 : Extension des équipements de santé								
Action 1 : Accroissement des formations sanitaires et pharmaceutiques	Problèmes de santé des populations couverts en temps réel	Non connue	- Nombre de formations sanitaires de niveau centre de santé accru ; - Au moins 01 officine de pharmacie par commune.	Chaque agglomération de plus de 1 000 âmes chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Action 2 : Modernisation des plateaux techniques	Couverture plus efficace des besoins de santé en milieu	Non connue	Plateau technique adéquant de chaque établissement de santé	Chaque chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN,	Conception/ Financement/ Accompagnement	1 000	A1 – A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Densification du réseau d'équipements sociaux								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
					OSC	du processus		
Programme d'intervention 3 : Densification des équipements marchands								
Action 1 : Construction des marchés	Accès aux infrastructures socio-économiques de base facilité	Non connue	- Au moins 01 marché périodique construit par village de 1 000 habitants ; - Au moins 01 marché polyvalent construit et équipé par chef-lieu de commune ; - Au moins 01 entrepôt par commune.	Toute la Région haque chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Action 2 : Entretien régulier des équipements marchands	Équipements permanemment en état de fonctionnement	Non connue	Équipements publics marchands dans un état permanent de salubrité	Toute la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 – A5
Programme d'intervention 4 : Renforcement du patrimoine/parc sportif collectif								
Action 1 : Construction des équipements sportifs	Opportunités d'épanouissement individuel et de cohésion sociale renforcées	Non connue	Au moins 01 espace de sports (football, handball...) collectifs aménagés commune	Chaque commune de la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Action 2 : Entretien des équipements sportifs	Équipements sportifs régulièrement maintenus en état de fonctionnement	Non connue	Équipements sportifs régulièrement tenus en état de sûreté	Toute la Région du Nord	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A1 – A5
Programme d'intervention 5 : Développement des équipements culturels d'intérêt communautaire								
Action 1 : Amélioration de la qualité des équipements culturels	Qualité des équipements culturels renforcée	Non connue	Espaces de cultures modernisés	Chaque ville de la Région du Nord	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Densification du réseau d'équipements sociaux								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 2 : Construction des équipements culturels	Quantité des équipements culturels améliorés	Non connue	Au moins 01 espace culturel aménagé par ville	Chaque ville de la Région du Nord	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Programme d'intervention 6 : Installation des équipements de loisirs								
Action 1 : Installation des équipements de loisirs publics	Espaces de loisirs créés dans les grandes agglomérations	Non connue	Au moins 01 équipement de loisir installé par agglomération de 1 000 habitants	Chaque chef-lieu de département	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Action 2 : Inspection/ vérification des équipements de loisirs	Équipements de loisirs tenus aux normes	Non connue	Normes d'inspection définies	Chaque chef-lieu de département	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A1 – A5
Programme d'intervention 7 : Aménagement des centres sociaux								
Action 1 : Création des centres sociaux	Problèmes sociaux pris en charge	Non connue	01 Centre social équipé par chef-lieu de communes	Chaque chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A1 – A5
Action 2 : Entretien/ nettoyage régulier des centres sociaux	Centres sociaux tenus dans des conditions optimales de salubrité	Non connue	Niveau de satisfaction de la clientèle des centres sociaux	Chaque chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 – A5
Action 3 : Inspection des centres sociaux	Centres sociaux selon les normes	Non connue	- Normes d'inspection définies ; - Au moins 01 inspection de chaque centre social menée par semestre.	Chaque chef-lieu de commune	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A1 – A5
Programme d'intervention 8 : Mise en place des Etablissements d'Encadrement de la Petite Enfance (EEPE)								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Densification du réseau d'équipements sociaux								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : Construction des établissements d'encadrement de la petite enfance (EEPE)	Etablissements d'EEPE construits à travers la Région	Non connue	Au moins 06 crèches municipales construites	Chefs-lieux de départements	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 3
Action 2 : Maintenance des EEPE	EEPE maintenu dans des conditions optimales de fonctionnement	Non connue	Niveau de satisfaction de la clientèle des crèches	Chefs-lieux de départements	MINEDUB, MINESEC, CTD, PTF, MEADEN, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A1 à A5
Total							13 700	

3. 2. 4. 4. Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir

L'amélioration du capital humain et de l'économie du savoir porte de certains enjeux sociaux dont la prise en compte efficace à travers des stratégies idoines, fera du PAQ un outil de développement inclusif de la Région du Nord. Il s'agit de i) l'accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse, ii) de la formation professionnelle et à l'emploi, iii) de l'offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante ; iv) de l'insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre, v) de l'inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables, et vi) de la morbidité sociale.

Pour contribuer à la réalisation de la vision de développement de la Région du Nord à l'horizon 2035, l'objectif de « à faire de tous les acteurs locaux le principal facteur de la croissance et de la prospérité, par le truchement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être » est décliné en 05 objectifs stratégiques spécifiques. Il s'agit, en matière :

- d'accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse : rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et aux NTIC ;
- de formation professionnelle et emploi : doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspirer à une vie décente ;
- offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante : Appuyer les acteurs locaux dans la mise à disposition d'infrastructures adaptées aux besoins sans cesse croissants d'infrastructures socioéconomiques ;
- d'insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre : améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social ;
- d'inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables : améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire.

3. 2. 4. 4. 1. Accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse

Le diagnostic territorial de la Région a montré que :

- dans le domaine de l'éducation, les taux de scolarisation au primaire (69,3% en milieu urbain et 57,7% en milieu rural ; taux de scolarisation au secondaire : 34,4% en milieu urbain et 10,7% en milieu rural) sont bas, la sous-scolarisation et les déperditions scolaires des jeunes étant liés principalement au désintérêt des parents pour envoyer les enfants à l'école ;

- en matière de santé, l'accessibilité aux formations sanitaires est limitée dans certains districts et aggravée par la qualité des plateaux techniques qui se détériore au fil du temps, faute de maintenance et de plan d'amortissement ; l'épidémiologie est encore dominée par des maladies transmissibles (paludisme, VIH/SIDA, tuberculose, infections respiratoires aiguës, maladies évitables par la vaccination, etc.), maladies à potentiel épidémique (choléra, méningite cérébrospinale, fièvre jaune...) (Minsanté, 2016) ; et une forte mortalité infantile ;
- quant aux NTIC, la communication audiovisuelle reste encore à plus de 90 % dépendante des grandes métropoles du sud que sont Yaoundé et Douala ; la proportion des ménages disposant d'un accès à l'internet à domicile reste très faible (10,9% en 2017).

Pour corriger ces problèmes et amorcer le développement et la croissance soutenus de son économie, la Région s'est assignée comme objectif de « rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et aux NTIC ».

3. 2. 4. 4. 1. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et aux NTIC

Cet objectif s'appuie sur ce postulat que le développement d'un territoire n'est viable que si la population qui l'anime est bien éduquée, en bonne santé, et dispose des facilités nécessaires à son implication et à sa participation effective. Autrement dit, la transformation structurelle de l'économie de la Région sera étroitement tributaire de la disponibilité d'un capital humain compétent et compétitif. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies de santé, d'éducation qui, dans un climat de bonne gouvernance faciliteront le développement d'un capital humain sain et productif (SND30, p 80).

La réalisation de cet objectif fera l'objet de la mise en œuvre de trois programmes interreliés. Il s'agit : i) du relèvement du niveau de l'éducation et de la formation professionnelle ; ii) de la promotion de l'accès aux soins de santé de qualité, et iii) de l'amélioration des compétences humaines en NTIC.

Programme d'intervention 1: Relèvement du niveau de l'éducation et de la formation professionnelle

Ce programme cible principalement : i) une scolarisation primaire universelle ; ii) un accueil des enfants au préscolaire de l'ordre d'au moins 60 %, la cible prioritaire étant le monde rural, qui accuse beaucoup de retard en la matière ; ii) un enseignement fondamental reposant sur des stratégies différenciées d'accès au secondaire, l'accès au premier étant favorisé avec comme une transition depuis l'école, tandis que l'accès au second cycle sera régulé.

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de quatre actions : i) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des populations rurales dans l'éducation des enfants d'âge préscolaire ; ii) la poursuite du recrutement des enseignants ; iii) l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle ; et iv) l'organisation de l'enseignement professionnel.

Action 1 : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des populations rurales dans l'éducation des enfants d'âge préscolaire

Pour étendre l'offre de préscolarisation aux zones rurales et par conséquent réduire les disparités, la création des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) sera encouragée dans des zones ciblées. Le Gouvernement et les CTD apporteront un appui au développement de ces centres par de subventions qui permettront d'assurer la construction des bâtiments, leur équipement et la rémunération des enseignants. Les enseignants des CPC bénéficieront d'une formation de base et d'initiation à la profession.

Le Gouvernement et les CTD veilleront en outre i) à accompagner le Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs (DEFI) Maternelle, et ii) à inciter le secteur privé à proposer une offre préscolaire formelle de qualité, dans le cadre d'une opération de contrats-écoles.

Action 2 : Recrutement des enseignants

Cette action consiste à mener des opérations de i) la poursuite de la contractualisation des maîtres des parents ; ii) du recrutement de nouveaux enseignants et leur déploiement dans les zones qui en ont le plus besoin et ; iii) la prise de mesures spécifiques en faveur des zones d'éducation prioritaire, de la réduction de la taille des classes, et de la gratuité de l'enseignement primaire.

Action 3 : Alphabétisation et Éducation de base non formelle

L'alphabétisation des adultes sera une modalité alternative d'accès aux savoirs de toutes sortes. Elle constituera une opportunité de rattrapage scolaire pour les personnes jamais scolarisées et/ou déscolarisées précoce pour des raisons diverses. Pour assurer l'alphabétisation des adultes et l'éducation de base non formelle des jeunes non scolarisés, le gouvernement et les CTD impliqueront les organisations de la société civile sur la base d'un cahier de charges qui définira les rôles et les responsabilités de chaque partie.

Action 4 : Organisation de l'enseignement professionnel

L'organisation générale des scolarités se fera suivant un premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans et un enseignement secondaire de deuxième cycle reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général fondamental et l'enseignement technique professionnel. Elle sera complétée par le Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs (DEFI) Secondaire.

Programme d'intervention 2 : Promotion de l'accès aux soins de santé de qualité

Dans le domaine de la santé et de la nutrition, les stratégies à mettre en œuvre garantiront, de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité, à travers des stratégies qui transformeront de fond en comble (quantitativement et qualitativement) la demande et l'offre de services de santé dans la Région du Nord.

La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales : i) l'amélioration de l'offre de santé, et ii) la promotion de la santé.

Action 1 : Amélioration de l'offre de santé

Cette action consistera, de manière plus précise, à mener des opérations : i) de construction du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Garoua ; ii) de rénovation des hôpitaux de Districts de la Région (21), iii) de transformation de 04 hôpitaux départementaux en hôpitaux régionaux³, iv) de la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU).

La conduite efficace de ces opérations permettra de : (i) viabiliser les districts de santé de la Région ; (ii) amener 100% des structures de santé, notamment régionales et départementales à jouer leur rôle d'appui et d'orientation-recours ; (iii) réduire significativement la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; (iv) réduire d'au moins 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; et (v) réduire de 3/4 la mortalité maternelle.

Action 2 : Promotion de la santé

Cette action vise à amener la population à s'approprier les comportements sains favorables à la santé. Elle consistera à mener des opérations de i) renforcement des capacités institutionnelles et communautaires en promotion de la santé ; ii) de promotion de bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles à travers des programmes d'éducation nutritionnelle adaptés à notre contexte socio culturel et économique ; iii) de lutte contre le tabagisme, l'abus d'alcool et la consommation des substances ; iv) de la mise en place des centres de désintoxication et de réinsertion sociale pour les alcooliques et les toxicomanes.

³- Les trois premières opérations sont proposées par le SNADDT.

Programme d'intervention 3 : Amélioration des compétences humaines en NTIC

Ce programme vise à assurer la disponibilité en qualité et en quantité des compétences humaines nécessaires pour répondre aux besoins de l'économie numérique. Il constitue le cœur de la modernisation institutionnelle et, partant, économique et sociale du modèle de développement local dans la Région du Nord. Sa réalisation effective et efficace résultera de la mise en œuvre de cinq principales actions. Il s'agit i) de l'appui à l'équipement et accompagnement des structures de formation dans le domaine des TIC ; ii) de l'accompagnement au renforcement des capacités (formation) des personnels d'encadrement des structures sociales de base ; iii) du développement d'une offre universitaire pour l'enseignement à distance en ligne ; iv) de la promotion des initiatives de formation en partenariat public privé et ; v) de la recherche et mobilisation du financement.

Action 1 : Appui à l'équipement et accompagnement des structures de formation dans le domaine des TIC

Cette action visera à améliorer la qualité de la formation et du perfectionnement des ressources humaines qualifiées dans le domaine des TIC. L'appui consistera à renforcer les capacités humaines, éventuellement financières et logistiques des structures de formation, en vue de leur permettre d'assurer efficacement la formation et le perfectionnement professionnel des acteurs institutionnels.

Action 2 : Accompagnement au renforcement des capacités (formation) des personnels d'encadrement des structures sociales de base

Cette action aura pour objectif de faciliter l'usage des TIC dans les structures sociales et les administrations, à travers la formation des formateurs, le recyclage du personnel administratif, l'équipement des enseignants en ordinateurs, l'appui à l'acquisition du matériel informatique.

Action 3 : Développement d'une offre universitaire pour l'enseignement à distance en ligne

Cette action visera à garantir aux professionnels, mais aussi à une clientèle étrangère intéressée, la possibilité d'améliorer leur cursus scolaire, en situation d'activité. L'Université et l'Ecole des Faunes de Garoua seront le cadre de mise en œuvre de cette action.

La mise en œuvre de cette action devra intégrer, outre le programme de formation à distance, i) l'élaboration d'un modèle de formation adapté au numérique, ii) création des cursus de spécialisation de courte durée pour les professionnels, iii) la formation en e-Emploi, et l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel des métiers du numérique pour une meilleure employabilité des diplômés.

Action 4 : Promotion des initiatives de formation en partenariat public privé

Cette action a pour objectif d'apporter aux étudiants dans le cadre de leur cursus des formations qualifiantes aboutissant à une certification. Elle consistera à identifier des PME d'une certaine notoriété et leur fournir l'appui technique, financier et logistique nécessaire pour intensifier la formation des acteurs socioéconomiques et culturels.

Action 5 : Recherche et mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à prendre en compte les projets en cours et à évaluer le financement disponible dans ces projets, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

S'agissant des projets en cours, il importera d'examiner avec la coopération allemande l'opportunité de prendre en compte les éléments ci-après de son portefeuille pour le Cameroun. Il s'agit :

- du ACMS Reproductive Health (PAS-SR) 2014 – 2024 en préparation devant bénéficier d'un financement à hauteur de 16 Millions d'euros et de 9,8 Millions d'euros ;
- du Health programm KFW, MINSANTÈ II pour la période 2017 – 2024, financé à hauteur de 8 Millions d'euros ;
- du Support to measures for refugees and host communities (Nigeria, Central African Republic) en préparation pour la période 2016 – 2024, financé à hauteur de 23 et 8 Millions d'euros.

Pour la recherche de financements complémentaires, il s'agira : d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes ; d'élaborer un plan de mobilisation et d'établir avec eux des relations durables et des conventions de financement.

Matrice 23 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec l'accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Rendre inclusive l'accessibilité à l'éducation, à la santé et l'utilisation des NTIC								
Programme d'intervention 1 : Relèvement du niveau de l'éducation et de la formation professionnelle								
Action 1 : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des populations rurales dans l'éducation des enfants d'âge préscolaire	Création d'un centre préscolaire par agglomération de 1 000 hbts	Pas de centre préscolaire existant	Au moins 01 centre préscolaire créé par agglomération de 1 000 hbts	Toute la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, OSC PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A1
Action 2 : Poursuite du Recrutement des enseignants	Construction des écoles complètes disposant d'enseignants qualifiés par agglomération de 1 000 hbts	Peu d'écoles complètes construites disposant d'enseignants qualifiés	Au moins 01 école complète construite disposant d'enseignants qualifiés par agglomération de 1 000 hbts	Toute la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, OSC PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A 1 - A 5
Action 3 : Alphabétisation et Éducation de base non formelle	Création d'une structure d'éducation fonctionnelle	Pas de structure d'éducation fonctionnelle	Au moins 01 structure d'éducation fonctionnelle créée	Toutes les CTD de la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, OSC PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1, A 2
Action 4 : Organisation de l'enseignement fondamental/professionnel	Mettre en place un programme de DEFI dans les trois ordres d'enseignement	Inexistence du programme de DEFI dans les trois ordres d'enseignement	Programme de DEFI mis en place dans les trois ordres d'enseignement	Toute la Région	MINEDUB, MINESEC, CTD, OSC PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1
Programme 2 : Promotion de l'accès aux soins de santé de qualité								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Action 1 : Amélioration de l'offre de santé	Opérationnalisation des structures médicales en place	<ul style="list-style-type: none"> - CHU pas opérationnel ; - 21 hôpitaux de district non rénovés ; - 04 hôpitaux départementaux ; - Pas de système de couverture universelle de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 CHU opérationnel ; - 21 hôpitaux de district rénovés ; - 04 hôpitaux départementaux érigés en hôpitaux régionaux ; - Système de couverture universelle de santé mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua - Chefs-lieux d'arrondissement - Chefs-lieux de département - Toute la Région 	MINSANTE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	4 000	A 1 à A 5
Action 2 : Promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires ; - Promotion des bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités institutionnelles et communautaires peu renforcées ; - Bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles peu promues 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités institutionnelles et communautaires renforcées ; - Bonnes habitudes alimentaires et nutritionnelles promues. 	Chefs -lieux des communes de la Région	MINSANTE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 3
- Programme d'intervention 3 : Amélioration des compétences humaines en NTIC								
Action 1 : Appui à l'équipement et accompagnement des structures de formation dans le domaine des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Octroi des formes d'appui - Nombre des professionnels formés par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses formes d'appui ; - Formation des professionnels formés par an. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formes d'appui octroyées ; - Au moins 500 professionnels formés par an. 	Chefs-lieux de départements	MINPOSTEL, CAMTEL, CTD, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 2
Action 2 : Accompagnement au renforcement des capacités (formation) des	Renforcement des capacités des personnels d'encadrement	Capacités des personnels d'encadrement dans les structures	Capacités des personnels d'encadrement d'au moins 06 structures	Chefs-lieux de départements	MINPOSTEL, CAMTEL	Conception/ Financement/	130	A 1 à A3

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Accès à l'éducation, à la santé et aux outils de communication de masse)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
personnels d'encadrement des structures sociales de base		sociales de base faibles	sociales de base renforcées par semestre		CTD OSC	Accompagnement du processus		
Action 3 : Développement d'une offre universitaire pour l'enseignement à distance en ligne	- Développement des programmes de formation ; - Mobilisation des supports logistiques.	- Programmes de formation non développés ; - Supports logistiques non mobilisés.	- Programmes de formation développés ; - Supports logistiques mobilisés	- Université de Garoua ; - École de Faune de Garoua.	Université et Ecole des faunes de Garoua MINPOSTEL CAMTEL OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5
Action 4 : Promotion des initiatives de formation en partenariat public privé	Promotion des initiatives par département	Pas de structure par département	Au moins 01 PME en place PME par département	Chefs-lieux de département	Université et Ecole des faunes de Garaoua MINPOSTEL CAMTEL OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1 à A 5
Action 5 : Recherche et mobilisation du financement	Détermination du financement disponible dans programmes et projets en cours déterminé et détermination du financement recherché	Faible financement non disponible	-Financement disponible dans programmes et projets en cours déterminé -Financement à rechercher déterminé	CTD	MINESEC, MINEDUB, MEADEN, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	10	A 1
Total							9 140	

3. 2. 4. 4. 2. Formation professionnelle et emplois

Le diagnostic territorial révèle que dans la Région du Nord, le taux d'activité pour les populations en âge de travail est de 74,8%, avec un chômage féminin de 10,8% contre 5,5% pour les hommes. Au sein de cette population active, le taux de la formation professionnelle est seulement de 9,9%. Cette situation s'explique à la fois par l'insuffisance de la formation professionnelle notamment chez les jeunes, et l'étroitesse du marché formel de l'emploi.

Pour corriger la situation ainsi décrite, la Région du Nord se donne comme objectif de doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspirer à une vie décente.

3. 2. 4. 4. 2. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspirer à une vie décente

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation de quatre principaux programmes : i) la mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle ; ii) la promotion du travail décent chez les jeunes ; iii) la promotion et développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; et iv) l'amélioration du système d'information sur l'emploi des jeunes.

Programme 1 : Mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle

Ce programme a pour objectif d'adapter les qualifications professionnelles des jeunes aux besoins réels du marché de l'emploi. Sa mise en œuvre se fera à travers la mise en œuvre de quatre principales actions. Il s'agit : i) du renforcement de la formation professionnelle et technique ; ii) de la diversification et de la modernisation de l'offre de formation ; iii) de l'adaptation du système d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle est adaptée aux besoins du développement régional ; et iv) de la création d'un dispositif d'opportunités pour expérience professionnelle jeune.

Action 1 : Renforcement de la formation professionnelle et technique

Cette action consistera à mener des opérations :

- de rénovation et de modernisation du système actuel de formation professionnelle en prenant en compte les besoins actuels et futurs de l'économie ;
- d'institution d'un meilleur partenariat entre les milieux éducatifs et de formation et les milieux professionnels afin de mieux répondre aux aspirations des jeunes demandeurs d'emploi à une insertion réussie dans la vie active.

Action 2 : Diversification et modernisation de l'offre de formation

La mise en œuvre de cette action se fera à travers les opérations liées à :

- l'élaboration/actualisation de la « carte de la formation professionnelle »;
- la poursuite de la mise en place d'un dispositif de formation à distance ;
- la mise en place d'un dispositif d'apprentissage rénové ;
- la promotion de la formation en ligne.

Action 3 : Adaptation du système d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle aux besoins du développement régional

La mise en œuvre de cette action se fera à travers les opérations :

- d'amélioration de la lisibilité institutionnelle, économique et sociale de la mission d'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'amélioration de l'efficacité du système de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- le renforcement des capacités des professionnels d'orientation et des conseillers emploi ;
- l'actualisation des programmes de formation des Conseillers d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- la promotion de l'initiative privée en orientation scolaire et professionnelle.

Action 4 : Création d'un dispositif pour opportunités professionnelles jeune

La mise en œuvre de cette action consistera à

- mettre en place des plateformes entre les structures d'éducation et de formation et le secteur productif ;
- mettre en place un système d'incitations en faveur des entreprises qui accueillent les apprenants en alternance ;
- définir les incitations en faveur des acteurs offrant des opportunités d'expérience professionnelle aux jeunes.

Programme 2 : Promotion du travail décent pour jeunes

Ce programme vise à réduire le sous-emploi des jeunes. Sa réalisation fera l'objet de la mise en œuvre de trois actions principales : i) la sécurisation accrue des relations de travail ; le suivi de l'application des normes nationales et internationales ; et iii) la facilitation de la migration des acteurs de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Action 1 : Sécurisation accrue des relations de travail

La mise en œuvre de cette action consistera à :

- systématiser la formalisation des relations de travail ;
- éduquer les employés et les employeurs en matière de relations de travail ;
- organiser des campagnes de sensibilisation à travers les 04 départements en direction des employeurs et des travailleurs sur les aspects liés aux relations de travail (signature d'un contrat de travail, la délivrance d'un bulletin de paie, déclaration de la main-d'œuvre, délivrance d'un certificat de travail, affiliation à la CNPS, etc...) ;
- organiser des missions de Contrôle sur le respect des formalités liées aux relations du travail (signature d'un contrat de travail, la délivrance d'un bulletin de paie, déclaration de la main-d'œuvre, délivrance d'un certificat de travail, affiliation à la CNPS, etc.) ;
- organiser plusieurs des sessions de formation des jeunes travailleurs, organisation des travailleurs (OT), organisations des employeurs (OE) et Délégués du personnel, sur divers aspects de la législation du travail ;
- concevoir, produire et diffuser des documents de sensibilisation pour les délégués du personnel .

Action 2 : Suivi de l'application des normes nationales et internationales du travail

La mise en œuvre se fera à travers :

- la réalisation d'un plaidoyer pour la ratification et l'application de certaines conventions internationales ;
- le renforcement des moyens humains et matériels des services d'inspection du travail ;
- le plaidoyer pour l'actualisation du code du travail en ce qui concerne certaines dispositions (relations de sous-traitance, syndicalisation des sous-traitants...) ;
- l'élaboration du code pénal de l'emploi.

Action 3 : Facilitation de la migration des acteurs de l'économie informelle vers l'économie formelle

La mise en œuvre de cette action se fera à travers :

- des plaidoyers pour la mise en œuvre des réformes du plan de transition (mise en place de la fiscalité synthétique des unités de production informelle, thématique de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle suffisamment abordée dans les cadres de dialogue existants) ;
- l'organisation des séminaires de renforcement de la professionnalisation et de l'inclusion ;
- des unités de productions informelles (UPI) dans les structures de dialogue existant ;

- l'extension de la sécurité sociale progressivement aux acteurs du secteur informel.

Programme 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat des jeunes

Ce programme a pour objectif d'accroître l'auto-insertion des jeunes. Sa réalisation fera l'objet de la mise en œuvre de trois actions principales : i) l'intégration de la culture entrepreneuriale des jeunes dans le système d'éducation et de formation ; ii) le renforcement des dispositifs/mécanismes d'accompagnement des jeunes à la création d'entreprises ; iii) l'appui à la viabilité des entreprises créées par les jeunes.

Action 1 : Intégration de la culture entrepreneuriale des jeunes dans le système d'éducation et de formation

Cette action consistera à :

- intégrer la formation en entrepreneuriat dans les curricula des enseignements secondaires et universitaires ;
- conduire des sessions de formation en entrepreneuriat en fonction des besoins et des niveaux d'éducation et de formation ;
- intégrer un concours régional d'entrepreneuriat avec financement des meilleurs projets ;
- instituer un salon /foire régional de création d'entreprises ;
- renforcer les capacités des utilisateurs des outils de formation et d'évaluation en entrepreneuriat.

Action 2 : Renforcement des dispositifs/mécanismes d'accompagnement des jeunes à la création d'entreprises

La mise en œuvre de cette action consistera à :

- recenser les structures d'accompagnement technique des jeunes à la création d'entreprises ;
- élaborer un plan d'action type des structures d'accompagnement des jeunes ;
- étendre les structures d'accompagnement des jeunes dans les Régions, les départements et les Communes (CIIEJ, CFCE, CPFF, CMPJ, CEOCA) ;
- créer un incubateur d'entreprises dans chaque chef-lieu de département ;
- établir des partenariats en vue de développer des synergies entre les structures d'accompagnement technique des jeunes ;
- octroyer des subventions/appuis aux structures d'accompagnement technique (appui/conseil) des jeunes promoteurs d'entreprises ;
- organiser des sessions de recyclage des personnels d'encadrement ;
- faire un plaidoyer en faveur du renforcement de l'exonération fiscale des startups.

Action 3 : Appui à la viabilité des entreprises créées par les jeunes

Cette action consistera à :

- organiser des séminaires-ateliers de renforcement des capacités techniques et managériales des promoteurs d'entreprises ;
- fournir un appui financier notamment aux jeunes promoteurs d'entreprises ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional pour le développement de l'entrepreneuriat féminin (PAR-DEF).

Programme 4 : Amélioration du système d'information sur l'emploi des jeunes

Ce programme a pour objectif de faciliter la production et l'accès des jeunes aux informations sur le marché de l'emploi. Sa réalisation sera consécutive à la mise en œuvre de deux actions importantes : i) le renforcement des capacités de l'antenne locale de l'Observatoire National de l'Emploi et de la formation Professionnelle (ONEFOP) et ii) la production et la vulgarisation sur le marché de l'emploi.

Action 1 : Renforcement des capacités de l'antenne locale de l'Observatoire national de l'emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP)

L'enjeu de la mise en œuvre de cette action est la promotion de la connaissance du marché de l'emploi au profit des jeunes, des entreprises et des institutions en charge des questions de l'emploi. Sa mise en œuvre consistera à :

- actualiser l'étude sur les filières et secteurs porteurs de croissance et d'emploi ;
- réaliser une étude sur les besoins en main-d'œuvre (BMO) et les profils de métiers recherchés sur le marché de l'emploi ;
- réaliser une étude sur les perspectives de main-d'œuvre, d'emploi et de formation professionnelle ;
- organiser des formations techniques sur les logiciels statistiques spécialisés et sur la gestion des bases de données ;
- organiser des formations sur les méthodes et outils d'analyse du marché du travail et sur l'élaboration des indicateurs du marché du travail ;
- acquérir des matériels informatiques et des logiciels spécialisés ;
- développer une base de données fédératrice et institutionnalisée intégrant les données sectorielles sur les indicateurs du marché de l'emploi ;
- harmoniser les outils et méthodologies de collecte de données sur le marché de l'emploi.

Action 2 : Production et vulgarisation de l'information sur le marché de l'emploi

La mise en œuvre de cette action consistera à :

- identifier les organes de communication sur l'emploi des jeunes en milieu rural et urbain ;
- former les organes identifiés sur les techniques de communication dans le domaine l'emploi ;
- établir des partenariats avec les organes formés et suivre l'exécution des contrats signés
- organisés des foires aux métiers aux niveaux national et régional ;
- organiser des semaines/journées régionales de l'emploi des jeunes .

Matrice 24 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la formation professionnelle et emplois

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Formation professionnelle et emplois)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Doter les acteurs locaux de développement des conditions optimales de formation et d'emploi garantissant à chacun un revenu lui permettant d'aspérer à une vie décente								
Programme d'intervention 1 : Mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle								
Action 1 : Renforcement de la formation professionnelle et technique	- Modernisation du système de formation professionnelle ; - Institution d'un partenariat.	Pas de système de formation modernisé et pas de partenariat institué	- 01 Système modernisé de formation professionnelle mis en place ; - Un partenariat institué.	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1
Action 2 : Diversification et modernisation de l'offre de formation	- Actualisation de la carte formation professionnelle ; - Promotion du dispositif de formation à distance.	- Pas de carte de formation ; - Pas de dispositif de formation à distance.	- Carte formation professionnelle actualisée ; - 01 dispositif de formation à distance mis en place.	- Toute la Région ; - Chefs-lieux de départements.	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 et A 2
Action 3 : Adaptation du système d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle aux besoins du développement régional	- Mission de l'orientation scolaire révisée et plus lisible ; - Au moins initiative privée promue en orientation scolaire et professionnelle.	- Mission de l'orientation non lisible ; - Pas d'initiative privée pour l'orientation scolaire et professionnelle.	- Mission de l'orientation scolaire révisée et plus lisible ; - Au moins initiative privée promue en orientation scolaire et professionnelle.	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 et A 2
Action 4 : Création d'un dispositif pour opportunités	- Création des structures de formation en faveur des jeunes ;	- Manque de plateforme pour capitaliser les	- Au moins 01 plateforme des structures d'éducation et de	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Formation professionnelle et emplois)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
professionnelles jeunes	- Définition de la typologie des incitations en faveur des acteurs Jeunes.	opportunités en faveur des jeunes ; - Types d'incitations en faveur des jeunes non définis.	formation/secteur productif ; - Typologie des incitations en faveur des jeunes définie.					
Programme d'intervention 2 : Promotion du travail décent chez les jeunes								
Action 1 : Sécurisation accrue des relations de travail	Relations de travail systématisées et formalisées	Les relations de travail ne sont pas formalisées	Relations de travail systématisées et formalisées	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1
Action 2 : Suivi de l'application des normes nationales et internationales du travail	- Application des conventions internationales actualisation du code de travail ; - Élaboration du code pénal de l'emploi.	Les conventions de travail ne sont pas appliquées de manière stricte	- Conventions internationales ratifiées et appliquées ; - Code de travail actualisé ; - Code pénal de l'emploi élaboré.	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Action 3 : Facilitation de la migration des acteurs de l'économie informelle vers l'économie formelle	- Renforcement de la professionnalisation et de l'inclusion des unités de productions informelles ; - Extension du système de sécurité sociale au secteur informel.	- Pas de séminaires de séminaire sur la professionnalisation organisés ; - Système de sécurité sociale non étendu au secteur social.	- Au moins 02 séminaires de renforcement de la professionnalisation et de l'inclusion des unités de productions informelles organisés ; - Système de sécurité sociale étendu au secteur informel.	- Chefs-lieux de départements ; - Toute la Région.	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2
Programme 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat des jeunes								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Formation professionnelle et emplois)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Action 1 : Intégration de la culture entrepreneuriale des jeunes dans le système d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des formations organisées ; - Nombre d'ateliers de renforcement des Capacités des utilisateurs des outils de formation et d'évaluation en entrepreneuriat organisés. 	Pas des formations organisées ni d'ateliers de renforcement des capacités en entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 02 formations organisées ; - 04 ateliers de renforcement des Capacités des utilisateurs des outils de formation et d'évaluation en entrepreneuriat organisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque chef-lieu de département ; - 04 chefs-lieux de département. 	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 2
Action 2 : Renforcement des dispositifs/mécanismes d'accompagnement des jeunes à la création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des structures d'accompagnement technique des jeunes à la création d'entreprises ; - Nombre d'incubateurs d'entreprises créés ; - Signature des Conventions de partenariat pour structures d'accompagnement des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un document présentant les jeunes à accompagner ; - Pas des mécanismes d'accompagnement des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des structures d'accompagnement technique des jeunes à la création d'entreprises élaborés - 04 incubateurs d'entreprises créés ; - Conventions de partenariat pour structures d'accompagnement des jeunes signées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la Région ; - 04 chefs-lieux de départements. 	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1
Action 3 : Appui à la viabilité des	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des promoteurs ; - Appui financier aux 	- Les promoteurs jeunes ont peu des compétences ;	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'au moins 03 promoteurs renforcées ; - Au moins 03 promoteurs appuyés financièrement ; 	Chaque département	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Formation professionnelle et emplois)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
entreprises créées par les jeunes	- Elaboration du plan d'action régional pour l'entrepreneuriat féminin.	- Les promoteurs jeunes sont financièrement faibles ; - L'entrepreneuriat féminin n'est pas appuyé.	- Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat féminin élaboré.					
Programme 4 : Amélioration du système d'information sur l'emploi des jeunes								
Action 1 : Renforcement des capacités de l'antenne locale de l'Observatoire national de l'emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP)	- Développement d'une base de données fédératrice et institutionnalisée intégrant les données sectorielles sur les indicateurs du marché de l'emploi ; - Harmonisation des outils et méthodologies de collecte de données sur le marché de l'emploi harmonisées.	- Manque d'une base de données intégrant les données sectorielles sur les indicateurs du marché de l'emploi ; - Outils et méthodologies de collecte de données sur le marché de l'emploi non harmonisés.	- Base de données fédératrice et institutionnalisée intégrant les données sectorielles sur les indicateurs du marché de l'emploi développées ; - Outils et méthodologies de collecte de données sur le marché de l'emploi harmonisés.	Garoua	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1
Action 2 : Production et vulgarisation de l'information sur le marché de l'emploi	- Signature des conventions de partenariats avec les organes formés ;	- Inexistence des conventions de partenariat ; - Manque d'organes de	Conventions de partenariats signés avec les organes formés	Toute la région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Formation professionnelle et emplois)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
	- Identification et formation des organes de communication.	communication formés.	- Organes de communication identifiés et formés.					
Total							3 650	

3. 2. 4. 4. 3. Offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante

Les infrastructures socioéconomiques de base concernent dans la Région du Nord les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation, de la route, l'électricité, de télécommunications et de communications électroniques. Le diagnostic territorial, en rapport avec l'accessibilité aux infrastructures socioéconomiques de base a révélé que dans la Région du Nord :

- le taux de scolarisation est seulement de 55,4%. Il est de 52,8 % en milieu rural et 52,8% pour le milieu urbain ;
- 20,7% seulement des ménages avaient accès à une source d'eau potable en 2014 ;
- seulement 16,6% des ménages avaient accès à l'électricité en 2017 ;
- 272 formations sanitaires dont 257 centres de santé intégrés/centres médicaux d'Arrondissements, et 14 hôpitaux de districts étaient chargée de la couverture sanitaire de plus de deux millions d'habitants, soit un taux de près de 6 700 habitants par centre de santé par centre de santé ;
- la marche à pied constitue le moyen de déplacement le plus fréquent. Elle assure jusqu'à 70 % des mouvements dans les zones urbaines et jusqu'à 97% dans les zones rurales.
- la proportion de la population utilisant l'internet est de 40,2% . Toutefois, 2,3 % d'habitants utilisent internet à domicile. Par contre, 0,5% d'habitants utilisent l'internet dans une installation communautaire ; 1,3% dans des installations commerciales ; 39% via un mobile et 1% au gré du contact avec les appareils d'accès mobiles.

Il faut relever que ces données sur la Région relèvent soit de l'insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures, soit de l'obsolescence de celles existantes. Pour inverser la tendance, la Région du Nord s'est donnée comme ambition **d'appuyer le secteur productif afin d'accélérer la croissance économique et la création d'emplois décents.**

3. 2. 4. 4. 3. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Appuyer le secteur productif afin d'accélérer la croissance économique et la création d'emplois décents

Cet objectif vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de base, à travers une mobilisation rationnelle des ressources locales. Il est focalisé sur trois enjeux majeurs de la territorialisation du développement des infrastructures, tel qu'il ressort en filigrane de la loi de décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées. Ces enjeux sont circonscrits autour de la gouvernance des infrastructures, de leur financement, et leur évaluation.

La gouvernance cerne la participation comme une affaire de tous (pouvoirs publics, communautés et secteur privé), de la conception des ouvrages à leur utilisation par le grand public. Le financement, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, convoque

l'opportunité d'optimiser l'utilisation des ressources locales (fiscalité, gestion en régie déléguée). L'évaluation des infrastructures, en dernier ressort, s'intéresse à la pertinence des choix, à l'opportunité et à la qualité de la dépense publique.

L'atteinte de cet objectif sera le résultat de la réalisation de deux principaux programmes. Il s'agit notamment i) de la conception de la stratégie de développement des infrastructures socioéconomiques, et ii) de la mise en œuvre des infrastructures socioéconomiques de base.

Programme d'intervention 1: Conception de la stratégie de développement des infrastructures socioéconomiques

Ce programme définit les conditions de succès à réunir pour assurer un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base. Ces conditions sont centrées sur la participation de toutes les parties prenantes, notamment locales au développement, et surtout à l'entretien régulier de ces infrastructures. Sa réalisation nécessitera la mise en œuvre de deux actions principales: i) la sensibilisation des populations à l'utilisation durable des infrastructures socioéconomiques de base, et ii) l'élaboration de la stratégie régionale de développement et d'entretien des infrastructures.

Action 1: Sensibilisation des populations à l'utilisation durable des infrastructures socioéconomiques de base

Cette action vise à faire comprendre aux populations son rôle fondamental dans la conception, la mise en œuvre et l'entretien durable des infrastructures socioéconomiques. Elle consistera, à travers les médias, mais aussi des assemblées foraines, à partager avec les populations, les rôles (appui à la production des biens économiques, à la création des emplois, au progrès économique, à l'amélioration de la qualité de vie, et stimulation de la croissance), les enjeux des infrastructures, ainsi que sur les rôles et responsabilités des différents acteurs de développement.

Action 2: Élaboration du plan de développement et d'entretien des infrastructures

Cette action porte sur l'élaboration participative d'un plan de développement et d'entretien des infrastructures socioéconomiques de base. Elle consistera à

- faire l'inventaire des infrastructures à développer, restaurer ou entretenir ;
- identifier les techniques et technologies requises ;
- inventorier les savoirs et bonnes pratiques locales ;
- identifier les ressources nécessaires et d'origines locales ;
- confectionner un plan d'action réaliste mettant en relief les objectifs dans un horizon temporel, les projets, les ressources (humaines, matérielles, financières) requises ainsi

que les stratégies de leur mobilisation. Ce plan devra être assorti d'un plan de suivi/évaluation de mise en œuvre.

L'élaboration du plan devra s'appuyer localement sur les cadres de concertation mis en place par le Programme National de Développement Participatif (PNDP).

Programme d'intervention 2 : Mise en œuvre des infrastructures socioéconomiques de base

Ce programme vise à éviter les pièges qui ont jusqu'alors accompagné le développement des infrastructures où des initiatives qui ont fini inachevées ou sans appropriation suffisante de la responsabilité de poursuivre les travaux et d'assurer la maintenance. Il se propose de garantir l'implication de tous les acteurs, notamment locaux dans l'exécution et le suivi/évaluation de la mise en œuvre de plans de développement des infrastructures. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de quatre principales actions : i) renforcement des capacités des acteurs notamment locaux ; ii) contractualisation de la mise en œuvre et de l'entretien des infrastructures ; iii) mobilisation du financement ; et iv) suivi/évaluation du plan d'action de développement des infrastructures.

Action 1 : Renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs se fonde sur le principe que la qualité réelle des infrastructures dépendra de la capacité des acteurs locaux (c'est-à-dire des entrepreneurs, des institutions locales, ou des structures et des communautés locales) de l'industrie de la construction. Dans tous les cas, le développement des capacités des parties prenantes concernées aura une incidence sur la durabilité des infrastructures. Elle consistera à renforcer les capacités de la communauté, des autorités locales et des autres parties prenantes en vue de favoriser la sécurité et la résilience des communautés ; mettre en place des formations spécialisées sur les techniques et les méthodes de construction sûres et résilientes. Les formations cibleront les ingénieurs, les maçons, les charpentiers et les autres corps de métier. Elles permettront de faciliter l'accès des participants à des technologies standards offrant une résistance aux catastrophes.

Les formations veilleront à ce que les hommes et les femmes soient représentés à parts égales ou tout au moins de façon proportionnelle. Le tableau ci-dessous regroupe les cibles par types de formation.

Tableau 30 : Cibles et types de formation

Groupes visés	Types de formation
Responsables administratifs, communautaires, représentants de diverses professions au sein de la communauté et parties prenantes locales	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des compétences managériales - Introduction et sensibilisation aux technologies résistantes aux catastrophes et aux normes de sécurité - Droits des travailleurs, santé, sécurité et environnement - Suivi participatif du développement des infrastructures communautaires - Entretien des infrastructures par la communauté
Artisans, maçons, techniciens locaux (H/F)	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques et méthodes de construction résistantes - Droits des travailleurs, santé, sécurité et environnement
Responsables locaux, ONG/organisations à base communautaire et part	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction et sensibilisation aux technologies résistantes et aux normes de sécurité - Gestion locale des risques de catastrophes
Entrepreneurs et parties prenantes locaux	Développement de compétences en micro-entrepreneuriat et en gestion d'entreprise

Source : Consultant

Action 2 : Contractualisation de la mise en œuvre et de l'entretien des infrastructures

La contractualisation vise la mise en œuvre des infrastructures locales par les acteurs locaux, en utilisant de préférence les ressources et les expériences locales. Elle consistera à i) établir des partenariats stratégiques avec les organisations internationales, les autorités administratives, les ONG et organisations communautaires ; ii) identifier, suivant de critères objectifs, les entreprises, ONG et artisans locaux formés pour réaliser ou suivre efficacement des infrastructures socioéconomiques de base ; établir avec elles des contrats (État-Région, concession, partenariat public-privé) de services suivant des modalités précises.

Action 3 : Mobilisation du financement

Cette action consistera à i) identifier les stratégies les meilleures pour mettre à profit les différentes sources de financement (recettes propres, fiscalité locale, contributions des élites, prêts, subventions, etc.) actuelles ou potentielles ; et ii) mettre en place d'un mécanisme efficace devant permettre d'acheminer vers les communautés locales les fonds destinés à financer les infrastructures prioritaires.

Action 4 : Suivi/évaluation du plan d'action de développement des infrastructures évaluation

L'intérêt du suivi/évaluation est l'amélioration de la performance et une meilleure accessibilité du plus grand nombre aux infrastructures socioéconomiques. Le suivi/évaluation consistera à i) déterminer les critères de mesure des résultats (intrants, extrants, effets et impacts) de la

mise en œuvre des infrastructures ; et ii) mettre sur pied le mécanisme devant utiliser ces critères pour suivre et évaluer la mise en œuvre, et tirer les conclusions devant permettre d'assurer l'amélioration de la qualité des infrastructures et de leur accessibilité.

Matrice 25 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'accès des ménages aux infrastructures socioéconomiques de base

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Appuyer les acteurs locaux dans la mise à disposition d'infrastructures adaptées aux besoins sans cesse croissants d'infrastructures socioéconomiques								
Programme d'intervention 1 : Conception de la stratégie de développement des infrastructures socioéconomiques								
Action 1 : Sensibilisation des populations à l'utilisation durable des infrastructures socioéconomiques de base	- Connaissances des enjeux des infrastructures et des rôles des parties prenantes	Peu des connaissances des enjeux des infrastructures par les parties prenantes ainsi que des rôles	- Enjeux des infrastructures connus - Rôles des parties prenantes connus	Toute la région	MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement, accompagnement du processus	400	A 1
Action 2 : Élaboration du plan de développement et d'entretien des infrastructures	Élaboration et mise en œuvre participative du plan d'action	Manque d'un plan d'action d'entretien des infrastructures	01 Plan d'action et élaboré et mise en œuvre de manière participative	Toute la Région	MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement, accompagnement du processus	400	A 2 à A 5
Programme d'intervention 2 : Mise en œuvre des infrastructures socioéconomiques de base								
Action 1 : Renforcement des	- Organisation des types de formations ;	-non connaissance	- Types de formations organisées ;		MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement,	400	A 2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
capacités des acteurs	- Nombre des groupes de personnes cibles formés par département.	des types de formation ; - non connaissance des groupes formés.	- Au moins deux groupes de personnes cibles formés par départements.	Chaque chef-lieu de commune		accompagnement du processus		
Action 2 : Contractualisation de la mise en œuvre et de l'entretien des infrastructures	Contractualisation de l'entretien par type d'infrastructures et par département	Pas de contrat d'entretien des infrastructures par département	Au moins 02 contrats signés par type d'infrastructures et par département	Chefs-lieux de communes	MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement, accompagnement du processus	400	A 2 à A 5
Action 3 : Mobilisation du financement	- Identification des stratégies du financement ; - Mise en place d'un mécanisme efficace.	Manque des stratégies et d'un mécanisme de financement efficace	- Meilleures stratégies du financement identifiées ; - 01 mécanisme efficace mis en place.	-Toute la Région -Hors de la Région	MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement, accompagnement du processus	400	A 2 à A 5
Action 4 : Suivi/évaluation du plan d'action de développement des infrastructures	- Identification des critères de suivi/évaluation des infrastructures ;	Plan d'action de suivi/évaluation des	- Critères de suivi/évaluation des infrastructures identifiés ;	Toute la Région	MINTP, CTD, PTF, OSC	Conception, financement, accompagnement du processus	400	A 2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Offre d'infrastructures socioéconomiques de base adaptée à une demande sans cesse croissante)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
	- 01 mécanisme de suivi/évaluation mis en place.	infrastructures inexistant	- 01 mécanisme de suivi/évaluation mis en place.					
Total							2 400	

3. 2. 4. 4. 4. Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés)

L'insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité de genre traite de la situation des délaissés (problématique de la jeunesse, de la jeune fille et du genre sensible) pour compte du système social.

S'agissant de la jeunesse, la GIZ (2017) a relevé qu'elle est confrontée dans la Région du Nord à de nombreux problèmes qui compromettent son insertion socio-économique. On peut citer, entre autres, le chômage des jeunes ; sous-emploi ; le faible niveau d'éducation/formation ; la perte des valeurs morales et civiques ; la désertion de certains parents/irresponsabilité ; le manque de dialogue entre parents /jeunes et entre jeunes/autorités ; l'insertion socioprofessionnelle difficile des jeunes ; la faiblesse des revenus des parents ; la corruption dans les concours et le recrutement des jeunes (stage et projets communaux) ; l'insuffisance du personnel dans les structures d'encadrement (SAR/SM, CMPJ, CPFF, CS et autres) ; la faible considération des problèmes des jeunes par les autorités politiques ; les tracasseries des Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) dans l'exercice des métiers ; l'insuffisance d'espaces de divertissement.

En ce qui concerne la jeune fille, les problèmes les plus récurrents sont l'analphabétisme, la marginalisation et la déperdition scolaires, le mariage précoce, et le faible taux d'enregistrement à l'état civil.

En matière de genre sensible, il importe de relever que la parité homme/femme n'est pas la chose la mieux partagée dans la Région du Nord. En effet, en dépit de nombreux efforts fournis par le Gouvernement depuis l'indépendance, les femmes :

- sont en grande majorité ravalées aux activités domestiques ;
- éprouvent des difficultés d'accès à l'éducation scolaire ;
- accèdent difficilement aux ressources économiques (propriété foncière, ...), aux cercles de décision (politique, commandement moderne et traditionnel) et aux professions libérales.

Pour mitiger ces problèmes et faire de la jeunesse et de l'égalité de genre, la Région du Nord se donne comme objectif de développement ***d'améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social.***

Cet objectif se fonde sur ce postulat que *la jeunesse rime avec l'esprit d'entreprise, à condition qu'elle bénéficie du soutien nécessaire.* Il vise à assurer à la jeunesse l'accès à une éducation de qualité, une formation professionnelle adéquate, un emploi décent, et la participation responsable à la prise de décision et aux différentes activités de la vie de la société.

3. 2. 4. 4. 4. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation de trois principaux programmes : i) renforcement l'encadrement des enfants ; ii) amélioration de l'accompagnement des jeunes ; iii) intensification de l'appui à la femme.

Programme d'intervention 1 : Renforcement de l'encadrement des enfants

La réalisation de ce programme fera l'objet de la mise en œuvre de six actions principales. Il s'agit : i) du renforcement de l'enregistrement à l'état civil ; ii) de l'amélioration de l'offre des prestations d'éveil ; iii) de la promotion de l'éducation inclusive ; iv) de la promotion de l'excellence scolaire ; v) du renforcement des mesures de lutte contre les mariages et grossesses précoces ; et vi) de la sauvegarde des enfants en situation de vulnérabilité ou de détresse.

Action 1 : Renforcement de l'enregistrement à l'état civil

Cette action vise à améliorer quantitativement et qualitativement les déclarations des actes d'état civil (notamment les naissances, les mariages et les décès) aux services du Bureau National de l'État Civil (BUNEC). Concernant spécifiquement les naissances, il s'agira d'intensifier la sensibilisation des populations, de renforcer les capacités des acteurs, et de faciliter l'enregistrement des naissances dans les délais légaux et, le cas échéant, la procédure de jugement supplétif.

Action 2 : Amélioration de l'offre des prestations d'éveil

Cette action consistera à : i) étendre l'offre de prestation en éveil et éducation préscolaire à un plus grand nombre d'enfants par la densification des écoles maternelles et des centres préscolaires communautaires, tout en veillant à la qualité des services ; ii) veiller à la consolidation des acquis du préscolaire pour les enfants de 6 à 8 ans ; iii) impliquer les collectivités territoriales décentralisées dans l'extension du préscolaire ; iv) inciter le secteur privé à développer une offre préscolaire de qualité.

Action 3 : Promotion de l'éducation inclusive

Cette action vise à mettre en place un programme d'éducation inclusive qui permettra d'assurer l'accès à l'école et à un enseignement de qualité à tous les enfants, y compris ceux affectés par des limitations fonctionnelles et qui ont des "besoins éducatifs spéciaux". Elle consistera à : i) mener une étude de faisabilité en vue de définir les mesures nécessaires,

l'approche de l'éducation, le coût, la durée du programme ; ii) en concertation avec tous les acteurs (MINSANTE, MINAS, associations, ONG, etc.) intervenant dans le dépistage, l'accompagnement ou le traitement du handicap, étudier les possibilités de réponse et d'adaptation du cadre scolaire (établissements, équipements, outils didactiques, supports pédagogiques, formations spécifiques, pratiques pédagogiques) à l'approche inclusive ; iii) renforcer les capacités des instituteurs dans la prise en charge des enfants handicapés au fondamental et au secondaire ; iv) promouvoir l'accessibilité physique des écoles et mettre en place les mécanismes facilitant la participation des enfants handicapés aux examens.

Action 4 : Promotion et soutien à l'excellence scolaire

Il s'agira notamment d'entrevoir la mise en place d'un fonds visant à encourager et à soutenir les enfants, notamment des zones rurales reculées. Ce fonds permettra chaque année d'appuyer les meilleurs élèves par l'octroi systématique des prix aux meilleurs.

Action 5 : Renforcement des mesures de lutte contre les mariages et grossesses précoces

Cette action consistera, avec l'appui des autorités traditionnelles et religieuses, d'intensifier les campagnes de sensibilisation et de changement de comportement en direction des communautés où les traditions servent de socle à des comportements qui aggravent la vulnérabilité des jeunes filles mineures.

Action 6 : Sauvegarde des enfants en situation de vulnérabilité ou de détresse

Le concept d'enfants en situation de vulnérabilité ou de détresse regroupe les orphelins et enfants vulnérables ceux (OEV) les enfants en conflit avec la loi, les enfants vivant ou travaillant dans la rue, les enfants victimes d'abus ou de négligence, les enfants atteints ou affectés par un handicap, etc. L'action consistera à : i) vulgariser les textes juridiques et réglementaires relatives à la protection et la sauvegarde des enfants ; ii) apporter des appuis nécessaires aux structures de leur encadrement et de leur sauvegarde.

Programme d'intervention 2 : Amélioration de l'accompagnement des jeunes

L'objectif de ce programme est de préparer progressivement les jeunes à leur autonomisation, dont l'aboutissement est leur insertion socioprofessionnelle. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de quatre principales actions : i) renforcement et intensification de l'alphabétisation à l'endroit des jeunes déscolarisés ; ii) amélioration de la performance des filles dans le système éducatif ; iii) intensification des mesures de soutien et d'appui multiformes à l'insertion sociale des jeunes ; iv) intensification des actions favorables au changement de comportements chez les jeunes.

Action 1 : Renforcement et intensification de l'alphabétisation à l'endroit des jeunes déscolarisés

Cette action se fonde précepte que l'alphabétisation devient de plus en plus une modalité alternative d'accès aux savoirs et participation. En effet, un homme alphabétisé est un être nouveau, capable de modifier favorablement son environnement, et de participer à l'accompagnement scolaire de sa progéniture. Dans cette perspective, il s'agira pour les CTD :

- i) de prendre des mesures pour organiser et conduire des activités de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des jeunes et surtout des jeunes filles, conformément aux dispositions des lois sur la décentralisation ;
- ii) de prendre, au regard des disparités entre les jeunes filles et les garçons, des mesures spécifiques pour encourager l'alphabétisation des femmes en général et des jeunes filles en particulier chez qui le niveau de scolarisation est faible.

Action 2 : Amélioration de la performance des filles dans le système éducatif

L'objectif visé par cette action est de promouvoir l'accès équitable des filles et des garçons à l'éducation. Il s'agira concrètement de :

- i) renforcer le partenariat entre les milieux scolaires, les familles, les communautés, les leaders d'opinion pour une meilleure prise en charge de la scolarisation des filles ;
- ii) poursuivre la lutte contre les stéréotypes sexistes en milieu scolaire ;
- iii) mettre en place des centres multimédias communautaires ;
- iv) promouvoir le partenariat avec les Associations, ONG et autres parties prenantes pour développer et mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la participation des filles/femmes à l'éducation ;
- v) mener des actions de communication et de sensibilisation pour le changement de comportement en direction des communautés et des familles sur l'importance de l'éducation de la fille.

Action 3 : Intensification des mesures de soutien et d'appui multiformes à l'insertion sociale des jeunes

Cette action vise à accompagner les jeunes dans la recherche de solutions innovantes par rapport aux problèmes ressentis/vécus. Elle consistera à :

- i) renforcer les capacités d'initiative, et à dynamiser les compétences des jeunes. Il sera également question d'apporter des appuis psycho sociaux à certaines catégories des jeunes tels les prisonniers ou les anciens détenus, les jeunes réfugiés, etc. ;
- ii) encourager la création d'espaces de loisirs et de divertissement en faveur des jeunes issus des milieux pauvres ;
- et iii) renforcer les réseaux et le tissu associatif des jeunes.

Action 4 : Intensification des actions favorables au changement de comportements chez les jeunes

Cette action vise à éradiquer certains maux auxquels la jeunesse fait face, notamment la consommation des stupéfiants, le banditisme, le vandalisme, la prostitution, le proxénétisme, la radicalisation, etc. Il s'agira concrètement i) d'intensifier les campagnes de sensibilisation des jeunes ; ii) de renforcer, avec l'appui des partenaires les structures d'encadrement des jeunes ; iii) de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, en mettant un accent particulier sur l'intensification des campagnes d'éducation civique et de promotion de l'intégration nationale.

Programme d'intervention 3 : Intensification de l'appui à la femme

Ce programme vise à promouvoir l'autonomisation des femmes, par le renforcement de leur capacité d'action. Il s'agira de stimuler le développement de leurs compétences et, le cas échéant, faciliter leur accès à des emplois productifs et à un travail décent, ainsi que leur insertion durable dans la vie active. Sa réalisation sera effective à l'issue de la mise en œuvre efficace de trois principales actions : i) l'intensification des actions de promotion du genre ; ii) le renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre ; iii) le renforcement des mesures de soutien aux femmes et de leur statut.

Action 1 : Intensification des actions de promotion du genre

Cette action vise l'intensification de la communication qui est un moyen essentiel pour accompagner et soutenir les transformations sociales, économiques et politiques, et qui place les communautés au centre des initiatives de développement. Elle consistera à promouvoir le genre au sein des communautés et plus particulièrement dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation, y compris la formation professionnelle, l'enseignement.

Action 2 : Renforcement des actions de lutte contre les violences basées sur le genre

La mise en œuvre de cette action consistera à i) intensifier les actions de prévention des violences basées sur le genre notamment à travers des campagnes de sensibilisation en direction des parties prenantes (les autorités religieuses et traditionnelles, les accoucheuses traditionnelles, les exciseuses, les parents, les victimes et potentielles, les communautés) ; ii) renforcer et rendre fonctionnel les services d'écoute dans les représentations locales du MINPROFF et du MINAS et dans certains commissariats et brigades de gendarmerie ; iii) renforcer les capacités des intervenants en IEC ; iv) assurer la prise en charge psychosociale

et l'accompagnement vers les structures de prise en charge médicale ; v) promouvoir de bonnes pratiques en matière de veuvage, de succession, et autres traditions stigmatisant la femme et la jeune fille.

Action 3 : Renforcement des mesures de soutien aux femmes et de leur statut

Cette action vise à corriger ou réduire les écarts et les disparités spécifiques qui entravent la participation active des femmes au développement. Sa mise en œuvre consistera à i) mettre en place des programmes et des mécanismes spécifiques pour renforcer les dimensions de prévention, de protection, de promotion des femmes les plus vulnérables (femmes chefs de ménage, veuves ou divorcées ; filles en déperdition scolaire ; femmes démunies) ; ii) renforcer les services de médiation familiale ; iii) renforcer les mécanismes locaux de solidarité féminine (tontines, coopératives féminines, etc.).

Matrice 26 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec l'insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité de genre (situation des délaissés)

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés))								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Améliorer l'encadrement de la jeunesse, dans la perspective de sa participation inclusive au développement économique et social								
Programme d'intervention 1 : Renforcement de l'encadrement des enfants								
Action 1 : Renforcement de l'enregistrement à l'état civil	Connaissance et application de la procédure d'enregistrement des naissances et du jugement supplétif	Faible connaissance et application de la procédure d'enregistrement des naissances et du jugement supplétif	-Plus de 90 % de la population connaissent et appliquent la procédure d'enregistrement des naissances et du jugement supplétif	Toute la Région	MINDDDEL MINAS, BUNEC, MINJEC CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5
Action 2 : Amélioration de l'offre des prestations d'éveil	- Nombre des centres de préscolaire créé par commune ; - % annuel de la contribution du secteur privé dans l'éducation préscolaire.	-Manque des centres préscolaire créé dans les communes ; - Très faible contribution du secteur privé dans l'éducation préscolaire.	- Au moins 01 centre de préscolaire créé par commune ; - la contribution du secteur privé dans l'éducation préscolaire augmente de 02 % par an.	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés))								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Action 3 : Promotion de l'éducation inclusive	Mise en place d'un programme d'éducation inclusive	Inexistence d'un programme d'éducation inclusive	01 programme d'éducation inclusive mis en place	Toute la Région	MINAS, MĪNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5
Action 4 : Promotion de l'excellence scolaire	- Volume du fonds mis en place ; - Proportion et origines sociales des enfants soutenus chaque année.	- Fonds inexistant ou insuffisant ; - Très peu d'enfants nécessaires soutenus chaque année.	- Volume du fonds mis en place ; - Au moins 30% des enfants nécessaires sont soutenus chaque année.	Toute la Région	MINAS, MĪNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1 à A 5
Action 5 : Renforcement des mesures de lutte contre les mariages et grossesses précoces	Diminution des grossesses non désirées et mariages précoces	Taux des grossesses non désirées et mariages précoces en hausse	Grossesses non désirées et mariages précoces diminuent de 90 %	Toute la Région	MINAS, MĪNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A 1 à A 5
Action 6 : Sauvegarde des enfants en situation de vulnérabilité ou de détresse	- Vulgarisation des textes ; - Détermination es types d'appui fourni aux.	Textes non connus ainsi que les types d'appuis fournis aux structures d'encadrement	- Textes vulgarisés ; - Types d'appui fourni aux structures d'encadrement déterminés.	Toute la Région	MINAS, MĪNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés))								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
	structures d'encadrement							
Programme d'intervention 2 : Amélioration de l'accompagnement des jeunes								
Action 1 : Renforcement et intensification de l'alphabétisation à l'endroit des jeunes déscolarisés	- Mesures prises contre l'analphabétisme ; - Mesures encourageant l'alphabétisation des femmes.	Les jeunes déscolarisés sont difficilement alphabétisables	Instaurer des systèmes mixtes initiation aux AGR et encourager les jeunes à prendre part (au moins une structure par commune)	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A2 à A 5
Action 2 : Amélioration de la performance des filles dans le système éducatif	- Nombre des conventions de partenariat signées avec le secteur privé par département ; - Prendre des mesures de lutte contre les stéréotypes sexistes prises.	La performance du système éducatif en ce qui concerne les filles se doit d'être amélioré	- Au moins 02 conventions de partenariat signées avec le secteur privé par département ; - Mesures de lutte contre les stéréotypes sexistes prises.	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A2 à A 5
Action 3 : Intensification	- Organisation des ateliers de	- 02 ateliers de renforcement	- Au moins 02 ateliers de	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF	Conception/ Financement/		

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés))								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
des mesures de soutien et d'appui multiforme à l'insertion des jeunes	renforcement des capacités des jeune ; - Création des espaces de loisirs et de divertissement en faveur des jeunes.	des capacités des jeune organisés ; - 02 espaces de loisirs et de divertissement en faveur des jeunes créé.	renforcement des capacités des jeunes organisés ; - Au moins 02 espaces de loisirs et de divertissement en faveur des jeunes sont créés.		MINJEC CTD, PTF, OSC	Accompagnement du processus	500	A2 à A 5
Action 4 : Intensification des actions favorables au changement de comportement chez les jeunes	Détermination de la typologie d'appui aux structures de la jeunesse	La formation des jeunes sur le développement personnel doit être intensifiée	Au moins 02 formations sur le développement personnel sont faites dans chaque commune et chaque année	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A2 à A 5
Programme d'intervention 3 : Intensification de l'appui à la femme								
Action 1 : Intensification des actions de promotion du genre	Instauration de la parité : filles garçons en milieu scolaire ; hommes/femme dans les communautés et en milieu professionnel	La domination du genre masculin sur le féminin semble établi	Parité : filles garçons en milieu scolaire ; hommes/femme dans les communautés et en milieu professionnel	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Insertion socioéconomique de la jeunesse et de l'égalité genre (situation des délaissés))								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Action 2 : Intensification des actions de promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers de prévention de la violence ; - Prouvoir les bonnes pratiques de veuvage, de succession, etc. 	Les actions de pratique de discrimination sexuelle sont légions dans tous les domaines	<ul style="list-style-type: none"> - 02 ateliers de prévention de la violence organisés ; - Bonnes pratiques de veuvage, de succession, etc. promues. 	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	300	A1 à A5
Action 3 : Renforcement des mesures de soutien aux femmes et de leur statut.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme et mécanisme de soutien aux femmes ; - Renforcer les services de médiation; - Créer un mécanisme local féminin de solidarité. 	Soutenir les femmes dans la lutte de leur statut.	<ul style="list-style-type: none"> - 01 programme et mécanismes mis en place ; - Services de médiation renforcés ; - 01 mécanisme local féminin de solidarité créé. 	Toute la Région	MINAS, MÏNPROFF MINJEC CTD, PTF, OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 à A 5
Total							4 700	

3. 2. 4. 4. 5. Inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables

Les minorités et les couches sociales vulnérables identifiées par le diagnostic territorial sont regroupées ci-après en deux grandes catégories, suivant la nomenclature de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) au Cameroun. Il s'agit des groupes vulnérables spécifiques et des groupes vulnérables conjoncturels.

Les groupes vulnérables spécifiques comprennent :

- des enfants en matière d'éducation, de la santé, de la nutrition, et de la protection de l'enfant ;
- les jeunes confrontés aux problèmes d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et à la délinquance surtout dans les zones d'insécurité et en milieu urbain ;
- les personnes handicapées exposées à une multitude d'indigences ;
- les femmes en besoin d'un environnement favorable pour leur protection sociale et leur accès équitable aux facilités socioéconomiques de base ;
- les personnes âgées face au vieillissement, aux préoccupations d'ordre gériatrique et à leur protection;
- les peuples autochtones, en l'occurrence les Mbororo (dans le Nord suivant la nomenclature des Nations-Unies), victimes de discrimination, de stigmatisation et de marginalisation, dans la mesure où leur niveau de participation aux processus de prise de décision tant au niveau communautaire que national reste encore faible.

Les groupes vulnérables conjoncturels concernent les personnes victimes de catastrophes (d'origine humaine ou naturelle) et les victimes des chocs politico-sécuritaires. Au rang des événements du genre connus dans la Région du Nord, l'on peut citer les sécheresses et les inondations de plus en plus récurrentes, la recrudescence de certaines épidémies (choléra), la persistance de l'insécurité transfrontalière et l'afflux subséquent des réfugiés.

Le système d'encadrement de ces différents groupes est un ensemble d'œuvres sociales publiques et privées présentes dans les quatre départements de la Région, mais dont les principales caractéristiques sont i) leur quantité insuffisante, leurs missions fragmentaires et disparates, et leurs ressources (humaines, financières et matérielles) quantitativement et qualitativement insuffisantes.

Pour stimuler l'implication et la participation active de ces groupes au développement local, la Région du Nord s'est donnée comme ambition de relever le niveau de leur protection sociale. Il s'agira, en termes d'objectif **d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire.**

3. 2. 4. 4. 5. 1. Objectif Stratégique Spécifique : Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation d'un programme d'intervention intitulé « développement social »

Programme d'intervention : Développement social

La réalisation de ce programme se fera à travers la réalisation de quatre actions principales : i) renforcement de la sécurité sociale ; ii) mise en place du programme des transferts sociaux ; iii) amélioration de l'action sociale ; et iv) intensification de la communication pour le développement social.

Action 1 : Renforcement de la sécurité sociale

Cette action consistera pour l'État et les CTD à (i) dynamiser le système d'assurance volontaire à travers sa promotion et son élargissement aux personnes actuellement non couvertes (petits agriculteurs, éleveurs, travailleurs du secteur informel, etc.) ; (ii) étendre le champ d'application personnelle et matérielle du système formel de sécurité sociale aux professions libérales ; (iii) améliorer la gestion de la sécurité sociale au travers de la mise en place d'une Caisse Nationale des Personnels de l'État (CNPE) ; et (iv) mettre en place la Couverture Santé Universelle (CSU).

Action 2 : Mise en place des programmes de transferts sociaux

Cette action consistera, de manière spécifique, à mener des opérations portant sur : (i) la distribution des manuels scolaires aux élèves, en particulier ceux issus des familles en situation de pauvreté chronique ; (ii) la distribution gratuite de certains matériels de santé notamment les moustiquaires imprégnées et les suppléments nutritifs ; (iii) l'amélioration du ciblage des bénéficiaires afin que soient touchés les groupes vulnérables ou les personnes nécessiteuses ; (iv) l'extension du champ matériel des transferts aux personnes âgées, enfants de moins de cinq ans, personnes vivant avec un handicap, etc. ; (v) le renforcement et l'extension des programmes de cantines scolaires dans les écoles primaires notamment en milieu rural ; (vi) l'extension progressive des transferts monétaires à tous les ménages en situation de pauvreté chronique ; et (vii) la systématisation de l'approche HIMO dans le double objectif de développer les infrastructures et de générer des revenus temporaires pour les ménages pauvres.

Action 3 : Amélioration de l'action sociale

Les opérations à mettre en œuvre dans le cadre de cette action porteront sur (i) l'adoption et l'application effective des textes existants en matière de protection de l'enfance (code de protection de l'enfant, code des personnes et de la famille) ; (ii) le renforcement des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ; (iii) la mise en place des mécanismes d'appui à la prise en charge médicale des personnes âgées ; (iv) la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, carte d'identité, etc.) aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs.

Pour le cas spécifique de l'autonomisation des personnes socialement vulnérables (PSV : femmes en détresse, personnes handicapées, personnes déplacées, réfugiés, personnes âgées, peuples autochtones, etc.), il s'agira (i) d'intensifier les actions de mise en place des structures d'accueil, de prise en charge, de soutien, de réhabilitation et de formation des PSV ; (ii) de soutenir les actions des groupes associatifs œuvrant en faveur de ces personnes ; et (iii) de veiller au respect de leurs droits spécifiques.

Action 4 : Intensification de la communication pour le développement social

La mise en œuvre de cette action consistera à (i) multiplier les centres de ressources et de traitement de l'information aux niveaux, régional et local, (ii) promouvoir des échanges d'informations au niveau des communautés, (iii) poursuivre le développement des mécanismes et outils de communication de proximité notamment à travers le développement des radios communautaires, et (iv) promouvoir la production et la diffusion des informations sur la protection sociale.

Matrice 27 : Synthèse des objectifs stratégiques et du plan d'action en rapport avec l'inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
Objectif Stratégique Spécifique : Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et leur couverture sociale et sanitaire								
Programme d'intervention : Développement social								
Action 1 : Renforcement de la sécurité sociale	- Elargissement du système d'assurance aux personnes non couvertes ; - Mise en place d'un système de couverture santé universelle (CSU).	Manque d'un système de santé de couverture universelle et d'un système d'assurance élargi	- Système d'assurance élargi aux personnes non couvertes ; - 01 système de couverture santé universelle (CSU) mis en place.	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1 et A 2
Action 2 : Mise en place de programmes des transferts sociaux	- Transfert des différents programmes de transferts sociaux réalisés ou en cours de réalisation ; - Systématisation de l'approche HIMO.	Manque de transfert des programmes sociaux	- différents programmes de transferts sociaux réalisés ou en cours de réalisation ; - Approche HIMO systématisée.	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 et A 2
Action 3 : Amélioration de l'action sociale	- Adoption du code de protection de l'enfant et code de la famille - Renforcement des programmes de	- Manque du code de protection de l'enfant et code de la famille ; - Faiblesses dans les programmes de	- Code de protection de l'enfant et code de la famille adoptés ; - Programmes de soutien et d'appui aux jeunes renforcés ;	Toute la Région	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 et A 2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine : Amélioration du capital humain et de l'économie du savoir (Inclusion des minorités et des couches sociales vulnérables)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts (millions CFA)	Échéance
	soutien et d'appui aux jeunes ; - Mise en place d'un mécanisme de prise en charge médical pour personnes âgées.	soutien et d'appui aux jeunes et manque d'un mécanisme de prise en charge des personnes âgées.	- 01 Mécanisme de prise en charge médical pour personnes âgées.					
Action 4 : Intensification de la communication pour le développement social	- Nombre des centres de ressources et de traitement de l'information aux niveaux, régional et local fonctionnels ; - Développement des mécanismes de communication de proximité .	Faiblesses dans la communication pour le développement social	- Au moins 04 centres de ressources et de traitement de l'information aux niveaux, régional et local fonctionnels ; - Mécanismes de communication de proximité développés.	- Chefs-lieux de départements ; - Toute la Région.	MINEFOP MINESEC MINJEUN MINESUP	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1 et A 2
Total							2 300	

3. 2. 4. 5. Production des établissements humains

Les villes et les villages de la Région du Nord pâtiennent de nombreux dysfonctionnements qui ont pour dénominations : croissance spatiale anarchique, sous-quartérisation, médiocrité de la voirie urbaine et des routes rurales, habitat insalubre en villes et aux villages, manque flagrant d'assainissement en milieu urbain, occupation clandestine des espaces urbains, déficit des transports urbains et ruraux, etc. Il importe donc, non seulement d'équilibrer l'armature urbaine, mais aussi d'apporter des solutions idoines aux problèmes des villes et villages de la Région.

En effet, pour que les villes et les villages du Nord contribuent pleinement au développement économique et social, il importera de renforcer les réseaux d'infrastructures et de services et d'améliorer les connexions routières entre les villes et les zones rurales environnantes et éloignées. Il faudra également améliorer et renforcer les mécanismes d'incitation à l'investissement, à l'innovation et à une production économique diversifiée.

Les préconisations ainsi spécifiées seront en réalité dans le cadre d'une orientation générale visant à rendre les établissements humains de la Région du Nord viables c'est-à-dire ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. L'objectif ainsi libellé est centré sur la promotion des établissements humains observant les conditions minimales de développement durable. Il s'agit notamment : i) des logements sûrs et abordables pour tous ; ii) des services sociaux intégrés ; iii) des conditions de vie saine pour tous, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et âgées ; iv) de l'énergie et des moyens de transport viables à coût raisonnable ; v) des espaces verts dans les villes ; vi) l'eau potable et salubre accessible ; vii) des emplois décents ; viii) des bidonvilles assainis ; ix) des déchets mieux gérés à partir du concept de 3 R (réduction, réutilisation et recyclage).

Cette orientation générale se décompose en trois objectifs stratégiques spécifiques (OSS) pour les établissements ruraux et urbains.

En matière d'établissements ruraux, l'objectif stratégique spécifique qui a été retenu est : améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations rurales alors que pour les établissements urbains, deux objectifs spécifiques stratégiques ont été retenus, à savoir : améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et, affermir les fonctions de production et de distribution.

3. 2. 4. 5. 1. Établissements ruraux

Les établissements ruraux font l'objet des préoccupations arrimées à une piste d'intervention principale qui se résume à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

3. 2. 4. 5. 1. 1. Objectif Stratégique spécifique : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vies des populations rurales

En contexte rural, l'amélioration substantielle du cadre et des conditions de vie des populations cible, l'eau potable et la desserte en énergie électrique. Elle fait l'objet de trois programmes, à savoir i) la promotion de l'habitat décent ; ii) l'approvisionnement des populations en eau potable ; et la desserte du monde rural en énergie électrique.

Programme d'intervention 1 : Promotion de l'habitat décent

Ce programme vise à promouvoir auprès du citoyen de la Région les savoirs et les aptitudes favorables à la construction des habitations réunissant certaines conditions minimales de décence, à savoir une surface minimale, l'absence de risque pour la sécurité et la santé de l'occupant, l'absence d'animaux nuisibles et de parasites, et éventuellement l'accès à l'énergie. Sa réalisation fera l'objet de la mise en œuvre de deux actions principales : i) l'édiction des normes de l'habitat climato-intelligent ; ii) la formation des acteurs locaux à la production des logements décents à partir des matériaux locaux.

Action 1 : Édiction des normes de l'habitat climato-intelligent

Cette action vise la domestication des innovations nécessaires pour la production des logements qui amélioreront la résilience de leurs occupants aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux risques climatiques. Elle consistera, sous l'accompagnement de la Mission de Promotion des Matériaux locaux (MIPROMALO), à produire et vulgariser les normes de constructions climato-intelligentes (drainage, etc.) ainsi que l'urbanisation résiliente aux impacts du changement climatique.

Action 2 : Formation des acteurs locaux à la production des logements décents à partir des matériaux locaux

Cette action consistera à : i) recruter au niveau de chaque département un certain nombre d'artisans du secteur de la construction ; ii) assurer leur formation en matière de normes et production de logements à partir des matériaux locaux ; et iii) les accompagner dans la vulgarisation de leurs apprentissages au niveau des arrondissements et des villages.

Programme d'intervention 2 : Approvisionnement des populations en eau potable et assainissement (AEPA)

Ce programme se propose d'assurer la disponibilité et l'accessibilité permanentes de l'eau pour les populations et les activités. Sa réalisation efficace se fera à travers la mise en œuvre de six principales actions : i) l'état des lieux de la desserte en eau potable et assainissement dans la Région ; ii) l'analyse des options techniques et technologies requises ; iii) l'organisation des consultations participatives ; iv) la mobilisation du financement ; et v) l'exécution des travaux ; et vi) la mise en place du système de la gouvernance de l'eau et assainissement en milieu rural.

Action 1 : État des lieux de la desserte en eau dans la Région

Cette action consistera à : i) faire un diagnostic de réseaux grand public de production, de stockage de distribution ; ii) l'inventaire de forages existants (en usage et hors d'usage) ; et iii) l'évaluation des besoins par agglomération, pour une couverture inclusive. Le diagnostic sera assorti de recommandations sur le potentiel de la ressource en eau, les sites de collecte, de stockage, et de traitement, dans chaque agglomération.

Action 2 : Analyse des options techniques et technologies requises

Cette action consistera à faire l'inventaire des techniques et technologies de production, de stockage, de transport et de distribution les plus adaptées, en tenant compte de l'accessibilité aux pièces de rechange. Elle prendra en compte dans les analyses l'identification des modes et bonnes pratiques locales de collecte, de traitement, de conservation et de consommation des eaux de source.

Action 3 : Organisation des consultations participatives

Cette action consiste, avec l'aide des populations locales, à : i) choisir les sites des centres de production ou de collecte et de traitement des eaux pluviales, de surface ou souterraines ; ii) mener les études nécessaires ; iii) mener les intermédiations sociales nécessaires ; et iv) programmer l'exécution des travaux.

Action 4 : Mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à prendre en compte les projets en cours et à évaluer le financement disponible, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

Parmi les projets en cours, on peut citer :

- le Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural (PAEA-MRU) au Cameroun financé par la Banque Islamique de Développement, à hauteur de 18 milliards de FCFA. Il a pour objet la construction de 25 systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP), et de 874 000 latrines publiques dans 25 localités du Grand-Nord, à l'horizon 2025 ;
- Projet PEMVEP d'étude de mobilisation et de valorisation des eaux pluviales à travers des retenues collinaires dans la Région du Nord Cameroun, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) /Facilité Africaine de l'Eau (FAE), sous la maîtrise d'ouvrage du MINEE ;
- Programme de construction de forages dans le grand Nord inscrit dans le (BIP MINEE 2023 -2025), qui est une promesse de campagne datant de la présidentielle 2011 ;
- Programmes et projets portés par la coopération allemande à l'instar du Rural Financing (Fonds AATIF) en préparation dont le financement sera de l'ordre de 9,5

Millions d'euros, et le Rural Infrastructure Phase II en préparation pour un financement de 9 Millions d'euros.

Pour la recherche de financement complémentaire, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir des relations durables avec les partenaires, et mener des tractations en vue des conventions de financement.

Action 5 : Exécution des travaux

L'exécution des travaux consistera à : i) mettre en œuvre les centres de production d'eaux de surface, et eaux souterraines ; ii) construire et mettre en service les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales ; iii) réhabiliter les forages hors d'usage ; iv) prévoir des points des abreuvoirs pour les ovins, bovins et caprins, et notamment dans les couloirs de transhumance et les aires de pâture ; v) réaliser de nouveaux forages respectant les normes ; vi) réaliser un système d'adduction d'eau dans chaque chef-lieu d'arrondissement ; et vii) mettre en service tous les ouvrages réalisés.

Action 6 : Mise en place du système de gouvernance de l'eau en milieu rural

Cette action consistera à : i) définir les modalités de gestion participative des ouvrages (création des comités locaux, mode de fonctionnement, ressources pour la maintenance) ; ii) sensibiliser les populations sur la nécessité de leur implication dans la gestion durable des ouvrages ; iii) renforcer les capacités des acteurs locaux en maintenance des ouvrages ; iv) former les populations aux techniques de potabilisation de l'eau ; v) définir des modalités de transfert des ouvrages des chefs-lieux d'arrondissement aux communes ou à CAMWATER.

Programme d'intervention 3 : Desserte du monde rural en énergie électrique

Ce programme vise la couverture durable, à plus de 95 %, des besoins des populations rurales en énergie électrique. Sa réalisation effective nécessite la mise en œuvre efficace de trois actions principales : i) la production durable et de l'alimentation des populations en énergie solaire, et ii) l'appui aux acteurs privés locaux du secteur de l'électricité.

Action 1 : Production et alimentation des populations en énergie solaire

Cette action consistera à : i) mener des études de faisabilité pour l'alimentation en énergies renouvelables (solaire et éolien) des zones difficilement accessibles au réseau ENEO ; ii) réaliser et mettre en service les infrastructures requises ; iii) définir les conditions de participation des populations à la gestion durable de ces infrastructures ; iv) créer au sein de l'Université de Garoua un département chargé de la formation professionnelle en développement des énergies renouvelables.

Action 2 : Appui aux acteurs privés locaux du secteur de l'électricité

Cette action consistera à : i) identifier par département au moins dix opérateurs privés du secteur de l'électricité ; iii) assurer leur formation technique et managériale en équipements d'énergie solaire ; leur fournir un appui logistique et financier nécessaire à leur installation.

Matrice 28 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la production des établissements ruraux

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Production des établissements humains (établissements ruraux)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations rurales								
Programme d'intervention 1 : Promotion de l'habitat décent								
Action 1 : Édiction des normes de l'habitat climato-intelligent	Vulgarisation et respect des normes de l'habitat climato intelligentes	Non-respect des normes d'habitat climato intelligentes	Normes de l'habitat climato intelligentes vulgarisées et respectées	Toute la Région	MINEPAT, CTD, MINTP, MIPROMALO, SIC, MAETUR, PTF et OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20	A 1
Action 2 : Formation des acteurs locaux à la production des logements décents à partir des matériaux locaux	Formation et accompagnement des artisans dans la production des logements décents à partir des matériaux locaux	Logements décents non produits à partir des matériaux locaux dans les départements	Au moins 15 artisans formés et accompagnés par département	Tous les chefs-lieux de département	MINEPAT, CTD, MINTP, MI ^{II} PROMALO, SIC, MAETUR, PTF et OSC	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A1 à A 2
Programme d'intervention 2 : Approvisionnement des populations en eau potable et assainissement								
Action 1 : État des lieux de la desserte en eau dans la Région	Réalisation d'un diagnostic faisant l'état des lieux des forages existants, les besoins à satisfaire et donnant les recommandations	Pas d'étude de faisabilité donnant l'état des lieux et faisant un diagnostic approfondi	Diagnostic produit Forages existants et ceux hors d'usage ; Besoins par agglomération Recommandations	Toute la Région	MINEPAT, MINEE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1
Action 2 : Analyse des options	- Adaptation des techniques et	Manque des connaissances en	- Techniques et technologies de	Toute la Région	MINEPAT, MINEE,	Conception/ Financement/		

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Production des établissements humains (établissements ruraux)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
techniques et technologies requises	technologies de production, de stockage, de transport et de distribution ; - Identification des modes et bonnes pratiques locales.	techniques et technologies mieux adaptées pour le milieu rural et des pratiques locales	production, de stockage, de transport et de distribution adaptées ; - Modes et bonnes pratiques locales identifiées.		CTD, OSC, PTF	Accompagnement du processus	50	A1 à A2
Action 3 : Organisation des consultations participatives	Centre de concertation pour l'analyse des problèmes, la recherche des solutions consensuelles et leur mise en œuvre	Manque de cercle de concertation pour la résolution des problèmes de manière participative	01 Centre de concertation et de mise en œuvre des solutions aux problèmes communautaires fonctionnel	Dans chaque chef-lieu de commune	MINEPAT, MINEE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20	A1 à A2
Action 4 : Mobilisation du financement	Recherche du financement pour les projets de développement liés à l'eau	Manque de financement pour les projets de développement	Financement disponible dans les projets en cours	Toute la Région	MINEPAT, MINEE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	20	A2
Action 5 : Exécution des travaux	Faire un répertoire des ouvrages réalisés et des localités alimentées en eau potable et voir la proportion de la population ayant accès à l'eau potable	Manque d'un répertoire pour les travaux réalisés et des résultats atteints dans le domaine de l'eau.	- Répertoire des ouvrages réalisés et des localités alimentées en eau potable ; - Proportion de la population ayant	Toute la Région	MINEPAT, MINEE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	10 000	A3 à A4

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention : Production des établissements humains (établissements ruraux)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
			accès à l'eau potable					
Action 6 : Mise en place du système de gouvernance de l'eau en milieu rural	- Efficacité de la gestion ; - Distribution des rôles et responsabilités des différents acteurs, par localité.	Pas de système de gestion avec répartition des rôles et des responsabilités	Système de gestion et rôles et responsabilités des différents acteurs, par localité	Toute la Région	MINEPAT, MINEE, CTD, OSC, PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 3 à A 4
Programme d'intervention 3 : Desserte du monde rural en énergie électrique								
Action 1 : Production et alimentation des populations en énergie solaire	- Réalisation des études de faisabilité et des infrastructures ; - Définition des conditions de participation des populations.	Manque de l'énergie électrique en milieu rural	- Études de faisabilité menées ; - Infrastructures réalisées ; - Conditions de participation des populations définies.	Toutes les zones rurales	MINEPAT, MINEE, MINTP ; ENEO CTD, OSC, et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	10 000	A1 à A2
Action 2 : Appui aux acteurs privés locaux du secteur de l'électricité	Nombre des opérateurs formés et appuyés par département	Manque d'opérateurs formés et appuyés dans le domaine	Au moins 10 opérateurs formés et appuyés par département	Chefs-lieux de départements	MINEPAT, MINEE, MINTP ; ENEO, CTD, OSC, et PTF	Conception/ Financement/ Accompagnement du processus	2 000	A1 à A2
Total							22 510	

3. 2. 4. 5. 2. Établissements urbains

Les établissements urbains font l'objet des préoccupations arrimées à deux pistes d'intervention. Il s'agit de : i) l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations ; et ii) l'affermissement des fonctions de production et de distribution.

3. 2. 4. 5. 2. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations

L'objectif de ce programme est d'améliorer durablement le cadre de vie environnemental et social des populations de la Région du Nord. Cet objectif sera atteint à travers la réalisation effective de trois programmes inter reliés, à savoir : i) la rénovation du paysage urbain ; ii) l'amélioration de l'accès des populations urbaines au logement social décent, et à l'énergie électrique ; iii) l'amélioration de l'accès des populations urbaines à l'eau et assainissement.

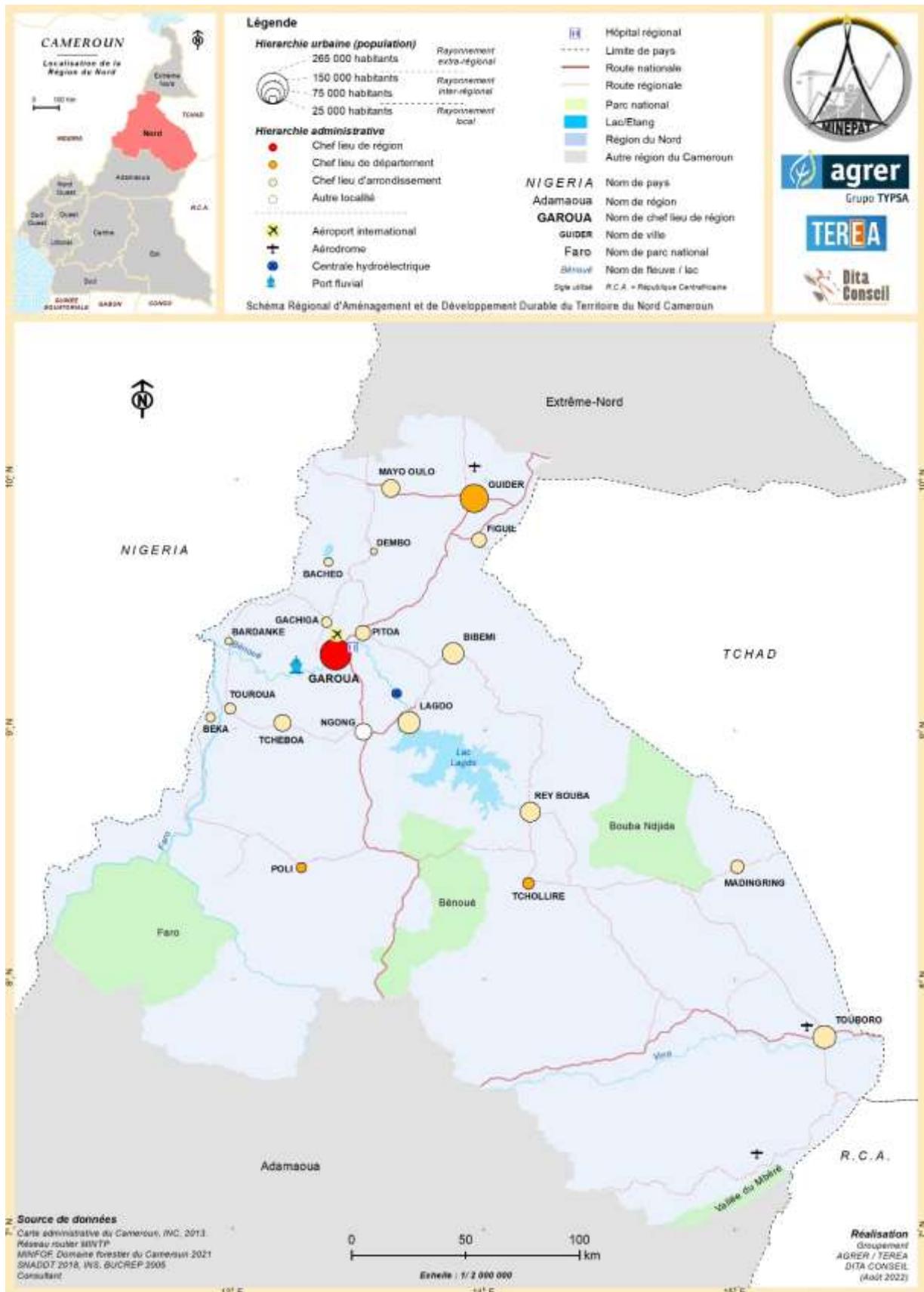
Programme d'intervention 1 : Rénovation du paysage urbain

La rénovation consiste à reconstruire ou reconfigurer la ville, de manière à la rendre durable attractive, au plan socioéconomique. La réalisation effective de ce programme se fera à travers la mise en œuvre efficace de cinq actions principales : i) mise en valeur de l'architecture urbaine ; ii) développement de la trame verte ; iii) mise en valeur des cours d'eau avoisinant l'espace urbain ; iv) amélioration de la qualité des espaces publics et de la qualité des déplacements ; et v) aménagement des zones économiques.

Action 1 : Mise en valeur de l'architecture urbaine

L'objectif visé par cette action est de mettre à la disposition du public, les richesses du patrimoine de la Région (lieux sacrés, Lamidats et autres chefferies traditionnelles). Il s'agira de faire la promotion de ce patrimoine comme vecteur de rencontres, d'échanges, de développement économique, touristique et local. En effet, le patrimoine ne doit pas être envisagé comme un poids que l'on doit protéger à perte, mais plutôt comme outil majeur pour l'identité, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. Il s'agira de faire le diagnostic du patrimoine bâti et des espaces à mettre en valeur, ceci dans la perspective de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

Figure 29 : Réseau urbain



Action 2 : Développement de la trame verte

Cette action vise à rendre les espaces libres plus agréables, à travers la promotion de la trame verte et en favorisant la biodiversité en milieu urbain. Il s'agira concrètement de valoriser les espaces verts et la nature par la création de jardins partagés, la mise en place de compostage collectif au pied des immeubles, et la protection et la valorisation de la coulée verte.

Action 3 : Mise en valeur des cours d'eau avoisinant l'espace urbain

Cette action consistera à développer des promenades le long des cours d'eau à écoulements permanent (Bénoué, Faro et Vina) et saisonnier (Mayos), explorer la possibilité de rentabiliser notamment la traversée de la Bénoué à Garoua, créer des lieux de vie (équipements collectifs, sportifs, activités temporaires et festives, esplanades, supports d'animations) en bordure des cours d'eau.

Action 4 : Amélioration de la qualité des espaces publics et de la qualité des déplacements

L'espace public étant un élément essentiel du cadre de vie, ses qualités premières qu'il convient de mettre en œuvre dans les villes de la Région du Nord s'apprécient au regard de deux critères, à savoir d'une part, la qualité paysagère et patrimoniale ; et d'autre part, la qualité d'usage. Cette dernière consiste à favoriser le confort et la sécurité des différents modes de déplacement et une utilisation partagée et conviviale de l'espace public. Ce dernier doit rester un lieu ouvert à tous, dans lequel la communauté des citoyens peut se retrouver et se côtoyer sans conflit. Il s'agira concrètement de :

- réserver une plus grande place aux modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement ;
- augmenter la capacité d'accueil des usages qui contribuent à l'animation locale (marchés forains, fêtes...);
- faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ;
- poursuivre la création de liens entre les quartiers et diverses agglomérations urbaines ;
- restaurer ou créer des équipements sportifs ;
- créer des espaces récréatifs dédiés notamment à la jeunesse.

Action 5 : Aménagement des zones économiques ou des pôles de développement

Cette action s'inscrit dans le processus de développement de chaque ville et vise l'aménagement d'un espace dédié à la promotion des investissements, des exportations, de la compétitivité, de l'emploi, et de la croissance économique. Au sens de la Loi N° 2013/011 du 16 décembre 2013 (article 2), une zone économique est un espace constitué d'une ou de plusieurs aires géographiques viabilisées, aménagées et dotées d'infrastructures, en vue de permettre aux entités qui y sont installées de produire des biens et des services dans les conditions optimales. Elle vise à concentrer, sur une ou

plusieurs aires données, des activités ou des acteurs engagés dans des projets de développement économique et social. Une zone économique peut notamment comprendre des entreprises industrielles, des entreprises agricoles, des entreprises de services, des pépinières ou des incubateurs d'entreprises, des pôles scientifiques et technologiques, des technopoles et/ou des agropoles.

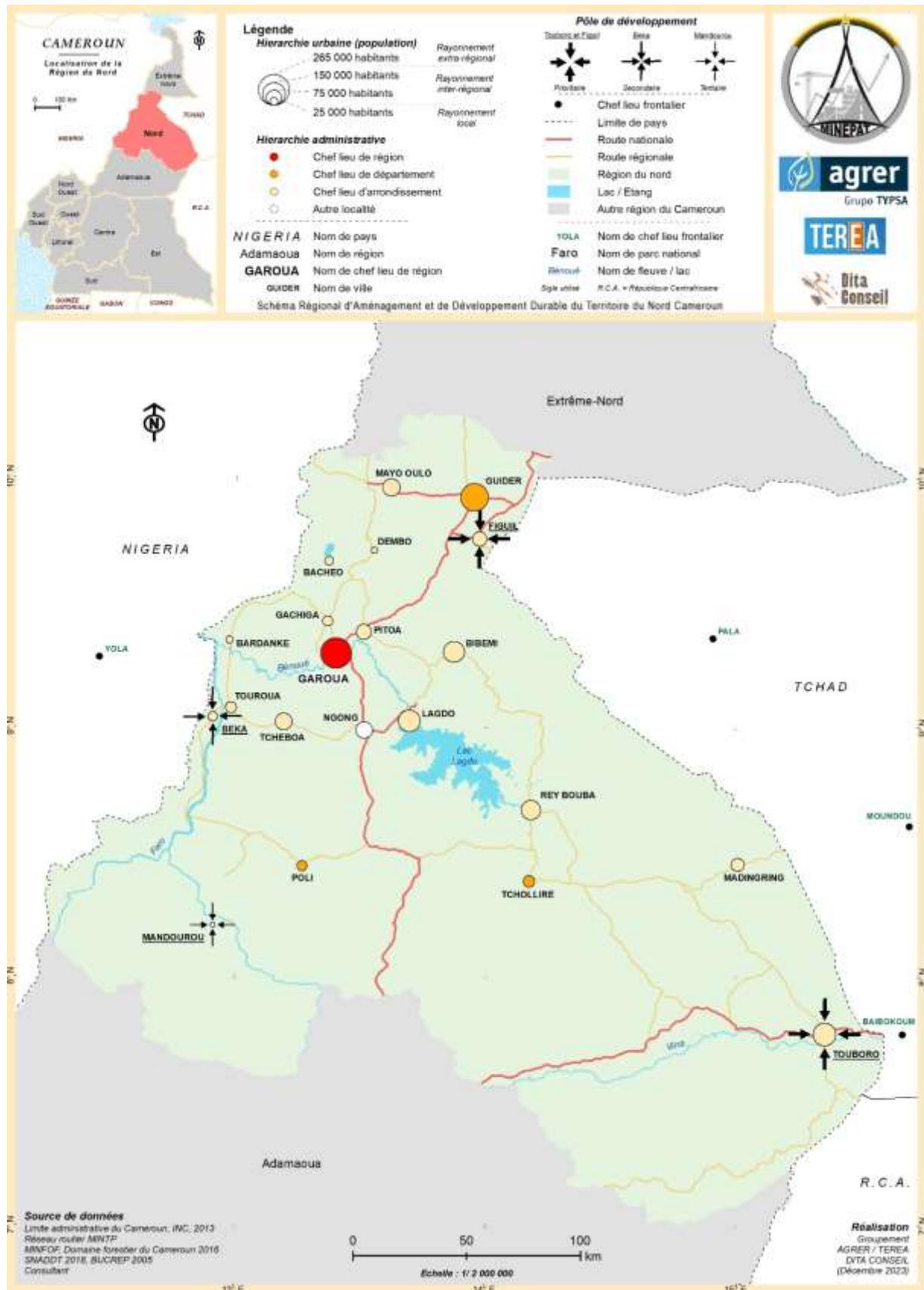
Un pôle de développement quant à lui est défini comme "un espace territorial habité où les évolutions sociales, économiques et résidentielles sont conduites dans le cadre d'un projet intégré et prospectif de développement" (Collignon, 2006).

Les localités suivantes peuvent constituer des points de départ de nouveaux pôles de développement dans la Région du Nord :

- Touboro et Beka avec la création d'une plate forme logistique ;
- Mandourou et Mbinjal dans le département du Faro qui disposent des potentialités hydroélectriques sur le cours d'eau Faro. En effet, Il est prévu la construction de deux barrages hydroélectriques, l'un d'une puissance de 83 MW ainsi qu'une ligne de transport de l'énergie à Mbinjal et, l'autre d'une puissance de 70 MW, avec une ligne de transport de l'énergie à Mandourou ;
- la possibilité de créer un nouveau port fluvial sur le cours d'eau Faro ;
- le développement de l'exploitation minière industrielle dans la Commune de Figuil va à coup sûr faire de la ville de Figuil une zone économique spéciale basée sur l'industrie minière.

Pour que ces localités puissent devenir des zones économiques ou des pôles de développement dignes de ce nom, un certain nombre de préalables devraient être réalisés pour lever diverses contraintes et risques. Ces aspects sont précisés dans l'Annexe 1 relative aux zones économiques, extraite du "Plan d'implémentation des premières zones économiques au Cameroun", MINEPAT, 2019.

Figure 30 : Localités pouvant constituer des points de départ de nouveaux pôles de développement



Programme d'intervention 2 : Amélioration de l'accès des populations urbaines au logement social décent, et à l'énergie électrique

L'accès au logement social décent porte comme enjeu le droit au logement consacré dans la Loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, en termes de droit à un environnement sain. L'accès à l'électricité s'inscrit dans la perspective de la lutte contre la précarité énergétique dans les villes de la Région du Nord, et vise à améliorer l'accès à l'électricité dans les villes.

La réalisation de ce programme se fera à travers deux principales actions, à savoir : i) le renforcement de l'offre en logements sociaux décents ; et ii) l'amélioration de la desserte des villes en énergie électrique.

Action 1 : Renforcement de l'offre en logements sociaux décents

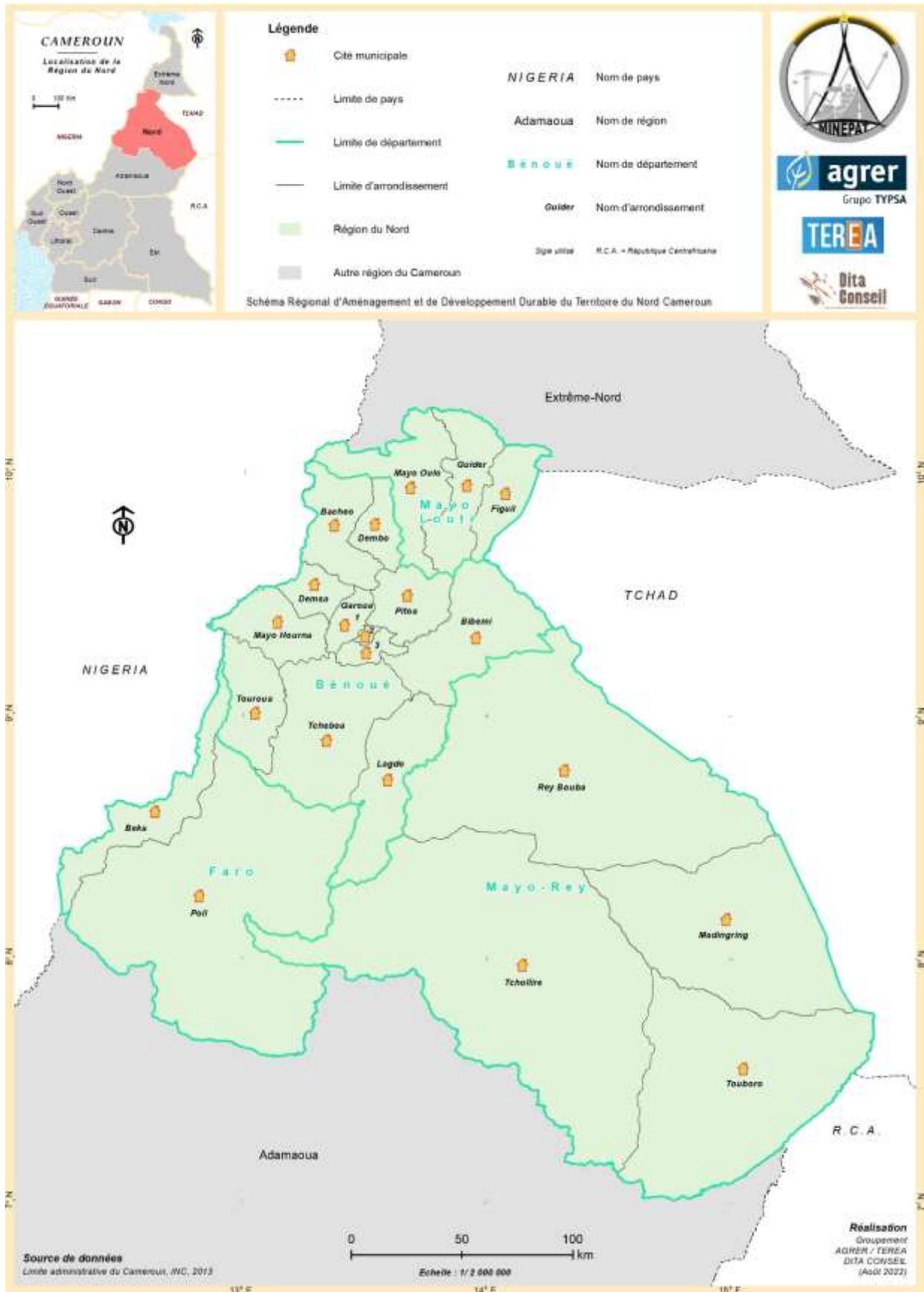
Cette action consistera à : i) réhabiliter la cité SIC délabrée de Bornoua à Garoua ; ii) construire de nouveaux logements sociaux et des bâtiments publics à usage d'habitation ; iii) aménager des parcelles (5 000) constructibles assainies principalement dans les grandes villes.

S'agissant spécifiquement de nouveaux logements sociaux et de bâtiments publics à usage de bureaux et de résidences, 100 sont en construction à Garoua dans le cadre du PLANUT. Au vu de la demande de logements sociaux dans cette ville et dans les autres villes de la Région, il faudra construire au moins 3 000 logements selon le séquençage suivant :

- **Période 2022-2027** : Construction de 200 logements sociaux dans tous les chefs-lieux de département et de 100 logements sociaux dans toutes les villes de plus de 50000 habitants et des bâtiments publics à usage de bureaux et de résidences.
- **Période 2028-2035** : Construction des 500 logements sociaux à Garoua et 250 logements sociaux dans les autres villes et des bâtiments publics à usage de bureaux et de résidences.

La mise en œuvre de cette action devra favoriser la cohésion et la mixité sociale (intergénérationnelle, entre les ethnies, entre les différentes catégories sociales).

Figure 31 : Cités municipales et logements sociaux



Action 2 : Amélioration de la desserte des villes en énergie électrique

Cette action consistera à : i) assurer la couverture du réseau urbain de la Région par le Réseau interconnecté Nord (RIN) d'ENEO ; ii) renforcer le réseau ENEO par l'énergie solaire.

Programme d'intervention 3 : Amélioration de l'accès des populations urbaines à l'eau et assainissement

L'eau est une ressource précieuse. Sa gestion s'opère dans une chaîne de traitement globale, dont tous les maillons doivent être cohérents entre eux. Ce programme se propose d'assurer la disponibilité et l'accessibilité permanentes de l'eau pour les populations et les activités. Sa réalisation efficace se fera à travers la mise en œuvre de six principales actions à savoir : i) l'état des lieux des réseaux de desserte existants ; ii) l'analyse des options techniques et technologies requises ; iii) l'organisation des consultations participatives ; iv) l'amélioration de l'assainissement ; v) la mobilisation du financement ; et vi) l'exécution des travaux.

Action 1 : État des lieux des réseaux de desserte existants

Cette action consistera à : i) faire un diagnostic de réseaux grand public de production, de stockage, de transport et de distribution ; ii) de l'évaluation des besoins par agglomération urbaine, pour une couverture inclusive. Le diagnostic sera assorti de recommandations sur le potentiel de la ressource en eau, les sites de collecte, de stockage, et de traitement, de transport et de distribution dans chaque agglomération.

Action 2 : Analyse des options techniques et technologies requises

Cette action consistera à faire l'inventaire des techniques et technologies de production, de stockage, de transport et de distribution les plus adaptées, en tenant compte de l'accessibilité aux pièces de rechange. Elle prendra en compte dans les analyses l'identification des modes et bonnes pratiques locales de collecte, de traitement, de conservation et de consommation des eaux de source. L'analyse portera sur :

- la réalisation des centres de production des eaux (CPE) pluviales ;
- la réalisation des centres de production des eaux (CPE) de surface et souterraines ;
- le développement des capacités de production, de stockage et de distribution ;
- la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable hors d'usage ;
- la réhabilitation des pompes à motricité humaine (PMH) dans certaines agglomérations périurbaines ;
- la mise en service des infrastructures de transport et d'approvisionnement des populations en eau potable.

Action 3 : Amélioration de l'assainissement urbain

L'amélioration de l'offre des services urbains permettra de réduire substantiellement les atteintes à l'environnement. Par ailleurs, chaque citoyen ou groupe de citoyens devra

s'efforcer d'adopter des comportements responsables et civiques en matière d'assainissement.

Les actions à engager dans le domaine de l'eau intéressent les réseaux et les usines d'assainissement, la distribution de l'eau et ses différents usages à l'échelle d'une ville. Elles viseront à :

- maîtriser la consommation en favorisant les économies ;
- remplacer les conduites en plomb d'alimentation en eau potable ;
- mettre en œuvre les techniques alternatives de maîtrise de ruissellement afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans les réseaux et à favoriser la réalisation d'espaces urbains multifonctionnels pouvant se transformer en surfaces de stockage d'eaux pluviales ;
- assurer une distribution d'eau potable par l'intermédiaire de fontaines, afin d'offrir ce bien indispensable à tous, mais aussi dans le but de limiter la consommation d'eaux minérales en bouteilles et en sachets, source de déchets et de pollution ;
- créer les décharges et moderniser la gestion des déchets solides et des excréta ;
- lutter contre l'imperméabilisation des sols par de nouvelles prescriptions réglementaires, visant à accroître l'importance des espaces libres en pleine terre à l'occasion d'opérations nouvelles ;
- favoriser le recyclage des eaux pluviales, en particulier pour répondre aux besoins d'arrosage et d'évacuation des eaux vannes.

Aussi chaque activité doit-elle contribuer à restreindre la production des déchets et limiter les rejets, en particulier les établissements industriels, et à en réduire l'impact sur l'environnement.

La mise en œuvre de cette action consistera à : i) renforcer la capacité technique de chaque commune sur la planification, la gestion et le suivi du nettoyage et de l'assainissement ; ii) mettre en place un dispositif de coordination, d'animation et de suivi du nettoyage et de l'assainissement ; iii) initier la mise en place d'infrastructures d'assainissement adaptées au contexte local en vue de lutter contre l'insalubrité et les maladies ; iv) mobiliser les populations à travers la sensibilisation et la responsabilisation des acteurs communautaires.

Action 4 : Organisation des consultations participatives

Cette action consiste, avec l'aide des populations locales, à : i) choisir les sites des centres de production ou de collecte et de traitement des eaux pluviales, souterraines ou de surface ; ii) mener les études nécessaires ; iii) mener les intermédiations sociales nécessaires ; et ; iv) programmer l'exécution des travaux.

Action 5 : Mobilisation du financement

Cette action consistera dans un premier temps à prendre en compte les projets en cours et à évaluer le financement disponible dans ces projets, et dans un second temps, à procéder à la recherche de financements additionnels pour les nouvelles actions.

S'agissant des projets en cours, il importera d'examiner avec la coopération allemande l'opportunité du Program of economic and social development of secondary cities (PRODESV), Phase II pour la période 2020 – 2025, dont le financement est de 8,6 Millions d'euros.

Pour la recherche de financements complémentaires, il s'agira d'identifier les potentiels partenaires ainsi que leurs mécanismes, élaborer un plan de mobilisation, établir avec eux des relations durables et des conventions de financement.

Action 6 : Exécution des travaux

L'exécution des travaux consistera à : i) mettre en œuvre les centres de production d'eaux de surface, souterraines ; ii) construire et mettre en service les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales ; iii) construire les réseaux de transport et de distribution des centres de stockage jusqu'aux points de distribution dont les équipements « finaux » du service sont les robinets publics (bornes-fontaines) et les robinets domiciliaires (branchements privés).

3. 2. 4. 5. 2. 2. Objectif stratégique spécifique 2 : Affermir les fonctions de production et de distribution

Cet objectif vise à faire des villes de véritables pôles de développement et de croissance économique. En effet, la relation positive entre agglomération et productivité est le fondement même de l'économie urbaine. Les villes de la Région du Nord se développeront parce que les entreprises agricoles et non-agricoles y trouvent avantage et y seront plus productives. L'existence des multiples externalités qui rendent la ville plus productive, regroupées sous le vocable « économies agglomération », est un fait, même si elles sont difficiles à mesurer, ce qui est le propre des externalités.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation de deux programmes principaux : i) renforcement de la voirie urbaine et des réseaux des transports ; et ii) amélioration de l'accès aux services de télécommunication et de communications électroniques.

Programme d'intervention 1 : Renforcement de la voirie urbaine et des réseaux de transport

Ce programme se préoccupe de la mobilité urbaine. Il porte comme principal enjeu une meilleure fluidification et une offre de qualité dans les services de transport urbains. Il vise à rationaliser l'ensemble des déplacements relatifs à des activités quotidiennes liées au travail, aux achats et aux loisirs, dans un espace urbain. Sa réalisation efficace se fera à travers six actions principales : i) la modernisation et l'extension de la voirie urbaine ; ii) la régulation du service des transports ; iii) la régulation des stationnements ; iv) l'organisation du transport et de la livraison des marchandises ; v) la délimitation de la centralité urbaine ; vi) l'interconnexion agglomérations urbaines et agglomérations rurales adjacentes.

Action 1 : Modernisation et extension de la voirie urbaine

Cette action vise à corriger toutes les insuffisances observées et accroître la compétitivité et l'efficacité économique, sociale et environnementale des villes. Sa mise en œuvre consistera à : i) faire l'analyse des besoins ; ii) programmer et exécuter les actions prévues relatives à l'ouverture de nouvelles voies, la réhabilitation et l'entretien de celles existantes.

Action 2 : Régulation du service des transports

Cette action consistera à prendre des mesures de nature à :

- privilégier une qualité de service plus attractive ;
- s'appuyer sur une concertation renforcée avec les habitants, les usagers, les acteurs économiques et sociaux ainsi qu'avec les CTD ;
- développer activement l'incitation à l'utilisation de véhicules les moins polluants ;
- favoriser les déplacements des transports publics de surface (bus tramway, taxis...);
- développer les quartiers verts ;
- améliorer la sécurité des déplacements, notamment ceux des piétons ;
- garantir l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite ;
- faciliter l'intervention des services de sécurité, notamment des pompiers ;
- prendre en compte les spécificités des activités indispensables à la vie économique : livraisons et services à domicile notamment ;
- favoriser le transport collectif (taxis, autobus, etc.)

Action 3 : Régulation des stationnements

Cette action consistera à prendre des mesures de nature à :

- privilégier le stationnement résidentiel, en assurant une meilleure gestion du potentiel de stationnement existant dans les parcs de stationnement publics ;
- faciliter l'accès aux transports collectifs ;
- généraliser le stationnement payant sur la voie publique.

Action 4 : Organisation du transport et de la livraison des marchandises

Le transport de marchandises est une activité multi acteurs indispensable à la vie économique et sociale d'une ville. Il s'agira dans le cadre de cette action : i) de prendre des mesures qui rationalisent l'entrée des marchandises dans chaque ville et optimisent leur distribution sur le territoire ; et ii) de veiller à développer des services de proximité innovants, mieux intégrés au tissu urbain.

Action 5 : Délimitation de la centralité urbaine

Cette action consistera à :

- identifier les secteurs urbains les plus denses ayant des fonctions diversifiées (logement, commerce, équipements, services, etc.) ;
- pourvoir ces secteurs en réseaux de transports, de communication et de télécommunications.

Action 6 : Interconnexion agglomérations urbaines et agglomérations rurales adjacentes

Cette action vise la fluidification des relations entre la ville et les agglomérations rurales avoisinantes. Elle consistera à :

- 1) exécuter les travaux de bitumage, suivant les normes internationales en la matière, des routes : i) Guidjiba-Taparé (programmé dans le cadre du PLANUT) ; ii) Garoua - Rey Bouba – Tcholliré – Touboro ; iii) Pitoa-Bibémi ; iv) Garoua-Guider-Mokolo-Maroua ;
- 2) mettre en place un réseau de pistes rurales pour la desserte des bassins de production et des populations villageoises prévu dans le cadre du Programme d'aménagement de 1000 km de pistes rurales) ;
- 3) développer le transport ferroviaire qui assure la desserte de Garoua et d'autres localités de la Région par la ligne ferroviaire Ngaoundéré - Kousséri (prévue pour le moyen terme) ;
- 4) redynamiser le transport fluvial par la réhabilitation du port fluvial de Garoua ;
- 5) renforcer le transport aérien par une meilleure exploitation de l'aéroport international de Garoua ;
- 6) créer une zone logistique transfrontalière à Touboro.

Programme d'intervention 2 : Renforcement de l'accès aux services de télécommunication et de communications électroniques

Ce programme vise à promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la Région du Nord. Sa réalisation effective fera l'objet de la mise en œuvre de trois actions principales : i) la généralisation de l'accès large bande pour les citoyens, les entreprises et les ménages ; ii) l'amélioration de la qualité de vie du citoyen par un meilleur usage du numérique ; et iii) le renforcement de la confiance numérique.

Action 1 : Généralisation de l'accès large bande pour les citoyens, les entreprises et les ménages

Cette action consistera à : i) construire la boucle optique urbaine de Garoua, pour améliorer la qualité de services offerts par les opérateurs des télécommunications et TIC dans cette métropole ; ii) construire les réseaux d'accès large bande pour accroître l'accès des populations de la Région au service large bande ; iii) construire les bornes publiques d'accès wifi dans chaque ville.

Action 2 : Amélioration de la qualité de vie du citoyen par un meilleur usage du numérique

La mise en œuvre de cette action consistera à : i) subventionner l'accès aux populations à très bas revenu, afin de promouvoir l'accès universel au service des télécommunications et des TIC ; ii) accroître l'accès des ménages aux TIC par la mise en place d'un programme « one family one computer », devant permettre à chaque famille d'avoir au moins un ordinateur.

Action 3 : Renforcement de la confiance numérique

La confiance numérique se réfère ici au niveau de confiance que les utilisateurs ou le grand public ont de la capacité éthique et technique des administrations chargées des TIC à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes IT. Le renforcement de la confiance numérique consistera à : i) organiser des campagnes de sensibilisation, de promotion et de vulgarisation de la cyber sécurité, pour assurer la prise de conscience du citoyen sur la cyber sécurité dans la Région ; ii) offrir un cadre d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs du monde cybernétique, à travers l'organisation des fora nationaux sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité et le cyber terrorisme ; iii) assurer la disponibilité du service de sécurité par la mise en place d'une PKI redondante ; iv) disposer d'une base de données fiable des abonnés des réseaux de communications électroniques, à travers la mise en place d'une plateforme commune d'identification des abonnés des réseaux de communications électroniques ; v) assister les usagers en cas d'attaques cybernétiques et vulgariser les bonnes pratiques à l'usage des TIC par la mise en place d'un (01) centres d'appels pour assistance aux usagers .

Matrice 29 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la production des établissements urbains

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Améliorer substantiellement le cadre et les conditions de vie des populations								
Programme d'intervention 1 : Rénovation du paysage urbain								
Action 1 : Mise en valeur de l'architecture urbaine	Répertoire du patrimoine bâti et des espaces mis en valeur dans chaque ville	Manque du suivi du schéma directeur de développement durable du territoire	Suivi du schéma directeur du développement du territoire et le respecter	Toutes les villes de la région	CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Action 2 : Développement de la trame verte	Répertoire des espaces verts et des jardins dans chaque ville	Manque du suivi du schéma directeur de développement durable du territoire	Suivi du schéma directeur du développement du territoire et le respecter	Chaque ville	MINHDU CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Action 3 : Mise en valeur des cours d'eau voisinant l'espace urbain	Équipements collectifs de vie sur les berges de chaque cours d'eau voisinant les agglomérations urbaines	Manque du suivi du schéma directeur de développement durable du territoire	Suivi du schéma directeur du développement du territoire et le respecter	Chaque agglomération urbaine traversée ou longée par un cours d'eau	MINHDU CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Action 4 : Amélioration de la qualité des espaces publics	Répertoire des espaces publics et des déplacements améliorés	Manque du suivi du schéma directeur de développement durable du territoire	Suivi du schéma directeur du développement du	Chaque ville	MINHDU CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
et de la qualité des déplacements			territoire et le respecter					
Action 5 : Aménagement des zones économiques	Aménager les zones économiques dans la cité	Manque du suivi du schéma directeur de développement durable du territoire	Au moins 01 zone économique aménagée par ville	Chaque ville	MINHDU CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Programme d'intervention 2 : Amélioration de l'accès des populations urbaines au logement social décent, et à l'énergie électrique								
Action 1 : Renforcement de l'offre en logements sociaux décents	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des sites ; - Construction des nouveaux logements sociaux et bâtiments publics ; - Aménagement des parcelles constructibles. 	Des sites non réhabilités, des nouveaux logements sociaux et bâtiments publics non construits et des parcelles constructibles non aménagées	<ul style="list-style-type: none"> - Site de Bornoua réhabilité ; - Au moins 500 Nouveaux logements sociaux et bâtiments publics construits ; - 5000 parcelles constructibles aménagées. 	Garoua et autres grandes villes	MINHDU CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Action 2 : Amélioration de la desserte des villes en énergie électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation des villes par le réseau ENEO ; - Alimentation des villes par l'énergie solaire. 	Manque d'une cartographie spatiale de la desserte des villes en énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des villes alimentées par le réseau ENEO ; - Répertoire des villes alimentées à l'énergie solaire. 	Villes de la Région	MINHDU MINEE/ ENE0 CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 1 à A 5
Programme 3 : Amélioration de l'accès des populations urbaines à l'eau et assainissement								

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 1 : État des lieux des réseaux de desserte existants	Analyse des besoins des populations et préconiser des recommandations	Manque d'une analyse des besoins des populations suivie des recommandations	01 repertoire des besoins des populations et recommandations préconisées	Villes de la Région	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	60	A 2
Action 2 : Analyse des options techniques et technologies requises	Analyse des techniques et technologies nécessaires	Manque d'un repertoire des techniques et technologies requises	01 répertoire des techniques et technologies nécessaires	Villes de la Région	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	30	A 2
Action 3 : Amélioration de l'assainissement urbain	Recherche des différentes mesures à prendre	Manque d'un listing des différentes mesures à prendre	Différentes mesures prises	Région du Nord	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A 2
Action 4 : Organisation des consultations participatives	Élaboration d'un programme d'exécution des travaux	Manque de participation dans l'élaboration d'un programme	Programme d'exécution des travaux participatif	Villes de la Région	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	30	A 2
Action 5 : Mobilisation du financement	- Recherche des PTF ; - Signature des conventions de financement.	Non connaissance des PTF et manque des conventions de financement	01 répertoire des PTF et des conventions de financement signées	Chaque ville	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	30	A 2

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 6 : Exécution des travaux	Production et distribution par ville	Manque de centre de production et de réseau de distribution par ville	Au moins 01 centre de production et 01 réseau de distribution par ville	Chaque ville	MINEE/ CAMWATER CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A2 à A 5
Objectifs Stratégiques Spécifiques 2 : Affermir les fonctions de production et de distribution								
Programme d'intervention 1 : Renforcement de la voirie urbaine et des réseaux de transport								
Action 1 : Modernisation et l'extension de la voirie urbaine	Élaboration d'un programme d'exécution des travaux	Manque d'un programme d'exécution de travaux	Programme d'exécution des travaux	Chaque ville	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10 000	A2 à A 5
Action 2 : Régulation du service des transports	Prendre des mesures adéquates pour régulariser les services des transports	Manque des mesures adéquates pour régulariser les transports	Mesures prises	Chaque ville	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10	A2 à A 5
Action 3 : Régulation des stationnements	Prendre des mesures adéquates pour régulariser les stationnements	Manque des mesures adéquates pour régulariser les stationnements	Mesures prises	Chaque ville	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10	A2 à A 5
Action 4 : Organisation du transport et de la livraison des marchandises	Prendre des mesures adéquates pour organiser le transport et la livraison des marchandises	Manque des mesures adéquates pour organiser le transport et la livraison des marchandises	Mesures prises	Chaque ville	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	10	A2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 5 : Délimitation de la centralité urbaine	Identification des secteurs pourvus en réseau dans chaque ville	Non connaissance des secteurs pourvus en réseau dans chaque ville	01 cartographie des secteurs identifiés et pourvus en réseau dans chaque ville	Chaque ville	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	50	A2 à A 5
Action 6 : Interconnexion agglomérations urbaines et agglomérations rurales adjacentes	- Bitumage des routes ; - Mis en place d'un réseau de pistes rurales ; - Mise en place de la desserte ferroviaire.	- Peu des routes bitumées ; - Pas de reseau des pistes rurales ; - Pas de desserte ferroviaire.	- 04 routes bitumées ; - Réseau de pistes rurales de 1000 km mis en place ; - Desserte ferroviaire assurée.	Guidjiba- Taparé, Garoua - Rey Bouba – Tcholliré – Touboro ; Pitoa- Bibémi ; Garoua- Guider-Mokolo- Maroua	MITP/MINT CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	50 000	A2 à A 5
Programme d'intervention 2 : Renforcement de l'accès aux services de télécommunication et de communications électroniques								
Action 1 : Généralisation de l'accès large bande pour les citoyens, les entreprises et les ménages	Construction d'un réseau d'accès large bande et des bornes d'accès wifi par ville	Manque de réseau d'accès large bande et des bornes d'accès wifi par ville	- 01 Réseau d'accès large bande construit ; - Au moins 04 Bornes d'accès wifi par ville.	Toute la Région	MINPOSTEL ART, CAMTEL, CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	50 000	A2 à A 5
Action 2 : Amélioration de la qualité de vie du citoyen par un	Disposition des ordinateurs par les menages pour faciliter l'accès à l'internet	Peu des ménages disposent des ordinateurs facilitant l'accès à l'internet	Au moins 60 % des ménages disposent chacun d'un	Toute la Région	MINPOSTEL ART, CAMTEL, CTD, OSC, PTF	Conception/ financement/ Accompagnement du processus	20 000	A2 à A 5

Axe d'intervention N° 4 : Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Domaine d'intervention: Production des établissements humains (établissements urbains)								
Objectif stratégique général : Rendre le milieu physique et humain actif et convivial								
Gamme d'actions	Indicateurs	Situation actuelle	Cible	Lieux	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
meilleur usage du numérique			ordinateur facilitant l'accès à l'internet					
Action 3 : Renforcement de la confiance numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs du monde cybernétique ; - Existence d'un PKI redondante disponible ; - Existence d'une base de données fiable des abonnés des réseaux de communications électroniques ; - Existence d'un centre d'appels pour assistance aux usagers fonctionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cadre d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs du monde cybernétique ; - Indisponibilité d'un PKI redondante - Manque d'une base de données fiable des abonnés des réseaux de communications électroniques ; - Manque d'un centre d'appels pour assistance aux usagers fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - 01 cadre d'échanges et de partage d'expérience entre les acteurs du monde cybernétique ; - 01 PKI redondante disponible ; - Base de données fiable des abonnés des réseaux de communications électroniques ; - 01 Centre d'appels pour assistance aux usagers fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua - A déterminer - Garoua 	<ul style="list-style-type: none"> MINPOSTEL ART, CAMTEL, CTD, OSC, PTF 	<ul style="list-style-type: none"> Conception/ financement/ Accompagnement du processus 	1 000	A2 à A 5
Total							212 230	

3. 3. 5 . Axe d'intervention n°5 : Bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile

« La gouvernance territoriale ou locale fait référence à un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local ». La bonne gouvernance locale permet de mettre en évidence l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte, l'éthique et l'équité dans la gestion des ressources publiques.

La sécurité civile quant à elle couvre les domaines tels que la réalisation des opérations d'assistance aux personnes, de lutte contre les troubles à la tranquillité et à l'ordre public, la protection des personnes et des biens, des institutions, suivant la politique de l'État et la législation.

Du point de vue du développement, la bonne gouvernance apporte plus d'équilibre et de transparence dans la répartition du pouvoir, dans le contrôle du pouvoir et dans l'implication de tous les acteurs concernés, des décideurs, des financiers et des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des actions d'aménagement et de développement du territoire, alors que la sécurité civile concerne la protection des biens et des personnes dans le territoire.

La Région du Nord accuse, dans le domaine de la gouvernance territoriale ou locale et de la sécurité civile de nombreuses insuffisances. En effet, le diagnostic territorial de la Région du Nord a relevé que :

- l'efficacité des services publics dans la Région est réduite du fait du faible maillage administratif du territoire, la médiocrité de la coordination de l'action des services déconcentrés de l'État, de la vétusté de la plupart des infrastructures et des équipements, de l'insuffisance des ressources humaines, financières, logistiques et de la persistance de l'insécurité notamment en zone frontalière, avec comme principales conséquences le relâchement de l'encadrement des populations et un faible contrôle administratif du territoire ;
- la capacité de réponse à la multitude de conflits liés à l'accès aux ressources (terre et eau) est faible, en raison d'un dispositif obsolète ;
- de plus, l'exacerbation de la criminalité, notamment transfrontalière appelle des capacités de plus en plus robustes ;
- en fin, la capacité de réponse aux variations climatiques et aux risques et catastrophes naturelles conséquents est encore faible.

Pour corriger ces insuffisances, la Région s'est fixée comme ambition de *promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord*. L'enjeu porté par cette ambition est la mise en place d' « *une administration publique de proximité, performante, dotée de ressources suffisantes, contribuant à*

l'avènement d'un climat social paisible et au développement durable et inclusif de la Région du Nord ». Le PAQ qui suit est la réponse idoine à cette préoccupation.

Les stratégies devant contribuer à la réalisation de cette ambition sont déclinées autour de cinq objectifs stratégiques spécifiques : i) densifier les services administratifs dans la Région du Nord ; ii) renforcer la performance de l'administration publique ; iii) mobiliser les ressources pour appuyer l'administration publique, iv) assurer la sécurité civile des citoyens dans la Région du Nord ; v) renforcer les capacités locales de prévention des risques et de gestion des catastrophes.

3. 3. 5. 1. Objectif stratégique spécifique 1 : Densifier les services administratifs dans la Région du Nord

Le bien-fondé de cet objectif réside dans un ensemble de préoccupations formulées à la fois par les administrations centrales, les services déconcentrés de l'état (SDE) et même certains citoyens aussi bien au cours des entretiens individuels que lors des concertations en groupes de travail. Ces préoccupations sont circonscrites en termes de rapprochement du service public du citoyen, de la participation optimale de la population aux initiatives de développement économique, environnemental, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif, et d'une efficacité et d'efficience accrue des services publics.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation d'un programme portant sur l'amélioration des services administratifs dans la Région.

Programme d'intervention : Amélioration des services administratifs et du service public dans la Région du Nord

Ce programme préconise une meilleure prestation de services par le secteur public. Il vise la réponse adéquate, en temps réel, aux attentes sans cesse croissantes du citoyen à travers un service public de qualité. Sa réalisation efficace se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales à savoir : i) l'étude des besoins et de l'offre des services administratifs et du service public ; et ii) la création des services administratifs et offre de services publics.

Action 1 : Étude des besoins et de l'offre des services administratifs et du service public

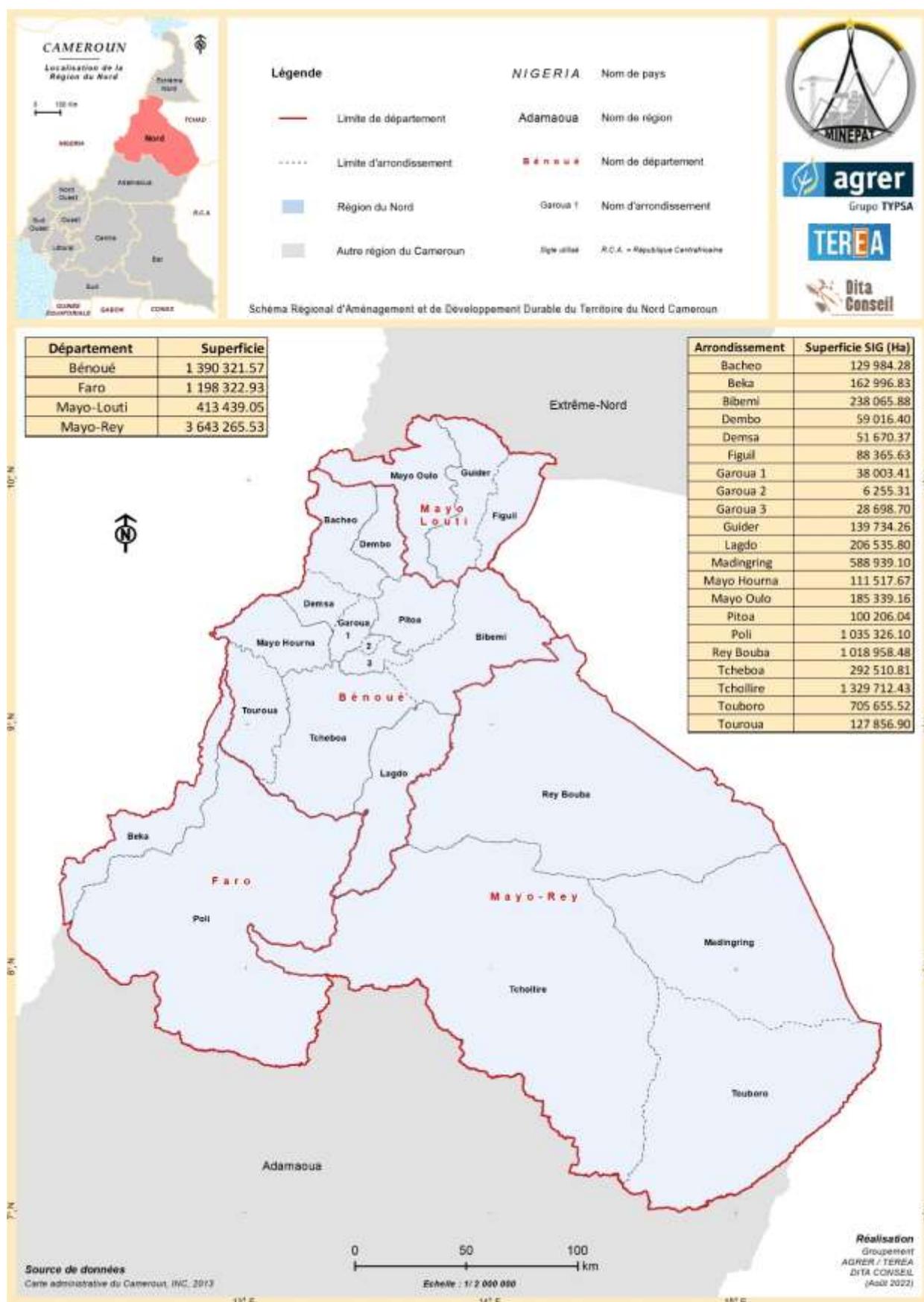
L'étude vise à faire une cartographie non des besoins normatifs, mais des besoins ressentis et de l'offre actuelle de services administratifs et du service public, dans le souci de répondre de manière efficace et efficiente aux aspirations de bien-être et aux sollicitations des populations. Elle consistera à organiser des consultations participatives impliquant les autorités administratives, les autorités traditionnelles, les élus locaux, ainsi que d'autres élites économiques, les leaders communautaires et politiques de la Région, pour circonscire les différents enjeux du territoire et les

réponses idoines à y apporter.

Action 2 : Création des services administratifs et offre de services publics

Cette action vise à fournir aux populations de la Région du Nord un service public de qualité et en temps réel. Elle consistera à créer les services administratifs dans toutes les localités où les besoins ont été exprimés et se sont avérés pertinents. Par ailleurs il faudra rendre ces services opérationnels.

Figure 32 : Découpage administratif actuel



3. 3. 5. 2. *Objectif stratégique spécifique 2 : Renforcer la performance de l'administration publique dans la Région du Nord*

Cet objectif vise l'amélioration de la performance (efficacité, efficience, pertinence et durabilité) de l'administration dans la Région du Nord. Sa réalisation effective se fera à travers la mise en œuvre efficace de deux programmes d'intervention : i) la promotion des valeurs éthiques dans les services publics régionaux ; et ii) l'amélioration des rapports entre l'administration publique locale et sa clientèle.

Programme d'intervention 1 : Promotion des valeurs éthiques dans les services publics de la Région du Nord

Ce programme vise à faire du personnel administratif régional des modèles d'intégrité et de probité. Il s'agira d'amener les ressources humaines publiques à s'approprier un ensemble de valeurs et normes éthiques promues par l'administration publique camerounaise. Ces valeurs et normes sont notamment l'assiduité, la compétence, la courtoisie, la diligence, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté et l'impartialité. Leur promotion au niveau régional s'avère d'une importance capitale dans le cadre du développement durable du territoire. Pour son efficacité, ce programme sera réalisé à travers deux actions principales : i) l'organisation des campagnes de sensibilisation contre les comportements non éthiques ; et ii) la création au sein de chaque service administratif régional d'une cellule de lutte contre les comportements non éthiques.

Action 1 : Organisation des campagnes de sensibilisation contre les comportements contraires à l'éthique dans les services publics

La mise en œuvre de cette action consistera à :

- organiser des campagnes d'information et de formation des gestionnaires du service public à la maîtrise du décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre, ses textes d'application, et de toutes autres réglementations sur les procédures de gestion des services publics ;
- sensibiliser le personnel des services publics sur les normes déontologiques en vigueur dans l'administration publique, notamment sur leurs droits et leurs devoirs.

Action 2 : Création au sein de chaque service administratif régional d'une cellule de lutte contre les comportements non éthiques

Cette action vise à assainir les comportements du personnel des administrations publiques, pour l'offre d'un service de qualité accrue. Elle consistera à créer dans chaque administration de niveau régional une cellule chargée de :

- évaluer les données relatives aux pratiques contraires à l'éthique et à la déontologie dans les services administratifs afin de déceler les insuffisances et proposer des solutions ;
- mettre en place un dispositif visant à traquer les violences basées sur le genre (VBG) et les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAHS).

Programme d'intervention 2 : Amélioration des rapports entre l'administration locale et sa clientèle

L'ambition dans ce programme est de renforcer la légitimité de l'action publique, à travers la modernisation de l'administration publique locale. Cette modernisation se fera à travers : i) la facilitation de l'accès aux services administratifs ; ii) l'amélioration de la gestion des ressources humaines ; iii) le renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts.

Action 1 : Facilitation de l'accès aux services administratifs

Cette action consistera à : (i) approfondir la dématérialisation des procédures administratives ; (ii) encadrer la durée de traitement des dossiers et informer les bénéficiaires ; (iii) améliorer la qualité de l'accueil à travers la mise sur pied d'une charte de l'accueil des usagers dans les services publics ; (iv) élaborer et condenser dans un document partagé toutes les mesures visant à simplifier les procédures des usagers (entreprises, particuliers, CTD) ; et (iv) publier les organigrammes nominatifs actualisés des services publics, assortis des répertoires téléphoniques des principaux responsables (SND30, 2020). Un accent sera mis sur la digitalisation accrue de la participation citoyenne dans le cadre de l'« open government ».

Action 2 : Amélioration de la gestion des ressources humaines

Cette action consistera, sur la base de la loi portant code des collectivités décentralisées : (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement des personnels basée sur les besoins réels des administrations ; (ii) mettre en place une application unique de gestion de la carrière et de la solde des agents publics régionaux (iii) améliorer le traitement salarial des agents publics régionaux ; (iv) renforcer la transparence du processus de promotion en mettant l'accent sur le rendement des agents et l'expérience acquise ; (v) établir des fiches de poste dans toutes les administrations publiques ; (vi) harmoniser l'âge de départ à la retraite des agents locaux ; et (vii) veiller à l'inclusion des minorités et des personnes handicapées au sein de la fonction publique ; (viii) veiller à améliorer le cadre de travail et humaniser l'accueil dans les services publics locaux.

Action 3 : Renforcement des capacités des forces de maintien de l'ordre et les acteurs du secteur touristique

Cette action consistera à :

- former les FMO sur les méthodes de lutte contre les nouvelles formes de menaces sécuritaires et de criminalité ;
- sensibiliser, l'interpeller et l'éduquer les FMO et les douaniers sur la manière d'accueillir et de traiter les touristes à leur arrivée, pendant leur séjour et au moment de quitter la Région ;
- sensibiliser tous les acteurs de la Région sur le rôle capital que le tourisme doit jouer pour le développement économique de la Région afin d'atteindre son émergence.

Action 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts

Cette action vise à limiter les malversations diverses, à travers : (i) le renforcement des capacités des agents publics particulièrement ceux assurant les fonctions de gestionnaires ou comptables des fonds publics ; (ii) la simplification et la modernisation de certaines procédures administratives, sources de corruption fonctionnelle ; (iii) la réduction de la manipulation des liquidités, notamment dans les administrations publiques ; (iv) la mise en place d'un dispositif efficace d'alerte en matière de corruption et de détournements des fonds publics ; (v) la mise en place d'une plateforme de concertation entre tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les malversations financières.

3. 3. 5. 3. Objectif stratégique spécifique 3 : Mobiliser les ressources pour appuyer l'administration publique dans la Région du Nord

La mobilisation des ressources sera une composante fondamentale de l'action de l'administration publique locale, dès lors qu'il sera critique d'obtenir des ressources pour en garantir la mise en œuvre efficace des plans d'action des administrations publiques locales. Ce programme décline ci-après trois programmes inter reliés dont la réalisation assurera la vitalité des entités administratives dans la Région du Nord. Il s'agit de : i) la dotation des services publics des infrastructures, équipements modernes et ressources humaines suffisantes ; ii) la mise en application des principes de l'intercommunalité ; et iii) du renforcement des capacités des CTD en mobilisation des ressources.

Programme d'intervention 1 : Dotation des services publics des infrastructures, équipements modernes et ressources humaines suffisantes

Ce programme vise à améliorer la productivité et le rendement des agents publics, à travers la mise à disposition des cadres conviviaux de travail. En effet, la productivité des agents publics résulte de la combinaison de plusieurs éléments interdépendants : la quantité et la qualité de l'équipement et de la logistique utilisés dans les services, la rationalisation des outils et des méthodes de travail et la motivation des agents. L'amélioration du cadre et du milieu de travail des agents est un atout pour l'amélioration du rendement des agents publics. Sa réalisation se fera à travers trois actions, à savoir : i) la construction de nouveaux bâtiments publics ; ii) la rénovation des anciens bâtiments, et iii) l'acquisition par les CTD des ressources humaines compétentes et engagées.

Action 1 : Construction de nouveaux bâtiments publics

Cette action consistera à : i) construire et équiper environ 99 bâtiments de 1 000 m² chacun ; et ii) équiper 210 bâtiments administratifs dans la Région du Nord.

Action 2 : Rénovation des bâtiments administratifs désuets

Cette action consistera à rénover les bâtiments administratifs, notamment dans les chefs-lieux des départements de la Région du Nord.

Action 3 : Acquisition par les CTD des ressources humaines compétentes et engagées

L'action consistera pour les CTD à se doter des ressources humaines en rapport avec leurs besoins, conformément aux dispositions pertinentes du code des collectivités territoriales décentralisées.

Programme d'intervention 2 : Mise en application des principes d'intercommunalité

Ce programme vise à faire des CTD de véritables pôles de croissance et de développement. Sa réalisation se fera à travers la mise en œuvre de deux actions principales : i) la sensibilisation des communes sur les enjeux de la coopération et de la solidarité intercommunale ; et ii) l'accompagnement des CTD à la mutualisation des ressources.

Action 1 : Sensibilisation des communes sur les enjeux de la coopération et de la solidarité intercommunale

La mise en œuvre de cette action consistera à : i) organiser une vaste campagne d'information et de sensibilisation des Exécutifs Municipaux de la Région sur les enjeux de la coopération et de la solidarité intercommunales, et ii) former les exécutifs municipaux sur les techniques de création et de fonctionnement des syndicats de communes et de la coopération décentralisée.

Action 2 : Accompagnement des CTD à la mutualisation des ressources

Cette action consistera à encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local.

Programme d'intervention 3 : Renforcement des capacités des CTD en mobilisation des ressources

Ce programme vise à répertorier les sources de financement afin d'attirer et de retenir les financements tant nouveaux qu'anciens. Il consistera à renforcer la résilience des acteurs à tous les niveaux, et partant de leurs capacités à mieux gérer ces ressources. Sa réalisation se fera à travers deux actions principales : i) le renforcement des capacités des CTD en matière de mobilisation des ressources ; et ii) l'organisation de plaidoyers et lobbying pour l'accès aux ressources transférées.

Action 1 : Renforcement des capacités des CTD en matière de mobilisation des recettes locales et aux autres sources de financement de la décentralisation.

Cette action vise à doter les CTD des capacités de mobilisation des recettes locales et autres financements de la décentralisation à l'exemple de la dotation générale de la décentralisation (DGD) ; le budget d'investissement public (BIP). Elle consistera à organiser à l'intention des acteurs communaux (exécutifs conseils municipaux notamment) des sessions de formation sur des thématiques telles que la fiscalité locale, les modes de financement des investissements locaux (incluant le partenariat public-privé et le contrat plan avec l'État), l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources, l'amélioration et la diversification des ressources propres des collectivités locales, etc.

Action 2 : Organisation de plaidoyers et lobbying

Cette action consistera pour les CTD à mener des plaidoyers et lobbying en vue de rentrer en possession et de manière pérenne des ressources transférées, et d'accroître l'allocation de la décentralisation.

3.3.5.4. Objectif stratégique spécifique 4 : Assurer la sécurité civile des citoyens dans la Région du Nord

Cet objectif fait du citoyen l'objet central des mesures en matière de sécurité. Sa réalisation se fera à travers deux programmes, à savoir : i) le développement d'un mécanisme de gestion des conflits d'accès aux ressources en terre (conflits agropastoraux) et en eau (conflits agropastoraux et intercommunautaires) ; et ii) la densification des services de sécurité publique dans la Région du Nord.

Programme d'intervention 1 : Développement d'un mécanisme de gestion des conflits d'accès aux ressources

La gestion des conflits est la capacité d'anticiper, de reconnaître et de régler les conflits de façon efficace. Plusieurs types de conflits sont observés dans la Région du Nord. Sans être exhaustif, on peut citer : les conflits de chevauchement des droits et des compétences entre les administrations sectorielles (administration territoriale, domaines, cadastre et affaires foncières, agriculture, élevage, faune, mines, aménagement du territoire, etc.) ; les conflits liés au bornage et à l'immatriculation foncière ; les conflits liés à la concurrence et à la superposition des usages des terres (agriculture-élevage, transhumance-agriculture, transhumance transfrontalière (Cameroun-Nigéria, Cameroun-Tchad, Cameroun-RCA), transhumance-élevage, transhumance-aires protégées et mines-aires protégées) ; les conflits liés à l'accessibilité à la ressource en eau ; et les conflits entre les migrants et les autochtones autour de la gestion des terres et de la gestion du commandement traditionnel.

Ce programme a pour finalité de créer un climat convivial entre les communautés et autres acteurs de développement économique et social, à travers des stratégies qui réduisent significativement le déclenchement des conflits et les atteintes à la santé psychosociale du citoyen. Sa réalisation se fera à travers trois actions complémentaires, à savoir : i) le plaidoyer en faveur de l'amendement du décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux ; ii) la mise en place d'un système d'alerte, de prévention et de résolution des conflits ; et iii) le renforcement des capacités des acteurs.

Action 1 : Plaidoyer en faveur de l'amendement du décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux

Ce décret fixe les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux, la procédure de délimitation de l'espace rural en zones d'agriculture, d'élevage ou mixtes, la répartition de l'espace rural et ses modifications et statue sur les mesures pour éviter les litiges. Il prévoit le déplacement du bétail uniquement dans des couloirs de transhumance, l'accompagnement de tout troupeau par un berger, l'obligation de conserver le petit bétail dans un enclos dans les zones forestières à vocation agricole.

La commission consultative souveraine dédiée par ce décret au règlement des litiges, sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement sont régies par l'article 12 du décret n° 76-166 du 27 avril 1976, fixant les modalités de gestion du domaine national.

Ce texte devra être revu, dans la perspective de prendre en compte tous les types de conflits liés à la concurrence et à la superposition des usages des ressources naturelles. Un accent devra être mis sur la composition des différents organes de

gestion des conflits (régional, communal et local) et sur les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la gestion efficace des conflits.

Action 2 : Mise en place d'un système d'alerte, de prévention et de résolution des conflits

L'objectif premier d'un système d'alerte est de permettre aux individus et aux communautés de réagir à temps et de manière appropriée aux dangers afin de réduire les risques de décès, de blessures, de pertes matérielles et de dégâts (Amada, 2019). Les alertes doivent réussir à faire passer le message pour susciter une intervention rapide. Il faudra trouver des stratégies locales de prévention et de résolution des conflits avec le concours des belligérants, les communautés et les autres personnes de bonne volonté.

Action 3 : Renforcement des capacités des acteurs

Cette action consistera à :

- sensibiliser les populations sur les conflits et l'importance de recourir aux mécanismes et dispositifs (traditionnels, communautaires, étatiques et de la société civile) existants ;
- former toutes les catégories d'acteurs aux différentes approches d'intervention, dont les approches traditionnelles, par type de conflits ;
- doter le système d'alerte des moyens d'intervention, dont le système d'information et de communication, de la base au sommet de la hiérarchie et autre logistique de travail.

Action 4 : Réalisation d'une étude sur les conflits liés à l'affectation, à l'utilisation et à la gestion des terres dans la Région du Nord et les solutions durables à mettre en œuvre

Cette action va constituer le point de départ de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre régional de gestion des conflits liés à la gestion des terres dans la Région du Nord. En effet, il n'est pas possible de mettre en place un dispositif efficace de gestion des conflits dans la Région sans une analyse approfondie et une bonne compréhension de la problématique générale, de la typologie, des causes et des conséquences des conflits liés à la gestion des terres. Cette étude va aussi permettre de recueillir les points de vue de tous les acteurs concernés par les conflits, ainsi que leurs propositions de solutions pour les gérer de manière efficace et durable.

Action 5 : Élaboration, présentation, discussion et validation d'un cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres

Sur la base des résultats de l'étude, la Région, en collaboration avec le Gouverneur de la Région, l'Administration en charge des domaines, du cadastre et des affaires

foncières et des Consultants va élaborer un cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres. La proposition de cadre institutionnel sera présentée, discutée et validée à un atelier régional organisé à cet effet.

Action 6 : Mise en place effective du cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres

Le cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres validées à l'atelier va être formalisé et rendu public sous la forme d'un arrêté régional du Gouverneur instituant le cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres, sous l'autorité du Gouverneur de la Région du Nord et du Président du Conseil Régional du Nord.

Programme d'intervention 2 : Densification des services de sécurité civile dans la Région du Nord

Ce Programme vise l'éradication, du moins l'atténuation de tout ce qui, en dehors des aléas psychosomatiques, est susceptible de nuire à la qualité de vie du citoyen et à la tranquillité publique. Sa réalisation fera l'objet de deux actions : i) la densification du dispositif de lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; et ii) le maintien de l'ordre public.

Action 1 : Densification du dispositif de lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme

Cette action vise à prendre des mesures idoines pour : (i) réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes ; (ii) lutter contre toutes les formes de criminalité notamment la cybercriminalité ; (iii) lutter contre le terrorisme et renforcer la coopération (Tchad, Nigéria, Centrafrique) pour prévenir l'endoctrinement et l'enrôlement des jeunes dans des bandes armées; (iv) lutter contre la contrebande et la criminalité transfrontalière ; (v) maîtriser les flux migratoires ; et (vi) mettre en place et encadrer l'exercice des activités des comités de vigilance. Elle consistera à : i) faire un état de besoins en unités de lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme sur tout le territoire de la Région du Nord; ii) créer ces unités.

Action 2 : Maintien de l'ordre public

La mise en œuvre de cette action vise à : (i) renforcer le dispositif d'ordre et de sécurité publique; (ii) encadrer et développer les capacités opérationnelles des polices municipales ; (iii) renforcer le dispositif préventif de police administrative ; et (iv) intensifier la lutte contre la délinquance juvénile et le phénomène de délinquance en bande. Elle consistera à accroître les capacités opérationnelles des unités de maintien de l'ordre, à travers une allocation quantitative et qualitative des ressources

(humaines, matérielles et financières) d'intervention, et le renforcement continu des capacités des ressources humaines.

3. 3. 5. 5. *Objectif stratégique spécifique 5 : Renforcer les capacités locales de gestion des risques et catastrophes*

Cet objectif fait siens deux défis : réduire les risques de catastrophe pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique d'une part, et préserver la vie et les moyens de subsistance des populations grâce à la prévention des catastrophes. Il sera atteint à travers la réalisation du programme d'intervention sur la réponse aux risques et catastrophes.

Programme d'intervention : Réponse aux risques et catastrophes

Ce programme préconise les mesures idoines pour une intervention d'urgence face aux menaces ou aux catastrophes naturelles. Sa réalisation efficace fera l'objet de la mise en œuvre de deux actions principales : i) renforcement des capacités des acteurs de gestion des risques et catastrophes ; et ii) la sensibilisation et l'éducation du public.

Action 1 : Renforcement des capacités des acteurs de gestion des risques et catastrophes

Cette action vise à déconcentrer le dispositif d'urgence de protection civile. Elle consistera, pour le premier quinquennat, à :

- créer et développer des unités d'intervention (Corps des Sapeurs-Pompiers, SAMU) dans chaque département ;
- doter les unités ainsi créées en ressources humaines et en équipements conséquents ;
- développer la planification des urgences et secours dans tous les départements (Plan ORSEC), arrondissements (Plan de sauvegarde) et les entreprises à hauts risques majeurs (Plan d'urgence) ;
- coordonner les interventions avec des technologies de pointe ;
- former le personnel pour des interventions en temps réel.

Action 2 : Sensibilisation et éducation du public

La sensibilisation et l'éducation du public visent à réduire les risques de catastrophe en rendant accessibles les connaissances (sur les atteintes à l'environnement, la sécheresse, les inondations et la sédimentation des cours d'eau, leurs implications sur les activités anthropiques et la santé humaine), par le biais d'activités menées au niveau local. Elles mobiliseront les individus à travers des messages clairs, étayés. La sensibilisation aux dangers ne suffit pas pour amener les individus à adopter des mesures de réduction des risques. Cela nécessite pour chacun :

- de savoir quelles mesures exactement peuvent être prises pour réduire les risques auxquels ils sont confrontés ;

- d'être convaincus que ces mesures seront efficaces ;
- d'être convaincus qu'ils ont les capacités de mener ces activités à bien.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge (2014) montre que pour une efficacité accrue, la sensibilisation et l'éducation du public doivent être menées suivant les quatre approches ci-après.

Approche 1 : Campagnes d'IEC

Le but des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) est d'avoir un impact uniforme à grande échelle en diffusant des messages standards. De nombreuses campagnes de sensibilisation conditionneront les populations sur les atteintes à l'environnement, le climat et les risques de catastrophes.

Approche 2 : Apprentissage participatif

L'objectif de l'apprentissage participatif est d'impliquer tous les acteurs locaux au recensement des problèmes et à l'élaboration de solutions. L'expérience et l'autonomisation des communautés sont au centre de cette approche. En effet, les populations s'intéressent particulièrement aux approches qui leur permettent de contribuer à la définition de solutions, notamment lorsqu'elles pensent que les idées viennent d'elles.

Approche 3 : Éducation informelle

L'objectif de l'éducation informelle est de tirer parti de moments et de rencontres pour stimuler une réflexion et faire découvrir des mesures et des comportements renforçant la sécurité et la résilience. L'éducation informelle dans les communautés et les écoles est l'approche qui permet la plus grande flexibilité s'agissant du cadre, du public cible et du calendrier.

Approche 4 : Interventions formelles dans les écoles

Les interventions formelles dans les écoles couvrent deux domaines : la gestion des catastrophes dans les écoles et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires. Elles sont considérées comme formelles, car elles interviennent lorsque les autorités chargées de l'éducation, qui sont les seules responsables de la sécurité dans les établissements et des programmes scolaires, ont besoin d'un appui en matière de planification à long terme et de renforcement des capacités. L'objectif n'est pas de mettre en place un système parallèle, mais de contribuer au renforcement des capacités existantes des systèmes d'enseignement public.

Matrice 30 : Synthèse des objectifs stratégiques et du Plan d'Action Quinquennal en rapport avec la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Objectif stratégique spécifique 1 : Densifier les services administratifs dans la Région du Nord								
Programme d'intervention : Amélioration des services administratifs et du service public dans la Région du Nord								
Action 1 : Étude des besoins et de l'offre des services administratifs et du service public	Besoins en services publics connus	Non connue	01 répertoire des besoins en services administratifs et du service public	Localités devant abriter les nouveaux services administratifs	MINAT MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 1 - A 2
Action 2 : Création des services administratifs et offre de services publics	Services administratifs et citoyen plus rapprochés	Importantes distances géographiques entre les services publics et le bénéficiaire	01 cartographie des services administratifs créés	Toute la Région	MINAT MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A 3
Objectif stratégique spécifique 2 : Renforcer la performance de l'administration publique dans la Région du Nord								
Programme 1 : Promotion des valeurs éthique dans les services publics de la Région du Nord								
Action 1 : Organisation des campagnes de sensibilisation contre les comportements contraires à l'éthique dans les services publics	Pratiques nuisibles à l'offre d'un service public professionnel, neutre, objectif et impartial dans les services administratifs éliminées	Lourdeurs, corruption, favoritisme et trafiques d'influence dans l'offre de services	- Ethique et déontologie promues ; - Droits et devoirs de chaque agent public connus et respectés.	Toute la Région	MINAT MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 1

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 2 : Création au sein de chaque service administratif régional d'une cellule de lutte contre les comportements non éthiques	Principes d'égalité, de continuité, de mutabilité et d'accessibilité promus dans chaque service administratif	Finalités du service public (ordre, régulation, protection sociale et sanitaire, éducation, culture et économie) peu connues par les acteurs publics	- 01 cellule opérationnelle dans chaque service administratif ; - Indicateurs de suivi connus.	Toute la Région	MINAT MINDDEVEL CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Programme d'intervention 2 : Amélioration des rapports entre l'administration locale et sa clientèle								
Action 1 : Facilitation de l'accès aux services administratifs	Services administratifs de qualité offerts au citoyen en quantité, en qualité et en temps réel	Lourdeurs, corruption, favoritisme et trafics d'influence dans l'offre de services	- Procédures administratives dématérialisées ; - Participation citoyenne par digitalisation accrue.	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A2 à A 3
Action 2 : Amélioration de la gestion des ressources humaines	Ressources humaines compétentes et engagées dans l'offre de service public	Dispositions du statut du personnel de la fonction publique de l'Etat (cadre de travail peu viable, corruption, favoritisme, trafic d'influence) peu respectées	- Cadre de travail amélioré ; - Gestion de la carrière automatisée et améliorée ; - Profil d'exigences postes de travail connus et respectés.	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A2 à A 3
Action 3 : Renforcement des capacités des forces de maintien de l'ordre et des acteurs	Ordre et sécurité garantis dans les établissements de tourisme de la Région du Nord	Non connue	- 100 % du personnel du maintien de l'ordre dans les établissements de tourisme sont recyclés ;	Toute la Région	MINDEF ; DGSN ; MINTOUL ; PTF	Conception/ Exécution/ Financement/	1 050	A2 à A 3

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
du secteur touristique			- Au moins 80% des acteurs du tourisme sont éduqués dans l'accueil des touristes.			Accompagnement du processus		
Action 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêt	Administration publique locale soucieuse de l'amélioration du bien-être économique et social des populations promue	Lourdeurs administratives, corruption, favoritisme, trafics d'influence, détournements des fonds publics, conflits d'intérêt	- Stratégies et exigences anti-corruption mises en œuvre par chaque service public ; - Gamme de sanctions et données de répression des de corruption, de détournements et de conflit d'intérêt.	Toute la Région	MINAT MINDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A2 à A3
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Mobiliser les ressources pour appuyer l'administration publique dans la Région du Nord								
Programme d'intervention 1 : Dotation des services publics des infrastructures, équipements modernes et ressources humaines suffisantes								
Action 1 : Construction de nouveaux bâtiments publics	Cadre de travail des agents public amélioré	Bâtiments s abritant les services et logistiques insuffisants	- 99 bâtiments de 1 000 m ² chacun ; - 210 bâtiments administratifs équipés.	Garoua	MINAT, MINDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 2 à A 5
Action 2 : Rénovation des bâtiments administratifs désuets	Plupaart des bâtiments habitant les services publics viables et conviviaux	Plus 90 % de bâtiments habitant les services publics vétustes	111 bâtiments rénovés	Garoua	MINAT, MINDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	1 000	A 2 à A 4

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Action 3 : Acquisition par les CTD des ressources humaines compétentes et engagée	Ressources humaines des CTD quantitativement compétentes et engagées	Ressources humaines des CTD en quantités insuffisantes et peu motivées	CTD dotées de ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes, suivant les dispositions pertinentes du code des CTD	Toutes les CTD	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A1 à A5
Programme d'intervention 2 : Mise en application des principes d'intercommunalité								
Action 1 : Sensibilisation des communes sur les enjeux de la coopération et de la solidarité intercommunale	Enjeux de la coopération décentralisée et de la solidarité intercommunale vulgarisés dans les CTD	- Ressources des CTD quantitativement et qualitativement insuffisantes ; - Compétences des acteurs des CTD en mobilisation des ressources limitées.	Techniques de création, de fonctionnement des syndicats et de coopération décentralisée vulgarisées	Toutes le CTD	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	200	A 3
Action 2 : Accompagnement des CTD à la mutualisation des ressources	Stratégies de mutualisation des ressources mises en œuvre par CTD	- Ressources des CTD quantitativement et qualitativement insuffisantes ; - Compétences des acteurs des CTD en mobilisation des ressources limitées.	Au moins 70 % des CTD accompagnées dans des projets nécessitant la mutualisation des ressources	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 4
Programme d'intervention 3 : Renforcement des capacités des CTD en mobilisation des ressources								
Action 1 : Renforcement des capacités des CTD en matière de mobilisation des recettes locales et des autres sources de	Stratégies de mobilisations des ressources appliquées par les cadres et responsables des CTD	- Ressources des CTD quantitativement et qualitativement insuffisantes ; - Compétences des acteurs des CTD en mobilisation des ressources	Capacités des cadres et responsables d'au moins 90 % de CTD renforcées en mobilisation des ressources	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
financement de la décentralisation		mobilisation des ressources limitées						
Action 2 : Organisation de plaidoyers et lobbying	Ressources de développement local définies et transféré conformément aux dispositions prévues par le code des CTD	Ressources insuffisantes, allouées par à coup et de manière incertaine.	Au moins 90 % des ressources transférées recouvrées	Toute la Région	MINAT, MINDEVEL, CTD, Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 2
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Assurer la sécurité civile des citoyens dans la Région du Nord								
Programme d'intervention 1 : Développement d'un mécanisme de gestion des conflits d'accès aux ressources								
Action 1 : Plaidoyer en faveur de l'amendement du décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux	01 cadre juridique efficace de résolution de conflits en vigueur	Décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 : - Centré uniquement sur le règlement des litiges agropastoraux ; - Mécanisme dédié régi par l'article 12 du décret n° 76-166 du 27 avril 1976, fixant les modalités de gestion du domaine national.	Décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 : - Amendé dans la constitution de ses organes leur composition et les ressources de fonctionnement ; - Elargi aux conflits liés à la concurrence et aux usages des ressources naturelles.	Yaoundé, Région du Nord	MINAT, MINDEVEL, CTD, Assemblée nationale, Sénat	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	100	A 1
Action 2 : Mise en place d'un système d'alerte, de prévention et de	01 mécanisme régional efficace d'alerte, de prévention et de	Mécanisme existant relevant du décret N° 78-263 du 3 juillet 1978 inadéquat et centralisé	01 système d'alerte décentralisé opérationnel (Région, Communes)	Garoua	MINAT, MINDEVEL, CTD, Assemblée nationale, Sénat	Conception/ Exécution/ Financement/	500	A 2

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
résolution des conflits	résolution de conflits mis en place	dans les services du Gouverneur				Accompagnement du processus		
Action 3 : Renforcement des capacités des acteurs	Interventions menées en temps réel, pour toutes sortes de conflits	Non connue	<ul style="list-style-type: none"> - Populations sensibilisées ; - Intervenants formés ; - Système doté de moyens d'intervention. 	Toute la Région	MINAT, CTD, MINDDEVEL, Assemblée nationale, Sénat	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 4 : Réalisation d'une étude sur les conflits liés à l'affectation, à l'utilisation et à la gestion des terres dans la Région du Nord et les solutions durables à mettre en œuvre	Solutions idoines apportées aux conflits liés à l'affectation et à l'utilisation des terres	Non connue	<ul style="list-style-type: none"> - 01 typologie cartographie des conflits liés à l'affectation et à l'utilisation des terres ; - Typologies de solutions appropriées à chaque typologie de conflits. 	Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	50	A2
Action 5 : Élaboration, et validation d'un cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres.	Mécanisme institutionnel inclusif de gestion des conflits et de régulation des usages des terres disponible	Non connue	01 Cadre institutionnel inclusif opérationnel validé	Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC, INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	30	A3
Action 6 : Mise en place effective du		Non connue		Garoua	CTD, SDE, MINDCAF, INC,	Conception/ Exécution/	20	A4

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
cadre institutionnel inclusif régional de gestion des conflits fonciers et de régulation des usages des terres.	Conflits fonciers et usages des terres efficacement régulés		01 Cadre institutionnel inclusif de gestion des conflits et de régulation des usages des terres est opérationnel		INS, MEADEN, SODECOTON, ANAFOR, OSC	Financement/ Accompagnement du processus		
Programme d'intervention 2 : Densification des services de sécurité civile dans la Région du Nord								
Action 1 : Densification du dispositif de lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme	Dispositif de lutte contre l'insécurité renforcé	Criminalité (coupeurs de routes, kidnapping et demande de rançon, délinquance juvénile, etc.) nécessitant des capacités plus robustes	- 01 état de besoins en unités de sécurité ; - 01 repertoire des unités de sécurité créées.	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 2
Action 2 : Maintien de l'ordre public	Unités de maintien de l'ordre public disposant des capacités adéquates pour des interventions en temps réel	Capacités d'intervention des unités quantitativement et qualitativement insuffisantes	- 01 dispositif des FMO renforcé en ressources humaines et en logistique ; - 01 dispositif de police municipale renforcée en ressources humaines et en logistique.	Toute la Région	MINAT, MINDDEVEL, CTD Autorités administratives locales	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	500	A 1
Action 3 : Recherche et mobilisation du financement	Financement de la sécurité mobilisable en temps réel	Moyens de l'Etat et des CTD limités	- Toutes opportunités de financement partenariales évaluées ; - Plan de négociation et de mobilisation établi et mis en œuvre.	CTD	MINAT, MINDDEVEL, MEADEN, CTD, PTF, OSC	Conception/ Exécution/ Financement/ Accompagnement du processus	10	A 1
Objectif stratégique spécifique 5 : Renforcer les capacités locales de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles								

Axe d'intervention N° 5 : Bonne gouvernance territoriale et sécurité civile								
Objectif stratégique général : Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord								
Gamme d'action	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible	Lieu	Acteurs clés	Rôles des acteurs clés	Coûts en Millions de FCFA (indicatif)	Échéance
Programme d'intervention : Réponse aux urgences et catastrophes								
Action 1 : Renforcement des capacités des acteurs de gestion des risques et catastrophes	Acteurs de gestion des risques et catastrophes compétents et engagés	01 dispositif de protection civile aux ressources limitées et lourd à mettre en activité	01 unité de sapeurs pompiers opérationnelle dans chaque chef-lieu de département	Chaque chef-lieu de département	MINDEF CTD, PTF, OSC	Conception/Exécution/Financement/Accompagnement du processus	2 000	A 2 à A 5
Action 2 : Sensibilisation et éducation du public	Populations préparées à faire face aux éventuels risques et catastrophes naturels	Non connue	Au moins 90 % des populations rurales et urbaines sensibilisées à travers des campagnes d'IEC et causeries éducatives	Toute la Région	MINEPDED, MINFOF, MINEE, MINT, MINADER CTD, PTF, OSC	Conception/Exécution/Financement/Accompagnement du processus	1 000	A 1 à A 5
Total							9 860	

3. 4. Ressources nécessaires, acteurs clés et mode d'évaluation des coûts de mise en œuvre des actions envisagées

3.4.1. Ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions

- **Ressources humaines** : le personnel des administrations concernées (personnel de l'État au niveau central et des services déconcentrés), des CTD, des PTF, des ONG, les Consultants, le personnel des investisseurs et opérateurs économiques privés (PME, PMI) ;
- **Ressources financières** : les provisions budgétaires de l'État, les fonds propres des CTD, les programmes et projets en cours, les fonds des PTF, les fonds des investisseurs et opérateurs économiques privés, des prêts accordés par des institutions financières internationales (IFI), des subventions accordées par les agences internationales de développement, des dons des organisations internationales et des mécènes camerounais et étrangers ;
- **Ressources matérielles** : La logistique des administrations concernées, des CTD, des PTF, des ONG, les Consultants et celle des investisseurs et opérateurs économiques privés.

3.4.2. Déclinaison des acteurs clés de la mise en œuvre des actions envisagées et de leur rôle

Les acteurs clés de la mise en œuvre des actions envisagées se comptent parmi les administrations concernées, les CTD, les PTF, les ONG, les populations, la société civile, les investisseurs et opérateurs économiques privés, etc. Ils ont pour rôle : la conception de l'exécution des actions, leur programmation, l'attribution aux prestataires ou l'exécution en régie le cas échéant, le contrôle de leur réalisation, le suivi, la recette technique, le financement, etc.

3.4.3. Déclinaison du mode d'évaluation des coûts indicatifs de mise en œuvre des actions envisagées

L'évaluation des coûts indicatifs de mise en œuvre des actions envisagées est faite en combinant les prix de la mercuriale, les coûts proposés dans d'autres études (SNADDT, Stratégies sectorielles, etc.), Conseil national de la Route (CONAROUTE) et les estimations du Consultant en se projetant sur l'évolution des prix sur le marché.

3. 5. Zones de conflits ou à fort potentiel de conflits d'usage

Le diagnostic territorial de la Région du Nord a permis de mettre en évidence trois principaux (03) groupes de conflits :

- les conflits liés à l'agriculture qui se manifestent principalement à travers d'une part la culture du coton dans les aires protégées et d'autre part la destruction des cultures par la faune sauvage venant des aires protégées (figure 33) ;
- les conflits liés à l'élevage qui se manifestent souvent à travers la compétition pour l'accès à l'eau et aux pâturages ; la destruction des cultures par les troupeaux des éleveurs ; la pratique des activités agricoles dans les réserves pastorales et les couloirs de transhumance dans les aires protégées (figure 34) ;
- les conflits liés aux activités minières qui sont observables à travers l'orpaillage illégal dans les aires protégées et les plaintes des populations riveraines des exploitations minières industrielles dans la Commune de Figuil (figure 35).

Ces zones de conflits existants ou potentiels ont été cartographiées. Au moment de la mise en œuvre du PAQ, il faudra en tenir compte afin d'apporter des solutions durables aux conflits existants et d'éviter d'en créer de nouveaux.

Figure 33 : Zones de conflits liés à l'agriculture

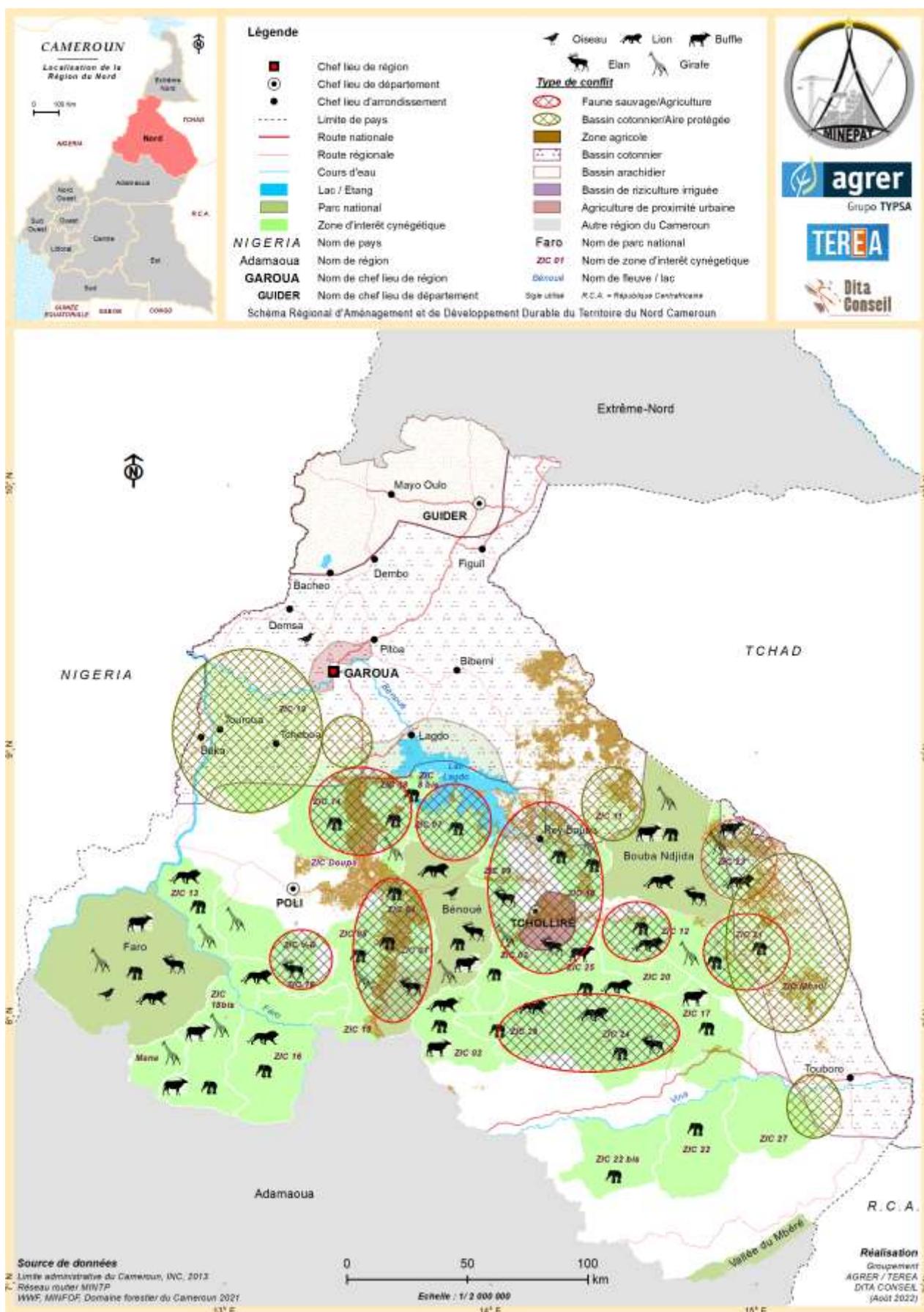


Figure 34 : Zones de conflits liés à l'élevage

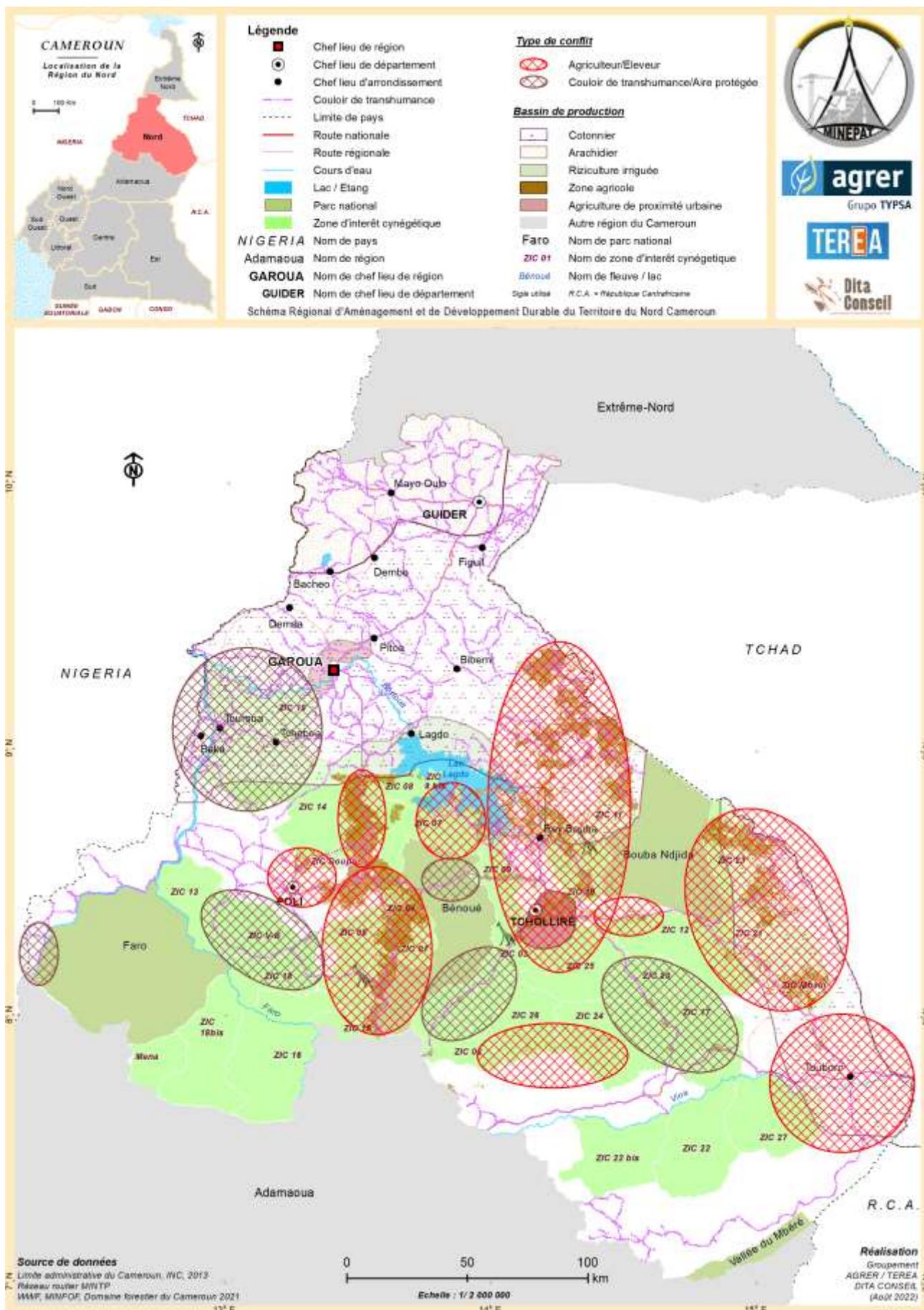
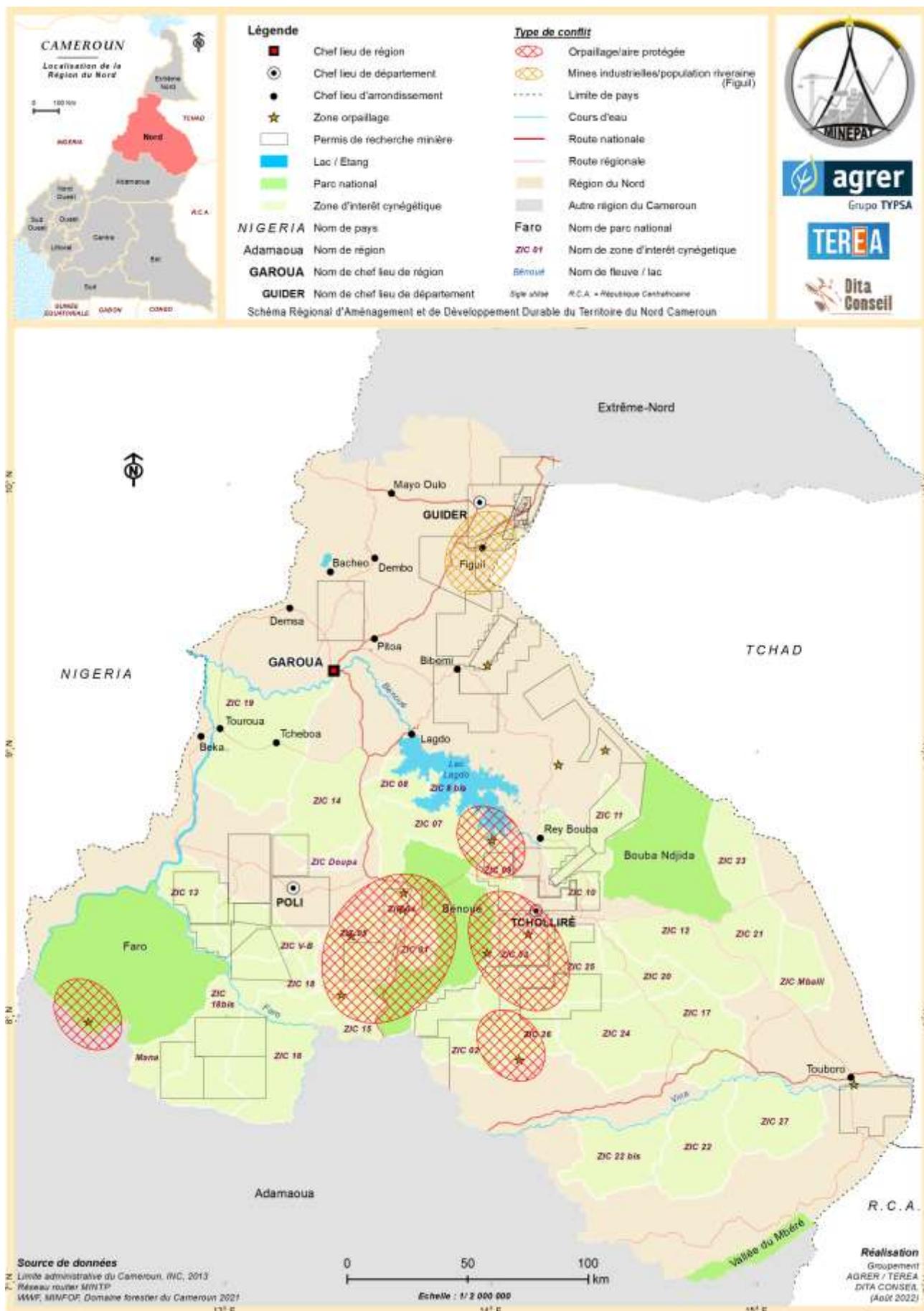


Figure 35 : Zones de conflits liés aux activités minières



CHAPITRE 4 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE LA RÉGION DU NORD

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal est la phase du processus du SRADDT-Nord dont la finalité est de produire des connaissances sur les actions prévues, notamment quant à leurs effets, ceci dans le double but de permettre aux populations d'en apprécier la valeur, et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts. Le présent chapitre dédié à cet effet définit les conditions dans lesquelles la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre doivent être menés, afin de susciter les changements attendus. Il s'articule autour des trois points ci-après :

- le cadre conceptuel de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ de la Région du Nord ;
- le dispositif de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ de la Région du Nord ;
- les conditions de succès de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ de la Région du Nord ;

4.1. Cadre conceptuel de mise en œuvre et du suivi/évaluation du de la mise en œuvre Plan d'Action Quinquennal de la Région du Nord

L'expression cadre conceptuel est entendue ici, au sens anglo-saxon de "frame", c'est-à-dire la fenêtre à travers laquelle toutes les parties prenantes doivent entreprendre la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ - Nord. Il décline les repères ou éléments d'ancrage constituant les fondamentaux de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord. Ces repères sont constitués de trois principaux paramètres, à savoir :

- l'approche de mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ - Nord ;
- les changements globaux souhaités par les acteurs territoriaux de la Région du Nord ;
- la stratégie nationale de développement local durable.

4.1.1. Approche de mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ - Nord

De par l'option retenue depuis la maturation du projet "schéma d'aménagement et de développement durable", le futur de la Région du Nord est inscrit dans une tendance internationale émergente, porteuse d'avenir pour les populations locales. Il s'agit de la gestion axée sur les résultats (GAR).

La gestion axée sur les résultats du développement (GRD), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est une démarche de changement planifié. Elle repose sur ce postulat que le développement de la Région du Nord ne saurait être le fruit du hasard : le développement de la Région doit être, comme cela a été le cas depuis le diagnostic territorial jusqu'à la programmation quinquennale en passant par la prospective, les principes de base et les orientations fondamentales, le résultat d'une idée pensée et élaborée un processus intégré.

La gestion axée sur les résultats est en substance une approche multidimensionnelle qui, dans le cadre de la gestion publique, met un accent particulier sur la meilleure façon de rendre le développement plus efficace, en le centrant davantage sur les résultats. Son utilisation exige l'appropriation de cinq principes qui l'entourent, et la prise en compte rigoureuse de cinq critères aussi bien dans la mise en œuvre que dans le suivi/évaluation.

S'agissant des principes, il est question, dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ-Nord :

- d'axer le dialogue sur les résultats à toutes les étapes du processus ;
- de centrer la programmation, le suivi et l'évaluation sur les résultats ;
- d'assurer la simplicité des méthodes de mesure et de reportage ;
- d'utiliser l'information relative aux résultats pour l'apprentissage et la prise de décisions.

En ce qui concerne les critères, il s'agit d'observer rigoureusement, tout au long de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ - Nord, toutes les préoccupations entourant les différents paramètres qui feront sa performance, à savoir : i) la pertinence ; ii) l'efficacité ; iii) l'efficience ; iv) les impacts ; et v) la viabilité.

La préoccupation sur la pertinence examine dans quelle mesure le PAQ - Nord tel que conçu (vision, objectifs, actions/projets de développement) s'aligne sur les politiques publiques nationales, sur les besoins et les priorités des bénéficiaires, de la communauté internationale et des partenaires/institutions, et demeurent pertinents même si le contexte évolue.

L'analyse de l'efficacité se centre sur le niveau d'atteinte des objectifs du PAQ - Nord. Elle examine dans quelle mesure les objectifs et les résultats prévus ont été atteints, ou sont en train de l'être.

L'examen de l'efficience se préoccupe de l'optimisation de l'allocation et de l'utilisation des ressources pour atteindre les résultats. Il scrute la mesure dans laquelle la mise en œuvre des actions/projets/produits est susceptible de produire des résultats de façon économique, c'est-à-dire au moindre coût.

L'analyse des effets/impacts s'attache aux changements (positifs ou négatifs, planifiés ou non planifiés) devant être ou produits après la mise en œuvre du PAQ - Nord. Elle détermine quels sont les effets sociaux, environnementaux et économiques à plus long terme ou à plus vaste échelle. Au-delà des résultats immédiats, l'analyse des impacts vise à déterminer

les changements socioéconomiques et environnementaux prévus ou non prévus positifs ou négatifs, pour des besoins d'ajustements à la fin du quinquennat.

L'analyse de la viabilité/durabilité porte sur l'ensemble de bénéfices durables issus ou devant l'être, de la mise en œuvre du PAQ - Nord, en termes de pérennisation des effets et impacts. Il s'agira des capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires à la continuité des bénéfices nets dans le temps. Cela comprend les analyses de la résilience, des risques et des arbitrages potentiels entre les priorités. Selon le moment où l'évaluation est effectuée, le processus permettra d'analyser le flux réel de bénéfices nets ou à estimer, et la probabilité que les bénéfices nets perdurent à moyen et long terme.

4.1.2. Changements souhaités par les acteurs territoriaux de la Région du Nord

L'élaboration du PAQ - Nord a pris en compte trois niveaux de changements intégrés et cohérents. Il s'agit :

- de la vision de l'émergence du Cameroun pour l'horizon 2035 ;
- de la vision du territoire de la Région du Nord dans le cadre du Cameroun émergent ;
- des effets/impacts ou changements concrets attendus de la mise en œuvre des actions.

La vision nationale de l'émergence fait du Cameroun « **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** » à l'horizon 2035. Dans ce sillage, les acteurs territoriaux ont formulé la vision de la Région du Nord en veillant à son imbrication à celle du développement national : elle a pris en compte, systématiquement, les principales caractéristiques suscitées.

En effet, dans le cadre du Cameroun émergent, la Région du Nord est perçue à l'horizon 2035 comme « Une Région agro-industrielle, touristique, bien desservie en infrastructures de transport et de communication et en énergie électrique, gouvernée au mieux des aspirations de sa population et dotée d'un cadre de vie sécurisé, sain et convivial ».

Quant aux effets/impacts attendus, ils sont repris dans le tableau ci-dessous, par axe d'intervention, suivi de leurs objectifs stratégiques. Ce sont des changements souhaités par les acteurs locaux, comme facteurs d'amélioration de leurs conditions de vie. L'actualisation de ces changements devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre et du suivi/évaluation.

Tableau 31 : Axes d'intervention, objectifs et effets/impacts escomptés, et coût de mise en œuvre par axe

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Effets ou impacts attendus (os)	Coûts (en FCFA) (Indicatif)
Densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique	Optimiser la production des biens et services ainsi que les échanges et l'amélioration du bien-être des populations	Un territoire suffisamment pourvu en infrastructures de transport, d'électricité et des TIC, pour le bien-être économique et social de ses populations	10 209 833 000 000
Stimulation de l'agro-industrie et de l'économie	Accroître la compétitivité économique, à travers un soutien optimal à la productivité et à la consommation	<p>Un système agricole bien structuré en filières autour des chaînes de valeurs, créant des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable</p> <p>Une offre quantitative et qualitative de la production animale satisfaisant à la fois les besoins nutritionnels des populations et ceux d'exportation du label Cameroun</p> <p>Une agro-industrie éco-compatible, pourvoyeuse d'emplois et de revenus décents assurant l'autosuffisance et l'équilibre alimentaires au plan local et sous régional</p> <p>Une offre des services assurant l'intégration territoriale au plan local, national et régional, la fluidité des relations villes-campagnes et de la libre circulation des personnes et des biens, dans des conditions optimales de sureté et de sécurité</p> <p>La Région est une plateforme d'échanges sécurisés, pourvoyeurs d'emplois et de revenus décents, qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations et du PIB du Cameroun</p> <p>Une offre en NTIC pourvoyeuses d'emplois et de revenus décents, dans les champs de la communication, de l'information, de la formation, des échanges et des transferts, pour la coopération, l'innovation, la création et la valorisation des savoirs ainsi que des biens et services</p> <p>Une offre de services financiers mobilisatrice des forces et énergies locales, pour la co-construction d'un meilleur futur commun</p>	256 227 000 000
Développement du tourisme et de l'artisanat		<p>Un tourisme cynégétique pourvoyeur d'emplois directs et indirects décents, améliorant significativement la qualité de vie des populations ainsi que le PIB national</p> <p>Des PME artisanales structurées, créatrices de valeurs et promotrices d'emplois et de revenus décents pour le bien-être des populations de leurs acteurs</p>	29 690 000 000
Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie	<p>Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles dans l'intérêt des générations actuelles et futures</p> <p>Rationaliser la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Un milieu physique maîtrisé, restauré et préservé contribuant efficacement au développement durable</p> <p>Ressources en eau de la Région du Nord rendues disponibles en permanence sur toute l'étendue du territoire</p> <p>Une présence accrue de l'arbre dans le système de production agropastoral, écologique et dans le cadre de vie de la Région du Nord</p>	394 450 000 000

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Effets ou impacts attendus (os)	Coûts (en FCFA) (Indicatif)
	<p>Faire de tous les acteurs locaux le principal facteur de la croissance et de la prospérité, par le truchement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être</p> <p>Rendre les établissements humains de la Région du Nord viables c'est-à-dire ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<p>Des ressources halieutiques constituant la principale source des protéines animales et de développement économique</p> <p>Un modus vivendi harmonieux entre les Aires Protégées et les autres activités économiques est établi</p> <p>Une gestion durable des ressources minières afin de contribuer au développement économique et social de la Région du Nord</p> <p>Des sources énergétiques propres de la Région du Nord desservent largement toute la demande de celle-ci</p> <p>Un capital humain bien formé, en bonne santé, ayant accès aux commodités (emploi, santé...) de bien-être et impliqué activement dans le développement économique et social</p> <p>Des établissements ruraux désenclavés et couverts en infrastructures collectives nécessaires au bien-être des populations</p> <p>Des villes pourvues d'un cadre de vie, des fonctions de production et d'échanges appropriés, d'espaces de culture et de loisirs à la hauteur des attentes des populations</p>	
Bonne gouvernance territoriale et amélioration de sécurité civile	Promouvoir la bonne gouvernance territoriale et la sécurité civile dans la Région du Nord	Une administration publique de proximité, performante, dotée de ressources suffisantes, contribuant à l'avènement d'un climat social paisible et au développement durable	9 860 000 000
TOTAL			10 895 060 000 000
Suivi/évaluation de la mise en œuvre : 10 % :			1 089 506 000 000
COUT TOTAL ESTIME DU PAQ – Nord			11 984 566 000 000

Source : Consultant

4.1.3. Stratégie nationale de développement local durable

Pour cerner la stratégie nationale de l'aménagement et du développement durable du territoire au Cameroun, il convient d'en circonscrire le cadre réglementaire, préciser quelques éléments des statuts des CTD, montrer leurs ressources, décliner leurs modalités d'intervention, et en relief l'organisation de l'administration publique régionale appelée à piloter la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre, en ce qui concerne le PAQ-Nord.

4.1.3.1. Cadre réglementaire de l'aménagement et du développement local durable

L'aménagement et le développement local durable sont encadrés au Cameroun par trois principales lois portant sur la décentralisation. Ces textes sont respectivement, suivant l'ordre chronologique, i) la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ; ii) la loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun ; et iii) la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

La loi d'orientation de la décentralisation fait de la décentralisation « l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local » (art. 2.2). Elle transforme la commune et la Région en collectivités territoriales décentralisées (art. 3.1) qui « sont des personnes morales de droit public, jouissant de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elle confie aux CTD la mission portant promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités » (art. 4.1).

La loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun « fixe le cadre juridique général de l'aménagement du territoire national dans une perspective de développement durable » (art. 1.2). Il édicte les principes directeurs de l'aménagement et du développement durable du territoire au Cameroun et les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire (art. 6), et précise les outils stratégiques d'aménagement et de développement durable du territoire (art. 10).

En ce qui concerne les principes, la loi distingue : i) l'intégration régionale et sous régionale; ii) l'intégration territoriale et la solidarité nationale ; iii) la décentralisation et le développement durable par le transfert des compétences et des ressources appropriées aux collectivités territoriales décentralisées; iv) la prospective territoriale pour appréhender l'évolution et les mutations de l'espace dans la perspective de l'accompagnement des dynamiques souhaitables et d'inflexion des évolutions non souhaitées; v) l'égal accès des citoyens aux équipements et services de qualité sur

l'ensemble du territoire national; vi) la participation des Collectivités Territoriales Décentralisées, des organismes publics, des acteurs socio-économiques et des citoyens à la prise des décisions en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation de celles-ci ; vii) l'intégration des lois relatives à la décentralisation, à la protection de l'environnement et de celles applicables en matière d'urbanisme et de construction.

Par rapport aux outils stratégiques d'aménagement et de développement durable du territoire, la loi s'attache à quatre principaux documents de planification pour l'aménagement du territoire :

- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) : il est élaboré et mis en œuvre sous la diligence du Ministère en charge de l'aménagement du territoire ;
- les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). C'est chaque région qui élabore son schéma (art. 17.1.), dans le respect du principe de la participation, avec l'appui du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire. Il est mis en œuvre par la Région, soit directement, soit par voie contractuelle avec l'État (art. 16) ;
- les Schémas d'Aménagement Sectoriels élaborés et mis en œuvre sous la diligence des ministères sectoriels ;
- les Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) élaborés et mis en œuvre par les communes ;
- les Contrats plans, outil de partenariat entre l'État central et les CTD.

S'agissant spécifiquement des SRADDT et des PLADDT, la réglementation en vigueur a doté les CTD d'un certain nombre de mesures de nature à assurer l'efficacité et l'efficacité dans leur mise en œuvre. On distingue notamment leur statut ; leurs ressources ; leurs modalités d'intervention ; et l'organisation de l'administration publique régional.

4.1.3.2. Quelques éléments des statuts des CTD

La loi portant code des CTD (art. 2.1) indique que les Collectivités Territoriales (Régions et Communes) jouissent :

- de la libre administration suivant le principe de l'élection de leurs organes ;
- de l'autonomie administrative et financière, en tant que personne morale de droit public, pour la gestion des intérêts régionaux et locaux et règlent, par délibérations, les affaires de leur compétence (article 8) ;
- de l'opportunité de développer des partenariats entre elles, avec l'État central, les établissements publics, les entreprises du secteur public, parapublic et privé, les organisations de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par les lois et règlements en vigueur (article 10) ;

- de la responsabilité quant à l'opportunité de décisions, dans le respect des lois et règlements (art. 13,1).

Le code leur transfère (art. 267 à 274) les compétences de planification, de mise en œuvre, de gestion et du contrôle/suivi des initiatives de développement dans les domaines i) économique, ii) sanitaire et social, iii) éducatif, sportif et culturel.

4.1.3.3. Ressource des CTD

La loi distingue trois types de ressources des CTD susceptibles d'être mobilisées dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ - Nord. Il s'agit des ressources humaines, matérielles et financières.

Les ressources humaines sont obtenues (art.22) à l'issue du recrutement et gérées librement dans l'accomplissement de leur mission, ou par affectation du personnel de l'État. La Région pourra bénéficier de l'appui des personnels des services déconcentrés de l'État (SDE).

En matière des ressources matérielles, l'article 24 du code des collectivités territoriales dispose que le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition de la Région de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de la compétence.

S'agissant des ressources financières, le code institue une dotation générale pour le financement partiel de la décentralisation (25.1), dont la loi de finances fixe chaque année la fraction des recettes de l'État (minimalement 15 %) à y affecter (25.2). L'État fait en outre de dotations spéciales, en cas d'insuffisance des ressources.

4.1.3.4. Modalités d'intervention des CTD

La loi prévoit des modalités de mise en œuvre qui peuvent naturellement s'adapter à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des programmes et actions du PAQ - Nord. Il s'agit de :

- la gestion en régie des services locaux ;
- la gestion en régie déléguée pour les services locaux.

La gestion en régie consistera pour la Région, à conduire elle-même les activités de mise en œuvre et de suivi/évaluation, conformément au droit commun applicable aux services publics de l'État, lorsque l'intérêt public l'exige, notamment en cas de carence ou d'insuffisance de l'initiative privée (art.42).

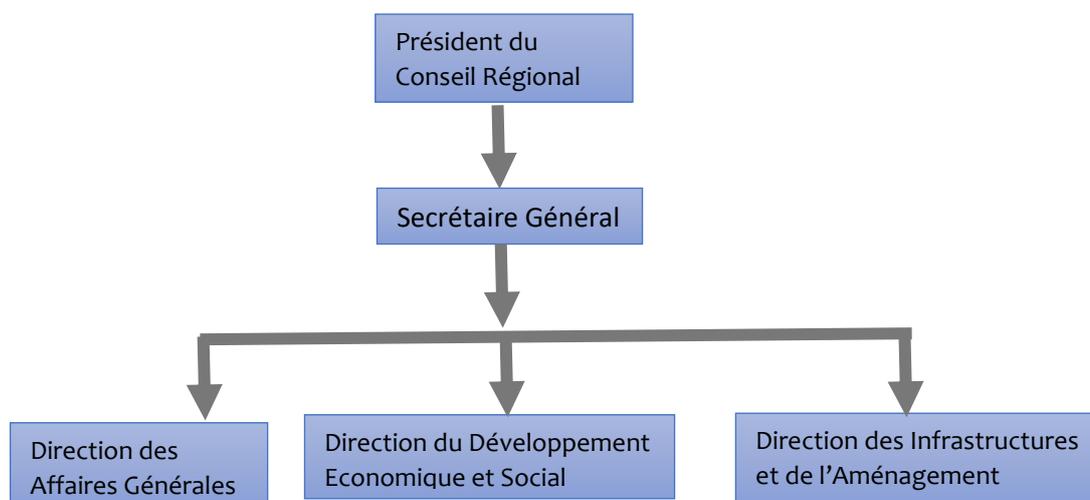
S'agissant de la gestion en régie déléguée des services locaux, elle consiste à confier conformément aux dispositions de l'article 46, la mise en œuvre, la gestion et le suivi/évaluation des programmes et actions de développement à l'instar de ceux du PAQ - Nord à une personne morale, suivant les modalités en vigueur, à savoir i) la concession, ii) l'affermage, iii) la régie intéressée, iv) la gérance, et v) la société d'économie mixte. La régie déléguée alors plusieurs formes de contrat de partenariats publics-privés, notamment :

- le BOT « Build, Operate, and Transfer » (Construction, exploitation, et transfert) ou BOOT « Build, Own, Operate, and Transfer » (Construction, possession, exploitation, et transfert) qui prévoit le transfert de la propriété des actifs financés à l'autorité publique en fin de contrat ;
- le DCMF : « Design, Construct, Maintain, and Finance » (Conception, construction, maintenance, et financement) dans lequel les biens demeurent la propriété de l'autorité publique ;
- le BOO : « Build, Own, and Operate » (Construction, possession, et exploitation) dans lequel les biens demeurent la propriété de l'exploitant ;
- le DBFO : « Design, Build, Finance, and Operate » (Conception, construction, financement, et exploitation) qui peut être utilisé quel que soit le sort des actifs financés en fin de contrat.

4.1.3.5. Organisation de l'administration publique régionale

La Région est dotée d'un Conseil, organe délibérant, et d'une administration publique. Le Conseil régional est mise en place depuis décembre 2020. L'administration publique régionale quant a connu le début de sa mise en place en 2021 par décret N° 2021/742 /PRC du 28 décembre 2021 portant organisation type de l'administration régionale. À ce décret est annexé l'organigramme type de la Région dont les principales unités sont reprises par la figure 36 ci-dessous.

Figure 36 : Principales unité de l'administration publique régionale



Source : Extrait du décret N° 2021/742 /PRC du 28 décembre 2021 portant organisation type de l'administration régionale

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ-Nord, deux unités seront particulièrement intéressées, en raison de leurs missions respectives. Ces unités sont la Direction du Développement Economique et Social, et la Division des Infrastructures et de l'Aménagement.

4.2. Dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre nécessitent la mobilisation coordonnée d'un ensemble de dispositions administratives, institutionnelles, juridiques, techniques, matérielles et financières. Elle se rapporte tout autant à la planification opérationnelle qu'à la réalisation, au suivi et à l'évaluation. Elle implique l'intervention de plusieurs acteurs dont les rôles et les responsabilités doivent être clairement définis, afin d'atténuer les éventuels antagonismes ou discordes. Il importe de préciser :

- les principes directeurs du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord ;
- les acteurs de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord, et leurs rôles ;
- les modalités de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord ;
- le mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre ;
- les outils de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre ;
- les activités de suivi/évaluation de la mise en œuvre.

4.2.1. Principes directeurs du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

La conduite efficace de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord dépendra du niveau d'observation des principes suivants :

- la capitalisation et le partage des acquis entre les différents groupes d'acteurs ;
- la synergie et l'application d'une planification opérationnelle intégrée qui clarifie et consolide les liens entre les différentes dimensions (sectorielles) du PAQ – Nord ;
- la nécessaire participation des communautés locales. Le rôle des populations et des collectivités locales demeure fondamental. Pour les besoins de sa performance, la mise en œuvre du PAQ - Nord doit être portée par les collectivités locales, afin d'éviter le désintéressement de celles-ci avec tous les problèmes et risques que cela peut entraîner ;
- la nécessaire appropriation du processus et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage par les communautés locales. Il est essentiel que les acteurs puissent maîtriser l'ensemble des opérations découlant du processus de planification, y compris les modalités de financement des actions, le suivi-évaluation, les procédures de sélection et le contrôle des structures d'appui. Ceci paraît essentiel pour garantir la durabilité des interventions retenues dans les programmes ;

- le partenariat essentiel à un contrat de confiance entre les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre du PAQ - Nord, pour atteindre un objectif qu'ils ont ensemble défini sur la base de leurs préoccupations respectives en matière d'implication des uns et des autres, et d'affectation de ressources. Aussi, chaque partenaire (y compris les partenaires techniques et financiers) doit accepter d'inscrire son engagement dans la durée et garder à l'esprit que l'engagement à long terme et son respect dépendent avant tout : de la confiance mutuelle et de la reconnaissance des droits de chaque partenaire ; de l'acceptation par chaque partenaire que le partage de responsabilité dans la mise en œuvre du programme doit dépendre des aptitudes et capacités des uns et des autres et qu'il ne faut pas vouloir faire ce que d'autres savent mieux faire que soi (subsidiarité) ; des capacités des ministères en charge du partenariat en développement local, à toujours mettre de l'avant ce qui réunit les partenaires.

4.2.2. Acteurs de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ- Nord et leurs rôles

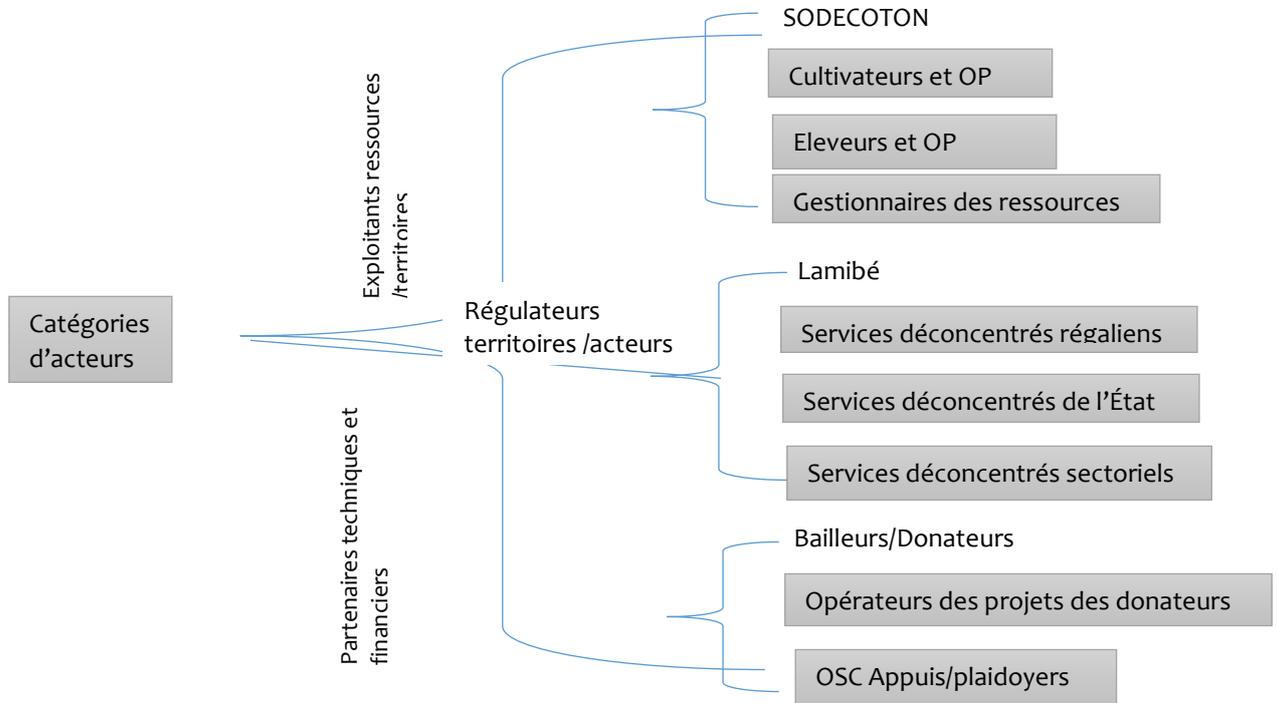
La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ-Nord est porteuse des significations fort différentes pour les acteurs et représente des enjeux et des intérêts variés pour les organisations et les individus qui y seront impliqués. D'une manière générale, les partenaires techniques et financiers auront tendance à considérer leur participation comme un investissement dont ils attendent un retour correspondant aux objectifs de leur politique ; les services déconcentrés de l'État (SDE), les ONG et autres organisations de la société civile (OSC) impliqués seront inspirés davantage par une volonté de changement social (solidarité, charité, développement, justice, droits ...) ; les communautés, les populations et les acteurs locaux seront animés par le souci d'améliorer leurs conditions de vie et par ricochet leur bien-être. Une telle diversité de perceptions d'une même réalité se traduit aussi dans une diversité d'intérêts par rapport aux objectifs et aux modalités d'action, et par conséquent au dispositif de suivi. C'est la raison pour laquelle il convient de préciser i) les différentes catégories d'acteurs et ii) la dynamique de leur interaction dans le processus de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord.

4.2.2.1. Catégories d'acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

Le PAQ-Nord s'approprie la typologie des acteurs de développement faite par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Team Europe" baptisée « Pacte vert et résilience dans le Septentrion au Cameroun » (une approche territoriale comme élément de réponse aux enjeux socioéconomiques du Septentrion au Cameroun). Cette typologie cadre bien avec les spécificités environnementales, socioéconomiques et culturelles de la Région du Nord. Elle distingue trois principales catégories d'acteurs sensibles à prendre absolument en compte dans toute initiative de développement de

la Région : 1) les exploitants des ressources/territoires ; 2) les régulateurs territoires/acteurs ; et 3) les partenaires techniques et financiers.

Figure 37 : Catégories d'acteurs de mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ-NORD



Source : Adapté du Document de l'initiative « Cameroun : Septentrion vert et résilient », p. 31.

4.2.2.1.1. Exploitants des ressources et des territoires

La catégorie des exploitants des ressources et des territoires concerne la SODECOTON, les cultivateurs et organisations paysannes (OP), les éleveurs et organisations paysannes (OP), les gestionnaires des ressources sauvages.

a) La SODECOTON

Cette société paraétatique est unanimement considérée comme hyper-influente non seulement sur la filière coton dans le septentrion, mais également sur de nombreuses autres activités socio-économiques des territoires situés de la Région, telles que les productions vivrières, les infrastructures, l'éducation-santé, l'organisation des coopératives.

La politique genre de la SODECOTON prévoit la promotion des femmes et des jeunes, en interne au niveau de l'industrie, et en externe au niveau des réseaux de producteurs et des services d'encadrement.

Sur environ 60 000 km² qu'elle exploite dans les trois régions, la SODECOTON est en passe de devenir un acteur déterminant de la culture de l'anacarde et de l'élevage sédentaire.

b) Les cultivateurs et leurs organisations paysannes

C'est les cultivateurs qui structurent le plus profondément les territoires du Nord (hors aires protégées). La plupart d'entre eux sont également de petits éleveurs. Leur effectif va croissant, ainsi que leurs besoins en terres arables. Ceci les amène à se déplacer par (migrations internes) vers les zones densément peuplées, ce qui accélère la dégradation des sols, même dans les zones classées.

Les cultivateurs disposent des organisations représentatives (parfois assimilées à des OSC) locales (pour la plupart peu ou pas mixtes) et nationales (CNPC C, CRPA), et des organisations sectorielles locales féminines dans la plupart des communes, qui sont de véritables instruments de gouvernance territoriale.

c) Les éleveurs et leurs organisations paysannes

Parmi les éleveurs les grands propriétaires de troupeaux mobiles, particulièrement centraux dans les élites des 3 régions du Septentrion, sont très influents sur la gouvernance territoriale, mais souvent à distance et de manière informelle ; les bergers nomades ou semi-nomades appartenant à de multiples clans ou groupes ethniques, qu'ils soient ou non propriétaires des troupeaux qu'ils conduisent, sont impliqués dans tous les conflits de gouvernance territoriale à travers tout le Septentrion (entre eux-mêmes, avec les cultivateurs ou les agro-éleveurs sédentarisés, et/ou avec les gestionnaires de zones classées) ; les petits propriétaires ayant des troupeaux moins mobiles sont moins impliqués dans la mauvaise gouvernance territoriale. Plusieurs fédérations et confédérations représentent les éleveurs dans les 3 régions, mais elles ne sont pas très robustes, s'intéressent essentiellement à l'élevage pastoral (viande), mais peu à la gouvernance territoriale. Pas d'organisations sectorielles féminines mentionnées, même si ce sont généralement les femmes qui commercialisent le lait. L'orientation de l'élevage vers le marché reste faible.

Les difficultés de la mobilité pastorale ne faisant qu'augmenter (fermeture de l'accès aux marchés du Nigeria, envahissement agricole des couloirs de transhumance, restrictions liées à la COVID-19, déficit en pâturages libres et en points d'eau, conflits avec les ZIC et parcs), les jeunes se détournent de ce secteur, d'une part, les bergers plus ou moins nomades cherchent de plus en plus systématiquement à se sédentariser, d'autre part, et la grande transhumance (sans point fixe) est en voie de disparition (voir tensions autour des Bororos). L'orientation vers l'élevage sédentaire apparaît par endroits.

d) Les gestionnaires de ressources sauvages

Ce groupe est celui des professionnels du tourisme (notamment cynégétique) et des gestionnaires de parcs nationaux. Ils constituent une catégorie déterminante pour la gestion durable des aires protégées. Toutefois, leur pouvoir de police est souvent faible ou nul. Ils disposent de plusieurs organisations représentatives, mais aucune n'est pour l'heure efficace.

Les difficultés des acteurs de ce secteur se manifestent en termes de marketing pour les acteurs touristiques (image du secteur, crise sécuritaire), de la recrudescence des conflits territoriaux dans toutes les aires protégées, de la diminution constante de la présence des acteurs privés.

4.2.2.1.2. Régulateurs des territoires/acteurs

Cette catégorie regroupe les Lamibé, les services déconcentrés régaliens de l'État, les collectivités territoriales décentralisées, et les services déconcentrés sectoriels.

a) Les Lamibé

Cette catégorie regroupe les autorités coutumières, notamment les chefferies coutumières de 1^{ère} ou de 2^{ème} degrés ou 3^{ème} degrés. Ces autorités sont considérées comme les principaux gestionnaires du foncier rural (notamment via leur fiscalité informelle) dans plusieurs départements du Nord (notamment ceux où se trouvent les aires protégées).

Le système de gouvernance est traditionnellement patriarcal. Plus ou moins en marge des tendances modernes en matière de gouvernance administrative (contrats sociaux reconnus par les autorités formelles locales, nationales et internationales), la plupart des administrations coutumières voient leur influence se restreindre. Toutefois certains s'adaptent aux évolutions du droit « positif », notamment à l'émergence des autorités décentralisées (communes et conseils régionaux), et peuvent se faire élire eux-mêmes ou influencer directement les élus, ou intégrer directement ou indirectement les instances de gouvernance administrative et politique.

b) Les services déconcentrés régaliens de l'État

Les autorités déconcentrées régaliennes sont les autorités administratives locales (Sous-préfets, Préfets, Gouverneur). De l'avis de tous les acteurs locaux (privés, décentralisés ou déconcentrés sectoriels), les problèmes de gouvernance territoriale rurale, lorsqu'ils ne peuvent pas être résolus par l'autorité coutumière, sont généralement arbitrés en dernière instance par les autorités administratives locales (selon qu'ils se situent à l'échelle des arrondissements, des départements ou des régions), bien plus souvent qu'ils ne le sont par les autorités judiciaires.

L'influence des autorités administratives sur les territoires n'est pas à démontrer, même en contexte de décentralisation. Si elles participent aux délibérations des conseils régionaux et municipaux à titre consultatif, elles assurent le contrôle préalable de légalité de ces délibérations, avant leur approbation pour la mise en œuvre par le Ministre chargé de la décentralisation. Cette influence pourra à terme, être réduite par le dispositif juridique, réglementaire et budgétaire en amélioration constante. Mais, de manière encore souvent incertaine et de toute façon lente, l'autorité administrative veille à préserver au maximum ses prérogatives qui seront mises en jeu dans le cadre du PAQ-Nord.

c) Les collectivités territoriales décentralisées

Les Collectivités territoriales décentralisées concernent les communes et la Région du Nord. S'agissant des communes, elles disposent d'un organe de délibération, le conseil municipal, et d'une administration publique locale pilotée par le maire. Cette administration est organisée par l'arrêté N° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux.

Les Maires et leurs équipes sont désormais considérés par le code des CTD comme les premiers promoteurs Camerounais du développement socio-économique local. Ils seront les porteurs à la base de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ-Nord.

Chaque commune dispose d'un PCD qui devra être harmonisé avec le PAQ, et se doter d'un plan local d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT). Certaines communes disposent de « cadres de concertation multi-acteurs ». La plupart des communes disposent de comités locaux de développement et de comités dédiés à la gestion des conflits locaux, ainsi que des organisations représentatives, notamment sur les questions environnementales et particulièrement forestières (via l'ACFCAM/CTFC).

L'extension des compétences et des budgets des Communes et de leurs Maires se poursuit avec la loi de 2019 sur la décentralisation, complétant celle de 2004 (cf. exemple des forêts Communales, des routes communales, des écoles, des points d'eau, des couloirs de transhumance, des dispensaires, des postes agricoles, etc.).

La Région quant à elle dispose d'un organe délibérant, le Conseil Régional et, comme indiqué plus haut, est posséder une administration publique organisée par décret N° 2021/742 /PRC du 28 décembre 2021 portant organisation type de l'administration régionale.

d) Les services déconcentrés sectoriels

Les Services déconcentrés sectoriels sont les démembrements régionaux et locaux des différents départements ministériels. Ils ont pour principal rôle de fournir aux collectivités territoriales décentralisées l'appui technique nécessaire, et accompagner ces dernières dans la mobilisation des ressources de niveau national et international. Bien que théoriquement associés aux résolutions de problématiques, ils ont globalement une faible influence sur la gouvernance territoriale. La possibilité pour les CTD de recruter leur personnel propre en fonction des besoins réels, tend à les marginaliser. Pour optimiser l'efficacité et accroître la lisibilité de leur implication, l'Etat et les CTD gagneraient à les placer directement auprès de ces dernières, comme ressources transférées.

4.2.2.1.3 Partenaires techniques et financiers

Cette catégorie est structurée en trois groupes. Il s'agit i) des bailleurs de fonds et autres donateurs, ii) des opérateurs donateurs, et iii) des organisations de la société civile (OSC).

a) Les Bailleurs de fonds et donateurs

Les bailleurs de fonds et autres donateurs sont des institutions de coopération bi et multilatérale d'aide publique au développement (Banque mondiale, UE, BEI, BMZ-KfW-GIZ, AFD, BAD, BID etc.). Certains sont en lien avec différents instruments nationaux de planification (PAN-LCD21, SIF-GDT22, SNADDT23, etc.). D'autres assistent ou prêtent à des acteurs des secteurs agro-sylvo-pastoral et de conservation dans le Nord (principalement des administrations et/ou ONG, parfois la SODECOTON) des montants suffisamment élevés pour être considérés comme déterminant pour l'évolution de ces territoires.

Les bailleurs/donateurs ont de plus en plus tendance à i) augmenter leurs prêts et dons, ii) en orienter une part croissante vers le climat, la biodiversité, les femmes, les jeunes et les OSC, iii) se coordonner davantage entre eux et enfin, iv) favoriser les diverses formes de Partenariat Public Privé (PPP).

b) Opérateurs des donateurs

Ce groupe est constitué des opérateurs qui gèrent en mode projet plutôt qu'en mode budgétaire des fonds dont ils bénéficient des bailleurs. On y retrouve majoritairement des ONG, des agences de coopération, des « unités de gestion de projets » (UGP) hébergées par des Ministères, des institutions de recherche et des sociétés de consultants, et plus rarement des entreprises locales. Ils ont une influence significative dans les territoires.

Les UGP sont fréquemment utilisées par l'aide française, l'aide allemande, mais aussi par la Banque mondiale ou autres, y compris l'UE. Ils ont parfois une efficacité qui se retrouve réduite par le bicéphalisme avec l'administration de tutelle. Les UGP ont le plus souvent recours à des sous-traitants nationaux ou internationaux pour développer les activités sur le terrain (bureaux d'études, consultants indépendants, ONG/OSC). Les ONG recourent souvent à des consultants, bureaux d'études et autres organisations de la société civile nationaux et internationaux. Ces intermédiaires sont fréquemment utilisés par l'aide de l'UE, de l'Allemagne et de la France, et par les organisations multilatérales ; ils ont parfois une efficacité et/ou une légitimité réduite par leur déficit d'ancrage local. Les organisations non étatiques locales sont utilisées moins fréquemment, soit parce que leur capacité d'absorption est réduite (par manque de capacités et/ou d'habitude des procédures des donateurs), soit parce que leurs intérêts lucratifs et/ou concurrentiels sont incompatibles avec certaines obligations publiques, soit parce qu'ils sont plutôt utilisés comme sous-traitants.

c) Organisations de la société civile (OSC)

Ce groupe est constitué d'associations Camerounaises locales ou nationales (parfois appelées également ONG) qui ont pour raison sociale de promouvoir, appuyer ou conseiller en développement rural et/ou en conservation de la biodiversité. Elles disposent en moyenne de capacités financières, humaines et logistiques très limitées et n'ont pas de mandats politiques forts, mais celles qui réussissent à médiatiser leurs plaidoyers et leurs actions de terrain réussissent à exercer de l'influence sur les acteurs

et donc sur la gouvernance de certains territoires de taille assez réduite. Les OSC sont également les intermédiaires qui permettent, de par leur méthodologie participative d'intervention, la participation des communautés dans les activités ainsi que celle des femmes et des groupes vulnérables (peuples autochtones).

Les OSC semblent de plus en plus gagner en influence lorsqu'elles conjuguent médiatisation, professionnalisation et levées de fonds notamment étrangers.

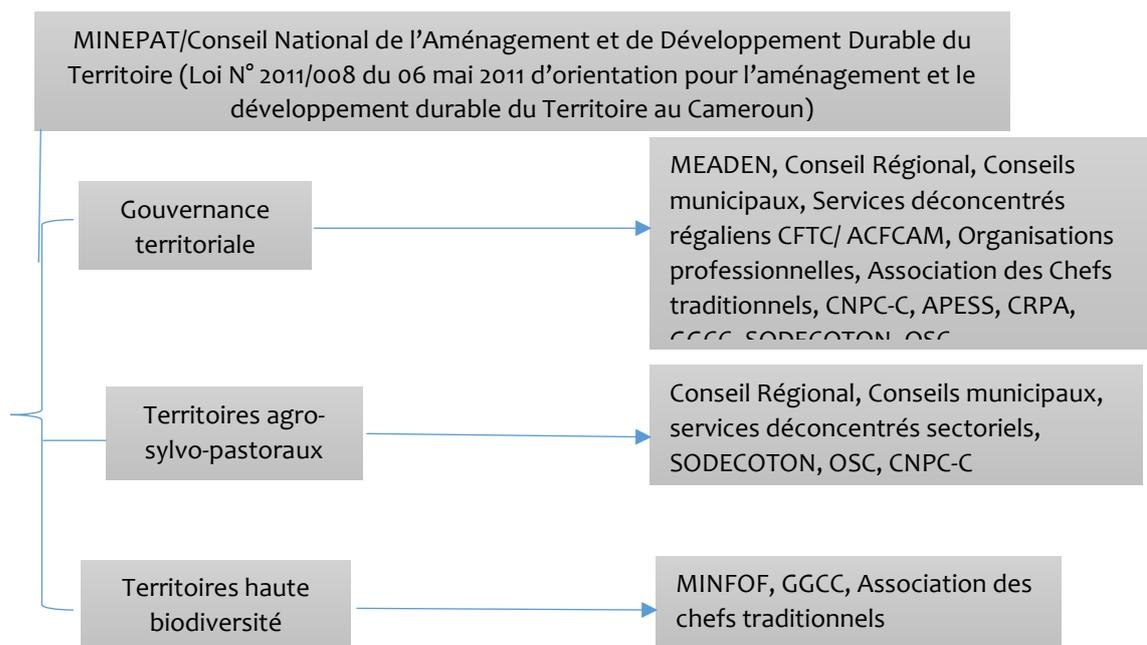
4.2.2.2. Dynamique d'interaction des catégories d'acteurs de développement

La mise en œuvre du PAQ-Nord et son suivi/évaluation, pour requérir l'adhésion et l'implication effective et active de différentes catégories d'acteurs répertoriés ci-dessous nécessitent la mise en branle cadres de concertation.

En effet, le cadre de concertation, comme son nom l'indique, est un espace de dialogue partenarial dont l'intérêt réside dans l'assainissement des divergences en faveur de l'atteinte d'un but commun. Autour de l'administration publique régionale, les cadres de concertation percevront les enjeux du PAQ et lui donneront un sens consensuel qui sied à leurs intérêts à la fois contradictoires et divergents.

L'initiative « Pacte vert et résilience dans le Septentrion au Cameroun » a répertorié les cadres de concertation et institutions de dialogue portés par les différentes catégories d'acteurs, et les a regroupés en trois plateformes. Comme l'indique la figure ci-dessous, il s'agit de : i) plateforme de gouvernance territoriale ; ii) la plateforme des territoires agro-sylvo-pastoraux ; et iii) la plateforme des territoires haute biodiversité (aires protégées).

Figure 38 : Plateformes de dialogue/concertation mises en place par l'initiative « Pacte vert et résilience dans le Septentrion au Cameroun »



Source : Adapté du Document de l'initiative « Cameroun : Septentrion vert et résilient », p. 31.

Il faut toutefois remarquer que si le regroupement en plateformes correspond aux réalités du territoire, les cadres de concertation et organismes composant chaque plateforme ne semblent pas exhaustifs. En effet, il en existe une multitude tant au sein des différents secteurs de développement, que transversal à tous les secteurs. On peut citer, en guise d'exemples, la multitude de GIC, d'associations, de coopératives ou d'unions de coopératives du secteur rural, des cadres de concertation du secteur forêt/environnement, des cadres existant pour le budget ou autres thématiques transversales comme les droits de l'homme et le genre.

4.2.3. Modalités de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre efficace et efficiente du PAQ - Nord reposent sur certains préalables déterminants dont sa vulgarisation, l'élaboration d'une stratégie idoine de concertation, la recherche et la mobilisation du financement, la planification opérationnelle des actions.

4.2.3.1. Vulgarisation du PAQ - Nord

Il s'agit, pour l'administration régionale d'assurer une large diffusion du schéma et des plans d'actions inhérents auprès de toutes les parties prenantes devant, de près ou de loin, apporter une quelconque contribution, sous quelque forme que ça soit, à la réalisation des actions planifiées. Cette vulgarisation à travers divers moyens et mécanismes de communication (séminaires-ateliers, émissions radiodiffusées, télévisées, affiches, flyers, etc.) devra, pour être efficace :

- amener les acteurs (représentants des services déconcentrés de l'État, conseillers régionaux, personnel des collectivités territoriales décentralisées) à s'approprier le PAQ – Nord ;
- faire connaître la version finale du PAQ - Nord à la base, auprès des populations en vue de solliciter leur adhésion ainsi que leur contribution, et de les mobiliser (engagement) dans la mise en œuvre des actions ;
- inciter et amener les services déconcentrés de l'État, les opérateurs privés et les PTF à insérer leurs interventions dans le cadre du PAQ - Nord, ceci dans le souci de la complémentarité et d'une gestion rationnelle des ressources de développement ;
- créer les conditions et les modalités de recours aux contributions financières internes et externes pour la mise en œuvre des actions ;
- informer les bailleurs et les opérateurs privés sur les modalités de partenariats possibles avec l'administration régionale.

4.2.3.2. Élaboration d'une stratégie de concertation

La vulgarisation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PAQ - Nord doivent nécessairement faire l'objet d'une concertation permanente entre les administrations publiques régionale/communales et les cadres de concertation existant au sein des plateformes indiquées plus haut.

L'importance de la concertation nécessite la mise en place d'une réelle stratégie dont l'administration Régionale sera la locomotive. La concertation devra être verticale et horizontale, donc inclusive.

4.2.3.3. Recherche et mobilisation du financement de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

La mobilisation des ressources, notamment financières est l'une des étapes clés de la mise en œuvre du PAQ - Nord, car elle conditionne la réalisation efficace et efficiente des actions prévues. Pour cela, l'équipe régionale est appelée à élaborer des dossiers de projets et des requêtes de financement, en accord avec les exigences et conditionnalités des partenaires.

Des particularités existent dans l'exécution de cette activité en fonction de l'origine du financement (fonds propres des collectivités régionales, cofinancements avec le concours d'un partenaire). Dans le cas d'un financement exclusif par une collectivité décentralisée, la mobilisation du financement suppose :

- la mobilisation des recettes dans le cadre de l'exécution normale du budget (recouvrement des taxes et impôts, et une vaste campagne d'animation et de sensibilisation de la population autour du bien-fondé des actions) ;
- la vérification du niveau des recettes communales afin de vérifier la capacité réelle de financement par rapport aux différentes priorités ;
- l'engagement des procédures de déblocage des fonds pour financer l'action.

Dans le cas d'un cofinancement, la Région doit procéder à une mobilisation des contributions financières auprès des bénéficiaires et/ou à travers le budget de la région, ou procéder avec l'appui des Ministères en charge de l'aménagement du territoire et du développement local, la recherche du financement complémentaire auprès des partenaires techniques et financiers (PTF).

L'État peut financer des actions de développement sous forme de contrat-plan avec la Région, sur la base de cahiers des charges clairement établis. Dans ce cas, l'État mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat-plan et évalue les performances de la Région dans la réalisation des résultats prédéterminés.

L'interrégionalité et la coopération décentralisée sont aussi des modes de mobilisation des financements pour réaliser des investissements. Les modalités et les procédures de mise en œuvre sont convenues de commun accord par les parties prenantes.

Le partenariat public privé constitue une forte opportunité de réalisation d'investissement pour les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Dans tous les cas, l'équipe régionale doit s'engager avec détermination dans la diffusion, la vulgarisation et le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre du PAQ-Nord.

En outre, le ministère en charge de l'économie devra se déployer dans une véritable offensive diplomatique de recherche et de mobilisation des ressources externes.

Les ressources (humaines, matérielles et financières) destinées à la mise en œuvre et au suivi/évaluation de la mise en œuvre doivent être identifiées et estimées financièrement dans le budget global du PAQ - Nord. Toutes les sources de financement et les niveaux de contribution sont précisés, ainsi que leur répartition dans le temps, pour permettre de les mobiliser au moment opportun. Les ressources doivent être estimées en accord avec le dispositif à mettre en place et surtout prendre en compte l'exercice du contrôle citoyen.

4.2.3.4. Planification opérationnelle des actions

La planification opérationnelle est la démarche qui permettra à l'administration publique de décliner chaque action du PAQ - Nord en activités et tâches simples, préalables à l'estimation des ressources (humaines, matérielles et financières), à la confection du budget réel et à l'élaboration des plans d'action. Elle permet au Conseil Régional :

- de répondre aux préoccupations des communautés traduites en actions dans la programmation quinquennale du PAQ - Nord ;
- de captiver l'intérêt des partenaires sur le financement des actions du PAQ - Nord ;
- d'orienter efficacement les interventions des partenaires.

Le PAQ - Nord étant élaboré sur une base quinquennale, il est nécessaire d'en extraire les actions prévues pour chaque année et de les présenter dans un plan d'action annuel, qui sera lui-même décomposé plus précisément sur des périodes plus courtes (semestre, trimestre, mois). La planification annuelle sera réalisée avant l'élaboration du budget annuel afin d'y intégrer les coûts des actions.

La planification opérationnelle donne pour chaque action des précisions sur la période d'exécution, les localisations, les intervenants et leurs attributions spécifiques, la logistique, et leurs coûts détaillés. Les plans d'actions opérationnels se présenteront sous forme de fiches synthétiques comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Modèle de fiche de planification opérationnelle des actions du SRADDT- Nord

AXE 1																
PROGRAMME 1																
ACTION 1	Responsables	Lieu	Durée	Activités antérieures	Calendrier d'exécution (mois)											
					1	2	3	4	6	7	8	9	10	11	12	
Activités 1																
Activités 2																
ACTION 2																
Activités 1																
Activités 2																
PROGRAMME 2																
Action 1																
Activités 1																
Activités 2																

Source : Consultant

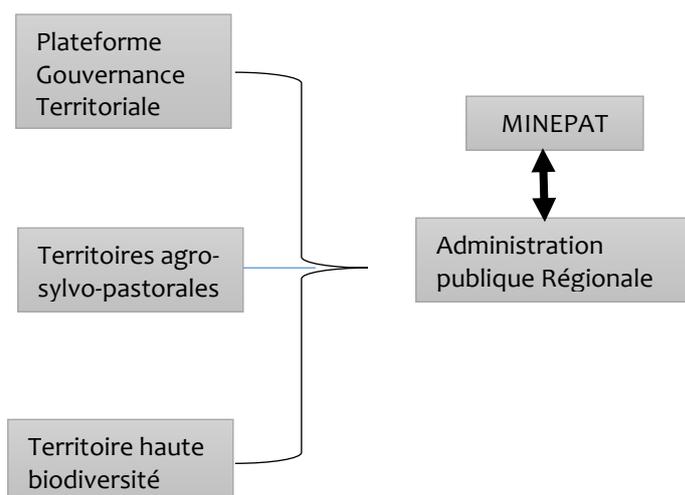
Pour se faciliter le travail, de la planification opérationnelle au suivi/évaluation de la mise en œuvre, le Conseil régional devra se doter d'un puissant outil informatique d'ordonnancement des activités et d'optimisation de la gestion des ressources.

4.2.4 Mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord

Le mécanisme institutionnel se réfère à l'instance organisationnelle devant assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord. Il s'agit de l'organisme chargé des orientations, de mobilisation et de l'allocation de ressources, de la collecte, de la consolidation, du traitement et de la communication des informations sur le schéma.

Comme indiqué par la réglementation en vigueur, l'administration publique régionale du Nord sera la cheville ouvrière de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ. Elle sera fortement appuyée dans cette tâche, suivant une dynamique féconde interactive, par le Ministère en charge de l'aménagement et du développement durable du territoire, et des plateformes de concertation existant dans la région du Nord. La figure ci-dessous illustre cette dynamique.

Figure 39 : Mécanisme de mise en œuvre et du suivi/évaluation du PAQ-Nord



Source : Consultant, septembre 2023

Le Ministère en charge de l'aménagement du développement du territoire

Selon la loi d'orientation de l'aménagement et du développement durable, le ministère de tutelle appuie la région dans l'élaboration du schéma et du plan d'action quinquennal. Il peut également intervenir dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre, cette fois par voie de contrat avec l'État.

Étant donné qu'au début du processus d'élaboration du SRADDT-Nord, les institutions régionales n'étant pas encore entièrement mises en place, le MINEPAT devra rétrocéder le schéma à la Région du Nord qui devra boucler le processus.

Administration publique régionale

Placée sous l'autorité du Président du Conseil Régional, l'administration publique régionale du Nord veillera, avec l'appui des plateformes de concertation à :

- l'actualisation de la programmation quinquennale du PAQ - Nord, en fonction des opportunités, des contraintes, des besoins et demandes des populations (issus de l'exploitation des monographies régionales ou d'autres études) ;
- la collecte et la consolidation des plans de campagne des communes de la Région du Nord ;
- la planification opérationnelle des actions du PAQ – Nord ;
- l'élaboration des plans d'action de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre ;
- l'élaboration des mesures ou directives aux conseils municipaux sur les modalités de réalisation de leurs plans d'actions respectifs ;
- la mobilisation et la mise à la disposition (suivant le dispositif réglementaire en vigueur sur le recrutement, la passation des marchés, les conventions de

- différentes formes de partenariat local, national et international, ...) des acteurs départementaux et locaux des ressources requises en temps réel ;
- l'encadrement technique administratif de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la mise en œuvre aux niveaux régional, départemental et communal ;
 - l'arbitrage des divergences de perceptions entre les parties prenantes ;
 - le plaidoyer auprès des partenaires internes et externes pour la mobilisation des ressources ;
 - l'organisation des études d'impact et des audits ;
 - les évaluations à mi-parcours des programmes et actions du PAQ - Nord ;
 - l'évaluation en fin de la réalisation du PAQ - Nord ;
 - l'évaluation/consolidation des rapports communaux.

L'administration publique régionale devra produire chaque année 04 rapports trimestriels et un rapport annuel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ.

4.2.5 Outils de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord doivent être menés à l'aide des outils devant assurer l'efficacité et l'efficience dans l'organisation, la collecte systématique, l'analyse, l'interprétation, la synthèse et la diffusion des données. Ce sont principalement i) le tableau de suivi décisionnel ; ii) le cadre de suivi des risques ; iii) le cadre de mesure du rendement pendant la mise en œuvre des actions ; iv) les rapports de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre ; et v) les monographies régionales.

4.2.5.1. Tableau de suivi décisionnel

Le tableau de suivi décisionnel est l'outil de suivi de la mise en œuvre par l'intervenant/opérateur ou prestataire de services. Utilisé comme carnet de bord, il lui permet d'enregistrer pour chaque action les indicateurs planifiés, les résultats obtenus, l'écart ou la variation entre les indicateurs planifiés et les résultats obtenus à un temps T, les causes explicatives de l'écart, les actions correctrices initiées à son niveau d'avancement.

En renseignant sur l'état d'avancement dans la réalisation d'une action, le tableau de suivi décisionnel est un instrument d'aide à la décision en temps réel.

Tableau 33 : Configuration du tableau de suivi décisionnel

Objectifs stratégiques :					
Indicateurs planifiés de résultats	Résultats obtenus	Ecart/variation	Causes/Facteurs/ Origines de l'écart/variation	Actions correctrices et initiées	
				Actions entreprises	Où en est-on ?

Source : Consultant

4.2.5.2. Cadre de suivi des risques

Le cadre de suivi des risques est l'outil de planification de la collecte des données sur les risques autour d'une action. Il prévoit pour l'enregistrement des données sept (07) colonnes, à savoir :

- le risque (sa nature) ;
- les facteurs ou causes probables du risque ;
- le (s) indicateur (s) du risque ;
- la source d'information sur le risque ;
- la méthode (analyse documentaire, observation, enquête...) de collecte
- la fréquence de la collecte ;
- le responsable de la collecte.

Tableau 34 : Cadre de suivi des risques

Risques	Facteurs de risques	Indicateurs de risques	Sources d'information	Méthodes de collecte	Fréquences de collecte	Responsable de la de collecte

Source : Consultant

4.2.5.3. Cadre de mesure du rendement ou du résultat

Le cadre de mesure du rendement est l'outil qui permettra de recueillir systématiquement les données pertinentes pendant toute la durée de mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord. C'est un tableau synoptique du processus de collecte et de traitement des informations qui indique, pour chaque indicateur les sources, les techniques (méthodes) de collecte, la fréquence, et le responsable de la collecte de données.

À l'aide des éléments contenus dans ce tableau, les responsables du suivi/évaluation de la mise en œuvre aux différents comités veilleront à faire bâtir des fiches appropriées pour chaque action et indicateurs inhérents contenus dans le plan d'action quinquennal.

Tableau 35 : Illustration du cadre de mesure du rendement

Cibles de la collecte des données	Indicateurs	Sources de données	Technique de collecte	Fréquence	Responsabilité
Résultat/ Extrant					
Ressources/ Intrants utilisés					

Source : Consultant

L'utilisation de cet outil se fait selon la démarche suivante :

- reprendre dans la première colonne intitulée « cibles de la collecte des données » le résultat de chaque action mise en œuvre I ;
- indiquer dans la deuxième colonne et à chaque niveau, les indicateurs liés à l'action ;
- à la troisième colonne, indiquer les sources (documents, personnes clés...) de ces informations/données ;
- Indiquer en quatrième colonne la technique ou le mode (enquête par questionnaire, analyse documentaire, observation, ...) de collecte de ces données/informations ;
- indiquer en cinquième colonne la fréquence (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, ... de la collecte de ces données/informations ;
- indiquer dans la sixième et dernière colonne le nom de la personne ou de la structure responsable de cette collecte.

Les enjeux de l'utilisation de cet outil sont multiples. Il s'agit notamment de :

- garantir une collecte de données sur le rendement à intervalles réguliers et en temps voulu ;
- établir une méthode uniforme pour assurer systématiquement la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information sur les résultats de programmes du PAQ - Nord ;
- constituer une base de données en vue d'informer les parties prenantes en temps réel ;
- déterminer l'état des résultats au niveau des extrants.

Des fiches de collectes appropriées seront élaborées en fonction des indicateurs contenus dans le plan d'action quinquennal. Les acteurs de la collecte et du traitement

des données seront, conformément à leurs attributions respectives, formés à leur utilisation, au traitement et à l'analyse des données.

4.2.5.4. *Rapports de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la mise en œuvre*

Les données de suivi de l'exécution des programmes seront consignées dans les rapports mensuels d'activités des prestataires et de suivi/évaluation de l'administration régionale. Les données des différentes évaluations des impacts socio-économiques et environnementaux seront exploitées pour enrichir les rapports trimestriels, semestriels et annuels ainsi que les rapports spécifiques des missions de revue et d'achèvement du PAQ - Nord.

Les rapports devront :

- statuer sur les faits et constats, sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- analyser comparativement les écarts ou ratios ;
- décrire les tendances attendues ou inattendues positives ou perverses ;
- analyser les hypothèses (risques et conditionnalités) ;
- exposer les difficultés rencontrées ;
- tirer des leçons (efficacité, efficience, pertinence et durabilité) des effets et impacts.

L'administration publique régionale devra chaque trimestre établir un rapport d'activités qui résume les efforts déployés dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations, qui est présenté à ces dernières et aux partenaires.

Le rapport annuel de suivi mettra en cohérence les indicateurs annuels des résultats et des effets des interventions. Le rapport de suivi servira d'intrant de base à l'évaluation de la mise en œuvre, mais aussi à formuler des recommandations et élaborer des décisions pour les délibérations du Conseil Régional.

Les rapports d'évaluation à mi-parcours et finale seront plus complets et feront le point des résultats sur les indicateurs des résultats et des effets. Leur structuration sera la suivante :

- bilan des apports financiers et en nature des partenaires et des bénéficiaires ;
- bilan des activités entreprises pendant la période visée en relevant les écarts ;
- situation des produits/services livrés par rapport aux résultats escomptés ;
- situation des effets/impacts enregistrés par rapport à la situation de référence ou à la situation souhaitée et projetée ;
- identification et analyse des facteurs de gestion ou de développement, des enjeux et des défis influant l'atteinte des résultats ;
- leçons tirées et les degrés de durabilité des résultats ;
- mesures correctives recommandées.

4.2.5.5. Monographies régionales

Les premières études monographiques orientées développement économique et sociale ont vu le jour au Cameroun en 2001. Initiées dans la Région du Nord-Ouest par Helvetas, cette approche de développement mettant en avant la concertation et la participation « a coïncidé avec la mise sur pied du Schéma directeur de la Province du Nord-Ouest et l'harmonisation de tous les 10 Schémas directeurs provinciaux du Cameroun pour le ministère de la Planification, de la Programmation, du développement et de l'Aménagement du territoire (MINPLAPDAT) ».

Une monographie régionale est une étude à la fois complète, détaillée, intéressante, mais synthétique. Elle porte sur un sujet spécifique (Thématique : climatique, départementale, dialectale, faunique, locale, urbaine) ou une zone géographique déterminée. Dans le cas de la monographie régionale du Nord, elle se rapportera aux caractéristiques réelles de la Région telles que son histoire, sa sociologie, ses ressources naturelles, son économie et ses infrastructures, et servira, en cas de besoin, de base de données pour les ajustements et la programmation des actions du PAQ - Nord. Elle sera un outil d'animation et de concertation ayant pour vocation de faciliter tout en consolidant les processus de maîtrise de la décision et de l'action pour un aménagement concerté du territoire. Ainsi perçue, elle sera l'outil par excellence pour :

- cerner les dynamiques régionales et locales afin de pouvoir mieux dessiner les portraits régionaux et locaux, en termes de besoins des populations et de potentialités/perspectives de développement économique et social ;
- obtenir des informations pertinentes sur la Région du Nord, dans la perspective d'une planification et un suivi réalistes des programmes/actions de développement ;
- créer la synergie entre les communautés et les communes dans l'identification des enjeux et des défis, et dans la fixation des priorités de développement économique et social ;
- susciter une coopération interféconde entre les communes, les communautés, les institutions privées et publiques ainsi que les Agences d'appui externes, à partir des investissements sur les projets productifs.

Dans le cadre du PAQ - Nord, les études monographiques se feront soit à l'échelle du territoire de la Région, soit à celle d'un programme/projet, suivant les canevas indicatifs ci-après.

Canevas indicatif d'une monographie régionale :

- Introduction : Historique de l'Etude et méthodes utilisées ;
- Population : Taille, taux de croissance, distribution spatiale, pyramide des âges, taux de mortalité et de natalité ;

- Environnement et gestion de la terre : Ressources naturelles, atouts de développement, menaces environnementales, formes de gestion de la terre, zones d'agriculture, de pâture et de forêt ;
- Economie : Secteurs Primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie) Secondaire (Manufactures, industries), Tertiaire (tourisme, finances, transport, commerce), Informel. Emploi, situation de la femme et des enfants, produits et marchés ;
- Infrastructures techniques : Nombre et statut des routes, des ponts, du réseau électrique et d'adductions d'eau potable ;
- Infrastructures sociales : Nombre et statut des écoles, hôpitaux, Centres de santé, activités socioculturelles, Infrastructures de sport et loisirs, hôtels, besoins identifiés du personnel, matériaux et constructions ;
- Organisation et Fonctionnement de la Commune : Statut et besoins de la commune (personnel, constructions), plans à court et long terme existants, budget annuel ;
- Activités de Développement : Activités de la commune, des Associations villageoises de Développement, des églises et des donateurs ;
- Conclusions : Principales observations qui se dégagent des Études monographiques.

Canevas indicatif d'une monographie de programme/projet :

- Présentation synthétique du projet ;
- Plus-value du projet par rapport à l'existant ;
- Conditions de pérennisation / diffusion du projet ;
- Conclusion sur les dimensions innovantes du projet ;

Annexes :

Annexe 1 : présentation détaillée du projet :

- Maîtrise d'œuvre ;
- Programme/Projet ;
- Historique et objectifs du programme/projet ;
- Genèse du programme/projet ;
- Objectifs du programme/projet ;
- Place du programme/projet dans l'activité générale du porteur ;
- Modalités de mise en œuvre du programme/projet ;
- Sociogramme des acteurs impliqués ;
- Maîtrise d'ouvrage (porteur du programme/projet) ;
- Partenaires du programme/projet ;
- Qualité des relations partenariales ;
- Economie du programme/projet ;

Annexe 2 : investigations réalisées :

- Personnes rencontrées ;
- Documents consultés ;

4.2.6. Activités de suivi/évaluation

Les activités de suivi/évaluation consistent à collecter, traiter, analyser les données sur la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs, en vue de les comparer aux prévisions contenues dans le plan d'action quinquennal.

La planification des activités s'avère d'une importance fondamentale. En effet, pour son efficacité et son efficience, les activités de suivi et d'évaluation doivent être planifiées sur toute la durée d'exécution du PAQ. Il s'agira pour l'administration régionale de déterminer les fréquences, les périodes, les durées et objets du suivi et l'évaluation, avec l'appui des plateformes de concertation. Cette planification aidera à vérifier la réalisation des actions et les résultats obtenus par rapport aux résultats prévus.

4.3. Conditions de succès de la mise en œuvre et du suivi/évaluation efficaces du PAQ - Nord

Les conditions de succès sont constituées de cinq aspects critiques pour la performance de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ - Nord. Il s'agit : i) de s'approprier la vision du PAQ – Nord ; ii) de stimuler la création et la mise en réseau des plateformes d'acteurs ; iii) d'évaluer ou contrôler de manière participative l'avance dans la réalisation des actions ; iv) appliquer effectivement les principes de libre concurrence, d'équité, et d'intégrité dans la passation des marchés publics ; V) veiller sur l'observation par les PTF des principes de la Déclaration de Paris sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation.

S'approprier la vision

Il s'agira ici de mettre en avant le fait de « tirer à la même corde ». En effet, il sera essentiel de promouvoir le partage de la vision, ce qui va créer une identité commune et susciter la propension à prendre des risques ainsi que l'envie d'expérimenter. Dans la mesure où chacun se retrouve dans cette vision collective et endosse sa part de responsabilité, on obtient de la part des acteurs non seulement leur adhésion, mais également un véritable engagement et une participation effective dans la concrétisation de la vision.

Stimuler la création et la mise en réseau des plateformes de concertations des acteurs

L'une des difficultés du développement régional et local au Cameroun réside souvent dans l'absence de bases institutionnelles qui répondent à l'orientation intersectorielle des actions/projets. Les acteurs impliqués dans les programmes et projets souffrent

souvent du manque d'un lieu de collaboration permettant de partager les expériences quant à assumer les tâches complexes du développement régional durable.

Les plates-formes d'acteurs dans lesquelles les personnes concernées forment un réseau social structuré et organisé constituent un instrument éprouvé offrant aux participants les bases et les structures – ainsi qu'une certaine sécurité – nécessaires à leur travail et à leur action.

Grâce à leur caractère ouvert et non contraignant, ces plates-formes assurent aux protagonistes et aux organisations les atouts suivants :

- une communication ouverte, ce qui crée de la transparence et assure la confiance ;
- l'élaboration d'une conception commune quant aux interdépendances et évolutions du système opérationnel ;
- le développement d'idées et d'expériences partagées ainsi qu'une réflexion et une évaluation communes des processus de développement.

La plate-forme d'acteurs offre de ce fait aux différents groupes d'intérêt des points de repère ainsi que la possibilité de dissiper leurs craintes à l'égard des groupes qu'ils n'ont pas l'habitude de côtoyer. Un climat de travail inédit voit le jour, où il est possible de faire la place à de nouvelles connaissances et idées.

Évaluer et contrôler de manière participative le degré d'avancement dans la réalisation des actions

Pour favoriser une mise en œuvre et le suivi/évaluation de la mise en œuvre réussie du PAQ - Nord, il est question d'exercer un contrôle continu de son avancement (en fonction du processus et des résultats). Ce contrôle permet aux acteurs de vérifier si leur activité va réellement dans la bonne direction, ce qui est un facteur de sécurité.

Appliquer effectivement les principes de libre concurrence, d'équité, et d'intégrité dans la passation des marchés publics

Le Code des marchés publics est un instrument important de réglementation et de gestion des marchés publics au Cameroun. Il a pour but de régir la préparation, la passation, l'exécution, le contrôle et la régulation des marchés publics. Les règles fixées reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité, de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité. Le CMP s'applique à tout marché public financé ou cofinancé par le budget de l'État (supérieur à 05 millions de francs CFA), sur fond d'aide extérieure, bilatérale ou multilatérale, sur emprunt avalisé par l'État ou par le budget d'un établissement public ou d'une collectivité territoriale décentralisée (Eloundou Biloa, 2023).

Les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité sont des

valeurs cardinales dont l'enjeu majeur est le développement du sens de l'éthique et de la déontologie par les acteurs impliqués dans la gestion des marchés publics.

Le Principe de liberté d'accès à la commande publique ou de libre concurrence a pour objectif de garantir une concurrence loyale ou l'égalité des chances concurrentielles des petites et moyennes entreprises locales et nationales

Le principe d'équité quant à lui suggère un traitement équilibré entre les parties ou entreprises engagées dans un processus de passation d'un marché. Pour mettre en œuvre le principe d'équité et de transparence entre les candidats à un marché public, une procédure de passation doit être précise sur les livrables attendus qui ne peuvent pas être laissés à l'appréciation des candidats.

L'intégrité dans le marché public se réfère au respect des normes éthiques et des valeurs morales d'honnêteté, de professionnalisme et de droiture, et constitue une pierre angulaire pour garantir l'équité, la non-discrimination et la conformité dans le processus de passation des marchés publics. Le principe d'intégrité quant à lui renvoie à l'ensemble de valeurs articulées autour de la transparence, de la bonne gestion, de la prévention des infractions, et de la responsabilité et du contrôle. Ces valeurs favorisent la bonne gouvernance à toutes les étapes de la passation des marchés publics. Elles participent à l'atténuation des risques éthiques (corruption, favoritisme, etc.) auxquels les contrats publics sont exposés.

Pour asseoir l'intégrité dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAQ, il importera le prémunir des garanties de l'intégrité pour les fournisseurs dans le code des marchés publics, et de vulgariser à l'échelle régionale quelques outils de lutte contre la corruption.

En matière de garanties d'intégrité pour les fournisseurs, Beth et Hrubí (2008) préconise de :

- assurer l'égalité d'accès des soumissionnaires à l'information, par la communication des informations tout au long du processus de passation du marché ;
- garantir la bonne gestion des marchés publics, par une utilisation des fonds publics conforme à leur destination, en renforçant le professionnalisme ;
- améliorer la résistance à la corruption, à travers la mise en place d'un cadre idoine de lutte contre la corruption, et une coopération judicieuse avec le secteur privé ;
- renforcer la responsabilité et le contrôle, par des mécanismes de contrôle, l'institution d'une voie de recours pour les réclamations et l'association des parties prenantes à la prise de décision.

S'agissant des outils de lutte contre la corruption, Fluri et al. (2013) proposent entre autres deux instruments développés et éprouvés par Transparency International en Norvège, en Ukraine, en Bosnie Herzégovine entre 2008 et 2009 et disponibles dans plusieurs pays. Il s'agit :

- du questionnaire d'autoévaluation et du processus d'évaluation ;
- d'un stage de formation de cinq jours sur le thème « renforcer l'intégrité et faire reculer le risque de corruption ».

Le bien-fondé de ces outils est de développer les connaissances et les compétences des acteurs impliqués dans les marchés publics en matière de lutte contre la corruption.

Veiller sur l'observation par les PTF des principes de la Déclaration de Paris sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation

Plusieurs projets exécutés ou en cours d'exécution dans la Région du Nord sont portés par plusieurs bailleurs de fonds utilisant chacun des approches qui lui sont spécifiques. En guise d'exemple, les PCD en d'exécution dont celui de Touboro actualisé et rendu public en décembre 2020, sont élaborés suivant l'approche terroir portée par l'AFD, depuis plus d'une décennie. Le Plan local d'aménagement et de développement durable porté par la coopération allemande utilisant l'approche bassin versant remet en question le paradigme du terroir. S'il faut admettre que les deux approches contribuent indubitablement à enrichir les capacités d'intervention des acteurs, il faut reconnaître que le jeu milite à contre-courant de certains principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (OCDE, 2008). Il s'agit des principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation.

Le principe d'appropriation suppose que l'État du Cameroun et la Région du Nord exercent une réelle maîtrise sur les stratégies du PAQ et assurent la coordination de la réalisation des interventions en :

- jouant le premier rôle dans l'élaboration des stratégies, la traduction des stratégies en programmes et actions opérationnels axés sur les résultats de développement, suivant un vaste processus de consultation, ce qui est fait jusqu'alors ;
- assurant la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux, et des autres ressources affectées, en consultation avec les bailleurs, et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé.

Le principe d'alignement suppose que les bailleurs de fonds reposent l'ensemble de leur soutien sur les choix nationaux, les institutions et les procédures nationales auxquelles ils s'alignent, et s'engagent à :

- tirer autant que possible leurs conditionnalités des stratégies nationales ou des examens annuels de l'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies. L'inclusion de conditions supplémentaires doit être dûment justifiée et leur application doit se faire de manière transparente et en consultation étroite avec toutes les parties prenantes ;
- lier leur financement à une série unique de conditions et/ou à un ensemble raisonnable d'indicateurs dérivés des stratégies nationales de développement ;
- les conditions appliquées par chaque donneur doivent être dérivées d'un cadre commun rationnel ayant pour objectif l'obtention de résultats durables.

Le principe d'harmonisation suppose que les actions des bailleurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. Pour soutenir cette efficacité, les bailleurs doivent mettre en place un dispositif

commun et simplifier leurs procédures. L'harmonisation est d'autant plus importante que l'État n'assume pas pleinement son rôle. Elle doit reposer avant tout sur une analyse en amont, des évaluations conjointes, des stratégies communes, une coordination de l'engagement politique, ainsi que des initiatives concrètes comme la création de bureaux communs (chefs de files) à plusieurs bailleurs.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour atteindre son émergence à l'horizon 2035, la Région du Nord s'est donnée comme vision : « **Une Région bien desservie en infrastructures de transport et de communication et en énergie électrique, agro-industrielle, touristique, gouvernée au mieux des aspirations de sa population et dotée d'un cadre de vie sécurisé, sain et convivial** ». La réalisation de cette vision devra se faire par un certain nombre de plan quinquennaux. Ce rapport présente les Objectifs Stratégiques (OS) et le tout premier sur Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) de la Région du Nord qui se décline en 05 principaux axes d'intervention arrimés à la vision :

- axe d'intervention n°1 : densification des infrastructures de transport, de communication et d'énergie électrique structuré autour de 03 objectifs stratégiques spécifiques (OSS) ; 07 programmes d'intervention et 19 actions ;
- axe d'intervention n°2 : stimulation de l'agro-industrie et de l'économie bâti autour 16 OSS ; 24 programmes d'intervention et 82 actions ;
- axe d'intervention n°3 : développement du tourisme et de l'artisanat articulé autour de 02 OSS ; 07 programmes d'intervention et 24 actions ;
- axe d'intervention n°4 : gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie sous-tendu par 20 OSS ; 52 programmes d'intervention et 182 actions
- axe d'intervention n°5 : bonne gouvernance territoriale et amélioration de la sécurité civile développé autour de 05 OSS ; 09 programmes d'intervention et 26 actions.

En définitive ce PAQ se décline en 46 OSS, 99 programmes et 333 actions. Il est présenté sous forme de trente (30) matrices qui indiquent pour chaque action les indicateurs, la valeur de référence, la cible, le lieu, les acteurs clés et leur rôle, le coût estimatif et l'échéance de mise en œuvre.

Le coût estimatif global du PAQ de la Région du Nord est estimé à environ 10 895 060 000 000 FCFA, auquel il faut ajouter 10% pour le suivi de la mise en œuvre, soit environ 1 089 506 000 000 FCFA. Ce qui porte le coût total à environ 11 984 566 000 000 FCFA. Le premier axe d'intervention concentre 93,7% de ce montant, confirmant ainsi l'option prise par la Région du Nord de développer au préalable les infrastructures dans ce premier quinquennat. Les autres axes ne sont pas moins importants pour la Région, mais il est clair que leur développement est tributaire de l'existence d'infrastructures adéquates.

Pour une exécution efficace et efficiente de ce premier PAQ, un cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation de la mise en œuvre a été élaboré. Il précise entre autre les conditions de mobilisation des acteurs locaux autour des différents cadres de concertation ; les différents outils de mise en œuvre et de suivi, et les conditions de succès.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AMADA Kennedy (2019), projet : « soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Cameroun et le Tchad », renforcement des capacités et la mise en place d'un système d'alerte précoce en vue d'une prévention et la gestion locale pacifique des conflits agro-pastoraux entre agriculteurs, éleveurs transhumants et éleveurs de Goulfey, Kobro, Blangoua et Dougoumachi, Rapport d'activité, mai 2019, page 43
2. ARMP (2023), Avis d'appel d'offres National ouvert N° 12/AONO/ADC/CIMP/2023 du 17/04/2023 pour la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour le suivi, le contrôle qualité et la surveillance des travaux de renforcement des aires de demi-tours et des entrées de voies de circulation A et B de l'Aéroport international de Garoua, imputation, Budget de la Société des Aéroports du Cameroun SA, https://www.armac.cm/details?type_publication=AO&id_publication=40999 , 18-04-2023 à 14:35, consulté le 22/08/2023.
3. Banque Mondiale, GEF, TerrAfrica (2012), Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande muraille verte, Pour développer la gestion durable des terres et de l'eau dans les paysages ciblés et les zones vulnérables au climat, 2012 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale 1818 H Street NW Washington DC 20433 Téléphone : 202-473-1000 Internet : www.worldbank.org.
4. Beth, E. et A. Hrubí (2008), « Renforcer l'intégrité dans les marchés publics : Étude d'apprentissage mutuel au Maroc », document interne, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE, Paris.
5. CAPEL Anne-Cécile (2007), étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé, Fonds Français pour l'Environnement Mondial, ATIBT, ONEF International, janvier 2007.
6. Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA, 2017), Rapport annuel, exercice 2017, 106 pages).
7. CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, 1999, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 3^{ème} édition, Presses Universitaires de France, Paris, 902 p.
8. CRISS/OPSYS numéro NDICI/2021/043-232, financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI-Europe dans le monde). « Cameroun: Septentrion vert et résilient »,

9. DEBBASCH Charles, 1999, *Institutions et droit administratifs : 1 / Les structures administratives*. - 5e éd., Presses Universitaires de France, Paris, 367 p.
10. De BOISSIEU Dimitri, et al. (2007 : 107), La gestion des aires protégées dans sept pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Contexte général dans sept pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers15-04/010044693.pdf, consulté le 02 mars 2023.
11. DEJO Gaëlle (216), Quel Futur pour l'industrie du tourisme au Cameroun ? Nkafu Policy Institute, Denis & Lenore Foretia foundation, Email: gdejo@foretiafoundation.org.
12. DEYON Pierre. - *Régionalismes et Régions dans l'Europe des quinze, 1997*, - Paris : Editions locales de France, Paris, 158 p.
13. DKAMELA Guy Patrice (2010), The context of REDD+ in Cameroon : Drivers, agents and institutions. Occasional paper 57, CIFOR, Bogor, Indonesia.
14. Document, Cameroun, vision 2035 (2009)
15. DUBOIS Jérôme, 2009, Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveau face aux défis de l'aménagement, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 216 p., (Res Publica)
16. DURAN Patrice, THOENIG Jean-Claude, 1996, L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, Volume 46, n°4, pp.580-623
17. EBA'ATA YI Richard, LESCUYER Guillaume, NGOUHOUC POUFOUN, MOULENDE FOUA Thérèse (2013), Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, Rapport final, CIFOR, Novembre 2013.
18. EBOA Paul (2016), Projets à réaliser à moyen terme: une dizaine de tronçons dans le pipe, Cameroon Tribune, 26 avril 2016, http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=95821%3A2016-04-28-09-00-26&catid=3%3Adossier-de-la-redaction&Itemid=2
19. EDC (2020), Projet de Réhabilitation du Barrage Hydroélectrique de LAGDO, <https://www.edc.cm/index.php/nos-projets/lagdo/>, consulté le 20/08/2023
20. ELOUNDOU BILOA Alain (2023), le code camerounais des marchés publics : principes et champ d'application, 5 mars 2023, <https://www.ims-cameroun.com/le-code-camerounais-des-marches-publics-principes-et-champ-dapplication/>, consulté le 27/05/23
21. FABRIES-VERFAILLIE Maryse, STRAGIOTTI Pierre, 1996, *La France des Régions*. - 2e éd., Bréal, Rosny, 397 p.
22. Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2014), Sensibilisation et éducation du public à la réduction des risques de catastrophe : un guide, 1270200 04/2014 F, Genève, 2014, www.ifrc.org.
23. FLURI Philip, KENDRY Adrian, LUNN Simon, PYMAN Mark (2013), Développement de l'intégrité et réduction de la corruption dans le secteur de la défense-Recueil des meilleures pratiques, OTAN, Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, Genève-Suisse, 2013, p. 355.

24. GAUDIN Jean-Pierre, 2007, Gouverner par contrat, Presses de Sciences Po, paris, 280 p.
25. GIZ (2017), Projet d'Appui à la Résilience Socio-Économique des Jeunes Vulnérables (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua), Rapport d'étude sur les relations entre et les autorités locales dans le Nord Cameroun, Garoua, août 2017.
26. Global Water Partnership Central Africa (2010), Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale, Étude nationale sur le financement du secteur de l'eau, Rapport Cameroun, Étude sur les sources de financement du secteur de l'eau au Cameroun pour la création d'un FORSEAU, Janvier 2010.
27. Gouvernement camerounais (2017), Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) au Cameroun, décembre 2017.
28. Gouvernement de la République de Guinée, Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Conakry, septembre 2019.
29. Gouvernement du Québec (2012), Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, Un itinéraire vers la croissance, Québec.
30. Global Water Partnership Central Africa – CEEAC (2014). État des lieux des services météorologiques et hydrologiques de la République du Cameroun. Technico Report, Yaoundé, 95p.
31. Global Water Partnership Central Africa (2010), Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale Étude nationale sur le financement du secteur de l'eau, Rapport Cameroun, Étude sur les sources de financement du secteur de l'eau au Cameroun pour la création d'un FORSEAU, Janvier 2010, p. 50.
32. Helvetas, Association suisse pour la Coopération Internationale B.P. 181 St. 15 CH-8042, Zurich, Suisse Tél. : +41 (0) 44 368 65 00 E-mail : helvetas@helvetas.org Fax : +41 (0) 44 368 65 80 Site Internet : www.helvetas.ch. Etude monographique et Plan de développement communal (Principes à suivre), Série d'apprentissage et de partage d'expérience, p. 1, Helvetas Cameroon Association suisse pour la Coopération Internationale, Avenue commerciale, B.P. 114, Bamenda/Cameroun Téléphone: (+237) 336 17 30 Fax: (+237) 336 22 30 E-mail: info@helvetascameroon.org URI: www.helvetascameroon.org
33. INS, Annuaire statistique du Cameroun, chapitre14 : élevage et pêche, édition 2017. Yaoundé, MINEPAT, p. 285.
34. Ingelaere. Et partners-Avocats (), TPE, PME, Collectivités : sans intelligence juridique, point d'intelligence économique et territoriale..., <https://ing-avocat.legal/article/https-ing-avocat-legal-article-intelligence-juridique>, consulté le 14/07/22.

35. JOBERT Bruno, MULLER Pierre, 1987, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*. Presses Universitaires de France, Paris, 242 p. (Recherches politiques) CDU 19309
36. KOTAS Michel, 1997, *Politique de pays : rapport de mission*, La documentation française, Paris, 141 p.
37. LAJUGIE Joseph, DELFAUD Pierre, LACOUR Claude., 1985, *Espace Régional et aménagement du territoire*, Dalloz, Paris, (Précis Dalloz)
38. LANGEVIN Christine (2012), Le mécanisme REDD+, synthèse l'usage des concessionnaires forestiers en Afrique Centrale, CIFOR, TERA, mai 2012.
39. LAJUGIE Joseph, DELFAUD Pierre, LACOUR Claude., 1985, *Espace Régional et aménagement du territoire*, Dalloz, Paris, (Précis Dalloz)
40. LANGEVIN Christine (2012), Le mécanisme REDD+, synthèse l'usage des concessionnaires forestiers en Afrique Centrale, CIFOR, TERA, mai 2012.
41. LE BAS Christian et HAUDEVILLE Bernard (2003), *Systèmes d'innovation et rattrapage technologique : une nouvelle économie de la connaissance pour le développement*, n° 2013-03, ESDES - Université catholique de Lyon 23 (Ecole de management), rue Carnot 69286 Lyon Cedex 02,
42. LEMOINE Françoise, ÜNAL-KESENCI Deniz (2003), *Commerce et transfert de technologies : les cas comparés de la Turquie, de l'Inde et de la Chine*, Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), N° 2003 – 16 Novembre, http://www.cepii.fr/PDF_PUB/wp/2003/wp2003-16.pdf, consulté le 02 juin 2022.
43. Lexis Nexis (2015), *De l'intelligence artificielle à l'intelligence juridique : mettre les progrès technologiques au service des métiers du droit, IA, JurisData Analysis ou Lexis Actu*, www.lexisnexis.fr – Twitter : @LexisNexisFr – Facebook : LexisNexis France – LinkedIn : @LexisNexis France – Tendence Droit : <http://www.tendancedroit.fr/>
44. Ludovic Temple, Annaïg Levesque, Adnet Lamour, Daphnée Charles et Serge Braconnier (2017), *Complémentarité des filières sorgho sucré et canne à sucre en Haïti : évaluation des conditions de développement sectoriel d'une innovation*, dans *cah. Agric*, volume 26 N° 5, septembre 2017, N° 55006, 09 pages, section études originales.
45. Mabou Paul Blaise, « Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie urbain à Nkolndongo (Yaoundé) », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 221 | Janvier-Mars 2003, mis en ligne le 13 février 2008, URL: <http://journals.openedition.org/com/896> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.896>, consulté le 14 octobre 2022.
46. MBODIAM Brice R. (2018), *Le Nigéria siphonne entre 70 et 80 % du poisson pêché sur le fleuve Bénoué*, dans la Région du Nord-Cameroun, <https://fcwc->

fish.org/autres-actualites/le-nigeria-siphonne-entre-70-et-80-du-poisson-peche-sur-le-fleuve-Bénoué-dans-la-region-du-nord-du-cameroun?lang=fr, 20 octobre 2018, consulté le 10 septembre 2022.

47. MINDUH, 2000. Déclaration de stratégie urbaine du gouvernement, 27 P.
48. MINDUH, 2004. Bilan diagnostic de la stratégie du gouvernement en matière de logement au Cameroun, 246 P.
49. MINEE, (2015). Étude en vue de l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) du Cameroun. Technical Report, Yaounde, 109p.
50. MINEE, GWP-Cmr (2009). État des Lieux du Secteur de L'eau au Cameroun : Eau et Environnement (Tome 1). Technical Report, Yaoundé, 235p.
51. MINEE, GWP-Cmr (2009). État des Lieux du Secteur de L'eau au Cameroun : Connaissances et Usages de Ressources en Eau (Tome 2). Technical Report, Yaoundé, 184p.
52. MINEPAT, 1985. Urbanisme et habitat, cadre de vie, équipements administratifs. (Commission de la planification N°12), Direction de la planification (Yaoundé), 93 P.
53. MINEPAT, 2016. Élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Villes et armatures urbaines. Rapport diagnostic, version définitive, 332 p.
54. MINEPAT, 2016. Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Document de synthèse du diagnostic territorial, version définitive, 317 P.
55. MINEPAT, 2016. Élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Réseaux et équipements socio-collectifs. Rapport diagnostic, version définitive, 350 P.
56. MINEPAT, 2016. Élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Secteurs économiques et dynamique spatiale. Rapport diagnostic, version définitive, 514 P.
57. MINEPAT, Élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), Phase 3- étape 1, *les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, BLOC A - Déclinaisons transversales*, rapport provisoire, août 2017.
58. MINEPAT, Élaboration du Schéma national d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, Phase 3- étape 1, *les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, BLOC B – Déclinaisons sectorielles et de durabilité environnementale*, rapport provisoire, août 2017.
59. MINEPAT, Élaboration du Schéma national d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, Phase 3- étape 1, *les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035,*

- BLOC C– *Déclinaisons territoriales et cadre de mise en œuvre*, rapport provisoire, août 2017.
60. MINEPAT, élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), rapport provisoire, janvier 2017.
 61. MINEPAT (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), Pour la transformation structurelle et le développement inclusif, janvier 2020.
 62. MINEPAT (2020), Stratégie sectorielle de développement des infrastructures 2020-2030
 63. MINEPAT (2019), Stratégie de développement du secteur de l'industrie et des services 2020-2030.
 64. MINEPAT (2018), Élaboration du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) du Cameroun, Phase 3-étape1 : les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, Bloc B, Déclinaison sectorielle et de durabilité environnementale, version définitive, juillet 2018.
 65. MINEPAT (2013), Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2020), août 2013.
 66. MINEPAT, 2019,. Document de Projet à Besoin de Financement (DPBF) P. 37
 67. MINEPDED (2015), Plan National d'adaptation aux changements climatiques du Cameroun, Yaoundé, 24 juin 2015.
 68. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP, 2015), Plan d'action National pour l'emploi jeune (PANEJ) 2016-2020, Groupe de Travail Interministériel, BIT-PNUD, novembre 2015.
 69. MINMIDT (2017) : Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun / Rapport final, Le Cameroun : Usine de la nouvelle Afrique industrielle. 128p.
 70. MINSANTE (2016), Stratégie sectorielle de santé 2016-2027, Draft de travail, janvier 2016.
 71. NDAME Joseph Pierre (2007), L'aménagement difficile des aires protégées au Nord Cameroun, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/010042245.pdf, consulté le 28 février 2023.
 72. NEPAD (2003) Déclaration relative à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Conférence de l'Union africaine, 10 au 12 juillet 2003, Maputo (Mozambique) disponible à travers le lien suivant : http://www.africa-union.org/Official_documents/Decisions_Declarations/Assembly%20final/Assembl

- y%20-%20D%E9clarations%20Finales%20fr%20du%2029%2007%2003.pdf (dernière consultation le 9 décembre 2013)
73. POLESE Mario () Le rôle des villes dans le développement économique : un autre regard, Revue Centre-Urbanisation Culture Société, INRS, Université d'avant-garde, www.ucs.inrs.ca, Montréal, p. 7.
74. OCDE (2002), L'investissement direct étranger au service du développement : optimiser les avantages, minimiser les coûts, Synthèse, Service des Publications de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.
75. OCDE (2008), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et programme d'action d'Accra (2008), troisième Forum de Haut Niveau, 02-04 septembre 2008, Accra, Ghana, pp. 03-10
76. RANGEON François, 1998, Les politiques Régionales : le cas de la Picardie ", p. 27-70, Les politiques Régionales / Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie. - Paris : Presses Universitaires de France, 149 p.
77. ROBERT Emma & GAUTHEROT Garance (2020), Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aude 2020-2026, Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude, Fédération Départementale des Chasseurs et de la Nature de l'Aude. 77 p. et annexes, novembre 2020.
78. SABBAGH Claire, SAVINI Isabelle (2007), Les fruits et légumes dans l'alimentation : Enjeux et déterminants de la consommation, Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Unité Expertise scientifique collective, INRA, Novembre 2007.
79. SCIADAS Georges (2002), Découvrir la fracture numérique, Document de recherche, ministère de Statistique Canada, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique 7-L, Édifice R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6 Téléphone : 1 613 951-2581 Télécopieur : 1 613 951-9920.
80. SAGO 2023 : les transports exposent sur le développement des infrastructures (31 juillet 2023, <https://www.ccaa.aero/index.php/fr/espace-informations-nouvelles-de-la-ccaa/1540-sago-2023-les-transports-exposent-sur-le-developpement-des-infrastructures>
81. SCET-TUNISIE (2016-2019), Réhabilitation et modernisation du port fluvial de Garoua (Cameroun) : études techniques <https://www.scet-tunisie.com/projets/rehabilitation-et-modernisation-du-port-fluvial-de-garoua-etudes-techniques>
82. The Commonwealth (2019), Stratégie Nationale de Commerce Électronique pour le Cameroun, Secrétariat du Commonwealth, Septembre 2019.
83. The World Bank Group (IDA-IBRD, 2018), Briser les obstacles au Commerce Agricole régional en Afrique Centrale, International Bank for Reconstruction and Development, The World Bank, 1818 H Street, NW Washington DC 20433, Téléphone 202-473-1000, Internet : www.worldbank.org.

84. UICN-PC (2013), Comment aborder la REDD+ au Cameroun : Contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale. Yaoundé, Cameroun : UICN. 103pp.
85. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1992) ;
86. Déclaration de Rio de Janeiro sur les principes de Développement durable (1992) ;
87. Loi du 18 juin 1996 portant Révision de la Constitution de 1972 ;
88. Loi n° 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
89. Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 portant régissant l'urbanisme au Cameroun ;
90. Loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun ;
91. Loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'État ;
92. Loi n° 2013/011 du 16 décembre 2013 Régissant les zones économiques au Cameroun ;
93. Le Décret N° 2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social au Cameroun
94. Loi N°2016 /006 DU 18AVR 2016 régissant l'activité touristique et de loisir au Cameroun.

ANNEXES 1

CONTRAINTES ET RISQUES DANS LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UNE ZONE ECONOMIQUE

I. Contraintes

Ces contraintes sont d'ordre législatif et réglementaire, administratif et procédural, foncier et environnemental, technique et infrastructurel et même de compétitivité.

I.1. Les contraintes législatives et réglementaires

Depuis l'adoption de la loi N°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun, la plupart de ses textes d'application restent attendus. Ce qui rend difficile son applicabilité.

En outre, il convient de relever que les mesures incitatives prévues dans la loi sus visée sont pratiquement les mêmes que celles prévues dans la loi N°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé modifiée et complétée par la loi N°2017/015 du 12 Juillet 2017. Il n'existe donc pas de d'incitations spécifiques pour les zones économiques (ZE).

Les entreprises agréées au régime des investissements privés peuvent ainsi être autorisées à s'installer dans une zone économique et bénéficier de l'ensemble des incitations prévues par la loi du 18 avril 2013.

Une meilleure appropriation des textes par tous les acteurs est nécessaire. Elle permet une prise en compte des zones économiques dans les stratégies de développement et dans tous les maillons de la chaîne de planification.

I.2. Les contraintes administratives et procédurales

Les contraintes relèvent :

- de l'exclusivité de création d'une zone économique par le Président de la République. Ce qui ne facilite pas la mise en place rapide d'une ZE ;
- du retard dans l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Zones Economiques (APZE) ;
- de la diversité de compétence des administrations et organismes intervenant dans une ZE ;
- de la faible prise en compte des ZE dans les documents de vision et de stratégie notamment la vision 2035 et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;
- de la dépendance de l'Agence à la tutelle de l'administration en général dans ses ressources, ce qui ne facilite pas son déploiement.

I.3. Les contraintes foncières et environnementales

Les questions foncières et environnementales occupent une place prépondérante dans la réalisation des grands projets, à l'instar de ceux relatifs à la création des zones économiques qui nécessitent la mobilisation des ressources foncières considérables. En ce qui concerne la question foncière, l'article 18 de la loi du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun dispose que « le site de la zone économique relève du domaine privé de l'Etat ou du domaine national ». Ce site est concédé en location au promoteur soit sous la forme d'un bail ordinaire, soit sous la forme d'un bail emphytéotique.

Mais la difficulté majeure consiste à identifier et mobiliser effectivement ces vastes étendues de terres. En outre, la coexistence du droit coutumier et du droit moderne, notamment les procédures relatives à la législation foncière génèrent parfois des conflits qui entravent l'exécution de certains projets.

Le fait que le décret du 29 septembre 2014 fixant les conditions d'octroi des baux et les modalités de paiement de la redevance domaniale dans les ZE revoit à la hausse le taux de redevance domaniale, serait un frein à l'attrait des investisseurs.

En ce qui concerne la protection de l'environnement qui constitue une préoccupation planétaire, au Cameroun, la loi cadre du 05 Août 1996 relative à la gestion de l'environnement prescrit une étude d'impact environnemental et social préalable à la charge du promoteur d'un projet.

I.4. Les contraintes techniques et infrastructurelles

L'aménagement du site abritant une zone économique devra tenir compte du relief, de la qualité du sol et du climat. De même, la réalisation des équipements et infrastructures devra respecter les normes requises en matière de développement durable conformément au plan de gestion environnemental et social.

I.5. Les contraintes liées à la compétitivité

Les ZE à implémenter au Cameroun devraient répondre à un certain nombre de contraintes notamment ceux relatifs à la compétitivité. Afin de faire face aux marchés national, sous régional, régional et même international.

Cependant, en raison du niveau relativement faible de l'intégration commerciale à l'échelle régionale, caractérisée par des barrières tarifaires et non tarifaires, les ZE nationales pourraient rencontrer de sérieuses difficultés à tirer partie de chaînes de valeur régionales potentielles.

De même, la rude concurrence imposée par les produits asiatiques pourrait sérieusement effriter la compétitivité des produits de nos ZE du fait des coûts relativement élevés de la main d'œuvre et des difficultés à réaliser des économies d'échelle.

La levée des contraintes de compétitivité pourrait se faire de la manière suivante :

- améliorer le climat des affaires afin de renforcer l'attractivité des IDE sur lesquels le Gouvernement compte pour la construction et l'exploitation des ZE ;
- identifier de manière judicieuse les filières à développer ;

- se doter des infrastructures nécessaires au développement des activités des filières ciblées (routes, corridors de désenclavement, énergie, eau, fibre optique, centre d'innovation...);
- développer les facteurs de production (main d'œuvre qualifiée, productive et moins couteuse...) et des produits respectant les normes internationales.

II. Facteurs de risques à la mise en place des zones économiques

II.1. La faible collaboration institutionnelle et l'insuffisante cohérence des politiques et programmes

La mise en place efficace des ZE exige une intense coordination réglementaire et institutionnelle. L'une des grandes leçons tirées des ZFI de première génération est qu'un ensemble de lois trop nombreuses, en particulier si elles sont administrées par des institutions différentes, entraîne une faible coordination des programmes. Répondre aux principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre d'un programme de ZE, particulièrement en ce qui concerne les chevauchements et les lacunes dans le cadre réglementaire et institutionnel, sera donc un facteur critique pour le succès d'un programme ZE.

Il est impératif de faciliter la coordination institutionnelle et de définir les mécanismes d'une indispensable collaboration entre les institutions étatiques et les acteurs non étatiques. Cette collaboration contribuera à favoriser la cohérence et la stabilité politique et, en dernière analyse, la capacité de l'État.

Il convient de relever que la faible collaboration institutionnelle et l'insuffisante cohérence des politiques et programmes.

II.2. Les critères d'identification des lieux d'établissement des ZE

Les ZE doivent être situées à proximité des infrastructures commerciales essentielles (telles les ports, routes, les voies ferrées) et autour des pools régionaux de croissance. Les ZE doivent être intégrées à l'économie nationale et régionale de manière à faire partie des chaînes de valeur.

II.3. Le problème de sécurité

La préoccupation relative à la sécurité constitue un élément important pour un meilleur développement des ZE projetées. Elle participe aussi à l'attrait des investissements.

ANNEXES 2

Fiches de présence et images des ateliers départementaux et de l'atelier régional sur les Principes de base et Orientations fondamentales.

- 1- Atelier régional
- Fiche de présence



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

Feuille de présence à l'atelier de concertation sur les Objectifs Stratégiques et les Plans d'Actions Quinquennaux

Date: 02.08.2022 Région: NORD

N°	Noms et prénoms	Qualité / Fonction	Structure	Téléphone	e-mail	Signature
1	BOBBO GOUNDO	Secrétaire Général	Conseil régional du Nord	699770245	bobbo.goundo@gmail.com	
2	Ousmane Mohamoud	Maire de la Ville de Gambia	Commune de la Ville de Gambia	698045901	usmanemohamoud@gmail.com	
3	Piti Bernard	DR TANGAI-NORD	TANGAI	69942452	bernardpiti@gmail.com	
4	EBLO	SAG	WISSANTE	69988461	ebloeblo@gmail.com	
5	APAN ALBERT	Rep. EVA AI	ABC-PADER	694458555	albert.apan@gmail.com	
6	MOHAMADU AMINOU	Délégué Régional	MINI/DEVEL	69923061	aminou@gmail.com	
7	DNOUNGATEWA Richard	Rep DR MENTEBI Nord	DR MENTEBI NORD	69422499	dnoungatewa2@gmail.com	
8	BIBRANG Mohamadou	Chargeur/Rep. EUG/Rep. Am. Ville	Commune de Libourne/Gambie	697244071	bibrangmohamadou@gmail.com	
9	EMOU MOUMANI Serge	Chargé de la gestion des ressources humaines	MINI/DEVEL	699125683	emoumoumani@yahoo.fr	
10	M ^{me} JANKOU Catherine Bamba	DR DRAO-DR. DRAO-DR.	DRAO-DR.	69901161	bambacatherine@gmail.com	

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL, situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos
Tél: (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10
E-mail: agrer@agrер.com / cngantchou@yahoo.fr
BP 3123 Yaoundé



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

11	FOCNA BOLEBE DAVID	CSR DSU	MINHOU-N	693976161	foconbolebe@gmail.com	
12	ADOUA YAOURA	Charge de Liaison SOCIÉTATION	SOCIÉTATION	699300572	adounyaoura@gmail.com	
13	Briaud FOISO	Coopérateur Société Cam	WCS/EcoNordCam	676381132	bfoiso@wcs.org	
14	DAUSA TISSAM IBRAHIM	CP-EcoNordCam	CEP/EcoNordCam	677835238	dausaitissam@gmail.com	
15	YATON	CT-MEADEN	MEADEN	699006119	yaton@yaton.fr	
16	BATHI DIOU	Représentant DR-Communes	DR-Communes	696902111	bathiديو@gmail.com	
17	DAOUA	N/CILSN	CILSN	699494668	daouda@gmail.com	
18	ABAINIAN	REPCAIR	CAIRE	697433546	-	
19	OLINGA MATU LINGÉ	SAG	MINEDUB	655467688	olinga@olinga.org	
20	OLINGA KARIM MARCEL	SABP	MINESÉC	695613199	olinga@olinga.org	
21	NOUOM	REPSAHEL	SAHEL	695745536	-	
22	Séou	MINDCAF	MINDCAF	690895006	seou@mindcaf.org	
23	AMADOU MOHAMAN BELLO	MINEE	MINEE	697096733	aminoumohamanebello@gmail.com	
24	NGUELEDJAI Joseph	Expert NATOO AFR 2010	NATOO-Antenne GROUPE	695944161	ngueledjai@natoo.org	
25	TJOCK ADALBERT	Expert en Minus	AGRER/TEREA DITA CONSEIL	696005544	tjockad@agrer.com	
26	Bonfins Bernard Bouabré Joseph D.	Expert Evaluation Expert Socio-Econo	AGRER/TEREA DITA CONSEIL	677154996 67710418	bonfinsbernard@yahoo.fr	

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL, situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos
Tél: (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10
E-mail: agrer@agrer.com / cncpantchou@yahoo.fr
BP 3129 Yaoundé

- Listes des participants aux ateliers régionaux : OS et PAQ
 - Département de la Bénoué



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

Feuille de présence à l'atelier de concertation sur les Objectifs Stratégiques et les Plans d'Actions Quinquennaux

Date : 26/11/2022 Département : BENOUÉ

N°	Noms et prénoms	Qualité / Fonction	Structure	Téléphone	e-mail	Signature
1	WANIE VALERIE	MAIRE	LAGDO	695003956	-	
2	HAROUNA MARGARI	Conseiller municipal	Commune Pitea	698932051	-	
3	Salidou	SG	Commune Toussou	697432716	-	
4	MAMADOU OUMAROU Bello	CST	Commune de Toudous	694810777	-	
5	Abdoulat Bassit	Rep/ADP/AB	ADP/AB	696511394	-	
6	SILEMANOU	ADMINISTR	DA	69707474	-	
7	ABDOURAHMANOU OUMAROU	MAIRE	Commune Casdipp	69498598	-	
8	MANG ELIMBI SERGE	RD. ADMINISTR	ADMINISTR	69673222	-	
9	JEPHTE MAIRO	1er Maire GRAT	Commune Gardou II	69989395	-	
10	MEJEWAT Boukinye	CS/AB MUNICIPAL	ADP/AB	69922512	medina.doungou@yahoo.fr	

Groupement AGRER(TEREA)/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos
 Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10
 E-mail : agrer@agrer.com / crochantou@yahoo.fr
 BP 3129 Yaoundé



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

11	FAHSAUS Ferdinand	Rep/Main	CAGE	69665262		
12	LINGWI SAKUR	DD/MINHO	MINTON/BOUKE	69705458	lingwis@gmail.com	
13	Abdoulou / akuti	Naie	CAG 3	69649906		
14	ABDOMAN Alim	SG	CASCHER	69657111		
15	Ai Felicité	Rep DD/ MINPEDE/B	DD MINPEDE/B	696293399	aifilicite37@gmail.com	
16	AKKACH AKICHO	Delegue	DD/MINPEDE/B	69646346	akkach3@gmail.com	
17	JEM BRAND	Maine	Bibeni	69677654	yambayedi@gmail.com	
18	BLADI	Delegue Departental	Beuie	69627761	bladi@gmail.com	
19	TJOCK APALBERT	Expert en Minus	AGRER/TEREA/ Dita Conseil	696409546	atjock19@gmail.com	
20	Dr SADES TOUMSIC	Expert urbain	AGRER/TEREA/ DITA-CONSEIL	69551018	wsados@btmail.com	
21	ABOUBAKH BANDA	DDTP/BE	DDTP/BE	69881812	aboubakha@gmail.com	
22						
23						
24						

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos

Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10

E-mail : agrer@agrер.com / cncantchou@yahoo.fr

BP 3129 Yaoundé

○ Département du Faro



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

Fiche de présence à l'atelier de concertation sur les Objectifs Stratégiques
et les Plans d'Actions Quinquennaux

Date: 26/07/22

Département: FARO

N°	Noms et prénoms	Qualité / Fonction	Structure	Téléphone	e-mail	Signature
1	DUMARON HANABE	DD FARO	MUNERAT	96081612	hanabedumaron@yahoo.fr	[Signature]
2	DONBEO Bernard	Expert	gipement Dita conseil	677154796	bdonbengon@yahoo.fr	[Signature]
3	HAMAN ADAMA	REPT MARE, BEKA	COMMUNE BEKA	670920848 699782488	hamanadama 622@gmail.com	[Signature]
4	KASSABA BANI	REPT BEPT FARO	MINERIA	693015203		[Signature]
5	SOMBA Georges	délégué DIT MINABER FARO	MINABER	695137731	somba.georges 3@yahoo.fr	[Signature]
6	NSANGOU MLOUSSA	DJEB-FARO	MINEDUB	695267254	nsangoumlo@paleon	[Signature]
7	BOUBA MAM	ESDDOMAINES	MINOCAF	69525226 67449538	boubacostant @gmail.com	[Signature]
8	SIDEGUÉ HATTABOU	cadre d'étude	DAES	6992422469 690457041	sideguéd hattabou@yahoo.fr	[Signature]
9	DJASSO SOUN	rept marine pale FARO	marine pale	680323280		[Signature]
10	ABAY NDOUKAYO Richard	Délégué DIT	MINEE-F	681236101		[Signature]

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos

Tél: (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10

E-mail: agrer@agrер.com / cngantchou@yahoo.fr

BP 3129 Yaoundé



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

11	JEBELGO Magala	DDTP/PARO	DDMINTP/FA	69855707	WATSHA	
12	MVOGO Achille Blain	DDHOU/PARO	MINHOU	699 596091	Achille mago Blain	
13	Mohamadou Bakailou	CSAAT/PARO	MINOUEVEL	693939374	mohamadouda	
14	MENOUNGA Eli Albert	DDPOP/PARO	MINPOP	69625200	menounga eli albert	
15	Wakili Bakoum Bessitel	Ruff-Lamido	Wakili	699134689	Lamido Bakoum	
16	ENGBONG Joseph David	Esprit Compagnie	Agrer ISREA	677100418	engbong joseph david	
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos

Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10

E-mail : agrere@agrere.com / cnqantchou@yahoo.fr

BP 3129 Yaoundé

○ Département du Mayo Louti



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

**Concertation sur les Principes de Base
et Orientations Fondamentales ainsi que sur les Objectifs Stratégiques
et les Plans d'Actions Quinquennaux**

DEPARTEMENT DE MAYO LOUTI

N°	Date	Noms et prénoms	Qualité / Fonction	Structure	Téléphone	e-mail	Signature
1	28/7/22	MAKEI JOSEPH	DEPAT	DD MINEPAT	699720677	josephmakei@yahoo.fr	[Signature]
2	28/7/22	AWE Pierre	DD	DD EE	694778312	pierrawe@yahoo.fr	[Signature]
3	28/7/22	MANA ZOUA	DD/EP/ML	DD/EP/ML	696044603	mana.zoua@yahoo.fr	[Signature]
4	28/7/22	TJOCK ABALBERT	Expert en Mines	AGRER/TEREA DITA conseil	696409544	atjock4@gmail.com	[Signature]
5	28/7/22	NEZOA NGE GILLES	DD/EP/ML	DD/EP/ML	691128746	ngedog@leapnet.cm	[Signature]
6	28/7/22	MAMIA EDOUARD	IE	DD IP/ML	699494672	rowlandmamia@yahoo.fr	[Signature]
7	28/7/22	SOFINNE PAVANFOR LINS	CADRE COMMUNAL	COMMUNE FIGUIE	695260142	sofinnepavanfor@gmail.com	[Signature]
8	28/7/22	IGRE Gilbert	DD/EP/ML	DD/EP/ML	697115834	gilibertigre@yahoo.fr	[Signature]
9	28/7/22	VONDOU DAMBA	C/SAG	DD MIN/DEVEL	695823646 675889196	vondou.damba@yahoo.fr	[Signature]
10	28/7/22	MATISSA MATIAKWA	Délégué	DD/EP/ML	696992441		[Signature]

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos
Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10
E-mail : agrer@agrer.com / cnqantchou@yahoo.fr
BP 3129 Yaoundé



Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

11	28/7/22	Dr SAGAS TOUANG	C. Expert kiboum - Agres. Tereza	DITA CONSEIL	699510108	Clados@chocmel.com
12	28/7/22	YAYA SOULEYMANOU	DES - RL	DD MINEDEL	69726194 699345782	
13	28/7/22	ABDOULAYE YAYA	Al/Maire	Commune de GUILER	69995457	
14	28/7/22	BOUHARI Apollinaire	CCD Guider	Commune de Guider	6990184 65	690752505
15	28/07/22	EBA EKOTO JEAN-DEBIEU	Rep. DDBCAF/ML	DD MINECAF	694704599	jeandebieukba@yahoo.fr
16	28/07/22	DUSMANDI BOUBAKARI	Rep. MINEUB	DDEB/ML	693150550	
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos

Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 84 / (+32) 640 63 10

E-mail : agrer@agrer.com / cnqantchou@yahoo.fr

BP 3129 Yaoundé

○ Département Mayo Rey

Date: 11/07/2012 Département: MAYO REY

N°	Noms et prénoms	Qualité / Fonction	Structure	Téléphone	e-mail	Signature
1	Enbanisa Joseph Amel	Facilitateur	Sp. ASER	69750493	enbanisa@asero.org	[Signature]
2	Joseph Bonnard	Facilitateur	le programme Agent	67711478	bonnard@asero.org	[Signature]
3	DANIEL Justin	Facilitateur	BIMBENT/MR	69346105	jdaniel@asero.org	[Signature]
4	MOUSSA ABBO	Facilitateur	ALMINEVEL	697955030		[Signature]
5	LIWES BRISSEM Ewek	Facilitateur	ASER MR	69913470	brisseml@asero.org	[Signature]
6	AISSA BOU BA	Facilitateur	ALMINE	6978096		[Signature]
7	Solhou Mohamed	Facilitateur	Comm. MR	69350593	solhou@asero.org	[Signature]
8	Madya de sey-hou Joel Marie	Facilitateur	ASER MR	69626564	madya@asero.org	[Signature]
9	MANWE ACTIM	Facilitateur	Comm. MR	69604576	manwe@asero.org	[Signature]
10	YOUSSEFA ALIOM	Facilitateur	Comm. MR	695379178	youssefa@asero.org	[Signature]





Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Nord

11	WAN KRED FELTOING	DDP/MR	DDP/MR	699324701		
12	HAMIDOU OUMAROU	DDES/MR	DDES/MR	69722092	bubbadjoh@gmail.com	
13	Dr Mottamason HAMIDOU	DD EPIA/MR	DD EPIA/MR	699354765	motamasson@yahoo.fr	
14	SKLIHOU KBAROLA	DD MINHAF	DD MINHAF	677822050	sakho@yahoo.fr	
15	HOULRAH BOUHOUH Boule	Chef Section Mines et Géologie	DD MINHAF	696997336		
16	ZANN TOUDJANI	DD MINHAF	MINHAF	695888810		
17	BILDA FIONG ODIAN	DD MINCAF	MINCAF	695075956	bilal_dian@yahoo.fr	
18	Ilhasson Souley	Res. Commune Kay-Bamba	Commune Kay-Bamba	656662325	ilhasson@yahoo.fr	
19						
20						
21						
22						
23						
24						

Groupement AGRER/TEREA/DITA CONSEIL situé derrière la pharmacie du Carrefour Bastos
 Tél : (+32) 640 63 10 / 677 44 66 26 / 697 61 17 94 / (+32) 640 63 10
 E-mail : agrere@agrere.com / cngantchow@yahoo.fr
 BP 3125 Yaoundé

- Images



2- Atelier départemental : Bénoué





Atelier départemental : Mayo Rey

- Images



Atelier départemental : Mayo-Louti

Images





Atelier départemental : Faro
Images

